RENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 081 — 44 PAGES — MERCREDI 29 juin 1977

Le 1er juillet le SMIC sera porté à 9,58 F ou 9,60 F

LIRE PAGE 44

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 1,20 m., Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 15 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 2,50 kr.; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 28

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Madrid face au nationalisme catalan

C'est sans doute avec une certaine surprise, mais aussi avec une très grande satisfaction que les Catalans auront appris que M. Adolfo Suarez avait reçu lundi 27 juin, à Madrid, M. Joseph Tarradellas, président de la Généralité en exil.

Âgé de soixante-dix-huit ans, ayant toujours gardé d'initiatives tempestives pendant ses longues années d'exil en France, soucieux avant tout de contribuer au rétablissement du statut d'autonomie de 1932, M. Tarradellas est, aux yeux de tous, le successeur de Luis Companys, fusillé en 1940 à Barcelone, par Franco qui croyait fusiller la Catalogne », ainsi que le rappelait avec émotion samedi dernier M. Endreu Abello, député de Barcelone et ancien membre du gouvernement de la Généralité durant la guerre civile.

Patriarche digne et intègre, M. Tarradellas est le symbole d'une Catalogne qui entend conquérir à tout prix son autonomie, et est le dépositaire d'une légalité républicaine brisée par la force des armes franquistes. Son retour à Barcelone a été réclamé pendant la campagne électorale par les formations politiques catalanes qui avaient fait du rétablissement du statut d'autonomie comme seul thème de combat. Dès le lendemain de la victoire aux élections du 15 juin, M. Joan Reventos, leader du parti socialiste catalan, a pris l'initiative de se rendre à Madrid pour plaider la cause de M. Tarradellas auprès du roi et de M. Suarez.

M. Reventos avait demandé un passeport diplomatique soit octroyé au président de la Généralité en exil, afin que ce dernier puisse assister aux réunions de l'assemblée des députés et des sénateurs élus en Catalogne le 15 juin. Ce passeport n'avait pas encore été remis samedi à M. Tarradellas, qui n'a donc pas pu se rendre à Barcelone pour y présent à la première assemblée des parlementaires catalans. Ceux-ci ont, à cette occasion exceptionnelle, renouvelé leur désir de voir M. Tarradellas présider leurs réunions.

M. Suarez a manifestement réalisé une opération plus politique, mais de nature à donner satisfaction à l'opinion publique catalane. En recevant directement M. Tarradellas à la Moncloa, le chef du gouvernement fait un geste qui apparaîtrait audacieux si M. Santiago Carrillo n'avait déjà été invité la semaine dernière à une réception au palais royal par Juan Carlos. Il néglige en tout cas une nouvelle fois les susceptibilités de certains milieux de l'armée et il flatte le nationalisme catalan. Mais cette manœuvre habile et généreuse ne signifie pas que le gouvernement espagnol puisse accepter immédiatement le rétablissement du statut de 1932.

M. Tarradellas a précisé à l'issue de l'entretien de Madrid qu'il ne s'installerait pas à Barcelone avant longtemps que la Généralité ne serait pas rétablie. Cette restauration d'un gouvernement autonome, dont les compétences doivent rester à définir et à négocier avec Madrid, est revendiquée par tous les parlementaires catalans, y compris ceux qui ont été élus sur des listes de l'Union du centre de M. Suarez lui-même. M. Lopez Rodo, ancien ministre de Franco et député de l'alliance populaire, est maintenant d'accord sur ce point, bien qu'il s'oppose encore, par principe, au retour de M. Tarradellas.

Face à une telle unanimité, le gouvernement de Madrid ne peut guère résister bien longtemps. Les pouvoirs exceptionnels accordés dès à présent à M. Tarradellas devraient permettre la négociation rapide d'un nouveau statut d'autonomie qui, en toute hypothèse, devra être approuvé par les Cortès.

LA RECHERCHE D'UN RÈGLEMENT AU PROCHE-ORIENT

WASHINGTON :

le gouvernement estime qu'Israël devrait se retirer de Cisjordanie

Inquiétude à Jérusalem

Les Etats-Unis estiment qu'un règlement du conflit du Proche-Orient implique qu'Israël se retire de la Cisjordanie, tout autant que des autres « fronts » du Sinaï, du Golan et de la bande de Gaza. Tel est le principal point du communiqué diffusé le lundi 27 juin par le département d'Etat et qui a suscité, rapporte André Scémama de Jérusalem, de vives inquiétudes dans les milieux officiels israéliens.

Bien qu'il ne comporte aucun élément nouveau, le communiqué du département d'Etat — note-t-on à Jérusalem — survient à trois semaines de la visite du premier ministre israélien, M. Menahem Begin, à Washington, et constitue une sorte d'avertissement : le président Carter insisterait pour qu'« *aucun territoire, y compris la rive occidentale du Jourdain, ne soit exclu automatiquement des questions à négocier* ».

M. Begin affirmait dernièrement que « *tout sera négociable à la conférence de la paix* ». Cependant, les déclarations de ses ministres, en particulier du général Dayan, le chef de la diplomatie israélienne, indiquaient nettement que l'Etat juif n'avait pas l'intention de livrer la Cisjordanie à un « *pouvoir étranger* ».

Le premier ministre a déclaré lui-même mardi qu'il est faux de penser qu'Israël doit évacuer les territoires, en vue d'éviter une guerre et de sauver ainsi la vie de nombreux Israéliens. C'est le contraire qui est vrai, a-t-il souligné, car évacuer la Cisjordanie serait mettre en danger l'existence même de l'Etat d'Israël.

« *La déclaration du département d'Etat*, déclare-t-on dans les milieux officiels israéliens, *n'est pas faite, à première vue, pour faciliter la recherche d'un règlement, compte tenu des espoirs déraisonnables qu'elle va susciter dans le monde arabe.* »

Le ministre français des affaires étrangères, M. Louis de Guiringaud, a déclaré pour sa part à la revue *Middle East*, paraissant à Londres, que le président Carter avait « *adopté l'attitude qui était celle de la France et est devenue celle des Européens, lorsqu'il a reconnu que les Palestiniens devaient avoir une patrie et qu'ils devaient participer à la conférence de Genève* ». M. de Guiringaud s'est en outre prononcé en faveur d'un embargo sur les envois d'armes au Proche-Orient, mais seulement après la conclusion d'un règlement.

Satisfaction dans les capitales arabes

● Au Caire, les milieux proches du gouvernement égyptien se félicitent de la déclaration américaine qu'ils jugent « *très positive* ».

● A Amman, le quotidien officieux *Al Destour* estime que la prise de position de Washington est sans précédent dans les annales des rapports israélo-américains. « *Cela prouve*, écrit le journal, *que les pressions exercées par les extrémistes juifs sur le président Carter sont restées sans effet. (...) La position énergique des Etats-Unis montre que le gouvernement de Washington recherche sérieusement un règlement à la crise du Proche-Orient.* »

(Lire page 4 le texte de la déclaration américaine.)

LONDRES :

le Conseil européen examine les perspectives de négociation

M. Giscard d'Estaing quittera Paris pour Londres mercredi 29 juin, à l'issue du conseil des ministres, pour participer au conseil européen, qui se réunira jusqu'à jeudi en fin de matinée dans la capitale britannique — pour la dernière fois avant que la présidence ne passe à la Belgique, à partir de juillet. Les chefs d'Etat et de gouvernement des Neuf examineront, entre autres questions, les perspectives de négociation au Proche-Orient ; ils pourraient adopter une résolution sur cette question. De retour à Paris, jeudi, M. Giscard d'Estaing signera la loi sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel et prononcera à cette occasion une allocution radio-télévisée.

Le texte des Neuf sur le Proche-Orient ne serait ni aussi ambitieux ni aussi détaillé que celui qu'ils avaient mis au point le 31 janvier et qui finalement avait été publié non par ses auteurs, mais par le quotidien égyptien *Al Ahram*... Il se bornerait à souhaiter la poursuite de la recherche d'un règlement négocié, mais pourrait aborder aussi la question des droits des Palestiniens. Le texte du 31 janvier reconnaissait que l'un de ces droits était d'exprimer une « *entité nationale* ».

(Lire la suite page 4.)

Les dépenses de l'État augmenteront d'environ 12% en 1978

L'équilibre budgétaire sera difficile à réaliser

Les dépenses de l'Etat qui seront inscrites dans le budget pour 1978 sont maintenant fixées. Elles représentent une progression d'environ 12 % par rapport au budget de 1977 rectifié. Des efforts particuliers sont prévus pour la justice, la culture, la jeunesse et les sports, l'environnement, les affaires étrangères. Les créations d'emplois, plus nombreuses cette année, atteindront le total de 25 000. Les tarifs des entreprises publiques augmenteront d'environ 6 %, sauf ceux de la S.N.C.F. qui seront relevés nettement plus, pour empêcher le déficit des chemins de fer de s'aggraver.

Les recettes de l'Etat pour 1978 ne seront fixées qu'au début de septembre, mais il apparaît dès maintenant que l'équilibre budgétaire sera très difficile à atteindre sans effort fiscal supplémentaire.

Au cours d'un comité des prix de lundi, M. Villain, directeur des prix au ministère de l'économie et des finances, a confirmé la décision prise par le gouvernement de taxer les prix à la production et à l'importation des articles textiles qui bénéficient des mesures de sauvegarde ; ce blocage ne prévoit aucune dérogation. Il en va de même pour le café et le cacao.

(Lire page 39 l'article d'ALAIN VERNHOLES.)

Accommodements...

Il y a le ferme propos, et puis les accommodements avec le ciel. M. Raymond Barre, qui a réussi à tenir à peu près le même langage de septembre à fin juin, va-t-il en changer ? Il ne faudrait pas trop se fier aux apparences pour l'affirmer, même si l'approche des vacances et le combat politique tendent à assoupir les actions du premier ministre. Cela dit, le degré de sensibilité de l'opinion est tel que les plus légères inflexions de la politique gouvernementale peuvent passer pour des changements de cap.

Recevant M. Bergeron, M. Giscard d'Estaing a compris que, si l'on fermait l'oreille une fois de plus aux arguments de force ouvrière, la « politique contractuelle », qui fut l'une des grandes conquêtes du temps des vaches grasses mais reste un flambeau, dans le secteur public et nationalisé, se dissoudrait complètement, avec des risques qui pouvaient ne pas être qu'électoraux.

En annonçant à M. Bergeron qu'il accepte la reprise des négociations, le premier ministre ne fait pas qu'une « bonne manière », en récompense de l'obstination du leader syndical. Ayant toujours dit qu'il serait un défenseur de la « politique contractuelle », il faillit bien qu'il se mît un jour en accord avec ses paroles.

Reste à savoir ce que le gouvernement mettra au jeu de la négociation. Cela n'a pas paru négligeable à M. Bergeron. Mais dire qu'un « nouveau cours » règne à Matignon, voilà qui serait bien imprudent.

PIERRE DROUIN.

(Lire la suite page 39.)

Les nationalisations aujourd'hui et demain

I. — COMPROMIS OU SEUIL MAGIQUE ?

par GILBERT MATHIEU

« *A quinze nationalisations, on serait réformiste, et révolutionnaire à seize ?...* » La boutade de M. Mitterrand, il y a dix-huit mois, masquait, derrière l'humour, l'un des différends sérieux de la gauche ; le plus grave, sans doute, de ceux qui séparent sur le sujet le P.S. et les radicaux de gauche du parti communiste.

Ce dernier veut désormais ajouter à la liste des nationalisations prévues depuis cinq ans par le programme commun quatre holdings sidérurgiques (1), le groupe pétrolier C.F.P.-Total et Peugeot-Citroën. Pour MM. Mitterrand et Fabre, il ne saurait être question d'allonger de six noms le catalogue de 1972. Mais, comme le P.C. affirme qu'en avançant cette suggestion il n'ajoute en réalité qu'une seule firme (Peugeot) à la liste initiale, l'opinion risque de s'y perdre un peu.

Pourquoi donc neuf groupes en 1972 ? Pourquoi d'autres aujourd'hui ? Et qu'est-ce que cela changerait ? C'est à ces questions qu'il faut répondre pour commencer, sans oublier, bien sûr, les conséquences que pourrait avoir — ou ne pas avoir — la fameuse « petite phrase » autorisant, dans le texte de 1972, les salariés d'une entreprise à proposer la nationalisation de celle-ci.

Le chiffre de neuf nationalisations retenu en 1972, en plus de celle du crédit, a été le fruit d'un difficile compromis entre le P.C. et le P.S. Les communistes auraient préféré une liste de vingt-cinq groupes, dont *l'Humanité* avait d'ailleurs cité les noms (2). Ces « *vingt-cinq féodaux* », le P.C.F. les avait choisis en fonction de critères tirés de son analyse de la société économique contemporaine.

Les critères

Ce qui, selon lui, confère à une branche industrielle le caractère de « *secteur-clé* » dans l'économie française, c'est tout à la fois son poids global, sa capacité à investir massivement (l'« accumulation monopoliste ») et à financer cet investissement, son importance dans le commerce mondial, son niveau technique et scientifique élevé, enfin son rôle dominant aussi bien sur des branches situées en aval que sur des secteurs placés en amont. Sur ces bases, les économistes communistes estimaient en 1972 que devaient être nationalisées en priorité une douzaine d'industries et, parmi celles-ci, les vingt-cinq firmes citées plus haut.

La revue spécialisée du P.C. l'avait expliqué à l'époque avec force détails (3). On retrouve d'ailleurs la trace de cette analyse dans l'exposé des motifs du chapitre que le programme commun consacre aux nationalisations. Il y est dit que devraient être transférés d'« *emblée* » à la collectivité les groupes industriels occupant une position stratégique dans les « *secteurs-clés* » de l'économie, c'est-à-dire ceux qui « *contrôlent des branches essentielles pour le développement* » du pays, les « *centres d'accumulation capitaliste qui dominent... certaines productions* », les « *sociétés vivant sur fonds publics* », enfin les firmes qui exercent « *des fonctions collectives* » assurant des « *biens fondamentaux* ».

(Lire la suite pages 40 et 41.)

(1) Denain-Nord-Est-Longwy (qui contrôle notamment Usinor, 41 000 salariés, et Vallourec, 16 000, et qui possède 47,5 % de la Solmer de Fos, 6 000 salariés), Marine-Wendel (46,7 % de Sacilor, 49 000 salariés, contrôlés de la Sollac, de Dilling en Sarre, de Perembal, de Giegler, de Neosal...), Chiers-Châtillon (15 000 salariés, notamment à Longwy, Isbergues, Bische), Empain-Schneider (plus de 100 000 salariés dans la sidérurgie fine, la métallurgie nucléaire, la mécanique, les travaux publics, les chantiers navals...).

(2) Les neuf groupes du programme commun plus Schneider, Usinor-Vallourec, Wendel-Sidelor, Le Nickel-Penarroya, Michelin-Citroën-Berliet, la C.F.F., Peugeot, Hachette, Matra, Turboméca, Radiotechnique, Babcock-Atlantique, Chantiers de l'Atlantique, Chantiers de La Ciotat et Ciments Lafarge (l'*Humanité* du 12 juin 1972).

(3) *Economie et politique*, nos 215 (juin 1972) et 216-217 (juillet-août 1972). Lire notamment les articles de M. Alexis Cossin.

Le Burundi An XV de l'indépendance

« NOUS PROPOSONS DE MORALISER LE SYSTÈME POLITIQUE » déclare au « Monde » le colonel Bagaza chef de l'État

(Lire pages 11 à 16.)

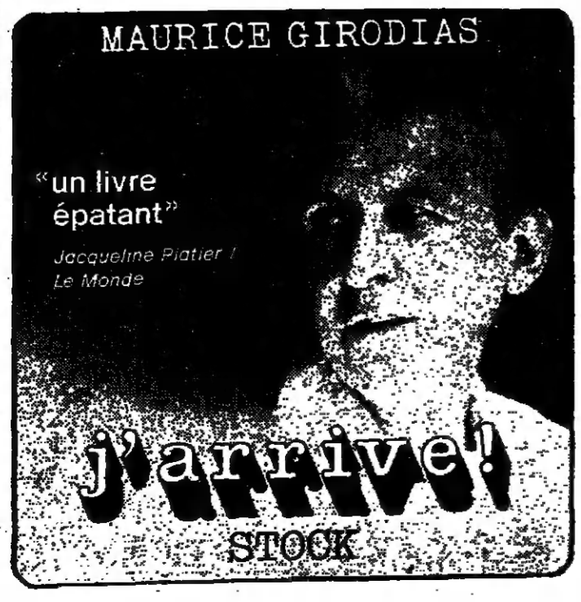

AU JOUR LE JOUR

Attelages

Si les partis de l'union de la gauche étaient d'accord sur tout, il n'y aurait pas besoin de trois partis : un seul suffirait, et il est possible que certains y songent.

Ce serait peu souhaitable : un attelage à trois va plus vite qu'un seul cheval. Peu importe que l'un veuille galoper et un autre aller au pas, pourvu qu'ils tirent tous dans la même direction, en l'occurrence vers la gauche.

L'avantage de savoir de quel côté on va, c'est qu'on a des chances d'y aller. L'opposition aurait tort de ne pas en profiter, sans quoi elle se condamnerait, comme la majorité, soit aux jeux en rond du manège, soit à l'écartèlement.

ROBERT ESCARPIT.

ART CONTEMPORAIN A KASSEL

La Documenta à l'heure allemande

Un beau matin, les gens de Kassel ont vu le derrick planté au milieu de la Friedrichplatz : un sculpteur américain, Walter de Maria, l'avait fait planter là pour forer un trou de 1 kilomètre de profondeur. Toute la ville parle de ce chantier dont le trépan fonctionne nuit et jour. Un étudiant l'a photographié et invite les passants à exprimer leur opinion sur cette œuvre d'art. Car le trou, que nul n'a encore vu et ne verra jamais en son entier, est une sculpture. C'est l'une des œuvres « monumentales » présentées par la sixième Documenta, qui vient de s'ouvrir au Fridericianum et à l'Orangerie de Kassel.

Depuis plus de vingt ans, la Documenta est devenue l'institution qui, tous les quatre ans, fait le point sur l'art contemporain. Elle établit un bilan et, en même temps, tente de dégager les tendances naissantes. Ordinairement, les gens de Kassel n'en prenaient connaissance qu'après l'ouverture des salles des vieux palais transformées en galeries d'exposition. Cette fois, ils ont pu suivre sa mise en place depuis le début. Non sans raison : une part significative des nouvelles tendances est illustrée par la « sculpture environnementale » que l'on a dispersée à travers la ville — un passage souterrain est éclairé par une sculpture au néon de l'Américain Dan Flavin — et à travers le grand parc romantique qui déroule ses frondaisons sur un parcours de 3 kilomètres.

Cette « nouvelle sculpture » change les données de la statuaire traditionnelle, avec ses références anthropomorphiques et la frontalité de son image.

JACQUES MICHEL.

(Lire la suite page 29.)

Cet été chez Stock

Des documents d'information et de réflexion

312 pages 45 F — 322 pages 38 F — 464 pages 45 F — 476 pages 45 F

Charles Levinson *Vodka Cola*

Des révélations essentielles sur les liens économiques entre les Russes et les Américains.

Deux livres utiles

392 pages 49 F

136 pages 29 F

Deux livres sur la jeunesse

Rocco et Antonia
Si les porcs avaient des ailes

Le journal politico-sexuel de deux adolescents.

Lucien Engelmajer
Le patriarche

L'homme qui, par le retour à la nature, redonne l'espoir et la santé aux drogués.

280 pages 28 F

322 pages 39 F

Et, deux grands romans

Rezvani - *Feu*

« Enfin un grand roman ! »
Bertrand Poirot-Delpech - Le Monde,

360 pages 39 F

Agustin Gomez-Arcos
Ana non

Livre Inter 77.

312 pages 38 F

EUROPE

LE DÉBAT SUR L'EUROCOMMUNISME

« Il faut s'attendre à une série d'intrigues visant les P.C. d'Espagne, de France et d'Italie » estime M. Santiago Carrillo

Madrid (*A.F.P., A.P., Reuter.*). — M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste d'Espagne, a répété lundi 27 juin, au cours d'une conférence de presse, que son parti ne renoncerai pas à l'eurocommunisme malgré les attaques de Moscou et qu'il espérait que les instigateurs de celles-ci « *retrouveraient leur bon sens* ». Le dirigeant communiste a estimé qu'« *il fallait s'attendre à une série d'intrigues visant les partis communistes d'Italie, de France et d'Espagne, tous trois favorables à l'indépendance vis-à-vis de Moscou* ».

M. Carrillo a proposé aux dirigeants soviétiques de discuter publiquement avec eux de leurs divergences. Il a annoncé que la presse communiste espagnole publierait intégralement l'article de *Temps nouveaux*, avec les commentaires du parti, « *afin que le public ait connaissance des deux sons de cloche et puisse se faire sa propre opinion* » et a invité ses « *amis soviétiques à suivre la même méthode* ».

● *A Lisbonne*, M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du parti communiste portugais, a défendu lundi les thèses soviétiques hostiles à l'eurocommunisme et critiqué à nouveau M. Santiago Carrillo. « *Nous avons de sérieux doutes quant à la façon de penser de Santiago Carrillo* », a-t-il déclaré.

« L'Unita » : la réalité est riche de diversités

De notre correspondant

Rome. — L'« affaire Carrillo » embarrasse les communistes italiens. Ils cherchent, d'une part, à la relativiser et à retarder leurs propres commentaires sur le livre du secrétaire général du P.C.E. ; mais, d'autre part, ils se sentent eux-mêmes attaqués et ne veulent pas donner l'impression de fuir le débat ni de laisser tomber un parti qui leur est proche. D'où l'abondance des articles et déclarations publiés à Rome depuis trois jours et le caractère un peu vague de leur contenu.

L'Unità du mardi 28 juin reproduit de larges extraits de la conférence de presse de M. Carrillo et de son interview au *Monde*. Ces citations sont accompagnées d'un éditorial sans signature intitulé : « *L'eurocommunisme*, Temps nouveaux *et nous.* » On y lit notamment que le P.C.I. est « *en désaccord profond aussi bien avec le ton de l'auteur (soviétique) qu'avec certaines de ses affirmations* ». Il ne veut cependant pas « *entrer au cœur du livre de M. Carrillo — ce sera fait ailleurs* » et estime que cet ouvrage est « *un élément de réflexions et de discussions plutôt que l'exposition d'une « doctrine » de l'eurocommunisme* ». Une doctrine qui d'ailleurs, pour les communistes italien, n'« *existe pas* », pas plus que n'existe « *un centre d'organisation ni une codification globale* [de l'eurocommunisme], *même si des documents très significatifs ont été adoptés par les partis intéressés sur une base bilatérale* ».

Avant de juger « *contradictoires* » ou « *anachroniques* » certaines affirmations de *Temps nouveaux*, l'organe officiel du P.C.I. affirme : « *Nos observations concernent avant tout la forme de la prise de position de* Temps nouveaux *qui ne facilite certainement pas la recherche et l'échange d'idées au sein du mouvement. Elle risque même d'exaspérer les divergences existantes. Mais la forme est reliée, semble-t-il, à une incompréhension de la réalité du mouvement lui-même tel qu'il est aujourd'hui : une réalité faite de diversités, qui sont le signe de son ampleur, et qui l'enrichissent. Prendre pour point de départ le monolithisme qui n'existe pas, et exiger sur cette base un alignement ne signifie pas œuvrer pour l'unité, mais au contraire exaspérer les divisions. Il convient plutôt de partir de la reconnaissance des différences si l'on veut tendre à les dépasser.* »

Une délégation du P.C.I. à Moscou

La délégation du P.C.I. qui partira pour Moscou mercredi 29 juin comprendra MM. Gian Carlo Pajetta, Paolo Bufalini et Emanuele Macaluso. La durée de son séjour serait encore indéterminée. Interviewé par *la Repubblica*, M. Pajetta a nié que son parti jouerait un rôle de médiation entre les Espagnols et les Soviétiques : « *Ce sont des partis adultes qui n'ont pas besoin d'être guidés par d'autres.* »

ROBERT SOLÉ.

« Die Welt » : l'Allemagne est-elle « encerclée par le sud » ?

Il manquait une analyse à toutes celles que suscite le concept d'« eurocommunisme », celle des tenants du Reich. Non pas du IIIe Reich national-socialiste, mais du Saint-Empire romain germanique, catholique, et liant l'ethnie à la nation. C'est la notion qui inspire un très long article publié le 18 juin par « Die Welt », sous la signature d'un correspondant allemand à Rome, M. Alfons Dalma. Nous en donnons ci-dessous quelques extraits.

Cette interprétation trouve déjà ses applications politiques (ou ses inspirations ?) dans les alles droites des partis chrétiens démocrates de l'Europe alpine. M. Franz-Josef Strauss en est le meilleur représentant. En Italie même, l'instrument de la lutte contre l'eurocommunisme est le parti populaire sud-tyrolien (S.V.P. Südtiroler Volkspartei), représenté par trois députés à la Chambre italienne. Ces derniers mois, certains de ses leaders ont menacé de déclencher un mouvement de sécession si le P.C.I. arrivait au pouvoir à Rome. Le congrès que le parti a tenu à Bolzano, les 25 et 26 juin, n'a pas entériné explicitement cette menace.

L'article de M. Alfons Dalma développe une thèse nouvelle sur l'eurocommunisme italien en particulier. Sous le titre « L'Allemagne est-elle encerclée par le Sud ? L'eurocommunisme menace une symbiose culturelle façonnée par les siècles », il écrit notamment :

« *Il doit être bien établi que l'eurocommunisme menace de dépouiller l'Europe séculaire des derniers restes et des fondements de son existence chrétienne, de la priorité qu'elle accorde dans son développement à la dignité humaine comme à la liberté individuelle et créatrice. La prééminence des mécanismes collectifs, la réalisation d'une hégémonie culturelle liée à la domination d'une classe ne sont pas seulement deux hypothèses conduisant à la désertification culturelle d'une civilisation européenne fondée sur la diversité et la dialectique dynamique et créatrice ; elles n'ouvrent pas seulement la voie à une harmonisation, voire à une uniformisation, avec le système oriental, qui a déjà divisé l'Europe en deux ; elles menacent aussi le reste de cette Europe d'une nouvelle partition (...).*

» *L'Italie et l'Allemagne — c'est si évident que c'est devenu un lieu commun — ont été liées par une étrange dialectique de l'histoire à chaque période et à chaque grande mutation culturelle et sociale : elles ont été, tour à tour, porteuses du rêve romain d'unification européenne, et pôles de chaque tentative de division de l'Europe. Dans l'Europe d'aujourd'hui, l'Allemagne libre est un modèle de capacité fonctionnelle, d'efficacité. (...) Ce modèle centre-européen allemand est actuellement la cible du socialisme latino-européen venu d'Italie, et de sa prétention radicale à constituer une nouvelle planche de salut. Suite, l'eurocommunisme — et, à sa suite, l'eurosocialisme — sont cependant des forces à la fois nées du changement et porteuses de changement en d'autres points du monde. (...)*

» *Ce schisme européen néo-marxiste, considéré d'un strict point de vue historique, vient tard, et même fort tard. Ses perspectives historiques ont évolué à la fois au mépris et sous l'influence du dogme. Même un Herbert Marcuse l'a bien dit :* « La classe ouvrière de notre époque n'est pas une classe révolutionnaire. Les travailleurs des nations capitalistes avancées ne peuvent plus être assimilés au prolétariat au sens marxiste. » *Le marxisme latino-européen se situe ainsi à contre-courant des événements, à l'heure du progrès social : l'homme dé-prolétarisé d'aujourd'hui ne trouve plus son accomplissement dans un collectivisme qui fut jadis le rêve d'avenir du prolétaire.* »

LE P.C. BELGE NE S'ESTIME PAS CONCERNÉ

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — Dans une interview au *Drapeau rouge*, l'organe du parti communiste de Belgique, M. Van Geyt, président du P.C.B. et M. Claude Renard, président du conseil régional wallon du parti, évoquent « *la nouvelle polémique apparue ces derniers temps à propos de l'eurocommunisme, notamment dans les colonnes de* Temps nouveaux ».

« *Nous avons*, disent les deux personnalités communistes, *connaissance de cette polémique, dont le* Drapeau rouge *a fait état, en lui donnant d'ailleurs une place démesurée. Notre parti n'est pas concerné par les accusations de* Temps nouveaux. *Celles-ci ne contribueront certes pas à clarifier un débat qui reflète la complexité et la grande variété des problèmes qui se posent aujourd'hui au mouvement communiste international. Mais il faut ajouter que notre parti ne s'est réclamé à aucun moment de la formule « eurocommunisme ». Son vingt-deuxième congrès a souligné que la consolidation des bases de la solidarité internationale dépendait avant tout de l'efficacité de l'action des forces ouvrières et démocratiques dans chaque pays.*

» *Pour contribuer à cette consolidation, les partis communistes doivent déterminer leur politique en toute indépendance et, s'il existe des divergences entre eux, nous souhaitons qu'ils les expriment dans le langage qui convient à des alliés et non à des adversaires. Or, la formule eurocommunisme ne coïncide pas avec cette conception. Elle nous paraît confuse et équivoque. C'est pourquoi, sans la considérer comme un slogan de l'impérialisme, nous ne l'avons pas reprise à notre compte.* »

Allemagne fédérale

Le terrorisme a diminué en 1976 estime le ministre de l'intérieur

De notre correspondant

Bonn. — M. Maihofer, ministre fédéral de l'intérieur, a présenté lundi 27 juin le traditionnel rapport de l'Office de protection de la Constitution (qui correspond aux Renseignements généraux français), qui fait le point sur les « *activités subversives* » en R.F.A. Le rapport s'attache aussi bien aux actions des agents étrangers (ceux des pays considérés comme « hostiles ») qu'à celles des terroristes ou des extrémistes de droite et de gauche.

Comme chaque année, le ministre de l'intérieur constate que « *les extrémistes de gauche ne constituent aucun danger concret pour l'existence de la République fédérale* ». M. Maihofer s'élève contre la tendance à qualifier de « *communistes* » tous les membres des organisations d'extrême gauche, mais il dénonce en même temps le danger des « *fronts populaires* » dans les universités, où, estime-t-il, les organisations d'étudiants proches des partis démocratiques ne craignent pas de coopérer avec les communistes.

Selon le rapport, le nombre des extrémistes de droite a diminué de 10 % de 1975 à 1976 ; ils ne sont plus que dix-huit mille, dont la moitié dans le parti N.P.D. A l'extrême gauche, on trouve deux cent quarante-trois groupes ou groupuscules rassemblant cent dix mille membres. Avec quarante mille adhérents, le parti communiste orthodoxe (D.K.P.) est l'organisation la plus importante. Le ministère de l'intérieur considère que ce parti continue d'être dirigé de Berlin-Est, dont il aurait reçu 30 millions de deutschemarks en 1976.

Le nombre des actes de terrorisme est en diminution : on en a compté trente l'an dernier, contre quarante-six en 1975 ; c'est le niveau le plus bas depuis 1972. Mais M. Maihofer a souligné que la coopération internationale croissante des terroristes laisse craindre de nouveaux attentats, soit en R.F.A., soit contre des institutions allemandes à l'étranger.

Selon le ministre de l'intérieur, 1 944 « *extrémistes de gauche* » sont employés dans la fonction publique (dont 72 % dans l'enseignement), malgré les « *interdictions professionnelles* » ; on y trouve aussi 533 extrémistes de droite.

Enfin, le rapport confirme que la République fédérale est toujours un terrain de prédilection pour les agents des pays socialistes, et en particulier pour ceux de la République démocratique allemande. De nouvelles méthodes de lutte contre l'espionnage ont cependant permis l'arrestation en 1976 de quarante-huit agents (dont trente-trois travaillaient pour la R.D.A.).

Les partis de la coalition gouvernementale voient dans la publication de ce rapport une raison supplémentaire de manifester leur hostilité à de nouvelles lois contre la « *subversion* ». Au contraire, l'opposition chrétienne-démocrate accuse M. Maihofer d'avoir « *enjolivé la situation* » pour refuser le durcissement du code pénal qu'elle propose.

DANIEL VERNET.

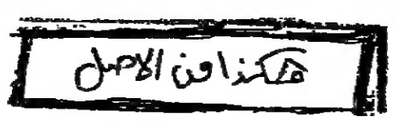

EUROPE

Union soviétique

Cofondateur du groupe de surveillance de l'application des accords d'Helsinki

M. Orlov sera jugé pour « diffamation de l'U.R.S.S. »

De notre correspondant

Moscou. — La carotte et le bâton : c'est la méthode que les autorités soviétiques continuent d'appliquer — avec une nette préférence pour le bâton — aux contestataires. Une semaine après l'octroi du visa de sortie à plusieurs activistes juifs (notamment M. Marc Azbel, qui attendait son visa depuis cinq ans, et M. Benjamin Fain, qui attendait le sien depuis trois ans), on a appris que M. Iouri Orlov, l'un des fondateurs du groupe de surveillance pour l'application des accords d'Helsinki, qui avait été arrêté le 10 février dernier et dont on était sans nouvelles depuis, sera jugé pour « diffamation de l'Union soviétique ». Il risque une peine maximum de trois ans de prison. Cette information a été communiquée à sa femme, qui avait été convoquée le lundi 27 juin par le juge d'instruction chargé de l'affaire. Mme Irina Orlov a refusé de répondre aux questions qui lui étaient posées.

M. Orlov, un physicien de cinquante-deux ans, avait fondé, il y a un an, le groupe pour la surveillance des accords d'Helsinki. Sur les onze fondateurs de ce groupe, deux seulement sont encore en liberté à Moscou ; les autres ont été ou arrêtés ou autorisés à quitter l'Union soviétique. M. Orlov avait été exclu en 1956 de l'Institut de physique théorique et expérimentale de Moscou, pour avoir préconisé, au cours d'une réunion du parti communiste, une libéralisation du régime. Jusqu'en 1972, il avait dû travailler dans un institut d'Erivan, en Arménie. C'est alors qu'il avait été élu membre correspondant de l'académie des sciences de cette République. En 1972, il avait pu trouver de nouveau du travail à Moscou, à l'institut de magnétisme terrestre, mais il en fut chassé un an plus tard pour avoir envoyé une lettre défendant M. André Sakharov à M. Leonid Brejnev. Depuis 1973, il était sans travail.

Un autre dissident, M. Nicolas Roudenko, devait passer en jugement ce mardi 28 juin. M. Roudenko, un écrivain de quarante-six ans, a été arrêté à Kiev au mois de février dernier ; il avait créé une section ukrainienne du groupe de surveillance des accords d'Helsinki. On ignore encore les charges retenues contre lui.

D'autre part, Mme Tatiana Khodorovitch a été convoquée lundi par un juge d'instruction de Moscou. Mme Khodorovitch, une linguiste âgée de cinquante-cinq ans, administre depuis février dernier le fonds d'aide aux familles des prisonniers politiques qui avait été créé en grande partie grâce à certains droits d'auteurs, dont ceux de Soljenitsyne. Ce fonds était géré auparavant par Alexandre Guinzbourg, un ami de l'écrivain ; M. Guinzbourg a été arrêté au début de l'année et on pense qu'il pourrait être jugé pour infraction à la réglementation sur les devises étrangères. Mme Khodorovitch avait lancé un appel la semaine dernière en faveur du fonds d'aide qui serait menacé d'épuisement en raison de la réglementation soviétique : sur cent dollars envoyés de l'étranger, les autorités soviétiques en retiennent environ quarante-cinq.

JACQUES AMALRIC.

● *La défense des droits de l'homme dans les pays de l'Est* sera le thème d'un meeting, mercredi 29 juin, à 20 h. 30, à la Mutualité, à Paris, sous la présidence de M. Claude Bourdet. Il sera particulièrement question de la situation, en Tchécoslovaquie, des signataires de la Charte 77 privés de leur emploi, au sujet desquels le Bureau international du travail va enquêter (*le Monde* du 25 juin), et en faveur de qui il sera lancé un appel à l'opinion de gauche.

Le « blasphème » d'un portraitiste officiel de M. Brejnev

Correspondance

Moscou. — Le ministère de la culture de l'Union soviétique a annulé la rétrospective consacrée au peintre Iliya Glazounov qui aurait dû s'ouvrir le lundi 27 juin à la maison centrale de l'artiste à Moscou. Cette exposition avait déjà été retardée d'une semaine et avait été précédée d'une campagne publicitaire pour le moins inhabituelle. Le peintre — un personnage ambigu qu'il est très difficile de situer politiquement — a refusé que l'exposition ait lieu s'il ne pouvait y présenter une toile monumentale (3 × 6 mètres) qui s'intitule *les Mystères du vingtième siècle* et qu'il estime être « l'œuvre maîtresse » de sa carrière.

Conçue comme une vaste fresque, cette toile qui prétend prôner un retour aux valeurs de la Russie éternelle met en scène, sous un Christ majestueux, de nombreux personnages qui ont été bannis depuis longtemps ou récemment de l'histoire officielle soviétique : Nicolas II tenant dans ses bras le cadavre ensanglanté du tsarévitch, Raspoutine, Lénine, dans les flammes de la révolution, la tête couverte de pansements, Trotski assassiné, Staline sur son lit de mort, serein dans un bain de sang, Khrouchtchev dansant la gigue sur un énorme canon, une chaussure à la main, Soljenitsyne en costume de prisonnier aux côtés de Matriona... La décadence est représentée par le *Carré noir* de Malevitch, Picasso, un Sartre simiesque et grimaçant, Armstrong et sa trompette, Kennedy vu à travers la lunette d'un fusil, Marilyn Monroe, les Beatles, une strip-teaseuse anonyme, etc.

Etant donné le côté nettement « blasphématoire » et provocateur de cette toile d'une qualité picturale médiocre — jamais les artistes non officiels n'ont songé à aller aussi loin — il était évident depuis longtemps que le ministère de la culture n'accepterait jamais de l'exposer. Depuis plusieurs mois pourtant Glazounov avait pris contact avec les correspondants occidentaux de Moscou et leur confiait volontiers qu'il s'opposerait à l'ouverture de l'exposition si sa toile était refusée. Ce qui fut fait lundi, pour *« manque de culture et de maturité »*.

Agé de quarante et un ans, Glazounov s'était fait une réputation de peintre anticonformiste et de « chantre » de la terre russe à la fin des années 50. Il se spécialisa ensuite, avec l'accord au moins tacite des autorités, dans les portraits de diplomates et de personnalités étrangères, comme Gina Lollobrigida, Visconti, Maria Casarès, Edgar Faure, Louis Joxe, Allende, le roi du Laos, celui de Suède, Indira Gandhi, le président Kekkonen, le peintre mexicain Siqueiros, soupçonné d'avoir trempé dans l'assassinat de Trotski. Il fit même un portrait officiel de M. Leonid Brejnev, dont les reproductions sont toujours en vente pour la somme modique de 10 kopeks. Un film de quarante minutes lui a été consacré et a été projeté aussi bien à la télévision soviétique que dans les cinémas commerciaux de Moscou.

NICOLE ZAND.

Grande-Bretagne

Les libéraux proposent un nouvel accord de gouvernement aux travaillistes

De notre correspondant

Londres. — Le parti libéral a défini, lundi 27 juin, les conditions dans lesquelles il a accepté de continuer à soutenir le gouvernement de M. Callaghan pendant la prochaine session parlementaire qui s'ouvrira à l'automne. La prolongation de ce qu'on appelle ici le « pacte lib-lab » est, en effet, indispensable au maintien au pouvoir des travaillistes, qui n'ont plus de majorité stable à la Chambre des communes.

L'accord actuel, qui a été conclu au mois de mars entre le premier ministre, M. Callaghan, et le leader libéral, M. David Steel, comprend trois points essentiels : adoption par les Communes du projet de loi sur les élections directes au Parlement européen ; promesse du gouvernement de rouvrir le débat sur la dévolution de pouvoirs à l'Ecosse et au Pays de Galles ; conclusion d'un accord satisfaisant avec les syndicats en vue de limiter les hausses de salaires pendant une troisième année.

Un peu trop hâtivement négocié alors que l'existence du cabinet Callaghan était menacée, cet accord s'est heurté, depuis, à de nombreuses résistances au sein du groupe parlementaire libéral.

La stratégie du leader libéral consiste à démontrer que son parti exerce une influence réelle sur le programme et l'attitude du gouvernement travailliste. Les dirigeants du parti, qui se sont réunis pendant deux jours dans un grand hôtel londonien, ont ainsi élaboré une nouvelle série de propositions qu'ils ont présentées lundi à M. Callaghan.

Ce « programme commun », qui doit encore faire l'objet de négociations détaillées, comporte notamment l'arrêt des économies touchant le budget de la défense, l'abandon de tout projet de nationalisation, une réduction sensible de la fiscalité, un système de participation dans l'industrie qui ne serait pas dominé par les syndicats, des mesures d'assistance en faveur des petites entreprises, l'extension des droits civiques, une réforme de la loi qui protège les « secrets officiels », une aide aux jeunes familles désireuses d'acquérir un logement, une meilleure protection des consommateurs par le moyen d'un contrôle plus sévère des monopoles, et une action plus énergique contre le chômage.

La plupart des propositions libérales sont formulées en termes assez souples pour n'être pas inacceptables aux yeux des travaillistes modérés. En matière de nouvel accord salarial, le leader libéral se contenterait d'un engagement assez général — non chiffré — par lequel les dirigeants syndicaux promettraient de modérer leurs revendications. Mais les libéraux exigent que les termes du nouvel accord soient entérinés par le groupe parlementaire travailliste, et il paraît assez douteux que M. Callaghan puisse faire approuver un nouveau « pacte lib-lab » par la gauche du Labour, qui a toujours été opposée à une telle alliance.

JEAN WETZ.

Portugal

M. Lopes Cardoso n'entend pas créer un nouveau parti socialiste

De notre correspondant

Lisbonne. — La Fraternité ouvrière ne deviendra pas un parti politique, a garanti M. Lopes Cardoso, leader de cette association, créée au mois de février dernier, et qui regroupe des éléments liés à l'aile gauche du P.S. Une telle formule, a-t-il précisé, serait *« nuisible à l'intérêt des travailleurs »*.

Dans son discours de clôture de la première rencontre nationale de la Fraternité ouvrière, qui a réuni dans la capitale portugaise, les 25 et 26 juin, trois cents adhérents, M. Cardoso a vivement attaqué le gouvernement de M. Soares. Selon lui, le leader du P.S. s'écarterait de plus en plus du programme approuvé par le congrès du parti en décembre 1974.

« Je sais bien qu'un programme ne peut pas être accompli dans un délai de trois ou quatre ans, a déclaré l'ancien ministre de l'agriculture. *Mais, dans le cas présent, ce qui nous sépare de la direction du P.S. n'est pas une question de rythme : ce sont les objectifs poursuivis par l'actuel gouvernement. »*

Deux ministres ont été vivement critiqués : celui du travail et celui de l'agriculture. Ce dernier, M. Barreto, a été accusé de vouloir mettre un terme à la réforme agraire de 1975.

M. Cardoso s'est également insurgé contre la manière dont le gouvernement aurait accepté un prêt de 750 millions de dollars, récemment décidé lors d'une réunion, à Paris, des représentants de plusieurs pays, parmi lesquels les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale : *« Les conditions imposées par le Fonds monétaire international mettent en danger notre indépendance nationale »*, a-t-il estimé.

Au cours de la rencontre, plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de renforcer la capacité d'action de leur association. Pour certains, celle-ci devrait s'organiser à l'image du CERES français. L'inconvénient d'une telle formule serait, évidemment, d'écarter tous les membres de la Fraternité ouvrière qui sont des « indépendants de gauche ». Aussi cette organisation entend-elle être un *« mouvement d'intervention »* dans les domaines syndical, culturel et politique, refusant à la fois *les « modèles staliniens et sociaux-démocrates »*.

Dans les trois prochaines semaines, les projets de loi sur la réforme agraire, le droit de grève, le plan à moyen terme, l'organisation des commissions de travailleurs et la fixation des indemnités aux anciens actionnaires des entreprises nationalisées, seront probablement discutés par les députés. Le gouvernement socialiste devra faire face à des attaques venues tant de la droite que de la gauche. Néanmoins, il est peu probable que les députés proches de M. Cardoso jouent un rôle très actif dans la contestation au cabinet de M. Soares. Ils peuvent, certes, souhaiter le départ de tel ou tel ministre. Mais, tout comme les principales forces de gauche, ils ne semblent pas croire à la possibilité d'une *« alternative démocratique »* au gouvernement actuel.

JOSÉ REBELO.

Italie

NOUVELLE RÉUNION DES PARTIS SUR UN PROGRAMME D'ACTION GOUVERNEMENTAL

De notre correspondant

Rome. — Les délégations des six partis de l'« arc constitutionnel » (démocrate-chrétien, communiste, socialiste, social-démocrate, républicain et libéral) devaient se réunir à nouveau ce mardi 28 juin pour se mettre d'accord sur une sorte de plus grand dénominateur commun pour le programme d'action du cabinet Andreotti. Leurs divergences restent grandes, notamment en matière économique : les « experts » réunis à plusieurs reprises depuis vendredi dernier ne seraient pas parvenus à concilier les positions des uns et des autres. Malgré ces obstacles persistants et les craintes des communistes qui redoutent « des manœuvres » de dernière heure, il est cependant probable que les négociations seront conclues avant la fin de la semaine.

Déjà maigre, l'accord risque de perdre un peu plus de poids, compte tenu des conditions posées par certains partis. C'est ainsi, par exemple, que les républicains prendraient leurs distances avec le plan économique et ne souscriraient qu'aux mesures sur l'ordre public, l'enseignement et les collectivités locales. De leur côté, les socialistes prononceraient un « oui » du bout des lèvres et refuseraient de signer un quelconque document. Pour des raisons différentes, les libéraux sont du même avis : ils n'ont aucune intention de joindre leur signature à celle des communistes et désirent que le contenu de l'accord soit soumis au Parlement.

« Les gens en ont assez d'attendre », a remarqué un dirigeant socialiste auquel un de ses collègues a répondu en privé *« d'attendre un accord qui ne résoudra certainement pas les problèmes du pays »*. — R. S.

UNE PÉTITION SUR LA RÉPRESSION

Une pétition a été adressée à la conférence de Belgrade à propos de la répression qui s'exercerait actuellement en Italie *« contre les militants ouvriers et la dissidence intellectuelle en lutte contre le compromis historique »*. Ce texte déclare notamment :

« Que veut dire, aujourd'hui, en Italie, « compromis historique » ? Le « socialisme à visage humain » a, ces derniers mois, révélé brutalement sa vraie figure : développement d'un système de contrôle répressif sur une classe ouvrière et un prolétariat jeunes refusant de payer le prix de la crise d'un côté, projet de partage de l'Etat avec la démocratie chrétienne (la banque et l'armée à la D. C., la police, le contrôle social et territorial au P.C.I.) au moyen d'un véritable parti « unique » ; c'est contre cet état de fait que se sont révoltés ces derniers mois les jeunes prolétaires et les dissidents intellectuels en Italie. »

La pétition rappelle les événements qui se sont déroulés depuis février et les réactions de *« la police de la démocratie chrétienne et du P.C.I. »*, et poursuit :

« Contre cette provocation permanente, le mouvement contestataire a dû se défendre. A ceux qui les accusaient d'être manipulés par la C.I.A. et le K.G.B., les exclus du compromis historique ont répondu : « Notre complot, c'est notre intelligence, le vôtre c'est celui qui consiste à utiliser nos mouvements de révolte pour entamer l'escalade de la terreur. » (...)

« Les soussignés exigent la libération immédiate de tous les militants emprisonnés, l'arrêt des poursuites et des campagnes de diffamation contre le mouvement et ses productions culturelles, proclament la solidarité avec tous les dissidents actuellement inquiétés. »

MM. Yvon Bourdet, Christian Bourgois, François Châtelet, Mme Geneviève Clancy, MM. Pierre Clementi, David Cooper, Gilles Deleuze, Michel Foucault, Gérard Fromanger, Philippe Gavi, Roger Gentis, Félix Guattari, Daniel Guérin, Georges Lapassade, Jérôme Lindon, Olivier Revault d'Allonnes, Denis Roche, Jean-Paul Sartre, Philippe Sollers, Torrubiau, Jean-Marie Vincent.

A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

● UNE « ASSEMBLÉE DES DROITS DE L'HOMME », présidée par l'ancien président Luis Adolfo Siles Salinas, a réclamé, le 25 juin, à La Paz, le rétablissement des droits de réunion et d'association et des libertés politiques dans le pays. M. Siles a déclaré que *« les régimes militaires devaient rester le moins longtemps possible au pouvoir s'ils désiraient obtenir un jugement favorable de l'histoire »*. Le gouvernement du général Banzer a promis des élections pour 1980, et affirmé que le retour à un régime civil se ferait par étapes. — *(A.F.P.)*

Brésil

● UN APPEL POUR LE RETABLISSEMENT DE LA DEMOCRATIE au Brésil a été lancé le 27 juin à la télévision par M. Ulysses Guimaraes, leader du M.D.B. (Mouvement démocratique brésilien), seul parti d'opposition légal. *« Nous condamnons,* a-t-il déclaré, *tous les types de dictature, l'institutionnalisation des régimes d'exception et la continuité* [forcée] *de régimes établis. »* M. Guimaraes a exigé, dans son appel, l'abolition des pouvoirs d'exception conférés au chef de l'Etat, et s'est insurgé contre la censure, qui *« est un crime contre les institutions, l'intelligence et la culture d'un pays »*.

C'est la première fois depuis les élections législatives de 1974 que l'opposition a été autorisée à s'adresser librement par la télévision aux Brésiliens. — *(A.F.P.)*

Chili

● LA GRÈVE DE LA FAIM menée par huit Chiliens au siège de la Croix-Rouge, à Genève *(le Monde* du 28 juin), pour protester contre *« les violations par la junte militaire de la charte de l'ONU pour les droits de l'homme »* a pris fin le 27 juin. Les protestataires ont annoncé la fin de leur mouvement après avoir appris que le secrétaire général des Nations unies, M. Waldheim, avait chargé M. Enrique Iglesias, secrétaire exécutif de la commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), à Santiago, d'éclaircir le problème des prisonniers chiliens disparus. — *(A.F.P.)*

Espagne

● L'UNION MILITAIRE DEMOCRATIQUE (U.M.D.) a annoncé, le lundi 27 juin, sa dissolution. Evoquant le *« processus démocratique »* que vit l'Espagne depuis les élections du 15 juin, l'U.M.D. estime, dans un communiqué, qu'est maintenant *« terminée »* la *« difficile étape »* vécue par un groupe de militaires qui avaient essayé, du vivant de Franco d' *« insuffler un air démocratique aux institutions militaires »*. Le texte exprime aussi l'espoir que plus jamais il ne sera nécessaire en Espagne de créer une organisation clandestine au sein de l'armée. On estime qu'à une certaine époque sept cents officiers, pour la plupart capitaines ou commandants, faisaient partie de l'Union militaire démocratique. — *(A.F.P., U.P.I.)*

États-Unis

● LA COUR SUPRÊME a de nouveau rejeté lundi 27 juin, comme elle l'avait déjà fait le 2 juin, la demande de révision du procès de MM. John Mitchell et Robert Haldeman, respectivement ancien ministre de la justice et secrétaire général de la Maison Blanche sous le président Nixon. Ils ont été condamnés à des peines allant de trente mois à huit ans de prison pour leur participation à l'affaire du Watergate. Les deux hommes ont commencé il y a quelques jours à purger leur peine. — *(A.F.P.)*

Ghana

● LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES au Ghana ont mis en demeure le conseil militaire suprême, qui préside aux destinées du pays, de démissionner et de laisser le pouvoir aux civils. Les avocats, médecins, ingénieurs, comptables, etc., menacent tous d'arrêter le travail à partir du 1er juillet. — *(U.P.I.)*

Vietnam

● LES DERNIÈRES TRACES DE LA SOCIÉTÉ CAPITALISTE dans l'ancien Sud-Vietnam seront éliminées en 1979, a déclaré M. Vo Van Kiet, président du comité populaire de Ho-Chi-Minh-Ville, dans un rapport présenté au cours d'une session de ce comité, dimanche 26 juin, a-t-on appris à Bangkok. M. Kiet a indiqué que la propriété privée serait supprimée dans la petite industrie, l'artisanat, le commerce de gros et de détail, ainsi que dans l'agriculture. — *(A.P.)*

Sema - Sélection

spécialiste formation haut niveau — France Outre-Mer

L'Unité Entreprise et Développement de SEMA (Metra International), spécialisée dans les interventions pluridisciplinaires au sein des sociétés indépendantes des grands groupes français et étrangers, recherche un ingénieur de haut niveau spécialiste de la formation en milieu industriel pour lui confier des responsabilités importantes dans ce secteur. La mission consistera à évaluer les besoins, concevoir les programmes, choisir les méthodes et contrôler les actions menées par l'équipe d'ingénieurs qu'il aura à animer. Il sera par ailleurs capable de faire valoir les références du groupe auprès des sociétés d'engineering construisant des usines à l'export et ayant des problèmes de formation professionnelle. Le candidat, 35 ans minimum, devra être ingénieur diplômé d'une grande école et avoir une expérience confirmée des problèmes de production et de formation technique. L'anglais courant est indispensable. Le salaire dépendra essentiellement des compétences du candidat. (Réf. 10118M)

ingénieurs informaticiens chefs de projets organisation — Etranger

SEMA (Metra International) premier groupe européen de Conseil, recherche pour sa Division Informatique plusieurs ingénieurs confirmés, ayant 6 à 10 années d'expérience en organisation pour intervenir sur des contrats à l'étranger. Au départ, ils seront responsables de la mise en œuvre d'un important système informatique de gestion et en assureront la mise en place en collaboration avec l'équipe de conception. Ces postes conviennent à des ingénieurs formation grandes écoles (X, Mines, ECP, Télécom...), disposés à effectuer des déplacements et séjours en province et à l'étranger d'une durée d'environ 2 ans. Les rémunérations offertes dépendront essentiellement des compétences et de la personnalité des candidats. (Réf. 10139M)

ingénieurs informaticiens de gestion — Paris Outre-Mer

SEMA (Metra International) premier groupe européen de Conseil, recherche pour sa Division Informatique plusieurs ingénieurs diplômés, confirmés ou débutants, ayant une première expérience en informatique de gestion (analyse et programmation). Selon leur compétence, ils seront responsables, au sein d'une équipe, de travaux détaillés et du suivi de la réalisation des programmes, ou affectés à des postes d'assistance technique en clientèle pour participer à des études de gestion automatisée ou de systèmes informatiques. Ces postes conviennent à des ingénieurs formation grandes écoles (X, Mines, ECP, Télécom...), disposés à effectuer des déplacements et séjours en province et à l'étranger d'une durée d'environ 2 ans. Les rémunérations offertes dépendront essentiellement des compétences et de la personnalité des candidats. (Réf. 10140M)

techniciens formation professionnelle — Outre-Mer

SEMA (Metra International) premier groupe européen de Conseil, intervenant dans de nombreuses missions d'assistance technique dans les pays en voie de développement, recherche pour ses centres de formation des techniciens dans les spécialités suivantes : instrumentation, mécanique, chimie, électricité industrielle, laboratoire, méthodes. Ceux-ci prendront en charge des séances de formation dans les domaines qui les concernent, destinées à du personnel d'exécution. Les candidats devront déjà posséder une bonne expérience de l'industrie, acquise dans l'une de ces spécialités. La connaissance des pays en voie de développement constitue un avantage. La rémunération, à laquelle s'ajoute une indemnité d'expatriation, tiendra largement compte des qualifications et de l'expérience acquise. (Réf. 7032M)

• •

direction technique paris-est — 160.000 + F

Un fabricant d'articles de papeterie (300 personnes) recherche son directeur technique. Sous l'autorité du Président, il assurera l'ensemble des problèmes techniques : production (qualités, prix de revient, délais), études et méthodes (préparation de la mutation technologique, contrôle de son application), direction du personnel. Agé de 40 ans minimum, diplômé d'une école d'ingénieur (ECP, AM, ICAM ou équivalent...) le candidat aura plusieurs années d'expérience de la fonction et sera rompu aux méthodes modernes de gestion. La connaissance de ce secteur professionnel n'est pas indispensable. (Réf. 4520M)

chef du personnel — Paris

Une filiale française d'une très importante société multinationale recherche pour son siège social à Paris un Chef du Personnel. Outre la gestion du personnel du siège, le titulaire sera chargé, sous l'autorité du Directeur des Relations Humaines du groupe, du conseil, de la coordination et des études d'intérêt commun, se rapportant au statut des personnels des 3 établissements composant l'entreprise. La fonction implique également la supervision des méthodes de gestion du personnel des 3 filiales européennes. Le candidat idéal possède une formation supérieure et est nécessairement un professionnel de la fonction, souhaitant s'intégrer à une équipe. La connaissance de la langue anglaise serait appréciée. (Réf. 2041M)

directeur de travaux — 100.000 + F

Un holding de promotion de maisons individuelles et d'appartements (CA = 100 MF) possède des filiales en France et en Amérique du Nord. Dans le cadre de son développement dans le Nord de la France, il recherche un Directeur de Travaux. Ses tâches seront l'animation technique et la gestion d'une dizaine de chantiers (300 maisons), la réalisation d'objectifs financiers, la coordination des entrepreneurs, le contact permanent avec la clientèle privée. Agé de 35 ans au moins, le candidat souhaité, de formation supérieure, possède une forte personnalité, un sens aigu des relations, et une expérience de travaux similaires. La résidence est fixée en Métropole Nord. Une voiture de fonction est fournie. (Réf. 5014M)

directeur technique et commercial — Alsace

Une importante Société Française, fabricant de produits destinés au grand public sous une marque réputée, recherche pour une de ses unités située en Alsace un directeur. Celui-ci sera chargé de superviser l'ensemble de la production (150 pers. environ). Il sera également directement responsable de la force de vente. De formation ingénieur Grandes Ecoles (Centrale, AM...) le candidat, jeune de préférence, devra posséder une réelle aptitude et un goût pour une activité commerciale. Il devra être bon organisateur, bon gestionnaire, et avoir une grande facilité dans les relations sociales. Une parfaite maîtrise de la langue allemande est indispensable. Un logement de fonction sera assuré. (Réf. 7031M)

chef comptable — 100.000 + F

Le Directeur des services comptables de plusieurs filiales d'un groupe international en expansion recherche son adjoint. Avec l'aide d'une dizaine de personnes, il aura la responsabilité des opérations comptables conduisant à l'établissement des bilans, résultats d'exploitation, déclarations et analyses périodiques des sociétés concernées. Ce poste conviendrait à un candidat de niveau DECS, justifiant d'au moins cinq années d'expérience professionnelle, ayant une bonne pratique de l'anglais lu et écrit et ne craignant pas d'être amené à effectuer fréquemment des tâches modestes. La connaissance des systèmes de comptabilité anglo-saxons serait souhaitable. Le lieu de travail est situé dans la banlieue Est. (Réf. 8488M)

sema selection — groupe metra

Centre Metra
16, rue Barbès — 92126 Montrouge
Tél. : 657.13.00 *(120 lignes groupées)*

PROCHE-ORIENT

Israël

« MILLE ANS PEUT-ÊTRE... »

Jérusalem (A. F. P.). — « Nous vivrons ensemble cent ans, mille ans peut-être », a affirmé lundi 27 juin le général Ezer Weizman, nouveau ministre israélien de la défense. Il répondait ainsi aux notables et aux membres du conseil municipal de Hébron, en Cisjordanie occupée. Ceux-ci venaient de lui exposer leurs doléances et avaient mis l'accent sur « les souffrances des habitants sous un régime d'occupation ». Le général leur a promis que son ministère s'efforcerait, dans la mesure de ses moyens, de rendre plus aisée la vie en Cisjordanie. Il s'était rendu auparavant à Kiryat-Arba, le quartier juif de la ville, construit après la guerre de six jours, où il avait reçu un accueil chaleureux.

« Le général Weizman n'a cessé de parler de paix, a déclaré au correspondant de l'A. F. P. le maire de Hébron à l'issue de la visite du ministre de la défense. Mais le désir de paix ne doit pas s'exprimer uniquement en paroles, il doit aussi se traduire par des actes. »

Aucun territoire, y compris la rive occidentale du Jourdain, ne peut être exclu automatiquement des questions à négocier, déclare le Département d'État

Washington (*Reuter*). — Voici le texte intégral du communiqué officiel diffusé le 27 juin par le département d'Etat sur le conflit du Proche-Orient :

« *Nous estimons sérieusement que, pour éviter un désastre, il est essentiel que des progrès soient réalisés cette année vers une paix négociée au Proche-Orient. Nous estimons également que la sécurité, pour tous pays de cette région perturbée, est subordonnée à une véritable paix négociée entre les parties intéressées.*

» *Heureusement que nous n'amorçons pas nos efforts dans le vide. Il existe un point de départ, sous la forme de la résolution 242 du Conseil de sécurité de novembre 1967, que tous les gouvernements concernés ont acceptée. La politique des Etats-Unis, depuis 1967, a été de chercher constamment à appliquer les principes convenus dans cette résolution au processus de négociation préconisé par la résolution 338 du Conseil de sécurité d'octobre 1973, que toutes les parties intéressées ont acceptée.*

» *La paix prévue dans ces résolutions exigera des compromis difficiles de part et d'autre. Nous ne demandons de concessions à sens unique à personne. Les pays arabes devront accepter de traduire dans les faits une volonté de paix authentique et durable. A notre avis, il faut, pour cela, sur tous les fronts, des dispositions du point de vue de la sécurité qui, aux yeux des parties intéressées, garantissent des frontières établies. Il faut aussi des initiatives tendant à la normalisation des relations avec Israël.*

» *Pour être durable, la paix doit aussi englober la question palestinienne. A ce sujet, le président a parlé de la nécessité, pour les Palestiniens, d'une patrie, dont la nature exacte devrait être négociée par les parties intéressées.*

» *Il est évident que, quelles que soient les dispositions prises, il faudra tenir compte des besoins de toutes les parties, du point de vue de la sécurité, dans le cadre de la résolution 242. En échange de ce genre de paix, il est évident qu'Israël devrait se retirer des territoires occupés.*

» *Nous estimons que cette résolution tend au retrait total sur les trois fronts du Proche-Orient — le Sinaï, le Golan, la rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza — et à des dispositions de sécurité frontalières issues de négociations.*

» *En outre, il faut que ces négociations s'engagent sans préalable d'aucun côté. Cela signifie qu'aucun territoire, y compris la rive occidentale du Jourdain, n'est exclu automatiquement des questions à négocier.*

» *Ce serait contraire au principe de la négociation sans préalable que d'en exclure automatiquement un territoire en litige ou un autre. Ce serait également contraire à l'esprit de la résolution 242, qui constitue le cadre de pareilles négociations. Chaque administration américaine, depuis 1967, a constamment appuyé la résolution 242, qui rallie l'appui international le plus large.* »

Liban

Les affrontements dans le sud gagnent en intensité

De notre correspondant

Beyrouth. — *La situation au Liban du Sud s'est fortement dégradée depuis dimanche. Les opérations militaires, qui se limitaient depuis la contre-offensive palestino-progressiste de mars-avril derniers à des tirs sporadiques d'artillerie, ont repris de l'ampleur. Les bombardements ont gagné en intensité. Ils proviennent aussi bien des lignes tenues par les conservateurs chrétiens, situées près de la frontière, que d'Israël. Leur cible principale est la plus grosse localité du secteur, Nabatieh, dont 70 % à 80 % des 40 000 habitants ont maintenant pris la fuite. Cette ville est devenue le Q.G. des Palestiniens depuis la fin de la guerre à Beyrouth et leur repli vers le sud. Néanmoins, fait-on valoir au sein de la Résistance, les bombardements ne peuvent atteindre que les civils car les fedayin ont les moyens de s'en protéger.*

L'apparition de l'aviation israélienne au-dessus des secteurs névralgiques du sud a contribué à accroître la tension. Au sol, les forces conservatrices chrétiennes annoncent s'être emparées de deux villages : Kfar-Choubs, dans le sanctuaire palestinien de l'Arkoud, et Marouahine, beaucoup plus à l'ouest. La résistance palestinienne affirme catégoriquement qu'aucun changement n'est intervenu sur le terrain.

La zone frontalière sud est abandonnée à elle-même. L'armée libanaise n'a toujours pas pu être reconstituée, même à l'état embryonnaire, et Israël refuse que la force arabe de dissuasion (FAD) approche du secteur. Une tentative dans cette direction, le 23 janvier dernier, avait suscité une si vive réaction israélienne que les quelques soldats syriens qui s'étaient avancés vers Nabatieh avaient dû être retirés.

La tension dans la région du sud-est est d'autant plus ressentie par la population de Beyrouth qu'une crise s'amorce dans la capitale à la suite de l'interdiction par la censure d'un communiqué du Front libanais (droite chrétienne), mettant en cause la FAD. Le journal d'expression française *le Réveil*, lié au parti phalangiste, a été suspendu vingt-quatre heures pour avoir voulu passer outre à l'interdiction. La droite chrétienne doit se réunir mercredi pour prendre une décision. Diffuser le communiqué reviendrait à engager une épreuve de force avec le président Sarkis et la Syrie.

Dans ce contexte, un incident, dans la nuit de lundi à mardi, entre la Salka, pro-syrienne, et le Front du refus, pro-irakien, a créé une certaine émotion à Beyrouth. Plusieurs coups de canon ont été tirés, ce qui ne s'était plus entendu dans la capitale libanaise depuis des mois. L'incident a été rapidement circonscrit, la FAD confirmant, à cette occasion que sa présence empêche les incidents de dégénérer.

LUCIEN GEORGE.

M. Raymond Eddé : le président Assad a été l'exécutant du plan américain à Beyrouth

Se référant aux propos du président syrien Assad selon lesquels les Etats-Unis seraient responsables du « carnage » au Liban (*le Monde* daté 26-27 juin), M. Raymond Eddé, président du Bloc national libanais, nous a fait la déclaration suivante :

« *Le président syrien est certes bien placé pour formuler une accusation d'une telle gravité contre les Etats-Unis d'Amérique. (...) Cependant, il ne dit pas qu'il a été un des exécutants du « plan américain visant à la » partition du Liban », que j'avais dénoncé par une déclaration au Monde (datée du 16 décembre 1975). Le président Assad lui-même en a donné la preuve en déclarant, dans son discours du 20 juillet 1976, « qu'il avait envoyé » depuis trois ans (donc depuis » juillet 1973) des soldats syriens » au Liban pour protéger les » camps palestiniens à Beyrouth, » au Liban du Sud et à Tripoli, et » qu'il leur avait même envoyé » des fusées individuelles. » (...)*

» *M. Assad avait tout intérêt à faire éclater un conflit entre Libanais et Palestiniens, après avoir armé ces derniers pour voler ensuite au secours des chrétiens en péril, tout en occupant, comme il a réussi à le faire, tout le Liban jusqu'au fleuve Litani, représentant la « ligne rouge » à ne pas dépasser, fixée par Israël.*

» *Ce que le président syrien n'a pas dit également, et ne dira pas, c'est qu'il tente de réaliser la « Grande Syrie » en y annexant le Liban ou, tout au moins, une partie ; en reprenant les territoires réunis par la France au Liban en 1920, et qui faisaient partie du Liban avant 1861. Aussi M. Kanso, secrétaire général de la section libanaise du parti baas syrien, avait-il déclaré au journal libanais* l'Orient-le Jour *le 5 juin dernier, « que dès l'entrée des » forces syriennes au Liban » (1er juin 1976), l'unité syro-» libanaise aurait dû être pro-» clamée et qu'il fallait, dès à » présent, œuvrer pour réaliser » une telle unité ».*

» *On ne peut donc douter que le président Assad avait tout intérêt à exécuter le plan américain. Il serait maintenant intéressant de connaître la réponse de Washington à l'accusation du président Assad.* »

Centre ISTH Centre
AUTEUIL - TOLBIAC
Institut privé des Sciences et Techniques humaines
PREPARATIONS INTENSIVES COMPLETES
HEC-ESCAE-IIeA
• Préparation au concours d'entrée directe en 2e année
• Juillet à Septembre 1977
ENA
• Préparation aux concours juridique et économique
• Août à Septembre 1977
EXPERIENCE PEDAGOGIQUE CONFIRMEE DEPUIS 1953
AUTEUIL 6, Av. Léon-Heuzey 75016 Paris - Tél. 224.10.72
TOLBIAC 83, Av. d'Italie 75013 Paris - Tél. 588.63.91
17

LES RUES DE LA JOIE
Les 20 rues de Paris où cet été, on s'amusera le plus, les meilleurs glaciers, présentent leurs nouveautés, les restaurants où l'on peut manger au frais... Et toutes les adresses qui font de vous un vrai Parisien, dans le supplément de poche « Guide de Paris » du Nouveau Guide Gault-Millau de juillet.

LE CONSEIL EUROPÉEN ET LES PERSPECTIVES DE NÉGOCIATIONS

(*Suite de la première page.*)

Les Neuf examineront, d'autre part, l'état de la coopération politique entre les Etats membres et devraient parvenir à un accord sur les méthodes de travail du Conseil, a indiqué, lundi 27 juin, M. André Arnaud, porte-parole de l'Elysée. On précise, de source informée, qu'il s'agit surtout d'améliorer la préparation technique des conseils et la mise au point des documents à soumettre à l'approbation des chefs de gouvernement.

Il est aussi prévu, a ajouté M. Arnaud, d'évoquer l'approbation, par les Parlements nationaux, de l'accord du 20 septembre 1976, sur l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel, et la situation économique dans la C.E.E., en mettant l'accent sur le problème du chômage.

M. Giscard d'Estaing et le chancelier Schmidt feront, d'autre part, une communication sur la coordination des politiques conjoncturelles française et allemande et sur son extension possible au sept autres gouvernements, envisagée par la France dans la perspective d'une relance de l'union économique et monétaire. Les Neuf examineront aussi la question de l'élargissement de la Communauté à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal.

A la demande de la France, le Conseil évoquera la situation en Afrique et les possibilités de développement de la coopération avec les Etats africains. Il fera le bilan de la conférence Nord-Sud, et entendra une communication de M. Giscard d'Estaing sur les entretiens qu'il a eus, la semaine dernière, avec M. Brejnev, chef de l'Etat et secrétaire général du parti communiste soviétique.

Enfin, les dirigeants des Etats ayant participé à la conférence au « sommet » des principales puissances industrielles, en mai dernier, feront part à leurs partenaires des résultats de cette conférence dans le domaine de l'énergie nucléaire. Le porte-parole de l'Elysée a rappelé à ce propos que la question de la non-prolifération relevait des politiques nationales, bien que l'utilisation civile de l'énergie nucléaire fasse l'objet d'une politique commune dans l'Euratom. Le conseil examinera aussi le projet « Jet » d'installation, en Grande-Bretagne ou en Allemagne, d'un appareil de physique expérimentale pour la recherche en matière de fusion thermonucléaire contrôlée.

DIX ANS APRÈS LA « RÉUNIFICATION »

« Nous aspirons à créer dans Jérusalem les conditions d'une coexistence pacifique »

nous déclare le maire, M. Teddy Kollek

De notre correspondant

Le 27 juin 1967, la Knesset adoptait une législation étendant à Jérusalem-Est, occupée au cours de la guerre de six jours, les lois et l'administration israéliennes.

Le lendemain, la nouvelle législation était signée par le ministre de l'intérieur, M. Moshe Shapiro. La « réunification » de Jérusalem a été considérée depuis par les Israéliens comme une décision irrévocable, malgré une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies invitant, le 4 juillet 1967, Israël à annuler toutes les mesures tendant à modifier le statut de la ville.

M. Teddy Kollek, maire de Jérusalem, a fait pour « le Monde » le bilan de sa gestion au cours des dix dernières années.

Jérusalem. — « On me demande toujours, *nous dit M. Kollek*, si notre ville est véritablement réunifiée. Dans la mesure où Montréal, Bruxelles, Washington sont des villes unifiées, Jérusalem l'est sans doute aussi. Cette ville était-elle homogène avant 1948, du temps des Anglais et, plus loin encore, du temps des Turcs ? Si l'on croit que pour que Jérusalem soit vraiment unifiée il faudrait que tous les matins juifs et Arabes se jettent dans les bras les uns des autres et s'embrassent, alors elle ne l'est pas. On raconte qu'avant 1948 il était dangereux pour un juif de se rendre dans les quartiers arabes, et que des Arabes craignaient d'aller dans des quartiers juifs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

» Il est évident que Jérusalem ne sera jamais homogène comme peut l'être, par exemple, Lyon ou Bordeaux. Il y a d'ailleurs à cela des raisons historiques. La ville a, de tout temps, été divisée en quartiers ethniques. Depuis les temps les plus reculés, les musulmans, les Arméniens, les Grecs, les Abyssins, les juifs, etc. ont vécu dans des quartiers séparés. Si les barrières (invisibles) entre ces quartiers ne sont pas tombées jusqu'à ce jour, cela n'est pas imputable à l'état de guerre qui existe entre nous et le monde arabe. Même si nous parvenions à la paix, qui pourrait garantir qu'il n'y aurait pas de frictions entre les différentes communautés, et, pour empêcher ces frictions, faudrait-il de nouveau partager la ville en deux ?

» Songe-t-on à faire passer une frontière au milieu de Belfast ou de Montréal parce qu'il y a des conflits entre les éléments de la population de ces villes ? Ce à quoi nous aspirons, c'est à créer dans cette ville les conditions qui permettraient une coexistence aussi pacifique et harmonieuse que possible.

— Vous n'avez pas le concours de la population arabe, qui n'a aucun de ses représentants au conseil municipal...

— Les Arabes refusent de siéger au conseil municipal par peur, et d'ailleurs cela ne leur apporterait aucun avantage particulier. Leurs besoins, ils y font face à la chambre de commerce, où ils sont représentés, et au sein des différents organismes professionnels, où de nombreux représentants arabes sont très actifs. Leur présence au conseil municipal ne pourrait que leur attirer des ennuis avec les organisations terroristes, qui les accuseraient de collaboration, et il serait gênant pour un conseiller municipal arabe d'envoyer, s'il le désire, ses enfants étudier dans une université du Caire, de Damas ou de Beyrouth. Il lui sera aussi plus difficile de maintenir des rapports avec des membres de sa famille vivant dans des pays arabes et de se rendre comme bon lui semble dans les pays voisins.

Les expropriations

— Peut-on être membre du conseil municipal sans être de nationalité israélienne ?

— Oui, absolument. Selon les lois israéliennes, on est électeur et éligible au niveau municipal si on a le statut de résident, quelle que soit la nationalité que l'on possède. Les Arabes de Jérusalem ont choisi de conserver la nationalité jordanienne, à l'exception d'une centaine seulement, qui ont demandé et aussitôt obtenu la nationalité israélienne. Ces derniers ont d'ailleurs participé aux élections législatives du 17 mai.

— Vous avez parlé de vos efforts en vue de créer un climat de cohabitation amicale. Or vous avez procédé, dans certains quartiers de la vieille ville de Jérusalem, à de nombreuses expropriations qui ont provoqué dans la population arabe une très vive amertume.

— Nous avons procédé à des expropriations aux dépens des juifs qui ont été infiniment plus considérables que celles dont les Arabes ont eu à souffrir. Prenez par exemple le quartier de Shamma, où vivaient quatre-vingts familles juives au pied du mont Sion, dans la vallée de la Géhenne. Nous avons dû faire disparaître ce quartier parce que tout autour du mont Sion, qui est au cœur de la ville, on est en train de créer un parc archéologique.

» Il en est de même du quartier juif de Mamilla, qui, lui aussi, sera inclus dans ce parc. Les habitants de Mamilla ont organisé des manifestations de protestation auxquelles nous n'avons donné aucune suite, car il n'est pas question de laisser de vieux immeubles en ruine et des hangars dans un lieu qui a une extraordinaire signification historique. La différence entre les expropriés juifs et les expropriés arabes, c'est que les premiers me traitent de « pourriture » et les seconds de « pourriture sioniste ». Les expropriations que nous avons opérées dans l'ancien quartier juif de Jérusalem n'ont atteint qu'un nombre restreint de familles arabes. Mais si on parle d'injustice, il faut se souvenir que dans ce même quartier vivait jusqu'à l'invasion de l'armée transjordanienne, en 1948, une importante population juive. Les maisons et les synagogues y ont été saccagées sans que personne ait jamais songé à élever la moindre protestation. Et, lorsque nous avons voulu restaurer ce quartier, il nous a bien fallu, moyennant une indemnisation convenable, expulser les Arabes qui étaient venus habiter les ruines du quartier juif à l'époque jordanienne. Je crois que beaucoup de protestations auraient été évitées si nos autorités avaient agi plus intelligemment, c'est-à-dire avec moins de brutalité.

Un impact fantastique

— Vous avez un jour déclaré que c'est seulement en principe, et pas dans les faits, que Jérusalem est considérée comme capitale par le gouvernement israélien. Or, pour la quasi-totalité des nations, Jérusalem n'est reconnue comme capitale que de facto *seulement.*

— Le monde entier sait que Jérusalem a été longtemps sous la souveraineté musulmane et que son symbole a été le dôme de la mosquée d'Omar. Le monde sait aussi que Jérusalem est chrétienne, parce qu'elle abrite le Saint-Sépulcre et la via Dolorosa. Mais il n'y a rien dans cette ville qui concrétise matériellement sa judéité. Notre petit mur disparaît dans le flot des symboles chrétiens et musulmans, et n'a jamais fait grande impression. Cela a rendu très difficile de démontrer les liens spirituels qui, pendant deux mille ans, nous ont attachés à cette ville. Ce qui me paraît scandaleux, c'est que notre gouvernement ne semble pas avoir conscience de la nécessité de démontrer au monde ce que Jérusalem signifie pour le peuple juif. Le seul nom de Jérusalem a un impact fantastique sur toute la planète.

— N'éprouvez-vous pas un double sentiment de frustration du fait que votre propre gouvernement, à vous entendre, néglige Jérusalem, et que les gouvernements étrangers n'y sont représentés modestement que par des consuls ?

— Ce n'est pas tout à fait exact au sujet des gouvernements étrangers, dont onze ont des ambassades dans la ville.

Si, en 1951, lorsque nous avons proclamé Jérusalem comme capitale, nous avions exigé le transfert des ambassades installées à Tel-Aviv, la situation aurait été tout autre aujourd'hui. Maintenant, vous savez, pour ce que représente un ambassadeur... Il fut un temps où un ambassadeur était un personnage important, et moi-même j'ai été en poste à l'étranger. Mais croyez-moi, même à l'époque j'avais le sentiment de n'être qu'un « messenger boy ». En fait, les vrais responsables diplomatiques viennent à Jérusalem : c'est ici que Kissinger a mené ses fameuses négociations, et même les Français, Sauvagnargues et de Guiringaud, ne sont pas allés à Tel-Aviv pour rencontrer les membres du gouvernement, c'est à Jérusalem qu'ils les ont vus.

Même le secrétaire général des Nations unies, ce n'est qu'à Jérusalem qu'il a ses entretiens officiels avec nos dirigeants. Willy Brandt, lorsqu'il était chancelier, Nixon, lorsqu'il était président, le chancelier Kreisky, tous les chefs d'Etat et ministres qui viennent en Israël séjournent à Jérusalem. Il y a quelques mois, au cours d'une réception chez Itzhak Rabin, un député israélien a déclaré à l'ambassadeur américain : « *Maintenant que Carter est élu président, qu'attendez-vous pour transférer votre ambassade à Jérusalem ?* » Et l'ambassadeur lui a répondu : « *Nous allons y penser sérieusement. Mais nous permettrez-vous de faire comme tous les membres de votre gouvernement et de redescendre tous les mercredis pour trois jours à Tel-Aviv ?* »

Propos recueillis par
ANDRÉ SCEMAMA.

meubles de style et rustiques
chêne et merisier
Régence Louis XIII
Anglais
au mont st-michel
101 rue de rennes angle rue d'assas
paris 6 métro sevres-babylone
tel 548 08 59

MATELAS ■ SOMMIERS ■ ENSEMBLES
SIMMONS
présente toutes
ses literies chez
CAPELOU
DISTRIBUTEUR

LIVRAISON TRES RAPIDE
EXPOSITION ET CENTRE D'ESSAI
Seule adresse de vente :
37, AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE
PARIS XI^e ■ Métro Parmentier
Tél. 357.46.35

Celui qui connaît les outils électriques BOSCH pour l'artisanat et l'industrie sait aussi ce que valent les outils BOSCH Combi pour le bricolage. Par exemple la protection par surisolement BOSCH.

Avant 1929 les relations entre coiffeur et client étaient parfois tendues: la cause en était de brusques décharges électriques provenant de la tondeuse à cheveux.

Ce ne fut qu'avec la tondeuse BOSCH à poignée en bakélite qu'une amélioration fut apportée. Le premier outil surisolé était né.

Aujourd'hui c'est encore l'isolation qui nous différencie des autres: l'ensemble du programme des perceuses à percussion BOSCH pour bricoleurs est surisolé.

On apprend à apprécier particulièrement le surisolement lorsque le foret rencontre fortuitement un fil électrique sous tension noyé dans le mur. On est en effet protégé des décharges électriques.

Les carcasses de nos perceuses à percussion sont entièrement en polyamide renforcé de fibres de verre. Le matériau que nous utilisons peut avantageusement se comparer à la résistance des carcasses métalliques. De par sa faible conductibilité thermique la chaleur du moteur et de l'engrenage ne se transmet, même en usage assez prolongé, que légèrement à la main de l'utilisateur.

Le surisolement n'était qu'un des nombreux et nouveaux développements dans le domaine des outils électriques.

En 1935 nous avons mis sur le marché le premier marteau BOSCH de série, son nom devenant plus tard synonyme de marteau perforateur électrique.

Nous avons également été les premiers à régler électroniquement les meuleuses angulaires. Cette régulation permet de maintenir constante, sous toute charge, la vitesse de rotation optimale.

Aujourd'hui les outils électriques BOSCH sont utilisés partout dans l'industrie. C'est ainsi par exemple qu'il n'existe pratiquement pas de constructeur automobile en Europe qui ne travaille avec nos outils.

La plupart des professionnels travaillent avec des outils électriques BOSCH.

Les artisans ont dans leur vie professionnelle l'occasion d'essayer différentes fabrications. Nous sommes heureux que la plupart préfèrent notre marque.

Et ce qui est bon pour les professionnels ne peut être que profitable aux bricoleurs.

BOSCH partage votre vie et vous ne le savez pas toujours.

Savez-vous que votre voiture est probablement équipée avec des produits BOSCH et que lors de la prochaine révision elle sera sans doute mise au point et vérifiée avec des appareils de contrôle BOSCH.

Quant à votre autoradio, si c'est un BLAUPUNKT, pensez aussi que BLAUPUNKT est une société du Groupe BOSCH.

BOSCH accompagne vos gestes quotidiens en bien d'autres occasions. De nombreux produits alimentaires que vous achetez dans les grandes surfaces sont empaquetés par nos machines; vous les préparez peut-être dans votre cuisine BOSCH, et vous les conservez dans votre réfrigérateur BOSCH.

Peut-être réalisez-vous des films avec une caméra de chez BOSCH dont la marque est BAUER. Il y a également des salles de cinéma équipées de projecteurs BAUER. C'est d'ailleurs vraisemblablement avec nos yeux que vous avez regardé les Jeux Olympiques: beaucoup d'épreuves ont été retransmises par des caméras de télévision BOSCH.

Nous concevons et nous fournissons des installations et des machines pour les chaînes d'assemblage et de fabrication. Nous construisons des systèmes d'automation pour l'industrie; le matériel ferroviaire est équipé de composants fabriqués par BOSCH, et grâce à nos réchauffeurs de sang, les hôpitaux peuvent porter leurs réserves de sang à la température du corps humain.

5700 scientifiques et techniciens travaillent chez BOSCH à la recherche et au développement de nouveaux produits et de meilleures méthodes, exclusivement.

Le Groupe BOSCH en France:
5 usines.

BOSCH

(Publicité)

LES RADICAUX PROPOSENT:

« La vérité est-elle insoutenable pour les Français ? ou bien pour la classe politique ? »

« La liberté dont on parle est, comme ailleurs, le pain : elle ne suffit pas. »

« La jeunesse est empêchée de vivre son âge. Le mur qui sépare l'étude de la vie doit disparaître. »

« La bataille de cette génération est celle de la responsabilité des citoyens, de la confiance en l'homme. »

« Le chômage des jeunes engage la responsabilité publique. Le pouvoir doit en assurer la maîtrise. »

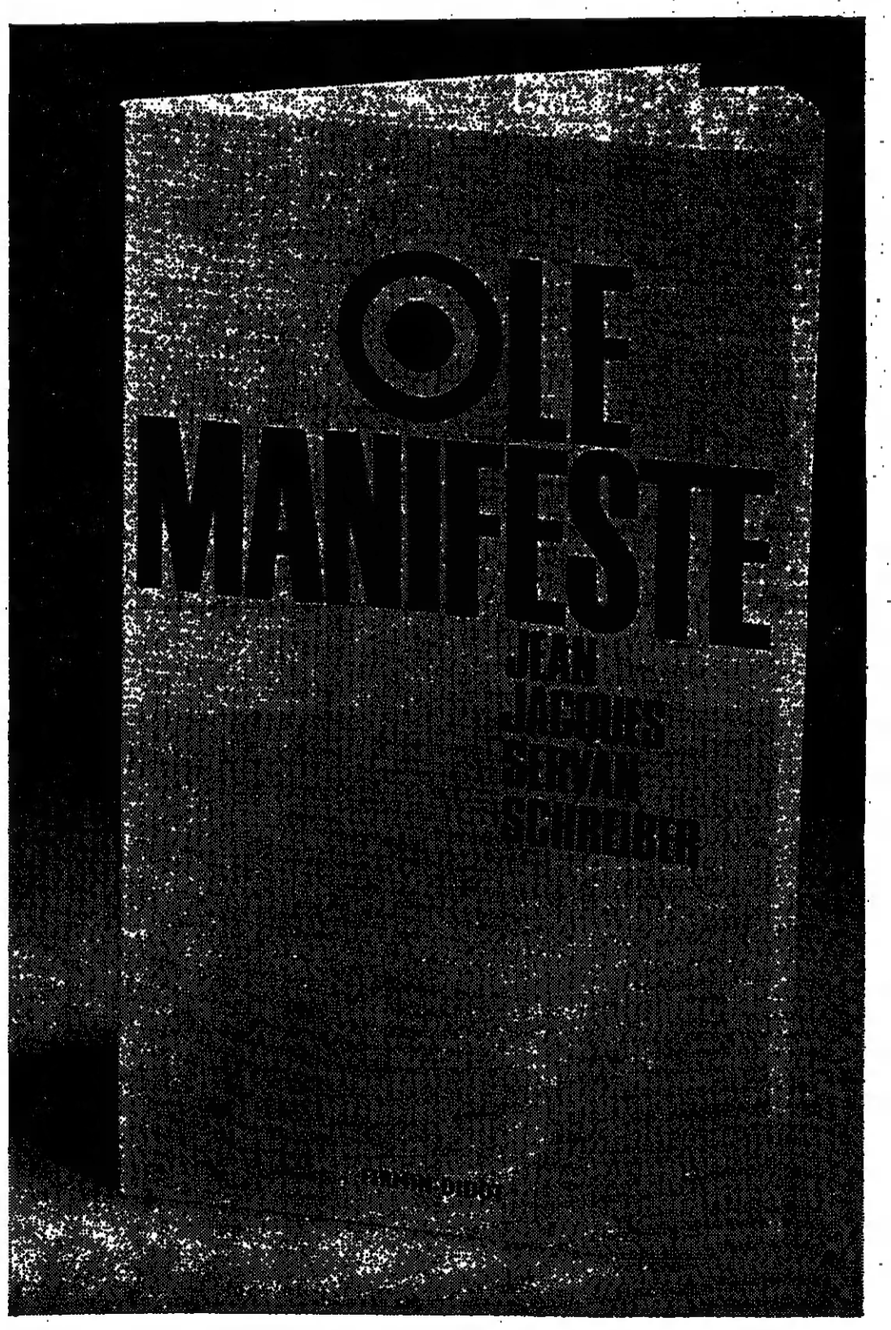

EN VENTE DÈS AUJOURD'HUI
CHEZ LES MARCHANDS DE JOURNAUX
ET LES LIBRAIRES

64 PAGES - 5 FRS

LE

I LA VÉRITÉ
Si le pouvoir a pu
c'est que, malgré l
les Français dans l
leur niveau de vie p
économique a radica
quant de la dire, o
politiques d'assurer
On prend le risque
tentation totalitaire,
fleurs qui l'entoure
ainsi, avant tout,
confiance.

II LA RÉFOR
La nature des chos
qui se révolte fait
Après la lutte contr
rie, c'est désormais
qu'il faut libérer la
la doctrine comm
Commun en Franc
dent sur une analys
les plus cruels. M
tive, seul instrume
elle-même comme
Un nouvel ensembl
mes réalisables —

III LA SOLID
La solidarité n'est
timents : elle impl
circuits de l'argent
assurer la protecti
plus défavorisés, il
perd dans le masq
détournements de
certain pouvoir hé
des grandes succes
dans les pays les
annuelle, déclarati
tunes; engager une
c'est donner leurs
âgées, aux femmes
darité.

هكذا في الاصل

LE MANIFESTE

POSEN

LE NIFESTE

JEAN JACQUES SERVAN SCHREIBER

Sommaire

I LA VÉRITÉ

Si le pouvoir a pu rester si traditionnel, c'est que, malgré les inégalités extrêmes, les Français dans leur ensemble voyaient leur niveau de vie progresser. Mais la vérité économique a radicalement changé. En craignant de la dire, on se prive des moyens politiques d'assurer le renouveau du pays. On prend le risque de rendre inévitable la tentation totalitaire, quelles que soient les fleurs qui l'entourent. La vérité s'impose, ainsi, avant tout. C'est la question de confiance.

P. 15

II LA RÉFORME

La nature des choses, voilà l'ennemi. Celui qui se révolte fait son métier d'homme. Après la lutte contre la jungle et la pénurie, c'est désormais de l'économie aveugle qu'il faut libérer les Français. Marx, dans la doctrine communiste, le Programme Commun en France aujourd'hui, se fondent sur une analyse qui conduit aux échecs les plus cruels. Mais l'économie d'initiative, seul instrument de progrès, livrée à elle-même comme elle l'est, nous mutile. Un nouvel ensemble progressiste de Réformes réalisables — c'est le devoir d'Etat.

P. 21

III LA SOLIDARITÉ

La solidarité n'est pas faite de bons sentiments : elle implique une révision des circuits de l'argent, public et privé. Pour assurer la protection et la formation des plus défavorisés, il faut reprendre ce qui se perd dans le maquis des privilèges et les détournements de fonds. Mettre fin à un certain pouvoir héréditaire, par la réforme des grandes successions; introduire comme dans les pays les plus avancés, la taxe annuelle, déclarative, sur les grandes fortunes; engager une « nouvelle donne » — c'est donner leurs chances aux personnes âgées, aux femmes, aux jeunes, à la solidarité.

P. 29

IV L'ÉQUITÉ

L'injustice la plus insupportable, et le gâchis le plus grave pour le pays, viennent de la capitulation de la Société devant l'inégalité des chances. A l'entrée de la Communale, les jeux sont faits. S'attaquer, dès « l'âge d'or de l'intelligence », l'âge de 2 ans, à ce scandale, pourrait bien être le plus rentable de tous les investissements. Il faut aussi remplacer le système des castes, fondé sur les grands Concours. A partir de ces réformes stratégiques, l'éducation permanente permettra enfin, selon une nouvelle loi, tout au long de la vie, l'accomplissement de l'être.

P. 39

V LA RESPONSABILITÉ

« La politique, écrivait Paul Valéry, est l'art d'empêcher les gens de s'occuper de ce qui les regarde. » La Bureaucratie centralisée y est parvenue. Tout est décidé au sommet, en dessous on exécute. La bataille de cette génération sera de donner aux citoyens la responsabilité de leur destin. Il y faut une nouvelle répartition des pouvoirs de décision à tous les niveaux. De l'Europe à la Région, les élus doivent être en mesure de répondre aux aspirations réelles et de rendre compte : mettre l'Etat au service des hommes, et non plus l'inverse.

P. 47

VI LA FRONTIÈRE

A la frontière de la crise d'aujourd'hui et de la société post-industrielle vient s'entasser l'impressionnante masse des jeunes chômeurs. On ne peut s'en remettre au jeu des mécanismes économiques, c'est la responsabilité politique par excellence. Un programme public d'emplois de « nouvelle nature », pour tous les besoins non-marchands, et d'initiative locale, donnera un exemple et ouvrira la voie à la solidarité, l'équité et la responsabilité. Nous aurons atteint l'objectif : assurer la relève. Nos enfants auront les moyens de forger leur destin.

P. 57

DIPLOMATIE

La date du 3 octobre n'est pas une «limite absolue» pour la conclusion d'un accord SALT

déclare le responsable américain du désarmement

M. Warnke, directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armements et le désarmement, qui vient de passer six jours à Moscou où il s'est entretenu de la limitation des armements dans l'océan Indien, a déclaré à son départ d'U.R.S.S. que la date du 3 octobre *« ne devrait pas être considérée comme une sorte de limite absolue »* pour la conclusion d'un nouvel accord sur la limitation des armements stratégiques (SALT) avec l'U.R.S.S. C'est à cette date qu'expire l'accord SALT-I sur la limitation des armements offensifs, conclu en 1972 entre MM. Brejnev et Nixon. M. Warnke n'a pas exclu qu'un nouvel accord soit conclu avant cette date, mais *« l'important, a-t-il dit, est de poursuivre des négociations constructives ».*

Le sujet n'a pas été abordé au cours du séjour de M. Warnke à Moscou, mais les entretiens sur la limitation des armements dans l'océan Indien ont été, selon lui, *« tout à fait encourageants ». « Il n'y a pas de raison, a ajouté le négociateur américain, pour que l'une ou l'autre des parties veuille se lancer dans une compétition militaire intense »* dans cette région. On sait que les Etats-Unis installent une base militaire dans l'île de Diego-Garcia, tandis que l'U.R.S.S. dispose d'importantes « facilités » à Berbera, en Somalie.

A Washington, d'autre part, le porte-parole de la Maison blanche, M. Powell, a répondu lundi 27 juin à une question sur l'éventualité d'une rencontre Brejnev-Carter cette année : *« Je ne pense pas que cela soit exclu. » « M. Carter est toujours prêt à s'entretenir avec quiconque le souhaite »*, a-t-il ajouté. Cependant une telle rencontre est toujours considérée comme très hypothétique dans l'entourage du président. — *(A.F.P., A.P.)*

● *Le « Bulletin d'information du comité national de liaison Défense-Armées-Nation »*, dont le secrétaire général est M. Jean-Christian Barbé, publie, dans sa livraison n° 6 d'avril-mai-juin 1977, une étude sur les armées des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne, de Suède et d'Union soviétique (disponible au Centre d'information civiques, 242 *bis*, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris).

● *M. Daniel Contenay*, conseiller des affaires étrangères, est nommé conseiller technique (affaires internationales) au cabinet du ministre de la défense, en remplacement de M. Gérard Eibon, ministre plénipotentiaire, chargé de mission, nommé récemment directeur des affaires internationales à la délégation générale pour l'armement.

OU MANGE-T-ON LE PLUS MAL EN FRANCE ?

Quelles sont pour les Français les régions de France où l'on mange le mieux et le moins bien ? L'Ifop a réalisé pour Gault et Millau une enquête nationale. Bien des résultats ont estomaqué Gault et Millau. A votre tour d'être surpris.

Le Nouveau Guide Gault-Millau de juillet chez votre marchand de journaux.

La Pompadour

SOLDE

SA COLLECTION

robes, ensembles, manteaux robes longues, tuniques, blazers, impers etc

GRANDES TAILLES

du 42 fort au 60

32 bis, Bd HAUSSMANN

Mo Chaussée d'Antin

LA CONFÉRENCE DE MALTE

Les partis socialistes progressistes méditerranéens veulent limiter l'influence des puissances étrangères dans la région

De notre envoyé spécial

Malte. — *Après six jours de débats difficiles, la seconde conférence des partis et organisations socialistes progressistes de Méditerranée s'est terminée, le samedi 25 juin, par l'adoption d'une déclaration en dix points appelée* « document de Malte ». *Ce texte préconise l'élaboration d'un système de coopération et de sécurité régionale, visant à éliminer les grandes puissances de la Méditerranée. Les participants* (1) *ont également décidé que le F.L.N. algérien siégerait désormais au secrétariat général de la conférence, aux côtés des cinq organisations qui s'y trouvaient depuis la précédente réunion à Barcelone* (2).

Vingt-cinq partis ou organisations se réclamant du socialisme et dix mouvements de libération ont pris part aux travaux. Plusieurs d'entre eux n'avaient guère de rapports avec la Méditerranée, tels le parti socialiste d'Uruguay, le Mouvement de libération de la Thaïlande ou l'African National Council du Zimbabwe. Les grandes formations européennes comme le parti socialiste français, le parti socialiste ouvrier espagnol et le parti socialiste italien s'en *étaient tenues au statut d'observateur*, rejoignant ainsi dans une prudente expectative le parti communiste italien et l'Alliance socialiste de Yougoslavie. Mais toutes ces organisations ont pu s'exprimer à loisir tant en séance plénière que dans les commissions, et leur influence n'a pas été négligeable.

A Barcelone, en novembre 1976, la première conférence *socialiste* méditerranéenne, réunie à l'initiative des partis socialistes minoritaires d'Espagne (P.S.P. et F.P.S.), du parti travailliste de Malte et du Congrès général du peuple libyen, était apparue comme une tentative visant à créer une organisation rivale de la seconde Internationale socialiste *(le Monde du 30 novembre)*. L'Internationale était d'ailleurs réunie au *même moment* à Genève. Les partis arabes et les formations européennes comme le P.S.U. français et le P.S.P. espagnol estiment qu'elle est dominée par la social-démocratie allemande et trop sensible aux sirènes atlantistes. Ils récusent également la présence en son sein des socialistes israéliens.

Ces griefs n'ont rien perdu de leur acuité à Malte, mais la volonté *de faire progresser de façon réaliste* les idées de désarmement, de paix et de coopération dans la région l'ont nettement emporté sur la tentation de construire une « contre-Internationale ». Celle-ci aurait été minée dès le départ par des désaccords idéologiques, la théorie de la *« troisième voie »* entre capitalisme et communisme prônée avec ténacité par la Libye *n'ayant pas fait d'adeptes dans des* partis qui se réclament presque tous du marxisme.

De sévères affrontements

La conférence de Malte n'a pas été aussi bien préparée que l'avaient souhaité notamment les Algériens. Elle a subi l'influence des nombreux conflits qui secouent le bassin méditerranéen. *La présence du Front* Polisario a entraîné le départ de la délégation du Parti du peuple mauritanien (P.P.M.) et l'abstention de l'Union socialiste des forces populaires marocaine, pourtant présente à Barcelone. Le Baas syrien ne s'est pas déplacé, laissant le champ libre à son rival irakien. Les débats sur le Liban n'ont pu s'engager en profondeur en raison des positions antagonistes des partis libanais représentés. Un incident, enfin, a opposé le parti socialiste destourien, présent en tant qu'observateur, au Mouvement de l'unité populaire de M. Ben Salah, parti d'opposition. Le Destour menaçant de quitter les lieux, le MUP a été invité à se retirer, ce qui n'a pas empêché ses représentants d'arpenter les couloirs de la conférence pour faire signer une pétition contre la répression en Tunisie.

Ces incidents ont été relégués au second plan par la qualité d'un certain nombre d'interventions, parmi lesquelles celles de M. Andréas Papandréou, pour le PASOK grec, de M. Lyssaridès, pour l'EDEK de Chypre, et de M. Enrique Tierno Galvan, pour le P.S.P. espagnol. Les contributions de personnalités telles que MM. Lelio Basso, président de la Ligue internationale des droits des peuples, et Claude Bourdet, représentant la conférence internationale pour le désarmement et la paix, ont également favorisé un progrès de la réflexion.

Les travaux des commissions ont *été marqués par de sévères affrontements* sur deux points principaux : la question palestinienne et la présence soviétique en Méditerranée. Certains partis se sont refusés à mettre sur le même plan cette présence et celle des Américains. La déclaration finale reste très vague sur ces deux sujets. L'affirmation de positions intransigeantes aurait rendu impossible une extension de la conférence en direction des grands partis socialistes et communistes européens. Or il semble que cette participation soit maintenant souhaitée, y compris par la Libye. *« Nous espérons que notre prochaine conférence sera encore plus élargie*, nous a dit à ce propos M. Ahmed Shehati, secrétaire général de la conférence et représentant du Congrès du peuple libyen. *La coopération entre les deux rives de la Méditerranée est nécessaire. Les Européens devraient mieux comprendre les problèmes des pays arabes, ce qui permettrait d'engager un dialogue constructif. »*

La prochaine conférence se tiendra à Athènes dans un délai maximum de deux ans. Il n'est plus utopique d'espérer que pourront se retrouver à cette occasion toutes les forces socialistes de la Méditerranée dans une perspective de non-alignement. La présence de certains partis communistes européens, soucieux de se démarquer de Moscou, pourrait favoriser une telle orientation. L'entrée de l'Algérie au secrétariat de la conférence avec le total accord de la Libye facilitera également cette évolution. Le dialogue Nord-Sud pourrait alors trouver, comme l'a souhaité à Malte le représentant du parti socialiste italien, un point concret d'application.

DANIEL JUNQUA.

(1) Il s'agit des participants « à part entière » : Labour Party de Malte, Congrès général du peuple de Libye, Front de libération nationale (F.L.N.) d'Algérie, Mouvement socialiste panhellénique (PASOK) de Grèce, Parti socialiste (EDEK) de Chypre, Parti socialiste unifié (P.S.U.) de France, Parti socialiste populaire d'Espagne (P.S.P.), Fédération des partis socialistes (F.P.S.) d'Espagne, Organisation de libération de la Palestine, Parti socialiste Baas d'Irak, Parti socialiste progressiste du Liban, Parti national social syrien du Liban, Union socialiste arabe du Liban.

Le parti socialiste portugais et le groupe d'intervention socialiste du Portugal, qui étaient présents à la conférence de Barcelone, ne sont pas venus à Malte.

(2) Le secrétariat général mis en place à Barcelone réunissait le Congrès général du peuple libyen, le P.S.P. et le F.P.S. espagnols, l'O.L.P. et le Labour Party de Malte. Le *siège du secrétariat est à Tripoli.* La Libye a supporté l'essentiel des dépenses de conférence de Barcelone et de Malte.

LES PRINCIPAUX POINTS DU DOCUMENT ADOPTÉ

Voici les principaux points du document adopté à Malte :

PALESTINE. — La conférence apporte son appui total au peuple palestinien et soutient sa lutte en vue de rentrer en possession de ses territoires.

LIBAN. — Condamnation de toute forme d'intervention étrangère et appui à « la lutte du peuple libanais pour préserver son intégrité territoriale et son identité arabe ».

CHYPRE. — Soutien au peuple chypriote dans sa lutte pour préserver « son intégrité territoriale et sa neutralité » ; condamnation des interventions extérieures et demande de retrait des forces étrangères.

MALTE. — Appui sans réserve à la politique de neutralité fondée sur le non-alignement. La conférence demande aux pays méditerranéens de garantir politiquement et économiquement cette neutralité en compensant les pertes entraînées par la fermeture des bases britanniques en mars 1979.

MOUVEMENTS DE LIBERATION. — Soutien à tous les mouvements de libération et notamment au Front Polisario.

SECURITE MEDITERRANEENNE. — La conférence demande à tous les pays méditerranéens signataires de l'acte final de la conférence d'Helsinki de de constituer en comité permanent pour veiller à l'application du dernier paragraphe du document de la conférence traitant de la sécurité en Méditerranée.

Le document de Malte reconnaît l'existence d'un « socialisme humain et démocratique dans lequel se reconnaîtrait l'homme méditerranéen » et qui constituerait une « troisième voie » entre le capitalisme et le communisme.

ECOLE DE CADRES DE LAUSANNE

Institution internationale privée, spécialisée depuis 1963 dans la formation et le perfectionnement des cadres, accueillant chaque année, sans distinction de sexe, de race ou de nationalité, un nombre limité de participants dans ses cours :

▶ FORMATION EN ADMINISTRATION D'ENTREPRISE (pour cadres débutants)

▶ PREPARATION A LA DIRECTION DES ENTREPRISES (pour cadres en fonction)

Deux programmes intensifs, de courte durée, résolument concret, multi-disciplinaires, internationaux et, avant tout, pratiques.

Les études durent 9 mois, à plein temps. *L'enseignement se fonde sur la réalité du monde des affaires : il est dispensé exclusivement par des praticiens, tous dirigeants, cadres ou conseils.* Les méthodes pédagogiques sont actives, basées sur la participation et le travail en équipe. Les progrès sont mesurés par contrôle systématique et continu des connaissances.

La prochaine session débute le 15 octobre 1977.

Documentation détaillée sur simple demande au Secrétariat ECL, ch. de Monnex 38, CH-1003 Lausanne (Suisse), tél. (021) 23 29 92, en précisant la référence MON 5

cinéthique

PROBLÈMES DE POLITIQUES CULTURELLES

Au sommaire du numéro 23-24 qui vient de paraître

— *A propos des loisirs de « M. Tout le Monde », spectateur de cinéma, téléspectateur, sportif, etc.*

— *Une analyse des tendances et des émissions, de leurs rapports entre elles et de leurs rapports à la vie réelle.*

— *Les problèmes spécifiques rencontrés dans la fabrication de films qui reflètent cette analyse.*

Prix du n° 20 F. Abonn. 4 parutions, France, 68 F ; étr., 78 F.

C.C.P. LA SOURCE 31 178 63,

CINETHIQUE - B.P. 6715122 PARIS CEDEX 15.

n°23/24

"Ah la la, les sociétés pétrolières, ne m'en parlez pas!"

Parlons-en justement.

Votre essence, votre fuel, le butane, le propane, les lubrifiants, les bitumes et une bonne partie de votre électricité, c'est du pétrole. Ce pétrole, ce sont les compagnies pétrolières qui le cherchent. Et qui le produisent. Où qu'il soit : dans les déserts, sous la mer. Parfois, par 200 mètres de fond.

Oui, le nouveau pétrole est de plus en plus difficile à trouver. Et malgré les efforts faits pour économiser l'énergie, les besoins resteront importants.

En un mot, vous comptez sur nous pour vous fournir au meilleur prix le pétrole dont vous avez besoin pour rouler, vous éclairer, vous chauffer. Et vous avez raison.

Vous voyez, il y a des choses dont il vaut mieux parler. Ne serait-ce que pour les mettre au point.

Compagnies Pétrolières: de l'énergie à votre service.

CENTRE FRANÇAIS D'INFORMATIONS PETROLIÈRES

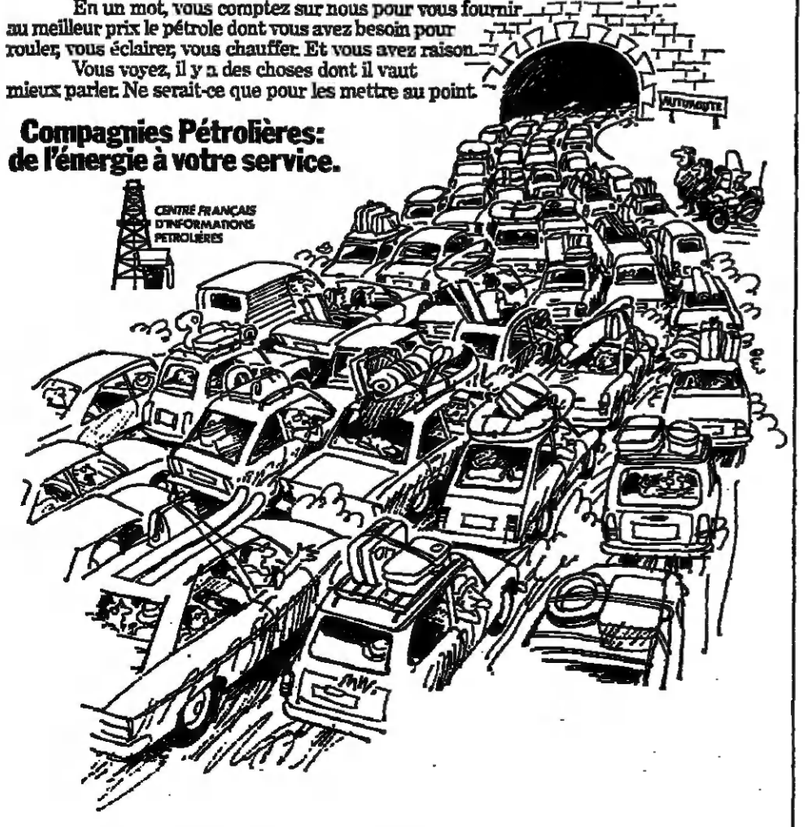

BCI THANS CONSEIL

es éditions sociales

La ligne Togliattienne et celle du Parti Communiste italien sont-elles un développement de l'élaboration Gramscienne ?

SUR GRAMSCI par Palmiro Togliatti

C'est sous la présidence de Lucien SEVE, directeur des Editions Sociales, que ce livre sera présenté au C.E.R.M. 64, Bd Auguste Blanqui - PARIS 13e Mardi 28 Juin à 20 h 30 avec la contribution de Roberto BONCHIO et Giuseppe GARRITANO, directeurs des Editori Riuniti, maison d'édition du P.C.I., de Leonardo PAGGI de l'Institut Gramsci, professeur à l'Université de Modène, auteur de GRAMSCI ET LE PRINCE MODERNE, de Jacques TEXIER, membre du Bureau du C.E.R.M., de Jean RONY, professeur à l'Université de Paris X, de Christine BUCI-GLUCKSMAN et de Nicolas PASQUARELLI, du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes.

ENTREE LIBRE

SUR GRAMSCI - prix 50 F — 350 pages

EN VENTE TOUTES LIBRAIRIES

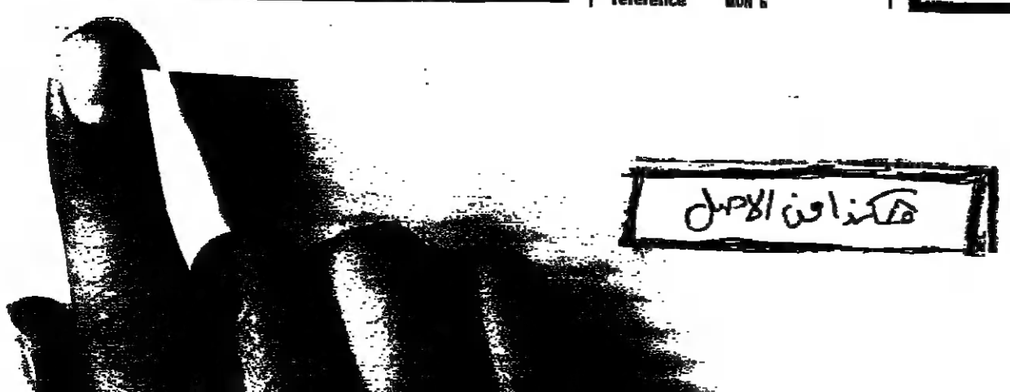

ÉNERGIE

Les dirigeants du parti

VOTRE PRINCESS 1600 HL

900

SANS DÉPÔT DE GARANTIE

OFFRE VALABLE JUSQU'AU

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE AUSTIN

Leyland

AUSTIN ROVER TRIUMPH ALVIS

MORRIS. MINI

Roger-Gérard Schwartzenberg L'état spectacle

"La politique n'est qu'un spectacle où s'illustrent des stars. C'est la thèse brillamment soutenue par Roger-Gérard Schwartzenberg" Max Gallo *L'Express*.

"Une campagne de dénonciations fracassantes en politique et la perversion de la démocratie par" Alain Duhamel *Le Monde*.

"Un parallèle entre comédiens et hommes" Claude Jannoud *Le Figaro*.

"Volubile, pressant, brillant, pessimiste" José Van Den Esch *L'Humanité*.

"Un livre brillant et percutant" Jean-Pierre

"Un livre qui fait réfléchir" Roger Bas

"Une somme incroyable de réflexions qui enquête" Alain Jouanneau *Le Républicain Lorrain*.

"Cela se lit avec autant de facilité et de plaisir" Louis Estrangin *Ouest-France*.

R.G. Schwartzenberg. L'Etat spectacle. 324 pages, 42 F.

FLAMMARION

ASIE

ÉNERGIQUE REPRISE EN MAIN EN CHINE

Les dirigeants du parti ont été remplacés dans les provinces du Kansu et de l'Anhui

De notre correspondant

Pékin. — D'importants changements viennent d'intervenir à la tête de l'organisation du parti dans deux provinces chinoises, sous des prétextes et dans un style révélateurs d'une volonté de reprise en main très énergique de l'appareil dirigeant à travers le pays.

Les deux opérations ont eu lieu quelque jours d'intervalle, le 17 et le 23 juin, dans le Kansu et l'Anhui, où les premiers secrétaires des deux comités du parti ont été remplacés. Les « partants » — MM. Hsien Heng-hsan, dans le Kansu, et Sung Pei-chang, dans l'Anhui — ont en commun d'être d'anciens militaires dont la carrière politique a commencé à l'issue de la révolution culturelle. Leurs remplaçants sont au contraire d'origines différentes : le nouveau premier secrétaire du Kansu, M. Sung Ping, était déjà l'un des principaux responsables du parti dans la même province ; celui de l'Anhui, M. Wan Li, est, en revanche, un nouveau venu dans la région, car les dernières fonctions qu'on lui connaissait étaient celles de ministre des chemins de fer, poste auquel il avait été l'objet d'attaques sévères l'an dernier, avant la chute de la « bande des quatre ». On dit M. Wan Li proche de M. Teng Hsiao-ping, sans doute parce qu'il est, comme ce dernier, originaire du Setchouan, et que, en qualité de vice-maire de Pékin, il fut en même temps que l'ancien vice-premier ministre victime des purges de la révolution culturelle.

D'autres personnages font également leur entrée dans les comités du parti des deux provinces. Le plus notable étant M. Hsiao Hua, personnage autrefois considérable, ancien directeur du département politique de l'armée, destitué en 1968, et qui reparaît comme membre du secrétariat provincial au Kansu et surtout comme premier commissaire politique de la vaste région militaire de Lanchow.

Accusés de comportement équivoque

Ces mutations appellent plusieurs observations. Il est tout à fait clair en premier lieu que la plupart des nouveaux promus — même s'ils avaient plus ou moins récemment repris des fonctions officielles — sont des hommes dont la carrière avait souffert de la révolution culturelle. On assiste donc au retour de dirigeants critiqués et condamnés il y a dix ans, et auxquels le régime fait à nouveau appel. La tendance qui se dessinait à cet égard dans les précédents mouvements de personnel intervenus depuis octobre 1976 se confirme et s'accentue.

Plus significatives cependant sont les circonstances dans lesquelles les premiers secrétaires du Kansu et de l'Anhui ont été subitement remplacés. Ni l'une ni l'autre des deux provinces n'ont été le théâtre depuis la mort de Mao d'incidents particulièrement marquants. Toutes les deux apparaissaient plutôt comme des havres de paix par rapport à leur voisines beaucoup plus agitées. En un sens, c'est cela même qui est aujourd'hui reproché à leurs dirigeants respectifs. Dans les deux cas, il est question de tiédeur ou de mollesse dans le mouvement de critique contre la « bande des quatre » et ses partisans locaux, de manque de sérieux dans les enquêtes, de « résistances ». Sans être nommés, les anciens responsables se voient reprocher de ne pas avoir « donné libre cours aux masses » dans la dénonciation des méfaits des « quatre », voire d'avoir tenté de dissimuler leurs propres erreurs. La critique porte beaucoup moins sur des faits antérieurs à la crise d'octobre que sur des comportements au cours des huit derniers mois.

Dans les deux cas, d'autre part, il est bien spécifié que les mutations ont été décidées « sur instruction du président Hua et du comité central » du parti. Le pouvoir central, en d'autres termes, s'inquiète de situations qu'il juge équivoques et tranche en révoquant les hommes dont il doute pour les remplacer par des responsables plutôt renommés pour leur poigne. Ces limogeages et nominations sont naturellement le reflet d'un rapport de forces à Pékin, rapport trop complexe pour se prêter à une analyse schématique.

Dans treize provinces, régions ou municipalités autonomes, sur un total de vingt-neuf, le numéro un de l'organisation du parti a changé depuis la mort de Mao Tse-toung et la chute de la « bande des quatre ». Si ces changements, dans un premier temps, n'ont eu pour but que de régler au plus tôt des situations critiques ou même de boucher des trous, ils prennent aujourd'hui un sens nouveau avec la mise à l'écart de personnages dont le tort principal est en définitive d'avoir trop bien survécu à la crise d'octobre dernier.

ALAIN JACOB.

LES « 100 » DE LA CÔTE D'AZUR

Selon l'Ifop, les Français pensent que l'on mange mal sur la Côte d'Azur. « Pas d'accord ! », répondent Gault et Millau, à condition de bien connaître. » La preuve : leurs 100 meilleurs restaurants, entre Menton et Toulon, que vous découvrirez dans le Nouveau Guide Gault-Millau de juillet. En supplément, le Guide d'Avignon et de sa région.

VOTRE PRINCESS 1800 HL

Traction avant
Moteur transversal 10 CV

pour 900 F PAR MOIS

SANS DÉPÔT DE GARANTIE
PENDANT 48 MOIS
OU A VOTRE CHOIX
PREMIER LOYER DE 20% : 6 317 F ET 47 MENSUALITES DE 742 F

OFFRE VALABLE JUSQU'AU 15 JUILLET
CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE AUSTIN

Leyland c'est :
JAGUAR. ROVER. TRIUMPH. AUSTIN. MORRIS. MINI.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à British Leyland France, rue Ambroise-Croizat - Z.I. - 95101 Argenteuil - Tél : 982 09-22.
préfère TOTAL

Choisissez la meilleure heure de départ en vacances.

Région Paris-Ile de France

Bouchons : la solution?

Comment éviter les bouchons lorsque 4 millions de Français partent en même temps en vacances? D'un côté, le système D : on part à 3 heures du matin, mais on rencontre quand même des bouchons!

De l'autre, une enquête portant sur 80 000 personnes qui permet de connaître, région par région, les prévisions de départs en vacances et de retours des Français : c'est l'Heure H.

En 1976, les automobilistes qui ont suivi les conseils de l'Heure H ont permis d'obtenir ce résultat : 52 % de bouchons en moins!

L'Heure H : pour qui ça marche?

L'heure H s'adresse aux automobilistes de votre région qui se dirigent vers le Sud de la France : ils risquent de créer ou de rencontrer d'importants bouchons. Ceux qui partent vers le Nord et l'Est ne sont pas concernés par ces informations et peuvent maintenir leur heure de départ.

Mettez-vous à l'heure H

L'heure H est publiée aujourd'hui par tous les quotidiens français des grandes zones de départ. Elle donne les meilleures heures de départ, région par région. Pour votre région, consultez les graphiques de Bison Futé : ils correspondent aux 4 jours les plus chargés. Si vous avez prévu de partir à une heure qui se trouve dans les colonnes sombres, modifiez votre heure de départ : vous risquez de rencontrer des bouchons. Si elle se trouve le lundi, ou dans une colonne blanche, maintenez-la.

Vous êtes libres de choisir la tranche horaire qui vous arrange, ou la moins chargée. Et soyez sans crainte : si vous modifiez votre heure de départ, tout le monde ne choisira pas la même que vous.

Les pièges à éviter sur la route

Pour ceux qui partent vers le Sud, voici les pièges à éviter :

Vers Lyon - La vallée du Rhône

Difficultés sur l'autoroute du Soleil dans la région lyonnaise les vendredi 1er et samedi 2 de 9 h à 18 h et le dimanche 3 de 9 h à 15 h.

Vers le Centre

Difficultés sur la N 20 au sud d'Orléans le vendredi 1er de 9 h à 12 h, le samedi 2 de 6 h à 15 h, et le dimanche 3 de 9 h à 12 h.

Vers le Sud-Ouest

Difficultés sur la N 10 au sud de Tours les vendredi 1er et samedi 2 de 6 h à 15 h, et le dimanche 3 de 9 h à 15 h.

Vers l'Ouest - La Bretagne

Difficultés à la sortie de l'autoroute Océane avant Le Mans, le vendredi 1er de 9 h à 15 h, le samedi 2 de 6 h à 15 h, et le dimanche 3 de 9 h à 12 h.

Faites confiance à l'heure H et à Bison Futé. Ils ont fait leurs preuves. Il y aura quand même quelques bouchons, mais si les automobilistes suivent ces conseils, la route qui mène au soleil sera moins encombrée.

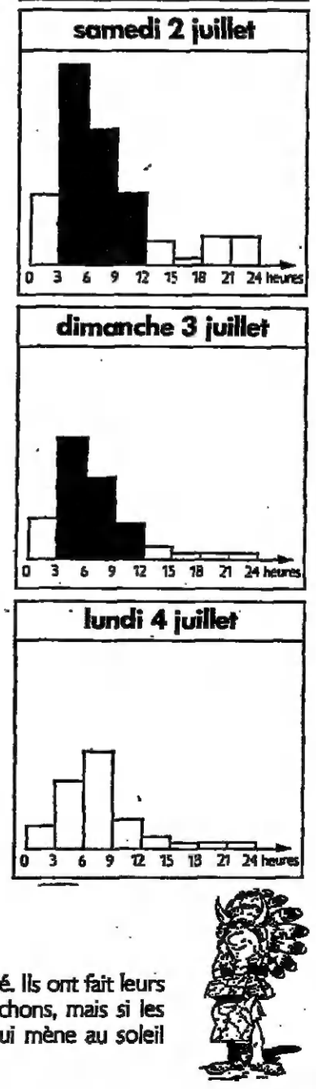

Groupement Routier Français

Roger-Gérard Schwartzenberg.
L'état spectacle.

Flammarion.

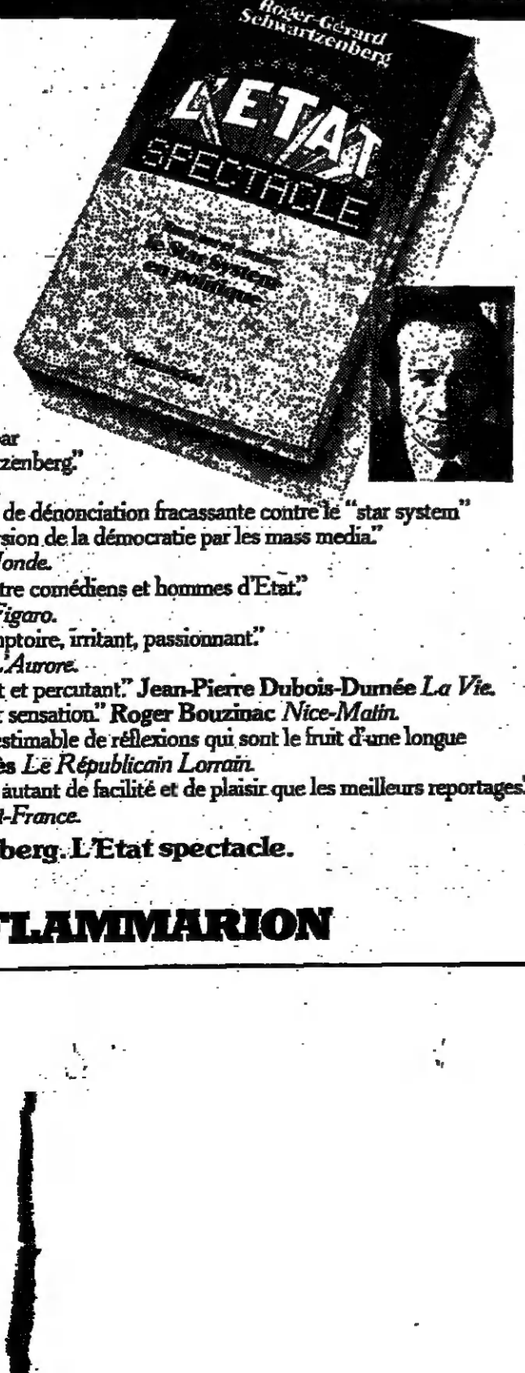

"La politique n'est qu'un spectacle où s'illustrent des stars. C'est la théorie brillamment soutenue par Roger-Gérard Schwartzenberg."
Max Gallo *L'Express.*

"Une campagne de dénonciation fracassante contre le "star system" en politique et la perversion de la démocratie par les mass media."
Alain Duhamel *Le Monde.*

"Un parallèle entre comédiens et hommes d'Etat."
Claude Jannoud *Le Figaro.*

"Volubile, péremptoire, irritant, passionnant."
José Van Den Esch *L'Aurore.*

"Un livre brillant et percutant." **Jean-Pierre Dubois-Dumée** *La Vie.*

"Un livre qui fait sensation." **Roger Bouzinac** *Nice-Matin.*

"Une somme inestimable de réflexions qui sont le fruit d'une longue enquête." **Alain Joannès** *Le Républicain Lorrain.*

"Cela se lit avec autant de facilité et de plaisir que les meilleurs reportages."
Louis Estrangin *Ouest-France.*

R.G. Schwartzenberg. L'Etat spectacle.
324 pages, 42 F.

FLAMMARION

OCÉAN INDIEN

Archipels et pays riverains tentent de limiter la présence militaire des grandes puissances

Avec la proclamation de la République de Djibouti, la région de l'océan Indien s'enrichit d'un nouvel Etat, le plus vulnérable peut-être. Les pays de la « corne » orientale de l'Afrique et les archipels situés au sud sont, en raison de leur rivalité et de leur instabilité politique, le théâtre de la lutte d'influence entre les grandes puissances et font souvent les frais de cette compétition.

De notre correspondant
en Afrique orientale

Nairobi. — A l'image du continent africain, l'océan Indien est un carrefour où les positions acquises ne semblent jamais l'être durablement. Une série d'événements récents illustre cette fluidité : le rapprochement entre New-Delhi et les capitales occidentales depuis la chute de Mme Gandhi, le désarroi de la Somalie face aux liens tissés entre l'adversaire éthiopien et l'allié soviétique, le lent mais irréversible processus de déstabilisation du « *pouvoir pâle* » en Afrique australe... A cette liste il faut désormais ajouter l'évolution des petits archipels — Comores, Seychelles, — et sans doute l'île *Maurice*, vers un *non-alignement* plus rigoureux, sous l'influence conjuguée de Madagascar et de la Tanzanie.

Plutôt qu'un cyclone, mieux vaudrait évoquer des lames de fond d'ampleur inégale, mais dont les grandes puissances doivent s'accommoder sur des mers auxquelles elles portent un intérêt stratégique croissant. De marginal ou périphérique, l'océan Indien devient en quelque sorte « central ». Petites comme grandes, les îles en prennent mal leur parti.

Les interventions tanzaniennes

Le soir du 4 juin, un samedi, le Tout-Victoria (Seychelles) s'était retrouvé à une réception d'Air India, poursuivie tard dans la nuit. Parmi les convives, des officiers de police britanniques détachés pour former la police seychelloise ignoraient qu'ils seraient tirés du lit avant l'aube, le lendemain, et mis aussitôt dans l'avion de Londres par d'autres convives, jeunes cadres du S.P.U.P. (Seychelles People United Party), le parti du nouveau président. Parmi les auteurs du coup de main, quelques éléments qui ont fréquenté, avant l'indépendance, des camps d'entraînement de la guérilla africaine de Rhodésie installés en Tanzanie.

Depuis cette date, un groupe d'experts tanzaniens s'est rendu aux Seychelles pour aider à la formation d'une milice populaire. Les Tanzaniens offrent des services identiques aux Comores. Jeune Etat bien faible et menacé notamment par l'agitation de quelques Anjouanais bénéficiant d'appuis à l'étranger. Une centaine de militaires tanzaniens seraient ainsi stationnés sur le petit archipel. Deux ou trois bataillons tanzaniens semblent jouer un rôle analogue dans le *nord du Mozambique*, un jeune Etat menacé lui aussi de « *déstabilisation* » par les incursions de plus en plus fréquentes sur son territoire de l'*armée rhodésienne*.

Dans cette affaire, tout se tient. En 1973, en négociant le retrait des troupes françaises de la « *grande île* », le gouvernement malgache a donné le premier exemple d'une politique nationaliste dans l'océan Indien, conformément au vœu bien platonique émis par l'Assemblée générale des nations unies en 1971 en faveur d'une « *zone de paix* ». Depuis, l'indépendance manquée des Comores en 1975 — l'île de Mayotte est demeurée française — ne pouvait que favoriser le rapprochement entre Moroni et l'Organisation de l'unité africaine.

L'an dernier, le mouvement s'est amplifié avec le succès électoral, en décembre dernier, du Mouvement militant mauricien (M.M.M.) de M. Paul Béranger. Le jeune leader mauricien, qui s'est d'ailleurs rendu à deux reprises aux Seychelles depuis le renvoi de l'ancien président, M. James Mancham, n'a pas obtenu la majorité des voix cette fois-là, mais rien ne dit qu'il ne sera pas porté au pouvoir prochainement. Apparemment, il entretient de très cordiales relations avec le président Ratsiraka.

Dar-Es-Salaam étant le siège du comité de libération de l'O.U.A., les Tanzaniens quant à eux *ont tissé, de longue date, des* liens avec les mouvements insulaires luttant pour l'indépendance ou ne s'accommodant pas d'une indépendance factice. D'un autre côté, le président Nyerere n'a pu oublier qu'au lendemain même de l'indépendance du Tanganyika il avait dû faire appel aux Britanniques pour mater la révolte de deux bataillons africains que ces derniers lui avaient d'ailleurs légués. Autrement dit, de jeunes Etats, faibles, sans moyens de défense, ont besoin d'être aidés quand ils tentent de mettre en place des structures autonomes.

En annonçant, le 22 juin, l'arrivée d'experts tanzaniens, la radio seychelloise a expliqué que la formation accélérée d'une milice populaire avait pour objectif de prévenir toute tentative de subversion. La présence tanzanienne aux Comores et au Mozambique semble procéder d'intentions analogues.

Deuxième volet de cette solidarité active : ces régimes veillent limiter, dans la mesure du possible, la présence militaire des grandes puissances dans l'océan Indien et sur ses rives. Le président Ratsiraka nous l'avait clairement exprimé, en novembre, à Tananarive : non seulement la succession militaire des Français à Madagascar n'est pas ouverte mais son gouvernement continuera de réclamer à Paris la rétrocession de trois îlots — les *Glorieuses, Juan-de-Nova et Europa* — situés dans les eaux territoriales malgaches.

Le traité d'amitié et de coopération passé entre Maputo et Moscou, en mars dernier, comporte des clauses militaires. Le gouvernement du président Machel se sent très vulnérable face à la puissance économique et militaire du « *pouvoir pâle* » d'Afrique australe. Mais Maputo a démenti avoir offert des facilités à la marine soviétique sur l'île de Mozambique, au large de ses côtes. Un démenti dont certaines chancelleries occidentales ont reconnu le bien-fondé.

Une conclusion s'impose déjà : les modestes manœuvres de la Tanzanie et la neutralité de Madagascar ont un but dissuasif : tenter de renvoyer Soviétiques et Occidentaux dos à dos. Voilà deux ans encore, les Britanniques pouvaient évacuer une partie de la population de leur territoire de Diégo-Garcia pour permettre à leurs alliés américains de le transformer en « *Okinawa de l'océan Indien* ». Cette expérience ne pourrait sans doute pas se reproduire aujourd'hui.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

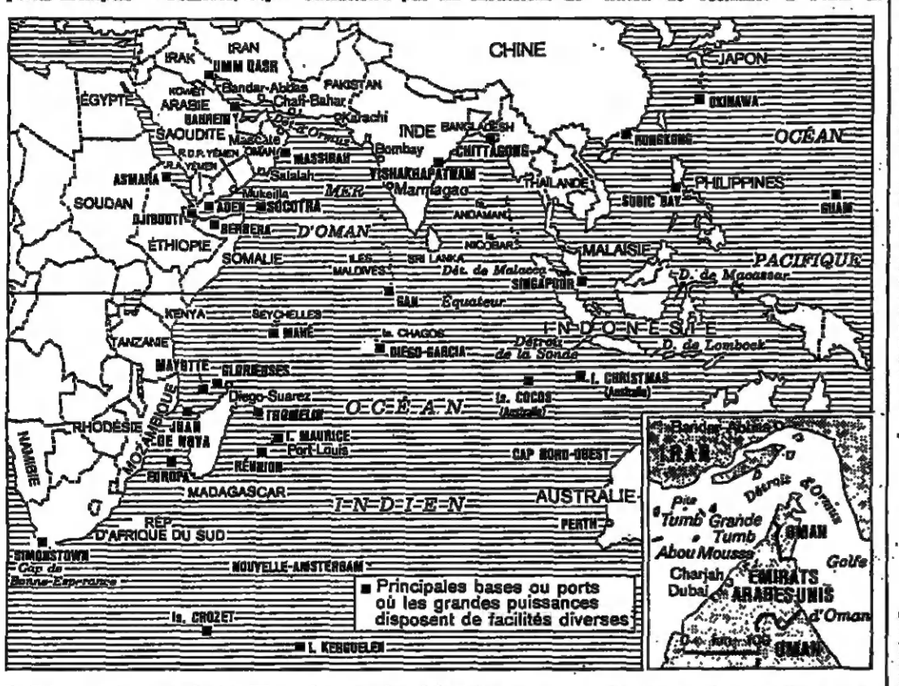

Préparation à l'entrée en
Médecine
PHARMACIE-DENTAIRE
● Préparation scientifique en septembre
● Encadrement annuel
● Année préparatoire
CEPES Groupement libre de professeurs 57, rue Ch.-Laffite, 92 Neuilly
722.94.94 ou 745.09.19

SEUIL
L'itinéraire de l'intelligentsia africaine : de la critique passionnée du colonialisme au réquisitoire contre les dictatures noires.
Claude Wauthier
L'Afrique des Africains
Inventaire de la négritude
Troisième édition mise à jour et augmentée. Coll. L'Histoire immédiate dirigée par Jean Lacouture. 360 pages 65 F.

SORCIERS FÉTICHEURS ET MANGEURS D'AMES
dans AFRICA, le premier mensuel d'Afrique noire, entièrement réalisé en Afrique. Vente : Drugstores, magasins. Rens. BP. 1826 Dakar.

SUISSE
VILLARS-SUR-OLLON
altitude 1.300 m
A VENDRE
dans domaine privé avec environnement protégé
APPARTEMENTS DE LUXE
dans
CHALETS TYPIQUES
de 5 à 10 appt. seulement
VUE PANORAMIQUE
Crédit 60% sur 20 ans intérêt 6¼%
S'adresser au constructeur
IMMOBILIÈRE DE VILLARS SA
Case postale 62
CH-1884 VILLARS-s.-OLLON
Tél. 025/31039 et 32208

AFRIQUE

République de Djibouti

La France et le nouvel État ont conclu sept accords de coopération

Une réunion rassemblant plusieurs milliers de personnes et organisée par la Ligue populaire africaine pour l'indépendance (L.P.A.I.), le parti au pouvoir, s'est tenue au stade de Djibouti lundi 27 juin pour célébrer la nouvelle République. Toutes les délégations étrangères étaient présentes, dont la délégation française conduite par MM. Robert Galley, ministre de la coopération, et Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM. Elles étaient invitées par le président de la République de Djibouti, M. Hassan Gouled, leader de la L.P.A.I.

Non loin de là, l'Union nationale pour l'indépendance (UNI) et le Mouvement populaire de libération (M.P.L.), partis exclusivement afars, avaient également appelé leurs militants à des réjouissances. Plus d'un millier de personnes s'étaient rassemblées en bordure du quartier afar d'Arriba, pour prendre part à des jeux et à des danses. Aucun représentant officiel n'assistait à cette réunion. Une soirée à la présidence de la République a clos les festivités.

Au nom de la France et de la République de Djibouti, MM. Galley et Gouled ont signé lundi les textes qui régiront la coopération bilatérale : un traité, deux accords, un protocole et trois conventions. Ces sept documents sont les suivants : traité d'amitié et de coopération économique et financière, *protocole militaire provisoire*, conventions pour l'émission monétaire, la gestion du Trésor et la coopération en matière d'aéronautique civile et accord domanial. Paris et Djibouti, en outre, reprendront « *le plus tôt possible* » des négociations pour la mise au point d'accords dans les domaines culturel, de l'assistance technique, de la formation professionnelle ainsi qu'en matière de justice, de fisc et de douane.

M. Galley a précisé que la France, qui maintiendra près de cinq *mille hommes* à Djibouti, pourrait intervenir militairement si la jeune République était victime d'une agression, mais à la seule condition que le gouvernement djiboutien le lui demande. Après avoir indiqué qu'en 1978 cinq cents coopérants seront maintenus à Djibouti pour assister le nouvel Etat dans différents domaines (santé, enseignement, administration), il a réaffirmé qu'à partir du moment où la présence française ne serait plus souhaitée, « *nous partirons pour respecter la souveraineté de l'Etat* ».

La nouvelle République a été reconnue lundi par de très nombreux Etats, dont l'Union soviétique, la Grande-Bretagne et l'Arabie Saoudite. Elle a demandé officiellement lundi son admission à la Ligue arabe.

L'indépendance de Djibouti et son rapprochement du monde islamique inquiètent déjà Israël. A Jérusalem, on estime que le port de Djibouti pourrait être *fermé à la marine commerciale* israélienne. Selon un reporter de la radio israélienne, la compagnie de navigation maritime israélienne Zim a enlevé « *tout l'équipement qu'elle possédait dans ce port par mesure de précaution* ». Des contacts auraient été pris avec les dirigeants de la nouvelle République ainsi qu'avec les fonctionnaires français du port.

Bien que les autorités de Djibouti n'aient pas intérêt à fermer leur port aux Israéliens, elles auraient reconnu que les pays arabes, et notamment l'Arabie Saoudite et l'Egypte, faisaient pression sur elles dans ce but. Ryad serait disposé à verser des compensations à Djibouti et lui aurait déjà promis un million de dollars.

● *A Genève*, le conseil d'administration du programme des Nations unies pour le développement a approuvé lundi une aide de 350 000 dollars pour la République de Djibouti. — (*A.F.P., Reuter, A.P.*)

Dans l'éventualité d'une agression extérieure

La France maintient une force de cinq mille hommes

Les effectifs des forces françaises à Djibouti diminueront au fur et à mesure de la « montée en puissance » de l'armée nationale constituée par les dirigeants du nouvel Etat avec l'aide de conseillers techniques fournis par la France. Tel est, *en substance*, le principe sur lequel seront fondés les rapports militaires de coopération entre les deux pays.

Dans l'immédiat, les forces de gendarmerie et les éléments de la 13e demi-brigade de légion étrangère que la france maintenait à Djibouti sont rapatriés et doivent *quitter ces jours-ci le sol du nouvel Etat*.

Au ministère de la défense, on explique que les forces stationnées à Djibouti restent sur place à la demande des dirigeants et qu'elles seraient, le cas échéant, engagées contre une agression extérieure à l'exclusion de toute autre hypothèse relevant du maintien de l'ordre à l'intérieur. Les forces françaises auront également pour tâche d'évacuer les ressortissants français dans l'éventualité d'une *menace sur leur sécurité propre*. Des instructeurs ont été détachés pour contribuer à la formation d'une armée nationale.

Pour l'essentiel, le dispositif militaire de la France à Djibouti repose sur deux régiments de l'armée de terre, trois compagnies de combat, quatre patrouilleurs de police maritime et un détachement de l'armée de l'air qui met en œuvre une douzaine d'avions à réaction anciens F-100.

On estime à cinq mille hommes environs le total des effectifs français maintenus dans le nouvel Etat, soit une diminution de mille cinq cents hommes par rapport aux effectifs qui y stationnaient précédemment. Ce dispositif, explique-t-on encore au ministère français de la défense, peut être comprimé ou même totalement évacué à la demande des nouveaux dirigeants.

La France a installé l'essentiel de ses forces extérieures à bord d'une escadre — forte de quatorze à dix-huit bâtiments selon les circonstances — qui patrouille en permanence en océan Indien. Cette force navale maintenue constamment à la mer se dispense de moyens terrestres et assure son propre soutien logistique, à partir d'un état-major embarqué à bord d'un bâtiment de commandement et de facilités de services à la Réunion. Cette force navale pourra recevoir, à l'avenir, *le renfort de* porte-avions d'attaque Super-Etendard qui emporteront, après 1979, des armes nucléaires tactiques kilotonniques.

Tunisie

● M. PIERRE MEHAIGNERIE, ministre français de l'agriculture qui accomplit depuis le samedi 25 juin une visite officielle de quatre jours en Tunisie, s'est entretenu lundi avec son homologue tunisien, M. Hassan Belkhodja, et avec le ministre de l'économie nationale, M. Abdelaziz Lasram. — (*A.F.P.*)

La conférence de Libreville

L'O.U.A. CONDAMNE LA POLITIQUE FRANÇAISE A MAYOTTE

Libreville (Reuter). — Après l'admission de la République de Djibouti comme quarante-neuvième Etat membre de l'Organisation de l'unité africaine, le conseil des ministres des affaires étrangères de l'O.U.A., réuni à Libreville, poursuit ses travaux. La journée du lundi 27 juin a été marquée notamment par un incident entre les délégués marocains et algériens, par une condamnation de la politique française à Mayotte, par le refus des participants d'admettre une délégation canarienne.

Le débat sur l'admission de Djibouti a donné lieu à un accrochage à propos du Sahara occidental. Tout en se félicitant de l'accession à l'indépendance du Territoire français des Afars et des Issas, le représentant algérien a fait valoir que plusieurs autres pays devaient encore être libérés, et « *notamment* », a-t-il dit, *la Rhodésie, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Sahara occidental* ». Le représentant du Maroc est alors intervenu pour rejeter l'allusion au Sahara occidental, rappelant que cette question n'était pas à l'ordre du jour de la réunion ministérielle. Il a souligné, en outre, que le Sahara occidental était devenu une province du Maroc.

Le conseil des ministres a condamné lundi « *l'occupation française de l'île de Mayotte* » et déclaré que Djibouti n'était pas la dernière colonie française en Afrique. M. Peter Onu, porte-parole de l'O.U.A., a ajouté à ce sujet : « *Mayotte est encore colonisée par la France. Mayotte doit être libérée et se joindre aux autres îles formant l'archipel des Comores.* »

Une délégation du Mouvement pour l'autodétermination et l'indépendance de l'archipel canarien a été refoulée lundi à son arrivée à Libreville. Le chef de la délégation du Gabon, pays hôte, a informé le conseil qu'il devait s'agir d'un malentendu qui serait vite réglé. En effet, le Mouvement pour l'autodétermination et l'indépendance de l'archipel canarien a été reconnu lors de la réunion de la sous-commission de l'O.U.A. en mai dernier.

Enfin, à l'initiative du Sénégal, plusieurs Etats « *modérés* » ont entrepris d'élaborer un projet de résolution sur la sécurité des Etats africains face aux ingérences extérieures. Ce projet, auquel le Maroc, la Côte-d'Ivoire, la Tunisie, l'Egypte, le Zaïre et le Togo apporteraient leur concours, sera probablement examiné par le conseil.

Kenya

Inquiet de la situation dans la « corne » orientale

Nairobi se rapproche des pays arabes modérés

De notre correspondant

Le Soudan et le Kenya sont préoccupés par les interventions étrangères en Afrique, « et particulièrement dans la corne » du continent, a déclaré, mercredi 22 juin, le ministre kényan des affaires étrangères, M. Munyua Waikaki, à l'issue de la visite de deux jours de son collègue soudanais, M. Mansour Khaled. Ce dernier a indiqué, de son côté, que son pays et le Kenya « élaboreraient une stratégie africaine pour la libération de l'Afrique australe » et se sont engagés à travailler de concert au prochain « *sommet* » *de l'O.U.A. de Libreville (Gabon)*. Les deux ministres ont signé un nouveau traité commercial accordant aux deux parties la clause de la nation la plus favorisée.

Nairobi. — Le Kenya pro-occidental semble opérer un rapprochement avec les Etats arabes modérés. Cette réactivation d'une diplomatie longtemps en veilleuse offre d'autant plus d'intérêt qu'elle intervient après le démantèlement de la Communauté de l'Afrique de l'Est (C.A.E.) et le renforcement des liens entre Addis-Abeba et Moscou.

M. Munyua Waiyaki, ministre kényan des affaires étrangères, vient de se rendre à deux reprises au Proche-Orient, visitant notamment les Emirats, l'Arabie Saoudite, la Syrie, l'Iraq, le Koweït, l'Egypte et le Soudan. Deux tournées jugées « *très réussies* ». Au même moment, à Nairobi, la Chambre nationale du commerce et de l'industrie kenyane formait, à des fins identiques, un conseil économique conjoint avec la Ligue arabe.

Le pas le plus important a sans doute été franchi fin mai, avec la promotion au poste de vice-ministre des affaires étrangères de M. Peter Mutgai Kenyatta, fils aîné du président Kenyatta, qui passait déjà, dans les milieux d'affaires, pour une sorte de représentant officieux du Kenya au Proche-Orient.

L'intérêt des Kényans pour le Proche-Orient devait se confirmer quelques jours plus tard avec la formation, à Nairobi, d'une *société d'amitié arabo-kényane*, dont la présidence était confiée, le 25 mai, à M. Mutgai Kenyatta. Entre-temps, plusieurs missions commerciales kényanes, dont l'une conduite par le nouveau vice-ministres des affaires étrangères, ont sillonné le monde arabe.

L'objectif de Nairobi n'est pas seulement la promotion des échanges commerciaux. Les Kényans ont, certes, besoin de créer de nouveaux canaux d'échanges puisque la fermeture de la frontière tanzanienne, le 5 février dernier, les prive d'un fructueux commerce avec leur voisin et la Zambie. Quant aux échanges avec l'Ouganda, ils ont pâti de la ruine de l'économie ougandaise.

Mais, Nairobi souhaite, surtout, rompre un isolement plus préoccupant depuis l'accession au pouvoir, dans l'Ethiopie voisine, du président Mengistu, soutenu par l'U.R.S.S. D'un autre côté, les revendications territoriales de la Somalie sur le Nord-Est du Kenya laisse Nairobi sans véritable ami sur ses frontières.

Les désaccords croissants entre la Tanzanie socialiste et le Kenya capitaliste ont débouché, début 1977, sur la dissolution de fait d'« *East African Airways* » — l'un des derniers services en opération de la C.A.E., — et la fermeture « *définitive* » de la frontière commune à l'initiative de Dar-Es-Salaam. Le Kenya se trouve, du coup, encore plus éloigné de l'Afrique du Zambèze. Un rapprochement avec le Proche-Orient constitue une alternative d'autant plus logique que le Kenya partage les préoccupations de l'Egypte et du Soudan dans la corne de l'Afrique.

Le climat politique en Afrique orientale a changé. Les Kényans qui disposent de l'armée la plus faible de la région, ont commandé l'an dernier aux Etats-Unis dix Northrop F-5 A. L'ouverture actuelle sur les pays arabes modérés offre une bouffée d'air à un régime qui demeure résolument anticommuniste.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

هكذا في الاصل

Le BURUNDI : an XV de l'Indépendance

« Nous nous proposons de moraliser le système politique, de bannir l'arbitraire et l'injustice sociale »

nous déclare le colonel Bagaza, chef de l'État

Le 1er juillet prochain, la République du Burundi fête le quinzième anniversaire de son accession à la souveraineté internationale. A cette occasion, le colonel Jean-Baptiste Bagaza, président de la République burundaise, a accordé au « Monde » l'interview exclusive suivante :

— M. le président, pouvez-vous nous expliquer ce qui différencie le régime militaire auquel vous présidez du régime du général Micombero ?

— Dans la conception admise en Europe, le régime militaire est synonyme d'une dictature souvent à connotation péjorative. Le régime militaire dans le sens où vous l'entendez généralement dans les colonnes du *Monde* fait référence à répression et à privation des libertés fondamentales des citoyens. Il vous faut préciser que le régime déchu le 1er novembre 1976 était militaire dans le sens où le régime actuel diverge diamétralement de son prédécesseur.

» Il se trouve des militaires à tous les échelons de responsabilité du Burundi. Il se trouve des civils également à tous les échelons. Chez nous, aucun groupe professionnel ne revendique le monopole des responsabilités de l'Etat...

» Je veux ajouter la raison de la comparaison de ce régime avec celui qui l'a précédé pour vous dire que la deuxième République s'engage à la population des objectifs clairs et généreux.

» Ces objectifs, nous l'espérons, ouvriront une ère nouvelle qui passera par un travail acharné et méthodique. Nous nous proposons de moraliser la politique, de bannir l'arbitraire et l'injustice sociale. Nous entendons mobiliser toute notre population pour réaliser un développement économique harmonieux, nous assurer la bonne gestion publique et sanctionner les délits publics. Nous nous attacherons à transformer la mentalité de démission et de lâcheté qui mènent à la corruption et à la fraude. Les valeurs morales d'honnêteté et de probité humaine revêtent pour nous une importance capitale que nous matérialiserons grâce à la participation de toute la population.

» A l'égard de la communauté internationale, nous nous présentons avec un projet d'ouverture et de coopération poussé. La solidarité avec les peuples opprimés en quête de leur liberté et de leur dignité en Afrique australe notamment ou ailleurs demeure notre préoccupation permanente. Notre souveraineté nous donne l'image de marque dynamique et moderne.

» Nous voulons restaurer la réputation d'un pays qui s'attelle résolument à résoudre ses problèmes sans faiblesse, sans laisser à autrui de la triste réputation de pays ravagé par une guerre fratricide et de pays désespérément pauvre... Car notre pays est riche de ses hommes et de ses traditions, et n'est pas aussi dépourvu de ressources comme on l'a cru longtemps.

— Au moment où de nouveaux hommes vont prendre le pouvoir, certains sont-ils prêts ou vous apprêtez-vous à prendre en faveur des masses rurales ?

— Les masses rurales représentent plus de 90 % de nos populations. Toute notre politique vise à leur promotion, d'où l'accent mis sur le développement rural...

» Au lendemain de la proclamation de la deuxième République, nous avons supprimé la contribution personnelle minimum qui était un impôt individuel de capitation, profondément injuste parce qu'exigible de tout citoyen mâle, et simple tout en ne tenant compte de aucune manière des revenus...

» Pour éviter que cette mesure ne provoque un relâchement de l'effort de production, nous avons demandé à chaque citoyen adulte d'épargner 5 % de ses revenus quand il a une rente fixe, et au minimum 500 francs burundais par an aux paysans...

» Nous avons, d'autre part, repris toutes les terres qui avaient été illégalement appropriées illégalement les personnes sans scrupule. C'est sur ces terres que nous allons entreprendre de grands projets agricoles et installer des populations qui viendront des régions surpeuplées.

» C'est également en faveur des masses rurales que nous venons d'augmenter sensiblement le prix payé aux producteurs de café. Il a presque doublé. Nous voulons que nos paysans profitent de la conjoncture favorable sur le marché international du café...

— Vous avez beaucoup prêché de réconciliation politique. Or les événements de 1972 qui ont fait de nombreux morts ont laissé des traces profondes. Ces derniers vont-ils se dissiper grâce à des mesures de réintégration dans la vie de la nation, prises en faveur des populations du Burundi d'origine hutu ?

— Nous sommes convaincus que les souvenirs des événements de 1972 ne pourront pas être effacés par de simples appels à la réconciliation nationale. Nous devons passer des actes à la mise en place de la justice sociale...

» Les masses rurales, qu'elles soient d'origine hutu ou tutsi, partagent la même misère et du même profondément intégrées dans la vie du pays. Le peuple doit se sentir en sécurité et, en conséquence, participer activement au développement de son pays.

» Mon appel, croyons-nous, a été entendu, et je donnerai comme exemple le retour massif des nos compatriotes qui s'étaient réfugiés en 1972 dans les pays voisins, parce qu'ils ont compris que maintenant ils pourront vivre sans crainte dans leur patrie.

— L'Uprona, parti unique, a été en quelque sorte mis en veilleuse. Des mesures politiques ont été prises pour le restructurer ou bien comptez-vous encourager la création d'autres partis politiques ? Il vous paraît ou non souhaitable d'assister à l'expédition d'Ojera Bujeru Ilanga de partis ?

— Le parti Uprona n'a pas été mis en veilleuse. Au contraire, c'est sur lui que nous comptons pour réaliser la plupart de nos objectifs...

» Des dirigeants extrémistes ont abusé le peuple sous le couvert de ce parti prestigieux. Aujourd'hui, nous voulons rendre à l'Uprona l'esprit et la vitalité que lui avaient donnés ses fondateurs pour en faire un cadre à l'intérieur duquel le peuple burundais exprimera sa solidarité et sa créativité...

— *Envisagez-vous l'organisation prochaine d'élections ?*

— La date n'est pas encore fixée. La préparation d'élections dans un pays un certain profondeur, lequel sera exécuté par les organes provisoires du parti sur des bases démocratiques. D'une manière générale, le pays a besoin d'institutions stables. Et en la matière, l'improvisation et la précipitation sont préjudiciables...

Propos recueillis par
PHILIPPE DECRAENE.

(Lire la suite page 13.)

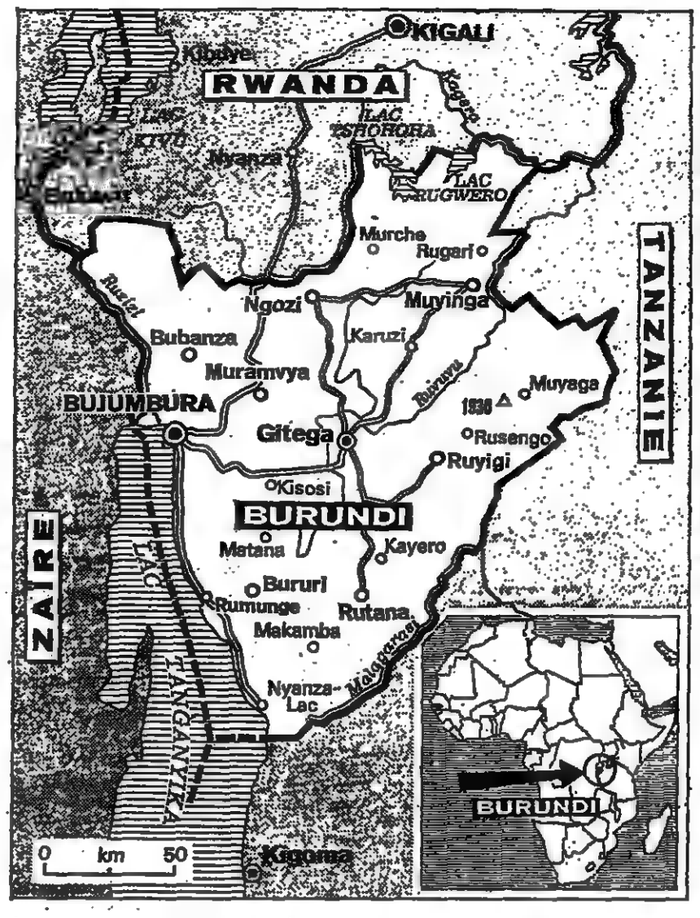

Situé à plus de 1 200 kilomètres de l'océan Indien et à 1 000 kilomètres de l'océan Atlantique, le Burundi fut une colonie allemande placée sous mandat belge à la fin de la première guerre mondiale. Devenu territoire sous tutelle après la deuxième guerre mondiale, le royaume accéda à l'indépendance le 1er juillet 1962. La monarchie fut abolie le 28 novembre 1966.

Superficie : 27 834 kilomètres carrés.

Population : 4 millions d'habitants.

Capitale : Bujumbura (100 000 habitants).

Ressources économiques : café, coton, thé. L'agriculture occupe 90 % de la population et représente 90 % des exportations. D'importants gisements de minerai de nickel ont été découverts dans la partie méridionale du pays.

La Belgique est le premier fournisseur du Burundi et en est le premier client.

Une histoire complexe, parfois obscure souvent tragique

par JEAN-PIERRE CHRÉTIEN

A l'échelle de sa longue histoire, les quinze dernières années vécues par le Burundi, c'est-à-dire celles de son indépendance retrouvée, représentent sans doute la période la plus critique de son existence. Ce petit pays d'Afrique orientale a été secoué depuis 1962 par une série d'épreuves qui semblent avoir fait ressortir le clivage ancestral : *Ubutsi butsitsa bugwa nk'ibihogwa* (le Tutsi ne meurt jamais à l'épreuve).

Moins que jamais on ne saurait se contenter ici d'une chronique des événements ni de fausses évidences pour rendre compte d'une histoire complexe, parfois obscure et souvent tragique.

Le royaume qui proclamait son indépendance le 1er juillet 1962 ne ressemblait guère à ce qu'il était soixante ans plus tôt, à la veille de la reddition aux Allemands du vieux mwami Mwezi Gisabo. Le petit-fils de ce dernier, le roi Mwambutsa, avait été éduqué par les Belges et, à sa majorité en 1931, il avait reçu un pouvoir vidé de son ancien contenu religieux et de tout moyen d'action concret.

La quarantaine de chefferies, réorganisées à la même époque par le colonisateur, était certes concentrée aux mains de ses cousins plus ou moins éloignés, les princes du sang ou *Baganwa*. Mais ceux-ci, placés sous contrôle direct de l'administration territoriale, étaient divisés en lignées rivales, celle des *Bezi* (les descendants de Mwezi) et celle des Batare (les collatéraux, issus de Ntare, père de Mwezi).

On sait que cette opposition avait été mise en œuvre en octobre 1961 pour l'assassinat du prince Louis Rwagasore. Néanmoins le prestige du roi Mwambutsa semblait avoir traversé toutes ces péripéties, comme l'affirmait la devise du nouvel État indépendant : *ganza subwa* (règne et reçois les hommages !). La sagesse des semailles du sorgho, réinstaurée en 1961, poursuivit jusqu'en 1965 L'héritier de martyr de son fils Rwagasore, assassiné en octobre 1961 dans des circonstances jamais sérieusement éclaircies, lui donnait un supplément de légitimité populaire. Mais la Constitution promulguée en octobre 1962, un simple décalque de son homologue belge, faisait de lui un souverain constitutionnel confronté à un gouvernement et à un Parlement.

Les élections de septembre 1961 avaient été gagnées, contre le vœu de l'administration coloniale, par l'Union pour le progrès national (Uprona), qui était devenu un véritable parti nationaliste, regroupant des éléments très variés (lalamisés et clergé local, Bahutu et Batutsi, chefs « coutumiers » et citadins) sous l'impulsion de Rwagasore. Mais celui-ci disparu, la vie politique fut aussitôt marquée par un conflit incessant entre la cour, c'est-à-dire un groupe de princes Bezi et de familiers du roi, et les gouvernements.

Mwambutsa tenait un langage d'arbitre et de défenseur de l'unité nationale, mais, soucieux de limiter l'influence du Parlement et du parti, il joua très vite des rivalités de factions politiques, fondées sur les alliances de familles, les camaraderies scolaires (« astridiens » de l'Institut Astrida et séminaristes) et, surtout à partir de 1963, sur les virtuelles oppositions « ethniques ». La liste des premiers ministres est révélatrice de ce jeu de bascule : il nomma d'abord André Muhirwa (un prince du clan des Batare rallié au roi) d'octobre 1961 à juin 1963, puis Pierre Ngendandumwe (un Muhutu) de juin 1963 à mars 1964, Albin Nyamoya (un Mututsi) d'avril à décembre 1964 et de nouveau Ngendandumwe en janvier 1965. Cependant on observait des princes Bezi à tous les niveaux de responsabilité : à la cour, dans le gouvernement, à la sûreté, à la tête de certaines provinces, etc. Leur influence jouait sur l'ensemble de la fonction publique par le biais du clientélisme. Des secrétariats d'État (armée, gendarmerie, justice, plan) doublèrent le gouvernement. Le Parlement protesta en vain en 1964 contre cette « parodie de démocratie ».

La vie politique du Burundi restait, en fait, limitée à un milieu restreint de Bujumbura et subissait un double handicap : le faible nombre des cadres formés au-delà du premier cycle secondaire (d'où le poids du népotisme) et, d'autre part, l'incessante des interventions extérieures provoquées par la situation troublée des provinces orientales de l'ancien Congo belge, entre 1961 et 1965. La Chine populaire, reconnue par le Burundi dès la fin de 1963, utilisa ce pays durant toute l'année 1964 pour livrer militairement (armes, formation de cadres) les rebelles de Soumialot et Gbenye du Rwanda en quête d'une revanche. En contrepartie la C.I.A., en liaison avec les services de la sûreté belge installés à Kigali, organisa de 1962 à 1965 le noyautage de nombreux milieux politiques rwandais et burundais, notamment hutu, afin de lutter contre la subversion dans cette partie de l'Afrique (1). A peine indépendant, le Burundi se trouva au cœur des rivalités de grandes puissance.

La racialisation de la politique et le choc de 1965

C'est dans ce contexte politique que la question d'une opposition hutu-tutsi a pris au Burundi la gravité que l'on connaît. L'antagonisme qui a remis en cause de façon tragique l'existence même de ce pays en 1972 est présenté souvent comme une sorte de fatalité historico-raciale. En fait, l'ensemble des anciens royaumes des Grands-Lacs (y compris l'Ouganda et l'ouest de la Tanzanie actuelle) a connu depuis une époque indéterminée la coexistence de catégories à prédominance pastorale (Batutsi, Bahima) et de catégories à prédominance agricole (Bahutu, Bairu) imbriquées ou hiérarchisées selon des modèles très variés.

La lecture des œuvres ethnologiques portant sur la zone jusqu'à la fin des années 50 de « politique indigène » pour la même période nous semble fournir une réponse : l'ancien « royaume » Urundi » a été sans doute le terrain d'application privilégié de la mythologie hamitique, tant sur le plan idéologique, que dans la pratique [illegible] selon deux portraits stéréotypés, celui du « *pasteur tutsi, guerrier nomade et conquérant hamite ou sémito-hamite ou nilo-hamite, d'une féodalité* » et celui du « *cultivateur hutu, pacifique sédentaire, nègre bantou, asservi au premier* ».

La première génération d'intellectuels burundais, formés à Astrida, dans les séminaires ou dans le plus souvent jusqu'à l'extrême limite du mot [illegible], mais elle est imprégnée, comme il va de soi, de la tradition gobinienne. Il était, certes, particulièrement comparé à la réalité rwandaise sur les collines, mais son application dans le recrutement des premiers lettrés lui donnait un poids social non négligeable. La révolution rwandaise de la fin du siècle, très marquée par le pouvoir de quelques grandes familles tutsi, y avait facilité la cristallisation de ce discours, et ce pays avait présenté souvent un exemple d'alliance avant le grand remaniement de 1957-1959 qui conduisit l'administration à y accentuer la « promotion hutu ».

Jusqu'alors, la société rurale burundaise était, dans une large mesure, restée étanche à ce « modèle », mais à partir des années 60 l'analogie rwandaise, politiquement à l'intérieur et à l'extérieur, gagna peu à peu le pays selon un engrenage quasi irrésistible à partir des milieux « *évolués* » de Bujumbura. L'afflux de réfugiés batutsi rwandais à partir de 1959 (plus de cinquante mille sont au Burundi en 1965), puis le récit des massacres commis au Rwanda, en janvier 1964, en représailles du raid des *Inyenzi* (2) de décembre 1963, développèrent l'inquiétude chez les Batutsi burundais.

D'autre part, la logique de la solidarité « ethnique » était séduisante pour les politiciens bahutu, le concept majoritaire permettant de justifier, en termes de démocratie, leurs aspirations au pouvoir. D'une façon générale, ce clivage entra de plus en plus en ligne de compte dans les luttes d'influence pour les postes publics, les Bahutu y étant indéniablement sous-représentés.

(Lire la suite page 15.)

(1) R. Lemarchand : « The O.I.A. in Africa », *Journal of mod. Afr. Stud.*, juin 1978 (trad. in *Rev. fr. d'ét. pol. afr.*, avril 1971). Sur cette période, cf. l'ouvrage fondamental du même auteur, *Rwanda and Burundi*, New-York, 1970.

(2) « Les cancrelats », sobriquet désignant les groupes armés de réfugiés rwandais préparant une revanche contre le régime hutu de Kigali. Le raid de 1963 partit du nord-est du Burundi.

LE GOUVERNEMENT DU BURUNDI

1. Premier ministre et ministre du Plan : lieutenant-colonel Edouard Nzambimana.
2. Ministre de l'agriculture et de l'élevage et du développement rural : major Philbert Kaydigi.
3. Ministre de l'économie et des finances : M. Dominique Shiramanga.
4. Ministre de la justice : M. Jean-Baptiste Manwangari.
5. Ministre de l'éducation nationale : M. Ladislas Ndaye.
6. Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale : M. Albert Muganga.
7. Ministre des transports et aéronautique : M. Ladislas Ruratwanaya.
8. Ministre des travaux publics, de l'équipement, et du logement : M. Isidore Nyaboya.
9. Ministre de la géologie, des mines et de l'industrie : M. Gaspard [illegible].
10. Ministre des postes et télécommunications : M. Rémy Nkeseguratse.
11. Ministre de la santé publique : major Jean Bandutha.
12. Ministre des affaires sociales et travail : M. Joseph Nseyimana.
13. Ministre de la fonction publique : M. Damien [illegible].
14. Ministre de l'information : capitaine Thaetase Ruhwikira.
15. Ministre de la jeunesse et des sports : M. Emile Nkurukira.
16. [illegible] auprès du premier ministre chargé du Plan : M. [illegible].
17. Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture : M. Jean Kabura.
18. Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'élevage chargé de la production alimentaire : M. Lazare [illegible].

(PUBLICITÉ)

Tourisme

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

[illegible] appelé « le [illegible] l'Afrique » le Burundi, avec ses 27 834 kilomètres carrés, est situé entre 2° 45' et 4° 28' de latitude sud ; 28° 50' et 30° 53' 30 [illegible] longitude est. Bordé au nord par le Rwanda, à l'ouest par le Zaïre et [illegible] sud par la Tanzanie, le Burundi fait [illegible] l'Afrique centrale.

RELIEF ET CLIMAT

Le relief du Burundi comprend quatre zones :

1° La plaine de la Ruzizi où règne un climat tropical ;

[illegible] la crête Zaïre-Nil où règne un climat doux et tempéré d'altitude ; elle abrite la grande forêt secondaire de la Kibira ;

[illegible] le plateau [illegible] s'alignent [illegible] petites collines ;

[illegible] dépressions [illegible] et du Nord-Est couvertes d'une [illegible]

HYDROGRAPHIE

Traversant le Burundi [illegible] sud [illegible] nord, la crête Zaïre-Nil partage les eaux du Burundi en deux bassins hydrographiques :

— le bassin du Zaïre comprenant les cours d'eau situés à l'ouest de la crête, plus la Maragarazi ;

— le bassin du Nil comprenant ceux situés à l'est de la crête : la Ruvubu et ses affluents : la Ruvyironza et la Mubarazi, la Kanyaru et la Kagera.

En plus du lac Tanganyika (32 000 kilomètres carrés) de nombreux [illegible] appelés [illegible] oiseaux, [illegible] nord-est du pays : [illegible] sont les lacs Rwihinda, Cohoha, Rweru et Kanzigiri.

POPULATION

Estimée [illegible] quatre millions, la population [illegible] Burundi est inégalement répartie, mais elle se groupe surtout sur les collines du plateau central où la densité atteint cent quarante habitants au kilomètre carré. La langue nationale est [illegible] kirundi. Le français est la deuxième langue du pays. Les Barundi vivent de l'agriculture à 90 %. Deux sortes de culture sont pratiquées : vivrières (haricots, bananes) et industrielles (café, coton et thé).

RELIGION

Trois religions existent au Burundi : le catholicisme, le protestantisme [illegible]

HISTOIRE

Au carrefour des migrations, [illegible] Burundi a connu une lente évolution [illegible] l'autodétermination. Du quinzième [illegible] dix-huitième siècle, [illegible] Burundi [illegible] formé [illegible] plusieurs principautés [illegible] organisation politique. L'avènement [illegible] I [illegible] mit fin à [illegible] Il fut proclamé unique roi [illegible] Burundi, après [illegible] combattu et [illegible] mosaïque [illegible] principautés. Depuis, [illegible] nombreux rois se sont succédé sur le trône du Burundi.

Lors [illegible] la colonisation, le Burundi fit d'abord partie du Protectorat de l'Afrique orientale allemande. Au lendemain [illegible] la guerre 1914-1918, le Burundi passa sous la tutelle de la Société des nations et son administration fut [illegible] à la Belgique.

L'indépendance fut proclamée le 1er juillet [illegible] Le [illegible] du Burundi devint [illegible] monarchie [illegible] à régime parlementaire, puis la monarchie fut supprimée le 28 novembre 1966. La ligne de la politique burundaise est définie par le parti unique Uprona.

MOYENS D'ACCÈS

— Par avion : les compagnies de transport aérien Sabena, Stab, Air Zaïre et Air France assurent le transport des passagers.

— La taxe d'embarquement à l'aéroport de Bujumbura est de 400 FBU.

— Par le lac : deux liaisons hebdomadaires entre le Burundi et le Zaïre, la Tanzanie et la Zambie.

— Par chemin de fer : de Dar-Es-Salaam, les voyageurs débarquent à Kigoma où ils embarquent sur un bateau régulier de la compagnie [illegible] jusqu'au port de Bujumbura.

— Par la route : on entre [illegible] Burundi :
par Bugarama - Rugombo, par Akanyaru - Butegana - Kayanza, par Akanyaru - Mihigo - Ngozi [illegible] par Murehe - Kirundo en venant du Rwanda, Gatumba en venant du Zaïre. Par Mugina - Mabanda au sud, Gisuru à l'est, et Kobero [illegible] nord-est en venant de la Tanzanie.
Frontière ouest, c'est le Zaïre.

FORMALITÉS D'ENTRÉE

Les voyageurs qui visitent le Burundi doivent être en possession de :

— un [illegible] de vaccination [illegible] la [illegible] en [illegible] de validité ;

— un passeport en cours de validité ;

— [illegible] visa [illegible]

Le [illegible] d'entrée peut [illegible] auprès de nos représentations diplomatiques à l'étranger. Les [illegible] en provenance [illegible] [illegible] Burundi n'a [illegible] diplomatique [illegible] obtenir le visa à l'aéroport international de Bujumbura.

AGENCE DE VOYAGES

— A.M.I., Agence Maritime Internationale, place de l'Indépen[illegible] ..... Tél. : [illegible]
— [illegible] Poli, avenue [illegible] la Victoire ..... Tél. : [illegible]
— Agence Trunico, [illegible] Patrice-Lumumba..... Tél. : [illegible]

LES COMPAGNIES AÉRIENNES

— S.T.A.B. [illegible] transports aériens du Burundi), avenue du Peuple-Murundi ..... Tél. : [illegible]
— Air Zaïre, place de l'Indépendance ..... [illegible] : [illegible]
— Sabena, avenue Patrice-Lumumba ..... Tél. : [illegible]
— Air France ..... Tél. : [illegible]

CHANGE

La monnaie du Burundi est le franc burundi (1 franc burundi = 0,20 franc). Le change [illegible] au guichet de l'aéroport international de Bujumbura, ainsi qu'auprès de la Banque de la République et des banques agréées (heures d'ouverture : 8 h. à 12 h., sauf samedi).

— Banque belgo-africaine du Burundi ..... Tél. : [illegible]
— Banque [illegible] du Burundi, chaussée Prince-Louis-Rwagasore ..... Tél. : [illegible]
— Banque [illegible] ..... Tél. : 20-91, 22-32

TAXIS

Station en face des hôtels Paguidas et Burundi-Palace ..... Tél. : 22-61

Le prix d'une course en ville est de 100 F burundi.

LOCATION DE VOITURES

— Taxi Buja, avenue de l'Indépendance ..... Tél. : 39-04
— Mini Safari (agence Poli), avenue de la Victoire Tél. : 32-38

HÉBERGEMENT

Quoique l'infrastructure soit peu développée, Bujumbura la capitale compte quelques hôtels et restaurants qui assurent aux voyageurs un logement [illegible] [illegible] appréciée.

HOTELS

Hôtel Le Grillon, avenue du Zaïre ..... Tél. : 25-19
Hôtel de Résidence, avenue de Stanley ..... Tél. : 27-73
Hôtel Central, place de l'Indépendance ..... Tél. : 26-58

HOTELS-RESTAURANTS

Hôtel Burundi-Palace (chambres climatisées), ave[illegible] de l'Uprona ..... Tél. : 29-20
Hôtel Paguidas-Haidemenos [illegible] climatisées), avenue du [illegible] ..... Tél. : 22-51
Hôtel Tanganyika, avenue de la Plage ..... Tél. : 44-33

RESTAURANTS

« Chez [illegible] », [illegible] de [illegible] ..... Tél. : 32-33
« Chez Roger », route de Rumonge ..... Tél. : 25-27
Le Stavros, avenue [illegible] Stanley ..... Tél. : 20-39
L'Oasis, [illegible] la Victoire ..... Tél. : 31-16
L'Olympia, [illegible] ..... Tél. : 29-44
L'Aéroport (aéroport [illegible]) ..... Tél. : 29-37
Edelweis, place de l'Indépendance ..... Tél. : 44-66
Entente Sportive, avenue du Stade ..... Tél. : 24-76
La Taverne ..... Tél. : 24-02

LOISIRS ET DISTRACTIONS

Entre deux excursions, l'hôte de Bujumbura peut prendre un bain de soleil à la plage publique de Kajaga ou visiter les cercles sportifs, night-clubs et cinémas. Il visitera avec profit le Musée vivant de Bujumbura, ouvert en juin dernier.

CERCLES SPORTIFS

[illegible] nautique : voile-canotage, ski-nautique.. Tél. : [illegible]
Cercle hippique : sports équestres, avenue du Port Tél. : 29-70
Entente sportive : volley, basket, golf, pétanque, [illegible] du Stade ..... Tél. : [illegible]
Aéro-Club : [illegible] pilotage, parachutisme, [illegible] du Burundi ([illegible] 1069) ..... Tél. : [illegible]

NIGHT-CLUBS

L'Arlequin, [illegible] d'Uvira ..... Tél. : [illegible]
Le Coco Flit Grove, avenue de la Plage ..... Tél. : 27-47
Le Sukisa, avenue de l'Industrie ..... Tél. : 35-66
Le Perroquet-Vert, [illegible] de [illegible] ..... Tél. : [illegible]
La Cave, [illegible] du Peuple-Murundi ..... Tél. : [illegible]
Le [illegible] Club, [illegible] ..... Tél. : 39-96

CINÉMAS

[illegible] ..... Tél. : 29-36
Ciné Vassos (Hôtel Paguidas) ..... Tél. : 29-68
Ciné Paguidas, angle chaussée Bwagasore et avenue du Stade ..... Tél. : 22-42

CIRCUITS TOURISTIQUES

Quatre circuits touristiques conduisent successivement le visiteur à travers toutes les régions du Burundi. Au cours des excursions, le visiteur peut voir les objets d'art naître entre les mains des artisans, et les artistes exécuter différentes danses traditionnelles (la danse des tambours, la danse des « Intore », la danse « Agasimbo », les danses féminines, etc.). Il peut aussi contempler la flore et la faune, et écouter des récitals (« Ihicuba » des pasteurs et « amazina » pour diverses circonstances).

1) *Bujumbura - Bugarama - Jenda - Buhonga - Bujumbura.*

A Bugarama (et au Barajack), le visiteur goûte la fraîcheur de la crête Zaïre-Nil. Ce marché aux légumes est situé à l'orée de la forêt de la Kibira et au carrefour de la route vers Kayanza et le

Buramvya était la capitale royale. La fête annuelle traditionnelle des semailles : on y célébrait le « muganuro », présidé par le roi en personne. L'habitat traditionnel, qui se rencontrait surtout dans cette région, fait de plus en plus place aux constructions « en dur ».

Gitega était la capitale administrative des autorités coloniales. Cette deuxième agglomération du pays, après Bujumbura, héberge le Musée national. Au Musée, les Barundi d'autrefois vivent les coutumes sous les yeux des visiteurs, grâce à une riche collection d'objets anciens et des photographies des scènes de la vie de tous les jours qui les accompagnent.

L'ancien palais royal et le fort allemand, conservés intacts par les autorités, sont deux autres monuments dignes d'intérêt. Non loin de Gitega, sur la montagne Gisagara, se trouvent une source d'eaux thermales et l'étang aux tortues « Kiriba ».

Bukirasazi est précisément le berceau de la danse des tambours. Ces artistes, qui ont déjà remporté beaucoup de succès dans les foires et expositions internationales, vivent simplement avec les autres paysans de leurs collines.

Cette région est également spécialisée en vannerie fine ; les corbeilles et paniers de diverses dimensions y sont très beaux.

Rutovu est bâtie près de la source la plus méridionale du Nil. Une petite pyramide s'élève près de la source pour rappeler que ce ruisseau est [illegible] commencement du grand fleuve africain qui fertilise l'Egypte avant de se jeter dans la Méditerranée. Non loin de là, une autre source, source d'eaux thermales celle-là, invite le visiteur à se baigner.

Kirama, la première laiterie moderne du Burundi, est située au centre du Bututsi, région de grand élevage bovin : la ferme de Mahwa n'est distante que de 7 kilomètres. Cette ferme s'occupe spécialement de la vulgarisation des méthodes rationnelles et mo[illegible] d'élevage.

3) *Bujumbura - Teza - Kayanza - Ngozi - Kirundo - Busoni - Kabanga - Mukenke - Muyinga - Cankuso - (par le bac) - Ruyigi - Bujumbura.*

A Teza, d'immenses champs de thé s'étendent à lisière de la forêt, et une usine moderne en assure la commercialisation. La verdure éternelle de Teza (2 665 mètres) lui donne une beauté féerique. Du haut du mont Teza, le visiteur peut contempler la ville de Bujumbura et, en contrebas, la plaine de la Ruzizi.

La région de Kirundo est l'une des plus favorisées par la nature. Ses lacs magnifiques et une [illegible] abondante, surtout composée d'oiseaux — le lac Rwihinda est précisément appelé « lac aux oiseaux », — constituent l'attraction principale.

Non loin de Kirundo, Kabanga et Mukenke sont le berceau des danseurs « Intore ».

Par le bac sur la Ruvubu, on passe de Muyinga à Cankusi. Le bassin de la Ruvubu est très giboyeux à cet endroit. Des hippopotames, des buffles, des léopards, des antilopes, des sangliers, et parfois des lions, se rencontrent dans la brousse. Il y a aussi des crocodiles dans la rivière.

Toute la région de Cankuso - Ruyigi, depuis la Ruvubu jusqu'au Moso, est tout indiquée pour le safari - chasse.

4) *Bujumbura - Nyanza-Lac - Makamba - Butana - Musongati - Gitega - Bujumbura.*

Mugere est le lieu de la rencontre des explorateurs Livingstone et Stanley, à 11 kilomètres de Bujumbura.

Reshi (« Château Maus ») est un gîte d'étape au bord du lac Tanganyika, à [illegible] kilomètres de Bujumbura. La vue sur le lac y est splendide.

Rumonge - Kigwena est la région des palmiers à huile. Une [illegible] plantation [illegible] plusieurs [illegible]. Un boisement de teck de plusieurs hectares longe la route, et forme une [illegible] artificielle très jolie, où l'on [illegible] rencontrer l'animal le plus rare au monde, la « civette d'eau ».

Nyanza-Lac est un centre commercial important, le plus méridional du pays, sur les bords du lac, à 123 kilomètres de Bujumbura. D'une beauté peu commune, la plage [illegible] sable fin de Nyanza-Lac, avec ses cocotiers majestueux, invite à se détendre.

Makamba est [illegible] région [illegible] [illegible] danse « Agasimbo », danse plutôt acrobatique, que le visiteur ne manquera pas d'admirer.

Entre Butana et Kinyinga, dans la plaine du Moso, se rencontrent [illegible] quelques éléphants [illegible] de [illegible]. C'est aussi dans cette région que se trouvent les fameuses failles du Moso et les chutes de la Karera, près de Shanga.

A [illegible] [illegible] d'être découvert un important gisement de nickel.

REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES A L'ÉTRANGER

Belgique : 46, square Marie-Louise, 1040 Bruxelles. Tél. : 33-57-15.
France : 3, avenue Octave-Feuillet, Paris [illegible] Tél. : [illegible].
O.N.U. : 305, East 45 th Street 12 Floor N.Y. 10017. Tél. : 867-088-1-2-3.
U.S.A. : 2717 Connecticut Avenue, Washington D.C. 20009. Tél. : [illegible].
Allemagne : 5307, Wachteberg Niederbachem Drosselweg 3 Bonn. Tél. : 143-42.
U.R.S.S. : Ouspensky Pereoulok 7 Moscou. Tél. : 507-407.
Tanzanie : [illegible] 2752 Dar-Es-Salaam. Tél. : [illegible]
Ethiopie : P.O. Box 3641 Addis-Abeba. Tél. : 43-402-1.
R.A. Egypte : 8, rue Abdel Rahman El Rofel. B.P. 25 Le Caire. Tél. : [illegible]
Zaïre : 17, av. du Port 25.226. B.P. 1483 Kinshasa. Tél. 859-107.
Ouganda : B.P. Box 4379 Kampala. Tél. : 54-584.
Rwanda : B.P. 714 Kigali. Tél. : 55-12.
Chine : [illegible] Kuang-Hua Lzo, Pékin.

REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES ACCRÉDITÉES AU BURUNDI

[illegible] de Belgique	B.P. 1320	Tél. 26-76
Ambassade d'Egypte	B.P. 1520	Tél. 31-61
[illegible] de France	B.P. 1790	Tél. 31-76
[illegible] Etats-Unis	B.P. 1720	Tél. 34-54
Ambassade de Chine	B.P. 2550	Tél. 43-07
Ambassade de Corée du Nord	B.P. 1520	Tél. 28-81
[illegible] d'Allemagne	B.P. 480	Tél. 32-11
Ambassade d'U.R.S.S.	B.P. 1034	Tél. 26-98
Nonciature apostolique	B.P. 1068	Tél. 23-26
[illegible] du Zaïre	B.P. 872	Tél. 35-84
Ambassade rwandaise	B.P. 400	Tél. 31-40
Consulat des Pays-Bas	B.P. 152	Tél. 23-53
Consulat d'Italie	B.P. 146	Tél. 26-54
Consulat du Danemark	B.P. 330	Tél. 26-92
Consulat du Grand-Duché de Luxembourg	B.P. 540	Tél. 27-11
Consulat de Grèce	B.P. 1660	Tél. 22-42
Consulat de la République de Chypre	B.P. 574	Tél. 31-91

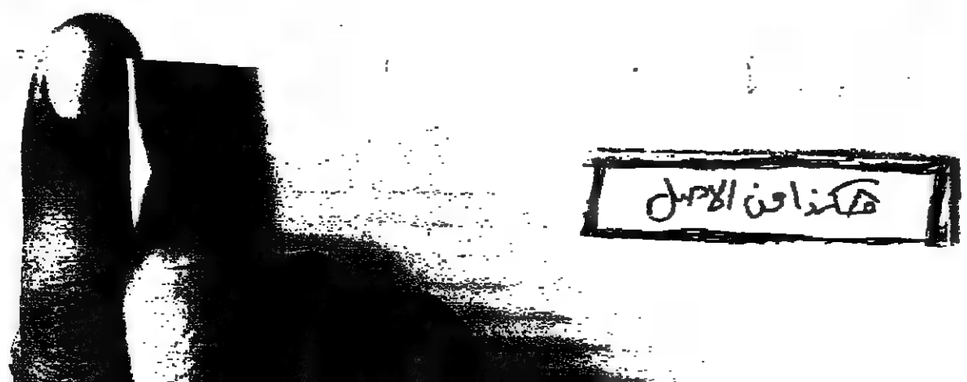

la coopération entre
e cesse de se renfor
LES MEMBRES
CAFÉ OCI
une seule adresse :
OCIBU
B. P. 450
BUJUMBU
BURUND

La coopération entre Paris et Bujumbura ne cesse de se renforcer

LA France et le Burundi, que les hasards de l'aventure coloniale n'avaient guère rapprochés, firent tardivement connaissance. Favorisée par une communauté de langue, leur découverte mutuelle, au début des années 60, s'est accomplie sur un terrain politiquement vierge. Le 11 février 1963, sept mois après l'émancipation de l'ancien territoire sous tutelle belge, Paris et Bujumbura jettent les bases de leur coopération bilatérale, en signant un accord technique et culturel. La coopération franco-burundaise relèvera du Quai d'Orsay jusqu'en 1970, date à laquelle le relais sera pris par le ministère de la coopération. Un second accord, relatif à l'enseignement supérieur, est conclu entre les deux pays, le 26 mai 1970. Dans ce cadre juridique, la coopération franco-burundaise se déploie depuis treize ans de façon harmonieuse.

En 1977, la France consacre à la coopération avec le Burundi 15 millions de francs.

LES MEMBRES DU CONSEIL SUPRÊME RÉVOLUTIONNAIRE

Colonels Jean-Baptiste Bagaza, Nzohabonayo.

Lieutenants-Colonels Edouard Nzambimana, Nkoripta, Nzisabira, Raphaël Nyandwi, Gabriel Ndikumana, Stanislas Mandi, Alexis Nimubona.

Majors Philbert Kayibigi, Jean Bandusha, Libère Nahimana, Jean-Baptiste Mbonyingingo, Séverin Kata, Augustin Bakana, Lucien Sakubu, Ferdinand Ntawamenya, Sinzinkayo, Vyamanga.

Hermégilde Karenzo, Niyungeko, Cyprien Charles Ndiyo, Antoine-Marie Buhungu, Edmond Laurent Ndabaneze.

Alois Kadoyi.

...nomie, relativement stable depuis quelques années, ne prend pas en compte les crédits consentis par la Caisse centrale de coopération économique. Elle place la France au troisième rang parmi les pourvoyeurs d'aide extérieure du Burundi, derrière la Belgique, largement en tête, et le Fonds européen de développement. Très diversifiée, la coopération française au Burundi est forte de cent dix-sept coopérants (soixante-cinq enseignants et trente-sept techniciens). Les dirigeants français se plaisent à exalter l'appartenance à un certain royaume d'Afrique ouvert à la « grande famille des peuples qui parlent la langue française », il est normal que Paris ait, en priorité, mis son effort sur l'enseignement.

Les coopérants français de l'enseignement privé, l'enseignement primaire et secondaire du Burundi, la France a maintenu le rôle à la coopération de type classique, qualifiée de « substitution », en vigueur dans la plupart de ses anciennes possessions africaines, tout en adoptant le plus souvent le manque de moyens matériels. Paris a préféré affecter ses professeurs à deux grands projets de rénovation de l'enseignement. Les enseignants de « substitution », actuellement au nombre de huit, auront totalement disparu avant deux ans. Aux côtés de la Belgique, de l'UNICEF et du P.N.U.D. (Programme du développement des Nations unies), la France participe à l'effort de formation des cadres burundais. Cet organisme, qui dépend de la direction de l'enseignement primaire à Bujumbura, poursuit un double objectif : d'une part « ruraliser » l'enseignement, d'autre part, former un nouveau type de maîtres du primaire, en organisant leur recyclage. Le français est introduit en troisième année d'enseignement, comme seconde langue (après le kirundi, langue nationale). La France apporte un support pédagogique au sein de plusieurs ateliers voués notamment à l'artisanat, aux études graphiques, à la radio scolaire.

Second projet : la France est associée aux travaux d'un bureau d'étude de programmes de l'enseignement secondaire, chargé de la mise au point des programmes et du recyclage des professeurs appartenant principalement au premier cycle. Il s'agit d'adapter l'enseignement aux besoins concrets du Burundi. Autrefois, les enseignants locaux étaient seuls responsables de la définition des programmes qu'il est désormais nécessaire d'uniformiser.

Le concours des universités françaises

Les vingt-quatre coopérants affectés à l'enseignement supérieur ont pour tâche de former, dans le cadre de l'école normale supérieure (E.N.S.) de Bujumbura, des maîtres du second cycle du secondaire. Ils enseignent le français, l'histoire, la géographie et l'éducation physique. La France a également la responsabilité de l'enseignement dispensé à la faculté de médecine. Les futurs médecins burundais reçoivent à Bujumbura leurs deux premières années d'enseignement avant de poursuivre, en tant que boursiers, leurs études dans plusieurs universités françaises (Rennes, Lyon et Marseille). Le gouvernement burundais souhaite disposer rapidement sur place d'un cycle médical complet. Les effectifs actuels — une dizaine d'internes — restent très faibles. La France, dans l'immédiat, ne se montre guère favorable à un projet qui, en toute hypothèse, exigera du Burundi un vigoureux effort budgétaire. Paris, dans ce domaine, estime que le Burundi, avant 1980, comptera un médecin pour vingt mille habitants).

Cet objectif devrait, ajoute-t-on du côté français, être d'autant plus facilement atteint que les jeunes formés en France ne sont pas astreints à y pratiquer la médecine. Cette restriction légale permet à l'intéressé « fuite des cerveaux » si préjudiciable aux Etats du tiers-monde. Enfin, nos coopérants, affectés au collège technique de Bujumbura, forment les jeunes Burundais aux disciplines manuelles.

En dehors de l'enseignement proprement dit, la France procure au Burundi une assistance technique dans des domaines très variés.

Santé, action sociale développement rural...

Dans le secteur de la santé et de l'action sociale, huit coopérants remplissent des tâches d'encadrement. A Muyinga, dans le nord-est du pays, ils animent un hôpital provincial, participent dans le dépistage et le traitement des trypanosomiases. Cependant, étant donnée la disparition progressive de la maladie du sommeil, cet établissement se reconvertit actuellement dans la lutte contre les grandes endémies, notamment la tuberculose. Des médecins français bénévoles séjournent également au laboratoire national de Bujumbura.

Treize coopérants participent à la mise en place des grandes infrastructures. La France fournit une assistance précieuse dans le domaine de l'aéronautique civile. Elle assure la formation du personnel au sol (sécurité, incendie, météo) de l'aéroport de Bujumbura, dont elle a financé, en grande partie, l'équipement électronique, grâce à un prêt remboursé réparti en tranches annuelles. L'objectif est de rendre l'aéroport accessible de jour comme de nuit, quelles que soient les conditions météorologiques. En outre, la France a offert en juin 1975 une Caravelle à Air Burundi. Cet appareil, dont l'équipage est commercial est français, assure la ligne de Nairobi. Autre domaine d'action de la coopération française : les travaux publics, les mines et l'énergie, où l'on retrouve des ingénieurs et des techniciens.

Six coopérants sont présents dans les secteurs de l'administration générale, principalement au ministère des finances. Une autre équipe de six Français est employée par le secrétariat au plan, organisme dépendant directement de la présidence de la République. Deux coopérants sont, en outre, chargés d'assurer la formation des techniciens d'exécution dont ont besoin les services de la radio nationale.

Le développement rural est l'un des terrains d'élection de la coopération française. La France est concernée par trois projets. Il s'agit d'abord, dans la plaine de Limbo, non loin de la capitale, d'un périmètre hydro-agricole où les paysans volontaires à la culture du coton et des produits vivriers. Deux autres projets sont en cours d'exécution. A Mugemba, dans le centre du pays, des coopérants participent à une opération de développement de l'élevage qui comporte la remise en état des équipements sanitaires et des pâturages, la restructuration des exploitations, l'amélioration du cheptel grâce à l'introduction de nouveaux géniteurs originaires du Kenya et l'intensification de la lutte contre la trypanosomiase des jeunes animaux. Le financement de ce projet, mis en route en 1976, s'étalera sur six ans.

Des coopérants français prennent part à un projet de reboisement, qui est au stade expérimental. Trois sites, d'une superficie de 100 hectares, ont été sélectionnés. On y effectuera des tests de défense des sols et de reboisement. Entreprise dans un pays qui possède l'une des plus fortes pressions démographiques du continent (qui souffre de « surpâturage »). Le Fonds européen de développement a d'ailleurs mis à profit les premières conclusions de cette expérience pour financer un projet nettement plus ambitieux qui prévoit le reboisement de 3 200 hectares.

La France soutient, par ses investissements, diverses opérations d'équipement. Elle assure, par exemple, la couverture radio du Burundi en modulation de fréquence (elle sera réalisée à 90 % au cours du premier trimestre de 1978). Par ailleurs, elle a participé à la construction et à l'équipement d'un lycée à Bururi, dans le sud du pays.

Un centre culturel très actif

Deux coopérants (hors effectif) animent le très actif Centre culturel français de Bujumbura, qui se veut un lieu de rencontre et de création. La France accorde en outre une trentaine de bourses de stages et une vingtaine de bourses universitaires à des étudiants burundais, donnant en priorité aux jeunes soucieux de se perfectionner dans les secteurs d'intervention de la France au Burundi : aéronautique, urbanisme, travaux publics, techniques de la radio, médecine. Quelques-unes échoient à des techniciens souhaitant effectuer en France des stages « à la demande » (E.D.F., Charbonnages).

Enfin, en vertu d'un accord signé le 21 avril 1976, la France fournit au Burundi une assistance militaire et entretient de ce fait dans ce pays, depuis 1975, une mission de vingt-cinq officiers et sous-officiers. Sa tâche est double. En premier lieu, elle est chargée d'encadrer l'armée de l'air burundaise et de former des parachutistes. Elle met à sa disposition, pour ce faire, trois appareils DC-3. Elle fournit ensuite une prestation de services consistant dans la formation d'une équipe de pilotes qui seront affectés le moment venu au trafic moyen-courrier avec les pays voisins (Zaïre, Rwanda et Tanzanie). A la différence de la Belgique, la France n'entraîne directement aucune unité militaire burundaise. Aussi le gouvernement français peut-il souligner, non sans crainte d'être démenti, que son effort de coopération se développe au Burundi dans un esprit amical et désintéressé.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Le dernier souverain de l'époque précoloniale

Dans la riche galerie de portraits que compte le Burundi, l'un d'entre eux occupe une place exceptionnelle. Il s'agit du mwami Mwezi Gisabo, qui régna de 1852 à 1908. Contraint en 1903 de faire sa soumission aux conquérants, qui disposaient d'une puissance de feu et d'une supériorité mécanique écrasantes sur les guerriers barundi, Mwezi Gisabo réussit pourtant, jusqu'à sa mort, à maintenir sous son autorité l'influence encore balbutiante de la colonisation allemande (1).

Lorsqu'il succéda sur le trône à son père Ntare, Mwezi reçut en héritage un pays qui connaissait depuis plusieurs années l'effervescence et une instabilité qui puisait au plus profond des croyances de son peuple rundi. La mwami était en effet considéré comme le garant de la prospérité du pays et de ses sujets, en vertu d'une mystique qui conférait à beaucoup de souverains africains, entre les années 1850 et 1900, des pouvoirs quasi royales, l'immortalité et la toute-puissance.

Confronté à la concurrence de deux prétendants au trône, qui se disputaient au nom de la légitimité, au sein de la famille de Muramwya, le pouvoir de Mwezi fut ébranlé par un troisième fléau humain : la famine, résultant d'une sécheresse sans précédent, qui fut aggravée par un troupeau de criquets migrateurs, avant que ne fût levé le spectre d'une épidémie de variole. Mwezi, comme ses prédécesseurs, le souverain devait sans cesse batailler pour maintenir son autorité, déployer des prodiges de diplomatie et d'habileté pour équilibrer les pouvoirs des grandes familles princières et gouverner un peuple guerrier, avide de pillage et toujours prêt à se révolter contre le souverain qui ne le conduisait pas à la victoire. Mwezi connut également à deux reprises la pénétration européenne, dont il devait dire plus tard que ses premiers contacts avec elle furent « glorifiants, à juste titre, l'Allemagne étant parvenue à échapper à l'emprise anglaise, qui, à partir de la côte orientale, allait rapidement gagner les populations noires de l'intérieur du continent.

Le premier Européen à pénétrer au Burundi y arriva il y a moins d'un siècle. Il s'agit de l'Autrichien Oscar Baumann, accueilli triomphalement dans le pays, en septembre 1892, par la majorité de la population qui voyait en lui le héraut du nouveau « super-mwami ». Puis suivirent les missionnaires catholiques, à l'implantation desquels Gisabo mettait pourtant tout son poids de s'opposer — premier défi à l'ordre monarchique qui précéda l'arrivée des colonnes allemandes, à laquelle il mit un prétexte.

Venus du Tanganyika, les soldats du IIe Reich prêtèrent, en 1897, un appui militaire sur le plateau où se trouve aujourd'hui Bujumbura. C'est à partir de ce point central qu'ils rayonnèrent sur l'immensité du pays, s'appuyant sur quelques princes complaisants pour soumettre l'autre à la tête par les Prussiens et par la force. Ce dernier se rendit à Kigando pour y rencontrer le capitaine von Beringe, avec qui il signa, le 6 juin 1903, un traité qui marquait la fin officielle de l'indépendance du Burundi.

La résistance passive, persistant à l'intérieur du pays, permit à Mwezi qu'il parvint à préserver l'autorité monarchique et à imposer personnellement le respect aux conquérants. C'est ainsi que le capitaine Theodor von Grawert, qui succéda à von Beringe, appliqua, selon les instructions du gouverneur von Rechenberg, installé à Dar-es-Salaam, une politique de préservation du pouvoir royal — le type de celle que les Anglais appliquaient aux royaumes lacustres d'Ouganda, Mwezi — partout salué du respectueux titre que lui donnait son « sultan », von Grawert fit savoir hors d'état de nuire ceux qui osaient s'opposer à sa personne. Le gouverneur qui, le 8 octobre 1905, à Bukeye, reconnaissait officiellement Mwezi comme roi d'un Burundi agrandi et acquit la réputation d'ami fidèle du mwami et le surnom de *Digidigi*, onomatopée désignant le bruit de la mitrailleuse.

Malgré l'interdit traditionnel qui, dit-on, devait l'empêcher de voir les eaux du lac Tanganyika, Mwezi se rendit à Usumbura — l'actuelle Bujumbura. La chevauchée fut fatale. Il tomba gravement malade sur le chemin du retour, et succomba l'un de ses médecins que, le 21 octobre 1908, il but, rapporte la tradition, l'hydromel empoisonné destiné à l'emporter au pays de ses ancêtres, la colline sacrée de Muramwya, au nord du Burundi. Il fallut cinq jours pour que von Rechenberg, gouverneur de l'Afrique orientale allemande, apprenne, par le docteur Fonck, la mort du roi.

Cette mort est ainsi rapportée par le docteur Oscar Baumann : « Mwezi fut saisi au pied par un rhumatisme à Ruvumu, il mourut le 18 heures, s'éteignit. Le médecin qui arrivait fut un moment à la cour pour prendre part au grand deuil. Enfin, à l'heure où l'on enterrait le roi, à la fontaine, à midi... En tout-là, il était encore à Gisenyi et l'on enterrait pois, ce jour-là, j'étais à la cour des colonisateurs — c'est du moins ce qu'affirment la plupart des historiens qui refusent, peut-être injustement, de reconnaître Mwambusta IV, successeur du pouvoir par le coup d'Etat du 8 juillet 1966, mort en exil à Genève cette année, toute légitimité à la tradition authentique du Burundi. — Ph. D.

(1) Cette période est décrite à merveille dans le Chrétien et Emile Mworoha, étude parue dans le deuxième volume de l'encyclopédie *les Africains*, série de dix volumes publiée sous la direction de Charles-André Julien, par les éditions Jeune Afrique, 51, avenue des Ternes, Paris.

CAFÉ OCIRU

Une seule adresse :

OCIBU
B. P. 450
BUJUMBURA
BURUNDI

Une interview du président Bagaza

(Suite de la page 11.)

— Quelles mesures ont été prises contre les responsables politiques du défunt régime Micombero ?

— Certains ont été démis de leur fonction de responsabilité au gouvernement et au parti. D'autres ont été nommés à d'autres fonctions, d'autres encore sont l'objet d'enquêtes judiciaires. Aucun haut responsable n'a été emprisonné pour délit politique, aucun responsable n'a été inquiété en fonction de son appartenance à l'ancienne équipe Micombero...

— En politique étrangère, entendez-vous rompre le dialogue dans le camp des Etats « progressistes » ou bien dans celui des Etats dits « modérés » ?

— Le Burundi n'entend pas hypothéquer son avenir à cause d'une querelle de mots. Derrière les mots « progressistes » et « modérés », que mettez-vous ? Que met l'opinion internationale ?

« Mon pays se refuse à tomber dans le piège de ceux qui organisent la césure en deux de notre continent...

— De quelle façon qualifiez-vous les relations entre le Burundi et le Rwanda depuis l'éviction de Micombero du pouvoir ?

— Les relations entre le Rwanda et le Burundi, qui sont excellentes, n'ont pratiquement pas subi d'éclipse. Les deux pays sont liés par [illegible] et [illegible] qu'ils ne peuvent qu'être solidaires...

« Nous avons beaucoup de projets en commun et je vois en particulier la communauté économique des pays des grands lacs (C.E.P.G.L.), dont le Zaïre est le principal partenaire, qui a son siège à Gisenyi au Rwanda et dont les organes fonctionnent déjà...

— Entretenez-vous des relations privilégiées avec le Zaïre, dont la France, qui, comme le Burundi, a colonisé la Belgique ?

— Les relations que nous entretenons avec le Zaïre, pays frère et ami, peuvent être qualifiées à juste titre de privilégiées. Les peuples vivent, en effet, un destin commun, une histoire commune pour la liberté et l'indépendance nationale. Mon pays n'est toujours fermé aux cadres du grand voisin zaïrois...

— Pouvez-vous préciser votre position à l'égard de la francophonie et notamment à l'égard de l'Agence de coopération culturelle et culturelle ?

— Nous pensons que la francophonie, pensée uniquement comme défense de la langue française, est un bien chétif cheval de bataille.

« Les raisons de la solidarité entre peuples parlant français sont infiniment plus sérieuses et plus importantes que la référence d'une langue d'union. La langue française est un outil, un moyen d'expression, grâce auquel nous pouvons parler à nos voisins, grâce auquel nous pouvons nous enrichir en nous ouvrant pour notre part une culture plus renforcée.

« A cet égard, notre participation à l'Agence de coopération technique et culturelle est bien plus importante. Nous serons partout présents dans ses instances. Nous apprécions hautement sa contribution à l'égard de notre pays. L'Agence vient du reste d'organiser un séminaire pour les coopératives dans notre capitale...

— Entre la France, qu'attendez-vous plus spécialement de la coopération avec Bujumbura et vice versa ?

— Nous souhaitons voir s'établir, s'approfondir et se renforcer entre la République française et la République du Burundi des relations privilégiées et une coopération [illegible] comme prioritaire par notre plan de développement, dans l'agriculture et le développement rural, tout aussi que la formation des cadres indispensables à notre développement. Nous souhaitons également voir s'intensifier à notre profit des échanges scientifiques et des hommes d'affaires français, qui trouveront un cadre d'accueil favorable à toute forme de coopération. »

Propos recueillis par
PHILIPPE DECRAENE.

(PUBLICITÉ)

Transports

Air Burundi

LA compagnie aérienne nationale Air Burundi fut créée [illegible] octobre 1970, elle portait alors la dénomination de Service des Transports Aériens du Burundi (STAB). En créant [illegible] telle compagnie, les dirigeants du Burundi voyaient là un des moyens propres à désenclaver leur pays, en même temps qu'une occasion d'obtenir des compensations pour l'exploitation des droits de trafic aérien, qui étaient jusqu'alors accordés, [illegible] contrepartie, à des compagnies étrangères.

Ayant commencé ses activités [illegible] deux avions de type DC-3, la compagnie nationale s'équipe [illegible] après avec un troisième DC-3 et, en juillet 1975, [illegible] une Caravelle.

Après la Caravelle, Air Burundi va aller encore plus loin, portant les couleurs nationales bien au-delà des frontières du [illegible] Bien qu'à [illegible] débuts, Air Burundi acquiert une bonne réputation : régularité, ponctualité, *lui valent la confiance des usagers.*

Au début de 1976, Air Burundi, pour diversifier [illegible] activités, acquiert deux avions épandeurs pour la désinsectisation aérienne Piper-Pawnee, permettant au pays d'éviter chaque année la sortie de quelques millions de francs Burundi en devises. En effet, les travaux de désinsectisation aérienne des plantations de cotonniers étaient jusque-là confiés [illegible] des sociétés installées [illegible] l'étranger.

En 1977, Air Burundi donne [illegible] nouvelle orientation à ses activités : [illegible] le mois de janvier, les vols réguliers de la Caravelle sont arrêtés parce [illegible] [illegible] rentables; *cet avion* [illegible] *fait plus que des vols d'arrêtement, transportant des marchandises sur la ligne Bujumbura-Nairobi-Bujumbura ;* Air Burundi décide [illegible] outre de tourner davantage [illegible] politique commerciale [illegible] l'assistance aux compagnies étrangères desservant l'aéroport international de Bujumbura. Dans ce sens, avec la création en son sein d'une agence générale de voyages, la signature d'accords avec Air France et Cameroon Airlines, la conclusion d'un accord [illegible] la Sabena [illegible] d'un *accord* [illegible] *Air Rwanda, Air Burundi offre maintenant* un service plus varié [illegible] plus complet aux [illegible] désirs [illegible] de voyager [illegible] avion.

Les routes

Dans le souci de développer l'économie nationale, les autorités burundaises ont opté pour la modernisation du système de communications. Afin de répondre à cet impératif, le gouvernement du Burundi a mis un accent particulier sur l'aménagement du réseau routier.

Toutes les parties du Burundi [illegible] accessibles [illegible] un réseau serré de pistes bien entretenu par l'Etat, les collectivités locales ou [illegible] brigades du Parti UPRONA à l'occasion des travaux communautaires de développement *qui ont lieu un jour par semaine.*

Depuis [illegible] indépendance, le Burundi [illegible] ménage aucun effort pour améliorer le système de communications [illegible] les [illegible] limitrophes par route, par mer [illegible] par air.

Les projets qui méritent l'attention dans ce domaine sont :

— Bujumbura-Gitega RN 2 (centre).

— Bujumbura-Kayanza RN 1 (nord).

D'autres projets importants verront le jour dans un proche avenir. Il s'agit de la RN 3 Bujumbura-Mutambara (sud) déjà financée par la Banque Africaine de Développement. Ce projet, [illegible] fois réalisé, permettra [illegible] rejoindre la Tanzanie par Kigoma.

La route Bujumbura-Cibitoke (ouest), pour laquelle des négociations de financement son en cours, permettra la liaison [illegible] la République sœur du Rwanda par Changugu, et [illegible] le Zaïre.

Enfin, [illegible] autre liaison possible [illegible] la Tanzanie [illegible] être réalisée par la route Kayanza-Ngozi-Muyinga-Kobero (nord-nord-est).

Dans le domaine du transport maritime, il existe une liaison lacustre reliant le Burundi à la Tanzanie, via Kigoma, utilisée pour l'exportation [illegible] l'importation [illegible] produits en provenance ou à destination du Burundi.

Le transport aérien [illegible] assuré par les compagnies de transports aériens, notamment la Sabena, Air Zaïre, East African Airways, Air France, ainsi que Cameroon Airlines qui exploite cette ligne depuis bientôt trois mois.

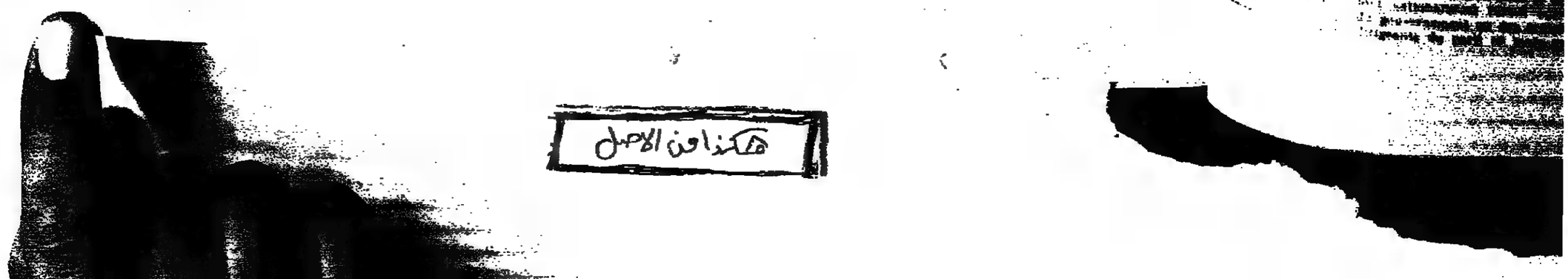

هكذا من الأصل

Une histoire complexe, parfois obscure, souvent tragique

(Suite de la page 11.)

Des groupes se développèrent sur le thème : des syndicats chrétiens, rassemblant des employés de l'Etat et surtout des missions, créés depuis 1956 avec l'appui de leurs homologues belges, suivaient une ligne très proche de celle du Parmehutu rwandais et en étaient équivalent burundais, le parti populaire (P.P.) ; de son côté, la Jeunesse nationaliste Rwagasore (J.N.R.), qui regroupait, depuis 1961, les éléments les plus anticolonialistes de la population urbaine et fournit les principaux animateurs [illegible], allait tristement, en janvier 1965, être des attaques contre des personnalités exposées à l'Uprona (il notamment le meurtre de trois Bahutu). Ces « incidents de Kamenge » ouvrirent le processus de désintégration interne de l'Uprona.

Le clivage se noua dès juillet 1962 autour de deux personnalités : Paul Mirerekano, un Muhutu qui se présentait comme le successeur légitime de Rwagasore et le premier ministre Muhirwa, qui joua la carte du « tutsisme » pour s'imposer à la tête du parti. Le roi tenta un arbitrage, mais deux ans après, en septembre 1964, il fallut bien constater la division en deux tendances irréductibles. De façon significative, elles se qualifièrent par des références étrangères, à savoir les capitales des deux grands courants qui divisaient alors le panafricanisme : la tendance dite « de Monrovia », c'est-à-dire modérée et pro-occidentale, rassembla le plus de Bahutu ; les Batutsi se retrouvèrent essentiellement sous l'étiquette progressiste de « Casablanca ». L'appui belge et missionnaire aux mouvements hutu et la dénonciation du « bolchevisme tutsi » entre 1959 et 1962 au Rwanda puis au Burundi avaient déjà porté à son amalgame qu'accentuèrent, en 1963-1964, les interventions chinoises et [illegible] évoquées plus haut. L' « *inflation* [illegible] », à la même époque, du monde estudiantin et des milieux militaires, l'activisme [illegible] provoqué et la gendarmerie pro-hutu.

La crise qui éclata en 1965. En janvier, Pierre Ngendandumwe, à peine nommé premier ministre, fut assassiné par un réfugié rwandais, employé à l'ambassade des Etats-Unis, Joseph Muyenzi. Celui-ci fut-il poussé par la haine [illegible] batutsi ou par une provocation organisée et conçue à un plus haut niveau ? L'occasion fut, en tout cas, jugée bonne pour expulser l'ambassade de Chine et pour restaurer le primat de l'influence occidentale.

De la querelle « régionaliste » à la catastrophe de 1972

En 1966 suivant, [illegible] élections législatives de mai donnèrent vingt et un sièges à l'Uprona (divisée en plusieurs [illegible]) et dix au P.P. : au total, les deux tiers des trente-trois députés élus. [illegible] Nyangoma, alors directeur général au premier ministère, se présenta en leader de la nouvelle majorité, le 1er juillet, dans un discours retentissant prononcé lors du troisième anniversaire de l'indépendance.

Mais à l'Assemblée nationale et au Conseil de la couronne homogènes hutu durent encore l'opposition de type « ethnique ». Cependant, le roi, rappelant son autorité suprême, forma en septembre un gouvernement présidé par un prince hostile à l'Uprona, Léopold Biha (avec [illegible] bahutu). En outre, les élections communales furent encore reportées.

Toute la classe politique se plaignait de l'autoritarisme d'un souverain qui était de plus en plus absent et signait ses décrets à Lausanne, où il passait une grande partie de son temps. Des leaders bahutu, notamment le secrétaire à la gendarmerie, Antoine Serukwavu, prirent l'initiative d'un coup d'Etat. Les 18-19 octobre : des gendarmes attaquèrent le palais royal, Mwambutsa s'enfuit au Congo, Biha fut [illegible].

Puis des éléments loyalistes, dirigés par le capitaine Michel Micombero, alors secrétaire d'Etat à l'intérieur, rétablirent la situation. Mais, les jours suivants, des groupes armés brûlèrent des huttes et tuèrent plusieurs centaines de Batutsi en province de Muramvya. La répression fut impitoyable : des milliers d'arrestations, des centaines de disparus, [illegible] personnalités [illegible]. L'année 1965 marqua une rupture décisive au sein des élites : du côté tutsi, la hantise du génocide à la rwandaise se cristallisa ; du côté hutu, les possibilités de participation au pouvoir semblaient brisées. La peur s'installa dans le pays (3).

Les espoirs déçus de la République (1966-1968)

A la fin de 1965, l'empereur était totale. Mwambutsa était reparti en Suisse (4). Il n'en reviendra jamais (il y est [illegible] en avril 1977). De nouvelles élites aspiraient à une politique plus moderne qui ferait disparaître le népotisme et la division « *tribaliste* » : la bourgeoisie bureaucratique des directeurs de ministère, les jeunes officiers formés dans les écoles militaires belges ou françaises, les étudiants regroupés dans l'Union nationale des étudiants burundi (U.N.E.B.) (5), la J.N.R. ayant été dissoute en janvier 1966, et, enfin, quelques « jeunes turcs » revenus récemment d'Europe et aspirant au pouvoir. Des critiques de l'Uprona parues dans les *Remarques africaines* du Bruxelles et une manifestation d'étudiants en janvier 1966 firent écho à la naissance de ce courant républicain.

Les fidèles de la monarchie tentèrent une politique de compromis : le fils de Mwambutsa, Charles Ndizeye, âgé de dix-neuf ans, désigné comme prince héritier en mars 1965, fut proclamé chef de l'Etat en juillet suivant, puis intronisé mwami sous le nom de Ntare V le 1er septembre. Il avait choisi comme premier ministre le capitaine Micombero. Un conflit ne tarda pas à éclater entre celui-ci et les familiers de la cour du nouveau roi. Le 28 novembre 1966, un coup d'Etat militaire proclama la République, en l'absence de Ntare en visite officielle à Kinshasa.

Le programme du nouveau régime, présidé par le colonel Micombero, se présenta sous un jour réformateur : établissement d'une planification économique, gratuité scolaire, lutte contre la corruption (on [illegible] le trafic frauduleux de diamants [illegible] lais [illegible] par la monarchie), mobilisation nationale dans le cadre de l'Uprona, devenu parti unique depuis octobre 1966, et de [illegible] mouvements intégrés » : Jeunesse révolutionnaire rwagasore (J.R.R.), Union des travailleurs burundi (U.T.B.), Union des femmes burundaises (U.F.B.).

Néanmoins [illegible] apparurent très vite : les [illegible] « progressistes » [illegible] des [illegible] anticléricales et surtout nationalistes) furent exclus du gouvernement ou des [illegible] dirigeants du parti en mars-mai 1967 [illegible] ainsi des personnalités aussi variées que Prime Niyongabo, Gilles Bimazubute, [illegible] Ntawurishira ou Zénon Nicayenzi). L'homme le plus influent était à l'époque Jean Ntiruhwama, ministre du parti, très lié aux milieux pro-occidental, impopulaire auprès des jeunes, [illegible] marqué également par les idéologies des races évoquées plus haut et convaincu en particulier de la supériorité des Bahima [illegible] sous-groupe des Batutsi, auquel appartenaient le président et [illegible]. Cette idéologie hima fit long feu et n'eut pas d'impact politique réel, même si elle a ultérieurement retenu l'attention de [illegible] étrangers.

Des orientations conservatrices se marquèrent aussi en politique étrangère. Alors qu'en décembre 1965 l'ambassadeur des Etats-Unis avait été expulsé, en 1967, un rapprochement avec les Occidentaux était possible : un dernier groupe d'*Inyenzi* qui [illegible] du Congo avec des Cubains et [illegible] fut désarmé ; en mars, une [illegible] « tripartite » fut créée à Paris, entre la Belgique, le Burundi et la Zaïre.

A l'intérieur, les [illegible] se poursuivirent, notamment avec certains des « jeunes turcs », comme Arthémon Simbananiye ou Albert Shibura, qui avaient [illegible] 1966 et dont l'ambition fut bientôt menaçante, en particulier après un grave accident d'automobile de juillet 1967.

En novembre 1967, le gouvernement fut [illegible] remanié, puis connut une orientation politique et un effort de rééquilibrage de la place des Bahutu. En 1968, sinon bien au niveau des [illegible] d'ancien catholique (6) que du ministère de l'information, géré par un officier muhutu, Martin Ndayahoze, des analyses précises du phénomène « tribaliste », sous ses aspects politiques, [illegible] ouvrir de nouvelles perspectives. Mais la vie politique [illegible] asphyxiée par une application rigide du « [illegible] *démocratique* » [illegible] du parti unique, dont les structures se confondirent pratiquement avec celles de la hiérarchie administrative : les [illegible] de base se réduisaient à l'enregistrement de mots d'ordre ou de slogans [illegible] au sein de la devise « *Unité, Travail, Progrès* ». L'opinion publique n'était guère préparée à maîtriser les [illegible] qui allaient éclater - grand jour à partir de 1969.

En septembre 1969, un complot hutu en préparation fut déjoué. Les nombreuses [illegible]ations aboutirent et un grand procès se termina par vingt-trois condamnations à mort (le commandant Charles [illegible], l'ancien ministre Barnabé Kanyaruguru, [illegible] quarante-deux peines de prison. Un nouveau se profilait l'ombre de la guerre civile qui [illegible] l'inflation [illegible]. A l'étranger, les étudiants bahutu créèrent en janvier 1970 un Mouvement des révolutionnaires progressistes burundi, reprenant la ligne du Parmehutu au pouvoir au Rwanda.

Au Burundi, les remaniements gouvernementaux de décembre 1969 et ceux de mars 1971 manifestèrent la [illegible] d'une politique dure marquée davantage par un souci d'« *autodéfense* [illegible] » dans le sillage que par la [illegible] réconciliation nationale.

D'où le triomphe de cette option auprès du président, de plus en plus aveugle à la dimension réelle des problèmes, qui a été [illegible] par les [illegible] majeurs la menace du « groupe de Bururi », dans le centre où ses principaux leaders, autour d'Arthémon Simbananiye, étaient originaires de cette province. En fait, il y eut moins de participation d'un « régionalisme » au sens strict que de l'émergence d'une [illegible] politique dans les régions de cette région n'y [illegible] pas.

Une dynamique de la violence

Cette nouvelle division, opposa pratiquement politiciens du Sud (Bururi) et politiciens du Centre et du Nord. Elle fut [illegible] par l'arrestation de dix personnalités tutsi (dont trois anciens ministres et [illegible] officiers, parmi lesquels l'ancien chef d'état-major adjoint [illegible] Ntungumburanye) sous l'inculpation de complot.

Le caractère [illegible] des [illegible] avancés contre ces pseudo-« [illegible] » (en fait [illegible] un « groupe de Bururi »), les [illegible] et les violences qui jalonnèrent l'enquête et le procès à la fin de 1971, les [illegible] arrestations [illegible] celle de [illegible] ministre de la justice Etienne Ntiyankirundiye, alors principal avocat des accusés), créèrent à Bujumbura une [illegible] qui [illegible] mener le pays au bord de la guerre civile.

Le [illegible] vint en janvier 1972 : neuf condamnations à mort (commuées), onze peines de prison. Les [illegible] furent libérés peu à peu entre 1972 et 1974. Mais l'affaire laissa des [illegible] profondes en [illegible] les milieux politiques [illegible] au profit de [illegible] la plus [illegible] et en révélant la fragilité d'un régime qui [illegible] pourri par l'intrigue.

Cependant, à la même époque — et c'est un fait qui resta trop peu connu, — une [illegible] générations d'étudiants [illegible] des perspectives tout à fait différentes. Une conférence étudiante de la J.R.R., où des Batutsi et des Bahutu jouèrent un rôle également important, se tint à Bujumbura en juillet 1971 : elle y dénonça la « *nouvelle féodalité* » politico-militaire et affairiste qui « *trahissait la révolution* », en illustrant de cas concrets ses attaques contre la corruption, les injustices [illegible], l'[illegible] politique, le mépris [illegible] de l'homme et les manipulations de type « tribaliste » ou « régionaliste ». Des prises de position de l'épiscopat allèrent dans le même sens.

En guise de réponse à ces problèmes et à ces appels, le régime laissa se développer une dynamique de la violence qui déboucha au milieu de 1972 sur un drame sanglant qui finit par émouvoir le monde entier. En prélude, il y eut l'étrange retour de l'ancien roi Ntare au mois de mars : venu en Ouganda avec des objectifs sans doute autres que touristiques, celui-ci fut livré par le maréchal Idi Amin Dada au gouvernement de Bujumbura et mis en résidence surveillée à Gitega, ce qui permit d'orchestrer une campagne contre les « monarchistes », c'est-à-dire contre tous les opposants au pouvoir.

Ntare sera [illegible] au début de mai. C'est en effet dans ce contexte que, dans la nuit des 29-30 avril, des [illegible] armées, comprenant des éléments venus de camps situés en Tanzanie et recourant aux techniques de terreur employées au cours des années 60 par les rebelles mulélistes du Congo, avaient attaqué les centres commerciaux du Sud (Rumonge et Nyanza), massacré tous les [illegible] rencontrés et les Bahutu qui refusaient de se joindre à eux (plusieurs milliers de victimes) et gagné les montagnes voisines.

Ce mouvement de [illegible], d'abord qualifié de « monarchiste », apparut alors comme [illegible] la première étape d'un complot hutu visant à [illegible] dans différentes régions du pays. Des [illegible] furent, des massacres [illegible] également, contribuèrent à développer un climat de panique chez les Batutsi. Le gouvernement [illegible] renvoyé la [illegible] des événements, les [illegible] policiers et militaires fonctionnaient souvent sans instructions précises, et la répression [illegible] rapidement en [illegible] sanglants règlements de comptes qui n'épargnèrent pas les Batutsi en tant que tels, en une [illegible] de vengeance, touchant les élites hutu. L'ordre était rétabli dans le Sud dès le 8 mai, avec l'aide du Zaïre. Mais il était alors, en mai et juin, que se déchaîna une [illegible] aux sorcelleries au cours de laquelle périrent sans procès des milliers de fonctionnaires, enseignants, militaires, étudiants, religieux... Au total, l'ensemble de la crise aurait coûté la vie à quelque 100 000 personnes.

Beaucoup de questions restent sans réponse sur la préparation du complot hutu, sur les antennes [illegible] sont restées très discrètes, sur l'impréparation initiale [illegible] de Bujumbura et sur leur « organisation » (si on peut parler [illegible] de la répression. Les documents officiels restent elliptiques sur le [illegible] (7). Mais une évidence s'impose : l'alternance des cycles politiques du génocide [illegible] la forme cruelle et systématique prise [illegible] par la « rébellion » [illegible] par la « répression ») a [illegible] le pays au seuil de la catastrophe.

Le [illegible] de peur et de haine ainsi [illegible] a [illegible] une fois la population au-delà [illegible] des politiciens de la capitale. On a assisté à la démoralisation de tout un pays, comprenant mal ce qui lui était arrivé. Le terme employé au Burundi pour désigner ce que les [illegible] ou les observateurs appellent pudiquement « les événements » est plus significatif : [illegible], la catastrophe.

Devant les [illegible] internationales et l'anarchie sanglante qui se répandait, l'armée entreprit à la fin de juin de mettre un terme aux [illegible]. Mais [illegible] le Dieu spécial burundais après [illegible] élimination [illegible] des milliers d'originaires hutu (8). Ces [illegible] auraient pu jouer [illegible] en 1965 dans la [illegible] de l'affaire. En 1972, en [illegible], le Burundi était tombé, [illegible] le mode implicite des [illegible] [illegible] des bords, au fond du piège de la racialisation.

L'enlisement du régime Micombero et sa chute (1973-1976)

L'[illegible] est de voir un régime continuer à [illegible] manier l'intrigue de [illegible] encore quatre ans, comme si rien ne s'était passé (9). De juillet 1972 à juin 1976, le président Micombero nomma premier ministre M. Albin Nyamoya, un homme d'expérience. Mais les efforts de [illegible] nationale et de pacification entrepris par ce dernier se heurtèrent à deux séries d'attaques de réfugiés bahutu, sur la frontière de Tanzanie, en mars 1973, et sur celle du Rwanda, en mai suivant. Dans ce dernier pays, où de nouveau plusieurs centaines de [illegible] furent [illegible] massacrées, le conflit dut être réglé à l'O.U.A. Quant au gouvernement rwandais, il [illegible] sur le chemin de fer de Kigoma qui approvisionne le pays : c'est un arbitrage du président Mobutu qui régla cette autre affaire. Mais sur le plan extérieur, la relance de la « Tripartite » à la conférence de Bujumbura, en juin 1974, n'empêcha pas le Burundi de reconnaître le M.P.L.A., contre le vœu du Zaïre.

A l'intérieur, les efforts du gouvernement Nyamoya pour bloquer le processus de [illegible] relancé par les raids provoquèrent sa chute et le retour en force [illegible] extrémistes, notamment [illegible] des [illegible] de mars [illegible]. Une Constitution « sur mesure », [illegible] les pouvoirs au président de la République et secrétaire général du parti, fut promulguée en juillet 1974 et, le 14 octobre 1974, le général Micombero [illegible] pour un nouveau [illegible] par un Congrès [illegible], — le seul congrès tenu par l'Uprona depuis son origine. Cela n'empêcha pas la poursuite du morcellement de la [illegible] politique au [illegible] et [illegible] la faveur présidentielle.

Par-delà [illegible] ces épreuves, une [illegible] sociale [illegible] permanente : la pauvreté de la société rurale burundaise [illegible] plus de 90 % de la population). Mais on observait [illegible] une [illegible] du salaire de un à dix en ville, et la montée d'un [illegible] au développement duquel étrangers et Burundais [illegible] ensemble, jalonné depuis 1966 par une série de scandales, notamment l'affaire Burutex (un projet textile réduit à néant par les [illegible] et l'[illegible] de l'A.C.D. (association des [illegible] burundi) vers les pires manœuvres spéculatives aux dépens des producteurs agricoles et des consommateurs [illegible].

Les enjeux de la IIe République : l'avenir de quatre millions d'Africains

On peut relever aussi d'autres [illegible] telles que le blocage partiel d'une réforme de l'enseignement [illegible] par M. Gilles [illegible], à l'image des [illegible] expériences [illegible], en vue d'une adaptation de l'école aux besoins de la société. Les [illegible] et les [illegible] s'accumulant, il ne [illegible] plus qu'à invoquer les perspectives mirifiques [illegible] par le [illegible] à la fin de 1971 de grands gisements de nickel dans le nord du pays. Cela ne sauva pas un régime usé. Le 1er novembre 1976, un [illegible] militaire composé de [illegible] officiers renversa le président Micombero. Le 9 novembre, le colonel Jean-Baptiste [illegible] devenait président de la République. Le 21 novembre, le lieutenant-colonel Edouard Nsambimana formait un gouvernement composé de personnalités [illegible] sur l'échiquier politique [illegible].

L'objectif du nouveau régime est de définir une politique sociale [illegible] qui puisse [illegible] avec un passé [illegible] par un marasme de quinze années. L'effort doit être mis sur le développement des campagnes et en particulier sur l'agriculture vivrière trop négligée au profit du café et du thé, mais aussi sur la petite [illegible], sur les [illegible] énergétiques, sur l'épargne et sur un [illegible] politique et culturel des provinces. Ces vues répondent aux aspirations d'une [illegible] générale, mieux [illegible] que la précédente, marquée par les épreuves des dernières années et consciente de l'effort d'imagination et de rigueur que cela suppose. Cela [illegible] [illegible] le poids de traditions ancestrales, de la [illegible] coloniale, du [illegible] versé par les erreurs et les [illegible] des dirigeants antérieurs et aussi de la [illegible] du [illegible] des interventions étrangères. Le [illegible] est un petit pays de quatre millions d'habitants qui est en jeu : [illegible]-t-il avec la [illegible] actuelle qui veut qu' « *il se tire toujours du sous-développement* » ? Acceptons-en l'augure.

JEAN-PIERRE CHRÉTIEN.

(3) *Notes* [illegible] le « Burundi », [illegible].

(4) Philippe Decraene, Mwambutsa IV, [illegible] de Genève, *le Monde* des 14 et 15 [illegible] 1976.

(5) R.P. [illegible] : « [illegible] et construction [illegible] au Burundi (1962-1969) », [illegible] du *CEDAF* 1973.

(6) Jean-Pierre Chrétien, « Eglise et Etat au Burundi », *Cultures et développement*, 1975, 1.

(7) Bernard Aupens, « L'engrenage de la violence au Burundi », *Rev. fr. d'ét. pol. afri.*, juillet 1973.

(8) Voir nos réflexions à ce sujet in « [illegible] légitimés », *Esprit*, [illegible].

[illegible] « Burundi et Rwanda [illegible] ».

DU BON USAGE DES MOTS

L'examen toutes les langues [illegible] groupe bantou [illegible] Sénégal [illegible] Kenya) présente un grand nombre de préfixes nominaux qui donnent des significations variées à un même radical : Burundi écrit Bu-Rundi : le pays Rundi ; Ki-Rundi : la langue ou la culture Rundi ; Mu-Rundi : l'homme Rundi ; Ba-Rundi : les hommes Rundi.

Les êtres humains sont caractérisés par le préfixe mu au singulier (un mututsi, un chef mutaré) et par le préfixe ba au pluriel (des batutsi, des chefs bataré).

L'usage s'est répandu en ethnologie, surtout chez les auteurs anglo-saxons et belges, depuis une quarantaine d'années, de désigner les réalités ethniques par le seul radical : par exemple un Kongo (pour un mukongo), ou des kongo (pour des bakongo). Cet usage est remis en cause aujourd'hui par les auteurs africains, qui rappellent l'importance sémantique des préfixes, [illegible] ceux-ci [illegible] acceptables quand le radical concerné [illegible] employé à titre d'adjectif qualificatif : une tradition [illegible] un mouvement hutu.

L'emploi [illegible] rundi a reculé [illegible] adjectif forgé en français, celui des burundais. *On dit : la littérature burundaise, un citoyen burundais, etc., de même qu'on dit à Brazzaville un citoyen congolais, etc.*

Le Burundi était appelé Urundi à l'époque coloniale selon l'usage venu du swahili, langue véhiculaire de l'Afrique orientale, de même qu'on disait Uganda au lieu de Buganda. L'association du Ruanda et du Burundi en un seul territoire sous la tutelle belge explique la dénomination de « Ruanda-Urundi » entre 1923 et 1962.

BIBLIOGRAPHIE

BURTON (R.-F.) : « [illegible] aux [illegible] dans l'Afrique [illegible] ». Hachette. Paris, 1862.

CHRETIEN (Jean-Pierre) : « le Burundi, [illegible] et études documentaires ». N° [illegible]. Paris, [illegible].

COPPENS (P.) : « le Mandat [illegible] au Rwanda-Burundi, [illegible] et maritime ». Bruxelles, [illegible].

CORNEVIN [illegible] : « le Burundi dans l'histoire de l'Afrique ». [illegible] III. Payot, 1974, p. [illegible].

HERTEFELT, TROUWBORST (A.-A.) et [illegible] (J.-H.) : « les Anciens Royaumes de la zone interlacustre méridionale : Rwanda, Burundi, Buha ». Musée royal de l'Afrique centrale ». Tervuren, Belgique, n° 6, 1962.

HEUSCH (Luc de) : « le Rwanda et les civilisations interlacustres ». Institut de sociologie U.L.B. Bruxelles, 1966.

KANDT (Richard) : « Caput Nili ». Berlin, 1904.

LECHAT (Michel) : « le Burundi politique ». Service de l'information. Bujumbura, 1961.

LEMARCHAND [illegible] : « [illegible] au Burundi ». Pall Mall Press, Londres, 1970.

LETTOW-VORBECK : « la [illegible] de [illegible] dans l'Est africain ». Payot, Paris, 1933.

MPOZAGARA (Gabriel) : « la République du Burundi ». Encyclopédie politique et constitutionnelle, [illegible] Afrique. Berger-Levrault, Paris, 1971.

NYANGOMA (Nadine) « [illegible] et Rwanda : une même stratégie impérialiste ». [illegible]-Oriental, n°s [illegible] et [illegible], mars 1970, [illegible] 1971.

RODEGEM (F.-M.) : « [illegible] au Rundi ». Collection « Classiques africains ». Nouvelle Berlin. Paris, 1973.

ROZIER (Raymond) : « le Burundi, pays de la vache et du tambour ». Presses du Palais-Royal, Paris, 1971.

RUANDA-URUNDI : « Office de [illegible] publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi ». [illegible] Bruxelles, 1958.

SPEKE (J.-H.) : « Journal de la découverte des sources du Nil ». Hachette, Paris, 1863.

VAN BILSEN (A.-A.) : « Vers l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi ». Ed. A.-A. Van Bilsen, Kraainem, Belgique.

VANSINA (J.) : « la Légende du passé. Traditions orales du Burundi ». Tervuren, 1972.

ZIEGLER (Jean) : « [illegible] ethniques et Partis politiques au Burundi » [illegible] française [illegible] politiques africaines, juin 1967.

ZUURE (Bernard) : « l'Ame du Murundi ». Beauchesne, Paris, 1932.

Parmi les romans qui ont pour cadre le Burundi :

SAVATIER (Paul) : « l'Hiver sur le Tanganyika ». Gallimard, Paris, 1977.

[illegible] (Gérard de) : « S.A.S. [illegible] du noir ». Plon, Paris, [illegible].

(PUBLICITÉ)

Le port de Bujumbura

Si le port de Bujumbura ne peut en aucune manière être comparé à un port de mer du point de vue de son importance, il est cependant utile de souligner que ses installations et son équipement en font l'un des plus beaux ports intérieurs d'Afrique.

L'accostage se pratiquait anciennement le long d'une jetée de 220 mètres, qui existe toujours dans l'ancien port. Lors de l'aménagement du nouveau port, peu avant l'Indépendance, on a prévu un quai de 40 mètres de large qui totalise environ 500 mètres de longueur. De plus, une extension de 260 mètres au port pétrolier permet l'accostage des barges-citernes relativement loin des autres unités.

On trouve, dans le port, des grues mobiles sur pneus ou sur chenilles qui étaient employées dans l'ancien port ; mais la plus grande partie des marchandises sont actuellement manutentionnées au moyen de quatre grues électriques pouvant lever jusqu'à 5 tonnes. La plus grande, Derrick, installée au quai Nord, est prévue pour le levage des colis lourds, de capacité unitaire de 40 tonnes.

Le ciment destiné à la société Cimental est déchargé au quai Nord sur des wagonnets et acheminé par petits trains tirés par locotracteurs jusqu'au dépôt de cette firme.

La quasi-totalité des carburants est actuellement en vrac par barges-citernes. Les produits sont pompés et emmenés par un pipe-line dans les réservoirs de la SEP.

Les dimensions des objets manutentionnés sont, en principe, illimitées mais, en pratique, il y a lieu de tenir compte des dimensions maximales que peut accepter le matériel ferroviaire de Tanzanie, soit environ 13 mètres × 3 mètres × 3,50 mètres.

Le port de Bujumbura pourrait exercer plus du double du trafic actuel. En effet, lorsqu'il a été construit, c'était dans le but de desservir le Burundi, le Rwanda et la province zaïroise du Kivu. Or la route dans ces deux dernières a sensiblement diminué, le Rwanda acheminant la plus grande partie de ses marchandises par le Nord et le Kivu par des voies proprement zaïroises.

La capacité de manutention du port se situe entre 350 000 et 400 000 tonnes annuelles. Le tonnage le plus élevé, pendant la dernière décennie, est celui de 1972 avec 166 930 tonnes. Le minimum est celui de 1964 avec 97 868 tonnes. Les tonnages à l'entrée

sont bien supérieurs aux exportations. Dès 1964, avec des installations de loin moins bien équipées que maintenant, le port a manutentionné 220 582 tonnes.

La plus grande partie des marchandises passant par le port de Bujumbura sont destinées ou proviennent de Kigoma et de Dar-Es-Salaam. Du point de vue des marchandises, transitant par le port existe celles qui entrent au Burundi notamment que par voie aérienne. Il en est de même pour les exportations. Bien sûr, marchandises sont acheminées en grande partie par le lac. Viennent ensuite le coton, le thé et les autres produits agricoles.

Le port est ouvert aux bateaux de toutes nationalités, mais, en fait, il reçoit presque exclusivement des unités burundaises et zaïroises. Les unités qui entrent dans le port sont en général d'une capacité allant de 200 à 1 400 tonnes pour les marchandises générales. Leur tirant d'eau va jusqu'à 12 pieds. La barge la plus longue mesure 60 mètres, les plus petites une vingtaine de mètres.

Le stockage du café

Dans le nouveau port existent trois grands magasins de 100 × 40 mètres. Leur toiture repose sur une charpente d'une seule portée. L'OCIBU fait construire un nouveau magasin de mêmes dimensions du fait de l'entreposage prolongé d'une partie du café au cours des dernières années.

Il arrive aussi que des importateurs laissent leurs marchandises au port pendant un certain temps avant de les enlever. Dans un régime d'exploitation normale, sur des installations sont largement *suffisantes pour un trafic correspondant aux services habituels d'un* port, elles ne sont pas prévues pour des entreposages prolongés.

Le port est doté d'un atelier de réparation équipé de machines-outils modernes. Ce département s'occupe de l'entretien et des réparations du matériel. Les moyens nécessaires à la mise hors d'eau des bateaux sont entretenus à Kigoma.

Dans l'enceinte de l'ancien port se trouvent les services administratifs, l'atelier, le magasin des approvisionnements (pièces de rechange, articles de consommation, d'entretien...), le dispensaire, la salle de réunions et le bureau de recherches de la douane. Le nouveau magasin douane est installé près de l'entrée, donnant accès au quai Nord.

Trois cents personnes

Le port est relié par radio avec celui de Kigoma et avec les principaux remorqueurs, ce qui permet de connaître à l'avance les principaux arrivages et de préparer le travail en conséquence.

Le port occupe environ trois cents personnes, dont deux cent cinquante travailleurs sous contrat. Suivant les besoins, des journaliers renforcent les équipes de manutention. Celles-ci comprennent, d'une part, le personnel travaillant dans les cales et, d'autre part, celui qui achemine les marchandises dans les magasins et les y entrepose. Le personnel du port se répartit comme suit, suivant l'effectif organique de la société (*il s'agit du personnel contractuel uniquement*) :

Direction	1
Services techniques (atelier)	23
Service administratif	16
Service médical	1
Service caisse, contrôle, douane	3
Représentants du gouvernement	3
Service exploitation	179

Le service exploitation est, évidemment, le plus étoffé. Il comprend la manutention mécanique (21), la manutention manuelle (97), la surveillance (37), les magasiniers et aides (11), les pointeurs et le service des litiges.

L'infrastructure du port de Bujumbura (terrains, quais, darse) est la propriété de l'Etat. Ce même, certains bâtiments n'appartiennent pas au concessionnaire (magasin douane, magasin OCIBU, bureau de recherches de la douane).

L'exploitation du port avait été concédée en vertu d'une convention du 21 mars 1932 à une société étrangère, propriétaire de la superstructure. Entre-temps, un nouveau port a été construit, quelques années avant l'indépendance du Burundi, aux frais de l'exploitant. Après l'indépendance du Burundi, la société concessionnaire (la Compagnie des Grands Lacs) a manifesté l'intention de faire apport de la concession à une société de statut burundais — comme le *souhaitaient d'ailleurs les autorités du Burundi. La convention de* 1932, qui n'expirait normalement qu'en l'an 2010, devait donc être dénoncée et remplacée par une nouvelle.

Les autorités du Burundi chargèrent un expert français de l'étude de ce problème. L'étude sur la base des rapports de cette personnalité (l'expert, M. Callet, alors directeur général des ponts et chaussées à Paris et président de différentes commissions en France, entre autres dans le domaine des ports) que les autorités du Burundi ont reprises les négociations à C.G.L. et les ont conduites à la création en 1967, la C.G.P.B. La réorganisation complète de la société nouvelle est basée sur l'exploitation du port de Bujumbura.

Une nouvelle concession valable trente ans

La convention de concession à l'E.P.B. est établie pour une durée de trente ans. Elle assure au gouvernement le contrôle de l'exploitation du port et garantit le respect des règles du service public tout en évitant à l'Etat les charges financières et les difficultés d'une régie. En effet, l'exploitation est assurée par une société privée sous contrôle de l'Etat, qui y a délégué un représentant.

L'ancien exploitant (C.G.L.) est minoritaire dans la nouvelle société et une souscription publique a été ouverte pour permettre à quiconque le désirerait de prendre une participation dans le capital de l'E.P.B. C'est ainsi que celui-ci se répartit entre une bonne vingtaine d'actionnaires.

Les services portuaires sont tarifés au plus juste, de manière à rémunérer le capital dans une mesure raisonnable. Les dividendes qui ont été distribués jusqu'à présent ont oscillé entre 4,80 et 7,20 %, nets d'impôts de la partie libérée des actions.

Il a, par ailleurs, été prévu par les statuts que, au-delà de 6 % brut (qui représentent un dividende pratiquement garanti), environ la *moitié du super-dividende (47 %) est versé à l'Etat, bien qu'il ne soit* pas actionnaire de la société. Cette participation dans les bénéfices n'a pas pour objet de procurer au Trésor des ressources permanentes mais plutôt d'écrêter les bénéfices dans le cas où ils se trouveraient très *supérieurs aux prévisions ayant servi de base à la fixation des* tarifs.

Les différentes taxes portuaires sont celles habituellement en vigueur dans les autres ports. Les principales sont : droit de manu-

tention, variable suivant la classification de la marchandise (un effort est fait pour maintenir des taux aussi bas que possible pour le café), surtaxe pour colis lourds, arrimage, location d'engins de manutention, remorquage, accostage, remorquage des bateaux qui ne peuvent entrer dans le port ou en sortir par leurs propres moyens. Les tarifs de base pour la manutention varient entre 75 et 200 francs la tonne suivant la classification des marchandises.

M. Callet écrivait dans son rapport : « *L'objectif est de mettre au port le meilleur instrument au développement des échanges extérieurs dans l'intérêt de l'économie nationale et, en définitive, des finances publiques.* » De son côté, un rapport général du Conseil économique et social des Nations unies définit de la manière suivante le but d'un port : « *Servir l'économie nationale en facilitant dans la plus large mesure possible le transport des marchandises entre les fournisseurs et les clients et les industries du pays. A cet effet, le port doit s'efforcer de réduire au minimum le fardeau des dépenses de la communauté. Le port doit en outre se soucier des conditions sociales.* »

Dans le domaine des communications, le Burundi souffre de sa position continentale. Le lac Tanganyika essaie de corriger les inconvénients de cette situation en offrant au Burundi une voie d'accès à la mer par Kigoma. C'est là sans nulle économique pour le Burundi. Elle est longue de 1 450 kilomètres.

هكذا في الاصل

هكذا في الأصل

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Adoption d'un statut de l'apprenti

Lundi 27 juin, sous la présidence de M. Andrieux (P.C.), l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, le projet de loi relatif aux contrats d'apprentissage. Ce texte, destiné à relancer l'apprentissage, simplifie les procédures administratives auxquelles sont soumis artisans et commerçants, en particulier pour la procédure d'agrément (*le Monde* du 26 novembre 1976). Mal reçu par les professionnels lors de son dépôt, fin 1976, il a été depuis profondément amendé par le gouvernement.

Pour M. AUBERT (R.P.R.), rapporteur, la loi de 1971 a permis « *un léger progrès de l'apprentissage en enrayant un déclin* » (de trois cent cinquante mille en 1968, le nombre des apprentis est tombé à trois cent mille en 1971) dû, notamment, à la « *prolongation de la scolarité obligatoire* ». Le nombre des apprentis restant stationnaire et la loi n'ayant pas résolu le problème de leur recrutement, il était indispensable de relancer l'apprentissage. Pour ce faire, estime le rapporteur, il importe d'alléger les charges administratives et financières des maîtres d'apprentissage, d'élaborer un statut de l'apprenti et de revaloriser le salaire de ce dernier.

Le gouvernement a décidé d'adapter la loi de 1971 sur quatre points :

— Les conditions de conventionnement des centres de formation d'apprentis, ainsi que les conditions d'agrément des maîtres d'apprentissage ;

— Le statut de l'apprenti : des mesures seront soumises à l'Assemblée à la session d'automne ;

— La régularisation des situations exceptionnelles ;

— Les dispositions financières : suppression des concours financiers compensés par la forfaitisation des charges sociales.

Dans la discussion générale, M. VAUCLAIR (R.P.R., Hauts-de-Seine) estime également que l'apprentissage « *doit cesser d'apparaître comme la voie des sous-développés intellectuels* ». M. LE MEUR (P.C., Aisne) souligne l'ampleur du chômage des jeunes et l'insuffisance de la formation professionnelle. Il dénonce la « *démagogie électoraliste* » des mesures du gouvernement et du patronat, qui offriront, à son avis, « *au mieux* » soixante-dix mille postes « *précaires et temporaires* ». M. DENIS (rép., Mayenne) estime que ce projet va dans le bon sens ; son groupe le votera une fois qu'il sera amendé.

M. MEXANDEAU (P.S., Calvados) évoque les témoignages d'apprentis recueillis dans sa circonscription, sur les emplois du temps atteignant soixante-cinq, soixante-douze, voire quatre-vingt-une heures et sur le travail hebdomadaire.

M. CARO (réf., Bas-Rhin) félicite le gouvernement d'avoir déposé ce projet. M. BRIANE (réf., Aveyron) insiste sur la nécessité d'élaborer un véritable statut de l'apprenti.

M. LEGENDRE souhaite que l'apprentissage puisse trouver sa place dans l'éventail du système éducatif. Il souhaite que la prochaine loi de finances prévoira l'exemption du versement de l'appoint du revenu imposable des parents.

L'examen des articles du projet

Les députés passent ensuite à l'examen des articles du projet. A l'article premier, relatif à la modification des procédures de conventionnement des centres de formation d'apprentis (C.F.A.), l'Assemblée prévoit un nouveau recours interministériel de la commission lorsque le refus de conventionnement ou la dénonciation de la convention d'un C.F.A. émanerait d'un organisme public. Elle précise que, dans l'exercice de la fonction consultative, le C.F.A. ne pourra accepter l'inscription d'aucun apprenti. Elle allonge les délais dont disposent les organismes devant lesquels le recours est porté à se prononcer dans un délai de trois mois.

A l'article 2, relatif à la procédure d'agrément des maîtres d'apprentissage, elle ajoute, comme conditions de l'octroi de l'agrément, l'existence des conditions de travail dans l'entreprise. Elle porte à trois mois le délai dans lequel le comité départemental doit statuer sur les demandes d'agrément. Elle précise que, en cas de recours, le comité régional doit prendre sa décision dans un délai de trois mois. Enfin, elle interdit aux maîtres d'apprentissage le recrutement d'apprentis pendant la durée de l'instance de recours.

A l'article 3, qui concerne la disparition des concours financiers, il prévoit la déduction des charges sociales afférentes sur la part du salaire des apprentis admise à la déduction de la taxe d'apprentissage. L'Assemblée précise que les charges sociales incluent les charges légales et conventionnelles.

Elle a adopté l'article 5 relatif à la prorogation des régimes dérogatoires pour certaines écoles professionnelles d'entrepris. A l'article 6, qui aboutit à exonérer en fait de la taxe d'apprentissage certaines branches professionnelles, spécialement les banques et les assurances, l'Assemblée rejette des amendements de suppression de l'opposition, qui estimait qu'il y avait là « *un détournement de la taxe d'apprentissage* ». Pour le rapporteur, il est excessif de supprimer toute possibilité de financer une partie des formations dispensées aux jeunes salariés dans une branche qui, sans être des apprentis, n'en reçoivent pas moins des premières formations. Mais il convient, à son avis, de limiter étroitement cette possibilité en donnant aux seules commissions paritaires des banques et des assurances la possibilité de s'exonérer du quota de la taxe d'apprentissage en finançant leurs propres actions de formation. L'Assemblée en décide ainsi malgré l'opposition du gouvernement.

A l'article 7, qui modifie l'essentiel des dispositions financières du texte, le gouvernement demande sur son projet initial d'exonération des mesures sociales qui bénéficient aux maîtres d'apprentissage, pour s'en tenir à une simple interprétation du régime des charges. Il accepte finalement la rédaction suivante, proposée par la commission : « *Les rémunérations d'origine légale et conventionnelle, imposées par la loi et dues au titre des contrats conclus aux apprentis, sont calculées de façon forfaitaire sur la base des apprentis du plus bas échelon conventionnel.* » Pour ce qui concerne la prime pour frais de formation d'apprentis, qui remplace un système financier, l'Assemblée adopte un amendement du gouvernement, légèrement modifié et ainsi rédigé : « *Les employeurs inscrits au répertoire des métiers et dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle à la première section du registre des entreprises occupant plus de dix salariés, non compris les apprentis, reçoivent une prime par apprenti pour frais de formation. Le montant de cette prime est fixé par voie réglementaire. Elle est versée annuellement au vu d'un compte de l'évolution du nombre de base des apprentis.* »

Afin d'inciter les jeunes à s'orienter vers l'apprentissage, la commission estime nécessaire de garantir la rémunération de l'apprenti pendant le mois faisant bénéficier d'avantages particuliers venant compléter les garanties qui lui sont accordées par le contrat de travail. Aussi propose-t-elle un article additionnel qui institue un statut de l'apprenti, en réglementant les conditions de travail : durée du travail, travail de nuit, règles de sécurité. Elle accepte un amendement du gouvernement qui accorde un congé supplémentaire de cinq jours à l'apprenti pendant le mois qui précède son examen final, en précisant que pendant ce congé l'apprenti sera tenu de suivre des cours organisés par les C.F.A. L'Assemblée adopte cet article additionnel.

Elle fixe au 1er janvier 1978 l'entrée en vigueur de la loi, l'Assemblée adopte l'ensemble du texte ainsi modifié, l'opposition votant contre. — P. Fr.

Le projet de loi sur les économies d'énergie

Les députés expriment leur déception

Lundi 27 juin, en séance de nuit, sous la présidence de M. Edgar Faure, l'Assemblée nationale examine le projet de loi adopté par le Sénat, qui modifie la loi de 1974 sur les économies d'énergie.

Pour M. GUERMEUR (R.P.R.), rapporteur, les entreprises depuis 1974 dans le cadre de la politique des économies d'énergie, « *pour intéressantes qu'elles soient, n'apparaissent pas à la hauteur du problème posé* », dont on parle en discussion. Il approuve certaines dispositions « *intéressantes mais parcellaires* », et il estime, pour l'essentiel, que le problème des économies de chauffe. (Voir l'article de Josée Doyère dans *le Monde* du 24 juin, et dans notre édition de ce jour page 39.) La commission a pour la prochaine fois d'améliorer le texte par voie d'amendements, sous réserve de l'assurance du gouvernement de déposer à la prochaine session des propositions d'économies d'énergie. Pour terminer, M. Guermeur exprime sa surprise devant l'ampleur des pressions exercées par ce projet.

Soulignant l'importance considérable de la recherche d'économie d'énergie, M. COULAIS, secrétaire d'Etat à l'industrie, relève que les efforts entrepris depuis trois ans par le gouvernement à porter leurs fruits : pour un niveau d'activité sensiblement supérieur, la consommation pétrolière en 1976 était inférieure de 5 % à celle de 1973. Depuis 1974, 40 millions de tonnes de pétrole ont été économisées, dont 13 millions de tonnes en 1976. Il importe d'aller de poursuivre cet effort afin d'atteindre les objectifs fixés. D'où le projet en discussion qui complète la loi d'octobre 1974, et notamment de pouvoir répondre à une éventuelle situation de crise. D'autre part, seront réglementées la climatisation, la fourniture d'eau chaude sanitaire, l'eau des piscines, l'isolation thermique, lesquels des économies de l'énergie. En outre, les conditions de la concurrence entre les divers modes de chauffage seront égalisées. Enfin, le texte comporte une réforme du régime d'exploitation de chauffage afin de permettre des investissements économisant l'énergie.

M. CLAUDIUS-PETTIT (réf.), rapporteur pour avis, évoque les problèmes posés par les dispositions concernant les contrats de chauffage qui, à son avis, devraient pouvoir s'adapter « *aux conditions économiques nouvelles* ».

Pour la discussion générale, M. TAVERNE HAMELIN (R.P.R., Rhône) exprime sa déception et plaide en faveur des grands aménagements hydrauliques, tout ceux du Rhône, de l'utilisation des rejets thermiques des centrales nucléaires pour le chauffage des grands centres urbains.

Pour M. DERVAUX (P.C., Val-d'Oise), le gouvernement entend avec ce texte « *faire ratifier l'austérité dans le domaine du chauffage* ». Il rappelle que son groupe a demandé depuis longtemps l'abandon des gisements charbonniers et les retards pris dans la recherche d'énergies nouvelles. Il estime inacceptable le texte en discussion en raison des dispositions relatives aux économies de chauffe, qui, à son avis, devraient pouvoir être remis en cause immédiatement à la demande de l'une des parties.

Pour M. CLAUDE MICHEL (P.S., Eure), le texte, s'il comprend quelques mesures sur la révision des contrats, est insuffisant, « *car il ignore les problèmes publics de concession ou d'affermage. De plus, rien n'est prévu pour permettre l'intervention des usagers* ».

M. WAGNER (R.P.R., Yvelines) estime que le texte risque de créer « *une inégalité choquante aux locataires, à qui l'on fait miroiter un allégement des charges de chauffage de 30 à 50 %* ». « *Or*, estime-t-il, *il ne sera allégé que d'une isolation adéquate.* »

La suite du débat est renvoyée au mardi matin. — P. Fr.

Le Livre de vos vacances

J'ai tout de suite aimé ce beau livre. Une deuxième lecture a accru mon plaisir. Je lis — on s'en doute — Jean Daniel chaque semaine. Je l'approuve ou je le critique. Mais j'écoute toujours son langage sous le vernis des mots et le tissu des analyses. Je comprends maintenant pourquoi.

François Mitterrand

grasset

La rénovation de l'imprimerie de labeur

La taxe ne sera rétablie qu'avec l'accord des professions intéressées

Lundi 27 juin, l'Assemblée nationale a adopté définitivement le rétablissement des organismes professionnels ou interprofessionnels, essentiellement agricoles, et instituant leur bénéfice des taxes parafiscales (M. Maurice Cornette, R.P.R., rapporteur).

A cette occasion a été évoqué le problème de la validation de la taxe parafiscale pour la rénovation de l'imprimerie de labeur. Rappelant que sa perception, pour 1977, avait été refusée par le Parlement lors du vote du dernier budget, M. Coulais secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, a précisé que la validation du Comité interprofessionnel était limitée à la seule gestion de la taxe collecté en 1976. « *Le gouvernement*, a-t-il indiqué, *n'a pas encore étudié l'opportunité de rétablir cette taxe en 1978 ; il ne le fera que sans l'accord des professions qui y seraient soumises.* »

Pour M. Cornette (Réf., Haut-de-Seine), ce sont les organismes eux-mêmes qui *régleront le problème de l'imprimerie.* « *Le vrai problème, c'est*, à son avis, de *rapatrier les imprimés effectués à l'étranger.* » Le député a souhaité que le Parlement puisse d'exiter à un apurement de la gestion des fonds.

Les députés socialistes jugent contraires à la Constitution certaines dispositions en faveur de l'emploi

Soixante-trois députés du groupe socialiste et radical de gauche ont saisi le Conseil constitutionnel de la loi portant diverses mesures en faveur de l'emploi, adoptée par l'Assemblée le 25 mai dernier. Ils estiment que l'article 3 de cette loi est en contradiction avec le préambule de la Constitution de 1946, repris et confirmé par celui de la Constitution de 1958, et qui dénie : « *Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises* ». Cet article de la loi stipule que les conditions exceptionnelles seront jusqu'au 1er janvier 1978 le calcul obligatoire la consultation des représentatives au sein de l'entreprise dépourvue du personnel, comité d'entreprise, comité d'hygiène et de sécurité, section syndicale et délégué syndical.

Cette disposition avait fait l'objet, lors de la discussion du texte par l'Assemblée, d'une exception d'irrecevabilité de M. Delehedde (P.S.), puis d'un amendement de suppression du groupe communiste, tous deux repoussés. Elle avait amené le groupe P.S.R.G. à s'abstenir et le groupe P.C. à voter contre le projet, qui avait été adopté par 297 voix (R.P.R., rép. ind., réf. et 14 non-inscrits), sur 481 votants. Au Sénat, le 7 juin, un amendement du groupe communiste visant à supprimer cet article a été repoussé par 203 voix contre 76. La commission mixte paritaire (Sénat-Assemblée) s'est ralliée à la demande du gouvernement a adopté le projet sans modifier cet article.

Les députés socialistes estiment également l'article 3 de la Constitution, selon lequel tous les citoyens sont égaux devant la loi. En effet, les travailleurs intérimaires, au « plan Berre bis », ne peuvent exercer, au même titre que les autres, leur droit de regard sur les conditions de travail et la gestion de leur entreprise. En outre, certaines entreprises échapperont au droit commun puisque, en raison de jeunes bénéficiaires de cette loi, elles pourront employer l'effectif prévu par le code du travail pour l'institution, par exemple, d'un comité d'entreprise sans être tenues d'en avoir un.

Le Conseil constitutionnel dispose d'un délai pour se prononcer, mais le gouvernement peut ramener ce délai à huit jours s'il estime urgente la promulgation de la loi.

Journaliste à France-Inter

M. SEGARRA ENTRE AU SERVICE DE PRESSE DE L'ÉLYSÉE

Le service de presse de l'Elysée a été réorganisé à la suite du départ de M. Michel Rocard, ancien journaliste, qui assurait notamment, avec la collaboration de M. Jean-Louis Trampolieri, ancien rédacteur à France-Inter, l'information pour la présidence. Un communiqué publié lundi 27 juin, par la présidence de la République indique que M. Bernard Ségarra, jusqu'à présent journaliste au service politique de France-Inter, succède à Mme Odile Warin, qui dirigeait le service de presse du secrétariat d'Etat aux transports, « *jeune partie de la nouvelle équipe* ».

M. Jean-Philippe Lecat, qui est chargé de mission auprès du président de la République et porte-parole du gouvernement, sera directement assisté par M. André Arnaud, conseiller technique, qui assurait déjà les relations avec la presse pour les questions internationales. L'ensemble des mesures dont l'objet d'article qui seront publiés seront soumises au Journal officiel.

M. Valéry Giscard d'Estaing quittera Paris, mercredi matin 29 juin, pour un voyage de deux jours dans l'Yonne, au cours de laquelle elle visitera, notamment, la maison de repos de Nantou, la basilique Sainte-Madeleine de Vézelay et le centre inter-professionnel de formation des apprentis à Auxerre. Jeudi après-midi, l'épouse du chef de l'Etat sera reçue, à la mairie d'Auxerre, par le maire, M. Jean-Pierre Soisson, le conseil municipal et plusieurs maires de la circonscription.

POLITIQUE

Au Sénat

Mesures sociales en faveur des veuves

Le Sénat a adopté lundi 27 juin le projet de loi visant à accroître les possibilités de cumul des pensions des conjoints survivants. A partir du 1er juillet, le cumul pourra aller jusqu'à un chiffre représentant 60 % de la pension maximale de la Sécurité sociale, soit 1 083 francs par mois. A partir du 1er juillet 1978, ce plafond sera porté à 70 % de la pension maximale de la Sécurité sociale, soit 1 264 francs par mois. « *Un relèvement du plafond* », a souligné Mme Veil, ministre de la santé, « *aura pour effet de faire bénéficier, dès 1977, environ cent mille conjoints survivants d'une majoration de pension de l'ordre de 40 %. Les futurs pensionnés et les pensions déjà liquidées bénéficieront de cette amélioration. Le coût de la mesure est estimé à 300 millions de francs pour 1978.* »

Le Sénat a voté un amendement au projet dont l'auteur est M. Bajeux (Union centriste, Nord). Cet amendement a pour but de permettre aux personnes titulaires d'une pension d'invalidité, et qui sont dans l'impossibilité d'exploitation par suite du décès de leur conjoint, de cesser leur activité dès cinquante ans, tout en conservant les droits qu'ils auraient acquis à cinquante-cinq ans.

Les sénateurs ont ensuite approuvé la proposition de loi tendant à maintenir aux femmes assurées du régime général de la Sécurité sociale et atteignant l'âge de soixante ans, la pension de vieillesse au taux normalement applicable à soixante-cinq ans.

L'abaissement de l'âge de la retraite sera appliqué par deux fois : 1er janvier 1978 et 1er janvier 1979. Le coût de la réforme dépassera 500 millions de francs en 1978 et sera voisin du milliard en 1979. « *Chaque année, a précisé Mme Veil, ministre de la santé, environ cent quarante mille femmes prennent leur retraite. On estime que quarante mille au total de ces femmes pourront partir en 1978 et en 1979 pourront partir à la retraite avec une pension complète sans atteindre l'âge de soixante-cinq ans.* »

Sur l'initiative de M. Bohl (Union centriste, Moselle), le Sénat a voté un amendement qui vise à faire bénéficier de la nouvelle législation les femmes mariées sociales des départements de l'Est.

Au cours de la séance du matin, le Sénat avait maintenu en deuxième lecture, contre l'avis du gouvernement de la santé, la dernière disposition du projet sur les préparateurs en pharmacie (affaire du litigieuse entre les deux Chambres. Le Sénat réduisait des deux tiers en faveur des pharmaciens ruraux que la nouvelle législation pourrait priver de leur emploi. S'opposant à cette disposition, Mme Veil déclarait : « *Dix-huit mille personnes sans qualification particulière travaillent actuellement dans les officines pharmaceutiques (23 % d'entre elles ne font que nettoyage). Il n'est pas question de leur reconnaître, en fonction de leur ancienneté, le droit de délivrer des médicaments.* »

Modification rétroactive des garanties disciplinaires de la fonction publique

Par cent soixante-dix voix contre quatre-vingt-dix-huit (P.C., P.S., Centre démocratique), le Sénat a voté en première lecture, avant l'Assemblée nationale, le projet de loi modifiant l'article 6 de la loi de finances rectificative du 31 juillet 1961. Sous l'apparence d'une régularisation anodine, ce projet, qui vise notamment à annuler une récente décision du Conseil d'Etat, accentuera le pouvoir de l'autorité hiérarchique dans la fonction publique et réduira les garanties statutaires (*le Monde* du 28 juin).

Dans son intervention, M. MAURICE LIGOT, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, avait présenté ce texte, qui définit la notion de « *service fait* », comme la simple réparation d' « *une faille (...) signalée de Chambéry* » de la loi de 1961. Il suffisait, a-t-il précisé, que la présence fût constatée pendant les heures de service pour qu'il y ait « *service fait* ». « *Il fallait donc, a ajouté le secrétaire d'Etat, éviter que l'opinion publique ne soit choquée à l'idée que les fonctionnaires peuvent avoir droit à rémunération sans avoir eu à accomplir leur tâche.* »

Congé parental

Le Sénat a voté lundi en début de nuit, en seconde lecture, le projet de loi instituant un congé parental d'éducation (voir *le Monde* daté des 28 juin). Ce texte, a rappelé le rapporteur M. TALON (appar. R.P.R.), crée de nouveaux droits en faveur de la mère et du père. Les sénateurs, avec l'accord du gouvernement, ont toutefois tenu à proclamer le principe du droit au congé parental *à la femme salariée*. Cependant, cette priorité n'est pas absolue ; le père salarié pourra bénéficier du congé parental si sa femme y renonce. De même, si la femme n'a pas droit au congé, le père reçoit un droit direct au congé. Dans ce cas, ont précisé les sénateurs, le congé doit être demandé au plus tard un mois après la naissance ou l'arrivée au foyer de l'enfant, et il commence un mois après la date d'expiration de la demande. Le projet laisse à l'écart les travailleurs des petites et moyennes entreprises qui bénéficient exclusivement des dispositions du code du travail prévoyant une priorité de réembauche en leur faveur pendant un an après un congé de maternité ou d'adoption.

A. R.

LE PREMIER MINISTRE APPORTE SON SOUTIEN A L'UNION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

M. Barre a présidé lundi 27 juin, à Paris, un banquet de clôture du congrès annuel de l'Union des Français de l'étranger (U.F.E.), qui célèbre cette année son cinquantième anniversaire. En réponse à une allocution de M. Daniel Joze, président de l'association, il a affirmé que le gouvernement appliquera comme prévu le programme arrêté le 22 juin 1976 en faveur des citoyens français résidant à l'étranger (les enfants que nous demeurant sur le territoire national. M. Barre a notamment indiqué que les décrets d'application relatifs aux dispositions sociales (assurance volontaires, assurance maladie, allocations de maternité, accidents du travail, etc.) seront publiés au *Journal officiel* « *dans les prochains mois* ».

Le chef du gouvernement a également annoncé diverses mesures complémentaires. Le régime national du minimum vieillesse sera progressivement étendu, « *au cours des cinq prochaines années* », à l'ensemble des citoyens français vivant à l'étranger. Le gouvernement maintiendra son effort financier pour le développement de l'enseignement dispensé aux enfants-là mille jeunes Français d'âge scolaire fréquentent dans les établissements français de l'étranger.

Le gouvernement va renforcer l'administration française. Durant cette année de l'Hexagone : dans 1978, les consulats disposeront des effectifs nécessaires pour embaucher du nouveau employés en nombre « *significatif* ».

Enfin, M. Barre a qualifié « *indispensable* » le développement des émissions de radio en langue française à destination des pays étrangers. Dans ce domaine, il faudra « *la plus grande souplesse d'accès* » aux parlementaires.

CORRESPONDANCE

Les Français de l'étranger

M. Charles de Cuttoli, sénateur représentant les Français établis hors de France (non inscrit), nous écrit :

Dans une « Libre opinion » parue dans *le Monde* du 25 juin, M. J. Reitzer attire l'attention de vos lecteurs sur la situation des Français de l'étranger privés d'emploi.

Je tiens à préciser qu'ils ne sont pas tous abandonnés de leurs représentants. Le Conseil supérieur des Français de l'étranger, qui est constamment préoccupé et j'ai moi-même interpellé le premier ministre au Sénat, le 5 mai dernier, en réclamant la création d'un régime d'assurance-chômage pour nos compatriotes expatriés.

M. Barre m'a répondu que mes suggestions « méritaient d'être soigneusement étudiées » et qu'il demanderait au ministre du travail de les examiner. *Le Monde* a rendu compte de mon intervention dans son numéro du 7 mai.

Le Parlement étant désarmé par l'article 40 de la Constitution, je déplore, en toute indépendance vis-à-vis du gouvernement, qu'il n'ait pas encore mis fin à cette lamentable situation.

Les centristes veulent que M. Barre participe à la campagne de la majorité

La proposition de réunion « au sommet » des leaders de la majorité a provoqué une seule réponse négative, celle de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Les quatre formations : parti républicain, Centre des démocrates sociaux, Centre national des indépendants et progrès, ont confirmé leur accord. Il est difficile de connaître, en revanche, la conception qu'inspire au président de la République l'initiative de M. Jacques Chirac. Certes, à sa sortie de l'Elysée, lundi 27, M. Lecanuet a confié aux journalistes présents que le chef de l'Etat se réjouit de tout ce qui encourage l'union de la majorité. Il n'est pas évident pourtant qu'à l'Elysée comme à Matignon on soit très attaché à la réunion « au sommet » qui a quelques relents de renforcer l'influence de M. Chirac sur ses partenaires. Il ne fait guère de doute non plus que l'Elysée aurait souhaité que la concertation entre les formations non-gaullistes se concrétisât un peu plus — notamment autour de M. Barre — avant que ne s'ouvre une négociation pré-électorale « au sommet » avec le premier ministre.

Cette « mise à l'écart » du chef du gouvernement est d'ailleurs l'une des raisons invoquées par M. Servan-Schreiber pour son refus de participer à la réunion. Elle est aussi une des préoccupations de M. Jean Lecanuet. Il ne dissimulait pas au président du Centre des démocrates sociaux de permettre à la majorité de surmonter ce « blocage » et l'opportunité d'un accord électoral dès le premier tour avec le R.P.R.. Il s'est rallié à la nécessité de favoriser la participation du premier ministre à la campagne. Cette question a été évoquée aussi à l'Elysée et pourrait être à l'origine d'une initiative de M. Lecanuet dans les prochains jours. — N.-J. B.

M. Servan-Schreiber : il est immoral de laisser le premier ministre à l'écart

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du parti radical, a explicité, lundi 27 juin, les pluralités conditions qui l'ont fait participer à la réunion au « sommet » des dirigeants de la majorité (voir *le Monde* du 28 juin). A Metz, il a déclaré : « *Les rendez-vous n'ont été ni raisonnable ni opportun. Mais l'ordre du jour apparaît : un arrangement de tactique en vue de former un syndicat de sortants ou un cartel de « non » au programme commun. De plus, je trouve immoral de tenir à l'écart le premier ministre* » à propos de la présence d'un candidat radical dans chaque circonscription. M. Servan-Schreiber a précisé : « *La candidature unique étant une défaite — toutes les études le prouvent, — je pense que, en présentant un candidat et en manifestant dans chaque circonscription, nous redonnons à la majorité un piège funeste.* »

Au micro d'Antenne 2, le même jour, le président du parti radical a noté : « *Je ne boycotte pas le « sommet » de la majorité. Je trouve seulement qu'on tente d'organiser cette réunion sur un ordre du jour qui ne correspondant pas aux préoccupations actuelles des Français. Ce qu'il faut, à mon sens, c'est étudier ces préoccupations : le chômage, le niveau de vie, l'équité fiscale, la nécessaire décentralisation des responsabilités, et formuler des réponses.*

« *Quand on aura dégagé les vrais problèmes et suggéré des solutions, il sera alors normal de se réunir pour discuter des questions électorales. C'est dans cet ordre-là que les choses doivent se faire. C'est dans cet ordre-là qu'elles se feront.*

« *J'ai donc refusé d'aller à cette réunion du mois de juillet, c'est qu'on a refusé de tirer le premier enseignement d'une crise comme celle que nous traversons, comme j'ai refusé à part les responsabilités du premier ministre et les distinguer, les séparer de l'effort des différentes formations politiques soutenant le gouvernement ?* »

(Dessin de PLANTU.)

M. LECANUET : pour une entente « globale ».

M. Jean Lecanuet a déjeuné lundi 27 juin, en tête à tête, avec M. Valéry Giscard d'Estaing, au palais de l'Elysée. La politique européenne a surtout la situation politique de la majorité ont été les principaux sujets de conversation.

A sa sortie, l'ancien ministre d'Etat a déclaré : « *J'ai parlé de l'avenir de la majorité et j'ai pu exposer au président mes idées sur la nécessité de réaliser ce que j'appelle une entente globale, j'ajouterai : ouverte et ouverte, de la majorité. Par entente globale, j'entends : une entente qui associe le premier ministre et les partis qui soutiennent le gouvernement.* »

A propos de l'attitude de la majorité sur un « programme minimum », M. Lecanuet a indiqué : « *Ils sont partis de vue personnel, il est évidemment qu'une telle entente serait un échec si le parti qui va voter pour son candidat.* »

A un journaliste qui lui demandait si le chef de l'Etat avait suggéré du prochain rassemblement des leaders de la majorité, le président du C.D.S. a répondu : « *Bien sûr. Le président souhaite que nous nous entendions et a insisté d'encourager l'union de la majorité.* »

M. MOTTE : le C.N.I.P. est favorable à une rencontre « au sommet ».

M. Bertrand Motte, président du Centre national des indépendants et paysans, a adressé à M. Jacques Chirac, président du R.P.R., une lettre datée du 23 juin et rendue publique le 27 juin, dans laquelle il fait part de « *l'importance prioritaire qu'attache le corps électoral nerveux, à l'union des partis de la majorité* ». Il ajoute :

« *Une rencontre des responsables de ces formations (...) devrait s'organiser. Pour cela, il faudrait, au préalable, que les responsabilités soient définies des partis et qu'elle soit à la fois une exploration de la situation dans les régions, et à un examen des conceptions de chacun des participants touchant le développement dans la stratégie de la victoire.* »

Dans plusieurs quotidiens régionaux

M. Raymond Aron évoque le « drame du président »

M. Raymond Aron, qui vient de cesser ses fonctions de directeur politique du *Figaro* et vient d'être expliqué de la direction de l'hebdomadaire *le Point* (*le Monde* du 4 juin), doit publier chaque semaine dans plusieurs quotidiens régionaux, une chronique diffusée par l'agence Opera Mundi (*le Monde* du 18 juin). Le premier article a paru mardi 28 juin dans *le Progrès de Lyon*, les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, *le Midi libre*, *Nice-Matin*, *Ouest-France*, et *le Républicain lorrain*.

Dans la ligne « Les Malheurs perdues, ou le drame du président », M. Raymond Aron écrit notamment :

« *Il peut-être la malédiction suprême des objectifs du président de la République et la situation historique expliquent la solitude de la majorité, l'impuissance de la présidence, l'optimisme excessif de l'opposition (...).*

« *La France est entrée dans une guerre de religions ou, si l'on préfère, d'idéologies. Elle ne ressemble pas à l'image que nous nous faisons d'elle-même. Elle ne trouve pas dans la politique extérieure le prolongement de sa grandeur. Elle ne se reconnaît pas dans ses dirigeants. Elle ne croit pas à son avenir.* »

M. Raymond Aron dépeint M. Valéry Giscard d'Estaing dans sa brochure Démocratie française. *Du même coup s'explique, en dernière analyse, que de personnes, l'impossibilité de trouver un chef de la majorité. Le président de tous les Français ne peut donner un chef ni se condamner lui-même à l'hypothèse de la gauche. Le premier ministre, qui tient son autorité au seul président, ne peut imposer son leadership au R.P.R. Les députés ne se comptent guère sur son nom. Quant à M. Jacques Chirac, il est inacceptable aux giscardiens.*

« *A défaut de chef, les partis de la majorité sont conclure un pacte électoral. L'opposition, d'ailleurs, n'a pas davantage de chef : la querelle entre le P.S. et le P.C. sur l'actualisation du programme commun en témoigne. Pourquoi la Constitution de 1958 a-t-elle institué un régime parlementaire dans lequel les partis représentent les acteurs principaux ?* »

LES CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS SÉNATORIALES

● VAUCLUSE. — Le parti communiste a désigné comme candidats M. Louis Giorgi, maire d'Orange et vice-président du conseil général, et M. Camille Fare, conseiller général, maire de Beaumes-de-Venise. M. Edouard Grangier, radical, sénateur sortant, inscrit au groupe de la Gauche démocratique, ne se représente pas.

● HAUTE-VIENNE. — Réunie en congrès extraordinaire, la fédération départementale du parti socialiste a élu ses candidats. Il s'agit de MM. Robert Laucournet, sénateur sortant, maire d'Isle, et Roger Longequeue, député de la troisième circonscription, maire de Limoges. M. Georges Lamousse, P.S., sénateur sortant, ne se représente pas.

UN POINT D'HISTOIRE

Dans son numéro daté du 18 juin, *le Monde* avait publié une lettre de M. Edouard Rambaud, assistant à l'université de Paris-II, relative au traité franco-allemand du 22 janvier 1963. Notre correspondant rappelait que les amendements déposés lors de la discussion de ce traité par l'Assemblée avaient été jugés irrecevables, et il relevait : « *Personne dans les milieux gaullistes ne s'est élevé contre les décisions prises par les présidents, MM. Chaban-Delmas et Poher.* »

Un de nos lecteurs parisiens, M. Jean-Louis Goursolas, nous fait observer à juste titre : « *Si M. Chaban-Delmas avait été, en 1963, le président de l'Assemblée nationale, le Sénat était, à l'époque, présidé par M. Gaston Monnerville, et non par M. Poher, qui n'a été élu à la tête de la Haute Assemblée qu'après le renouvellement [partiel] de 1968.* »

Le secret des documents administratifs doit être largement levé *déclare M. Barre*

M. Raymond Barre a procédé lundi 27 juin à l'installation de la commission créée par la loi du 11 février 1977 et qui a pour tâche de « favoriser la communication au public des documents administratifs ». Le premier ministre a souligné qu'il convenait d'établir une distinction entre les documents dont la connaissance par le public permet un meilleur fonctionnement de l'administration et ceux qui doivent rester confidentiels parce qu'ils concernent la sécurité de l'Etat ou des droits des personnes privées. Il a noté que l'écart traditionnel entre la pratique de la confidentialité qui s'impose théoriquement à l'administration et une pratique qui lui apporte de plus en plus d'exceptions. Or ce fait du hasard, du bon vouloir individuel, de la relation personnelle. Il faut donc, a dit M. Barre, « mettre de l'ordre dans tout cela ». La commission devra ainsi délimiter le domaine dans lequel la règle du secret administratif doit s'appliquer « *et il sera d'autant mieux respecté que les matières qu'il couvre seront plus rationnellement définies* ». Il a ajouté : « *Je considère que, sans complexe à l'égard des services, il faudra largement faire tomber dans le domaine public des catégories de documents aujourd'hui [...]* ».

Cette commission, présidée par M. Ordonnaud, conseiller d'Etat, est chargée d'élaborer une déontologie du secret administratif. Elle pourra proposer des modifications aux textes en vigueur en cette matière, et on peut se demander si elle ne devra pas aussi réviser la notion du « devoir de réserve » qui s'impose aux fonctionnaires.

Dotée de larges pouvoirs d'investigation, elle sera saisie par les particuliers ou par les justiciables qui se heurteront à un refus de l'administration appuyé sur le secret. Toutefois, pour éviter la multiplication des contestations et des contentieux — en cas de désaccord entre l'administration et la commission — la commission devra d'abord définir des règles de droit et modifier la législation en vigueur, c'est-à-dire définir des principes et définir une déontologie du secret. Or, si actuellement la solution de la commission, le gouvernement a repoussé implicitement toute d'une proposition de loi qui aurait fixé les grands principes en la matière. On peut se demander si les recommandations d'une simple commission auront assez de poids juridique et de valeur contraignante pour les administrations.

★ Le secrétariat de la Commission est installé 72, rue de Varenne, 75007 Paris.

● *L'Union des anciens députés gaullistes*, présidée par M. Raymond Triboulet, ancien ministre, rappelle que « *l'esprit de la Constitution (...), illustré par le départ volontaire du général de Gaulle, veut que le président de la République s'engage sur un plan électoral national en faveur des objectifs définis par son gouvernement* ». D'autre part, les anciens députés gaullistes se félicitent « *que la majorité ait décidé enfin (...) à fixer des objectifs communs définis par un pacte commun pour les élections, en laissant chaque formation majoritaire, notamment le gaulliste, exprimer librement son programme et dégager sa personnalité* ».

■ *L'Assemblée générale du Centre d'information civique* (1) a adopté la déclaration suivante : « *D'ici quelques mois, la France va se trouver en présence d'un choix dont l'importance ne devrait échapper à personne. L'agitation de la « classe politique » peut bien, à cet égard, faire illusion : en fait, l'opinion est fort éloignée de percevoir la gravité de l'enjeu des élections législatives de 1978 — voire sa nature. De part et d'autre, la démagogie le dispute à l'irréalisme, ce qui ne peut qu'accroître l'égarement ou alimenter l'indifférence. Le devoir civique, pour quiconque exerce des responsabilités ou a le souci de l'intérêt national, consiste d'abord à instruire : rien n'est plus important que de faire prendre conscience au plus grand nombre de l'ampleur des efforts immenses que la France doit consentir, quels que soient les résultats de la consultation. Ce qui signifie d'abord que le débat doit être élevé aux Français sans fards ni ménagements. Langage peut-être difficile et peu électoral, mais qu'exigent les circonstances tant intérieures qu'extérieures. Ceux qui auront eu le courage d'y recourir se seront placés à la hauteur de l'histoire et auront bien mérité du pays* ».

(1) 242 bis, boulevard St-Germain.

M. DOMINIQUE GALLET DEVIENT DÉLÉGUÉ NATIONAL DE L'UNION DES GAULLISTES DE PROGRÈS

Le conseil national de l'Union des gaullistes de progrès, qui s'est réuni dimanche 26 juin, a été principalement consacré à l'organisation du mouvement. Le conseil national a approuvé l'accord de concertation conclu avec la Fédération des républicains de progrès et l'Initiative républicaine socialiste. Il a désigné le vice-amiral Antoine Sanguinetti comme négociateur dans les discussions avec ces mouvements. M. Dominique Gallet, président-délégué du Front national, et Mme Gilberte Lavit, présidente de l'Association des élus gaullistes de progrès, ont été nommés délégués nationaux de l'Union des gaullistes de progrès.

Le conseil national s'est félicité du développement des relations internationales de l'Union des gaullistes de progrès : participation à la conférence méditerranéenne des organisations progressistes, qui s'est tenue en République démocratique allemande du 23 au 25 juin et voyage en Corée du Nord, qui a permis à son délégué de remettre le président Kim Il Sung.

■ ERRATUM. — Dans l'article consacré aux délibérations du comité central du R.P.R. (*le Monde* du 28 juin, page 8), nous avons fait état par erreur de la réponse négative « des radicaux de gauche » aux propositions de M. Chirac. Il s'agissait évidemment de la réponse des *radicaux valoisiens*.

DANS LA PRESSE

Le rêve

Photo-Cinema. Quand on garde longtemps ses vendeurs, on garde longtemps ses clients.

Photo-Cinema

POLITIQUE

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

Le révélateur

L'opinion exprimée par Franz-Olivier Giesbert dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, selon laquelle M. Mitterrand a imposé sa loi à la minorité de son parti « pour garder les mains libres, au pouvoir, après 1978 », est partagée par la plupart des commentateurs. Il note : « Cet empire atlier qu'il exerce sur son parti, François [illegible] qu'il ravit et rassure la France profonde : n'a-t-il pas toujours eu un faible pour les « chefs » ? [illegible] le premier secrétaire ne peut ignorer non plus que son comportement gaullien exaspère une fraction non négligeable du P.S. : elle souhaite — candidement ? — que le parti ne soit pas seulement autogestionnaire mais... autogéré. On en est loin. N'importe, François Mitterrand n'a cure des récriminations qui montent vers lui. Avant son face-à-face avec l'histoire, il n'entend pas s'encombrer de trouble-fête à d'esprits forts. »

Pour Pierre-Luc Séguillon, dans *HEBDO - T.C. - TEMOIGNAGE CHRETIEN*, [illegible] durement [illegible] dignes, [illegible] *CERES* — c'est-à-dire un quart des adhérents du parti — devront trouver la voie étroite et longue entre la rupture et l'alignement, demeurer aiguillon et ne point s'assoupir dans le confort de l'opposition ». Il ajoute : « Enfin libre de toute entrave, François Mitterrand peut tenir devant les électeurs le discours de l'investiture, en prendre à son aise avec la doctrine d'Epinay, célébrer l'Europe, chanter les mérites de la grande Amérique, moquer le mouvement populaire et dire leur fait [illegible]. Il a imposé sa loi. Il s'est couronné roi. »

La manière dont M. Mitterrand « traite ses alliés communistes » est jugée intolérable par Patrick Rotman. Ce dernier indique dans *POLITIQUE HEBDO* : « Mitterrand a servi le parti socialiste. Mais celui-ci le lui a bien rendu. Instrument indispensable de la marche triomphale, il lui reste à reconnaître qu'il n'était qu'un outil pour permettre à un homme de ne pas manquer son rendez-vous avec l'histoire. Que les lieutenants qui ont aidé à la manœuvre en soient effrayés ne troublent pas le grand timonier. Il sait trop bien qu'ils ne peuvent descendre de l'embarcation. Il n'empêche : le parti qu'ils ont bâti n'est plus le leur. Demain, ils s'en souviendront. »

Dans *FRANCE NOUVELLE*, hebdomadaire du parti communiste, [illegible] Lorenzi explique la « déception » ressentie à [illegible] : [elle] « vient de ce que, la France se trouvant à un carrefour, il ait fallu deux jours et demi de travaux pour que [illegible] prennent une tournure politique. Et c'est [illegible] qu'une déception. Sur l'essentiel, il ne [illegible] pas dégagé, [illegible] d'un parti qui affirme [illegible] [illegible]ération à [illegible], les idées forces devant orienter l'action du pouvoir de demain.

Arthur relève dans *LA GUEULE OUVERTE*, [illegible] d'écologie politique et de désobéissance civile : « Le P.S. [illegible] sur un lit de roses une majorité de Français. Des chrétiens aux jeunes [illegible] en passant par le [illegible] des salariés de tout acabit. Pas question de parler arme nucléaire, centrales, enseignement public ou privé, exportation d'armes autogestion et autres sujets qui dérangent. C'était un spécial congrès [illegible] pouvoir. Demain on rase gratis. Vous [illegible] faire confiance à [illegible] chefs. »

L'impression [illegible] par *L'ETINCELLE*, hebdomadaire communiste révolutionnaire, n'est pas moins critique : « Les congrès de la social-[illegible] n'ont jamais brillé par leur démocratie et les délégués de base ne jouent en général qu'un rôle de masse de manœuvre au profit des notables et [illegible]. Ce n'est pas le fait que le P.S. se réclame de l'autogestion [illegible] a changé grand-chose [illegible] fait, [illegible] le congrès de Nantes a été fidèle à la tradition. Aucun des problèmes qui attend la gauche au pouvoir n'a été réellement abordé. »

Tout aussi sévère, Pierre Meutey souligne dans *LA VIE FRANÇAISE-L'OPINION* : « Des voraces qui se voient déjà ministres et confient leur programme (privé) à la presse... des tacticiens qui fabriquent un congrès... des doctrinaires qui parlent des nuages pour faire rêver le peuple... Mais, malheureusement, aucun tâcheron du quotidien qui nous dise clairement comment il gérera le [illegible] l'améliorer et le rendre supportable à ceux qui s'y coincent : ces socialistes qui [illegible] beaucoup [illegible] finalement pas grand-chose. »

C'est avec plus [illegible] que Régis Paranque aborde les résultats du congrès socialiste, dans *NOUVEL ECONOMISTE*. Il affirme : « [illegible] électorale devenant imminente, le P.S. accélère sa préparation et précise [illegible] tout [illegible] clair, du moins a-t-il [illegible] progressé vers une plus grande cohésion entre les conceptions [illegible] différentes composantes, [illegible] tout cas au sein de la majorité mitterrandiste. Il ne semble [illegible] ses difficultés [illegible] parti [illegible] pour l'actualité du [illegible] soient susceptibles de modifier à l'horizon cette meilleure cohésion interne. »

Claude [illegible] signe l'éditorial de *L'UNITE*, hebdomadaire du parti [illegible]. Sous le titre « Renforcé, donc préoccupant ? », il y écrit à propos des déclarations de M. Marchais [illegible] les reproches faits [illegible] P.S. relèvent « plutôt d'une [illegible] de « casser » la dynamique dont bénéficie normalement le P.S. à l'issue [illegible] congrès. Nous avions déjà connu cela au lendemain du congrès de Pau, [illegible] 1975, [illegible] fait l'objet d'[illegible] infondées qu'aujourd'hui [illegible] rappelle-t-il avant d'ajouter : « Nous [illegible] prenons pas la chose au tragique, mais nous ne voyons pas bien [illegible] qu'il [illegible] développer [illegible] polémique à gauche, immédiatement exploitée par la « majorité » pour tenter de dissimuler ses propres déchirements et son impuissance à les [illegible]. »

CONTRE LA CRISE considère que « les communistes regimbent, certes, mais ne semblent pas pour autant décidés à rompre une alliance [illegible] qui leur a valu de [illegible] [illegible] leurs élus municipaux ».

Pour Hubert Schneider, dans *L'EXPRESS*, « il y a peu de risque que se rallume la guerre fratricide de 1974, lorsque [illegible] communistes avaient mis en doute la bonne foi de leurs partenaires. Les perspectives de victoire ont fait naître l'espoir chez les électeurs de gauche. Et les dirigeants des deux partis ne peuvent prendre le risque de les décevoir. Alors, pourquoi, la semaine dernière, avoir si spectaculairement mis en scène leur mauvaise humeur ? Pour rappeler que le P.C. et ses six cent mille militants existent. Sans eux, pas de victoire de l'opposition. Cette vérité première, les communistes ont le sentiment que le P.S., sûr de lui et dominateur, [illegible] l'oublier. »

Pour Pierre Pujo, dans *ASPECTS DE LA FRANCE*, royaliste, « Les jongleries verbales de M. Mitterrand ne l'empêchent pas d'être pris dans l'engrenage d'une coalition de gauche sur laquelle les communistes pèsent de tout leur poids. A la tribune de son congrès il a d'ailleurs insisté sur son désir de voir ces derniers participer au futur gouvernement et il promet de procéder rapidement aux nationalisations annoncées par le programme commun. Après cela, il peut toujours se poser en défenseur [illegible] franc qui s'effondrerait et [illegible] qu'il ruinerait s'il accédait au pouvoir ! »

[illegible] Laguiller voit dans le premier secrétaire du P. S. « le maître du jeu ». Elle souligne dans *LUTTE OUVRIERE*, trotskiste : « Si le P.C.F. ne voulait pas aujourd'hui endosser le chèque en blanc qu'il a signé en 1972 puis en 1974, il ne pourrait qu'inviter la classe ouvrière à se battre pour arracher les revendications essentielles, pour que les travailleurs ne payent pas la crise que l'union de la gauche s'apprête à gérer. Le P.C.F. dirait qu'il ne faut pas compter sur les élections pour que ses revendications soient satisfaites. [illegible] expliquerait que l'objectif [illegible] Mitterrand et l'union de la gauche se préparent, c'est d'utiliser le crédit dont ils disposent auprès [illegible] la classe ouvrière pour faire accepter à cette dernière la politique d'austérité. »

[illegible] Calmette qui évoque dans [illegible] à jour du programme commun, [illegible] : « C'est F. Mitterrand qui [illegible] : le programme commun est un programme de gouvernement. D'accord. Mais pour gouverner il faut d'abord [illegible] élections. C'est-à-dire rassembler autour [illegible] de [illegible] gauche une [illegible] majorité. Comment si on ne dit pas clairement aux Français, et plus particulièrement aux travailleurs, les premiers intéressés parce que leurs besoins sont plus grands et plus justes, quelles mesures seront mises en application, à quelle date, dans quels délais, avec quels moyens et comment ? Le congrès socialiste ne l'a pas dit. Le parti communiste, lui, a fait connaître ses propositions. Publiquement. »

Deux jours et demi de congrès n'auront pas satisfait ceux qui s'attendaient à voir le P. S. s'engager plus loin dans la voie ouverte à Epinay. Reste que cette attente, pour déçue qu'elle soit, révèle le potentiel d'espoir qu'a pu accumuler le parti de M. Mitterrand. — A. CH.

Photo-Cinéma. Quand on garde longtemps ses vendeurs, on garde longtemps ses clients

Occasions - Reprise.

Pour les vacances, un nouveau compact 24 x 36 à un prix performant ! Bernard Maritier vous le mettra vraiment en mains. Cela fait plus de 10 ans qu'il vend chez Sélection des appareils de photo et des caméras. Il les [illegible] bien. Ses [illegible] lui sont fidèles.

Il vous [illegible] complète du nouveau Voigtlander VF 101. Il est simple parce qu'il est électronique. La qualité Voigtlander pour un tel prix ! Chez Sélection 595 F (avec sac). Un prix et une garantie PHOTI.

Sélection. Toutes les grandes marques. En plein quartier d'affaires, reste ouvert entre 12 h et 14 h.

Sélection PHOTO-CINE 24, bd Malesherbes 75008 265.64.61 et 91, rue Lafayette 75009 878.07.81

Point plus

repères

Le mensuel du CERES

Numéro 44

REGARDS SUR LA SOCIAL-DÉMOCRATIE

Entretien avec Felipe GONZALEZ

10 F

En [illegible] dans les kiosques ou au 13, bd Saint-Martin, Paris (3e)

Abonnement annuel : 100 F

JUSTICE

FAITS ET JUGEMENTS

L'enlèvement de M. Revelli-Beaumont : audition de M. Hector Aristy.

Commencée vendredi [illegible] juin, l'audition de M. Paolo Revelli-Beaumont s'est achevée lundi 27 juin. Elle aura duré au total près de vingt heures. En sortant du cabinet de M. Charles Franceschi, premier juge d'instruction, le fils du directeur général de Fiat-France a indiqué que les ravisseurs n'avaient pas pris contact depuis dix jours, soit depuis le lendemain de l'inculpation de M. Hector Aristy, écroué le 16 juin sous le chef d'arrestation illégale et séquestration de personne. M. Aristy assisté de Me Pierre-André Renaud, sera entendu ce mardi 28 juin et le lendemain par le magistrat instructeur.

Mme Hélène Vernet continue sa grève de la faim à Alençon.

Mme Hélène Vernet, âgée de soixante-huit ans, expulsée le 12 mai dernier de l'appartement qu'elle occupait depuis 1923, 39, rue Chaptal, à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) (*le Monde* du 18 mai, continue chez une amie, à Alençon (Orne), sa grève de la faim commencée il y a trente-sept jours. La municipalité de cette ville lui a offert une chambre, et le maire, M. Pierre Mauger (P.S.), a écrit au préfet afin que ce dernier intervienne auprès du ministre compétent. Mme Vernet a également adressé une lettre au président de la République pour lui rappeler qu'il avait déclaré qu'il ferait en sorte que les personnes âgées poursuivent paisiblement [illegible] existence dans le lieu qu'elles [illegible] choisi. — *(Corresp.)*

Rejet du pourvoi en Cassation du frère de Stefan Markovitch.

Le non-lieu rendu le 12 janvier 1976 par la chambre d'accusation de la cour de Paris en faveur de M. François Marcantoni, poursuivi pour complicité de meurtre de M. Stefan Markovitch (dont le corps fut découvert le 1er octobre 1968 dans une décharge à Elancourt (Yvelines), est maintenant définitif.

La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Pierre Mongin, a rejeté, lundi 27 juin, le pourvoi formé par le frère de la victime, M. Alexander Markovitch, contre l'arrêt de la chambre d'accusation, qui avait infirmé l'ordonnance de M. Ferré, juge d'instruction au tribunal de Versailles, par laquelle avaient été transmises les pièces du dossier à la chambre d'accusation, en vue du renvoi de M. François Marcantoni devant la cour d'assises de Versailles. M. Marcantoni, inculpé le 19 janvier 1969 et détenu jusqu'au 4 décembre 1969, avait obtenu sa liberté à cette date contre le versement d'une caution de 60 000 francs.

Colis piégé au domicile d'un magistrat.

Un colis piégé de fabrication artisanale a été déposé au cours du dernier week-end devant la porte de l'appartement de M. Louis Anbrun-Godard, juge au tribunal d'instance de Paris, domicilié 19, rue Henri-Simon à Versailles. Selon les services du déminage, l'engin, composé à partir d'essence, de gaz et d'un dispositif de mise à feu avec allumettes, ne pouvait pas fonctionner. Sur les murs du palier de l'immeuble, les policiers ont relevé, écrites au crayon feutre, des inscriptions injurieuses et notamment une mystérieuse signature : « *GAPEC, nos enfants pleurent.* » *(Corresp.)*

● *Un détenu âgé de seize ans*, Andy Zimmer, a reconnu avoir allumé dimanche l'incendie qui a fait quarante-deux morts, dont huit visiteurs, et quarante et un blessés, aux Etats-Unis, dans la prison du comté de Maury, dans le Tennessee, ont annoncé lundi 27 juin les policiers chargés de l'enquête. — *(A.F.P.)*

CORRESPONDANCE

Perdez plutôt votre navire

Nous avons reçu de M. P. Cordonnier, demeurant à Saint-Gratien (Val-d'Oise), la lettre suivante :

A la suite de la condamnation du commandant de l'*Olympin-Bravery* à 1 500 F d'amende pour plusieurs imprudences ayant entraîné la perte du navire, je souhaite rapprocher de celle-ci la condamnation qui a été prononcée contre moi pour excès de vitesse : dix jours de suspension et 300 F d'amende (tribunal de police de Vannes, 17 juin 1977, quatrième chambre). Cet excès de vitesse qui n'était pas délibéré n'a pas eu de conséquences. (...)

Les amendes qui nous frappent, 1 500 F pour le commandant et 300 F pour moi, ne sont vraiment pas en rapport avec les conséquences des imprudences commises. (...)

Qui a payé ses avocats ? Je ne le sais pas... moi, je n'en avais pas...

Le procès du « gang des Lyonnais »

Une déposition longue de six heures et demie

De notre correspondant régional

Lyon. — Hormis le début d'audience un incident [illegible] de Georges Manoukian, qui a « remercié » pour [illegible] « raisons personnelles » ses deux [illegible] vu commettre un de leurs confrères, et [illegible] deux phrases de Jean-Pierre Gandebœuf pour [illegible] un procès-verbal faisant état d'aveux partiels qu'il n'a pas signés, on n'a pas eu une seule fois l'occasion d'entendre la voix des « Lyonnais » à l'ouverture, lundi 27 juin, de la seconde [illegible] de leur procès devant [illegible] du Rhône. La parole était au premier témoin : le commissaire divisionnaire Pierre Richard, aujourd'hui directeur du [illegible] régional de police judiciaire de Strasbourg, mais « patron » de [illegible] de Lyon pendant tout le temps que dura l'enquête sur cette équipe de malfaiteurs. Une enquête « exceptionnelle » tant par le nombre de fonctionnaires [illegible] — jusqu'à [illegible] quarante le jour des [illegible] — que par les [illegible] d'investigation : deux [illegible] huit [illegible] pour seulement identifier, filer et « loger » tous les personnages, et près de deux [illegible] encore, après leur interpellation le 18 décembre 1974, pour boucler le dossier qui ne comprend [illegible] deux mille procès-verbaux et deux cent soixante-quatorze [illegible].

Faire ressortir les points qui établissent l'association de malfaiteurs, telle était la tâche du [illegible]. Pendant six heures trente — interrompues seulement par le déjeuner, — il s'y est employé, relatant les faits avec une singulière précision — citant par exemple tous les numéros d'immatriculation des véhicules utilisés dans les affaires, jongla[illegible] les [illegible] de logements, — faisant toute sa déposition [illegible] sans [illegible] avec une passion que seule la fatigue, au terme de cet interminable [illegible] commençait à entamer.

On a senti à travers son [illegible] il a été difficile de cerner cette bande, composée de « gens tellement rompus à déjouer les filatures que leur attitude apparaît comme une deuxième nature chez eux ». Les policiers [illegible] au bon, [illegible] les [illegible] qui leur parvenaient [illegible] renseignements [illegible] l'intérieur particulièrement [illegible] renforcer leur dispositif de surveillance. Ils [illegible] l'initiative de l'action [illegible] enquête.

116 millions

Aussi quelle [illegible] chaque fois qu'ils réussissaient à emboîter deux morceaux du puzzle ! Lorsqu'ils découvrirent, par exemple, que les rendez-vous d'affaires entre Joany Chauvel et Monmon Vidal avaient lieu la nuit, sous le porche d'églises de la banlieue ouest de Lyon. Ou encore lorsqu'ils parvinrent, malgré l'écran d'une société de droit suisse, à établir que le nouveau châtelain de La Flèchère à Farein (Ain), Joany Chauvel précisément, avait investi dans l'achat de cette propriété de 30 hectares, où il avait fait [illegible] un spectacle à son [illegible], pas moins de 3 millions de francs, alors qu'il était [illegible] de prison en [illegible] sans un sou vaillant.

[illegible] ans ont passé [illegible] à tisser une toile d'araignée autour de la bande avant de déclencher l' « opération Chacal ». [illegible] la [illegible] premiers interrogatoires, où les uns reconnaissaient des faits insignifiants et d'autres niaient même l'évidence. Mais aussi le plaisir de découvrir ici des billets de banque provenant d'un des vols à main armée, là, près de la [illegible], allumés des [illegible] place des Terreaux, un arsenal [illegible] « légendées » [illegible] véhicules portant [illegible] un luxe de détails la description d'itinéraires n'ayant [illegible] le touristique, [illegible] encore de [illegible].

Ce sont ces éléments et quelques autres, [illegible] trousseaux de clés, [illegible] rassemblés, qui constituent pour la [illegible] l'existence de l'association de malfaiteurs, soit des activités criminelles de la bande.

Pour ces dernières, ce n'était pas l'heure d'y faire allusion. Néanmoins elles ont été évoquées pour les besoins de la démonstration, y compris le hold-up de la poste de Strasbourg (116 millions de [illegible] dérobé le [illegible] juin 1971 par un commando de six hommes). Bien qu'aucun de ceux qui sont dans le box [illegible] ne soit poursuivi pour cette affaire, M. Pierre Richard a montré qu'il était [illegible] de la culpabilité du « gang des Lyonnais » sur ce point.

« Les renseignements [illegible] parvenu d'un honorable correspondant en Allemagne affirmait que ceux qui avaient fait Strasbourg et aussi Chambéry le 28 décembre 1970, et encore un hold-up dans le Haut-Rhin en septembre 1971, étaient des Lyonnais, dont un certain « [illegible] » (1), a-t-il dit. Au [illegible] de cette [illegible] une [illegible] fettè, type de [illegible] souvent par le gang, [illegible] [illegible] chocolat. Or, [illegible] un orifice [illegible] serrure de la poste de Strasbourg on découvrit l'enveloppe [illegible] papier d'une de ces gourmandises... Présomption, bien sûr. Mais ce procès des Lyonnais [illegible] pas beaucoup ?

BERNARD FILIE.

(1) Le surnom de Joany Chauvel, disparu d'ailleurs en 1973 au cours d'une partie de chasse, est effectivement Jeannot, ou encore « le grand Jeannot ».

Les « brigades rouges » et les enlèvements de Grenoble

Les preuves semblent s'accumuler contre Joël Matencio malgré le piétinement de l'enquête

De notre correspondant

Grenoble. — [illegible] conduite à Grenoble par Mlle Blanche Ciabrini dans l'affaire [illegible] « brigades [illegible]. L'enquête semblerait même piétiner, les policiers et le juge ne parvenant pas à fournir des preuves irréfutables de la culpabilité de Joël Matencio dans les enlèvements et séquestrations qui lui sont reprochés. Mlle Ciabrini, qui observe dans cette affaire un total silence, a cependant déclaré mardi 21 juin : « *Le dossier de l'instruction ne sera pas clos avant la fin de l'année.* » La comparution de l'inculpé devant les assises de l'Isère ne pourrait, dans ces conditions, avoir lieu que dans huit ou douze mois, ce qui laisse donc du temps aux experts pour fournir la conclusion de leurs travaux, et notamment l'analyse des cheveux trouvés sur la crosse de l'arme de Joël Matencio.

Les experts affirment désormais que la voix enregistrée réclamant une rançon pour la libération de Muriel Trabelsi et de Christian Leroy, et qui fut diffusée à la radio et à la télévision, est bien celle de l'inculpé. D'autre part, les experts sont formels : les lettres manuscrites adressées régulièrement à des « intermédiaires » (le maire de Grenoble, M. Hubert Dubedout, celui d'Echirolles, M. Georges Kloulou, et le président-directeur général du *Dauphiné libéré*, M. Richerot) ont bien été écrites de sa main. La machine à écrire saisie chez l'inculpé a servi à taper les enveloppes contenant les messages manuscrits signés : « *Brigades rouges* ».

Reste ce que certains appellent « *faisceau de présomptions* » qui pèsent sur Joël Matencio, un an après la disparition de Christian Leroy et de Muriel Trabelsi, [illegible] la nuit du 19 au 20 juin, [illegible] Grenoble ; onze mois après l'enlèvement d'Olga Moissenko, dont le corps demeure toujours introuvable. La découverte dans l'appartement de Joël Matencio d'un permis de conduire falsifié à son nom laisse supposer qu'il a emprunté une automobile pour effectuer ses nombreux déplacements et « promener » les policiers dans les massifs de Belledonne et de la Chartreuse, lors du dépôt d'une [illegible] rançon. L'inculpé niait jusqu'alors [illegible].

D'autre part, les alibis fournis par lui pour son emploi du temps pendant les nuits [illegible] se sont [illegible] faux. Joël Ma[illegible] participation à [illegible] qui, jusqu'à son [illegible] le 20 octobre 1976, [illegible] la police grenobloise, provoquèrent la venue à [illegible] du ministre de l'intérieur, M. [illegible], et « inquiétèrent » la population [illegible].

Après une première expertise psychiatrique qui aurait [illegible] son entière responsabilité, Joël Matencio [illegible], à Paris, un nouvel examen psychiatrique. Mlle Ciabrini souhaite aujourd'hui établir que les crimes n'ont pas été l'œuvre d'un déséquilibré, et ainsi détruire l'une des thèses qui pourraient servir à son [illegible] lors du procès. Me [illegible] Ambre a notamment [illegible] : « *La personnalité [illegible] aux antipodes de celle d'un criminel calculateur, froid et méthodique.* »

CLAUDE FRANCILLON.

JUSTICE

LE DÉBAT SUR LA PEINE DE MORT

Libres opinions

UN GESTE RITUEL

par JACQUES MADAULE (*)

POUR la seconde fois en trois ans, M. Giscard d'Estaing n'a pas fait grâce et le couperet est tombé à la fin d'une brève nuit de juin.

Je n'ai pas l'intention de m'attendrir sur le sort de Jérôme Carrein, mais plutôt d'admirer l'incroyable malchance qu'il a fallu à ce pauvre type pour finir sur la guillotine. Tant d'autres s'en sont tirés, et lui pas ! Ça ressemble à une sinistre loterie où les chances de tirer le numéro fatal sont presque aussi [illegible] que celles de gagner le gros lot quand on achète un billet de la Loterie nationale. Pourquoi donc la majorité des Français, si l'on en croit les sondages, paraît-elle si attachée au maintien de cet acte suprême de justice, dont l'extrême rareté [illegible] qu'il soit exemplaire ? Ils perdent pas mal de temps à réciter les arguments fallacieux par lesquels on prétend justifier ce qui n'a plus, de toute évidence, qu'une valeur symbolique.

Mais ballade crime. Nous ne avons fini depuis longtemps avec les insignes de la royauté, mais quelque chose d'essentiel à leur absence manquerait, semble-t-il, à la majorité de nos compatriotes si le glaive de la loi, si l'épée de justice perdait son antique pouvoir de décapiter. L'expérience dans les règles d'un condamné à mort deux fois en trois ans rassure. On se sent mieux protégé par un pouvoir capable de donner la mort, non dans un mouvement de colère et d'indignation, mais après mûre délibération dans le calme et la sérénité de la justice. Il ne s'agit là que d'un acte purement symbolique, d'efficacité nulle, qui touche un nombre infime de criminels, mais dont le maintien dans le code et l'exécution de temps à autre a la valeur d'un rite, d'une espèce de conjuration. Le sang du coupable apaise celui des victimes. Non pas seulement de celle qu'il a tuée, mais de toutes les autres, sans nombre, dont les meurtriers souvent ne sont jamais découverts.

Celui-ci paye pour les autres, Jérôme Carrein par exemple pour Patrick Henry... Moi, je veux bien, mais à la condition qu'on ne justifie cette libation magique de sang ni par ce qu'elle serait juste ni parce qu'elle serait efficace.

C'est une offrande pieuse à la victime. Elle appartient à la même catégorie de symboles que le drapeau ou la flamme de l'Arc de triomphe ou le buste de la République dans les mairies.

Il vaut mieux le savoir que se raconter des histoires.

Alors je demande s'il ne serait pas raisonnable, sans porter atteinte à ce qui nous reste de sécurité publique, de mettre la guillotine au musée, à côté de la main de justice de nos anciens rois.

(*) Ecrivain.

Le chef de l'État ne doit plus décider seul

par HENRI CAILLAVET (*)

PERSONNE ne niera que la peine de mort soit une [illegible] cruelle. Elle ne saurait être [illegible] de [illegible] les pays étrangers ayant aboli cette [illegible]. Pas davantage dans le fait que son application ne rebute pas les [illegible]. Tout et son contraire a été dit en cette matière de l'exemplarité et rien n'est [illegible]. Dans ces conditions, il est bien de poser notre question dans notre conscience.

Personnellement, j'ai plaidé pour des hommes gravement coupables, parfois [illegible] au cœur l'honneur et le courage « d'expliquer » à leurs juges les mobiles, parfois les conditions irrésistibles de leur conduite.

Ceux qui furent [illegible] D'autres ont été condamnés, graciés ou exécutés. J'ai donc vécu au terrible rituel du condamné, [illegible] ses [illegible], vu le jour arriver et frapper.

En ma qualité de législateur, capable d'[illegible] parmi les déclarations de quelques [illegible] que les cris de vengeance hurlés par la foule, je reste attaché au principe de la peine de mort pour des crimes particulièrement épouvantables, dont sont notamment [illegible] de vieillards.

Je connais les divers arguments qui [illegible] mon [illegible]. La [illegible]. Admettons-le, par hypothèse. Seulement, je constate que [illegible] qui s'opposent à la peine ne [illegible]. Or, la vie, [illegible] a surgi, [illegible] « unique ». Avorter, en définitive, est bien [illegible] la loi sur l'interruption de grossesse, [illegible] et [illegible] par le Parlement à l'initiative de l'exécutif, j'ai reconnu [illegible] inutile de se voiler [illegible]. La législation concernant l'interruption de grossesse justifie [illegible] de la peine de mort.

En effet, [illegible] théologien, quel qu'en soit [illegible], n'ignore qu'une [illegible] utérine de trois mois n'est pas [illegible] à une [illegible] de vingt ans. Dans ces conditions, [illegible] la vie est un « absolu », elle ne nous appartient pas, et l'avortement n'est pas justifiable. Ou l'homme s'arroge le droit naturel de l'interrompre, et la peine de mort reste dans la logique de l'éthique de la [illegible].

Mais raison également ma certitude. Des milliers d'enfants, de femmes, de juifs ont péri dans les [illegible]. Des patriotes, [illegible], ont été [illegible]. Des *otages* ont été [illegible]. Les responsables de l'extermination de ces innocentes [illegible] le châtiment suprême. Imagine-t-on que Hitler capturé aurait [illegible] de la [illegible] que [illegible] est [illegible] ? Les criminels de guerre, Eichmann, devaient-ils expier [illegible] forfaits ? Le procès de Nuremberg aurait-il été un [illegible] ?

Certes, le lecteur pensera qu'il s'agit de cas [illegible]. Cependant, accepter une [illegible] exception nous engage, par [illegible] logique, à admettre le bien-fondé, [illegible] de la peine de mort.

Enfin, un [illegible] motif renforce ma [illegible]. La loi reconnaît à toute personne victime d'une [illegible] le droit légitime [illegible] pour sa propre [illegible] l'homme peut « tuer légalement » [illegible] l'enfant, le vieillard attaqués, l'otage abattu, n'ont [illegible] *ni les moyens ni la possibilité d'exercer le droit de « légitime [illegible] »*. [illegible] pourquoi, lorsque la société punit de mort un [illegible], elle ne fait que [illegible] à la [illegible] de la pitoyable victime. La non-sanction [illegible] la [illegible].

Mais le maintien du châtiment suprême pour [illegible] crimes affreux implique, d'une part, un aménagement démocratique du jury — le gouvernement a [illegible] emploie — d'autre part, une [illegible] dans l'exercice du droit de grâce. A cet effet, j'ai déposé sur le bureau du Sénat un texte [illegible] à [illegible] l'article 17 de la Constitution et retirant au président de la République le droit régalien de grâce, vestige du [illegible] de la justice « [illegible] ».

Je souhaite que le président [illegible] exercer ce droit non plus seul, mais avec une [illegible] prépondérante [illegible] une [illegible] qui [illegible] composée du président de la juridiction ayant prononcé la peine, du président du jury, des présidents des commissions des lois du Parlement, du garde des sceaux et du [illegible] de la cour de [illegible].

Une [illegible] semblable collégialité [illegible] le président de la République d'une charge [illegible] qu'au demeurant aucune règle ne justifie. Les avis, les appréciations, puis le vote après l'audition de l'avocat de l'inculpé, couvriraient le domaine de l'équité, parce que la peine capitale ne saurait être conditionnée par l'humeur ou la géographie.

Certes, nous avons le [illegible] impérieux de donner à l'accusé toutes les garanties d'une justice libre. Après quoi, en dernier recours, des hommes [illegible] ont le droit, par le [illegible] de la grâce, de trancher un destin.

(*) [illegible], ancien ministre.

La conférence d'un abolitionniste... il y a cent sept ans

Le débat sur la peine de mort est presque [illegible]. Quoi qu'ils en pensent, les journaux lui font périodiquement une large place, et, en privé, [illegible] languissantes se raniment dès qu'un tel sujet est abordé. Ce mardi soir, [illegible], Mais le président de la République comme le ministre de la justice, ont renvoyé [illegible] de son [illegible] suppression aux calendes grecques...

Fournit-on jamais, il est vrai, des arguments nouveaux ? Il semble bien que non. A preuve cette conférence prononcée par Louis Liard, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de [illegible], aux conférences de Bayonne et de Mont-de-Marsan en... février [illegible], alors qu'il avait vingt-quatre [illegible].

Adversaire acharné de l'Empire, [illegible] de Jules Simon, franc-maçon, Louis Liard fut à partir de 1885 directeur des enseignements secondaires et supérieurs au ministère de l'instruction publique. Il mourut recteur de l'université de Paris en 1917.

Alors qu'il était professeur de [illegible], à Mont-de-Marsan, un inspecteur de l'instruction publique disait de la conférence que Louis Liard venait de faire sur la peine de [illegible] « trahit chez son auteur un [illegible] excessif, un goût irréfléchi de réformes et surtout un degré de confiance en lui-même et toutes ses opinions que son âge même (vingt-quatre ans) a [illegible] à faire excuser ».

Ce lira ci-dessous des extraits de cette conférence, éditée à l'époque au Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du département des Landes.

Les fêtes de l'échafaud

« Tout a été dit contre la peine de mort, depuis qu'on a proposé de l'abolir. Lorsque la société frappe un criminel, de trois choses l'une : ou bien elle se venge d'un outrage reçu ; ou bien elle impose une expiation coupable, et, selon la parole de Bossuet, elle répare par le châtiment l'ordre du monde troublé par le crime ; ou bien elle se défend et se met en garde contre de nouvelles attaques.

La société se venge-t-elle ? La vengeance, c'est, dit-on, le plaisir des dieux... des dieux du paganisme ; mais elle ne saurait être le plaisir du chrétien ni de l'homme moderne : charité, telle est la devise du premier : justice, celle du second. La société doit *ignorer les passions de l'individu*. Exercée par elle, la vengeance serait cent fois plus odieuse encore qu'exercée par l'individu. En effet, l'individu qui se venge va droit à son ennemi ; il se mesure corps à corps avec lui ; il court les risques d'une lutte douteuse toujours, et dans laquelle il succombera peut-être. La société, au contraire, commence par désarmer le coupable ; et quand elle le tient là, pieds et poings liés, incapable de faire un mouvement, *elle* le tuerait froidement, lâchement, pour le seul plaisir de la vengeance ! »

Mais ne vous y trompez pas ; ce qu'on demande, ce n'est pas la pure et simple privation de vie ; on veut la mort, mais on la veut précédée et accompagnée de tortures, de mutilations, de supplices épouvantables. Lorsque l'assassin paraît devant la société, les forces de tous sont liguées contre un seul ; il n'y a pas, comme tout à l'heure, lutte d'un contre un.

» Lorsque l'ennemi m'attaque, le danger est imminent ; j'ai le couteau sur la gorge ; il me faut périr ou tuer. Je tue : la loi naturelle m'autorise, m'approuve et me justifie. Lorsque l'assassin paraît devant la société, il est désarmé, il est pieds et poings liés, incapable de nuire, puisqu'il est captif. « *Que diriez-vous d'un vainqueur qui [illegible] son ennemi captif ? Que penseriez-vous d'un homme qui ferait égorger un enfant qu'il pourrait désarmer? Eh bien ! un accusé que la société condamne n'est plus pour elle qu'un ennemi [illegible] et impuissant ; [illegible] plus faible qu'un [illegible] un homme fait.* » Il n'y a plus de danger immédiat ; on ne peut [illegible] prétexte de légitime défense. Voilà, messieurs, le noble langage que Robespierre tenait à l'Assemblée révolutionnaire de 1791. Plût au ciel que ses paroles [illegible]. Que de têtes épargnées, celle de Robespierre lui-même !

» Ainsi, vis-à-vis de l'assassin, [illegible] mêmes [illegible] l'individu. Son droit légitime [illegible] se borne à se mettre en garde contre de nouvelles attaques, à se prémunir contre de nouveaux attentats. Pour se prémunir contre de nouveaux attentats, la société [illegible] jusqu'à faire disparaître du [illegible] celui qu'elle redoute ?

L'exemplarité

» On allègue en faveur de la peine capitale qu'elle est exemplaire. Je trouve l'argument pitoyable ; je nie qu'il y ait là un exemple salutaire. On pourrait vous dire d'abord que, avant de commettre un crime, le méchant ne songe pas au châtiment et qu'il espère l'impunité. D'ailleurs, les faits vous contredisent. Si vous avez raison, plus le supplice sera terrible, plus l'effroi sera grand, plus grande sera l'efficacité de l'exemple. Or, avant 1791, la mort n'était pas simplement la privation de la vie ; elle était précédée ou accompagnée de tortures affreuses ; 91 supprima la question, les supplices de la roue, de l'écartèlement, etc., et pourtant, depuis 91, la statistique l'affirme, les attentats contre les personnes ont diminué.

La peine de mort a été abolie dans les Etats de Michigan et de Rhode-Island aux Etats-Unis ; [illegible] les duchés d'Oldenbourg, [illegible] et de [illegible] en Allemagne ; [illegible] dans les cantons de Neuchâtel, de Zurich et de Fribourg en Suisse, dans la Toscane en Italie ; elle a été abolie, depuis 1855, dans les républiques de la Nouvelle-Colombie, de la Nouvelle-Grenade, dans l'Etat d'Indiana, dans la Moldo-Valachie, dans les royaumes de Saxe et le Portugal ; et dans aucun de ces Etats, on n'a éprouvé le besoin de relever l'échafaud ou la potence ; dans [illegible], le nombre des crimes ne s'est accru (1).

» Pour qui est l'exemple ? Est-ce pour recueillir un enseignement moral que ces foules populaires composées en grande partie de femmes et d'enfants assiègent, plusieurs jours à l'avance, le lieu du supplice ? Est-ce pour recueillir cet enseignement moral que des [illegible] du grand [illegible], des [illegible] du demi-monde, se font [illegible] en poste au pied de l'échafaud ? Je n'exagère rien. Lors de l'exécution de Pomiès à Versailles — vous pouvez vérifier [illegible] journaux du temps. — des attelages de [illegible] étaient [illegible] dès l'aube, sur le lieu de l'expiation ; des marchands de vin, de gâteaux, de [illegible] installés sur cette place sinistre ; un vendeur, un clerc de la [illegible] du condamné dont la tête allait tomber quelques instants après, se dit vraiment que cette [illegible] bruyante, agitée, [illegible] à un spectacle.

» Oui ! elle était venue pour assister au spectacle gratuit de la mort d'un homme ; et elle [illegible] retourna [illegible] bruyante qu'elle était venue, enivrée [illegible] plus [illegible], non pas meilleure. J'ai prononcé le mot fête, et je ne le retire pas. Tristes que l'échafaud soit debout, le peuple célébrera [illegible] fêtes de [illegible]. »

(1) Depuis que cette conférence a été donnée, le Parlement de l'Allemagne du Nord a voté l'abolition de la peine de mort par 118 [illegible].

L'INTERRUPTION DE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION A CHAMBÉRY

Tribunal administratif et tribunal correctionnel rendent des décisions contradictoires

De notre correspondant régional

Lyon. — La chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Chambéry, présidée par Mme Maraval, a, par un jugement rendu le 24 juin, donné raison à un [illegible] immobilier, M. Gérard-Marie [illegible], gérant de la S.C.I. (Société civile immobilière) Le Verney, qui demandait la mainlevée d'un arrêté municipal du 9 mai 1977 lui ordonnant d'interrompre immédiatement la construction d'un immeuble d'habitation, quai Charles-Roissard, au centre de Chambéry (*Le Monde* du 7 juin [illegible]). Le tribunal a estimé que l'arrêté pris en usage de l'article L. 480-2, paragraphe 4 du code [illegible] était insuffisamment motivé, l'intérêt général n'étant pas susceptible de justifier cette décision. De surcroît, notent les magistrats, l'immeuble ayant atteint sa hauteur définitive, « *l'interruption* [illegible] ».

D'autres magistrats, ceux du tribunal administratif de Grenoble, saisis par l'Association Vivre à Chambéry et le syndic d'un immeuble contigu, d'une *requête* en annulation du permis de construire et préalablement, d'une demande de sursis à exécution de [illegible], accordant ce permis, ont apprécié différemment la situation. Le jugement qu'ils ont rendu le 23 juin [illegible] au contraire qu'il est nécessaire d'ordonner l'interruption [illegible]. Peu importe, dit en substance le jugement, que le gros œuvre de l'immeuble litigieux soit terminé — encore que les parois et toitures ne soient pas posées — « *la poursuite desdits travaux aurait pour conséquence d'apporter à l'état initial des lieux et à la situation juridique des logements en cours de construction des changements qu'il serait pratiquement [illegible] de faire disparaître au cas où l'arrêté attaqué du 9 mai 1977 viendrait à être [illegible] annulé* ».

Le tribunal administratif examinera [illegible] après les [illegible] — dépassement du C.O.S., [illegible] de l'une des propriétés [illegible] des parcelles au moment de la délivrance du permis, etc. — qui [illegible] celui-ci, mais en [illegible] ne pourront pas reprendre.

B. H.

FAITS DIVERS

EXPLOSION D'UN PÉTROLIER A SÈTE

Deux morts

Deux marins ont été tués à bord du pétrolier finlandais *Gunny*, coupé en deux par une explosion, dans la soirée du lundi 27 juin, au cours d'une opération de dégazage dans le port de Sète (Hérault). [illegible] blessées — dont une grièvement — par la projection de débris. Les marins tués étaient de nationalité finlandaise.

L'explosion a vraisemblablement été causée par une trop grande accumulation de gaz dans l'une des cuves qui venait d'être vidée. Le déchargement étant terminé, les risques de pollution semblent écartés.

● **Collision ferroviaire en R.D.A.** — Le bilan de la collision entre un convoi de marchandises et un train express en Allemagne de l'Est (*notre dernière édition du lundi 27 juin*) [illegible] officiellement à vingt-[illegible] et sept [illegible]. L'accident, qui a eu lieu non loin de Francfort-sur-l'Oder, est le plus grave qui ait affecté les chemins de fer est-allemands depuis dix [illegible]. — (*A.F.P., Reuter.*)

● **RECTIFICATIF.** — Des lignes [illegible] ont altéré la composition du bureau de la Fédération internationale des droits de l'homme. [illegible] nous avons signalé l'élection [illegible] du 28 juin).

Il fallait lire : secrétaire aux observations judiciaires, Me Daniel Jacoby ; secrétaire à l'information, M. Michel Calef.

SPORTS

TENNIS

AU TOURNOI DE WIMBLEDON

Chris Evert, sans pitié pour Billie-Jean King

De notre envoyé spécial

Wimbledon. — La vraie finale des dames a eu lieu, lundi 27 juin, en début d'après-midi, à Wimbledon. Sur le court central où elle apparut pour la première fois en 1961 — à dix-sept ans — et où elle fut championne six fois (1968, 1967, 1969, 1972, 1973 et 1975), Billie-Jean King affrontait Chris Evert, vingt-deux ans, tête de série numéro un, elle-même [illegible] en ces lieux.

Déjà en 1975, lors de la demi-finale qui a opposé les deux joueuses, l'aînée avait bien failli être battue par la cadette, qui a mené la partie par 6-3, 3-0 et une balle de 4-0. Mais hier, le miracle ne s'est pas reproduit et Evert l'a emporté en moins d'une heure, sur un score à la Lenglen (6-1, 6-2). Le [illegible] Billie-Jean King qui, malgré une similirésection et une récente opération au genou, avait entrepris son dix-septième pèlerinage sur l'herbe de Wimbledon pour battre le record des titres féminins détenu par Miss Ryan, est à l'eau.

Comme personnalité que celle de Billie-Jean King, dans la galerie des glorieuses [illegible] qui font la légende [illegible] et que nous avons vues [illegible] une parade [illegible] le premier jour du tournoi. Sa fureur [illegible] aurait dû lui valoir la renommée qu'elle mérite. Or, elle a toujours été la mal aimée, ne provoquant aucune de ces ondes de popularité dont ont bénéficié ses [illegible] Margaret [illegible] ou, hier encore, [illegible] qu'elle a affronté dans un match symbolique du [illegible] Maria Bueno.

Peut-être Billie-Jean King a-t-elle [illegible] à l'excès sa féminité dans sa manière d'afficher trop sérieusement sa passion exclusive pour le tennis. Elle a relevé tous les défis, elle a été la première instigatrice du mouvement de libération des joueuses qui a permis aux meilleures de faire fortune, elle a même rossé un homme, Bobby Riggs, qu'elle regardait [illegible] amènité l'autre jour à la parade des champions. Or, si les Anglais de Wimbledon possèdent une connaissance innée du jeu, ils en aiment aussi le style artistique par-dessus tout, chez les femmes, l'élégance d'une robe, la séduction d'un sourire, tout ce parfum répandu dans le [illegible] magique de *glamour* [illegible] sûr au [illegible] de Billie-Jean King sur [illegible] a toujours paru leur manquer terriblement de charme.

« Les souffrances de l'agonie »

« [illegible] a [illegible] le droit de connaître sa propre décrépitude, si ça lui plaît, avait dit Billie-Jean, à la veille du tournoi. *Je veux m'éprouver moi-même, car je me sens encore dans la plénitude de mes moyens physiques. Pourquoi n'essaierais-je pas d'être à nouveau la joueuse mondiale numéro un, même si ça doit représenter pour moi toute question d'argent exclue, les souffrances de l'agonie ?* »

Quand nous la [illegible] du court, hier, avec cet espoir impossible [illegible] et après la défaite la plus cuisante de sa carrière, nous eûmes tous le sentiment d'un [illegible] sans [illegible]. Car [illegible] lui reste-t-il du bonheur, en [illegible] du [illegible], à la fanatique qui a immolé sur l'autel ingrat du sport les joies de l'amour et de la maternité ?

Malgré son [illegible] écrasant, [illegible] avant la lettre, qui égalait un simple dames au plus [illegible] batailles masculines et avait [illegible] tous les autres [illegible] de finale de la journée, [illegible] d'une qualité enthousiasmante. C'est peu de dire que Chris Evert [illegible] montrée supérieure dans l'ensemble du match. Elle a été imbattable sur [illegible] points. Parée de la [illegible] inhumaine de la jeunesse, elle semblait attaquer et renvoyer la balle pour l'éternité. A croire que, en prenant du poids et des formes, le fruit vert de naguère a fait des progrès dans tous les compartiments du jeu, y compris la volée. Clouée sur la ligne du fond ou passée sans rémission quand elle s'aventurait au filet, Billie-Jean King n'en aura pas moins chèrement vendu sa peau. Cette ultime expérience est à saluer bien bas.

Chris Evert reste donc la seule Américaine superfavorite du tournoi. Mais, déjà, une rivale perce sous elle : sa toute jeune compatriote Tracy Austin, quatorze ans, incarnant au naturel Alice au pays des merveilles, avec un « suivez-moi-jeune-homme » qui a fait, vendredi, les délices du Central. Elle porte des couettes, frappe des revers à deux mains à tour de bras, qu'elle a minces comme des allumettes. Evert, qui croyait jouer contre sa propre image d'il y a cinq ans, l'a battue, avec la même détermination impitoyable qui n'a pas laissé de quartier à King. Leçon conforme à la loi de la compétition et de la vie tout court.

OLIVIER MERLIN.

LES RESULTATS
SIMPLES DAMES
(Quarts de finale)

Miss Evert (E.-U.) bat Mrs King (E.-U.), 6-1, 6-2 ; Miss Wade (G.-B.) bat Miss Casals (E.-U.), 7-5, 6-2 ; Miss Barker (G.-B.) bat Mrs Reid (Austr.), 6-3, 6-4 ; Mlle Stove (P.-B) bat Mlle Lavratilova (Tch.), 9-8, 3-6, 6-1.

FOOTBALL. — *Le premier tournoi mondial des juniors, organisé en Tunisie, a mal commencé pour l'équipe de France, battue par celle d'Espagne (2 buts à 1). Le Mexique a, d'autre part, dominé la Tunisie (3 à 0). Dans le groupe B, le Brésil s'est imposé devant l'Iran (3 à 1), tandis que l'Italie et la Côte-d'Ivoire [illegible] nul (1 à 1).*

هكذا من الاصل

هكذا في الأصل

Le Monde DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

Le remorquage d'icebergs antarctiques jusqu'en Arabie Saoudite

LE PROJET POURRAIT ÊTRE RÉALISÉ DANS QUATRE ANS

Les 25 et [illegible] juin, à Marly-le-Roi (Yvelines), un colloque international réunissant une cinquantaine de [illegible] a traité le projet de remorquage d'icebergs antarctiques jusqu'en Arabie Saoudite.

Préparé par un bureau d'études français, le CICERO (Centre d'informatique commerciale et économique et de recherche opérationnelle), à la demande du prince Mohamed Al Faisal Al Saoud, [illegible] de la Saline Water Conversion Corporation, ce projet a pour but d'utiliser ces icebergs antarctiques [illegible] de l'eau dont manque si cruellement l'Arabie Saoudite.

Le volume de la [illegible] glaciaire qui recouvre presque entièrement le [illegible] antarctique est estimé à 25 millions de kilomètres cubes. C'est-à-dire que celle-ci contient, à elle seule, un peu plus de 66 % de toute l'eau douce de la planète. Cette glace s'écoule lentement dans la mer qui entoure le continent antarctique donnant naissance à des milliers d'icebergs (1) qui, au gré des courants et des vents, dérivent en se brisant et en fondant peu à peu.

L'Antarctique a la quasi-exclusivité des icebergs tabulaires qui se forment par débitage du front des *ice-shelves*, ces plateaux de glace qui flottent sur la mer après avoir descendue [illegible] et continué à s'accumuler [illegible] se transformant peu à peu en névé puis en glace. L'Antarctique compte deux très grands *ice-shelves* : celui de Ross (540 000 kilomètres carrés) et celui de Filchner (480 000 kilomètres carrés) (2).

Les icebergs tabulaires atteignent couramment des dimensions qui en font les seuls à être « intéressants » : un ou plusieurs kilomètres de côté (on en a même [illegible] de 60 kilomètres de long sur 60 kilomètres de large) et une épaisseur de l'ordre de 250 à 300 mètres. Un *seul iceberg* tabulaire « moyen » (1 500 mètres de long, 900 mètres de large, 300 mètres d'épaisseur) a donc un volume de [illegible] millions de mètres cubes, soit [illegible] millions de tonnes d'eau douce utiles que l'on attribue à l'iceberg une densité moyenne de 0,8 à 0,9.

Si l'on suppose, comme l'a dit le prince Mohamed Al Faisal Al Saoud, que la population de l'Arabie Saoudite est de 8 millions d'habitants et que la consommation [illegible] y est — tous usages confondus — de 600 litres par jour et par personne, les besoins annuels en eau de l'Arabie Saoudite sont actuellement de l'ordre de 1 800 millions de tonnes (ou de 1 800 millions de mètres cubes).

Le [illegible] consistant à capturer un iceberg de taille raisonnable ne présentant pas de difficultés apparentes est résolu. Un jeu de remorques d'ancrage sur un remorqueur sur la face supérieure, on taille un « puits » pour le recevoir plus hydrodynamique [illegible] on commence à le remorquer.

Après quelques semaines de navigation vers le nord, le [illegible] atteint la mer où la température de l'eau monte [illegible] de quelques degrés ; on habille alors le [illegible] et les côtés de l'iceberg de feuilles de plastique [illegible] (sans cette précaution l'iceberg aurait [illegible] trop longtemps avant d'arriver à destination).

Après un voyage de sept ou huit mois au moins, à la vitesse de croisière d'un nœud (1 800 kilomètres à l'heure) l'iceberg arrive près d'Aden ou près des côtes d'Oman, où le manque d'eau douce est [illegible]. Le détroit d'Ormuz est profond d'une [illegible] de mètres, celui de Bab-El-Mandeb [illegible] de mètres, mais le chenal y est étroit et sinueux. Il faut alors [illegible] fondre l'iceberg sur place ou charger l'eau sur des tankers, ou bien le démailloter ou le découper en tranches, qui, en basculant, n'auront plus qu'un tirant d'eau relativement faible (200 mètres). Ainsi habillées une par une, les tranches sont remorquées par trains de trois ou quatre [illegible] jusqu'à Djeddah où [illegible]. L'eau [illegible] à terre par pipe-line.

Selon le prince Mohamed Al Faisal Al [illegible], le projet devrait se réaliser d'ici quatre ans, car [illegible] selon M. Paul-Emile Victor, qui participait au colloque de Marly-le-Roi. Et, selon les études du CICERO, le prix du [illegible] mètre cube d'eau d'iceberg [illegible] inférieur à celui de l'eau produite par [illegible] de la mer.

(1) Les icebergs sont faits de glace continentale formée par la très lente transformation de la neige en névé puis en glace. Ils ne doivent pas être confondus avec la banquise, faite d'eau de mer gelée, dont l'épaisseur maximum ne dépasse guère quelques mètres.

(2) Par comparaison, la superficie de la France est de 551 000 kilomètres carrés.

D'innombrables questions

Les icebergs de l'Antarctique présentent, certes, une [illegible] réserve d'eau douce qui en [illegible] « gazéifiés » puisqu'elle [illegible] dans la mer. Les Canadiens, à la fin du [illegible] siècle, et tout récemment des pétroliers travaillant en mer du Labrador, ont, certes, remorqué des icebergs, mais le plupart du temps ceux-ci étaient d'un faible volume et les plus gros (100 000 tonnes pour l'un, 3 millions de tonnes pour l'autre) ont été tirés sur de très courtes distances.

Le projet actuel soulève, au contraire, un certain nombre de questions.

Tout d'abord, les icebergs n'ont guère été étudiés scientifiquement. On sait tout au plus qu'ils sont faits de neige comprimée avec un peu d'air emprisonné, que cette neige a été gelée et qu'ils sont hétérogènes : neige puis glace en haut, glace sombre et peut-être glace de mer soudée à la face inférieure. Leur épaisseur est estimée à 300 mètres, 400 mètres peut-être, mais on ne voit que, émergeant de 27 mètres environ [illegible] de la surface de la mer, certains icebergs mesurent à quelque 200 mètres de distance, étaient comprises entre 300 et 350 mètres. La forme de la partie immergée (face inférieure et parois) ainsi que la structure à l'intérieur (crevasses, cavernes, débris morainiques éventuellement) sont totalement inconnues.

Des mers mugissantes grendantes et hurlantes...

On a cherché pour reconnaître la topographie et la composition de la partie immergée [illegible] cinq millions de volume, rappelons-le) encore [illegible] : le sonar, dont dérivent des échos [illegible] parfois [illegible] ; la sondeur écho-radio aéroporté [illegible] des renseignements sur l'épaisseur de l'iceberg, sur la densité de sa structure, mais il faut l'adapter à l'hélicoptère.

Un iceberg [illegible] a pour forme géométrique régulière. [illegible] supérieure n'est pas [illegible] des parois [illegible] d'énormes « facettes » formant parfois des surplombs, parfois des [illegible], parfois des [illegible], toujours [illegible] coupantes. Même s'il a fait bien glacial dans l'eau, un iceberg [illegible] de bonne taille peut toujours basculer brusquement et se retourner sans préavis. Les habitués de l'Antarctique le savent bien. Jamais un bateau ne s'approche trop près d'un iceberg, sauf si l'on est sûr qu'il est échoué. Et presque tous ceux [illegible] des hommes ont été déposés sur un iceberg par hélicoptère — pour installer, par exemple, une balise répondeuse à un satellite, — ils n'ont pas, en fait, qu'une idée : repartir le plus vite possible.

Les mers antarctiques ne sont probablement pas plus orageuses du monde. Leurs noms sont d'ailleurs fort éloquents : les quarantièmes (degrés de latitude sud) mugissants, les cinquantièmes hurlants et les soixantièmes grondants... Près de la côte, des vents de 80, 100, 120 kilomètres à l'heure, et même plus, peuvent en quelques minutes se mettre à souffler en ouragan.

Au large, les [illegible] ne succèdent [illegible] aux vagues énormes qui, le plus souvent, [illegible] d'assaut en est.

En outre, il ne faut pas oublier que, dans la zone proche du continent, la navigation est limitée à deux ou trois mois par an que la glace de mer peut poser de gros problèmes, même pendant l'été austral. Enfin, dans l'océan Indien tropical, les cyclones tropicaux ne sont pas rares...

Un travail hasardeux

Toutes ces conditions rendent obligatoirement hasardeux le travail au sol ou sur les icebergs et entraînent d'énormes difficultés techniques. Comment pourra-t-on procéder à l'« emmaillotage » de l'iceberg ? Comment la feuille de plastique résistera-t-elle à l'action des vagues et des vents ? Comment se comportera-t-elle sur des arêtes très coupantes ? Comment pourra-t-on, sur la face supérieure de l'iceberg, fixer les massifs d'ancrage et les remorques ? L'effort de traction [illegible] au remorquage sera énorme. Or rien ne tient dans la glace qui est probablement [illegible] de plusieurs dizaines de mètres. Quand il la glace, elle est plastique. Si l'on arrive à bien tenir les massifs d'ancrage, ceux-ci les remorques encaisseront-elles les formidables à-coups qui leur seront imposés par les mouvements imprimés aux sept remorqueurs par des vagues énormes ?

Le remorquage proprement dit posera des problèmes relativement normaux dans à l'intérieur de l'« objet » tiré. L'iceberg aura [illegible] sur [illegible]. Mais quels sont les courants dans la tranche d'eau de 200 ou 300 mètres qu'on déplacera la partie immergée ? Il sera [illegible] probablement en [illegible]. En outre, comment l'iceberg répondra-t-il à un changement de cap même léger ?

Le domaine de la théorie pure

Toutes ces remarques d'ordre scientifiques et techniques [illegible] en Antarctique ou dans l'océan Indien, exigent d'abord un bassin d'expérimentations in situ, pourront donner un commencement de réponse à ces innombrables questions. Pour d'autres spécialistes [illegible] le sujet, ce sont elles toujours restées dans le domaine de la théorie pure. Mais cela plus réservés a été fait en 1975 comme projet de fin d'études par trois élèves de l'Ecole nationale supérieure des techniques avancées, MM. F. Vivier, D. Dalaise et P. Delaporte. En fait, [illegible] bien des choses, un remorquage [illegible] raisonnable, bien que [illegible] plus facile (relativement), puisque la destination des icebergs y est [illegible] aux régions [illegible] de l'hémisphère sud : « Les glaces polaires : [illegible] douce ? Quand les ressources naturelles en eau seront mieux gérées, quand la technique aura progressé, nous pourrons alors reposer cette question. »

— Y. R.

Collection Science Ouverte
dirigée par J.-M. [illegible]

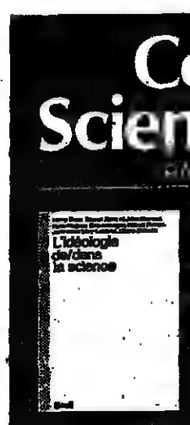

L'idéologie de / dans la science
H. Rose, S. Rose et J. Hanmer, H.-M. Enzensberger, R. Franck, J.-M. Lévy-Leblond, L. Stéhelin.
Traduit (partiellement) de l'anglais par M. Boris. 272 pages 42F

Discours biologique et ordre social
P. Achar[illegible], [illegible] Chauvenet, E. Lage, F. Lentin, P. Nève, G. Vignaux
288 pages. 42F

"Deux ouvrages qui exposent, chacun à sa manière, les points de vue [illegible] sur [illegible] et la société." *Le Monde*

SEUIL

LE SAVOIR ET LES MACHINES

ASTRONOMIE

Jupiter : une étoile en formation ?

Depuis dix ans, on sait que Jupiter n'est pas un simple astre errant, comme les autres planètes, et qu'elle émet notablement plus d'énergie qu'elle n'en reçoit du Soleil. On pensait généralement que Jupiter était une « étoile manquée ». Sa masse trop faible n'aurait pas permis l'amorçage des processus de fusion thermonucléaire qui fournissent l'énergie rayonnée par les étoiles.

Des observations faites par diverses équipes soviétiques mettent en doute ce dernier point. La lumière émise par Jupiter proviendrait de la fusion thermonucléaire du deutérium. Or le [illegible] sans doute abondant sur Jupiter : [illegible] part, [illegible] s'accroît par [illegible] de poussière interplanétaire. Cela conduit les astrophysiciens soviétiques à l'hypothèse que Jupiter est une étoile naissante. Il [illegible] serait grosse que le Soleil dans trois milliards d'années. Perspectives peu réjouissantes pour nos futurs descendants qui se transformeraient littéralement pris entre deux feux ! Il est vrai que l'histoire [illegible] astronomiques, telle la crise de la Lune sur la Terre, les [illegible] dans des délais qui sont heureusement très [illegible].

ÉLECTRONIQUE

Télévision de poche

Un récepteur de télévision pas plus grand qu'une calculatrice de poche, tel est le nouveau gadget que les électroniciens japonais se proposent de commercialiser dans deux ou trois ans. Pour y arriver, divers obstacles sont à surmonter. Le principal concerne l'écran. Il faut qu'il soit plat et qu'il ne consomme pas trop d'énergie électrique. La meilleure solution est l'écran à cristaux liquides.

Les cristaux liquides sont des corps qui ont la propriété de s'assombrir plus ou moins lorsqu'on leur applique une tension électrique. Ils sont utilisés couramment pour l'affichage de l'heure des montres à quartz. Mais n'employant, *a priori*, de les utiliser pour former une image [illegible] par des signaux électriques. C'est ce à quoi Hitachi est parvenu en laboratoire. Mais il y a encore du travail de mise au point à faire pour parvenir à un produit commercial. Les chercheurs japonais sont parvenus à coder [illegible] le noir et le blanc. Mais l'écart de brillance entre les [illegible] n'est que de 1 à 20, ce qui est un peu faible. D'autre part, il y a une [illegible] rémanence de l'image, qui n'est pas immédiatement effacée avant qu'une nouvelle apparaisse. D'où une impression floue dans les scènes très animées. La définition est aussi réduite, 82 lignes verticales et 100 horizontales, mais ce n'est pas très grave dans la mesure où l'écran est petit (6 pouces de diagonale, soit 15 centimètres).

Les Japonais ne sont pas les seuls à travailler sur ce problème. Aux Etats-Unis, Hughes Aircraft a mis au point pour l'Air Force, il y a un an déjà, un écran du même type, mais nettement plus petit (1,75 inch de côté), destiné à des applications militaires.

Les daltoniens et le code des couleurs

Huit pour cent des hommes sont plus ou moins daltoniens : ils ne distinguent pas bien le rouge du vert. De ce fait, certaines professions leur sont interdites. Parmi elles, plusieurs métiers de l'électronique. Les couleurs des résistances, des condensateurs, etc., sont, en effet, indiquées par un code de couleurs. Chaque couleur correspond à un chiffre. Un daltonien qui distingue mal le rouge du vert ne pourra plus lire la valeur des éléments à câbler.

Des chercheurs américains ont trouvé un remède à cette situation. Bernard Leikino, de l'université de Maryland, et Karen Springer, de l'université de Palo-Alto, proposent le processus suivant : ils font porter aux daltoniens une paire de lunettes spéciales dont l'un des verres est rouge [illegible]. Pour distinguer le rouge du vert, le daltonien opère de la façon suivante : Il regarde la résistance ou la capacité successivement avec les [illegible] ensemble et avec [illegible] séparément. S'il s'agit du vert, il ne verra pas la [illegible] lui, disparaîtra quand il sera regardé à travers le verre rouge. Ce procédé, semble-t-il, fonctionne très bien, surtout si, au lieu de lunettes, l'opérateur [illegible] une paire de [illegible] rouge. De tels [illegible] fabriqués spécialement par X-Chrom Corporation à Toronto.

ÉNERGIE

Récupérer le grisou

Jusqu'à présent, le grisou était considéré comme une nuisance : il [illegible] se dégage spontanément dans les mines de charbon, forme avec l'air un mélange explosif qui met la vie des travailleurs en danger. Aussi essaie-t-on de l'éliminer le plus possible. Les mines sont donc très bien ventilées et le gaz expulsé dans l'atmosphère. Dix millions de mètres cubes [illegible] ce gaz sont ainsi libérés chaque jour.

Or le grisou est pour l'essentiel formé d'un gaz combustible : le méthane. D'où l'idée de le récupérer. L'ERDA, l'organisation américaine de recherche sur l'énergie, vient de décider de [illegible] au point un [illegible] pour y arriver. Un appel d'offres a été lancé. Le programme est prévu pour une durée de trois ans.

Les experts estiment qu'il y a [illegible] milliards de mètres cubes de méthane emprisonnés dans le charbon américain, dont on pourrait récupérer la [illegible].

Mais il n'est pas certain que l'opération sera rentable : la composition du grisou varie d'une mine à l'autre : le débit reste toujours faible ; les mines sont souvent situées loin des endroits où le gaz pourrait être utilisé. Et, surtout, il faut que la récupération n'entraîne pas de risque pour les mineurs. Il est probable que le procédé consistera à extraire le maximum de méthane de la mine avant de l'exploiter pour le charbon. L'extraction du charbon se fera par la voie normalement avec [illegible].

ESPACE

Un satellite au bout d'un câble

L'étude de l'environnement terrestre et de la Terre peut se faire à l'aide de satellites pour les altitudes supérieures à 80 kilomètres, par exemple au-dessus de 100 kilomètres. Dans la région intermédiaire, on ne peut utiliser que des fusées-sondes, qui ne font qu'un séjour trop bref. L'atmosphère n'est, en effet, pas assez dense pour porter un ballon, mais [illegible] trop pour un satellite qui [illegible] très rapidement [illegible] progressivement : il est [illegible] détruit par la chaleur [illegible] le frottement.

La NASA a commandé [illegible] d'un satellite attaché à un câble de 100 kilomètres de long, qui serait transporté par la navette spatiale. Quand celle-ci sera en orbite, le satellite sera largué, le câble déroulé. L'attraction terrestre peut être utilisée pour le diriger vers le bas, et, quand le câble sera déroulé, sa tension sera [illegible] le satellite à peu près à la verticale de la navette malgré le freinage dû auquel il sera soumis. Peu avant le retour sur terre de la navette, on [illegible] le câble pour le ramener au sol. Les essais prévus pour une durée pouvant atteindre un mois, ce qui permet une étude prolongée de la très haute atmosphère.

L'étude [illegible] par la NASA porte [illegible] sur le déroulement d'un câble dans l'espace. L'utilisation pour tirer un satellite « bas » en est la motivation principale, mais on peut trouver bien d'autres applications. On peut transporter le long d'un câble des chargements apportés par la [illegible] à des satellites pour réparation sur le sol. On peut aussi déployer de longs câbles dans l'espace, qui serviraient d'antennes pour des transmissions à très basse fréquence, difficilement pour communiquer avec des sous-marins en plongée.

APRÈS LA BIOPHYSIQUE, LES STRATÉGIES DE L'ADAPTATION

Un deuxième laboratoire de biologie moléculaire au Muséum

Le Muséum national d'histoire naturelle vient de créer une chaire de physico-chimie de l'adaptation biologique placée sous la direction de M. Pierre Douzou, qui, de 1960 à 1965, a été sous-directeur du laboratoire de biophysique du même Muséum. En affectant à cette approche de la biologie l'une de ses vingt-cinq chaires, le Muséum suit l'orientation — on pourrait dire l'évolution — que souhaitait lui voir prendre son directeur, M. Jean Dorst.

Nommé à la direction du Muséum le 1er janvier 1976, M. Dorst avait souligné quelques mois plus tard que cette vénérable institution, vieille de cent quatre-vingt-quatre ans (et même de trois cent quarante-deux, si l'on prend comme point de départ l'édit royal fondant le Jardin du roi), devait créer de nouvelles chaires ou affecter des chaires existantes à des disciplines « modernes » si elle voulait suivre l'évolution des sciences de la vie (« le Monde » du 3 juillet 1976).

Cette adaptation n'est pas la première que connaisse le Muséum. Depuis 1793, le nombre des chaires est passé de douze à vingt-cinq, ce qui a permis à la fois d'élargir et de spécialiser les recherches en fonction des progrès et des besoins de la science.

Ainsi furent créées, notamment, des chaires de physiologie générale (1837), de physique appliquée aux sciences naturelles (1838, illustrée en 1896 par la découverte de la radio-activité par Henri Becquerel), de chimie appliquée aux corps organisés (1850), d'éthologie des animaux sauvages (1933), d'océanographie physique (1954), d'écologie générale (1955), de biophysique (1961). Cette dernière création a marqué, il y a seize ans, l'entrée du Muséum dans la voie, nouvelle alors, de la biologie moléculaire.

LES êtres vivants ont toujours intrigué l'homme. Mais leur étude vraiment scientifique n'a guère commencé qu'au dix-huitième siècle, au mot « biologie », il aurait été créé, en 1802, à la fois par Lamarck (professeur au Muséum) et par Treviranus (médecin, professeur de philosophie et de physiologie à Brême). L'étude des êtres vivants ne fut par des voies différentes qui n'ont cessé l'une après l'autre grâce au progrès général des sciences et des techniques, mais qui gardent, chacune, leur utilité et restent indispensables à la compréhension globale du phénomène extrêmement complexe que constitue la vie.

L'anatomie décrit et compare la forme et la structure des organismes vivants. La systématique permet de classer les espèces. La physiologie étudie le fonctionnement des organes. La biologie cellulaire puis moléculaire remonte aux mécanismes internes de la cellule et des différents composants de celle-ci.

Chaque approche a fait progresser la connaissance dite fine et, entre autres, a apporté des lumières parfois sur l'évolution des espèces.

La détoxification

De 1961 à 1975, le premier titulaire de la chaire de biophysique du Muséum a été M. Charles Sadron, spécialiste mondialement connu de la macromolécule des macromolécules. Avec son successeur, M. Claude Hélène, les recherches de cette équipe portent principalement sur les processus de la détoxification de l'organisme et sur les mécanismes de la reconnaissance chimique liés au problème général des associations entre les protéines et les acides nucléiques. La machinerie du fonctionnement cellulaire repose fondamentalement, en effet, sur des interactions spécifiques des deux types de macromolécules essentielles : les protéines et les acides nucléiques.

Ce fonctionnement peut être perturbé par l'action de molécules étrangères qui intoxiquent l'organisme.

La détoxification est faite par des enzymes (des protéines) généralement spécifiques à des molécules plus petites (les porphyrines par exemple). Le fer joue un rôle particulièrement actif dans ces processus de détoxification en éliminant, entre autres, les produits chimiques qui sont fabriqués dans l'organisme (anesthésiques, médicaments...) ou sont (polluants divers) présents dans l'environnement.

Les chercheurs qui s'intéressent aux mécanismes de détoxification auront, tôt ou tard, une utilité pratique évidente. Quant aux travaux sur la reconnaissance chimique, ils permettront, peut-être, de comprendre un jour pourquoi un corps déterminé n'est pas cancérogène en lui-même mais peut le devenir après avoir subi des transformations à l'intérieur de certaines cellules de l'organisme.

L'agencement actuel des acides aminés des protéines garde la trace des mutations qui sont les étapes successives de l'évolution des espèces, ce qui explique les homologies qui permettent d'établir l'arbre généalogique des espèces. C'est de cette façon que les naturalistes (systématiciens et anatomistes notamment) avaient établi — à l'œil nu — depuis plus d'un siècle.

Les mutations sont hasardeuses. La plupart d'entre elles créent, sans doute, des organismes non viables, fragiles ou mal adaptés à leur environnement. Des « mutants »-là — ils naissent fréquemment — disparaissent donc rapidement. Mais quelques mutations, très rares si on compte leur nombre à chaque génération, qui se sont maintenues depuis peut-être un milliard d'années, apportent, au contraire, un facteur d'amélioration (résistance, adaptabilité, agressivité, camouflage naturel, vue, odorat, rapidité, agilité...) qui rendent possible une nombreuse descendance porteuse de la même qualité.

Le code génétique n'exploite que quelques-unes des innombrables possibilités que pourraient offrir, grâce à leur extraordinaire complexité, les acides nucléiques. En cas d'un bon coup temporaire, né, par exemple, d'un changement de l'environnement, les acides nucléiques peuvent trouver en eux une solution, elle aussi temporaire, qui permettant à son inventeur, inutilisée le plus souvent, de s'exprimer pendant le temps nécessaire à la survie de l'organisme.

Il y a bien adaptation héréditaire et non plus fluctuation individuelle.

Les processus biochimiques et moléculaires — on pourrait dire les « stratégies » — de l'adaptation individuelle sont fort différents à étudier. Ils traduisent, en effet, des réactions biochimiques spécifiques « adaptées » à la fonction changeante de l'environnement. Ils peuvent préluder parfois à une évolution des organismes par sélection naturelle, sélection qui s'exprimera, notamment, par l'acquisition de certaines « immunités », telle la résistance bien connue à divers antibiotiques ou à des hydrocarbures.

Le rôle du froid

Les phénomènes de l'adaptation sont multiples et concernent aussi bien le niveau moléculaire que l'organisme entier. Mais, bien souvent plus soupçonnés que réellement connus, ils sont particulièrement actifs dans les espèces animales à sang froid puisque celui-ci sont dépourvues (ou presque) de leur moteur, leur thermorégulation. Dans ces conditions, comment la vipère heurte un poisson de mer pourrait-elle vivre ici ou là (à 10 °C et sous une pression d'une atmosphère), à une profondeur (à 0 °C et sous 400 atmosphères) ? Dans ces conditions, des êtres différents vivent en régions froides ou tempérées, pourraient supporter, sans mourir, des températures hivernales atteignant — 30 °C ou — 40 °C ? Sans eux, comment l'escargot *Helix pomatia* (plus connu des gourmets sous le nom de « petit-gris ») pourrait-il survivre jusqu'à — 15 °C ?

Normalement, à ces températures l'eau à 0 °C, l'eau des tissus des larves ou des escargots devrait geler, ce qui entraînerait leur mort. Or, elle se maintient, chez les uns comme chez les autres, en état de surfusion, permettant ainsi la survie de ces animaux pourtant, à des conditions d'une rigueur mortelle.

Chez le « petit-gris », cette surfusion tient principalement son origine dans l'hémocyanine, cette protéine de l'hémolymphe des mollusques qui assure bien mieux le transport de l'oxygène que l'hémoglobine le fait dans le sang des vertébrés. Lorsque la température baisse, la très grande affinité d'hémocyanine se manifeste progressivement en unités isolées, les protomères, le poids moléculaire plus faible. Cette dissociation amène, d'une part, des modifications physico-chimiques de l'hémolymphe surfondue, et d'autre part une déshydratation des tissus au profit de l'hémolymphe, déshydratation qui maintient le point du congélation des tissus.

Les larves d'insectes ont une autre « technique » : elles se fabriquent de l'antigel, une glycérine assez proche analogue à l'antigel des moteurs de voiture. Une mite (*Bracon cephi*) arrive même à synthétiser une quantité relativement énorme de glycérine, puisque celle-ci atteint 40 % du poids de l'insecte.

L'adaptation au froid, étudiée dans des laboratoires japonais, américains, scandinaves et français, a amené une masse d'études à... l'adaptation. Les processus physico-chimiques au niveau cellulaire sont, en effet, extrêmement rapides. Aux températures normales, ces réactions complexes se font en une fraction de seconde. Ce qui rend impossible toute analyse ou mesure. Or, d'une part, le froid ralentit tous les phénomènes biologiques. Et, d'autre part, certains enzymes, comme nous l'avons vu, résistent parfaitement à de très basses températures. M. Pierre Douzou a donc songé étudier à certaines températures ces deux particularités. Travaillant à des températures qui peuvent descendre à — 80 °C, sur des protéines douées de propriétés catalytiques (enzymes), ils ont pu étudier le déroulement des réactions biochimiques. Vers — 40 °C, la plupart de ces réactions sont ralenties au point d'étirer leur déroulement sur plusieurs heures. En faisant varier la température, l'expérimentateur peut même interrompre le cours d'une réaction à un stade choisi par lui. Il peut donc suivre les phases successives des réactions biochimiques.

Ces recherches et ces techniques pourraient, éventuellement, être appliquées à l'étude des problèmes posés par la conservation par le froid des cellules, tissus et organes. Ceci explique que l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ait créé à Montpellier un laboratoire de cryobiologie pour essayer d'appliquer les techniques de l'équipe de M. Douzou à la médecine humaine.

YVONNE REBEYROL.

En toute logique

Quatre avec cinq et trois

PROBLEME n° 96

Un problème classique consiste à donner un récipient de 8 litres plein, puis deux récipients de 5 et 3 litres, pour chercher la meilleure façon possible de mesurer 4 litres.

Sans tâtonnements en apportant à ce problème une solution systématique et élégante ?

(Solution dans le prochain « Monde des sciences et techniques »).

Solution du problème n° 94

Comment obtenir, par pliage, un hexagone régulier à partir d'un carré de papier ?

Le carré est plié une fois en deux, pour faire apparaître les milieux E et F et aussi le centre O. On replie ensuite AD et BC sur EF pour déterminer IJ et KL, parallèles équidistantes.

La partie à droite de EF est repliée vers l'arrière, de sorte que la partie au-dessous de GH, pour cela, tourne de EOG un angle sortant. Cela permet de poser O sur I et de plier de sorte que GM=GO. On obtient de la même façon GQ = HP = HN.

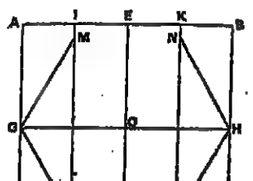

Puisque MGO et MGO sont égaux et que GO = GM = GN, les trois angles mesurent 120° et forment un hexagone régulier.

PIERRE BERLOQUIN.

CORRESPONDANCE

Le budget de la recherche fondamentale aux États-Unis

M. J.-F. Delpech, maître de recherche au *C.N.R.S.*, qui revient d'un voyage aux États-Unis pour étudier *l'effort de recherche fondamentale*, nous écrit :

Le Monde publiait, dans son édition du 3 juin, un article de M. Wiesner annonçant que les États-Unis ne recherche fondamentale. Il y a plus de raisons d'espérer. Il y a très bon nombre d'informations se trouvant dans différents journaux qui vient d'être publié par la National Science Foundation sur la situation récente de la recherche universitaire américaine ; cependant, comme il arrive parfois aux États-Unis, la situation s'est retournée très vite et les conclusions de ce rapport ne sont plus d'actualité.

La recherche fondamentale bénéficie, en effet, à nouveau aux États-Unis d'un soutien politique manifestée sans équivoque par le budget de l'administration Ford (janvier 1977) puis confirmée par le premier budget de l'administration Carter (janvier 1978 ; on sait qu'aux États-Unis l'année fiscale 1978 débute le 1er octobre 1977).

Le budget fédéral de recherche passe de 25,8 milliards de dollars en 1977 à 28 milliards de dollars en 1978, soit une croissance de 7,9 %, supérieure au taux d'inflation. Sur ce total, la part de la recherche fondamentale atteint en 1978 3,04 milliards de dollars, en croissance de 9 % par rapport à 1977 : bien loin d'être abandonnée au profit de la recherche appliquée, la recherche fondamentale est bien mieux traitée dans le budget fédéral (qui assure notamment le financement de deux tiers de l'effort de recherche universitaire aux États-Unis).

Ce phénomène se retrouve dans tous les secteurs, comme le montre une comparaison portant sur les budgets de 1977 et de 1978.

Par exemple, la National Science Foundation, dont la mission est à certains égards comparable à celle du Centre national de la recherche scientifique, voit son budget de recherche fondamentale passer de 12,4 %, atteignant 688 millions de dollars en 1978 ; en francs constants, cette hausse sans doute comprise entre 6 et 7 %, compte tenu de l'érosion monétaire.

De même, les responsables de la défense et de l'armement ont particulièrement insisté dans leurs dépositions devant le Congrès sur la politique de défense des États-Unis ; ils ont été écoutés (...)

Des taux de croissance comparables se trouvent également dans le budget de recherche fondamentale de l'Agence pour l'énergie (ERDA) ; encore plus remarquable, puisque le budget du secteur de la physique et de l'astronomie à la NASA croît de près de 35 % entre 1977 et 1978, pour atteindre 224 millions de dollars.

Cette nette reprise de l'investissement national américain dans la recherche scientifique, et particulièrement dans ses aspects les plus fondamentaux, reflète, certes, en partie l'optimisme retrouvé des États-Unis ; cependant, plus conformément (et peut-être plus durablement...), elle trouve sa source dans la conviction qu'ont les responsables américains du processus de développement scientifique et technologique, à la lumière de l'évolution de ces quinze dernières années. En lisant le texte de leurs dépositions devant le Congrès, on constate qu'ils ont pris conscience du rôle à plus long terme important de l'Ancien Monde dans la création scientifique et dans l'innovation technologique, et qu'ils sont fermement décidés à maintenir leur avance et si possible à la maintenir.

Fondamentalement donc, l'acquis historique et les succès technologiques qui caractérisent de nos alliés posent maintenant d'argument aux Américains pour plaider — avec succès — la relance de leur effort de recherche, et tout spécialement dans les domaines fondamentaux ; au même moment, l'effort français de recherche hésite, et tend à se focaliser vers une recherche appliquée à court terme.

Une méthode agronomique française utilisée en Israël

A la suite de l'article paru dans le Monde du 1er juin sur la recherche agronomique en Israël, nous avons reçu de M. Claude Martin, chef du département de physiologie végétale à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), la lettre suivante :

(...) M. Weeger relate, entre autres réalisations remarquables d'Israël, « le travail de la recherche agronomique en relation avec certains kibboutzim « de pointe » pour développer des familles de plantes exemptes de tous virus ». Il semble assez bien que l'application réussie de la recherche dite fondamentale puisque je suis, avec G. Morel, le co-auteur de la seule si souvent aujourd'hui par les Israéliens. Elle fut publiée en 1952 dans les comptes rendus de l'Académie des sciences. Elle s'appelle : « La guérison des plantes par culture de méristèmes ». Elle n'eut à l'époque pratiquement aucun écho en France. Par contre, nous avons reçu dans notre laboratoire, à partir de 1953-1954, de nombreux stagiaires étrangers, en particulier néerlandais, désirant s'initier à cette nouvelle technique. En mission aux Pays-Bas, en 1955, j'ai pu constater qu'une des stagiaires, reçue en 1954, avait pu monter huit assistants qui réalisaient à longueur de journée des guérisons de nombreuses et diverses plantes par culture de méristèmes.

En 1960, la France importait des Pays-Bas et d'autres pays pour de nombreuses souches saines de végétaux cultivés. G. Morel et moi n'avions reçu aucune aide, ni de l'Etat ni des organisations privées (sauf une, grâce au dynamisme et à l'intelligence de son directeur de l'époque) pour « développer » notre technique.

Mais il y a mieux. M. Weeger écrit aussi : « Ici et là se créent, sur l'initiative des pouvoirs publics, de véritables « banques » où le choix de la meilleure souche s'opère en atmosphère stérile... Dans certains cas, il est même prévu dans le futur une obligation pour les agriculteurs de se servir exclusivement de races ainsi contrôlées... »

Or, poursuivant les recherches ci-dessus évoquées, nous avons émis dès 1964, il y a treize ans, cette idée de « banque » de clones contrôlés, guéris, présentant le maximum de garanties mais aussi réserve de génomes, ce qui ne manque pas d'intérêt, je pense, quand on parle tant de défense de la nature et d'écologie. J'ai toujours la preuve, aujourd'hui, dans mon laboratoire, de cette affirmation ! Ni les pouvoirs publics ni la profession ne retinrent cette idée : il fallut, sans crédit, sans personnel, l'imposer, il y a à peine trois ans et encore bien modestement, parce que, une fois encore, « le danger venait de l'étranger » (...).

Notre peuple et ses dirigeants ne font pas confiance à leurs chercheurs et ingénieurs : c'est pour cela que les trains, en France, roulent à gauche et que 60 % des tomates que nous consommons sont d'origine hollandaise (élevées en serres), et ce malgré le soleil de notre Midi. Il n'est pas impossible que nous réapprenions des chercheurs israéliens ce que nous avons inventé il y a vingt-cinq ans.

I.P.E.M. par correspondance
Préparation aux Études Médicales ■ PCEM 1 (médecine, dentaire) ■ PHARMACIE
I.P.E.M.
15, av. Victor-Hugo, 75116 PARIS
553-97-89

Considéré comme problème insoluble par les mathématiciens grecs
va paraître début juillet une nouvelle édition de
LA TRISECTION VAINCUE
par Victor Tibika
Avec les mystères du triangle (polygone de 3 côtés)
Éditions Vaincre :
73, rue Notre-Dame-des-Champs, 6e - Tél. [illegible] - Prix 20 F

UNE RÉPONSE AU PROBLÈME DE L'ÉNERGIE
S = mc²
Démonstration de la relation entre l'espace énergétique et matière dans l'ouvrage du René-Louis VALLÉE, sur
« L'ÉNERGIE ÉLECTROMAGNÉTIQUE MATÉRIELLE ET GRAVITATIONNELLE »
base de la THÉORIE SYNTHÉTIQUE, édité par le SEPED pour l'édition et la diffusion. 16, rue Jouffroy, 75017 Paris - Tél. : 227-46-89 (Fco : 50 F + 5 F de frais d'envoi, chèque ou C.C.P. [illegible] au nom du SEPED).

4e aux terminales, dès la rentrée 77, préparez un bac «C»
avec l'équipe [illegible], l'Institut [illegible] (mixte) pour accéder à la section « C » avec formation accélérée forcée et petits effectifs, dans un cadre rigoureux.
INSTITUT DE MONCEAU
Établissement d'Enseignement privé, 5, rue [illegible] - Métro Saint-Philippe ou Étoile (R.E.R.)

Pr J.H. Soutoul
Préface du Dr Lagroua Weill Hallé
Conséquences d'une loi
Avortement An II
Des gynécologues parlent après un million d'avortements légaux
La Table Ronde

LENTILLES DE CONTACT : parce que les yeux myopes sont souvent les plus beaux.
Ne cachez plus vos yeux à cause de votre myopie.
Ce beau regard qu'on vous envie dès que vous enlevez vos lunettes, montrez-le aussi sans vous priver de bien voir. Faites aux lentilles de contact YSOPTIC.
Vous trouverez chez YSOPTIC une vaste gamme de lentilles de contact, classiques, souples ou miniflexibles, spéciales pour les sensibles. Elles donnent une vision totale et une correction parfaite. Vous serez surpris de leur efficacité. Essayez-les gratuitement chez :
YSOPTIC
80, bd Malesherbes - 75008 PARIS
Tél. : 522.15.52
et liste des correspondants français et étrangers sur demande.
YSOPTIC
Gotschok

هكذا في الأصل

ACTUALITÉ MÉDICALE

UNE ENQUÊTE DE L'INSERM

Comment se soignent les Français

250 millions d'actes par an en médecine libérale

De quoi souffrent les Français ? Comment se soignent-ils ? Recourent-ils le plus souvent au généraliste, au spécialiste, à l'hôpital ? En bref, quel est leur comportement de malade ? C'est [illegible] questions que répond une volumineuse enquête, rendue publique ce mardi et réalisée à l'Institut national [illegible] et de la recherche médicale (INSERM) (1), [illegible] la direction de trois chercheurs, les docteurs Madeleine Guidevaux, Françoise Hatton et Alain [illegible].

Les enquêtes [illegible] morbidité [illegible] aux épidémiologistes [illegible] relativement plus complexes que les recherches [illegible] sur la mortalité. L'exploitation [illegible] de clichés — [illegible] incomplets qu'ils [illegible] — ne [illegible] pas [illegible] majeures. Il [illegible] [illegible] même pour [illegible] principaux domaines [illegible] la pathologie, beaucoup plus difficiles à cerner [illegible] à plus forte raison, à quantifier. Il fallait [illegible] aller plus loin, plus loin [illegible] ne le peuvent, par exemple, les interrogatoires de [illegible] — [illegible] subjectifs — [illegible] même les statistiques [illegible] — obligatoirement partielles. Aussi, les chercheurs de l'INSERM ont-ils décidé d'entreprendre une enquête directement auprès des médecins libéraux *« qui représentent [illegible] l'accès le plus fréquent et la principale source [illegible] aux soins »*. Deux mille cent [illegible] ont été sélectionnés, [illegible] vingt-quatre départements [illegible] l'ensemble du [illegible] afin [illegible] (entre juillet 1974 et avril 1975), l'ensemble des [illegible] qu'ils effectuaient (consultations, visites, [illegible] téléphoniques).

SEIZE ACTES PAR JOUR

L'enquête [illegible] l'Institut national [illegible] de la santé et de la recherche médicale révèle qu'un médecin libéral pratique en moyenne seize actes par jour, qui représente au total, pour ce type de médecine, [illegible] vingt-cinq millions d'actes par an.

Les [illegible] à domicile constituent [illegible] actes. [illegible] Les spécialistes qui se déplacent le plus sont les pédiatres.

Quant aux arrêts de travail, ils représentent 13,8 % des actes des généralistes (4,7 % de ceux des spécialistes) et 10,9 % pour l'ensemble des médecins.

« profil » — anonyme — des [illegible] a pu ainsi être déterminé (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle), ainsi que l'état [illegible] diagnostiqué et la conduite thérapeutique adoptée. Au total, [illegible] mille six cents dossiers ont été analysés.

Il ressort d'abord de ce très volumineux ensemble de données que *« la médecine libérale représente, en France, le premier système de recours aux soins »*. Sachant [illegible] hôpitaux dispensent [illegible] à dix millions de consultations externes par an et les médecins libéraux... [illegible] cent à deux cent cinquante millions d'actes, [illegible] l'enquête estiment que la médecine libérale *« draine environ 90 % des patients »*. [illegible] total [illegible] vantage que les hommes, surtout [illegible] leur quinzième [illegible] leur quarante-cinquième année, [illegible] qu'il [illegible] mettre en [illegible] les problèmes [illegible] et gynécologiques.

Au [illegible] recours annuels au [illegible] par habitant [illegible] par an, n'atteignent pas le chiffre de cinq (4,4). En revanche, [illegible] apparaissent [illegible] le [illegible] au spécialiste, qui est surtout le fait [illegible] femmes. D'une part, [illegible] supérieurs et [illegible] professions libérales [illegible] l'autre, les agriculteurs comme [illegible] s'adressent davantage aux généralistes.

[illegible] « de ville » hospitalisant fort peu [illegible] malades, démontre encore l'enquête : *« Seuls 3,4 % des patients qui ont consulté en médecine [illegible] hospitalisés ; 96,6 % sont donc suivis en ambulatoire. »*

Les enquêteurs, qui soulignent la fréquence du recours au [illegible] avant l'âge d'un an et après soixante-cinq ans, [illegible] principaux [illegible] pathologiques relevés dans la population. Il s'agit, [illegible] l'ordre, des maladies [illegible] appareils circulatoire, respiratoire, [illegible] articulaire et des troubles mentaux. Les [illegible] viennent immédiatement après les maladies mentales et psycho-sociales.

■ MALADIES DE L'APPAREIL CIRCULATOIRE.

Elles motivent, à [illegible], le recours [illegible] de 17,6 % [illegible] de l'enquête, [illegible] une nette prédominance féminine. L'hypertension artérielle représente à [illegible] % des [illegible] de [illegible] groupe, suivies par [illegible] maladies ischémiques du cœur (angine de poitrine, infarctus du myocarde) [illegible] %. L'[illegible], l'artérite, les [illegible] du rythme, [illegible] de la même importance, suivis par les [illegible] cérébro-vasculaires et les varices.

Au total, [illegible] actuellement quarante-deux millions d'actes médicaux en pratique libérale, soit fait par Français en un an.

● MALADIES DE L'APPAREIL RESPIRATOIRE (cancers et turberculose exclus).

Elles représentent [illegible] des consultations, [illegible] la moitié (45 %) portant sur les [illegible] supérieures (rhumes, pharyngites, laryngites, angines). [illegible] ensuite les [illegible] broncho-pulmonaires, la grippe et l'asthme. Ce sont au total trente-quatre millions d'actes que [illegible] les médecins libéraux au titre des maladies, soit 2,7 consultés par Français et par an.

● MALADIES OSTEO-ARTICULAIRES.

Elles [illegible] 9,1 % des [illegible] au [illegible] et marquent une prédominance du sexe féminin. Il s'agit [illegible] de l'arthrose des membres, puis de l'arthrose vertébrale et des lombalgies. Au total, vingt et un millions d'actes « de ville », soit 0,4 consultation par an et par Français.

● MALADIES MENTALES ET PSYCHO-SOCIALES.

Elles motivent, au total, 10,5 % des consultations [illegible] (plus de la moitié de ce groupe — 60 % — sont assurées par des femmes). Les enquêteurs distinguent [illegible] logiques patents, [illegible] que [illegible], arriération mentale) des troubles *psycho-sociaux* » (nervosité, dépression, inadaptations familiales, [illegible] sociales). Ils donnent la première place [illegible] qui, disent-ils, *« [illegible] ment plus fréquentes chez la femme que chez l'homme »*, suivies par les *psychoses, dont une proportion notable* [illegible] d'origine alcoolique.

Ce type de pathologie justifie à lui seul vingt-cinq millions d'actes médicaux [illegible], soit [illegible] par Français et par an.

* * *

Dernier point : il faut souligner l'importance [illegible] chez les [illegible] de quinze à quarante-quatre ans, [illegible] dans laquelle *« ils représentent la deuxième pathologie »*.

La prévention

Les patients qui [illegible] fait l'objet d'une action de prévention représentent 9,9 % [illegible] de l'enquête : l'acte préventif le plus fréquent [illegible] la vaccination, suivie par la surveillance du nourrisson, les examens systématiques de santé, les examens [illegible] et les examens de dépistage. Les médecins qui participent le plus à la prévention sont les pédiatres, puis les gynécologues et les généralistes.

(1) Centre de recherches de Vésinet, 11, chemin [illegible], 78110 Le Vésinet.

UNE DISTORSION

L'enquête que rendent publique, aujourd'hui, les services de l'INSERM [illegible] pas, ou rien moins que [illegible] auteurs, une étude poussée des maladies des Français, mais plutôt une investigation très approfondie — sur vingt mille patients — de la manière dont ils se soignent, ou plus précisément dont ils consultent leur médecin. Ce fait introduit une distorsion : ceux qui consultent le plus en médecine libérale ne sont pas forcément les malades les plus atteints.

Deux exemples de cette distorsion : le cancer n'apparaît dans cette étude que loin derrière les maladies mentales, alors qu'il s'agit — avec les maladies cardio-vasculaires — de l'une des premières causes de mortalité. Mais il est traité le plus souvent en milieu hospitalier, et justifie un nombre relativement faible de consultations externes.

Deuxième exemple en [illegible] contraire : les femmes, notent les auteurs, représentent le plus fort effectif des consultations pour les maladies cardio-vasculaires, ostéo-articulaires et mentales (névroses), [illegible] plus souvent, c'est d'abord parce qu'elles vivent plus longtemps que les hommes (sept à huit ans). D'autre part, il est impossible de savoir si, à pathologie égale, elles recourent davantage au médecin ou si elles [illegible] plus souvent malades.

L'enquête, enfin, contredit un certain nombre d'idées reçues : d'abord, la notion, trop souvent considérée comme [illegible] que, les cadres supérieurs et les professions libérales consultent davantage les médecins. Les auteurs de l'enquête écrivent, en effet, qu'il n'existe pas de « profession pour laquelle les sujets font appel plus fréquemment ou au contraire moins fréquemment au médecin ».

Enfin, l'enquête remet en cause le schéma trop souvent accrédité du cabinet médical-« usine » : [illegible] un nombre moyen de seize actes par jour, le chiffre de [illegible] si souvent mis en avant prend nécessairement figure d'exception.

CLAIRE BRISSET.

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Le coût de la santé

« Peut-être nous soignons-nous au-dessus de nos moyens », a déclaré le professeur Jean-Charles Sournia, médecin conseil national du régime général de la Sécurité sociale, au cours de la communication qu'il a faite lundi 27 juin à l'Académie des sciences morales et politiques sur *« les aspects économiques dans les dépenses de santé : médecine et croissance »*.

Les précisions qu'il a fournies sont inquiétantes : *« En 1976, la France a dépensé près de 120 milliards de francs pour se soigner, deux fois plus que pour s'instruire : c'est-à-dire éduquer la nation, enseigner un métier au citoyen, former les cadres industriels, intellectuels et politiques dont le pays aurait besoin demain. »*

Analysant les mécanismes de la [illegible], le conférencier remarque que la formation des prix n'obéit plus à la traditionnelle réaction offre-demande, puisque le prix de la fourniture [illegible] par un tiers [illegible] ne [illegible] le [illegible] consommateur n'assure plus la dépense, faite par la nation. Dépense que le progrès scientifique, par exemple, accélère dangereusement, ainsi que [illegible] services hospitaliers. *« Dans le pays, on peut estimer [illegible] de personnes le nombre des individus vivant de la médecine. »* D'autre part *« l'abondance des équipements médicaux a amené le gaspillage »*.

Certes, ajoute le professeur Sournia, la santé d'une population est une richesse économique à laquelle on ne saurait porter atteinte — du moins doit-on s'efforcer d'atteindre le meilleur rapport coût-efficacité, et d'instaurer une rationalisation des choix sanitaires.

« Dans la mesure, en effet, *où les soins ont été jusqu'à une [illegible] remis [illegible] par les cotisations, ces dépenses ont pesé à la fois sur les salaires et sur l'entreprise, et ont contribué à l'accroissement des prix de revient. »* Ce qui a été passé sous silence.

En outre, *« le rôle inflationniste des dépenses de soins a été également estompé »*. Et leur croissance ne doit pas nuire à la satisfaction d'autres besoins ni au développement d'autres activités économiquement indispensables au pays.

Et de suggérer des mesures [illegible] sur l'application desquelles le conférencier demeure sceptique. Une planification sanitaire [illegible] à réaliser sans rigidité, sans un bureaucratisme insupportable. Le dirigisme britannique [illegible] plus proche de [illegible]. A son exemple, une sorte de libéralisme médical encadré serait souhaitable, si l'on arrivait à le faire accepter aux Français.

Médecine Pharmacie
IPEC
Enseignement supérieur privé
46, bd St-Michel
633.81.23 / 033.45.87
(au cœur du Quartier Latin)
RECYCLAGE SCIENTIFIQUE
En septembre :
Stage intensif.
Petits [illegible]
documentation sur demande

RELIGION

LA FIN DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE DAR-ES-SALAAM

La Fédération luthérienne exige des Églises blanches d'Afrique la condamnation sans équivoque de l'apartheid

Dar-Es-Salaam. — L'assemblée [illegible] la Fédération luthérienne mondiale, qui vient de se terminer en Tanzanie, aura-t-elle [illegible] bain de jouvence qui permettra à cet organisme — cinquante-trois millions de membres sur les soixante-dix millions qui existent rans le monde — de rajeunir ses méthodes et de profiter durablement de l'élan donné par les jeunes Eglises noires ? Ce rassemblement aura du moins montré, une fois de plus, que les pauvres sont le moteur de l'Histoire non seulement en raison de leurs revendications, mais aussi et peut-être surtout parce qu'ils constituent un capital de générosité, de dynamisme et de spiritualité. Une fois l'euphorie de l'assemblée retombée, les luthériens, rentrés chez eux, vont se retrouver devant les mêmes problèmes : [illegible] de la jeunesse, œcuménisme stagnant, lourdeur des structures, [illegible] à l'émancipation des jeunes Eglises, impuissance devant les violations des droits de l'homme, etc.

De notre envoyé spécial

Il est clair que le colonialisme politique et économique est loin d'être mort et que les communautés luthériennes ne peuvent accéder que progressivement à l'autonomie désirable. [illegible] pour cela que les missionnaires renoncent de plus en plus à tout paternalisme et à toute complexe de supériorité.

Il est clair aussi qu'à Dar-Es-Salaam les délégués noirs ont fait beaucoup plus figure : en maintes occasions, ils ont contribué à désembourber des discussions académiques ; ils ont [illegible] le danger de se [illegible] comme d'un alibi ou d'une excuse au manque d'imagination et de sous-estimer les urgences du monde actuel.

Les débats sur l'unité des Eglises chrétiennes ont révélé une certaine impuissance. Les distinctions théologiques classiques entre *« conciliarité »* et *« réconciliation dans la diversité »* n'ont guère clarifié les idées ni éclairé l'avenir. Albert Outler a-t-elle été reconnaissante à Mgr Martensen, théologien catholique à Copenhague, d'avoir affirmé [illegible] des efforts de Luther et du Vatican II. Le Père Ratzinger, disciple du cardinal Ratzinger et membre du secrétariat romain pour l'unité, a laissé entendre que la Confession d'Augsbourg pourrait être un jour reconnue par Rome (1). C'est alors que le Révérend Gatu, un Noir, secrétaire général de l'Eglise presbytérienne de l'Est africain, s'exprimant en swahili, a affirmé : *« Je comprends mal pourquoi maintenir l'identité [illegible] dans l'Eglise. Le passé ne suffira pas à nous réunir. Mon point de départ n'est pas forcément une théologie de la Réforme mais la pertinence de la Parole de Dieu par rapport aux problèmes actuels. Présentons nos traditions à Dieu comme un sacrifice vivant. Toutes les identités, a-t-il ajouté, sont mortes en Jésus-Christ. Il nous est nécessaire de perdre notre identité pour qu'une nouvelle émerge. »*

Un autre Africain, le docteur Lukas de Vries, de Namibie, a déploré que les Eglises s'enferment dans leur [illegible] en se cachant les souffrances et les divisions du monde. Ces leçons venant de la part d'hommes qui ont le privilège de pouvoir jeter un regard neuf sur les vicissitudes de l'histoire religieuse occidentale, mériteraient autre chose que des applaudissements passagers.

Soweto : un an déjà

Le [illegible] sur les droits de l'homme coïncidait avec le premier anniversaire des massacres de Soweto. Après avoir souligné qu'il convenait de tenir ensemble les droits de l'individu et ceux de la collectivité, l'assemblée a pris acte de l'arrogance croissante des partisans de l'apartheid et des positions indéfendables de certaines Eglises blanches de la République sud-africaine, de la Namibie et du Zimbabwé (Rhodésie). Elle a rappelé [illegible] la situation *« inquiétante »* de l'Ouganda, pays limitrophe de la Tanzanie.

Après des [illegible] difficiles et parfois pénibles, la Fédération luthérienne mondiale a affirmé que l'*apartheid* était rigoureusement incompatible avec la foi chrétienne. Fallait-il exclure de la Fédération [illegible] ou l'Eglise plus ou moins complice de la ségrégation raciale ? Les délégués qui l'avaient envisagé un moment y ont finalement renoncé. Mais on s'est mis d'accord pour adopter à l'unanimité moins une voix — celle d'un des représentants de la Namibie — une [illegible] qui met ces Eglises au pied du mur. *« Toutes les Eglises ont le devoir de [illegible] [illegible] dans la lutte contre l'apartheid. »* Autrement dit, celles qui s'y refuseraient se mettraient elles-mêmes en dehors de la communion chrétienne. Les Eglises luthériennes de Namibie ont été invitées à reprendre ou à poursuivre le processus d'unification avec les Eglises noires voisines.

Autre forme de discrimination : la situation des femmes. Comme dans l'Eglise catholique, et bien que les évêques et les pasteurs luthériens puissent se marier, les Eglises de la Fédération sont loin d'avoir fait à la femme une place équitable. *« Une théologie élaborée uniquement par des hommes, a dit une déléguée, est une théologie captivité. »* [illegible] que vingt-cinq pour cent des délégués soient des femmes, l'ancien comité exécutif de la Fédération n'en comptait qu'une seule sur vingt-quatre membres. Le nouveau comité, élu par l'assemblée pour sept ans, en comporte six sur trente. Il a été décidé d'autre part de créer un secrétariat mondial de la femme au sein de la Fédération luthérienne.

Les jeunes, eux aussi, sont très mal représentés. La plus jeune personne du nouveau comité exécutif a trente-sept ans. L'Assemblée a beaucoup hésité avant de décider à créer un secrétariat pour les jeunes. Certains délégués se sont demandé à ce propos, non sans raison, si cette solution n'était pas un moyen de se donner bonne conscience à peu de frais : *« Mieux vaudrait*, pensent-ils, *[illegible] sans retard des responsabilités aux jeunes plutôt que d'alourdir encore les structures de la Fédération. »* N'est-il pas paradoxal, en effet, que l'Alliance réformée mondiale se contente d'un « staff » de [illegible] personnes, alors que la Fédération en emploie cent six ? N'est-ce pas parce que la première joue davantage le jeu du Conseil œcuménique en utilisant ses services ?

Les propos tenus à l'assemblée par le pasteur Lukas Vischer, responsable du département Foi et Constitution du Conseil œcuménique, laissent un regret. Evoquant l'*« attentisme »* œcuménique de [illegible] Eglises luthériennes, il a réclamé des signes plus [illegible] d'un *« esprit d'action et de liberté »* et une collaboration plus étroite entre le Conseil œcuménique et la [illegible] ration luthérienne.

Éviter l'embourgeoisement

L'assemblée a reconnu que la Fédération et ses Eglises membres contribuent parfois *« à perpétuer des violations des droits de l'homme. Veillons*, a-t-on ajouté, *à éviter l'embourgeoisement des responsables des Eglises qui tend à séparer le clergé du peuple. L'Eglise est tentée de s'identifier, consciemment ou non, aux structures qui [illegible] l'injustice sociale. »*

Dans le même esprit, l'assemblée a souhaité que l'on mette fin, quand il y a lieu, au statut privilégié des [illegible] par rapport à celui des pasteurs [illegible].

Au total, les nombreux sujets abordés à Dar-Es-Salaam constituent un ensemble assez cohérent. La Fédération luthérienne est une [illegible] qui prend son rôle au sérieux. Elle a conscience de l'immensité des tâches qui restent à accomplir pour que la grande famille luthérienne [illegible] à aplanir ses [illegible] à l'évangélisation.

Il fallait juger l'efficacité de l'assemblée aux [illegible] de papier qu'elle a [illegible] et aux frais qu'elle a entraînés — 900 000 dollars environ — on pourrait être impressionné. A moins que l'on [illegible] au contraire, que, [illegible] de délégués, que la formule de réunion plénière [illegible] de grande ampleur ait « dépassé » et que l'argent [illegible] soit mieux utilisé à organiser un réseau [illegible] inter-ecclésiales.

Le plus important dans ce genre de réunion [illegible] moins ce qui s'y fait [illegible] ce qui s'y [illegible] que la *« conscientisation »* qui s'y opère. Le brassage entre des Eglises inégalement [illegible] et équipées et des hommes [illegible] disséminés aux quatre coins du monde permet de réduire certains fossés culturels et théologiques. [illegible] chimérique d'espérer, à l'avenir, une collaboration plus systématique des théologiens appartenant à différentes confessions ? « Ce *jamais faire séparément ce que peut être fait ensemble* » est un adage œcuménique encore [illegible] mal appliqué.

HENRI FESQUET.

(1) La Confession d'Augsbourg, qui date du [illegible] juin 1530, a été présentée à Charles-Quint. Elle résume les positions fondamentales de la [illegible] luthérienne. Elle a été [illegible] par Melanchton pour montrer que les luthériens ont la même foi que les catholiques et pour dénoncer les abus qui s'étaient [illegible] dans l'Eglise romaine. Le [illegible] 1530, les théologiens catholiques ont refusé cette Confession sans prendre en considération qu'elle avait déjà un goût de paix œcuménique.

UNE TERRE D'ASILE

Le président Nyerere tient à faire de la Tanzanie une [illegible] de libération, par exemple, ont installé leur siège Dar-Es-Salam : l'O.L.P. (palestinien), le M.P.L.A. (Angola), le FRELIMO (Mozambique), le [illegible] tial), la [illegible] l'organisation pour la libération du Zimbabwe (Rhodésie).

C'est aussi dans ce pays qu'ont été accueillis 62 000 réfugiés du [illegible] trois ans, ces réfugiés ont été nourris par les [illegible] de l'ONU et de la F.L.M.

Enfin, [illegible] auront acquis une certaine indépendance économique. En effet, les réfugiés mettent en valeur les [illegible] qu'on leur a attribués et vendent leurs produits sur les marchés locaux (haricots, patates douces, tabac). Si les enfants sont normalement scolarisés, les adultes sont encore le plus souvent [illegible] de part de vue religieux, on trouve dans ces camps des communautés catholique, pentecôtiste, morave, anglicane et musulmane. On estime à 30 000 le nombre de bibles en swahili et en français dont les réfugiés auraient besoin.

EN JUILLET A PARIS

Premier congrès national depuis le concile sur la musique dans la liturgie

L'Union fédérale française de musique sacrée organise, du 30 juin au 3 juillet à Paris, un important congrès national, le premier depuis le concile, intitulé « Musiques et [illegible] », qui réunira [illegible] prêtres, religieuses, membres des équipes liturgiques, musiciens d'église, tous ceux qui se préoccupent de la place de la musique dans la liturgie. Après vingt ans d'une « *révolution* » riche [illegible] recherche, d'espérance, de véritable création, mais aussi de tension, et entachée bien souvent de médiocrité, le temps paraît favorable à une remise en ordre, à un renouvellement, à une exigence accrue de qualité.

Ce congrès sera à la fois une liturgie vécue et un temps de réflexion : messes, concerts d'orgue ou d'œuvres de la Renaissance, *Requiem* de Mozart avec mille petits chanteurs à Notre-Dame de Paris (le 1er juillet), célébration solennelle de la vigile dominicale, à Saint-Sulpice, [illegible] des musiques [illegible] spécialement pour [illegible] (le 2), célébration [illegible] du *Livre de Joël* (le 3), [illegible] avec des [illegible] plénières [illegible] sur *« la liturgie depuis trente ans »*, *« le fonctionnement des assemblées »* (responsable J.-Y. Hameline), *« musique, parole et rite »*, et une vingtaine de tables rondes.

Renouer un rapport indissociable entre musique et liturgie, donner ou rendre à la musique sa dignité et sa force à l'église, accorder [illegible] professionnels et amateurs, *« tenants de l'ancien et du nouveau »*, tel est le dessein ambitieux de ce congrès, animé par des équipes dynamiques, sérieuses et sans complexes, qui pourrait marquer un tournant dans la pratique liturgique de l'Eglise de France. — J. L.

* Renseignements et inscriptions : U.F.F.M.S., 4, avenue Vavin, 75006 Paris.

■ [illegible] *Armogathe, vicaire à Saint-Séverin – Saint-Nicolas*, [illegible] l'occupation par des catholiques [illegible] listes de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, a demandé en référé la saisie du livre de M. André Figueras, *Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le combat de Mgr Ducaud-Bourget*, devant M. Jean [illegible], vice-président du tribunal de Paris.

■ *Mgr [illegible] Schaeufele, archevêque [illegible] Fribourg-en-Brisgau* depuis [illegible] mort [illegible] suites d'une attaque cardiaque, en Autriche, où il passait des vacances. L'archevêque, qui avait été emprisonné pendant un mois par la Gestapo à l'époque nazie, était [illegible] de [illegible] onze ans.

[Né [illegible] Stebbach, Mgr Schaeufele fut ordonné en 1931 et consacré évêque en 1955.]

Les sections d'éducation spécialisée : L'école des O.S. ?

AVEC la loi de [illegible] sur la prolongation [illegible] la scolarité obligatoire à seize ans, de nouvelles structures d'accueil pour les enfants en difficulté scolaire que l'enseignement primaire ne pouvait plus garder s'imposaient. Les sections d'éducation spécialisées (S.E.S.), [illegible] en 1967, reçoivent [illegible] enfants déficients intellectuels légers (Q.I. compris entre 65 et 80, selon les normes du ministère de l'éducation). Ces S.E.S. dispensent à la fois des cours d'enseignement général et une formation professionnelle. Celle-ci ne commence qu'après deux années d'enseignement général. La scolarité dure quatre [illegible] de la sixième à la troisième. Il y a actuellement, 1 052 [illegible] spécialisée en France, accueillant soixante-dix-neuf mille [illegible].

Créées sur le modèle [illegible] nationales de perfectionnement, habilitées à recevoir la même catégorie d'enfants en difficulté scolaire, les S.E.S. doivent permettre de rapprocher l'enseignement spécial de l'enseignement « normal ». Elles [illegible] rattachées aux collèges d'enseignement secondaire. Il [illegible] en principe une section d'éducation spécialisée pour quatre C.E.S. de six cents élèves. La section [illegible] doit [illegible] dépasser quatre-vingt-seize élèves. Les S.E.S. qui dispensent une formation professionnelle auraient dû, en toute logique, dépendre des C.E.T., mais, en 1967, ces derniers n'étaient pas assez nombreux.

Les S.E.S. sont aujourd'hui l'une [illegible] pièces maîtresses de l'enseignement spécialisé. Elles ont permis sans doute de mettre au point des pratiques pédagogiques qui ont pu servir à l'ensemble [illegible] degré, [illegible] leurs inconvénients ne [illegible] négligeables : l'exactitude [illegible] qui fondent leur recrutement [illegible] (les résultats du Q.I., notamment conjugués avec d'autres renseignements, suffisent-ils ?). Les crédits accordés à la formation professionnelle [illegible] faibles et une grande majorité [illegible] élèves occupent après les S.E.S. des emplois « dévalorisés ».

« Heureux, nous sommes heureux ! »

On insiste. Les enseignants des [illegible] spécialisée (S.E.S.), [illegible] en [illegible] pour accueillir dans [illegible] degré [illegible] « *déficients intellectuels légers* » jusqu'à l'âge [illegible] — fin de la scolarité obligatoire, — n'ont apparemment [illegible] à se plaindre. Peu d'élèves, [illegible] horaires allégés, [illegible] contrôles « espacés ». [illegible] primes et [illegible] grande liberté, l'un des [illegible] privilégiés [illegible] l'enseignement où l'acte d'éduquer [illegible] apparaître mieux suivi d'effets, plus « gratifiant » comme disent [illegible] psychologues : « *Les S.E.S., [illegible] l'alternance d'enseignement général [illegible] formation professionnelle, la pédagogie nouvelle qu'on y pratique, devraient [illegible] pour l'ensemble [illegible] système [illegible] second degré* », [illegible] Pierson, [illegible] pédagogique à Longjumeau (Essonne). « *Les S.E.S. [illegible] devraient pas disparaître,* [illegible] M. Lucien Brunelle, [illegible] d'étude [illegible] au [illegible] régional de l'éducation spécialisée [illegible] Versailles, [illegible] *sont un [illegible] une chance pour le secondaire.* »

En retrait [illegible] collèges d'enseignement [illegible] auxquels [illegible] sont rattachées, [illegible] [illegible] ces sections d'éducation spécialisée sont, [illegible] plus [illegible] vastes et clairs [illegible] les S.E.S. [illegible] quatre-vingt-seize élèves. [illegible] enfants, au nombre de seize par classe, peuvent [illegible] à leur rythme (1) « [illegible] *plus vite à comprendre,* explique M. Guy Vey, professeur technique d'enseignement professionnel (P.T.E.P.) dans une S.E.S d'Orléans, *mais on remarque des progrès dès qu'ils arrivent chez nous. Nous [illegible] d'ouvrir [illegible] d'horticulture [illegible] « nos » enfants qui se [illegible] aux examens de sortie [illegible] en [illegible] pratiquiste [illegible] [illegible] année une serre. Toute la S.E.S. a participé.* » Les enseignants et les élèves de la S.E.S. du C.E.S. François-Rabelais, à Niort, [illegible] participé à un chantier d'une [illegible] à Bénévent dans la Creuse. L'effort des maîtres est récompensé : « *La plupart des gamins [illegible] [illegible] foyer. Ils sont revenus transformés* », se félicite Mme Rougeau, maîtresse d'enseignement général.

Les effets visibles de la pédagogie

L'imprécision [illegible] textes [illegible] aux enseignants d'innover à leur guise. [illegible] d'employées de bureau, d'électroniciens [illegible] à rompre la [illegible] apprentissage traditionnels : métiers du bâtiment, menuiserie, métallurgie pour les garçons ; employées de [illegible] l'habillement pour [illegible] filles à Massy (Essonne), l'institutrice donnait [illegible] cours sur [illegible] téïnisme, à [illegible]-la-Forêt (Hauts-de-Seine), [illegible] maîtresse auxiliaire assume dix-huit heures d'anglais.

Les [illegible] d'intégrer [illegible] [illegible] la S.E.S à [illegible] l'enseignement « normal ». [illegible] S.E.S. n'ont-elles pas été [illegible] pour « [illegible] handicapés » ? [illegible] encore, les « expédiés » ne se [illegible] plus. « [illegible] *organisé une fête,* [illegible] C.E.S [illegible] *par nôtres... [illegible] du C.E.S* »

Dans ces S.E.S., [illegible] connaît, où [illegible] tient [illegible] d'amitié, les [illegible] de la pédagogie [illegible] courageants « [illegible] *saviez [illegible] s'épanouissent [illegible] qu'ils [illegible] formation professionnelle, [illegible] ne [illegible] plus mêmes...* » Les enfants, qui, la plupart, ont [illegible] troubles de la relation, d'un manque [illegible] d'affection, trouvent naturellement auprès [illegible] enseignants de la S.E.S. un [illegible] un [illegible] « *Après [illegible] scolarité, j'ai toujours [illegible] leurs nouvelles* » André, qui [illegible] en [illegible] d'apprentissage, revient régulièrement à [illegible] S.E.S [illegible] il fut élève. Il en tire [illegible] résultats [illegible] que « [illegible] *marche* » « [illegible] *leur apprenons [illegible] polis, soignés... Nous avons fait [illegible] une [illegible] filles* », confie un dirigeant du S.N.I., sous-directeur d'une S.E.S « *Notre but,* dit une inspectrice spécialisée, *c'est [illegible] ne [illegible] qu'ils sont [illegible]* ».

[illegible] sous-directeurs [illegible] S.E.S n'hésitent [illegible] à faire [illegible] siège des [illegible] souvent réticents : « *J'ai [illegible] vingtième [illegible] ment pour décrocher [illegible]* », signale Mme Rougeau, sous-directrice d'une [illegible] l'ouest de Paris. La crise [illegible] l'emploi accroît [illegible] difficultés. [illegible] sous-directeurs [illegible] [illegible] chargés [illegible] prélever la [illegible] d'apprentissage à laquelle [illegible] sections [illegible] droit.

Il [illegible] [illegible] remplacer [illegible] outils endommagés — les [illegible] sont [illegible] ven' maladroits. — acheter des matériaux. Il n'est [illegible] rare que [illegible] sous-directeurs, épris [illegible] leur tâche, s'en aillent fouiller les décharges [illegible] pour récuper [illegible] métaux.

Le dévouement et l'inégalité

Le dévouement, l'intense activité pédagogique, la conscience [illegible] maîtres, le « matemage » parfois, ne peuvent cependant faire oublier [illegible] réalité choquante. [illegible] enfants qui, actuellement, [illegible] en S.E.S, [illegible] pour la plupart [illegible] milieux les plus défavorisés. « *Depuis huit [illegible] j'exerce, je n'ai eu que [illegible] élèves qui appartenaient à [illegible] familles aisées.* » Un directeur d'établissement spécialisé diplômé du centre [illegible] Beaumont-sur-Oise déplore que [illegible] les S.E.S. de la rive gauche [illegible] Châlons-sur-Marne rattachées à des C.E.S où [illegible] enfants d'ouvriers [illegible] en majorité, [illegible] [illegible] les enfants des O.S. qui fréquentent l'enseignement spécialisé. Aujourd'hui, une grande partie [illegible] élèves sortant [illegible] S.E.S. n'obtiennent que [illegible] emplois mal rémunérés, quand [illegible] jeunes, qui n'ont guère la possibilité [illegible] passer un C.A.P., ne se retrouvent pas [illegible] simplement au chômage. Dans un rapport [illegible] l'inspection professionnelle [illegible] [illegible] S.E.S. du Val-de-Marne, portant sur les années [illegible] à 1971, 15 % de ceux qui avaient trouvé du travail gagnaient alors à peine plus que le SMIC ; 19 % restaient sans emploi. Les S.E.S. ne seraient-elles que [illegible] fabriques d'O.S. ? « *Au contraire, beaucoup [illegible] [illegible] gagnent bien leur vie. [illegible] jeunes instituteurs sont jaloux [illegible] leurs salaires* », rétorque [illegible] Lemartinel, inspectrice spécialisée [illegible] Yvelines. « [illegible] *ne peuvent guère faire autre chose, [illegible] ne deviendront jamais P.-D. G.* », reconnaît-on plus généralement [illegible] [illegible] les enseignants de S.E.S. qui s'aventurent à porter des jugements radicaux. « *Nous sommes en [illegible] [illegible] ou non gérer la pénurie ?* », s'interrogent-ils.

Toutes [illegible] ne sont pas, loin de là, des modèles [illegible] pédagogique. La « [illegible] » en S.E.S. « n'est pas toujours [illegible]. Les [illegible] ne sont pas [illegible] titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement des inadaptés (C.A.E.I.) : le choix d'une [illegible] est rarement [illegible] pour un enseignant. Si les plus motivés, les meilleurs pédagogues, peuvent s'y trouver, [illegible] [illegible] là par hasard ou pour la commodité des [illegible] ou l'absence [illegible] programmes. [illegible] professeurs techniques, près [illegible] quarts d'entre eux n'ont [illegible] pédagogique.

Comment ignorer [illegible] évidence : la [illegible] de la scolarité — [illegible] [illegible] [illegible] la formation professionnelle — [illegible] trop [illegible] ne peut [illegible] cette [illegible] à laquelle [illegible] S.E.S. prétendent préparer. « *Nous lâchons [illegible] [illegible] réellement [illegible] il n'y a [illegible] « service [illegible] « organisé ; [illegible] du bon vouloir [illegible] enseignants* » Les [illegible] de législation [illegible] travail — même [illegible] par des enseignants [illegible] gauche — ne [illegible] [illegible] le [illegible] n'ont [illegible] eu une formation leur donnant [illegible] un [illegible] critique.

Une intégration limitée

« *L'intégration* » [illegible] les collèges d'enseignement secondaire n'est [illegible] qu'un leurre. Un professeur technique ouvre bien son atelier à des [illegible] du C.E.S., mais pendant ce temps [illegible] élèves [illegible] la S.E.S. front en récréation dans « *leur* » [illegible] ils [illegible] vivent pratiquement [illegible] jamais [illegible] les autres. [illegible] avancées répondent [illegible] les injures : « *Retournez [illegible] vos asiles* » : « *C'est l'école [illegible]* », « *Ça ne va [illegible] toujours [illegible] ceux du C.E.S.,* [illegible] une [illegible] de la S.E.S. : *ils [illegible] traitent mal.* » Les S.E.S. n'ont [illegible] droit [illegible] [illegible] l'établissement et c'est un instituteur [illegible] sportif [illegible] les [illegible] qui se charge [illegible] [illegible] dégourdir [illegible] jambes. A la S.E.S. [illegible] (Val-de-Marne). Les enseignants viennent d'organiser une [illegible] « portes [illegible] » : [illegible] deux professeurs du C.E.S [illegible] [illegible] Comment [illegible] d'intégration, comme [illegible] de la S.E.S. du C.E.S Issaurat à Créteil, par exemple, pourraient-elles [illegible] la [illegible] dance générale : la S.E.S [illegible] [illegible] établissements une école [illegible] ? « *Et encore, [illegible] [illegible] amélioré,* affirme M. Labrégère, chargé [illegible] au ministère pour l'inadaptation et l'éducation spéciale, [illegible] *nombreux chefs d'établissement mettent [illegible] de [illegible] volonté. D'après eux, la S.E.S dévalorisait leur établissement [illegible] demandaient [illegible] [illegible] à [illegible] part, [illegible] barrières* » [illegible] rare, aujourd'hui encore, que le C.E.S et la S.E.S. [illegible] donc [illegible] distinctes. L'équipe enseignante [illegible] [illegible] l'écart [illegible] volontiers [illegible] repas en commun, [illegible] pré-parés par [illegible] de l'atelier « *employés* [illegible] ». « *Nous [illegible] considérés comme [illegible] [illegible] très différents [illegible] nous [illegible] parfois repliés sur nous-mêmes* », reconnaît un maître.

[illegible] décalage entre les principes et [illegible] faits provoque un [illegible] malaise, augmenté par un recrutement des [illegible] parfois arbitraire. « [illegible] *n'existe qui puisse mesurer l'intelligence* », [illegible] M. Raymond Chaumont, formateur au [illegible] national [illegible] de formation pour l'adaptation [illegible] spécialisée. « *Pour [illegible] un Q.I. [illegible] et [illegible] il est [illegible]* », [illegible] naît une ancienne psychologue scolaire, [illegible] Chantal Grannec, qui « *ne pouvait plus cautionner* [illegible] ». On peut lire sur un rapport d'orientation : « *L'efficience [illegible] [illegible] [illegible] d'élocution.* » Pour d'autres, au contraire, la sélection est sûre : « *Tous les [illegible] convergent [illegible] qu'il n'y ait [illegible] d'erreur* », affirme [illegible] du Ponchez, psychologue [illegible] l'éducation spécialisée. Il n'empêche que, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] mis au [illegible] régime. Il [illegible] [illegible] [illegible] ayant [illegible] Q.I. [illegible] [illegible] dirigés vers [illegible] [illegible] l'enseignement spécial pour [illegible] simples troubles du comportement [illegible].

On signale, [illegible] le [illegible] de la France, une S.E.S. d'enfants [illegible] harkis ; [illegible] le Sud, [illegible] autre, fréquentée à [illegible] % par [illegible] enfants [illegible] gitans. [illegible] [illegible] l'exemple, [illegible] Ulis (Essonne), d'une petite Portugaise dont le Q.I. [illegible] [illegible] normal [illegible] après qu'elle [illegible] [illegible] [illegible] par un psychologue... portugais.

Des maîtres jouent un [illegible] non négligeable [illegible] ces [illegible] d'aiguillage. [illegible] [illegible] du Centre [illegible] recherches [illegible] l'éducation spécialisée [illegible] [illegible] l'adaptation scolaire (CRESAS) ont d'ailleurs mis en lumière le rôle « *handicapant* » [illegible] l'école. Les enseignants [illegible] le plus souvent [illegible] se rapprocher [illegible] la norme et rejettent [illegible] les « *cas* ». Quant aux [illegible] eux-mêmes, [illegible] ne sont pas toujours [illegible] à la [illegible] [illegible] et auront [illegible] à [illegible] un élève « normal » [illegible] mal orienté. Dans [illegible] les résultats seront évidemment [illegible]. « Mon » Paul ou « [illegible] » Pierre [illegible] ingénieurs malgré la S.E.S., mais [illegible] jamais dû s'y [illegible].

« Faut-il les abandonner ? »

« *Nous savons bien que* [illegible] [illegible] *qui n'ont [illegible] [illegible] « mieux » sont [illegible] [illegible] [illegible], mais faut-il pour autant les abandonner ?* » [illegible] d'une S.E.S. [illegible] apparaître les [illegible] du système éducatif, ses inégalités. [illegible] ces [illegible] plus fragiles, plus démunis, le poids [illegible] structures qui [illegible] tagent les plus désavantagés · pèse lourd. Les imperfections [illegible] l'enseignement spécial, [illegible] [illegible] adapté au monde du [illegible] qu'à l'épanouissement [illegible] l'individu, [illegible] trop évidentes pour ne pas comprendre [illegible] difficultés se heurtent [illegible] enseignants qui voudraient « *ramer* [illegible] ».

Les grands principes — l'intégration, l'autonomie [illegible] le travail — ne sont-ils pas [illegible] contredits [illegible] [illegible] [illegible] personnels [illegible] S.E.S. ? « *Pour ces [illegible] en difficulté, [illegible] [illegible] les autres, il faudrait prolonger la [illegible] jusqu'à [illegible] [illegible] moins. Il faudrait [illegible] plus nombreux, mieux équipés, [illegible] tions plus [illegible] — [illegible] [illegible] des moyens actuellement [illegible] plus [illegible]* », [illegible] un professeur [illegible] nique, membre du Syndicat national [illegible] l'enseignement technique C.G.T. Un [illegible] s'interroge : « *Il [illegible] possible qu'il [illegible] [illegible] France [illegible] [illegible] légers [illegible] cinq [illegible] [illegible] [illegible] (369 000) : est-ce qu'on n'assimile pas trop souvent un handicap socio-culturel [illegible] [illegible] ? Mais, en effectuant que change [illegible] [illegible] que [illegible] S.E.S. disparaissent, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en toute lucidité.* »

On [illegible] parfois [illegible] remarquer que [illegible] [illegible] préprofessionnelles [illegible] (C.P.P.N.) ou la préparation à l'apprentissage (C.P.A.) n'ont guère plus d'espoir de s'insérer [illegible] le [illegible] du travail [illegible] pour [illegible] intellectuels, qui [illegible] sont, la plus souvent, [illegible] que par rapport à la norme sociale et qui, cependant, « [illegible] » d'un [illegible] spécial, la responsabilité de l'enseignant paraît plus [illegible] [illegible] « [illegible] *reux* » : le mot est-il bien [illegible] dans ce cas, [illegible] pour jeter un [illegible] sur le malaise [illegible] chacun [illegible] ?

(1) Une S.E.S. type comprend 96 élèves garçons et filles. En cours des deux premières années, les élèves [illegible] pas en atelier. Les classes de 6e et de 5e ont 16 élèves chacune. En 4e et en 3e, [illegible] se partagent [illegible] le matin et l'après-midi les [illegible] au [illegible] de 4 généralement : 2 pour les filles et 2 pour les [illegible]. Les 32 [illegible] qui sont en atelier le matin [illegible] en [illegible] l'après-midi et vice versa. Le recrutement de 16 élèves de plus en 4e permet d'obtenir l'effectif de [illegible].

ÉCOLE DES SECRÉTAIRES DE DIRECTION
— Le registre d'inscription est ouvert dès maintenant aux bacheliers
— Pour les candidats ayant terminé leurs études secondaires, [illegible] d'entrée les 7 et 11 juillet
Prenez rendez-vous
ESD (Enseignement Supérieur Technique Privé) 15, RUE SOUFFLOT, 75240 PARIS CEDEX 05. — Téléphone : 033-46-72

EPPREP
ÉCOLE DE PUBLICITÉ, PRESSE ET RELATIONS PUBLIQUES
ÉTABLISSEMENT PRIVÉ d'Enseignement Technique
• Statut étudiant • Deux années d'études
• Cours [illegible] demi-journée • Rentrée 10 octobre 1977
• Étudiants voulant acquérir une formation professionnelle
• Bachelliers et élèves du niveau des classes terminales
• [illegible] : Publicité, Tourisme, Commerce, Relations Publiques
• Diplômes d'État : BTS [illegible] BTS Tourisme, BTS [illegible] Commerce
E.P.P.R.E.P. 10, rue de la GRANGE-BATELIÈRE - 75009 PARIS TÉL. 770.61.60 Métro : Richelieu-Drouot Réception du lundi au [illegible] et sur [illegible]

BACHELIER ou NON...
JEUNES GENS ET JEUNES FILLES
venez préparer une [illegible] aux [illegible] sûrs (Gestion Marketing Secrétariat)
E. P. P. A.
[illegible] bd Gouvion-St-Cyr, [illegible] Tél. : [illegible]

Le Monde dossiers et documents
numéro de juin : LE PARTI SOCIALISTE LA DROGUE
ont déjà publiés :
Le parti communiste français (avril 1976), [illegible] 30 ;
Le [illegible] gaulliste (mars 1977), [illegible]
Le numéro : 2,50 F - Abonnements (10 numéros 1 an) : 25 F
Le numéro du mois est en vente chez les marchands de journaux
Les dossiers déjà publiés peuvent être obtenus [illegible] « Monde », service de la vente au numéro, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09 Tél. : 246-72-23.

ECOLE SUPERIEURE DE TOURISME DES TECHNICIENS DE L'ENTREPRISE ET DE SECRETARIAT MODERNE
EST ENSEIGNEMENT TECHNIQUE PRIVE ESM
Place Saint-Germain des [illegible] (44, rue [illegible] Rennes - 75006 PARIS)
Tél. : 548-42-31 / 222-66-29
PREPARATION AUX DIPLOMES D'ETAT
BACCALAURÉAT DE TECHNICIEN
• Secrétariat médical : BAC F8
• Secrétariat commercial : BAC G1
• Gestion et techniques commerciales : BAC G3
BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
• BTS Secrétariat de direction et trilingue
• BTS Distribution et Gestion
• BTS Tourisme
CERTIFICAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
préparation accélérée en une année
• Secrétariat de direction
• Secrétariat touristique
• Secrétariat médical
bon à découper et à retourner
EST / ESM
44, rue de Rennes - 75006 PARIS
Tél. : [illegible] : 222-66-29 / 548-21-05
demande de documentation sans engagement
NOM _____
Adresse _____

ECOLE SUPERIEURE DE SECRETARIAT
ENSEIGNEMENT PRIVE DE LA RUE DE LIEGE
secrétariat [illegible] direction secrétariat médical
40, rue [illegible] Liège Paris 8e
Tél. 387.58.83 [illegible] 387.52.90

COMPTABILITÉ
E.P.E.C.
[illegible] privée [illegible] préparation aux [illegible] comptables de [illegible]
74-76, rue [illegible] Temple - 75003 [illegible] [illegible] — 272-12-30
PREPARATION [illegible] AUX C.A.P. - B.E.P. - B.P.
Aptitude probatoire D.E.C.S. : Diplôme [illegible] Supérieures
FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES RECYCLAGE - PROMOTION
ECOLE AFFILIEE A LA SECURITE SOCIALE ETUDIANTS
Renseignements : 9 h. à [illegible] h. 14 [illegible] [illegible] h. et sur rendez-vous, [illegible] - Rambuteau - Temple - Arts-et-Métiers - Hôtel-de-Ville

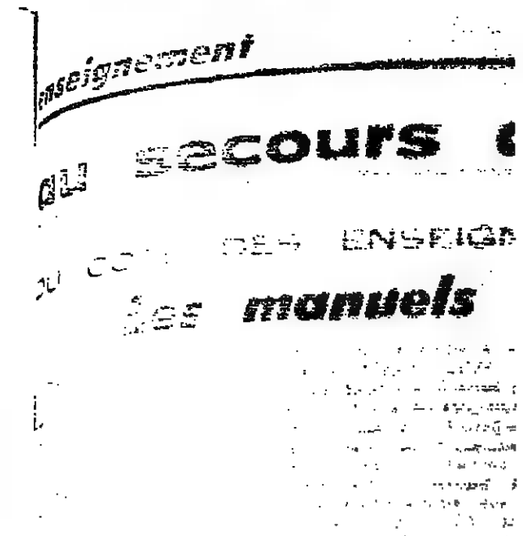

هكذا في الأصل

au secours des exclus

DU COTÉ DES ENSEIGNANTS

Les manuels et les intellectuels

LES professeurs techniques d'enseignement professionnel (P.T.E.P.) et les instituteurs chargés de l'enseignement général [illegible] spécialisée ne se comprennent pas toujours malgré les réunions de synthèse, les équipes éducatives et les projets pédagogiques. Deux conceptions s'opposent parfois : issus du monde du travail, les P.T.E.P. [illegible] des exigences en ce qui concerne la formation professionnelle, alors que beaucoup de maîtres [illegible] sur ce point plus « coulants ». Les P.T.E.P. formulent [illegible] revendications plus précises que masquent parfois les contradictions pédagogiques, la « bonne conscience » de certains instituteurs qui [illegible] : « S'ils gagnent leur vie, ils sont sauvés ! » « *Comment voulez-vous former en deux ans des élèves en difficulté scolaire, alors que l'apprentissage d'un métier dure au moins trois années dans un collège d'enseignement technique ?* » De [illegible] professeurs techniques estiment [illegible] ne peut donner une vraie formation professionnelle.

Un gaspillage de matériel

La [illegible] par suite d'une [illegible] nationale de perfectionnement (E.N.P.), [illegible] aussi à [illegible] des enfants en difficulté scolaire, est deux fois plus importante que [illegible] E.N.P. Alors que les E.N.P. obtiennent environ 430 F par élève, les S.E.S. ne perçoivent pas 200 F pour certaines sections. A peine de quoi entretenir le matériel ! De plus, l'affectation des crédits dépendant du recteur, il arrive que des sections soient désavantagées au profit des premières dotées. Plusieurs académies, Montpellier, Dijon, ont déclassé des S.E.S. au budget de 1977 : ici, l'atelier d'habillement, qui [illegible] par enfant, ne perçoit plus que 65 F ; là, le [illegible] bâtiment, [illegible] F au lieu de 540 F. D'autre part, la taxe d'apprentissage, à laquelle les S.E.S. ont [illegible] selon les régions et le [illegible] des industriels. Son produit peut varier de 500 à 50 000 F. Sections riches et sections pauvres ne peuvent prétendre à une formation d'égale qualité.

Les [illegible] aboutissent parfois à des [illegible] : pas de [illegible] en mécanique générale, [illegible] pour l'atelier de construction mécanique, qui ne servent à rien. « *La multiplication des S.E.S., l'institution des S.E.S. [illegible] réduite, [illegible] un gaspillage de matériel et ont pour résultat de créer des ateliers sous-équipés* », estiment les P.T.E.P.

Les professeurs techniques préfèrent les [illegible] perfectionnement, nettement mieux équipées. « *Ce sont des ghettos*, pensent en revanche, les champions de l'intégration scolaire. « *Elle ne vaut qu'apparemment plus ségrégatives*, réplique M. Hubert Desplerre, formateur au [illegible] de formation de la rue de Crussol, à Paris. *La ségrégation est provient-elle pas d'une formation tronquée ?* La [illegible] de l'E.N.P. d'Hubert Gaillard, *autrefois recherché par les patrons, qui savaient que c'était du bon professionnels; leurs compétences* [illegible] *plus facile, alors que dans les S.E.S., [illegible] intégrés à l'établissement « normal », les élèves sont mis à l'écart par le seul fait que le temps et les moyens ne leur sont pas donnés* »

Pour que l'enseignement professionnel soit un véritable enseignement de culture, il faut donc concevoir, et [illegible] avec le [illegible] l'apprentissage [illegible] métier comme une activité qui [illegible] d'une inaptitude à la théorie. « *Etre un bon professionnel, c'est aussi avoir des facultés d'abstraction, et nos élèves en sont capables*, explique M. Jean Barbier, professeur de dessin industriel, une spécialité qui fait timidement [illegible] dans les S.E.S. *On assiste actuellement à un [illegible] du calcul, de la géométrie, au profit [illegible] ; on met volontiers l'accent sur la créativité. Ces « [illegible] » [illegible] se ressent au plan de la [illegible] professionnelle.* »

Les P.T.E.P., qui pour la plupart [illegible] l'industrie pour y avoir travaillé, se méfient des [illegible] trop axés sur l'emploi. Dans telle [illegible] d'une région fruitière, le [illegible] un atelier d'emballage, dans telle autre, on a supprimé le poste de menuiserie parce qu'il n'y a [illegible] de débouchés. « *Pourtant un [illegible] saura toujours fabriquer des caisses* », remarque M. Barbier. Quant aux responsables de S.E.S., qui sont obligatoirement des instituteurs, ne trahiraient-ils pas, malgré leur bonne volonté, leur méconnaissance des [illegible] ? Où, d'ailleurs, s'arrêter-là pour [illegible] ? Ils ne font souvent que reproduire, sans le vouloir, les habitudes mentales qui [illegible] intellectuels et manuels.

L'[illegible] de formation pédagogique des P.T.E.P. ne favorise guère le rapprochement. Nommés par le [illegible] qui recrute parfois par petites [illegible] 70 % [illegible] eux sont [illegible] auxiliaires qui se forment sur le tas. Patients et gentils, mais désarmés. Ils n'ont que la possibilité de s'inscrire à un stage pédagogique d'un trimestre, dispensé dans [illegible] de l'E.N.P. de la rue Cronstadt, à Paris. « *Je me suis aperçu que j'avais jusque-là fait [illegible]* », reconnaît un [illegible] auxiliaire [illegible] suivi [illegible] cinquante demandés pour cinquante [illegible] Cependant, 37 % des M.A. ont jusqu'à présent suivi ces stages de [illegible], l'hébergement [illegible] à leurs frais.

Les P.T.E.P. de l'enseignement spécialisé [illegible] néanmoins [illegible] aussi [illegible] que leurs collègues instituteurs des [illegible] qu'ils [illegible] envers les [illegible]. L'[illegible] ministériel de 1967, qui précisait : « La [illegible] semble [illegible] *être [illegible]* [illegible] », les préoccupe tout autant, on peut-être savent-ils [illegible] que d'autres distinguer ces vrais métiers des [illegible].

LA NOUVELLE PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Chaque [illegible] une commission médico-pédagogique [illegible] pour examiner les dossiers des [illegible] susceptibles d'être admis en S.E.S. [illegible] la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées, [illegible] une [illegible] de circonscription du second degré qui [illegible] sur un cas. La représentation des [illegible] y est plus faible qu'auparavant. On y introduit un médecin psychiatre. Les [illegible] privés sont [illegible] par une personne nommée conjointement par l'inspecteur d'académie et par la direction de [illegible] sanitaires et sociales. Enfin deux personnes désignées par le préfet représentent les parents d'élèves. Au total la commission de circonscription comprend huit membres.

Les dossiers de la commission comportent au moins quatre feuillets. Un feuillet bleu émanant du médecin scolaire et souvent laconique (les médecins scolaires se [illegible] volontiers derrière le secret professionnel). Un feuillet rose rempli par l'assistante sociale, un autre rempli par la psychologue scolaire ou le conseiller d'orientation. Enfin une feuille blanche de synthèse donne l'avis rédigé par le secrétaire de la commission. L'enfant n'est donc à aucun moment examiné directement par la commission qui se prononce sur [illegible].

PORTRAITS

« Nous ne nous sentions pas différentes des autres »

CHANTAL et [illegible] n'ont pas [illegible] ans. Depuis un an elles ont quitté le [illegible] du collège d'enseignement [illegible] de Massy (Essonne). Chantal travaille dans une entreprise comme employée de collectivité : [illegible] a trouvé un nouvel emploi. Elle vient [illegible] - [illegible] - son patron ; elle ne sait pas pourquoi. Paulette, vive, elle [illegible] : « *A l'école, j'étais en retard pour apprendre à lire, alors [illegible] - on m'a mise au perfectionnement. On n'y faisait rien. Quand on [illegible] vraiment je me suis trouvée à l'aise.* »

Chantal approuve : « *Moi, c'était pareil : au C.M. 2, j'avais des difficultés, on ne m'a pas permis de redoubler. Je suis directement passée dans l'enseignement spécial...* » Elles ne comprennent encore ce qui leur est arrivé. « *Nous ne nous sentions pas différentes des autres. Moi, j'ai été malade, c'est pour ça que j'ai pris du retard. Je n'ai jamais aimé l'école.* » Pendant cinq ans, elles ont suivi la même [illegible], appris le même métier : employée de collectivité. « *Maintenant, je vais me [illegible] : une femme d'un [illegible] qui me connaît l'autre jour [illegible] il [illegible] s'y prendre ; j'étais [illegible] de pouvoir lui expliquer ! J'aide une [illegible] à remplir [illegible] sociale...* »

Qu'auraient-elles [illegible] si elles n'avaient pas été en S.E.S. ? Chantal ne [illegible] : « [illegible] mon travail, plus tard peut-être [illegible] puéricultrice, [illegible] il le B.E.P.C. au moins, alors je n'ai pas pu. » Nul [illegible] d'injustice ; les deux [illegible] ont la [illegible] même l'impression d'avoir eu de la [illegible].

Elles sont là, à répondre [illegible] ment, [illegible] la chance, mais aussi Paulette qui [illegible] « *un nouveau Centre* ». Elles ne [illegible] de tous les [illegible] : « *Ah oui, les images, les images qu'il fallait expliquer : on ignore pourquoi on nous fait [illegible] ; on nous disait [illegible] : « Vous allez avoir un « monsieur, il sera très gentille... » On m'a [illegible] au moins dix fois il avait bien une fourchette.* »

Service ? Apparemment. Paulette va de l'argent de [illegible] à la banque [illegible] ses intérêts ; Chantal verse à sa mère une pension. Pourtant leurs réactions, leur vie, ne [illegible] pas à fait [illegible] enfants de leur [illegible] de révolte, plus de [illegible], dirait-on ; beaucoup de [illegible] pour la S.E.S., qui leur a permis d'apprendre un métier, de l'exercer et de sortir d'un milieu où les [illegible] ne comptent plus.

Quand, chaque jour, au sein de la famille, il faut se battre pour avoir le droit de regarder la télévision, éviter les coups qui pleuvent [illegible] boire, s'occuper de la marmaille, quoi d'étonnant si la réussite, pour Paulette, n'est [illegible] une place stable ? « *Petite ambition* », rétorquerait le « *normal* ». Qu'est-ce qui est pour [illegible] le plus difficile ? Bien faire, ne rien [illegible] à l'employeur, ne pas être [illegible] dans l'exécution des tâches ? Non, ce n'est pas cela, répond Paulette. « *Le plus difficile, c'est de comprendre les autres.* »

Dossier établi par Christian COLOMBANI

DES PARENTS CONFIANTS

TOUS ne sont pas comme M. et Mme Pillaud. La plupart des parents d'élèves des S.E.S. ne participent jamais aux réunions en l'équipe éducative. La liberté de leurs enfants ne les intéresse apparemment pas. « *Ils fonctionnent comme une famille où la plupart ne font rien de leur [illegible] une [illegible] d'élèves [illegible] spécialisée. Ils ont besoin et ne comprennent pas qu'on [illegible] à l'extérieur à propos de la S.E.S.* »

Au contraire, la petite dame aux cheveux gris et son mari, qui se tient un peu à l'écart, sont là pour écouter. Ils [illegible] savent qu'il ne s'agit pas d'un salaire scolaire. « *On a bien senti que [illegible] pas [illegible] le cas préparatoire. Certains s'en [illegible] bloquée, elle se perfectionne plus à la [illegible]. En classe de perfectionnement elle s'est épanouie. On a essayé de la mettre à l'atelier en [illegible] dans une [illegible] ; ça n'a pas marché ; depuis qu'elle est en S.E.S. tout va mieux.* » M. et Mme Pillaud sont [illegible], ils ont appris à connaître les [illegible] depuis quatre années que leur fille est élève d'une [illegible] d'éducation spécialisée. « *Tout le monde ne peut pas devenir professeur, Corinne ne moine pas un métier, on aime [illegible] qui [illegible] au jourd'hui au chômage* », dit le père de Corinne, pupitreur sur [illegible] électronique.

Si vous avez envie d'un métier passionnant jamais monotone, avec de nombreux débouchés

choisissez les carrières de la communication de l'animation des relations publiques

Formation par moyens audio-visuels et études de cas réels.

Les cours sont assurés exclusivement par des professionnels des disciplines.

Formation courte : durée 2 ans, le choix de la spécialisation s'effectuant en seconde année.

Niveau Classe Terminale : bac ou terminale.

demandez la documentation gratuite

nom _____ prénom _____

adresse _____

_____ âge : _____ tél : _____ MO - 50/4

*IPSA Institut Supérieur d'Animation et de Communication
Etablissement privé d'enseignement supérieur
71 Fg St-Honoré 75008 Paris - 266.66.82 - 266.32.47

ÉCOLE PRIVÉE du CHATEAU BAS
au Château de Mimet (15 km d'Aix-en-Provence)
INTERNAT (mixte)
Toutes classes de la 6e aux Terminales A, B, C, D
Enseignements littéraires et scientifiques très solides
Activités sportives et artistiques
Atmosphère épanouissante - Très bons profs - Piscine - Equitation
Très petits effectifs - Enseignement par groupes
COURS DE VACANCES du juillet à septembre
(Semaines de stage)
Rentrée scolaire : 26 septembre
Renseignements et inscriptions : CHATEAU-BAS
13120 MIMET - Téléphone : (91) ou (42)

Ecole des Attachés de Direction
Ecole supérieure de gestion, l'E.A.D. forme des cadres aptes à collaborer efficacement aux principaux services de gestion de l'Entreprise.
• Gestion financière
• Gestion du Personnel
• Etude du Produit et Distribution
• Relations publiques
• Commerce International
Cinq options professionnelles définissent le métier et ouvrent des débouchés :
Trois ans d'études après le baccalauréat. Admission prévue en fonction des résultats pour les titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent
ÉCONOMIE ADMINISTRATION DÉVELOPPEMENT
Enseignement supérieur privé
8, rue Saint-Augustin 75002 Paris Tél. 742.68.24 - 261.81.14
Demandez notre documentation
ead
Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Niveau d'études _____

idrac
ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COMMERCIAL
qui prépare jeunes filles et jeunes gens aux fonctions de
CADRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
Formation actuelle adaptée au monde moderne
3 ans d'études après le BAC :
— sur titre pour les bacheliers
— sur examen pour les autres candidats
L'année préparatoire est ouverte aux élèves ne possédant pas d'un niveau terminal
Economie, statistiques, langues, droit, gestion, marketing, psychologie, techniques d'expression, études de cas...
En fin de deuxième année, les élèves sont présentés par l'école à l'un ou l'autre des brevets de technicien supérieur (examen d'état) :
- B.T.S. de commerce international
- B.T.S. de distribution, commerce de gestion commerciale.
La troisième année spécialise les étudiants en
MARKETING ou MANAGEMENT
Demandez notre documentation gratuite à :
I.D.R.A.C. 3, rue de Turbigo - 75001 Paris
Tél. 233.11.11 ou 236.24.02
I.D.R.A.C. 30, rue du Faubourg-Boutonnet 34000 Montpellier - Tél. : 72.23.85
Centre à Lyon : 57, rue des Heuriières 69002 Lyon Tél. : 24.52.33

LA FEMME SECRÉTAIRE
ECOLE TECHNIQUE PRIVÉE DE SECRÉTARIAT
101, rue de Lille, PARIS (7e)
Tél. : 551-20-28 - Métro
• PRÉPARATIONS :
— Diplôme de Technicien Supérieur du Secrétariat.
Options :
Secrétariat de direction trilingue.
— Examen des Chambres de Commerce étrangères.
• SÉCURITÉ SOCIALE :
— régime « Etudiants ».
• ADMISSION :
Baccalauréat ou équivalence à défaut, niveau d'entrée : les classes de Terminale
PROCHAINES ÉPREUVES
DATES :
24 juin - 12 juillet
• SECTION PRÉPARATOIRE pour les élèves sortant de première.
Inscriptions :
tous les après-midi à l'école.

Le Monde de l'éducation
Le numéro de juillet-août est paru
«LE PALMARÈS 77 DES UNIVERSITÉS»
Pour la seconde année consécutive, « le Monde de l'éducation » publie un « palmarès des universités », en étendant l'éventail des disciplines analysées : outre les lettres, les sciences, les sciences sociales et humaines, y figurent la médecine (pour Paris) et les classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs et de commerce.
La domination parisienne se renforce. Les universités de la capitale « produisent » à elles seules plus du tiers des doctorats en lettres et en sciences. Plus de la moitié des élèves qui entrent à l'Ecole polytechnique proviennent des classes préparatoires parisiennes. Les établissements parisiens sont presque toujours en tête pour les sciences sociales et humaines (Dauphine pour l'économie ; Sciences-Po Paris pour les sciences politiques ; l'Ecole des hautes études en sciences sociales pour la sociologie ; Paris-VII pour la linguistique ; Paris-V pour la psychologie).
Malgré cela, certains établissements de province obtiennent des résultats remarquables. Ce sont en particulier ceux des « grandes métropoles universitaires » du Midi — Aix-Marseille, Lyon, Grenoble, Montpellier, Toulouse, Bordeaux — ainsi que Strasbourg. Parmi les établissements de moindre taille, il faut citer Nice, Lille ou Dijon. Les universités les plus récentes ont du mal à « décoller ». Certaines, toutefois, y parviennent dans certains secteurs spécialisés, comme Orléans, Brest, Mulhouse ou le Mans.
● La tribune des législatives : les points de vue de Jean-Pierre Soisson (P.R.), Lionel Mexandeau (P.S.), Jacques Guyard (P.S.-Ceres).
■ Un choix de livres d'enfants pour les vacances.
Egalement au sommaire :
Une enquête du CNRS des quartiers ; l'enseignement au P.C. italien ; Conte : la trompe de l'éléphant qui s'est enrhumé ; Les nouveaux programmes de sixième ; Les métiers de l'esthétique ; Que faire après un B.E.P. : « carrières sociales » et « carrières sanitaires » ?
« LE MONDE DE L'EDUCATION » - 5 F

Si vous aimez les échanges d'idées les contacts les voyages...

tous les métiers du tourisme vous intéressent
*IST
Institut Supérieur de Tourisme
tient à votre disposition une documentation sur les carrières touristiques (avec les nombreuses options).
Formation sanctionnée par Diplôme d'Etat – BTS de Tourisme.
Je désire recevoir votre documentation gratuite sur votre enseignement.
nom ..... prénom .....
âge ..... profession .....
adresse .....
..... tél. .....
*IPSA
Institut Supérieur de Tourisme
Etablissement privé d'enseignement supérieur
71 Fg St-Honoré 75008 Paris - 266.66.82 - 266.32.47
MO-15/4

POINT DE VUE

VERCINGÉTORIX, NÉ SOUS LOUIS-PHILIPPE

par CLAUDE NICOLET
CHARLES PIETRI
PIERRE VIDAL-NAQUET
et ÉDOUARD WILL (*)

« Vercingétorix, né sous Louis-Philippe
Battit les Chinois un soir de Roncevaux.
C'est lui qui lança la mode des slips,
Et mourut pour c'la sur un échafaud... ».

CE ne sont plus seulement les élèves du « lycée Papillon », qui pourront ainsi refaire l'histoire. Grâce aux manuels qui leur sont destinés, les enfants, dès la rentrée prochaine, pourraient bien reprendre, sans malice aucune, le même refrain.

Il suffit, pour s'en convaincre, et pour tirer un bilan singulièrement pessimiste, de lire la brochure de vingt pages d'histoire et géographie préparés pour la classe de sixième. En parlant de ces manuels, nous ne prétendons pas jouer les spécialistes à la place des spécialistes ou les remarques fondamentales que, ici, préconiser un nouveau programme ou proposer simplement de revenir à l'ancien. Chacun a choisir, ils préféreraient, certes, placer l'histoire ancienne, traditionnellement enseignée en classe de sixième, en troisième dans un cycle d'enseignement long ouvert à tous les élèves, mais là n'est pas aujourd'hui la question, et notre critique n'a d'autres fins que la défense de l'enseignement public.

Le mépris des enfants

Le fondement de nos recherches, de nos préoccupations scientifiques ou politiques, de nos engagements personnels témoigne assez clairement. Nous ne donnerons pas non plus de références précises. Il est d'autres manuels moins mauvais que d'autres. Il n'en est pas de bons. En choisir un serait faire à chacun une publicité qu'ils ne méritent pas. Mais enfin, aucun des historiens de l'Antiquité, professionnels et utilisateurs de la recherche, aucun cette fois-ci ne nous impose de voir, de dire, tout simplement au nom de l'esprit de vérité, pourquoi et comment ces affreux bouquins ne servent même plus l'histoire ; pourquoi ils n'ont plus guère de sens de « *jeter un pont d'une manière adaptée à notre temps* », pour emprunter une expression à M. René Haby ; pourquoi et comment ils sont incapables d'apporter aux enfants une introduction aux sciences humaines, ce qui est leur but déclaré, ou une image de ce qu'on appelle ailleurs l'école historique française.

Des erreurs que contiennent ces manuels, faut-il maintenant un choix. Il va sans dire que nous renonçons entièrement à cette fastidieuse et hémiplégique querelles d'interprétations. Omissions, inexactitudes particulièrement ridicules, énormités, stéréotypes, tel est le triste lot que nous avons relevé dans des ouvrages pourtant présentés par de grands noms.

Dire, par exemple, d'un chapitre — le seul du manuel en question — consacré à la religion hébraïque, et dans lequel on oublie simplement de parler du Temple ? Et celui qui installe tranquillement que l'histoire de Rome commence au quatrième siècle avant J.-C. (Rome fut fondée selon la tradition en 754). Faut-il mépriser le public enfantin et le tenir pour incapable d'un raisonnement élémentaire ? Croit-on, par exemple, qu'un enfant de dix ans n'est pas capable de s'apercevoir qu'une paix qu'on lui présente comme ayant duré effectivement trente ans ne peut, quelques phrases plus loin, être sans dommage datée à quinze ans près, que les sociétés ne peuvent être à la fois la moitié et le septième de la population d'Athènes ?

Tel manuel écrit : « *A l'aube du cinquième siècle*, les Athéniens [...] vont progressivement former *d'un mélange de peuples originaires de l'U.R.S.S.* actuelle. » De l'U.R.S.S. future, oserait-on dire, mais la publication de l'avenir devrait, en histoire, être suspendue. S'agit-il de faire entrer dans l'esprit des élèves, que les Grecs sont des « indo-européens » tout comme les Français et les Brésiliens et aussi, puisqu'ils parlent une langue latine, les élèves ont au programme « Athènes au cinquième siècle » qui surgit d'un lieu où ne figurent ni Homère, ni Sparte, ni l'expansion « coloniale » du huitième siècle et la dernière affaire de Sicile ? Cette crise ne tient. Elle deviendra Athènes ! Peu importe qu'elle n'ait pas participé à l'expansion coloniale. On écrira que « *les Athéniens vont au cours du [...] siècle, ils* [que] mène la politique et la stratégie *siècle, ils ont poursuivi route le Méditerranée, enfant sur la côte, de nombreuses cités, les colonies* ». Hélas ! les questions en question furent tranchées par Chalcis, Erétrie, Corinthe, Sparte, Milet... Et que dire de ces cités qui installent, par exemple, tranquillement « la Grande Grèce » (Italie du Sud) en Sicile continentale au nord d'Athènes, ou de ce Dieu de la guerre Trajano qui devient, en hommage, sans doute, à Astérix, un Romain ?

Comment parvenir à faire de l'ostracisme, cette institution politique du cinquième siècle, qui éloignait pour dix ans un homme politique jugé dangereux, une des raisons de la colonisation ? Dans nos manuels, le christianisme, dont les Athéniens ignorent la naissance, fait le plus souvent figure d'une simple morale, parfois sans même une allusion à la foi en la Résurrection. Mais on sait, parce qu'on a lu le Discours des Romains. Faut-il rappeler que les catacombes sont tout simplement des cimetières, que beaucoup d'entre eux visiteront, pour le bonheur des touristes de leurs futurs.

Hérodote journaliste

Mais le pire, peut-être, est ce côté d'hallali consistant à faire croire en l'intelligence de l'enfant en traitant Xénophon de reporter, Hérodote de journaliste, en allant chercher à Rome « *des puissantes d'alliés très lointains qui disposent d'une grande quantité d'emplois* », des informations en retard.

Bien sûr, les auteurs de ces manuels ont quelquefois [illegible] atténuantes. Leurs véritables d'auteurs seront

(*) Respectivement professeurs à Paris-I (histoire romaine), et Paris-IV (histoire ancienne du christianisme), directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études (histoire grecque) et professeur à Nancy-II (histoire grecque).

Mais réels, hélas. Ils ont dû travailler dans la hâte et ont eu grand peine à [illegible] des directives officielles qui les obligeaient nécessairement au raccourci systématique et à la simplification ravageuse. Hallucinant progrès en vérité. Un enfant lira dans tout à la fois de trente millénaires d'histoire, de la géographie générale et de l'instruction civique. Les auteurs auront défendu expliquer aux enfants comment l'humanité a vécu entre la préhistoire et Charlemagne, ce qu'est la calotte polaire ou le climat méditerranéen, et l'art de se servir du téléphone et de mettre une lettre à la poste, ces derniers [illegible] étant, du reste, parfaitement [illegible].

Dans leur état actuel, les programmes représentent une [illegible] singulièrement taillée. Ils [illegible] la part à l'étude diachronique de quelques grands [illegible] : l'évolution de l'agriculture, de l'écriture, de l'art de bâtir. Mais qu'est-ce qu'une agriculture sans paysans ? Et qu'est-ce qu'un pont pour un enfant qui n'a pas étudié le Moyen Age ? D'autre part, à la suite d'ailleurs de nombreuses protestations, on a réintroduit, [illegible] à la rentrée, trois ou quatre « civilisations » aux [illegible] ancienne et au Moyen Age : l'Egypte, les Hébreux, [illegible] au cinquième siècle, l'Empire romain au [illegible] siècle... Jolis tableaux d'une histoire qu'on espérait peut-être immobile. Entre une économique et technologique non [illegible] d'une [illegible] chronologique, comment ne pas se [illegible] ?

Parfois, le manuel semble une transition d'une période privilégiée à l'autre et [illegible] un fil inintelligible ainsi un [illegible] au gré de sa découpé la pellicule. Les plus habiles [illegible] les « [illegible] », [illegible] par des artifices de présentation à réintroduire un avant et un après. Ils ont voulu parler d'Alexandre autant que d'Homère, de la République romaine comme du Bas-Empire, ils [illegible] au prix de bien des [illegible], ils disent du temps souvent risibles, des raccourcis vertigineux et [illegible] approximatifs. Mais aussi que d'auteurs ont succombé, [illegible] à [illegible], aux incitations d'un programme mutilant et sont [illegible] le plus haïssable style de [illegible]. Nous ne pensons pas que l'enfant y gagnera le respect [illegible] ni ce [illegible] de distance [illegible] qui est l'apport pédagogique de l'histoire.

Certes, on réclame [illegible] pour une part d'un enseignement supérieur réduit à miettes. Mais, [illegible] de la nécessaire recherche des causes, il reste une évidence morale : le marché auquel s'adressent ces manuels, [illegible] comparable au « marché du siècle », n'en est pas moins énorme. Plus de deux millions d'élèves auront entre les mains ces manuels qui seront, pour quatre ans, [illegible] par les établissements. Est-il vraiment possible de mettre entre les mains des enfants ces [illegible] amours de la politique et de l'argent, ces [illegible] s'épanouit la [illegible] de la vérité et celui de l'enfance ? Non.

Un millier de professeurs américains réunis à Paris

L'étude du français est en baisse aux États-Unis

Près d'un millier de professeurs de français américains membres de l'A.A.T.F. (American Association of Teachers of French) sont actuellement réunis à Paris pour leur cinquantième congrès annuel. C'est la première fois que l'association — qui groupe près de onze mille membres — tient congrès hors des [illegible].

Le congrès, continuera ses travaux jusqu'au 1er juillet à l'Institut d'études politiques (27, rue Saint-Guillaume, Paris-VII[e]), avec la participation de personnalités françaises (MM. Eugène Ionesco, Jean-Louis Barrault et Robert Escarpit, notamment) et de nombreux universitaires.

La séance inaugurale, présidée par Mme Anne Slack, professeur à l'université Harvard et présidente de l'A.A.T.F., a eu lieu lundi 27 juin, dans le grand amphithéâtre de l'Institut d'études politiques. Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités, s'était fait représenter par son directeur de cabinet, M. Pierre Tabatoni, délégué général aux relations universitaires internationales.

Les congressistes ont été reçus, lundi après-midi au Quai d'Orsay, par le ministre français des affaires étrangères, M. de Guiringand. Une autre réception est prévue mardi à l'Hôtel de Ville, où les professeurs américains seront accueillis par le maire de Paris, M. Chirac.

La « culture » ne fait plus recette

« *You speak french ? Lovely language !* » : tous les francophones de passage aux Etats-Unis connaissent cette exclamation admirative. La langue française « plaît » outre-Atlantique. Pourtant, depuis 1969-1970, l'étude du français est en régression très nette dans tous les [illegible] d'enseignement américains (1). Un exemple parmi d'autres : en Virginie — Etat de vieille tradition anglophile où l'étude du français l'a toujours emporté — 38 000 élèves de l'enseignement secondaire public apprenaient le français en 1970 (et 29 000 l'espagnol). En 1975, ils étaient 49 000 (et 46 000 pour l'espagnol). En 1973, les élèves apprenant le français ne sont plus que 38 000 — on est revenu au point de départ où ceux apprenant l'espagnol sont 53 000. En dix ans, le français est revenu au point de départ où l'espagnol a doublé.

Dans les établissements supérieurs, « college » ou « university », le nombre des étudiants a baissé de 11 % dans les départements de français entre 1970 et 1972. Tous les chiffres dont on dispose, qui s'arrêtent malheureusement à l'année 1974, imposent une constatation : en valeur absolue et en valeur relative (par rapport à l'espagnol), le français est en recul constant aux Etats-Unis. La langue française ne plaît-elle plus aux nouvelles générations d'Américains ?

Défense nationale

« *En fait, nous assistons à un retour à la normale*, explique Mme Anne Slack, l'*étude des langues étrangères a été artificiellement « gonflée » pendant les années 60 aux Etats-Unis, et aujourd'hui le prix de l'inflation galopante qui a sévi dans tous les départements de langues au cours de cette période.* »

Le coup de fouet qui a produit cette inflation porte un nom : « spoutnik ». Le lancement du premier satellite soviétique dans l'espace, en 1957, a provoqué un brusque regain d'intérêt pour le monde extérieur, et le gouvernement fédéral aussitôt pris l'initiative pour ouvrir l'esprit des jeunes générations à la réalité étrangère. En 1958 fut voté le National Defence Education Act, qui libéra de l'argent de l'apprentissage des langues étrangères un élément de... défense nationale.

Dès lors, le mouvement fut lancé, et les établissements d'enseignement disposaient d'importants crédits pour engager des professeurs de langues et ouvrir de nouveaux départements dans les « colleges ». Dans la plupart des « high schools » (lycées) et universités, l'étude d'une langue étrangère devint obligatoire. Vint l'époque du « *language requirement* », qui oblige bon nombre d'établissements à ne la « sanctionner » que dans le français, l'espagnol ou l'allemand, sans en avoir vraiment envie.

La rupture de 1968

Le vent de contestation qui souffle sur les campus en 1968 va balayer tout cela. En l'espace de deux ou trois ans, le nombre des « colleges » et universités qui [illegible] « language requirement » (matières obligatoires), dont les étudiants ne veulent plus, le nouvel enseignement « à la carte » prône un retour aux études littéraires en général, et à l'enseignement du français en particulier, au profit de l'allemand. C'est ainsi que, dès 1974, à peine plus de 10 % des étudiants (secondaire et supérieur) étudient une langue étrangère — contre 17,5 % dix ans auparavant. C'est la grande retraite.

« *Il y a dix ans, nous avions plus de deux cents étudiants dans notre section de français*, explique Mme Roberte Légutilon, professeur à l'université catholique Saint-Thomas, à Houston (Texas). *Nous avions une vingtaine de « majors » (diplômés) chaque année.*

« *Aujourd'hui, il faut réduire notre effectif de moitié. La frontière mexicaine n'est qu'à cinq heures de route, nous sommes hispanophones nous envahissent-ils. L'A.A.T.F. nous a proposé cinq bourses à offrir à des étudiants pour un séjour en France. Nous n'avons eu que deux demandes !* »

L'espagnol en tête

Dans les Etats situés [illegible] de l'« hispanité », l'espagnol arrive nettement en tête des langues choisies. « *Chez nous, à Cincinnati (Ohio), l'espagnol a toujours devancé le français*, explique M. Donald Greenham, délégué régional de l'A.A.T.F.

Même en Nouvelle-Angleterre, où la présence francophone est vivace, l'espagnol fait une nouvelle spectaculaire. Ce n'est pas que le français ait perdu de son prestige, mais simplement parce que la nouvelle vague d'immigration (Portoricains et Cubains) entraîne un afflux d'hispanophones dans les écoles. Ce ne sont pas les quelques [illegible] de Québec qui [illegible] la tendance. « *Le déclin est particulièrement chez nous depuis les années*, explique Mme Helen Cummings, professeur dans une « high school » de la banlieue de Boston. *Eh bien ! même dans ce sanctuaire des langues romanes, le français a reculé.* »

Le bout du tunnel

La situation est également préoccupante dans le Middle-West. « *La moitié de nos élèves étudient une autre langue vivante*, explique Mme Rosario Gahala, professeur dans une « high school » de la région de Chicago. *Sur ce nombre, le quart font de l'espagnol et [illegible] % du français.* »

« *Il ne faut pas se leurrer*, dit Mme Gahala : *l'attrait exercé aujourd'hui par l'espagnol n'a rien de commun avec l'attrait exercé par le français. En fait, l'espagnol devient de plus en plus une langue indigène aux Etats-Unis, en raison de la présence de [illegible] (Mexicains, Cubains, Portoricains, etc.). Sur le terrain, le français ne peut lutter à armes égales, car les minorités francophones sont infiniment moins nombreuses. Le charme du français, l'intérêt d'être une langue vraiment étrangère, l'impensable il y a quelques années d'un Américain ouvert sur le monde extérieur...* »

La légère « [illegible] » [illegible] depuis l'année dernière dans les départements de français des universités semble confirmer la vocation spécifique du français, qui est la seule langue de culture (comme le sont nous le latin) et langue de communication internationale. « *Question de quantité et la qualité*, explique M. André Gédaud, conseiller culturel auprès de l'ambassade de France aux Etats-Unis.

Nombre d'enseignants américains sont convaincus que l'avenir de notre langue dans leur pays dépend d'une certaine « *bivalence* » — l'étude du français allant de pair avec celle, par exemple, de l'économie, la biologie ou toute autre discipline plus « *technique* ». De là à rétablir les anciens « *requirements* », il n'y a qu'un pas, que certains « colleges » soucieux de leur réputation, ont déjà franchi.

ROGER CANS.

(1) Voir à ce sujet les articles de Françoise Almeras publiés dans le *Monde* des 26-27 et 28 novembre 1972 et dans le *Monde* du 10 janvier 1974.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE PRIVÉ
ÉCOLE INTERNATIONALE EUROPÉENNE DE PARIS
EXTERNAT — INTERNAT
Ordre et efficacité - Cours annuels et intensifs
Château des Bergeries - [illegible] DRAVEIL - Tél. 903-70-03

LE CONSERVATOIRE LIBRE DU CINEMA FRANÇAIS
pour devenir
assistant-réalisateur
script-girl
monteur-monteuse
Cours directs (1re et 2e années)
Cours par correspondance (1re année théorique seulement)
CLCF 16, rue du Delta, 75009 Paris
Tél. 874.65.94
Documentation sur demande

LA FACLIP
FACULTE LIBRE INTERNATIONALE PLURIDISCIPLINAIRE
Fondée en [illegible]
25, rue de la Sourdière 75001 [illegible]
Tel : 261. 07. 31
Métro : Opéra - Tuileries - Pyramides.
PREPARATION AUX EXAMENS DE L'ETAT
Docteurs ou Professeurs [illegible]
DEUG - LICENCES
• Langues commerciales et littéraires
• [illegible] classiques et [illegible]
• Histoire
• [illegible]s économiques
Renseignez-vous dès maintenant
Bourses Nationales et Privées

Du 15-7 au 31-8
PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE
Sc PO
• Entrée Année Préparatoire
• Fin Année Préparatoire
• Entrée 2e année
• Recyclage Anglais
— PSP —
15, av. Victor-Hugo
75116 PARIS
553-97-89

QUE FAIRE
avec ou sans
LES BACCALAURÉATS
SCIENTIFIQUES
ET LITTÉRAIRES ?
une publication de l'ONISEP
sur les débouchés [illegible]
(388 pages - 18 F. franco : 24 F)
En consultation dans les lycées et Centres d'Information et d'Orientation (adresses dans les établissements et les mairies)
En vente par correspondance à ONISEP Diffusion (b) BP 10205, 75225 PARIS - Cedex 05.

BOURSES
Été 1977
[illegible] Internationale
langue espagnole
COURS ET PLAGE
Espagnol intensif à la
COSTA DEL SOL
ANGLETERRE
Oxford - [illegible] - Bristol
PARIS
Anglais, espagnol, portugais, français - Stages A.V. d'espagnol pour les professeurs
COMPAGNIE EUROPEENNE DE FORMATION PERMANENTE
9, bd de Bonne-Nouvelle
75002 PARIS - Tél. : 233-67-08
ESPAGNOL - ANGLAIS

Indispensable aux étudiants préparant le CAPES et l'AGRÉGATION de GÉOGRAPHIE
DE L'EAU ET DES HOMMES
Essai géographique sur l'utilisation des eaux continentales
par J. BETHEMONT
256 pages, Collection « [illegible] »
80 cartes et graphiques, 50 F
EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.
Bordas

inig GROUPE IFG
institut national d'informatique de gestion
Etablissement privé d'enseignement supérieur conventionné par le secrétariat d'Etat aux Universités
Formation en un an de
CONCEPTEURS DE SYSTÈMES DE GESTION
Pour diplômés des Universités et de Grandes Ecoles ou expérimentés.
Rentrée le 5 octobre 1977
Sélection des candidats en juillet et septembre
Pour tous renseignements :
INIG, 37, quai de Grenelle, 75738 PARIS CEDEX 15 - Tél. : 578-61-52.

ÉDUCAT

L'APPLICATION DE LA RÉFORME HA

L'orthographe sera enseign
pendant toute la scolarité obli

La dictée sous toutes ses for

M. FERDINAND OYONO
EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'UNICEF

L'ISÈRE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE A NE PAS DÉCOUVRIR
Dès réception de votre [illegible] nous vous ferons parvenir trois choix pour une réussite
nous sommes chez nous
Sadi

هكذا من الأصل

ÉDUCATION

L'APPLICATION DE LA RÉFORME HABY

L'orthographe sera enseignée pendant toute la scolarité obligatoire

Comme pour marquer la fin de l'année scolaire, M. René Haby, ministre de l'éducation, a réuni, lundi 27 juin, une conférence de presse pour présenter ses dernières initiatives. La principale nouveauté — annoncée en janvier 1976 dans un article de M. Haby publié par « le Monde de l'éducation », — consiste à étaler l'enseignement de l'orthographe sur toute la scolarité obligatoire, de l'école primaire à la fin de la classe de troisième. Le ministre a d'autre part confirmé son projet de former un corps de professeurs « brevetés » pour les collèges.

Jusqu'à maintenant, les seuls exercices d'orthographe consistaient dans l'enseignement systématique à faire des dictées en simplement parce que « *l'habitude française de placer dans ces classes des professeurs certifiés formés pour les lycées est profondément ancrée dans notre système et qu'il y a des dizaines de milliers de professeurs certifiés* ». Le ministre envisage donc l'« intégration » de ces enseignants à une autre catégorie de professeurs — « *qui pourraient s'appeler brevetés* » — « *plus habitués aux jeunes élèves et ayant une expérience de l'enseignement à ce niveau que n'ont pas les certifiés* ». Les futurs « brevetés » devront être titulaires du diplôme d'études universitaires générales (DEUG) et « *avoir une compétence professionnelle acquise au contact des jeunes élèves* » : instituteurs, maîtres-auxiliaires, surveillants, étudiants ayant satisfait aux « *épreuves d'admission* ».

Les intéressés devront recevoir une formation en un an (en partie à l'université, en partie dans des centres pédagogiques), sanctionnée par un examen national et suivie d'une année de stage. La bivalence (les professeurs enseignant deux disciplines) serait abandonnée. Les actuels professeurs d'enseignement général de collège (P.E.G.C.) seraient intégrés progressivement dans le corps des brevetés.

Ces travaux, a précisé M. Haby, répondent à la demande de la Fédération de parents Lagarde et du Syndicat national des collèges (autonome).

En fait, ces idées ne sont pas vraiment nouvelles, puisqu'elles étaient contenues dans les propositions « *pour une modernisation du système éducatif* », publiées en février 1975. Elles devront, en outre, être soumises à la consultation de tous les partenaires du ministère, que le ministre envisage leur application dès l'année prochaine. On peut souhaiter, comme il l'a promis, qu'elles aient vraiment « *un premier pas vers les travaux nécessaires pour transformer le recrutement, la formation et le perfectionnement des enseignants* » — Mme le ministre, hélas, n'y est pas parvenu.

C. A.

● *Les ministres de l'éducation des dix-neuf pays membres du Conseil de l'Europe* (1) sont réunis à Strasbourg depuis ce mardi 28 juin jusqu'au jeudi 30. Cette dixième session de la conférence permanente des ministres européens de l'éducation a cette année pour thème principal : « L'école et ses rapports avec la Communauté. » Les travaux, qui ont lieu à huis clos, portent également sur l'éducation des migrants, la coopération européenne en matière d'éducation et le rôle des organisations internationales en ce domaine. Les ministres européens de l'éducation président la conférence alternativement.

(1) Sont également représentés la Finlande, l'Espagne et le Saint-Siège. Le comité de la coopération culturelle européenne, ainsi que la Yougoslavie, a le statut d'observateur.

La dictée sous toutes ses formes

Pour remédier à ce mal répandu [illegible] d'orthographe, plusieurs étapes sont fixées par les instructions, en fonction des objectifs assignés à chaque niveau [illegible].

A l'école primaire, les élèves doivent « être attentifs aux formes de l'écrit et à l'orthographe en général, aussi bien lorsqu'ils écrivent que lorsqu'ils lisent un texte d'autrui ; prendre soin de leurs travaux écrits (...), savoir recourir au dictionnaire ; être capables de manifester (...) qu'ils ont compris un texte lu silencieusement (...) ; respecter dans les textes qu'ils écrivent les règles les plus usuelles de la ponctuation (...) ; copier sans erreur un texte d'une dizaine de lignes ».

A la fin de la scolarité dans les collèges, les « compétences orthographiques » devront être « connues et mises en œuvre avec sûreté ». *Il s'agit de l'orthographe lexicale et grammaticale.*

Les instructions sont très précises, car « l'orthographe s'apprend ». *Elles insistent sur l'utilité de la rédaction par les élèves de textes personnels* et de la « découverte intuitive » de *l'orthographe. Elles font remarquer au collège, une large place à la dictée* « sous ses différentes formes », *qu'elle soit* « préparée », « commentée », « assistée », « dirigée », « auto-dictée », « flash » avec imprégnation » *ou* « dictée de mots ».

M. FERDINAND OYONO EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'UNICEF

M. Ferdinand Léopold Oyono, représentant du Cameroun à l'ONU, a été élu, lundi 27 juin, à la présidence du conseil d'administration du Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF). Il remplace à ce poste M. Antonio Ordonez-Plaja (Colombie). C'est la première fois qu'un Africain occupe ce poste.

[Né en 1929 au Cameroun, écrivain et romancier, M. Ferdinand Oyono est diplômé de l'École nationale d'administration (ENA) et licencié en droit. Après avoir occupé plusieurs fonctions diplomatiques dans son pays, il a été successivement ambassadeur du Cameroun au Liberia, auprès du Marché commun, en France (en 1968), en Italie, en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Il est l'auteur de plusieurs romans dont *Une vie de boy* (Julliard, 1956), son ouvrage le plus célèbre.]

Trente-six mille quatre cents maires vont recevoir le questionnaire du rapport Guichard

M. Bécam dans les Hautes-Alpes : nous souhaitons recueillir des suggestions de bons sens

De notre envoyé spécial

Briançon. — « Le président de la République m'a donné pour consigne de ne pas avoir d'opinion a priori. » C'est par cette formule choc, apparemment paradoxale, que M. Marc Bécam, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, a marqué l'esprit des « Tour de France » des communes qu'il a commencé lundi 27 juin dans les Hautes-Alpes, à Vallouise et à La Grave, en bordure du parc des Ecrins (1).

M. Bécam a hérité de la délicate mission qui consiste à persuader les maires, notamment les maires ruraux [illegible] du rapport Guichard sur [illegible] locales, que le gouvernement n'a arrêté aucune position et qu'aucun projet de loi préparé par de hautes énarques ne sera actuellement dans les tiroirs du ministère de l'intérieur. « *Nous ne savons pas encore ce qu'il faut faire ni s'il faut éventuellement faire une réforme. Ce sont les maires, à travers la consultation nationale, qui nous le diront. Le rapport Guichard est certes un excellent travail de travail produit par des gens éminents, mais il n'engage en rien le gouvernement.* »

C'est précisément pour entendre qu'il partait à la découverte que M. Bécam, maire de Quimper, a choisi les Hautes-Alpes. « *Un département où les problèmes ruraux sont essentiels, où le relief et l'isolement sont durement ressentis et constituent des coefficients multiplicateurs de difficultés, où la population est peu nombreuse et où l'élu peut je crois beaucoup à apprendre* ». En effet, au pied du majestueux massif de la Meije, les maires ont littéralement submergé le ministre d'affaires très concrètes et spécifiques : le déneigement, la longueur des chemins vicinaux, les ordures ménagères, les canaux d'arrosage endommagés par les avalanches, les mairies qui risquent d'être administrées par des résidents secondaires, les dégâts des torrents, les très mauvaises émissions de télévision dans des vallées encaissées où l'hiver dure plus de sept mois.

Pour la plupart des maires, toutes ces problèmes quotidiens pourront en grande partie résolus si l'Etat, dans ses subventions, se montrait plus généreux et moins tâtillon. Mais le gouvernement a décidé de placer le débat à un plus haut niveau.

Le questionnaire que les trente-six mille quatre cents maires vont recevoir dans quelques jours comprend quatre parties : l'allégement de la tutelle de l'Etat, la répartition des charges et des responsabilités, les finances locales et enfin le sujet tabou de la coopération intercommunale. « *Nous ne recherchons pas des réponses toutes faites ou très élaborées qui relèveraient d'une thèse de troisième cycle, mais, d'ici le 15 octobre, des suggestions concrètes et de bon sens. Le questionnaire n'est ni un référendum ni un alibi pour gagner du temps* », a plaidé M. Bécam.

Le secrétaire d'Etat a en outre annoncé huit mesures arrêtées par le gouvernement destinées à faciliter dans l'immédiat l'administration locale :

— Possibilité pour les communes, ou leurs organismes de coopération (syndicats) de plus de dix mille habitants, d'obtenir, notamment de la Caisse des dépôts, des prêts globaux ;

— Création de deux catégories d'emplois d'attachés et de rédacteurs communaux ;

— Strict respect de l'autonomie de gestion communale. Les préfets devront remettre aux maires désormais de simples récépissés de dépôt. Ils seront invités à abréger le délai légal d'objection de quinze jours ;

— Simplification et regroupement des différents types de subventions publiques à l'intérieur du budget de chaque ministère ;

— La plupart des compétences des commissions des opérations immobilières et d'architecture seront désormais transférées du niveau régional au niveau départemental ;

— Les normes techniques pour la réalisation des équipements communaux seront allégées ;

— Création de commissions d'hygiène et de sécurité au bénéfice des agents de collectivités et de leurs établissements publics ;

— Simplification des procédures d'application de la réforme de l'architecture.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) La prochaine étape sera le secrétaire d'Etat se rendra dans le département des Yvelines.

Ile-de-France

Pour permettre l'atterrissage des Mirage-III

700 HECTARES DE FORÊTS MENACÉS DANS L'OISE

Un projet visant à permettre l'atterrissage des Mirage-III sur la base aérienne de Creil, dans l'Oise, nécessite d'entraîner le déboisement de 700 hectares dans les forêts d'Halatte et de la Haute-Pommeraye.

Ce projet, baptisé « plan de servitudes aéronautiques de dégagement de la base aérienne de Creil », est soumis à une enquête pour déclaration d'utilité publique dans vingt-quatre communes, du 9 mai au 6 juillet. L'application des servitudes définies dans l'enquête a conduit la direction départementale de l'agriculture de l'Oise à estimer que 700 hectares de bois étaient menacés.

L'hostilité au projet est quasi générale puisque vingt municipalités s'y sont déclarées opposées et ont formé un comité de défense. D'autre part, le Groupement des associations de l'Oise, qui réunit cinquante associations de défense de l'environnement, et la Société des amis des forêts d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly ont affirmé leur opposition au projet.

Corse

« L'IDÉE D'UNE RÉGION AUTONOME EST ABSURDE » déclare M. Debré

(De notre correspondant.)

Ajaccio. — « *L'idée d'une région autonome est absurde* », a répondu, le 26 juin, à Ajaccio, M. Debré à M. Toussaint Graziani, conseiller général radical-socialiste, qui lui avait demandé s'il considérait que « *la Corse ait atteint assez de maturité politique, économique et intellectuelle pour devenir une région dans le cadre de la République française* ».

« *La décadence* », a-t-il en part répondu à M. Dominique Alfonsi, l'un des leaders autonomistes insulaires, « *quand on accepte que des minorités veuillent faire la loi. Le fond de moi-même je vous plains d'être entré dans cette voie.* »

P. S.

■ *Le C.F.D.T. et les ingénieurs de l'Etat.* — Un « [illegible] » a déformé le sens du dernier paragraphe de la prise de position du Syndicat C.F.D.T. de l'agriculture, à propos des rémunérations accessoires des agents de l'Etat, dans *le Monde* daté 26-27 juin. Il fallait lire : « *Les rémunérations accessoires ne sont en effet que l'une des expressions de la mainmise de l'appareil d'Etat sur les collectivités locales, mainmise qui sera nécessairement [illegible] à terme à la fois par les collectivités, par [illegible] par la population qui, [illegible] subit ce système.* »

Rhône-Alpes

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE DÉPOSE UN RECOURS CONTRE SUPER-PHÉNIX

Le conseil général de la Savoie, que préside M. Louis Besson (socialiste), a décidé, lundi 27 juin, d'introduire un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat contre [illegible] donnée à E.D.F. de construire un régénérateur à Creys-Malville (Isère), sur les bords du Rhône.

Le décret du premier ministre du 12 mai dernier a déjà été attaqué par le conseil général de l'Isère et par sept associations de protection de la nature.

[Le conseil général de la Savoie comprend 34 membres : 12 P. S., 4 P. C., 1 ex-P. S., 2 centre gauche, 8 centristes, 1 rép. et 8 R. P. R.]

L'ISÈRE INDUSTRIELLE
ET COMMERCIALE
A NE PAS DÉCOUVRIR SANS GUIDE
Dès réception de votre carte de visite,
nous vous ferons parvenir gratuitement le guide "S'implanter en Isère : trois choix pour une réussite".
nous sommes chez nous dans l'isère...
Société d'Aménagement du Département de l'Isère
sadi
170, rue de Stalingrad
38100 Grenoble - tél. : (76) 09.80.44

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Limousin

M. André Chandernagor : nos jeunes vont être plus nombreux à nous quitter

De notre correspondant

Limoges. — Lors de l'ouverture, lundi 27 juin, de la session du conseil régional du Limousin, le président de cette assemblée, M. André Chandernagor, député de la Creuse, a évoqué « les graves dangers [illegible] résultant pour l'aménagement du territoire de la gestion quotidienne et du sauve-qui-peut généralisé qui tient trop souvent lieu de politique ».

« *Certaines déclarations intervenues ne me confortent*, a-t-il dit, dans cette appréciation pessimiste. *Le premier ministre a rappelé que la mobilité des travailleurs était un [illegible] précieux pour permettre une meilleure rencontre des offres et des demandes d'emploi. Nous savons tous que cela veut dire pour notre région : une anémie encore plus rapide, par un exode accéléré des jeunes à qui l'on offrira des primes pour aller à la recherche hypothétique d'un emploi ailleurs.* » « *Le maire de Paris, de son côté, a ajouté M. Chandernagor, ne fait un mystère de son désir de stopper le desserrement industriel de la capitale.*

» *Le président de la région Ile-de-France [illegible] lorsqu'il dénonce qu'il faut pratiquer désormais une politique d'aménagement du territoire décentralisée opposée à celle qui avait été appliquée jusqu'alors... Nous voici loin des propos tenus naguère par M. [illegible] Monod, qui déclarait, lorsqu'il était la responsabilité de la Délégation nationale à l'aménagement du territoire, que pour se rénover Paris et la région parisienne doivent cesser de croître.* »

Le président du conseil régional du Limousin a, d'autre part, défini l'objectif qui devait être celui de l'Assemblée : « *Il nous faut promouvoir un nouveau système de financement capable de mobiliser l'épargne régionale. Il est nécessaire que les [illegible] publics régionaux disposent d'un délai financier convenable pour favoriser la création ou l'expansion d'entreprises. [illegible] retard des régions est à cet égard très insuffisant, et nous sommes prêts à mettre en œuvre des moyens supplémentaires. Encore désirons-nous savoir si vous que l'Etat est prêt à faire de même côté pour faciliter notre [illegible]* »

MARCEL SOULÉ.

ÉQUIPEMENT

A PROPOS DE...

Des administrateurs contestent les comptes de la compagnie nationale

Air France les mains liées

MM. André Nègre et Lucien Mercier, qui représentent respectivement au conseil d'administration d'Air France le syndicat C.G.C. et le personnel navigant, ont introduit une action en référé afin d'obtenir un report de l'assemblée générale des actionnaires prévue pour le vendredi 1er juillet, et la nomination d'un expert appelé à juger de la sincérité du bilan 1976. La direction de la compagnie nationale indiquait en effet, dans le rapport d'activité, que « ce compte n'est pas le reflet exact de la gestion de l'entreprise ».

Tout comme certains membres du syndicat C.G.T. du personnel navigant qui ont fait de leur côté introduit une action en référé, les deux administrateurs font valoir que les contreparties [illegible] passées par l'Etat doivent figurer à l'actif du bilan. Il est, à leur avis, critiquable et inéquitable de faire apparaître un déficit artificiel, puis de rétablir après coup la situation financière par un apport de capital (« le Monde » du 8 juin).

C'est un fait : Air France n'arrive pas à joindre les deux bouts. La crise de l'énergie est loin déjà, qui expliquait tout, qui justifiait tout. La plupart des compagnies nationales se sont remises à flot. L'espoir renaît.

En présentant un bilan lourdement déficitaire — 418,5 millions de francs, — Air France donne l'impression de naviguer à contre-courant. Cette singularité a [illegible]. Les responsables de la compagnie nationale, aussi bien que le personnel dans son ensemble, voudraient couper court aux sous-entendus [illegible] et aux [illegible].

La première fois on a été tenté de voir, dans pareille situation, les signes d'une [illegible]. Il est vrai qu'Air France [illegible] aujourd'hui, la facture d'années de facilité, d'insouciance. Elle a longtemps [illegible] la tête haute, le cou, certains ont pu croire que la compagnie [illegible] était une entreprise commerciale [illegible] banale, placée sous la loi commune du profit.

C'était un peu vite oublier qu'Air France est une entreprise publique, qu'en conséquence, elle n'est pas entièrement libre de ses [illegible] années, [illegible] l'a reprise en main et lui a justement ordonné de se mettre à son service, quoi qu'il lui en coûte. D'où l'obligation pour elle d'exploiter Concorde, [illegible] en service, Caravelle, de s'installer à Roissy, [illegible] vir à bas prix [illegible] d'outre-mer, [illegible].

Un instrument de politique économique et sociale

A quoi servirait, en effet, d'avoir nationalisé Air France si l'Etat renonçait à faire de cet instrument de politique économique et sociale, et même de politique tout court ? Qu'en serait-il de la compagnie [illegible] en difficulté à cause de l'argent, quoi d'étonnant et [illegible] si elle y trouve sa raison d'être ?

Air France ne dispose pas [illegible] de ressources des compagnies étrangères, privées ou publiques. Elle est donc incomparable. De ce point de vue là, ses dirigeants n'ont pas [illegible] — Lufthansa, par exemple, — dont les comptes d'autant [illegible] ne leur impose [illegible] sujétion.

Il n'y a [illegible] pour une entreprise publique à s'écarter [illegible] de stabilité, encore [illegible] que [illegible] l'Etat-actionnaire [illegible] d'une telle politique [illegible] le juste prix. Or, jusqu'à maintenant Air France et le gouvernement n'ont pas [illegible] se mettre d'accord ni [illegible] sur [illegible] contre-partie [illegible].

Aussi longtemps que ce problème n'aura pas [illegible] terme, Air France risque d'apparaître, [illegible] de l'extérieur, [illegible] une entreprise mal gérée et sans dynamisme. Certes, [illegible] bénéfice et de déficit n'ont guère de signification pour une [illegible] ces conditions, le devoir du gouvernement n'est-il pas de motiver [illegible] son personnel ?

« Puisqu'il n'est pas possible [illegible] de donner à l'entreprise à un résultat [illegible] nul par définition, ni de leur offrir une [illegible] d'action définie par une règle aussi simple que celle du bilan, » M. Giraudet, [illegible] France, la motivation du personnel ne peut procéder que d'un consensus profond sur les finalités, la politique et les objectifs de l'entreprise. Inspiré par l'éthique du service public. Voie difficile, certes, mais [illegible] une autre ? »

JACQUES DE BARRIN.

CARNET

Naissances

— M. Marc Ladreit [illegible] Lacharrière [illegible] Mme, [illegible] Sibylle [illegible], ont la joie d'annoncer [illegible]
Jérémie,
le 25 juin 1977.
42, rue Hallé,
[illegible].

Mariages

— [illegible] prie d'annoncer [illegible] mariage de
Mlle [illegible] Jacob,
fille de [illegible] et de Mme, [illegible] Françoise Bidault, avec
M. Marc Cuny,
fils de M. Roland Cuny [illegible] de Mme, [illegible].
qui [illegible] célébré [illegible] 2 juillet, à 15 h. 15, en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris.

Décès

— [illegible] nous [illegible] d'annoncer [illegible] survenu [illegible] 1er juin 1977 après [illegible] maladie, de
Mme ARANSEI-ZUOLAGA.
[illegible] de la famille : [illegible]
Parque Castiliana, [illegible] (Venezuela).

— Les familles Bret, [illegible], de [illegible], [illegible] et [illegible],
ont la douleur de faire [illegible] à l'âge de quarante-cinq ans, après [illegible] cruelle maladie, [illegible]
M. Jean-Pierre BRET,
[illegible] politiques,
survenu à son domicile, le 17 juin.
Les obsèques ont eu lieu [illegible] le 21 juin, en l'église [illegible].
84, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.

— On prie d'annoncer [illegible]
M. Jacques DOUEK,
survenu le 27 juin [illegible].
[illegible] part [illegible] parents et amis.

— On prie [illegible] le décès de
[illegible] Abel LEFAURE.
[illegible],
survenu le 25 juin 1977 à son domicile,
[illegible] part de
M. et Mme Jean Bellat,
Mme Philippe Varangot,
Mlle Annick Lefaure,
M. et Mme Jacques [illegible] et leur fils,
Mlles Christine et [illegible] Bellat,
[illegible] Martin,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petit-fils.
La [illegible] religieuse, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, aura lieu le 30 juin à 10 h. en l'église de Saint-Quentin-la-Chabanne (Creuse).
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
2, rue Albert-Samain,
75017 Paris.
26, rue Ampère,
75017 Paris.
21, rue Ampère,
75017 Paris.
94, rue de Cliguancourt,
75018 Paris.
[illegible],
23500 Felletin.

— M. Raymond Puel de [illegible] fait part du décès de sa femme,
Mme Raymond PUEL de LOBEL,
née Simone Borne,
munie des sacrements de l'Église, le 1er juin à l'hôpital [illegible].
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme [illegible] Pyt,
toute la famille,
ont le chagrin de faire part du décès de
M. Pierre PYT,
[illegible] général d'entreprises de transport,
survenu le 22 juin 1977 à Paris (12e).
Les obsèques auront lieu en la chapelle des Disconsacrés, 17, rue du Sergent-Bauchat, [illegible], le jeudi 30 juin 1977 à 10 h. 10, où l'on se réunira.
1, rue Scheffer,
[illegible] Paris.

— Vire, Annecy.
Le docteur Guy Rousseau,
M. et Mme Jean [illegible],
Le [illegible] et [illegible] Rousseau-[illegible],
Antoine, Marie-Pierre, Sophie et [illegible] Rousseau,
[illegible] et [illegible] Rousseau,
La famille et les amis,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Guy ROUSSEAU,
née Antoinette Gires,
pieusement endormie dans la paix du Seigneur le 26 juin 1977, à l'âge de soixante-cinq ans.
La messe d'inhumation aura lieu en l'église Notre-Dame de Vire (Calvados), le jeudi 30 juin 1977, à [illegible].
Les visites [illegible].
Le présent tient lieu de faire-part.
7, rue Notre-Dame,
[illegible] Vire.
« Les Moulins », Menthon-Saint-Bernard.
[illegible] Veyrier-du-Lac.

— M. Jacques Santini,
MM. Jean-Jacques et [illegible] Santini,
[illegible] et Mme Louis Breem,
Mlle Danielle Breem,
Mme [illegible] Breem et ses enfants,
ont la [illegible] de faire part du décès de
Mme Jacques SANTINI,
née Colette Breem,
leur épouse, mère, fille, sœur, belle-[illegible], tante,
[illegible] le 17 juin [illegible].
Les obsèques [illegible] eu lieu dans la plus stricte intimité à [illegible] (Isère).
12, rue Gambetta,
92320 [illegible].

— Mme Jacques [illegible] et famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jacques VILLECHÈVROLLE,
survenu à [illegible] le 19 juin [illegible], à l'âge de cinquante-sept ans.
La [illegible] religieuse a été célébrée à Tours, le [illegible] juin, suivie de l'inhumation au [illegible] de Port-Marly (Yvelines).
Cet avis tient lieu de faire-part.
[illegible] rue Guynemer,
75006 Paris.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT.

— [illegible] 30 juin à 14 heures, université Paris-IV, salle Louis-Liard, Mme [illegible] Higounet-Nadal : « Périgueux aux quatorzième et quinzième siècles. Étude de démographie historique ».

Communications diverses

— Valérie-Anne et Sylvie [illegible] « [illegible] » (Ed. Fayard), au rayon librairie du drug-store Publicis, 133, avenue des Champs-Élysées, le mardi 28 juin 1977, à partir de 16 heures.

— Valérie-Anne et Sylvie signent *la Chanson des jeunes* (Edit. Fayard) en librairie au Printemps-Haussmann, le [illegible] 30 juin 1977, de 11 heures à 18 heures.

Visites et conférences

VISITES GUIDÉES DU PROMENADES. — 11 h. 30, [illegible] sous la verrière du Grand Palais, [illegible] Garnier-Ahlberg : « Les arts de l'Islam ».
11 h., 107, rue de Rivoli, [illegible] Lagrégeois : « Broderies exposées ».
15 h., place Monge, Mme [illegible] : « Les petites [illegible] ».
15 h., façade, portail gauche, Mme Zujovic : « [illegible] ».
15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».
16 h. 30, 107, rue de Rivoli, Mme Lagrégeois : « Artisans [illegible] ».
21 h. 30, 6, place des Vosges : « Le Marais [illegible] » (hôtels particuliers des monuments historiques).
18 h. 30, [illegible] des Tuileries : « Henry Moore ».
15 h., métro Passy : « Le village de [illegible] » (d'ici et d'ailleurs).
14 h. 45, pavillon Richelieu, square du Carrousel : « Les appartements royaux du Louvre » (M. de La Roche).
18 h., [illegible] de l'exposition, Grand Palais : « [illegible] » (Paris et son histoire).
15 h. 30, 158, [illegible] Haussmann : « Collection Armand Hammer ».
20 h., Grand Palais : « L'Islam » (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES. — 18 h. 30, galeries du Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower, M. Nadj Ismail Bammate : « La cité islamique ».
18 h. 30, 79, rue Bargère, M. Robert Amadou : « Qu'est-ce que la franc-maçonnerie ? » (L'homme et la connaissance).
20 h., [illegible] de Port-Royal, Mme R. Lehmann : « La [illegible] » (Centre universitaire d'études juives).
18 h. 30, Petit Palais, 4, rue de Chevreuse, M. Marcel Cantal-Dupart : « L'aménagement des espaces historiques dans le processus urbain ».
18 h. 30 et 20 h., 11, rue Étienne-Marcel : « La [illegible] transcendantale et le développement de l'intelligence [illegible] » (entrée libre).
19 h., [illegible] Port-Royal, M. Haim Vidal Sephiha : « Les [illegible] judéo-espagnoles [illegible] ».
20 h. 30, Domus Medica, 60, boulevard Latour-Maubourg, M. Yves Diénal : « [illegible] et [illegible] de psychanalyse. [illegible] ».

Pour [illegible] une [illegible] de SCHWEPPES [illegible] Lemon [illegible] citron)
Ayez le [illegible] réflexe : retournez-la.

A L'HOTEL DROUOT

Mercredi

VENTE

S. 1. - Obj. d'art [illegible].
S. 2. - Obj. patriotiq. guerre 14-18.
S. 4. - Affiches [illegible].
S. 6. - Bibl. Sacha Guitry [illegible] à div.
S. 8. - Objets d'art [illegible] d'ameublem. 18e et 19e.
S. 12. - [illegible] et [illegible].

EXPOSITION

S. 9. - [illegible] livres.

[illegible] par la [illegible], le [illegible].
Directeur :
Jacques [illegible], [illegible] de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « [illegible] », 5, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1975

Reproduction [illegible] tous pays, sauf [illegible] avec l'administration.

[illegible] paritaire [illegible] journaux et publications : no 57437.

fouks soldes
MAISON DE COUTURE EN GROS
AU 1er étage
89, RUE REAUMUR PARIS 2e
Tél. : 233 21 70
PRINTEMPS-ÉTÉ
MÉTRO SENTIER

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 1 800

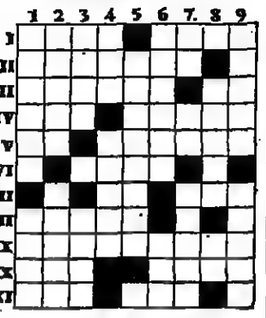

HORIZONTALEMENT

I. La campagne leur a réussi ; Cours étranger. — II. Inventé par Saint-Dominique. — III. Blancs ou rouges ; Le mot pour rire. — IV. Orpheline de [illegible] ; [illegible] piquante. — V. Fin de participe ; Prennent une teinte uniforme, la nuit venue. — VI. [illegible] rendre [illegible] plus subtile [illegible] nuances. — VII. Suit un titre ; Prénom. — VIII. Ne peut se faire dans la solitude. — IX. Garçon de recettes. — X. Rutilent dans les revues ; [illegible] — XI. [illegible] d'un jeu ; Corps mou.

VERTICALEMENT

1. A toujours [illegible] réparée ; Participation aux frais. — II. Marche. [illegible] ; [illegible] pas feutrés ; [illegible]. — III. [illegible] pas [illegible] syndicats d'initiative ; Code en France. — IV. Il ne faut pas craindre de le secouer ; Fabriqués par des ouvrières non [illegible]. — V. Long ruban. — VI. Conspirateur ; [illegible] le [illegible]. — VII. Préposition ; Annonce une [illegible] ; Chaude, par définition. — VIII. Manteau d'intérieur ; Préposition. — IX. Flottes parfois [illegible] ; [illegible] pas [illegible] côtes ; [illegible] ; [illegible] par le nez [illegible].

Solution du problème n° [illegible]

Horizontalement

I. Usage ; T.S.F. — II. Raire ; Ré. — III. Ils ; Tsara. — IV. Né à ; Iambe. — V. Néon ; En. — VI. Lacent. — VII. Ré ; Éole. — VIII. EM ; Es ; Peu. — IX. Tentateur. — X. Ré ; Nuer. — XI. Escaliers.

Verticalement

1. Urinal ; Etre. — 2. Sale ; Armées. — 3. Aisance. — 4. Gr ; Es ; Etna. — 5. Édition ; Safil. — 6. Santé ; Tel. — 7. Tram ; Opère. — 8. Serbe ; Leu. — 9. Sentier.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Est publié au *Journal officiel* des 27 et 28 juin 1977 :

UN DECRET

■ Modifiant l'article 1er (§ II) du décret n° [illegible] du 21 mai [illegible] les modalités d'application des dispositions de l'article 49-I de la loi n° [illegible] du 16 mars [illegible] portant réforme de l'enregistrement, [illegible] et de la [illegible].

MÉTÉOROLOGIE

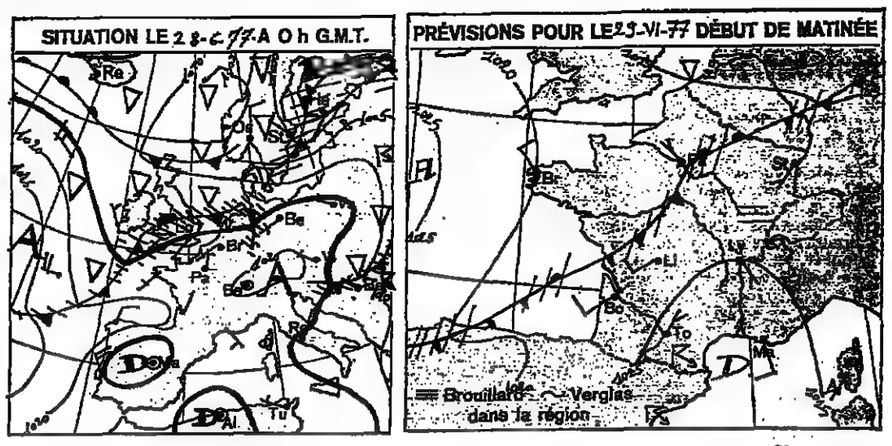

Évolution probable du temps en France entre le mardi [illegible] juin à 0 heure et le mercredi 29 juin à 24 heures :

La [illegible] perturbation qui abordera mardi [illegible] l'Irlande ouest pénétrera [illegible] en prenant un [illegible] propre [illegible], mais [illegible] masses d'air instable, [illegible] la péninsule Ibérique et se déplaçant [illegible] à l'Ouest [illegible] limite, apporteront [illegible] aggravation orageuse plus marquée sur [illegible].

Mercredi matin, le temps [illegible] changeux des Pyrénées aux Vosges, [illegible] quelques pluies éparses, [illegible] qu'une situation [illegible] à développer près [illegible] Pyrénées et du golfe du Lion. [illegible] persisteront sur le [illegible] soir. Le [illegible] orageux [illegible] la moitié [illegible] du pays les orages [illegible] plus fréquents et parfois forts, en particulier [illegible] pourtour [illegible].

La revanche, [illegible] mercredi à la [illegible] matin et sur la moitié [illegible] soir, le temps [illegible] un peu plus frais, [illegible] un [illegible] nuages [illegible].

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 juin ; le second, le minimum de la nuit du 27 au [illegible]) : Ajaccio, 23 et [illegible] degrés ; Biarritz, [illegible] et 14 ; Bordeaux, [illegible] et 11 ; Brest, [illegible] et 13 ; [illegible], 20 et 9 ; Cherbourg, 17 et 11 ; Clermont-Ferrand, [illegible] et 7 ; Dijon, 20 et 9 ; Grenoble, 20 et 7 ; Lille, 20 et 9 ; Lyon, 21 et 9 ; [illegible], 17 et 14 ; Nancy, 20 et 7 ; Nantes, 21 et 8 ; Nice, [illegible] et 17 ; Paris-Le [illegible], [illegible] et 11 ; Pau, 23 et 12 ; Perpignan, [illegible] et 15 ; Rennes, [illegible] et 10 ; Strasbourg, [illegible] et 8 ; Tours, 22 et 9 ; Toulouse, [illegible] et 11 ; Pointe-à-Pitre, [illegible] et [illegible].
Températures à l'étranger : Alger, 29 et 15 degrés ; Amsterdam, 18 et 13 ; Athènes, 30 et 22 ; Berlin, 19 et 12 ; Bonn, 20 et 8 ; Bruxelles, 19 et 12 ; Iles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 17 et 11 ; Genève, 20 et 8 ; Lisbonne, 30 et 15 ; Londres, 21 et 12 ; Madrid, 34 et 16 ; Moscou, 27 et 15 ; New-York, 27 et 21 ; Palma-de-Majorque, 27 et 14 ; Rome, 28 et 15 ; Stockholm, 17 et 10 ; Téhéran, 38 et 19.

Urbanisme

■ *Le congrès de l'AJIBAT.* — L'AJIBAT, [illegible] de journalistes [illegible] du cadre de vie (immobilier, bâtiment, urbanisme, architecture) réunit son congrès annuel du 22 au 24 septembre prochain à Lille, Bruxelles et Amsterdam, sur le thème « Restauration et réhabilitation [illegible] ».
Dans chaque ville, la journée sera partagée entre [illegible] les fonctionnaires nationaux chargés de la politique du logement et de l'urbanisme, un déjeuner avec les élus locaux, [illegible] visite des réalisations dans la ville. Le voyage est prévu en [illegible] participation aux frais pour les non-journalistes sera de l'ordre de 600 F.

■ *Inscriptions* : avant le 10 juillet, auprès de Gaillardot, Revue N, 8, rue Lord-Byron, [illegible], accompagnée d'un chèque de 50 F à l'ordre de [illegible].

Stages

■ *Pour la préparation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur des centres de vacances et de loisirs*, le Comité protestant des centres de vacances organise pendant les mois d'été de juillet, août et septembre, des stages et des sessions à Aix-en-Provence, Besançon, Lyon, Nîmes, Paris, Rouen et Strasbourg.

■ Le Comité protestant des centres de vacances, 47, rue de Clichy, 75009 Paris, tél. : [illegible].

(PUBLICITÉ)

MISE AU POINT

Les Agences de Recouvrement de Créances, sans distinction, font l'objet depuis de nombreux mois, d'une campagne systématique de dénigrement, par voie de presse, écrite ou parlée.

La Chambre Syndicale Nationale des Agences de Renseignements Commerciaux et de Recouvrement de Créances, fondée en 1925, tient donc à préciser qu'elle regroupe les seules agences qui ont accepté de se soumettre aux strictes exigences de ses statuts - véritable code de déontologie de la profession - tant en ce qui concerne, l'honorabilité, la moralité, les compétences professionnelles que les garanties financières.

Ces Agences, qui emploient un nombreux personnel spécialisé (cadres de haut niveau) acceptent de recouvrer, notamment à « forfait », toutes les créances non contestées, même d'un faible montant, sans demander de provision. Le créancier n'a à payer, ni frais de justice, ni commission, ni honoraires d'avocat, en cas de non récupération, par suite de l'insolvabilité ou de la disparition du débiteur.

Par la formule dite de « Précontentieux » ou à « l'amiable », ces Agences donnent également aux créanciers une possibilité de recouvrer, moyennant une rémunération très modique, un nombre important de leurs impayés.

La CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES AGENCES DE RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX ET DE CRÉANCES se devait de procéder à cette mise au point, en insistant sur l'importance du rôle de ses membres dans l'Économie Française - reconnue depuis des décennies - et se doit de conseiller aux créanciers de se montrer particulièrement vigilants dans le choix de leurs mandataires.

Elle confirme, condamner sans réserve, toutes pratiques illégales auxquelles peuvent se livrer, non seulement les individus ou officines qui s'occupent de recouvrement de créances sans offrir aucune garantie, mais également les personnes exerçant cette activité dans le cadre de professions strictement réglementées.

Communiqué de la Chambre Syndicale Nationale des Agences de Recouvrement de Créances : 51, rue Étienne-Marcel, 75001 Paris.

SOCIÉTÉ

TÉMOIGNAGE

Un Américain qui regardait les affiches

Nous avons reçu le témoignage [illegible] — [illegible] de l'anglais — d'un jeune [illegible] américain, M. David Graeme Parker.

« Je suis un jeune Américain de vingt-quatre ans, barbu aux cheveux longs. En rentrant du cinéma, dans la nuit du 17 juin, [illegible] ami, je commençais [illegible] quand [illegible] ou [illegible] jeunes gens m'ont dépassé en courant pour rejoindre un petit groupe qui [illegible] des affiches.

» Avant de prendre la rue Pierre-Leroux, où habite mon ami français, je me suis [illegible] pendant quelques [illegible] pour [illegible] de lire [illegible]. J'ai vite abandonné, puisque je ne comprends pas [illegible] le français, et je me suis engagé dans la rue [illegible] mal éclairée.

» Un des membres du groupe m'a vu et il s'est mis à crier [illegible] mon attention. Je me suis retourné, pensant qu'il m'appelait à son [illegible]. Il s'est approché de moi rapidement et m'a frappé à l'œil gauche d'un coup de [illegible] très professionnel. Mes lunettes [illegible] ont volé en éclats. Aveuglé en sang, je me suis [illegible] à l'hôpital, avec l'aide de [illegible] qui [illegible] dans la rue.

» Je pensais tout d'abord avoir été victime d'une [illegible] gratuite, de la part de jeunes « punk », mais, le lendemain, j'ai [illegible] les affiches à mon ami, qui m'a expliqué qu'elles [illegible] l'œuvre du Front national, groupe d'extrême [illegible]. Tous ceux à qui j'ai [illegible] mon histoire m'ont [illegible] d'aller à la police, qui ne peut — ou ne veut — rien faire.

» C'est pourquoi j'ai décidé d'écrire au Monde, qui n'est pas une feuille « gauchiste », pour mettre en garde. Je suis en France depuis [illegible] mois, j'ai été [illegible] et je me suis [illegible] à aimer la France et les Français. Mais [illegible] politique m'attriste et je [illegible] de ne pas [illegible] qu'il ne soit trop tard. »

M. MARCUS (R.P.R.) : pour un débat public sur la drogue.

M. Claude-Gérard Marcus, député R.P.R. de Paris et président du groupe d'étude des problèmes de la drogue et de la toxicomanie à l'Assemblée nationale, [illegible] ainsi les initiatives du président de la République : *« J'approuve pour l'essentiel les directives données par le chef de l'État à Mme Veil-Mazeaud [illegible] le 3 décembre [illegible] donne [illegible] les bases juridiques principales [illegible] à mettre. C'est [illegible] le développement de la post-cure et de la réinsertion psychologique et sociale [illegible] les efforts principaux [illegible] porter.*

» La volonté de ne pas ouvrir un débat [illegible] me paraît plus contestable. [illegible] 1966 à 1970 le même argument [illegible] une grande [illegible] du développement de la toxicomanie sans freiner celui-ci.

» Enfin, je voudrais rappeler que la drogue a constitué, malgré son caractère dramatique, qu'un [illegible] de la [illegible] dont l'élément le plus grave et le plus lourd pour la France demeure l'alcoolisme. »

■ *Licencié par son patron, un immigré [illegible] se [illegible] la mort.* — Un travailleur mauricien sans papiers, employé depuis plusieurs mois dans une entreprise de travail temporaire d'Asnières (Hauts-de-Seine), se trouvant sans [illegible] après son licenciement, a tenté [illegible] le lundi 27 juin en s'enfonçant un [illegible] dans le ventre. Le blessé, M. [illegible] Rostom, a été transporté à l'hôpital Bichat. Une délégation du Mouvement des travailleurs mauriciens (M.T.M.), conduite par le Père Jean Dallet, prêtre de la paroisse Sainte-Odile, à Paris, a été reçue le même jour par M. Paul Schiettecatte, chargé de mission au cabinet de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'État auprès du ministre du travail.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS
3 mois [illegible] 9 mois 12 mois

FRANCE - D.O.M. - T.O.M.
[illegible] 250 F 283 F 370 F

TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE
195 F 375 F [illegible] 730 F

ÉTRANGER
(par messageries)

I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE
[illegible] 250 F 365 F [illegible]

II. — TUNISIE
173 F [illegible] 478 F 630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les [illegible] qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à [illegible] trois semaines au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande [illegible] à toute correspondance.

Veillez à l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Expositions

La Documenta

PRESS

L'assemblée générale du « Parisien [illegible] reste fixée au 30 septembre

La lu pour tous

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO DÉNONCE LES ATTAQUES CONTRE LES AGENCES DU TIERS-MONDE

هكذا في الأصل

ARTS ET SPECTACLES

Expositions

La Documenta à l'heure allemande

(Suite de la première page)

Ce ne sont que constructions abstraites de toute fonction sinon du lieu même dans lequel elles se composent, parfois horizontalement, épousant le sol. Elles s'offrent moins comme des sculptures à regarder, qu'à marcher dessus, entrer dedans, s'asseoir avec, dans la simplification des rapports établis entre le jeu plus que sur le respect mystique de l'œuvre d'art sacralisée.

Sculptures simples de formes, qui tantôt recourent aux matériaux « pauvres », écologiques, tantôt mettent en œuvre les pouvoirs du grand mécénat industriel. Tel est le cas de la sculpture en métal « invisible », de Serra, de Holt et de son contraire, la « construction » d'un autre Américain, Richard Serra, technologique travail de Vulcain sur de vastes plans de tôle asymétriquement superposés, hauts de 13 mètres, longs de 8 mètres et épais de 10 centimètres, qui ne diffère guère le moins air du monde que la tour de Pise, mais fabriqué dans la fonderie Thyssen à Essen.

Les « nouvelles sculptures » apparaissent au fur et à mesure que l'on s'avance dans le parc : un supermarché et des panneaux sont des sculptures fabuleuses de Dennis Peterléo ; temple de pluie de Dani Karavan, dont les matériaux sont le béton géométrique, la lumière et l'eau ; un pont en bois de Trakas, construit sous l'angle d'un passage hélicoïdal de plusieurs centaines de mètres. Vu de loin, c'est une grande lame d'acier qui court sur le gazon ; de près, un passage dont les petits et les grands traversent en se maintenant en équilibre.

Au bout du parcours, une sculpture de Morris : un site préhistorique fait de grandes pierres de granit juxtaposées qui requièrent l'approche quasi religieuse de la mentalité primitive.

Tous ces grands travaux, qui composent avec le site et, parfois, contre lui, seront probablement détruits après les trois jours du « show » de Kassel. Ils ont été financés par le budget de la *Documenta*, qui s'est élevé cette fois à 7,5 millions de marks, répartis entre la ville, l'Etat, la région et les mécènes. C'est l'équivalent du budget fixe de la Biennale de Venise qui vient de consacrer 3 millions du franc. Les grandes expositions coûtent cher. Récemment, la question de leur survie s'était posée, à Venise, en des problèmes d'ordre politique, et à Kassel, qui s'est trouvé en face de problèmes pour beaucoup d'ordre techniques. Elles montrer dans une telle concentration en période de dépression artistique ?

La Documenta tient normalement tous les cinq ans dernier. Elle a été imposée d'un an pour donner aux *organisateurs le temps* de réfléchir sur les idées à lancer et de trouver un thème inspirateur qui justifie l'entreprise pharaonique.

Les retombées de l'économie touristique sont visibles en matière de l'*art contemporain*. *Pour Kassel, comme pour Venise*, la Documenta et la Biennale sont à présent des pôles touristiques. Les grandes galeries font valoir que celles qui se veulent commerciales. Leurs dépenses pour l'art sont des investissements économiques. « *L'art ne coûte plus cher*, nous a dit le jeune maire de Kassel, M. Hans Eichel. *Il est même tout à fait rentable, puisque ils sont en récupère les recettes touristiques sous forme de travail créé, d'impôts en moins et d'image bénéfiques...* »

Dans les habitants de Kassel le savent. Pourtant, jamais le « tout est permis » artistique de la Documenta n'a, autant que cette fois, joué les révélateurs des passions internes qui agitent l'Allemagne. Une exposition de droite a collé des affiches sur les murs qui appellent à la « guerre contre l'art » dans le défilé-manifestation contre la liberté avant-gardiste du malheur. Mais on a vu également livré à des actes : un sculpteur moderniste a saccagé les morceaux les plus « légers » de l'œuvre, dont les pièces reposent à peine sur le gazon, éparpillées alentour.

L'incompréhension du public local est un fait reconnu et accepté par les organisateurs de la Documenta. Elle est conçue pour les visiteurs qui viennent s'informer. « *Notre but n'est pas de plaire au public* », a dit l'organisateur, M. Schneckenburger.

Depuis 1955, date de sa création par Arnold Bode, la Documenta s'était donné pour but de faire revenir l'art contemporain d'une Allemagne qui en était privé depuis l'accession hitlérien de l'art dégénéré. L'Allemagne enrichie entendait s'ouvrir aux tendances artistiques d'avant-guerre, tout *la permissivité* des sociétés industrielles. Tous les quatre ans, la Documenta avait pris l'habitude d'offrir le spectacle de tout ce qui, en art, était marqué par l'ouverture et l'audace.

Au creux de la vague

Mais, cette fois, l'avant-garde au creux de la vague. Rien de ce qui est présenté ici n'est vraiment neuf. Plus que jamais, la production artistique s'affirme non seulement comme un fait culturel, mais aussi comme une marchandise dont les conditions du marché, aujourd'hui au plus mal conjoncture depuis deux décennies. L'Amérique est toujours là, bien sûr, mais elle est en réalité « absente » du fait qu'elle n'est pas à la première place, où elle avait l'habitude d'être lorsque la conjoncture était bonne sur le front de la création que sur celui du marché.

Aujourd'hui, c'est l'Allemagne qui est bien en avant. L'art allemand contemporain, pour la première fois. Et même une Allemagne symboliquement réunifiée par la peinture, puisque deux artistes Documenta est aussi la première à présenter des peintres de la République démocratique allemande. Ils en tiennent quatre, dont « maîtres officiels », mais dont les œuvres illustrent la bonne tradition germanique de l'expressionnisme, dont Pommerenke est le maître dans les années 20 et 30.

Peinture écorchée, d'écorchés toutes dehors qui parlent de torture, de meurtre, de pouvoir en uniforme militaire chez Heisig et Sitte. Figuration naïve et forcenée à la fois chez Mattheuer avec ce tableau où une foule déchaînée prend la tête d'une théorie décapitée : Marx ou Mao ? Culpabilité de l'arme de ceux qui ne peuvent s'exprimer qu'à travers Buch und Film et Hegel en maîtresse dans ces œuvres allemandes de l'Est comme de l'Ouest.

Interrogation équivoque aussi sur l'œuvre de Beuys, archange de l'anti-art. La sculpture est une énigmatique mise en scène technologique dans une fosse carrelée qu'on regarde d'en haut. A gauche, un tableau de margarine fondue par l'axe d'un double projecteur. C'est le premier maillon d'une installation de transformation : cela devient du miel dont on voit la course serpentine à travers des tuyaux transparents. Symbolisme régressif sur un équivoque message de bonne volonté d'un homme à un autre, qui travaille l'inconscient collectif, tandis que l'artiste se répand, à grand renfort de mots, en « démocratie » et « écologie ».

Mais surtout l'engagement politique de la « régression » avec Kiefer Baselitz. C'est un sculpteur constructiviste qui définit lui-même volontiers par le jeu « graphique » du fil à plomb. Anselm Kiefer, carreleur en trompe-l'œil, qui en utilise le graphisme quadrangulaire comme un thème dont il manipule les apparences.

L'école allemande n'implique par une école américaine. On retrouve des peintres new-yorkais, qui font des jours du pop' art et de l'hyperréalisme, mais aussi des peintres « contemporain » pour peindre.

Lettres

MORT DE KNUD FERLOV SPÉCIALISTE DE KIERKEGAARD

(De notre correspondante.)

Copenhague. — Knud Ferlov, qui contribua entre les deux guerres à faire mieux connaître son compatriote Soeren Kierkegaard en France et en Italie, grâce notamment aux traductions des œuvres du grand philosophe qu'il fit en collaboration avec le professeur Gateau, vient de mourir à Rome à l'âge de quatre-vingt-seize ans au couvent des sœurs du Bon Secours où il s'était retiré. Lecteur de danois à Paris, à Florence, Grenoble et Rome entre 1910 et 1952, il avait publié une série d'ouvrages dont des traductions en danois de Pascal et de Bergson et un livre consacré à l'Italie de Stendhal. — C. O.

Théâtre

La première journée du Conservatoire

Après le chaos des Journées 1976, pendant lesquelles locaux et recoins du Conservatoire furent occupés par des élèves, qui se livraient sans retenue à des recherches, des essais, des expériences généralement délirants, les Journées 1977 reviennent à la présentation classe par classe, sur scène, dans la salle. Les élèves de Jean-Paul Roussillon ont ouvert le feu le début *Six personnages en quête d'auteur*, les trois premiers actes d'*Andromaque*, *Athalie* et *Samuel*, de Victor Hallm, et deux versions de *l'Ile des esclaves*. Le soir, des élèves de Daniel Bluwal continuaient avec *les Joueurs*, de Gogol, et *Haute-Autriche*, de Kroetz, dans une mise en scène de Christian Rothemund.

Désolante cette première journée : en écoutant, en regardant ce patchwork qui semblait tendre à l'uniformité grisâtre, on s'interrogeait sur les motifs réels des sempiternels sacrifices qui constituent régulièrement depuis que Jacques Rosner a pris la direction du Conservatoire. Rien de ce qu'on a vu ne pouvait effaroucher les défenseurs de la tradition. Les jeunes comédiens savent articuler, donner de la voix et plus ou moins se mouvoir en scène. Evidemment, ils ont appris Marivaux en jeans et robes gitanes, Kroetz en T-shirt pour plus ultime cri des habitants d'une cité HLM et chaussures déplumées des premières de location. Ils sont venus tels qu'en eux-mêmes. sérieux, appliqués, consciencieux. Il est difficile de rater la réception.

Il ne s'agit pas de regretter l'exaltation artificielle. Il faut se méfier des « bonnes » mais, dans le contexte de ces présentations, une question se pose : qu'attendent-ils de nous ? Qu'attendons-nous d'eux ? Eux ont donné l'impression de nous regarder en chiens de faïence, en attendant que quelque chose se passe. Nous sommes en pleine ambiguïté, en plein malentendu. Nous, journalistes, attendrons le plaisir d'un spectacle peut-être pauvre mais achevé, ou bien une interprétation inventive, fraîche, neuve, de textes connus. Désabusés par une année théâtrale qui se traîne, nous attendons de ces jeunes comédiens l'annonce d'un avenir passionnant, et eux se tiennent prudemment dans les sentiers battus. Pour nous prouver quoi ? Qu'ils ont bien fait leurs gammes ? Qu'ils ne sont pas forcément influencés par la personnalité de leurs professeurs-metteurs en scène ?

Après cette première journée, on ne peut pas, en tout cas, parler de « concours des professeurs » : ils se sont montrés bien modestes. Aucune prestation des élèves de Jean-Paul Roussillon n'offrait la moindre direction, le moindre projet dramaturgique, et on se demandait pourquoi avoir choisi telle pièce plutôt que telle autre. On a tout de même pu apprécier l'ironie narveuse de Pierre-Olivier Scotto (Samuel), qui vient d'ailleurs d'être engagé à la Comédie-Française, et le tempérament — qui ne demande qu'à exploser — d'Hélène Alexandridis (Clémentine de *l'Ile des esclaves*).

La seule idée globale à propos d'un texte, on l'a trouvée dans le travail de Christian Pethieux sur *Haute-Autriche* (portrait sinistre d'un jeune couple de petits-bourgeois tout à fait démunis, aliénés), même s'il place tout de suite les personnages dans un état d'irrécupérable. Il ne reste plus qu'à montrer des signes de révolte qui explosent en bulles de savon. Et Martine Vandeville le fait avec beaucoup de sensibilité et de subtilité.

Quant aux *Joueurs*, il s'agit d'une farce assez lourde que les comédiens s'amusent à jouer « à l'américaine », dans des ruptures délirantes systématiques qu'elles en perdent toute force comique. Dans une mise en scène inexistante, le spectacle fait penser à un habile pastiche de films de gangsters, mais on en vient à penser au règlement du prochain concours d'entrée (le Monde du 25 juin). Les lauréats devront choisir entre l'enseignement « traditionnel » et l'enseignement « nouveau » de quelques-uns sont venus là, à cette première journée, pour se renseigner sur cet enseignement qui déchaîne tant de haine. Ils ont eu en tout cas bien étonnés. Déconcertante journée, vraiment.

COLETTE GODARD.

SEPT NOUVEAUX SPECTACLES A LA COMÉDIE-FRANÇAISE

La Comédie-Française présentera quinze spectacles au cours de sa prochaine saison. Parmi ceux-ci, sept seront nouveaux. L'Anglais Terry Hands mettra en scène au Palais du Chaillot : *Meurtre dans la cathédrale*, de T.-S. Eliot, traduit en français, par Henri Fluchère. Quarante-cinq représentations de cette pièce déjà montée par Jean Vilar dans l'ancien théâtre de janvier à mars. Le théâtre national de Chaillot fera des comédiens-français reprendront *la Nuit des rois*, de Shakespeare.

Deux spectacles seront présentés à l'Odéon avant d'être repris à la Rue Richelieu. *Doit-on le dire*, de Labiche, dans une mise en scène de Jean-Laurent Cochet (en novembre) et *En attendant Godot*, de Beckett (en février), mis en scène par Roger Blin. Deux œuvres de Marivaux, récemment entrées au répertoire, sont au programme : *les Acteurs de bonne foi*, mis en scène par Jean-Luc Boutté, de Lorraine à mars, et *les Sincères*, avec *On ne badine pas avec l'amour*, de Musset, mis en scène par Simon Eine et *le Triomphe de l'amour*, qui sera joué avec le *Caprice*, de Musset, dans une mise en scène de Georges Riquier, à partir de mai. Deux classiques : Beaumarchais et *les Femmes savantes* seront montés par Jean-Pierre Miquel, pour Racine, et Jean-Paul Roussillon, pour Molière.

Parmi les reprises, intéressantes surtout la saison du Français. On pourra revoir aussi *le Malade chez soi*, *le Malade imaginaire*, *l'Impromptu de Versailles*, *le Misanthrope*, *l'Ecole des femmes*, *l'Avare*, *le Bourgeois gentilhomme*, *le Mariage de Figaro* et *les Fausses Confidences*.

Musique

« CHRISTUS », de Liszt

Une première audition à Paris qui remplit la salle Pleyel est un événement assez rare qu'on oublie vite au milieu des « Prestige de la musique » et de Radio-France. Il s'agissait, il est vrai, d'une œuvre de Liszt qui date de bien avant, tandis que les critiques dans la salle expliquent en long silence.

Christus est le fruit d'une foi ferveur de « l'abbé Liszt », qui, en 1865, a reçu les ordres mineurs. Il écrit à Vienne au moment où se développe le mouvement cécilien de retour à la musique ancienne (grégorien et polyphonique), qui lui inspire à la même époque une pâle Missa choralis. Le mouvement cécilien ne produira d'ailleurs que des fruits secs qui iront à la polyphonie classique ce que Solesmes est à la cathédrale de Chartres.

Dans Christus, tout fait de l'imagerie naïve en lambeaux romantiques mêlés de formules liturgiques anciennes et une nourriture de thèmes grégoriens. Mais il semble que le plus souvent le talent, abandonnant presque tout principe de développement par grandes variations et procédant par répétitions ou juxtapositions d'éléments le plus souvent hétérogènes. La douceur pastorale de l'Oratorio de Noël paraît assez fade et la couleur grégorienne des thèmes, avec leur « rythmatisation » contre nature, n'est plus guère tolérable. La Marche des rois mages est d'un pittoresque qui ne déparerait pas un opéra de Bizet.

Les litanies des Béatitudes gagnent davantage d'intensité avec une basse aux arabesques plus denses et dans la tempête apaisée s'offre le luxe d'un petit poème symphonique assez personnel, lorsque l'entrée à Jérusalem, aux trottinements de l'âne de Mendès, a le prétexte d'une fresque triomphale et romantique.

Malgré une certaine enflure expressionniste, la prière du Christ au mont des Oliviers est une page émouvante, proche parente de la Stabat Mater, où, malgré l'omniprésence du motif grégorien, Liszt atteint à une puissance dramatique qui n'est pas sans évoquer le Requiem de Verdi.

Le morceau le plus pur de cette trilogie reste sans doute celui de la Résurrection ; dans la coulisse, accompagnés par un harmonium, des chœurs d'enfants chantent une très simple harmonisation de l'hymne de Pâques O Filii et Filiae dont qu'éclate le Resurrexit dans une apothéose fuguée, avec fanfares et cloches du Jugement de Dieu dans tous les registres.

Ce synchrétisme musical, hybride et sans originalité, indique bien qu'il s'agissait là d'un exercice. Liszt allait d'ailleurs reprendre son autonomie dans des œuvres plus personnelles et personnelles que le Requiem et les Psaumes.

Miklos Forrai, qui a enregistré Christus pour Hungaroton (trois disques CALLIOPE 48-50), a dirigé l'ensemble avec beaucoup de ferveur. Dietrich Fischer-Dieskau insuffle une prodigieuse intensité, non exempte de pathos, aux paroles du Christ. Avec un bon quatuor de solistes hongrois et Erika Amon, les superbes chœurs Obretenov, de la radio-télévision bulgare, et le Monte-Carlo philharmonique.

JACQUES LONCHAMPT.

En bref

Danse

● **DANSES BALINAISES DE BALI.** — Théâtre Montparnasse, 21 h.

En quelques minutes le charme opère ; on oublie l'agitation de la rue, la grisaille du quotidien. On oublierait même que Bali, ses merveilles, ses défilants touristiques, a connu les horreurs de la guerre et ses séquelles. Les mouvements ont une allure de fresque et sur un rythme répétitif et incantatoire les danses s'adonnent à une danse simple comme on en voit dans tous les villages de rizières et de cocoteraies : un rituel très ancien. C'est ainsi que les genoux ployés, battent l'éventail et ondoient les poignets précieux et les mains d'orchidée. Les danseuses, emplumés, chatoyants, se déploient dans une grande pavane guerrière. A leur côté un petit garçon de douze ans, vêtu de bonnes joues rondes et une gravité enfantine, se fait docile et souple aux injonctions du gamelan.

Les danseuses masquées (les Topeng) sont les plus belles, impressionnantes, de la nuit des temps. Dans l'une d'elles joue une prédilection démoniaque de doigts prolongés par de longues griffes d'acier. Mime exceptionnel, il nous conduit dans un masque à dans un

MARCELLE MICHEL.

Le Tiers

PRESSE

L'assemblée générale du « Parisien libéré » reste fixée au 30 septembre

L'assemblée générale de la S.A. *le Parisien libéré* aura lieu le 30 septembre, comme le souhaitait M. Claude Bellanger. Ainsi en a décidé, lundi 27 juin, le tribunal de commerce de Paris en ne répondant pas favorablement à la demande de Mlle Francine Amaury de convoquer cette assemblée le 29 juin.

La fille de l'ancien propriétaire — décédé accidentellement — du *Parisien libéré* avait, en effet, engagé la semaine dernière une procédure de référé à la suite de l'autorisation donnée le 20 juin, par ce même tribunal, à M. Claude Bellanger de reporter cette assemblée générale au 30 septembre.

Mlle Amaury voulait, par ce référé, que l'assemblée générale annuelle de la société anonyme *le Parisien libéré* ait lieu le 29 juin, comme prévu à l'origine. Au cours de cette assemblée, le poste de président-directeur général du *Parisien libéré* qu'occupe actuellement M. Claude Bellanger devait être renouvelé, et Mlle Amaury aurait, vraisemblablement, été candidate en raison des graves divergences qui existent entre elle (*le Monde* des 26-27 juin).

Cependant, le tribunal a nommé Me Blondet, huissier-audiencier, avec pour mission de vérifier que, à la date du 10 septembre au plus tard, les formalités légales de convocation de cette assemblée auront été effectuées.

La loi pour tous

Dans un tract diffusé mardi 28 juin par le Syndicat du livre au sujet du conflit du *Parisien libéré*, et faisant référence au jugement du tribunal administratif de Paris du 7 juin dernier qualifiant d'excès de pouvoir les deux cent trente-trois licenciements intervenus, on peut lire : « *La justice vient d'avoir raison aux travailleurs, la loi étant égale pour tous, qu'attend M. Barre, si respectueux de la loi, qui fut si prompt à dépêcher sa police au petit matin d'un dimanche pour faire respecter une décision de justice défavorable aux travailleurs ?*

» *Qu'attend-il pour faire appliquer la décision de justice prise le 7 juin 1977 ?*

» *Tarde-t-il parce qu'elle est favorable, cette fois, aux travailleurs ?* »

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO DÉNONCE LES ATTAQUES CONTRE LES AGENCES DU TIERS-MONDE

Au cours de la conférence de presse qu'il a réunie à son retour d'un voyage officiel en Asie qui a duré six semaines et qui l'a conduit en Inde, en Birmanie, au Vietnam, en Thaïlande, aux Philippines, en Indonésie, en Malaisie, à Singapour et en Iran, M. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'Unesco, premier responsable d'une institution spécialisée des Nations unies a avoir visité le Vietnam unifié, a déclaré que le gouvernement vietnamien était prêt à recevoir l'aide de l'Unesco pour un certain nombre de tâches, parmi lesquelles pourrait figurer la restauration de Hué. Ce gouvernement l'a également assuré de son désir de coopérer, sans aucune exclusive, avec tous les Etats qui soutiennent les activités de l'Unesco.

M. M'Bow a ensuite déploré le déséquilibre de la circulation de l'information dans le monde — au détriment des pays en voie de développement. L'Unesco, organisation intergouvernementale aux moyens d'action directs, n'a pas, a-t-il dit, la présomption de régler le problème de l'information. Mais, a-t-il ajouté, devant promouvoir la coopération internationale, l'Unesco a pour mission d'aider les pays les plus démunis à développer leurs moyens de communication en créant des infrastructures et, dans le domaine de l'information, des agences de presse.

A ce sujet, M. M'Bow s'est élevé contre le procès qui, selon lui, est fait, en Occident, aux agences de presse des pays du tiers-monde. « *Il est*, a-t-il dit, *inacceptable d'entendre dire que ces agences ne sont pas objectives, parce que irresponsables. Cette notion d'irresponsabilité a été celle des puissances coloniales. Cette vision de l'esprit, ce préjugé frise l'intolérance.* »

M. M'Bow, enfin, a protesté une fois de plus contre les critiques dont l'Unesco est l'objet dans certains milieux de presse occidentaux — récemment encore au sein de l'assemblée de l'Institut international de la presse à Oslo — à cause de la déclaration sur l'utilisation des moyens d'information dont le texte a été soumis l'année dernière à la conférence générale de Nairobi. Or, le passage contesté de cette déclaration, parce que estimé excessivement progouvernemental par ces milieux, est en cours de révision, à l'initiative de l'Unesco elle-même et par ses soins.

LE CALENDRIER DES CONCERTS

FESTIVAL INTERNATION. DES ARTS MONTE-CARLO 1977

COUR D'HONNEUR DU PALAIS PRINCIER à 21 h. 45

FESTIVAL MONTE-CARLO
Orchestre National de l'Opéra
17/7 : P. Paray - A. Ciccolini.
20/7 : G. Danon - W. Kempff.
24/7 : M. Chostakovitch Ph. Entremont.
27/7 : I. Markevitch.
10/8 : L.-V. Matacic - W. Klien.
13/8 : [illegible] Macal - C. Arrau.
9 au 13/7 : Ballets de l'Opéra de [illegible]
3/8 : Soirée lyrique - Orch. National, dir. G. Gavazzeni, sol. M. Arroyo - P. Domingo.
17/8 : Orchestre National L.-V. Matacic - [illegible] Francescatti.
[illegible] Récital [illegible] Barenboïm.
23-24/8 : Ballet National taïdérique du Japon.

SALLE GARNIER (OPERA DE MONTE-CARLO) à 21 heures
Rens., loc. : [illegible] 50-69-31 (P.c. Dandelot.)

EGLISE ST-SEVERIN TOUS LES [illegible] à 21
Loc. : Durand et face Eglise (Werner)

ORCHESTRE et [illegible] KUENTZ
[illegible] juin : VIVALDI : « GLORIA » [illegible] orgue - A. [illegible]
5 juill. : HAYDN : Symph. - « La Reine » - MOZART, BACH : [illegible]

Vendredis à 20 h. 45 Samedis, Dimanches et Fêtes à 17 h. 30 voir program. détaillés (p.c. [illegible])

Festival de Sceaux
Orangerie du Château
Métro : Bourg-la-Reine
Mini-bus : dép. Bourg-la-Reine ret. jusqu'à Ferte-d'Orléans
CONCERTS
Renseignements [illegible] : CHATEAU DE [illegible]
Tél. : [illegible]

SALLE GAVEAU
du jeudi 23 au jeudi 30 juin
(Vacances.)

Concours International de chant de Paris
[illegible] FINALE : 30 juin, à 20 h.

SALLE M.-DENIS (sortie REX) Vendredi 1er juillet à 17 et 20 h. (p.c. Werner)

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
CONCOURS INTERNAT. DE PIANO DEBUSSY
[illegible]

SALLE M.-DENIS (sortie REX) JUILLET : 4, 7, 15, 18, 23, 28 à 16 h. 11, 21, 28 à 20 h. (p.c. [illegible])

JUILLET MUSICAL de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
COURS D'INTERPRETATION
Y. LEFÉBURE
COURS MUSIQUE DE [illegible]

SALLE M.-[illegible] (sortie REX) Jeudi 7 juillet à 21 heures (p.c. [illegible])

JUILLET MUSICAL de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Piano [illegible]
Christian [illegible] Alain LAMAZE
Beethoven, Fauré, Debussy, Webern
[illegible] : 973-16-28

C.I.P. PALAIS DES CONGRES
Mercredi 14 et jeudi 15 septembre à 21 heures
(P.c. [illegible])

CONCERTS EXCEPTIONNELS
ORCHESTRE PHILHARMONIQUE D'ISRAËL
dir. Zubin MEHTA
14/9 : Mozart, Mahler
[illegible] : Schumann, Schubert

CONCERTS Radio France

MUSIQUE DE CHAMBRE

RADIO-FRANCE Auditorium 105 Mardi 28 juin à 20 h. 30
E. [illegible] - P. [illegible] R. PARMEGIANI - M. PHILIPPOT avec le Groupe de Recherches [illegible]

NOUV. ORCH. PHILHARMONIQUE

RADIO-FRANCE Grand Auditorium Mercredi 29 juin à 20 h. 30
Dir. E. KRIVINE
Sol. E. ISTOMIN, S. de PEYER
Concert MOZART [illegible] télévisé.)

RÉCITAL DE CHANT

RADIO-FRANCE Grand Auditorium Jeudi 30 juin à 20 h. 30
Felicity PALMER
Michael TSEMACH, piano
Haydn, Brahms, Mendelssohn, Britten, [illegible]

SAISON LYRIQUE

RADIO-[illegible] Grand Auditorium Mercredi 13 juillet à 20 h. 30
Jean-Chrétien BACH
AMADIS DE [illegible]
B. Brewer, E. Marchet, B. Antoine, J.-P. [illegible], L. Carle, M. Redois, [illegible]
[illegible] PHILHARMONIQUE
Dir. Guy CONDET

[illegible] : RADIO-FRANCE [illegible] Agences

HOTEL DE SULLY

A 18 HEURES
62, [illegible] Saint-Antoine - [illegible]
DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « JARDINS, PAYS D'ILLUSIONS »
TROIS SOIRÉES EXCEPTIONNELLES
[illegible] 29 juin, [illegible] 12 juillet
à 18 heures
en [illegible] avec la C.N.M.H.S., Radio-France, Echanges et Pro[illegible] artistique de l'Institut de [illegible] et Danse Anciennes d'Ile-de-France.

MERCREDI 29 JUIN :
AVIGON ENSEMBLE, flûte à bec. [illegible] de [illegible] et clavecin.

MARDI 5 JUILLET :
Joëlle BERNARD, harpe, Odile [illegible] soprano, Jean NEGRE[illegible] récitant.

MARDI 12 JUILLET :
[illegible] CLAUDE, Anne-Laure NARCORBEN, soprano, Arthur HAAS, clavecin et pianoforte, Jean NE[illegible]

LE THEATRE NATIONAL DE L'OPERA PRESENTE LE
IVe FESTIVAL DU LOUVRE
(COUR CARRÉE)
TOUS LES SOIRS (21 H 15) SAUF LE DIMANCHE DU 15 JUIN AU 15 AOUT 1977

DU 4 AU 29 JUILLET
LE BALLET DE L'OPERA DE PARIS
IVAN LE TERRIBLE

En alternance dans les rôles de
ANASTASIE
DOMINIQUE KHALFOUNI
NOELLA PONTOIS
FLORENCE CLERC
IVAN
CYRIL ATANASSOFF
JEAN GUIZERIX
CHARLES JUDE
KOURSKI
MICHAEL DENARD
BERNARD BOUCHER
CHARLES JUDE
PATRICK DUPOND

ENREGISTREMENT DE L'ORCHESTRE DE L'OPERA SOUS LA DIRECTION D'ALGIS JURAITIS

RENSEIGNEMENTS : COUR CARRÉE [illegible] FACE [illegible] SAINT-GERMAIN
METRO : LOUVRE - TEL. [illegible]
LOCATION : SUR PLACE [illegible] DE 12 H 30 A 19 H SAUF DIMANCHE - PRIX DE 25 A 250 F - DE 10 H 30 A 19 H ET TOUTES AGENCES.
ORGANISATION A.I.A.P. LUMBROSO

GIT LE CŒUR LE MARAIS 14 JUILLET PARNASSE

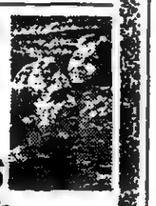

ALICE DANS LES VILLES de WIM WENDERS

« Film profondément original servi par deux acteurs exceptionnels. » Michel [illegible] (Le Figaro)

« Un film qu'aucun cinéphile ne doit [illegible] » Robert Chazal [illegible]

« Il séduit par sa sensibilité secrète et ses qualités d'écriture. » Jean de Baroncelli (Le Monde)

« Un [illegible] de la fragilité des relations humaines. » Philippe Collin (Elle)

« Wim Wenders est le seul à faire [illegible] les [illegible] les voitures et les métros aériens à l'essence de poésie. » M. Grisolia (Nouvel [illegible])

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

[illegible] h. 30 : [illegible] zaccio.

Nouveau Carré, 21 h. : la Danse de la [illegible]

Les autres salles

Aire-Libre Montparnasse, 20 h. 30 : Combien : 22 h. : Un après-midi d'automne.
Antoine, [illegible] h. 30 : [illegible] terribles.
Beaffes-du-Nord, 21 h. : On ne badine pas avec [illegible] (dernière).
Cartoucherie [illegible] 20 h. 30 : Moby Dick.
Chapiteau de la Baleine, 21 h. 30 : Je vous en dirai des nouvelles.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers Zoïseaux.
Fontaine, 21 h. : Irma la [illegible]
Huchette, 20 h. 45 : [illegible] chsure : la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : [illegible] camélias.
Le Lucernaire-Forum, Théâtre rouge, 20 h. 30 : les Emigrés. — Théâtre noir, 20 h. 30 : Molly Bloom : 22 h. 30 : C'est pas de l'amour, c'est de l'orage : 24 h. : Marc-Michel Georges.
Mouffetard, 19 h. 45 : Sémaphore.
Nouveautés, 21 h. : Divorce à la française.
Nouveautés, 21 h. : [illegible] à la française.
Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Une interview à Buenos-Aires (U.R.S.S.). — Petite salle, 20 h. 30 : O Muro (Portugal).
Palace, 22 h. 45 : Sylvie Kuhn cinquante-sept minutes.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la [illegible] folles.
Poche-Montparnasse : 20 h. [illegible] Lady Strass.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : le Tartuffe.
Square Félix-Desruelles, 21 h. [illegible] : le Mime et le Fer au siècle des cathédrales.
Studio [illegible] Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : José.
Théâtre Essaion, salle I, 21 h. : Dans le jardin de mon père. — Salle II, 20 h. : [illegible]
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : le Grand Vizir : le Cosmonaute agricole.
Théâtre Présent, 20 h. 45 : la Chamaille.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses; 22 h. 30 : l'Amour en visite.
Théâtre de la Rue-d'Ulm, 21 h. : Quand je serai petit.
Théâtre Tristan-Bernard, 21 h. : Thérèse.
Troglodyte, 21 h. : Gugusse.
Variétés, 20 h. 30 : Fêté de [illegible]

Les théâtres de banlieue

Blancourt, APASC, 20 h. 30 : les Empreintes (Compagnie S. Buirgue).
Montreuil, 20 h. 30 : les Voyages drôlatiques [illegible] François Rabelais.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 15 : Deux nanas dans l'folklo ; 21 h. 30, la Collection : 22 h. : les Bergamotes.
Au Petit Casino, 21 h. 15 : Douby : 22 h. 30 : Cami.
Au Tour-à-la-Joie, 20 h. 30 : Didier Schmitt : 21 h. 15 : N'oublie pas que tu m'aimes : 22 h. 30 : Je vote pour moi.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : la Démarieuse : 21 h. 45 : au niveau du chou ; 23 h. : Par ici la sortie.
Café d'Edgar, I, 20 h. 45 : Bobby Lapointe ; 22 h. 30 : Popeck. — II, 22 h. 15, Deux Suisses sur-dessus de tout souppon.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : Arnaque 77 ; 22 h. : les Jeunes.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Pardon, je m'excuse ; 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Le Connétable, 20 h. 30 : [illegible] humaine ; 22 h. : Lewis [illegible]
Coupe-chou, 20 h. 30 : l'Impromptu du Palais-Royal ; 22 h. : la Naissance ; 23 h. 30 : les Frères ennemis dans l'environnement.
Dix-Heures, 20 h. 30 : La démocratie est avancée ; 22 h. 15 : Patrick [illegible] Philippe [illegible]
Le Fanal, 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 30 : le Président.
Le Plateau, 20 h. 30 : Un ouvrage de dames ; 22 h. : la Nuit de noces [illegible]
[illegible] I, 20 h. 45 : la Culture physique ; 22 h. : Rosine Favey. — II, 21 h. : Pinok [illegible] Matho ; 22 h. 30 : les [illegible] d'anges.
Splendid, 20 h. 45 : [illegible] sur le [illegible] ; 22 h. 15 : Amours, coquillages et [illegible]
Veuve-Pichard, 20 h. : [illegible] Crachsur [illegible] phrases ; 22 h. : [illegible] Secret de Zonga.
La Vieille Grille, I, 20 h. 30 : J.-B. Falguière : 22 h. : Jacques Antonin ; 23 h. 15 : [illegible] Manoury. — II, 21 h. : Lionel Rocheman ; 22 h. 30 : De l'autre côté de la vie.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre de [illegible]bre de Paris, dir. D. [illegible] Botteini).
[illegible] de la radio, studio 105, 20 h. 30 : Musique de chambre (Glass, Mefano, Baggiani, Parmegiani).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : Orchestre de [illegible] P. [illegible] A. [illegible] : Gloria et Concerto [illegible] orgue).

La danse

Espace Cardin, 21 h. : Ballets Bella Lewitsky.
Théâtre Montparnasse, 21 h. : Danses sacrées de Bali.

Festival du Marais

Hôtel d'Aumont, 21 h. 15 : M. Debost, [illegible] Ch. Ivaldi, piano [illegible] Beethoven, Debussy, Boulez, Hummel, [illegible]).
Cave de l'hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : P. Laniau, guitare (Bach, Villa-Lobos) ; 22 h. : [illegible] pas [illegible] mamm[illegible]
Place Sainte-Catherine, 18 h. : les Doubles [illegible] ; 20 h. 30 : Théâtre aux mains nues.
Eglise Notre-Dame-des-Champs, 21 h. : [illegible] à Marie.

SPECTACLES POUR ENFANTS

(du 29 juin [illegible] 1er juillet)

Centre Georges-[illegible]mpidou (278-77-42), 20 h., sf dim. [illegible] lundi : mer., sam., dim., 15 h. [illegible] : Cirque Gruss [illegible] l'ancienne.
Marionnettes du Luxembourg (326-46-47), mer., dim., 15 h. et 16 h. 30 : les [illegible] de Minouchet : [illegible], 16 h. : le [illegible] confiture : lundi, mardi, 16 h. : la Visite du [illegible]
Festival du [illegible] (278-34-74), à 11 h., les [illegible] juin, 2, 4 et 5 juillet, à [illegible] Livre de la jungle ; [illegible] 1er, à l'hôtel de Beauvais : [illegible] et Orgue ; le 2, à partir de [illegible] heure d'honneur de l'hôtel de [illegible] : [illegible] dans le Marais.
Théâtre d'animation [illegible] (782-19-60), mer., sam., dim., 14 h. : Millie [illegible]
[illegible] (2e Rue-Dunois (584-72-00), [illegible] 15 h. : Hist[illegible] du dragon clown.
Cinéma. — Le [illegible] attribué par [illegible] la culture : [illegible] de M. Hulot, les Aventures de Peter Pan, le Bus en folie ; (adolescents) Barry Lyndon, [illegible] Cuervos, Nous [illegible] Ouvala, l'Esprit de la ruche, Pain et Chocolat, Casanova, L'une chante, l'autre pas, Rocky, la Guerre, la Musique, Hollywood et nous, les Ambassadeurs, Transamerica Express, Adoption, le Dernier [illegible], le Fantôme de Barbe-Noire, Omar Gatlato, Jabberwocky, Vol à la tire, le Message, Guerre et Paix, Moby Dick, American [illegible] fiti, Oscar, la Conquête de l'Ouest, Frankenstein Junior.

MERCREDI

PARAMOUNT ÉLYSÉES, [illegible]
PARAMOUNT MAILLOT
PARAMOUNT OPÉRA
MAX-LINDER
PARAMOUNT-MONTPARNASSE
PARAMOUNT-ORLÉANS
PARAMOUNT-GALAXIE
[illegible] - 3 SECRÉTAN
CONVENTION SAINT-CHARLES
ÉLYSÉES La Celle-Saint-Cloud
PARAMOUNT Le Varenne
PARAMOUNT Orly - BUXY [illegible]
CARREFOUR Pantin - ARGENTEUIL

OPÉRA-STUDIO

(Salle Favart - Opéra Comique)
6 et 8 juillet, à 21 h.
10 juillet, à 17 h.
« LA VALSE »
ORCHESTRE DE L'ILE-DE-FRANCE
Direction JEAN FOURNET
Œuvres de Ravel, Berlioz, Saint-Saëns, Weber, J. Strauss, R. Strauss
Places 15 F - 30 F - 38 F - 48 F.

5emes rencontres internationales d'art contemporain

la Rochelle 28 juin 8 juillet 1977

ROSTROPOVITCH AUX 5es RENCONTRES

CONCOURS ROSTROPOVITCH
Premières éliminatoires :
Mardi [illegible] et mercredi [illegible] juin.
Deuxièmes éliminatoires :
Jeudi 30 juin.
Finale avec orchestre :
Dimanche 3 juillet

RÉCITAL BACH
Suites nos 2, 3 et 5 pour violoncelle seul
Mercredi 29 juin.

CARTE BLANCHE à ROSTROPOVITCH
avec la participation de l'Orchestre Philharmonique de Lorraine
Samedi [illegible] juillet.

CRÉATION MONDIALE DE MESSAGESQUISSES de PIERRE BOULEZ
Dimanche 3 juillet.

CONCERTO POUR VIOLONCELLE ET ORCHESTRE de WITOLD LUTOSLAWSKI
avec l'Orchestre Philharmonique de la Radio Néerlandaise
Lundi 4 juillet.

CRÉATION MONDIALE DE DUO POUR VIOLONCELLE ET VOIX de LUCIANO BERIO
[illegible] Cathy Berberian.

CRÉATION FRANÇAISE DE RITORNO DEGLI SNOVIDENIA de LUCIANO BERIO
[illegible] l'Ensemble Intercontemporain
Mardi 5 juillet.

RENSEIGNEMENTS : PROGRAMMATION / RÉSERVATIONS / TRANSPORTS / HÉBERGEMENT
A PARIS : RECHERCHE ARTISTIQUE. 104 RUE DE LA TOUR - 75016 - TÉL. 504.08.51
A LA ROCHELLE : RENCONTRES INTERNATIONALES D'ART CONTEMPORAIN 11 RUE CHEF-DE-VILLE - 17000 - TÉL. (46).41.03.35

هكذا في الأصل

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES » [illegible] groupées] en [illegible]
[illegible] à 21 heures.
[illegible] au kiosque habituel.

cinémas

Les films nou[illegible]

14e FESTIVAL DU [illegible]
14 JUIN AU 13 [illegible]
270 SPECTACLES
THEATRE DU MOUVEMENT
CONCERTS :
THEATRE ET CONCERTS DE RUE
CAFE THEATRE et CAFE CHANTANT

هكذا في الأصل

SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 28 juin

cinémas

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : le Vendeur de bagues, d'Y. Chahine ; 18 h. 30 : la Vie au ralenti, de J.-Ch. Rose ; les Lieux d'une fugue, de G. Perec ; 20 h. 30 : Madame G., de J.-L. Miesch ; 22 h. 30 : le Corbeau, de H.-G. Clouzot.

Les exclusivités

ADOPTION (Hong., v.o.) : St-André-des Arts, 6e (326-48-18).
ALICE DANS LES VILLES (All., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), Marais, 4e (278-47-86), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
AMES PERDUES (It., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Le Paris, 8e 359-53-99) — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
BAXTER, VERA BAXTER (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Olympic, 14e (542-67-42), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
BILITIS (Fr.). (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE [illegible] EN FOLIE (All., v.o.) : U.G.C.-[illegible], 6e (329-42-62), Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rotonde, 6e (633-08-22), Caméo, 9e (770-20-89), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33), Convention-St-Charles, 15e (579-33-00).
LE CAMION (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
CANNON BALL (All., v.o.) : Ermitage 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), les Images, 18e (522-47-94), Secrétan, 19e (206-71-33), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
CARRIE AU BAL DU DIABLE (A., v.o.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Bosquet, 7e (551-44-11), jusqu'au jeudi.
CAR WASH (A., v.o.) : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Marignan, 8e (359-92-82), Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
CASANOVA DE FELINI (It., v.o.) (*) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
LA [illegible] (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, [illegible] (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e [illegible] 83-93), Cinémonde-Opéra, 9e [illegible], U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e 343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e 331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, [illegible] (261-50-32), [illegible]-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-[illegible]-48), [illegible] 12e 343-01-59), Caméo, 9e (770-20-89), Nation, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
DÉFENSE DE TOUCHER (It., v.f.) (*) : Omnia, 2e [illegible]-57), Paramount-Opéra, [illegible]-24-34).
LA DENTELLIÈRE (Fr.) : Saint-Germain - Village, 5e (633-37-59), Styx, 5e (633-08-40), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Madeleine, 8e (073 - 56 - 03), Maxéville, 9e (770-72-86), Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), Gaumont-[illegible], 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE DERNIER RAISER (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82), Maxéville, 9e 770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Calypso, 17e (754-10-69).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
LE DIABLE PROBABLEMENT (Fr.) : [illegible], 5e (359-29-46), [illegible] mont-Madeleine, 8e (073-56-03), Montparnasse-Pathé, 14e [illegible] 65-13).
ELISA VIDA MIA (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-[illegible], 6e [illegible] (359-36-14), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Mayfair, [illegible] (553-27-06) ; v.f. : Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43), Nation, 12e (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Balzac, 8e (359-52-70).
EN ROUTE POUR LA GLOIRE (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Paramount - Elysées (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE FANTOME DE BARBE-NOIRE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Diderot, 12e (343-19-29), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES FOUGÈRES [illegible] (Fr.) : Biarritz, [illegible] (723-69-23).
LA GUERRE, LA MUSIQUE, NOUS [illegible] ET NOUS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (32[illegible]).
HISTOIRE D'AIMER (It., [illegible]-v.f.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
L'HOMME qui AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-41-18), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Les Tourelles, [illegible] E. sp.
JABBERWOCKY (Ang., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, [illegible] (723-69-23), Bienvenüe-Montparnasse, 15e ([illegible]) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e [illegible].

Les films nouveaux

LE MAESTRO, film français de Claude Vital : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11), à partir de vend. ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Reflet-Logos, 5e (354-42-34) ; Reflet-Médicis, 5e (354-42-34) ; Caumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, [illegible] (387-50-70) ; Gaumont-[illegible], 20e [illegible] 02-74) ; à partir du vend.
UN COW-BOY EN COLÈRE (ou BIG [illegible], film [illegible] Don Taylor, V.O. : Mercury, 8e (225-75-90) ; V.F. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
[illegible] SONT DINGUES, CES NENETTES, film italien de Steno, V.F. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Scala, 10e (770-40-00) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03).
LA JEUNE LADY CHATTERLEY (A.) (**), v.o. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90), Publicis - Saint - Germain, 6e (222-72-80), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount - Orléans, 14e (540 - 45 - 91), Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount - Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MADAME CLAUDE (Fr.) (*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Marignan, 8e (359-92-82), Lumière, 9e (770-84-64), Athéna, 12e (343-07-48) à p. de vend., Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74), jusqu'à J.
LE MESSAGE (A.-Lyb., v. arabe) : Wepler, 18e (387-50-70) ; v.a. : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
NETWORK (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
NEWS FROM HOME (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMÉS (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LA NUIT DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÈS (Fr.) : [illegible] 53, (544-14-27).
OMAR GATLATO (Alg., v.o.) : Studio Médicis, [illegible] ; Palais des arts, 3e (272-52-98), Myrrha, 18e (606-56-26).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, [illegible] (633-97-77) ; Saint-Michel, [illegible] - 79 - 17) ; U. G. C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
PAINTERS PAINTING (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LE PONT DE CASSANDRA (Ang., v.o.) : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées - Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, [illegible] (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99 - 75) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).
PORTRAIT DE GROUPE AVEC DAME (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Studio Raspail, 14e (326 - 38 - 98) ; v.o. - v.f. : les Templiers, 3e (272-94-56) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
PROVIDENCE (Fr., vers. ang.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
LA QUESTION [illegible] (**) : Quartier-Latin, 5e [illegible] ; Palais des arts, 3e (272-52-98).
LE REGARD (Fr.) : Le Seine, [illegible] (325-95-99).
ROCKY (A., v.o.) : [illegible] (329-42-62).
TOUCHE PAS A [illegible] COPAIN (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE TIGRE DU CIEL (Ang., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; [illegible] Ambroise, 11e (700-89-16) [illegible] soir).
TROIS FEMMES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633 - 79 - 38) ; Gaumont Rive gauche, 6e (548-28-36) ; Gaumont - Champs - Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; les Nation, 12e [illegible] 04-67).
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742 - 83 - 90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis - Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e [illegible] ; Paramount-Bastille, 12e (343 - 79 - 17) ; Paramount - Gobelins, [illegible] (707-12-28) ; [illegible]-Montparnasse, 14e (540-45-91) ; Convention - Saint-Charles, 15e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; v. angl. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
VOL A LA TIRE (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073 - 97 - 52) ; Cluny-Ecoles, 5e (033 - 20 - 12) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LES GRANDES REPRISES

Les grandes reprises

AU FIL DU TEMPS (All., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40), sauf mardi.
COMMENT YU KONG DEPLAÇA LES MONTAGNES (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LE CRÉPUSCULE DES DIEUX (It., v.f.) : [illegible] de l'Etoile, 17e (380-19-93).
2001, ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e (288-64-44), hor. spécial.
DUEL (A., v.o.) : Le Ranelagh, 16e, hor. spécial.
EASY RIDER (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
L'ÉPOUVANTAIL (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705 - 04 - 55), sauf mardi.
LA FIANCÉE DU PIRATE (Fr.) (*) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; [illegible], 12e (387-90-81).
GUERRE ET PAIX [illegible], v.f.) : Kinopanorama, 15e [illegible].
JERRY CHEZ LES [illegible] (A., v.o.) : Luxembourg, 6e [illegible] 33-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; [illegible], 2e (233-39-26) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LANCELOT DU LAC (Fr.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13).
LAWRENCE D'ARABIE (A., v.o.) : Studio Marigny, 8e (225-20-74).
L'EMMERDEUR (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Caumont - Opéra, 9e 073-95-48) ; Caumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
[illegible] (A., v.f.) ; Paramount-[illegible], [illegible] (072-34-37).
LA MONTAGNE SACRÉE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
NOS PLUS BELLES ANNÉES (A., v.o.) : France - Elysées, 8e (723-71-11).
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
OSCAR (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Collée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; [illegible]-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES QUATRE MALFRATS (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).
TOMMY (Ang., v.o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-[illegible]).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70).
WOODY [illegible] LES ROBOTS (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66), hor. spéc.
WOODSTOCK (A., v.o.) : George-V, 8e (225-41-46).
LES ZOZOS [illegible] : [illegible], 8e (033-35-40) ; Elysées - Lincoln, [illegible] (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e [illegible]-35-43).

14e FESTIVAL DU MARAIS
14 JUIN AU 13 JUI[illegible]
[illegible] année : **270 SPECTACLES**
parmi lesquels cette semaine :
THEATRE DU MOUVEMENT :
HEGGEN et MARC (1er prix [illegible] Festival d'Edimbourg)
CONCERTS :
MOZART [illegible] CHANDELLES
ENSEMBLE DUFAY
OFFICE RYTHMIQUE DE ST JUVENAL en 1re mondiale
[illegible] jours :
THEATRE ET CONCERTS DE RUE GRATUITS
Tous les soirs :
CAFE THEATRE et CAFE CHANTANT

RADIO-TÉLÉVISION

VU

La cervelle étroite

Il était bien, il était bien, l'homme de demain, l'homme [illegible], homme [illegible] homme d'action souvent, [illegible] quotient [illegible] vertigineux, [illegible] à [illegible] de pouvoirs mystérieux. En fait, il y en avait deux, l'autre, [illegible] méchant, le parle [illegible], de George Hamilton, le héros, le vainqueur de [illegible] cerveaux, lundi sur TF 1. [illegible] [illegible], à la fin, au bras de [illegible], un [illegible] professeur de biologie, [illegible] qu'on [illegible] haut, [illegible] plancher du studio, au [illegible] [illegible] Clarke, [illegible] neurologues, [illegible] psychiatres, des [illegible] une [illegible] femme, [illegible] — [illegible] eux aussi, [illegible] enfin [illegible] des super-génies, [illegible] eu du mal [illegible] accommoder au [illegible].

Après [illegible] échange [illegible] mesurés, prudents, [illegible] [illegible], ce n'est [illegible] inconnu, [illegible] [illegible] la mémoire, paraissait verbeux, pâteux, [illegible].

Il y avait [illegible] un épileptologue [illegible], le docteur Henri Gastaut, [illegible] carré, [illegible] précis, un scientifique, [illegible] [illegible] l'irrationnel, des [illegible], du yoga et du zen, [illegible] tellement [illegible] non plus par les recherches [illegible] disciples [illegible] Freud. C'était [illegible] lui, question d'affinité, [illegible] n'est portée [illegible] attention, [illegible] sympathie.

On aurait aimé, du [illegible], [illegible] des explications, [illegible] des renseignements plus détaillés, sur [illegible] phénomènes répandus. Le fait de mieux [illegible] [illegible] [illegible] s'endormir, par exemple, ou l'impression de [illegible] [illegible] à quoi [illegible] tient-il ? Les réponses se sont perdues dans [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le conscient, l'inconscient, ou [illegible], sur le souvenir, [illegible] [illegible], la [illegible]. Plus instructive, en revanche, [illegible] [illegible] établie entre [illegible] [illegible] et le cauchemar ; aucun rapport, affirmait, catégorique, notre [illegible]. Le cauchemar, [illegible] crise d'angoisse [illegible], s'inscrit dans la première phase, [illegible] [illegible] du sommeil. Le [illegible] appartient au [illegible] paradoxal, [illegible] [illegible] formi[illegible].

Cette activité, en fait, ne se [illegible] pratiquement jamais, nous rappelait-on. Et [illegible] Descartes — il jouait [illegible] Cantor — de s'inquiéter : « [illegible] jamais se [illegible] [illegible] doit [illegible] vite. Personne ne l'a rassuré, [illegible] croyait cependant, [illegible] suivi [illegible] écrans du l'étranger [illegible] [illegible] cerveau, justement, [illegible] [illegible] qu'il se [illegible] comme [illegible]. Plus il travaille, [illegible] il se [illegible]. Loin de s'atrophier [illegible] l'âge, il pourrait, il [illegible] se déployer, au contraire, et ne s'use que si l'on ne l'use pas.

CLAUDE SARRAUTE.

MARDI 28 JUIN

CHAINE I : TF 1

[illegible] h. [illegible] : [illegible] de B.-F. Deflandre.
21 h. 30, [illegible] ethnologique : Une [illegible] (Chronique des Indiens Wa[illegible], deuxième [illegible] de : Maloku le sorcier), [illegible] Cl. Massot ; 22 h. 30, Littéraire : [illegible] P. Sipriot.
[illegible] h. 45, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Les dossiers de l'écran, Téléfilm : L'affaire Lindbergh (deuxième [illegible]).
Vers 22 h., Débat : La peine de mort.
23 h. 30, Journal.

Jean Toulat
LA PEINE DE MORT
en question
1 volume · 256 pages . . . 39,50 F
PYGMALION
117 rue de l'Ouest Paris 14e

CHAINE III : FR [illegible]

[illegible] h. 30, FILM [illegible] [illegible] : LE SEIGNEUR DE [illegible].

H. [illegible] (1934), [illegible] B. Davis, R. Todd, J. Collins, J. Robinson, H. Marshall.
Elizabeth [illegible] s'éprend [illegible] [illegible], dont elle [illegible] capitaine [illegible] gardes et son [illegible], mais il [illegible] secrètement une [illegible] femme d'honneur. [illegible] historiques [illegible] [illegible] [illegible].
22 h., Journal.

FRANCE - CULTURE

20 h., Dialogues : Faut-il [illegible] ? 21 h 15, Musiques de notre temps : « le Festin de [illegible] » (Ravier) ; 22 h 30, [illegible] avec Lucette Finas, par A. Coulange ; 23 h., De la nuit. 23 h. 50, Poésie : [illegible].

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 30, [illegible] différé du théâtre de [illegible] : Ensemble intercontemporain, direction P. Boulez, avec le Quatuor Alban [illegible] et P. Bryn-Julson, soprano : « Symphonie de chambre, opus [illegible] » ; « Herzgewächse opus 20 » (Schoenberg) ; « [illegible] » (Webern) ; « Suite lyrique pour quatuor [illegible] cordes » (Berg) ; 22 h. 30, [illegible] pincez : Michel Amoric et Brigitte Haudebourg (Durault, R. de Visée, G. Sanz, Corrette, Bach, Dandrieu, Hotteterre, Marais, Clerambault, [illegible] ; 0 h. 5, [illegible] : Le Japon ; 0 h. 30, Sur la route ; 1 h. 30, « [illegible] de Bilitis » (Debussy).

MERCREDI 29 JUIN

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi.
20 h. 30, Téléfilm : le Naufragé du « Monte-Cristo », de J. Mistler, adapt. M.-D. Lancelot, réal. J. Dayan, avec N. Calfan, F. Marthouret.
22 h. 10, Reportage : L'or bleu (première partie : Océan à vendre), prod. Ph. Gildas, réal. B. Olivier.
23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A [illegible]

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu [illegible] à 15 h. 5, Séries : Flipper le dauphin et Ma [illegible]re bien-aimée.
20 h. 30, Série américaine : Joe Forrester ; [illegible] h. 30, Magazine d'actualité : Question de temps (Les droits de l'homme, [illegible] S. Abouchar, D. Bilalian, Claude Carre [illegible] B. Rapp, prés. J.-F. Kahn, réal. R. Sangla) (voir tribunes et débats).
23 h. [illegible], Journal.

CHAINE III : FR [illegible]

20 h. 30, FILM [illegible] grand[illegible] noms de l'histoire du cinéma), cycle Aspects du cinéma italien : L'ADIEU A VENISE, d'E.-M. [illegible] (1971), [illegible] Fl. Bolkan et T. Musante.
[illegible] homme et une [illegible] [illegible] le mariage a été un échec, se retrouvent pour une [illegible] [illegible], un [illegible] [illegible] déchirant. Une histoire impossible, prétexte à une promenade dans Venise. Les vues de la ville sont à peine une consolation à l'ennui.
22 h., Journal.

FRANCE - CULTURE

20 h., La musique [illegible] les [illegible] ; Lecture [illegible], musique d'A. Duhamel ; 22 h. 30, Entretiens avec Lucette Finas, par A. Coulange ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 30, Poésie : Marc Cholodenko.

FRANCE - MUSIQUE

20 h. 30, Cycle baroque et classique, en direct de l'auditorium [illegible] : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, direction E. Krivine. Avec E. Istomin, piano ; G. de Peyer, clarinette : « Symphonie n° [illegible], dite Haffner en ré majeur K 385 » ; « Concerto pour piano n° 21 en ut majeur K 467 » et « Concerto pour clarinette en la majeur K 622 » (Mozart) ; 23 h., Musiques réservées : La polyphonie occidentale du douzième siècle [illegible] quatorzième siècle ; 0 h. 5, Sur la route ; 1 h. 30, « Chanson de Bilitis ».

SEMAINE D'ACTION SUR RADIO-FRANCE

● Des préavis de grève ont été déposés par les syndicats C.G.T. [illegible] C.F.D.T. [illegible] Radio-France, qui appellent les personnels non conventionnées de cette société [illegible] une semaine d'action du 2 au [illegible] juillet. [illegible] mouvement concerne [illegible] producteurs [illegible] présentateurs, les [illegible] critiques, les secrétaires [illegible] producteurs [illegible] permanents, soit environ mille cinq cents personnes, qui, selon les syndicats, se sont vu refuser la négociation d'une annexe à la convention collective réglementant la situation des personnels de Radio-France (conditions de travail, salaires, couverture sociale et protection [illegible] licenciements...). Cette semaine d'action risque de perturber un [illegible] nombre des émissions prévues par France-Inter, France-Culture et France-Musique.

LE S.N.J. ET LES CONVENTIONS COLLECTIVES

● La Fédération [illegible] S.N.J. [illegible] national [illegible] journalistes) [illegible] l'audiovisuel a dénoncé, lundi [illegible] juin, [illegible] conventions collectives en vigueur [illegible] chacune des sociétés issues de l'ex-O.R.T.F. Elle [illegible] que [illegible] appliquée la convention nationale [illegible] journalistes, qui devrait être complétée par un texte valable pour [illegible] [illegible] qui tiendrait compte de leur mission de service public, ainsi que des droits acquis. Pour la Fédération [illegible] l'audiovisuel, [illegible] multi[illegible] [illegible] montré que [illegible] textes négociés en 1975 et qui viennent à échéance « *n'ont pas offert [illegible] garanties [illegible] satisfaisantes pour résister avec succès aux pressions des directions [illegible] à appliquer avec [illegible] consignes du pouvoir* ».

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 28 JUIN

— [illegible] *Perspectives et [illegible]* [illegible] de la [illegible] libre de FR 3, à 19 h. [illegible].

— *La peine de mort* est le sujet [illegible] « Dossiers de l'écran ». Deux témoignages suivront la projection du film : [illegible] de [illegible] Prin, dont la fille a été assassinée, et celui de Mme Mathon, mère de Christian Ranucci, exécuté au mois de juillet dernier. Un débat s'engagera ensuite entre Me Robert Badinter et François Sarda.

MERCREDI 29 JUIN

— [illegible] *Cointat*, [illegible] ministre, député (R.P.R.) d'Ille-et-Vilaine, est l'invité de Radio-Monte-Carlo, à 13 heures.

— *Le parti radical* [illegible] s'exprime [illegible] la tribune libre [illegible] FR 3, à 19 h. [illegible].

	La ligne H.T.	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI "Placards encadrés" ▮ col. et +	[illegible]	45,76
▮ ligne colonne)	[illegible]	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	[illegible]	[illegible]
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	[illegible]

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,78
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

REPRODUCTION INTERDITE

emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

GROUPE DE DIMENSION EUROPÉENNE PRODUIT DE GRANDE DIFFUSION - LEADER DANS SA BRANCHE - RECHERCHE

CHEF DE PROJETS INFORMATIQUE

Ce [illegible] peut [illegible] à un INGENIEUR ayant 3 ans d'expérience dans un poste similaire, connaissant les bases de données et le télétraitement (connaissances DBOMP - MTC S [illegible]

Il sera chargé de :

- l'analyse [illegible] de [illegible] traitements ;
- la maintenance des traitements existants ;
- l'organisation du travail de l'équipe de programmation.

Possibilités logement [illegible] : ville [illegible] km PARIS.

Ecrire [illegible]

4, rue Massenet, 75016 Paris
discrétion absolue

etap

[illegible] recherche

DIRECTEUR

Min. 30 ans, études supérieures. Souhaitons expérience similaire, connaissances juridiques, gestion et informatique, sens du commandement et goût pr relations publiques indispensables.
Adr. C.V. man. et prétentions à FIDUCIAIRE DE FRANCE, 91, av. Bollée, 72000 LE MANS.

[illegible] DE [illegible] près de NANCY recrute pour son laboratoire [illegible]

VÉTÉRINAIRE ou DOCTEUR 3e cycle BIOLOGIE

(Expérience [illegible] histopathologie souhaitée. Il devra assurer la [illegible] des coupes histologiques et [illegible] le responsable du laboratoire dans la [illegible]
Adresser C.V. [illegible] à M. SWEERTS, B. P. [illegible] PARIS CEDEX 09, sous référ. 925/M, qui transmettra.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

INGENIEUR ETUDES

La C.P.I.O. à NANTES, spécialisée dans la fabrication [illegible] série de pièces industrielles [illegible] plastique injecté,

recherche un Ingénieur d'Études pour son département C[illegible] (1700 personnes - 190 millions de [illegible] C.A.).

Dépendant du Chef du Service Etudes, il prendra la responsabilité des relations techniques avec [illegible] d'études d'un certain nombre de constructeurs automobiles ou de poids lourds. Le suivi de cette clientèle entraîne de fréquents déplacements de [illegible] durée.

Agé d'au moins 28 ans, Ingénieur Mécanicien (diplômé [illegible] Ecole - option Mécanique), il aura de [illegible] connaissances en mécanique [illegible]. De l'imagination, du goût pour la créativité, une expérience acquise dans une société en contact avec l'industrie automobile sont souhaitables. Des [illegible] du langage FORTRAN seraient également appréciés.

CPIO

Adresser C.V. détaillé et photo à : CPIO - Service du Personnel - B[illegible] Postale 1226 44023 NANTES CEDEX.

D'accord avec 38,5% de jeunes diplômés de l'enseignement commercial

qui souhaitent orienter leur vie professionnelle [illegible] des

carrières commerciales en Province

Nous leur offrons la possibilité de débuter dans des conditions susceptibles de faire de leur premier emploi un tremplin :

- pendant 8 mois, [illegible] formation approfondie portant à la [illegible] stratégie commerciale [illegible] nos produits ;
- à [illegible] terme, des responsabilités étendues [illegible] conseil auprès des entreprises, dont ils [illegible] détecter et analyser les problèmes [illegible] traitement de l'information, afin [illegible] les plus appropriées [illegible] conclure des ventes.

Si [illegible] acquérir une solide expérience du terrain indispensable à la poursuite de vos objectifs professionnels, si vous êtes jeunes diplômés de l'enseignement supérieur économique ou commercial,

nous vous proposons des postes d'Ingénieurs [illegible] Ecrire [illegible] lettre manuscrite + c.v. et prétentions, sous référence G [illegible] à Martine BOULMER, OLIVETTI FRANCE, D.P.R.H., 91, [illegible] du Faubourg-Saint-Honoré, [illegible] Paris.

olivetti

GROUPE INTERNATIONAL

Très important de l'Industrie de Transformation des Matières Plastiques

recherche pour son Usine Française située à environ 130 km au SUD DE PARIS

CHEF DE PRODUCTION

Age : 35 ans environ.

[illegible] au Directeur Technique, il aura [illegible] de l'[illegible] des ateliers de production et aura autorité sur environ 60 personnes.

Ce poste conviendrait à un Ingénieur Arts et Métiers

- possédant [illegible] de plusieurs années dans un poste similaire ;
- ayant une bonne connaissance de la technique de [illegible] des matières plastiques ;
- désireux de progresser dans une société en pleine expansion.

Anglais nécessaire.

Adresser C.V. et photo [illegible] ne 17.034, CONTESSE [illegible] 20, avenue de l'Opéra, PARIS (1er).

DIRECTION DE PRODUCTION 120.000+

pour un INGENIEUR diplômé [illegible] Ecole
- plus [illegible] ans
- large expérience industrielle

pour INDUSTRIE MECANIQUE [illegible] d'équipement [illegible] OUEST-ATLANTIQUE.

[illegible] (40).73.95.[illegible] réf. 95 à SNPE [illegible] av. Ch. de [illegible] - 92622 Neuilly [illegible] Cedex

IMPORTANT GROUPE FINANCIER

[illegible] pour un [illegible] régionale de Lyon

UN CADRE FINANCIER

Destiné à promouvoir ses opérations de crédit à long terme.

— Le candidat devra posséder une [illegible] formation bancaire [illegible] 7-8), il devra [illegible] la [illegible] crédits à long terme.

Adresser C.V., photo et prét. s. réf 5449 M à : P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 Paris cedex [illegible] qui transmettra.

UNE ENTREPRISE AGRO-ALIMENTAIRE DE NOTORIÉTÉ NATIONALE cherche

deux directeurs régionaux [illegible]

région de Montargis (45) réf. 3231-1 LM
région de Grenoble (38) réf. 3231-2 LM

Ils gèrent et animent plusieurs établissements de production et [illegible] vente de produits destinés à l'agriculture : budgets, personnel (80), achats, animation d'agents commerciaux.
A 40 ans minimum, [illegible] formation agricole, ils ont une bonne **expérience commerciale** [illegible] l'aviculture ou l'alimentation animale et [illegible] naissent bien le **monde rural.**
Ecrire à G. BARDOU sa réf. correspondante.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES

emplois internationaux emplois internationaux

GENERAL ELECTRIC

EUROPEAN MARKETING SPECIALISTS

LEXAN POLYCARBONATE SHEETS
GLAZING, BUILDING AND INDUSTRIAL PLASTICS MARKETS

[illegible] ELECTRIC [illegible] manufactures and sells LEXAN Sheet through a network of [illegible] located throughout Western Europe.

In [illegible] growing organization we have [illegible] for high potential personnel to design and implement marketing [illegible] on Europeanwide [illegible] in the glazing, building and industrial plastics markets.

Successful candidates are likely to be in their twenties or early thirties, and have the following qualifications :

- [illegible] education/background
- Good working knowledge of English plus at least one of [illegible] German and Italian
- [illegible] marketing experience in one or more of the [illegible]
- Willingness to [illegible] in [illegible] Europe.

The positions are [illegible] at our European Head[illegible] in Bergen-op-Zoom, The Netherlands.

Applications [illegible] be sent to :
Personnel Dept, GENERAL ELECTRIC [illegible] B.V.
PO Box 117, Bergen-op-Zoom - [illegible] The Netherlands.

If [illegible] want additional information, contact P.R. Helfet, [illegible] Sheet Market Development, Tel : [illegible]

General Electric Plastics B.V.

IMPORTANT BUREAU D'ÉTUDES RECHERCHE POUR CÔTE-D'IVOIRE

réf. 274.
1 Contrôleur de trav. routiers de préfér. célibat. ou marié sans enfant. Expér. minim. 4 a. Date disponibilité août 77.
réf. 275
1 Conducteur [illegible] trav. de bâtiment de préfér. célibat. Expér. minim. 2 ans. Date disponibilité août 77.
réf. 276
1 [illegible] Vérificateur TCE expér. minim. 6 ans. Date disponibilité octobre 77.
Dossier candidature à adresser si poss. avant le 6 juillet avec n° tél. à ARC Pub, 11, rue de Provence, 75009 Paris.
Tél. 770-54-30 p. rendez-vous.
Après le 6 juillet à :
M. AKELE B.N.E.T.D., BP 1256 ABIDJAN, Côte-d'Ivoire.
Tél. (225) 22-69-67.

BUREAU D'ÉTUDES
à Vocation Internationale,
Siège social Paris, recherche pour séjour à l'étranger
INGÉNIEUR - PROJETEUR AUTOROUTIER
Cet ingénieur diplômé, s'exprimant en anglais, [illegible] des responsabilités qui nécessitent une expér. de ce domaine d'une dizaine [illegible] au min.
Les personnalités intéressées sont invitées à prendre un premier contact en écriv. (joindre C.V. et indiq. dern. rémunérat. annuelle sous référence 671/103 L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS

IMPORTANTE ENTREPRISE INTERNATIONALE DE TRAVAUX PUBLICS
recherche
POUR LE NIGÉRIA
Comptable 2e Echelon
Celui-ci aura acquis une expérience de plusieurs années en milieu T.P. et aura effectué des comptabilités jusqu'au bilan inclus.
Avantages [illegible] à l'expatriement.
Ecrire (photo), s.r., [illegible]dération souhaitée sous le numéro 4.529, à : L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS, qui transmettra.

ECOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE LAUSANNE - SUISSE
met au concours le poste de
PROFESSEUR DE CONSTRUCTION EN BOIS
au département de génie [illegible]
Délai d'inscription : 30 septembre 1977
Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste à la : [illegible]direction administrative de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, EL, av. de Cour, CH, 1007 Lausanne

Laboratoires pha[illegible] RIKER

PITHIVIERS
recherche
ADJOINT AU DIRECTEUR DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

- Après formation dans tous les services de la société, il sera [illegible]ble :
  — de la gestion du personnel non cadre (environ 250 personnes) ;
  — de l'étude et de la rédaction des contrats de [illegible] à l'étranger).

La rémunération sera fonction de l'expérience.

- De [illegible] :
  — un doctorat en Droit ou équivalent ;
  — 27 ans minimum ;
  — une parfaite connaissance de l'anglais ;
  — une première expérience de la fonction [illegible] rencontrer.

[illegible] d'envoyer [illegible] curriculum vitae sous référence 3552 X à : [illegible] - RECRUTEMENT 38, rue de Lisbonne, 75008 PARIS.

SERIFO

Société Para-Public, Paris, recherche pour un séjour dans un pays anglophone
INGÉNIEUR ENTRETIEN ROUTIER
Ce spécialiste diplômé d'une grande école, s'exprimant en anglais, aura acquis dans ce domaine technique une large expérience de tes pays d'outre-mer. Veuillez adresser votre candidature, joindre un C.V. et indiquer votre rémunération annuelle en spécifiant la référence 976/102 a L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

Bureau d'Ingénieurs Conseils recherche pour ses activités en [illegible]
INGÉNIEUR ROUTIER SENIOR
ayant [illegible]s au sein d'une administrat. ou d'un organisme internat. une large exper. en études et spécifications dans les domaines des routes et des ouvrages. Il aura également une bonne connais. des études de rentabilité des projets.
La pratique de l'anglais est nécessaire. Les ingénieurs intéressés voudront bien écrire en joignant à leur C.V. l'indication de leur dernier salaire annuel sous la référ. [illegible]104 à L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

Importante entreprise Siège social Paris recherche pour séjour en Afrique noire francophone
INSPECTEUR MATÉRIEL T.P.
(réf. du poste 977/102)
MÉCANICIEN ENGINS T.P.
(réf. du poste 839/100)
Ces postes qui s'adressent de préférence à des célibataires, sont à pourvoir sous peu, et, bénéficient des avantages de l'expatriation.
Les personnes intéressées sont [illegible] à [illegible] (joindre C.V. et indiquer dernière rémunération annuelle) en précisant la réf. du poste à L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS

POUR AFRIQUE NOIRE [illegible] recherche
HOMMES JEUNES
dynamiques, libérés O.M., possédant diplôme École Supérieure Commerce ou niveau équivalent, désireux se créer situation d'avenir.
Postes, après période de formation d'assumer poste comportant responsabilités.
Ecr. av. C.V. détaillé à BLEU n° 7078 B, 17, rue Labat 94300 VINCENNES

JEUNE [illegible]
Poste [illegible]
SECRÉTAIRE DE DIRECTION
pour décharger et assister notre directeur d'une partie de son travail de gestion d'une entreprise de génie civil en [illegible] à ANNABA, Algérie.
Le candidat doit avoir une formation technique et éventuellement pratique des affaires ainsi qu'un bon niveau d'anglais. Il aura [illegible] de [illegible] à être [illegible] seul suivant [illegible]
Poste intéressant pour celui qui s'intéresse à la gestion d'une entreprise T.P. et [illegible]C. Salaire intéressant, logement meublé [illegible]
Ecrire et envoyer C.V. [illegible] photo à Christiani et [illegible] A/S Division surveillance, Vestor Farimagsgade 41, DK - 1501 COPENHAGUE V

PS Conseil

[illegible] importante [illegible] Vente par correspondance [illegible] pour la métropole [illegible] un chargé de l'

EXPLOITATION FICHIER CLIENTS

qui, en [illegible] étroite avec le service informatique et sous [illegible]ité du responsable marketing, analysera et [illegible] le fichier, le développera [illegible] la segmentation de la clientèle. Ce poste peut convenir [illegible] à un jeune diplômé en marketing, soit [illegible] un [illegible] ayant acquis [illegible] analogue en VPC ou dans un service marketing. La rémunération proposée dépendra des compé[illegible] acquises. [illegible] D C ROMBAUX.

Adresser C.V. sous référence A/416 M à :
PS CONSEIL
19 Résidence Flandre - 59170 Croix
Discrétion assurée

THE CLEM CORPORATION S.A.

[illegible] pour
L'AFRIQUE DU NORD INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

INGÉNIEURS DIPLOMÉS
POUR
— Télécommunications
— Génie Civil
— Topographie
— Electricité

TECHNICIENS SUPÉRIEURS
POUR
— Instruments et Contrôle
— Diesel
— Turbines
Minimum 10 ans d'expérience.

Ecrire avec C.V. [illegible] :
The Clem Corporation S.A.
20, avenue Général-de-Longueville - Boîte 14, 1150 [illegible]

[illegible] Entreprise [illegible] pour [illegible] filiale au [illegible]

comptable

- [illegible] au [illegible] à Toulouse,
- Imputation [illegible] des coûts par chantiers,
- [illegible], déclarations [illegible] et fiscales,
- lieu de travail : CASABLANCA,
- rémunération : [illegible] x 13 + logement et voiture.

Pour inf. compl. écrire s/réf. [illegible] Ah à :

ORES
54 bis rue d'Alsace 31000 TOULOUSE
Groupe BOSSARD

COTE-D'IVOIRE
CADRE SUPÉRIEUR MARKETING

L'Ecole Supérieure de Commerce d'Abidjan recrute un responsable pour son département commerce et gestion.
On demande [illegible] confirmé, 32 ans minimum, ayant expérience commercialisation en Afrique et capable d'animer une équipe [illegible] professeurs effectuant des interventions en entreprises avec les élèves.
Contrat expatrié, logement. [illegible] de congés en France par an.
Envoyer [illegible], à : M. Jean-Louis VIARGUES [illegible] 78350 JOUY-EN-JOSAS.

BANQUE RÉGIONALE

pour le développement de [illegible] Agences de Lorraine :

ATTACHÉS COMMERCIAUX

Pour la [illegible]
[illegible] ENTREPRISE
- Licence [illegible]
- Sciences [illegible]
- ou [illegible]
- École [illegible]

POSTE DE CADRE SUPÉRIEUR
[illegible]
Compt[illegible] [illegible] [illegible] [

هكذا من الأصل

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

IMPORTANTE ENTREPRISE D'INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES recherche pour PARIS

UN ACHETEUR

(38 ans environ)
Adjoint du Chef des Services Achats

En tant que TECHNICIEN SUPÉRIEUR,
— Il connaît parfaitement le matériel électrique et l'appareillage M.T., B.T.
— Il connaît et applique les procédures d'exportation pour alimenter les chantiers à l'Étranger.
— Anglais technique lu.
— Expérience indispensable en ce type de poste.

UN ADJOINT ADMINISTRATIF

(30 ans environ)
au Chef du Service Personnel Chantier

En tant que Spécialiste du droit du travail :
— Il est chargé de la gestion juridique et sociale.
— Du contentieux.
— Connaissance du bâtiment du personnel
— Déplacements en Province à prévoir.

Adresser lettre manuscrite avec C.V. à : M. SFEZ et M. CARRIÈRE, 201, boulevard Raspail - 75675 PARIS - CEDEX 14.

OPPORTUNITE DE CARRIERES COMMERCIALES PERFORMANTES

Offerte au sein des Sociétés d'une Division d'un Groupe Français de taille internationale (PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION).
A

JEUNES H.E.C., ESSEC, ES.CP., I.E.P. E.S.C. PROVINCE

- ayant une 1ère EXPERIENCE COMMERCIALE de un à trois ans (vente de préf. et produits grde consommation) (Débutants s'abstenir)
- pour évoluer RAPIDEMENT - après stage terrain (6 mois minimum) aux POSTES d'ENCADREMENT, principalement en PROVINCE

DÉCISION RAPIDE

DISCRÉTION ABSOLUE
Lettre manuscr., C.V. détaillé, rémunération et phot. (ret.) ss réf. 3641 à

sc sélection conseil
6, PLACE DU MARCHÉ JUIN, 75017 PARIS

chargé d'études marketing

HENKEL FRANCE, filiale d'un groupe Chimique Européen, 1400 personnes, C.A. 690 millions, diffusant des produits de grande consommation : Super-Croix, N'Tra, Mir Laine, Fa..., propose un poste au département Études Marketing.

Vous aurez la responsabilité de concevoir les méthodologies des études qui vous seront confiées, d'en contrôler la réalisation et d'en faire valoir les conclusions auprès de la Direction Marketing.

Ce poste exige : une bonne formation en statistiques (Maîtrise de Mathématiques Appliquées ou ISUP - ENSAE) et une expérience similaire d'au moins 3 ans.

Écrire à Henkel France S.A. sous référence 945 M, BP 119 - 94250 Gentilly.

Henkel

Société Construction Mécanique recherche pour son siège social quartier ÉTOILE :

ASSISTANTE DE CONTROLEUR DE GESTION

(suivi de la trésorerie, relations etc., etc.)
Formation supérieure, expérience 5-7 ans. Facilité de contacts.

Adresser C.V., photo et prétentions à : R.P.I., 36, rue du Fer-à-Moulin, 75005 PARIS
sous le n° 82.821, qui transmettra.

Musique Diffusion Française recherche

CHEF DE SERVICE INFORMATIQUE SUR I.B.M. 3.15

Ce poste nécessite :
— un bon sens de l'organisation ;
— une bonne connaissance de GAP 2 et C.O.P. ;
— une expérience informatique en moyennes entreprises.

Adresser curriculum vitæ et prétentions à Monsieur - Musique Diffusion Française, 8, Grange-Dame-Rose, 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY.

POUR SON SIÈGE SOCIAL
IMPORTANTE SOCIÉTÉ
offre poste :

ANALYSTE PROGRAMMEUR

À un (ou 1 an d'expérience) ayant le baccalauréat C et un IUT Informatique
Après formation, le candidat retenu pourra occuper un poste
d'envoyer C.V., photo et prétentions sous n° 698.335 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, qui transmettra.

SOCIÉTÉ INGÉNIEURS CONSEILS

DEUX INGÉNIEURS

GÉNIE CIVIL
dont un confirmé en géotechnique mécanique des sols et des roches.
Formation : Ponts et Chaussées, Centrale, Grenoble ou équivalent. Expérience dans barrages travaux souterrains et ouvrages d'art appréciée.

Env. C.V., photos et prétentions et manuscrite à SAFEGE, 70, rue du Bois, 78150 LE CHESNAY.

emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

etap

REGION RHONE ALPES
ENTREPRISE SECTEUR PUBLIC EN EXPANSION CONTINUE
recherche

CHEF DE DEPARTEMENT EXPLOITATION

Il s'agit d'organiser, gérer et animer les activités d'un département faisant appel à des effectifs nombreux.

POSTE DE CADRE SUPERIEUR impliquant le sens du commandement, de l'organisation, des relations publiques.

Compte tenu de l'évolution des techniques et des matériels mis en œuvre, il est souhaitable d'être ingénieur diplômé grande école, ayant minimum 5 ans d'expérience acquise de préférence dans l'industrie lourde.

POSTE A LYON

Ecrire sous référence IU 503 A M

4, rue Massenet, 75016 Paris discrétion absolue — etap

CONFECTION SPORTIVE

DIRECTEUR TECHNIQUE INTERNATIONAL

Fr. 200.000 Max.

Mondialement connu, notre client est un des principaux fabricants de vêtements pour les loisirs. Le lieu de travail se situe, en province, à proximité d'une agréable ville universitaire.

Nous recherchons un INGÉNIEUR TEXTILE, âgé de 35 ans min., possédant une réelle expérience technique et technico-commerciale, acquise dans des entreprises de tissage et/ou de confection. Le candidat choisi sera chargé de superviser la fabrication en France, de coordonner les activités des usines et sous-traitants à l'étranger, de l'achat, etc... Il est très souhaitable qu'il puisse justifier d'une expérience réussie dans une fonction similaire au niveau international. La nationalité est indifférente, mais il est indispensable que le candidat parle couramment français et anglais. L'allemand serait très apprécié.

Adresser CV détaillé sous référence S375 à R.S.C. Carrières - 92, rue Bonaparte, 75006 - Paris, en indiquant votre adresse privée et votre numéro de téléphone, et éventuellement dates, adresse et téléphone de vacances.
En tant que Conseillers de Direction, chargés de la sélection des cadres, nous garantissons le secret absolu des candidatures. L'identité des candidats ne sera dévoilée qu'avec leur accord, donné à l'issue d'un entretien personnel.

Nous sommes une société industrielle alimentaire, 120 personnes, filiale d'un Groupe - C.A. 120 M - afin de renforcer notre État-Major à moyen terme, nous offrons un Poste d'

adjoint de direction générale

Sous l'autorité du Président, il devra :
- faire appliquer la politique générale et commerciale de l'Entreprise,
- assurer les relations extérieures avec les courtiers et les clients,
- participer aux négociations avec les Fournisseurs Agricoles et les Organismes Professionnels Nationaux,
- assumer des responsabilités d'administration pour le compte de la Holding et en relation avec les Sociétés sœurs (par exemple dossiers d'assurances).

Profil :
Nous recherchons un candidat de formation supérieure (AGRO - HEC - ESSEC) pouvoir de compétences juridiques et administratives. Une expérience de l'entreprise à un bon niveau du management et de fortes capacités de coordination et de relation sont des conditions de succès. Le poste est à pourvoir dans une ville de BOURGOGNE.

Adresser lettre manuscrite, C.V. en indiquant niveau actuel de rémunération sous référence 3222/M à :
CONSEIL EN RECRUTEMENT
CNPG 195, av. V. Hugo - 75116 Paris

UNE IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE LEADER DANS SON DOMAINE recherche pour son USINE D'ANGERS

UN CHEF DE CONTRÔLE DE FABRICATION

INGÉNIEUR OU TECHNICIEN SUPÉRIEUR
30 ans environ

- Expérience en contrôle, méthodes statistiques et direction d'un service

Dans le cadre d'une mission générale visant à l'augmentation de l'efficacité du contrôle et de la diminution des coûts, le titulaire aura des responsabilités de réorganisation, d'études de performances et d'équipements

Pour ce poste :
- une formation complémentaire à nos techniques sera assurée
- la rémunération sera fonction de la compétence du candidat auquel il est également demandé un sens de l'initiative ainsi que la connaissance des problèmes humains et du commandement.

Pour un premier contact téléphoner au : 221.56.05 ou écrire avec C.V., photo, références et prétentions s/réf. 5450 à P. LICHAU S.A., 10, rue de Louvois 75063 Paris cedex 02 qui transmettra

jeunes commerciaux

Analyser - Conseiller - Convaincre dans une activité qui dépasse le cadre de la vente

Notre secteur d'activité, le financement de l'équipement professionnel, crédit et leasing qui vous mettra en contact avec tous les secteurs de l'économie : PME, PMI, professions libérales, commerçants...

Quel que soit votre niveau de formation (BAC, IUT, LICENCE), débutants ou possédant une première expérience, nous ne tenons compte pour vous intégrer que du potentiel que vous représentez.
Nous cherchons des hommes jeunes, exigeants, possédant plus de maturité que d'expérience et une ouverture d'esprit suffisante pour leur permettre d'assimiler la formation que nous leur assurons.

Certains postes sont à pourvoir dans nos Agences de COMPIÈGNE - LE MANS - METZ - SAINT-ÉTIENNE, d'autres requièrent une plus grande mobilité géographique.

Adresser C.V. et photo sous réf. 452 au Service Recrutement, 25, avenue Kléber - 75016 Paris.

HAVAS CONTACT

compagnie bancaire

ingénieur a.m. débutant

Le Groupe BSN-Gervais Danone propose à un ingénieur débutant, ENSAM, ECAM, ICAM, d'acquérir de solides compétences techniques en matière d'emballage de produits alimentaires.

Au sein du Service "Packaging" de la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian, il sera plus particulièrement chargé de définir et améliorer les spécifications des emballages, d'organiser et suivre les contrôles en usine et participera à la recherche et à la mise au point d'emballages nouveaux. La pratique de l'Anglais et de l'Allemand sera appréciée.

Ce poste, situé à Évian, permet d'envisager d'intéressantes perspectives d'évolutions.

Adressez votre candidature avec C.V. détaillé, sous la référence J. 10, à Jean Burckel, BSN-Gervais Danone - 7, rue de Téhéran - 75008 Paris.

bsn. gervais danone

Marketing Grand Public 100.000 F.

Vous êtes diplômé de marketing et avez exercé vos activités dans le domaine des produits de grande consommation. Vous désirez vous consacrer, à l'échelon national et international, au développement et de l'image de marque de produits alimentaires «noblesse et au rapprochement de ces produits de leurs marchés. Un poste de responsable marketing et des relations publiques, rattaché à la Direction, est à créer dans un organisme interprofessionnel dynamique en évolution, situé dans une grande ville du Sud-Ouest. La pratique de la langue anglaise est indispensable.

Sélé CEGOS

Adresser lettre man. CV détaillé sous réf. 23484/M à Sélé-CEGOS 33, quai Galliéni 92152 SURESNES qui s'engage à répondre et garantit une totale discrétion.

deux directeurs régionaux

BANQUE RÉGIONALE
recherche
pour le développement de ses Agences de Lorraine :

ATTACHÉS COMMERCIAUX

Pour la gestion et le développement d'une clientèle « ENTREPRISE »

Les candidats, âgés de 25 ans minimum, doivent posséder l'un des diplômes ci-après :
- Licence en droit privé ;
- Sciences économiques options gestion ou sciences politiques ;
- Ecole Supérieure de Banque (I.T.B.) ;
- Ecole Supérieure de Commerce.

L'emploi nécessite un sens prononcé pour les affaires et des aptitudes à l'analyse et au diagnostic financier.

Faire acte de candidature en joignant C.V. très détaillé et photo d'identité à : l'Agence HAVAS, 57017 METZ, qui transmettra sous réf. L701

chef des ventes

80 000 +

Société Nantaise de Prestation de Services renommée et solidement implantée sur le marché régional, recherche pour nouvelle étape de son développement commercial un CHEF DES VENTES.

Justifiant d'une solide expérience de la vente, et d'un niveau d'études BAC, IUT ou équivalent, il négociera, après formation complémentaire, avec les responsables d'entreprise, les prescripteurs et animera les attachés commerciaux.

Homme de terrain, il n'interviendra pas au-delà de plus de 100 km de Nantes.

Adresser lettre + C.V. sous réf. CDI à Monsieur BLIN garant d'une discrétion absolue.

Centre P.S.I. 3, rue Lafayette 44000 Nantes

DELEGUE ECONOMIQUE REGIONAL

ORLÉANS

L'A.D.E.C. est une association loi 1901 créée par les organismes économiques de la Région Centre pour aider les entreprises en difficulté.
Son Délégué Général recherche un collaborateur direct pour lui confier la responsabilité de l'étude et du suivi de dossiers (analyse de bilans, diagnostics, montage de financement, assistance technique ...). Formation supérieure économique (IEP, HEC, ESSEC, INSEAD ...) ou Ingénieur grande école et formation complémentaire gestion. Ce poste peut convenir à un cadre non débutant - 5 à 15 ans d'expérience - connaissant bien la gestion financière de l'entreprise et capable de se passionner pour le développement économique d'une région.

France Ladres

26, rue Marbeuf 75008 Paris vous adressera note d'information et dossier de candidature sur demande. Référence 17304 M.

IMPORTANTE ENTREPRISE TEXTILE
recherche

DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT

un secteur à profit autonome (C.A. 35 millions F.)

Sera responsable de l'organisation de son activité de production (200 personnes), de l'orientation de la politique commerciale et de la rentabilité.

Ce poste situé en province, proche ville universitaire, conviendrait à candidat 35 ans minimum, ayant une expérience industrielle et commerciale dans le textile et idéalement dans les tissus imprimés.
Nécessite esprit d'initiative, excellente capacité de gestion et d'animation des hommes.

Adresser C.V. et prét. sous réf. 27 M 179 30, rue de Mogador 75009 PARIS

Centre de Psychologie Appliquée

TRÈS IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL RECHERCHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ÉTABLISSEMENT

IL S'AGIT D'ANIMER, DE GÉRER ET DE DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS D'UN ÉTABLISSEMENT D'UN MILLIER DE PERSONNES.

Ce poste implique :
- une formation supérieure (E.C.P., Mines, H.E.C., ...) ;
- une grande expérience de commandement d'un personnel nombreux, de solides qualités de gestionnaire, l'habitude des relations extérieures.

Grande ville NORD FRANCE

Ecrire sous la référence YF 540 AM.

4, rue Massenet, 75016 Paris discrétion absolue — etap

REPRODUCTION INTERDITE

Très importante Société française liée à un groupe international en évolution technologique, commerciale et industrielle rapide procède à un important recrutement et souhaite rencontrer des

jeunes ingénieurs de grandes écoles

HOMMES et FEMMES

à égalité de chances

pour étudier avec eux les perspectives de formation et de carrière susceptibles de leur être proposées dans les domaines suivants :

- Applications Informatiques.
- Conseil en Méthodologie.
- Relations avec les utilisateurs.

Toutes informations préalables vous seront données immédiatement par téléphone par

SVP "Ressources Humaines"

qui fixera un rendez-vous aux ingénieurs concernés pour une réunion d'information libre et un entretien personnel d'orientation.

Appelez SVP. 11-11 - Réf. 151

Information Carrière SVP.11.11

Département Information Carrière de 9 à 12.30 h 13.30 à 18.00 h

On peut également prendre contact par courrier, SVP ressources humaines 65, avenue de Wagram 75017 PARIS

HOLDING : 15 MILLIARDS
(BIENS d'EQUIPEMENTS)

LA DIRECTION FINANCIERE d'UN GROUPE INDUSTRIEL IMPORTANT rech. pour son siège à PARIS

JEUNE

CONTROLEUR DE GESTION
(CONCEPTION DE SYSTEMES)

capable - en fonction des besoins de la Direction Générale du Groupe - de CONCEVOIR DES SYSTEMES d'INFORMATION et de CONTROLE, de les mettre en place en collaboration avec les Contrôleurs de Gestion dans filiales (plusieurs divisions).

INDISPENSABLE

- INGENIEUR (Supélec) I.A.E., I.C.G., D.E.C.S.) ou (CPA) ECOLE DE GESTION
- 3 à 4 ans d'EXPERIENCE du CONTROLE DE GESTION acquise "sur le terrain", soit en industrie (biens d'équipements de préf.), soit en Cabinet.

DISCRETION ABSOLUE. Lettre manuscrite, CV détaillé, rémunération actuelle + photo sous réf. 3634 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

LOTO

Le Jeu du LOTO crée un nouveau centre à MOUSSY (35 mn de Paris-Gare du Nord par Roissy Rail).

Au sein de la Direction Technique, le Service Microfilms représentera un effectif de 60 opérateurs répartis en 5 groupes.

Son expérience d'un secteur de production, ses aptitudes au commandement, devront permettre au

RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE L'ATELIER MICROFILMAGE

de répondre, devant le chef de service, de la bonne marche de ses groupes de travail. Il prendra en charge la gestion et la direction des opérateurs à temps partiel et l'application des procédures établies.

La connaissance des techniques MICROFILMS lui donnerait un atout supplémentaire, mais une formation à notre application lui est — de façon — proposée.

Si vous avez au minimum 28 ans et êtes intéressé par cet emploi, Madame GOURNAY examinera votre candidature (lettre manuscrite + C.V.) qui lui sera adressée à Société PRELO - Domaine des Gueules-Cassées - 77230 MOUSSY-LE-VIEUX.

HAVAS CONTACT

ORDONNANCEMENT

Groupe international dans le prêt-à-porter de luxe, notre développement rapide implique la mise en place d'une nouvelle structure d'ordonnancement largement appuyée sur l'informatique.

Le Chef du Service Ordonnancement que nous recherchons sera rattaché au Directeur de la Production. Il aura pour mission de mettre en place et d'opérer un planning regroupant les approvisionnements, la production directe et sous-traitée, la distribution dans le monde entier.

Ce poste s'adresse à un professionnel éprouvé, homme de contact et de décision, souple et rapide.

Le poste, qui est à Paris, implique une certaine mobilité et la pratique de l'anglais.

La rémunération sera supérieure à 100.000 F./an.

Nous avons confié aux Consultants du SIRCA le soin d'étudier votre candidature. Ecrivez leur rapidement sous référence 77316 M

Sirca
33, rue Galilée 75116 Paris

LA FILIALE D'UN PUISSANT GROUPE - CONSTRUCTEUR MATÉRIELS T.P. et BATIMENT - PARIS - OFFRE A

JEUNE INGÉNIEUR A.M., E.C.P., I.D.N. OU ÉQUIVALENT

UN POSTE INTÉRESSANT ET ÉVOLUTIF

ATTACHÉ DIRECTION GÉNÉRALE

en relation directe avec le directeur général, il sera chargé de missions variées

- analyse de nouveaux produits ;
- mise au point technique des matériels ;
- relations sous-traitants et licenciés.

Une expérience de 3 ans environ dans matériels T.P. ou secteur construction métallique, des qualités de rigueur, d'initiative et de négociation, ainsi qu'une connaissance de l'anglais sont nécessaires.

Ecrire sous réf. UB 537 AM,

4, rue Massenet, 75016 Paris discrétion absolue **etap**

BANQUE

BANQUE PRIVÉE
PARIS
recherche

CADRE COMPTABLE

POUR :

DÉPARTEMENT ORGANISATION

en cours de création

Les candidats posséderont :

- une parfaite maîtrise des problèmes comptables bancaires.
- 5 ans d'expérience dans des départements similaires.
- Le D.E.C.S.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et salaire annuel désiré sous la référence 2038 à :

OF organisation et publicité 2 RUE MARENGO 75001 PARIS/CEDEX 01

AIRELEC AUBERVILLIERS

Chauffage Electrique - 100 NF de C.A. - pour maintenir son expansion constante crée des postes de

ingénieur produits

Rattaché directement au PDG, il sera chargé des études de marchés, études produits, rédaction cahier des charges à partir des informations "terrain".

Très bonne formation technique. Expérience commerciale ou marketing en milieu industriel. Anglais nécessaire, allemand apprécié.

Basé PARIS. Déplacements fréquents en province. (Réf. S 98-M)

commercial exportation

Homme ou femme pour développer nos ventes Europe, Afrique du Nord dans un premier temps puis dans le monde entier.

Rattaché au PDG, il lui sera également confié des missions ponctuelles auprès des fournisseurs étrangers en liaison avec le Directeur Commercial.

Expérience de produits industriels et problèmes export.

Anglais/allemand. PARIS - Déplacements 75 % du temps à l'étranger. (Réf. S 9[illegible])

secrétaire export

anglais. sténodactylo.
3 ans minimum dans un Service Import/Export. (Réf. S 100-M)

Envoyer C.V. et prétentions sous réf. correspondante à

henri vacquin CONSULTANTS
41, rue Berger - [illegible] Paris --

INGENIEUR ELECTRONICIEN
de haut niveau
pour
direction technique
(PARIS)

Fabricant de matériel électronique recherche Ingénieur Electronicien de haut niveau et d'expérience pour lui confier la responsabilité de ses études et des fabrications.

Ce poste s'adresse à un Ingénieur Télécom ou Supelec ayant acquis l'expérience de la gestion d'un Service.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo en indiquant prétentions sous référence 698.114 M à :

REGIE PRESSE
85 bis, rue Réaumur 75002 Paris
qui transmettra

TELE INFORMATIQUE... TELE INFORMATIQUE...

L'importance de nos contrats, le niveau des négociations, la technicité de nos produits

SYSTEMES ORGANISES AUTOUR DE CALCULATEURS

la synergie de notre équipe de vente, l'autonomie de nos commerciaux et la motivation de notre encadrement.

De tout cela nous parlerons avec l'

INGENIEUR COMMERCIAL

qui pense que pour ce type de vente il est nécessaire:

- *de posséder un diplôme d'Ingénieur et une Expérience réussie dans la vente de systèmes*
- *d'être actif, responsable, ambitieux et disponible pour de fréquents déplacements.*

Sa rémunération sera composée d'un fixe élevé et d'un intéressement.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à COFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris

---

nicholas angell

Une société américaine d'importance mondiale dont les usines en France et en Europe, recherche pour le siège Parisien son

CONTROLLER ADJOINT

FF. 150.000

Sous l'autorité du contrôleur du groupe, il assumera la liaison avec les contrôleurs de gestion des divisions. Il s'occupera en outre des analyses des résultats, budgets, investissements, et d'autres études financières.

Les candidats devront posséder :
— Une formation type HEC, ESSEC, etc...
— Une expérience de plusieurs années acquises dans un service financier d'une société anglo-saxonne.
— L'anglais parfait.

Une très bonnes perspectives d'avenir sont offertes aux candidats.

Adressez votre curriculum vitae sous référence 77107, en indiquant votre salaire à NICHOLAS ANGELL 149, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS

conseil en recrutement financier

Nous recrutons pour nos activités de Conseil en Informatique de Gestion, des

Débutants(tes) Diplomés(ées)
Grandes Ecoles (INSA-IPG-A et M....)
Licences et maîtrises (Maths, Physique Informatique ....)
DUT Informatique

Une formation complémentaire à nos méthodes sera assurée par nos ingénieurs.

Envoyer une lettre manuscrite accompagnée d'un CV et d'une photo à :
INFORMATIQUE ET ENTREPRISE
Conseil en Informatique de Gestion 9 rue A. de Vigny 75008 Paris

---

SOCIETE FILIALE D'UN IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL recherche dans le cadre de son expansion des

INGÉNIEURS DÉBUTANTS GRANDES ECOLES

possédant une bonne formation de base en LOGICIEL pour [illegible] de nouveaux produits.

[illegible] à pourvoir PARIS et PROVINCE.

Ecr. C.V. à n° 19.401 Contesse Publi., 20, av. Opéra, Paris-1er.

FABRIQUE DE BIJOUTERIE

JEUNE FEMME
PERFO VERIF.
connaissant IBM 5496 et IBM 3740. Libre rapidement. 7 à 30 × 5. Env. C.V. manuscr., réf. et prétentions à : ETS GARNIER Service 122, 60, r. de Turbigo, Paris-3e.

Administration recrute pour
LABO. CINÉMA
cadres. Techniciens confirmés. Etalonnage. Tirage. Planning. Emplois stables. Tél. 460-28-79. R.-Vs.

SOCIETE INDUSTRIELLE

[illegible]ère entreprise dans sa branche

recherche

AUDIT INTERNE

Débutant. Libéré O.M., de niveau BTS ou DECS, il aura de préférence fait une ESC.

Dépendant directement de la direction générale, il assumera ses fonctions en liaison avec un contrôleur externe expérimenté.

Déplacements fréquents.

Adresser C.V. et prétentions à MINET Publicité N° 3288/JN 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS qui transmettra.

IMPORT. STE INDUSTRIELLE Quartier ST-LAZARE recherche

CONTROLE DE GESTION
COMPTABLE
Niveau B.P. ou B.T.S. ayant expérience comptabilité industrielle
AIDE-COMPTABLE
possédant C.A.P. et si possible expérience de quelques années. 40 heures. 5 jours. Cantine. Envoyer lettre C.V. manuscrit, avec photo et prét., s/réf. 6.282, L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS.

ETABLISSEMENT PUBLIC recherche pour début septembre

CADRE RELATIONS INTERNATIONALES
— Domaine artisanat P.M.E.
— Pratique courante allemand et anglais
— Expérience juridique et économique
— [illegible] rédac. exigées.

Tél. pr rendez-vous : [illegible]

INGENIEURS robinetterie

Importante Société d'Ingénierie et de [illegible] Industriels, implantée à Paris, nous recherchons ingénieurs [illegible] performance. Chargés de piloter le produit (vannes, robinets, soupapes, clapets...), ils assureront la rédaction des spécifications d'équipement, le [illegible] technique des matériels, la mise au point des documents de réalisation (note de calcul, plans; spécification approvisionnement, contrôle et fabrication) ; ils seront amenés à participer à des essais.

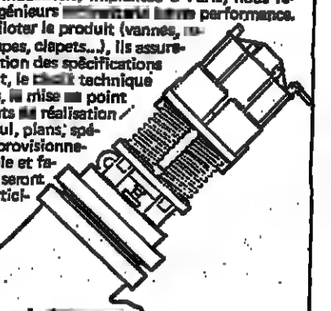

Ces postes qui [illegible] ingénieurs diplômés confirmés, demandent [illegible] indispensable [illegible] l'anglais.

Ecrire No 19.579 Contesse Publicité, 20, avenue Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra

---

T. R. T.
recherche
INGENIEUR SYSTEMES

Ingénieur de haut niveau ayant une expérience [illegible] de réseaux en télécommunication filaire.

Une connaissance de l'Informatique en temps réel appliquée aux télécommunications serait appréciée.

Adresser [illegible] et prétent., 5, av. [illegible], 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

---

egor
CONSEIL EN RECRUTEMENT

souhaite rencontrer un (e)

consultant (e)

Christian Laué vous remercie de lui adresser sous référence EG/06 un dossier complet de candidature.

egor 5, rue Meyerbeer 75009 Paris

INGENIEUR GRANDE ECOLE

[illegible] INSTAL.

PROTEC-FEU

CHEF D'AGENCE TECHNIQUES NOUVELLES

SERTI

UN CONSULTANT SPECIALISTE DE LA MINI-INFORMATIQUE

CHEF DU SERVICE TECHNICO-COMM.
91.000/104.000 F Banlieue Ouest

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE

SERTI SELECTION

SOCIÉTÉ DES TUYAUX BONNA

DIRECTION COMMERCIALE PARIS

INGÉNIEURS

E.C.P., ENSI, I.P.

هكذا في الاصل

REPRODUCTION INTERDITE

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

Formation type Centrale, A.M., ENSTA, ...

ayant 4 à 5 ans d'expérience industrielle acquise dans une Ingénierie ou un constructeur de stature internationale

Parlant allemand et si possible anglais peut trouver

PROTEC-FEU

spécialiste installations d'extinction automatique d'incendie, de

CHEF D'AGENCE TECHNIQUES NOUVELLES

INTÉRÊT :

- Se spécialiser dans des techniques d'avenir tout en conservant une vue de généraliste étant donné la grande diversité des champs d'application (centrales nucléaires, chimie, pétro- diverses).
- S'intégrer à une équipe jeune dans une STRUCTURE NON FIGÉE, être en mesure de construire son AVENIR avec un optimisme proportionnel à sa VALEUR.

Si vous voulez en savoir davantage AVANT MEME D'ETRE CANDIDAT, demandez une documentation sous référence 290 à François DOZOL - DELTA CONSEIL, 27, rue Dombasle - 750 PARIS.

Nous sommes un important Groupe constructions mécaniques leader dans son secteur d'activité

Nous offrons un Cadre diplômé d'une école supérieure de (option finances comptabilité) ou équivalent avec DECS, 30 ans minimum, ayant acquis une première expérience en milieu industriel ou un cabinet, présentant solides en comptabilité générale et analytique, une capacité rédactionnelle,
DE DEVENIR :

cadre comptable

DU SIEGE SOCIAL PARIS

missions particulières, ce poste comporte notamment :
- la mise en forme des comptables applicables les de la
- l'établissement du bilan consolidé du groupe.
- la responsabilité des relations comptables avec filiales.

connaissance de l'anglais ou de l'allemand serait appréciée

Dans le cadre politique de mobilité et de gestion des carrières cadres, de larges possibilités d'évolution candidat valeur.

Adresser lettre, C.V. avec photo et prétentions no 18976, à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue l'Opéra - PARIS CEDEX 01, qui transmettra

---

TOTAL COMPAGNIE FRANCAISE DES PETROLES

pour ses de pétrolier

SPÉCIALISTES EN ÉLECTRICITÉ

SUP. ELEC/IEG

Ils seront chargés de participer à la définition du réseau d'électricité, de l'instrumentation et de l'automatisme dans constructions de surface.

Ils devront diriger une Ingénierie chargée de l'étude correspondant à ces définitions. Ils surveilleront les chantiers, ils établiront les coûts, feront les calculs de rentabilité des opérations engagées et en assureront le contrôle budgétaire.

De formation ESE équivalent, ils ont acquis une solide expérience dans ces domaines et connaissent parfaitement anglais. Ils sont aptes aux déplacements de durée envisagent même dans une expatriation en famille.

Si ces perspectives vous intéressent, envoyer votre C.V. manuscrit + au SERVICE RECRUTEMENT, 5, rue Michel-Ange, 75781 CEDEX 16, référence 77.031.

DSM France

Nous sommes filiale française l'un des groupes chimiques européens les plus importants. DSM est implanté dans le monde entier des unités en Europe et en Amérique, produisant des engrais, des polymères, des matières premières pour et des produits spéciaux.

LE CHEF DE L'AGENCE DE PARIS

recherche pour l'assister pour la région

UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Profil :
- Expérience moins 3 ans dans la de matières plastiques engineerie.
- Bonne l'industrie la
- l'anglais.
- Age : ans minimum.

Si vous équipe dynamique dans le international, adr. C.V., prétentions photo, à :

- FRANCE, 4, rue Lejeune - 92120 MONTROUGE.

SERTI

Société importante Conseil de Réseaux en informatique Gestion, filiale d'un des premiers Groupes Sociétés en informatique, cherchons

UN CONSULTANT SPECIALISTE DE LA MINI-INFORMATIQUE

Nombre de nos clients grandes entreprises à la mini-informatique pour compléter leurs outils de gestion. Ils font appel à nous pour éclairer leurs décisions et les mettre en application.

Le professionnel de haut niveau que nous cherchons travaillera en relation avec nos différentes équipes. Il interviendra comme conseil et expert en matière de politique informatique, d'architecture de réseaux et de choix de matériels. Il sera également responsable de l'organisation et de l'animation de nos séminaires "Mini".

Nous lui offrons une rémunération qui, grâce à une grande diversité d'actions à mener et de contacts, lui permettra de développer ses compétences et ses compétences du domaine technique.

Nous lui demandons une ans d'expérience professionnelle : mini-informatique, informatique classique, réseaux.

sous réf. 5062 M à REFREGIER qui confidentiellement candidature.

Gem — SERTI-SELECTION, 49, avenue de l'Opéra

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL

recherche pour affectation à la direction juridique de

UN JURISTE CONFIRMÉ

30 ans minimum

Niveau Doctorat

— ayant de sérieuses connaissances privé et commercial, expérience dans un juridique société industrielle ;

— pour le responsable du service chargé des problèmes relevant du droit de commerce, droit de la concurrence, droit du travail, en liaison avec les filiales du groupe.

Le poste à pourvoir exige bonne aux études de principes qu'à la solution des difficultés concrètes.

Adresser C.V. détaillé, photo (retournée), lettre candidature manuscrite et prétentions à : 11, avenue Victor-Hugo, 75116 sous référence M 62, qui transmettra, en précisant les fonctions précédemment occupées.

ROCHE

ROCHE BIOELECTRONIQUE

recherche pour son service

ETUDES ET DEVELOPPEMENT

1 CHEF DE PROJET

Capable d'animer une équipe et de mener jusqu'à son terme - y compris le dossier de fabrication - le développement d'un équipement mettant en œuvre des techniques

D'ECHOGRAPHIE ULTRA-SONORE

Ce poste conviendrait à un

INGENIEUR ELECTRONICIEN

possédant 4 années moins d'expérience en laboratoire

poste est à VELIZY VILLACOUBLAY.

Adresser C.V., photo rémunération actuelle à ROCHE BIOELECTRONIQUE
Service - 16-18, de l'Europe
78140 VELIZY VILLACOUBLAY.

GROUPE INDUSTRIEL FRANCAIS : MILLIARDS

11 USINES EN EUROPE — 8.000 pers

rech. pour son siège proche banlieue O. PARIS avec déplacements fréquents dans le Groupe

JEUNE RESPONSABLE

FORMATION et CHARGE D'ETUDES GESTION CADRES + BILAN SOCIAL

rattaché au Responsable des Etudes de la Direction des Relations Humaines Groupe prenant charge progressivement :

- la GESTION DE LA FORMATION
- l'application la GESTION DES CADRES
- la préparation du BILAN SOCIAL

Grande Ecole avec option Gestion
EXPERIENCE INDISPENSABLE DE LA d'un de FORMATION, préférence (ou d'animateur)
- Bonne connaissance la sur la Formation

DISCRETION ABSOLUE. Lettre manuscrite, CV détaillé, rémunération photo réf. 3638 à

SC sélection conseil 6, PLACE DU MARECHAL JUIN 750 PARIS

Hoechst France

Filiale d'un des tout premiers groupes chimiques mondiaux vous propose

STAINS (93) *le poste*

chef de service brevets et documentation

VOTRE MISSION :
rattaché au Directeur de centre de recherches d'applications, serez responsable, pour l'ensemble société (siège usines) :
- de la gestion la documentation technique
- de la tenue (méthodes de fabrication dossiers brevets)
- du suivi de la procédure de brevetage.

POUR RÉUSSIR IL VOUS FAUT :
- une très bonne formation d'ingénieur chimiste
- des compétences confirmées de brevets et de documentation
- être de ans minimum et avoir une expérience vécue en laboratoire recherche en chimie organique
- la connaissance de l'allemand et si possible de l'anglais.

Si cette offre vous intéresse adressez-nous votre candidature sous référence 20-18 en mentionnant la rémunération souhaitée à HOECHST FRANCE - Département des Ressources Humaines - Tour Roussel Nobel - Cedex 3 92080 PARIS LA DEFENSE.

GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS

(Pharmacie, parapharmacie, industrie)
C.A. : 250 millions de francs
en France - Etranger

RECRUTE

pour son Direction

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Ce poste consiste notamment à prendre le suivi, juridiques, financières... contrats du groupe, tant en France qu'à l'Etranger.

Pour ce cadre de haut niveau, une expérience pratique et des implications juridiques est nécessaire.

Une formation + DROIT semble appropriée.

Langue courante : anglais

Faire de candidature détaillée avec références, photo sous le numéro 65.384, à : 39, rue de l'Arcade.
J.R.P. PARIS, qui

CHEF DU SERVICE TECHNICO-CCIAL

91.000/104.000 F — Banlieue Ouest

Nous recherchons actuellement du service technico-commercial sur la région de Paris pour part la place de nos systèmes et de leurs applications et, d'autre part, former et animer une petite équipe.

Il s'agit bien sûr d'un poste de terrain où les interventions s'effectuent à niveau et où il est nécessaire de bien preuve de diplomatie, d'imagination et de aider de problèmes.

Vous avez une formation Ingénieur de préférence, vous maîtrisez parfaitement Cobol et Gap, la programmation ainsi que l'analyse et les études.

Une expérience de quelques années, soit chez un constructeur ou auprès d'une société de Conseil devrait vous permettre d'aborder le poste sur En connaissance des télécommunications un atout supplémentaire.

Un entretien simple détendu devrait normalement compléter l'avoir avec vous.

C.V. référence 3.429 à :

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
PARIS

qui nous avons

SAGA Groupe Spécialisé dans l'activité d'auxiliaires de transports

recherche

CHEF du SERVICE AUDIT

Les candidats doivent obligatoirement :
- âgés de ans minimum
- justifier d'une expérience de 3 à 5 ans dans un Cabinet d'audit ou d'audit interne;
- être diplômés d'études supérieures (HEC, ESSEC, ESC ou équivalent);
- avoir une bonne connaissance de la langue anglaise.

Ce poste exige des déplacements notamment des séjours la d'Afrique.

d'avenir pour candidat valeur.

Adr lettre man., C.V., photo, prétent. s/réf. 18487 au Service Central du Personnel SAGA - Tour Atlantique
Cedex 06 - 92080 PARIS LA DEFENSE.

IMPORTANTE SOCIETE TELECOMMUNICATIONS
Banlieue Sud-Ouest Paris
recherche
POUR SON SERVICE COMPOSANTS

INGENIEUR-ELECTRONICIEN

POSITION II

formation Supelec, INSA ou équivalent

Travaillant en liaison constante avec les services de conception d'une part et les fournisseurs de l'autre, il sera chargé d'aider les ingénieurs de conception dans le choix des composants. Essais labo divers : investigation, homologation, fiabilité.

Ce poste conviendrait à un ingénieur ayant une bonne formation logique et possédant 2 ou 3 années d'expérience dans un Service de technologie ou d'essais de composants.

Bonne connaissance de l'anglais

Envoyer C.V. prétentions et photo à 19.131 Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01 qui

---

P.M.I. REGION PARISIENNE
(proche Banlieue Sud)
recherche

chef de bureau d'études

Ce cadre aura pour mission :
- Animer et diriger le bureau d'études
- Etablir et contrôler les devis
- la préparation et le lancement.

Ce poste conviendrait à candidat :
- Ingénieur ou formation équivalente
- 10 à 15 ans d'expérience professionnelle études et la fabrication.
- Spécialiste des problèmes de traitement de l'air, serrurerie, chaudronnerie, électricité.

Rémunération annuelle 80.000 F

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence 628 à

CEFAGI avenue Kléber 75784 Paris Cedex 16

SOCIÉTÉ DES TUYAUX BONNA

C.A. 500 millions francs
canalisations en
Engineering, fourniture d'usines, produits en main, champ d'activité international

recherche pour sa
DIRECTION COMMERCIALE - PARIS

INGÉNIEURS

E.C.P., E.N.S.I., T.P. ...

ayant 3 ou 4 ans expérience professionnelle, pratique courante l'anglais indispensable.

Pour participer :
— aux commerciaux de grands projets d'hydraulique urbaine, industrielle ou agricole ;
— aux études d'implantation d'usine à l'étranger ;
— au soutien technique du service export.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à :
Tuyaux BONNA,
371-08, 75365 PARIS CEDEX 08

VILMORIN

OFFRE CADRE COMMERCIAL
LE POSTE DE

DIRECTEUR DES BOUTIQUES

Rattaché à marketing, il sera responsable la boutique de Paris (quai la Mégisserie) pour :
- *la réalisation du chiffre d'affaires,*
- *l'élaboration du plan de marketing,*
- *la gestion du magasin.*

Ses responsabilités s'étendront à la coordination des activités des 6 autres boutiques de la société.

Disposant d'une solide expérience dans la distribution, le candidat devra faire preuve de qualités de gestionnaire et d'animateur pour diriger son équipe à la réalisation des objectifs.
Résidence : PARIS.

Pour cet emploi, écrire avec curr. vitae et photo à : SICA G.L.G. - B.P. 51 - GERZAT.

REPRODUCTION INTERDITE

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

ingénieur études et commercialisation

Une PME [illegible] un département d'engineering acoustique à partir [illegible] américains de contrôle du bruit à la source [illegible] un INGÉNIEUR MÉCANICIEN pour lancer ce département. Après avoir reçu une formation aux techniques et matériels spécifiques chez un autre licenc[illegible] européen, [illegible] ingénieur aura pour mission [illegible] la clientèle potentielle, d'étudier sur place les [illegible] à améliorer, de [illegible] solutions et [illegible] réalisation avec les usines [illegible] fabrication à l'étranger. La réussite dans ces [illegible] doit entraîner un développement [illegible] il [illegible] dans d'expérience d'études et [illegible] fabrication [illegible] mécanique [illegible] et [illegible] nantes ainsi qu'une [illegible] bonne [illegible] de l'Anglais.

Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la réf. 706246/M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu [illegible] candidatures [illegible] par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE DANTON [illegible] PARIS CEDEX 06

CILAS

Filiale du groupe CGE implantée en banlieue Sud, la Compagnie Industrielle des Lasers (CILAS) est une société d'Électronique regroupant 200 personnes et réalisant 60 millions de C.A.

[illegible] recherche un

chef du service financier et comptable

niveau SUP de CO, DECS ou équivalent

Les candidats devront justifier d'une dizaine d'années d'expérience, connaître à fond la comptabilité [illegible] la gestion budgétaire et le [illegible] de gestion; [illegible] que les méthodes de traitement informatique.

Ce poste [illegible] pouvoir rapidement.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + c.v. et prétent[illegible] route de Nozay, [illegible] ou de téléphoner au 901.20.02.

HAVAS [illegible]

Important Groupe Métallurgique et Minier

Recherche pour une de ses filiales située REGION CREIL

INGENIEUR CHIMISTE

Bilingue Anglais

Ayant quelques années d'expérience dans les matières plastiques et la pratique [illegible] l'assistance [illegible].

Toutes informations sur cette [illegible] seront [illegible] confidentiellement au téléphone du lundi au vendredi 9 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 18 h par [illegible] Carrière Information SVP 11.11 qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.

On peut aussi adresser son dossier. Réf. 148.
65, [illegible] Wagram [illegible] Paris

assistant controller

Les laboratoires SEARLE recherchent un jeune cadre financier.
Il [illegible] pour mission de participer à l'élaboration [illegible] et du plan à cinq ans, de mettre [illegible] place les nouveaux programmes informatique, d'assurer l'audit interne et l'étude des projets spéciaux.
Le candidat doit avoir une formation grande école (HEC, ESSEC, MBA) et posséder une [illegible] d'au moins 3 ans au sein d'un service [illegible] dans une filiale de multinationale ou [illegible] un cabinet Anglo-Saxon.
La maîtrise de l'anglais est indispensable.

Envoyer C.V., photo [illegible] et rémunération actuelle sous la réf. 70[illegible] (à mentionner sur l'enveloppe).
Le [illegible] absolu [illegible] est garanti par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1, RUE [illegible] 75253 [illegible] 06

sfica

ingénieur en organisation

[illegible]

N.E.N. CHEMICALS GMBH

EST LA FILIALE EUROPEENNE de la NEW ENGLAND NUCLEAR CORP un des PREMIERS FOURNISSEURS MONDIAUX de RADIO-ISOTOPES UTILISES EN RECHERCHES ET A USAGE MEDICAL

RECRUTONS

TECHNICO-COMMERCIAL

qui sera chargé de développer en France la vente de nos produits utilisés pour les diagnostics cliniques.

LE POSTE EXIGE :
Une Haute qualification technique ainsi que : LA CAPACITE A NEGOCIER A UN HAUT NIVEAU.

[illegible] EMPLOI CONVIENDRAIT :
A un TECHNICIEN AYANT L'EXPERIENCE DES TECHNIQUES DE LABORATOIRE CLINIQUE ET DE LA VENTE, OU A UNE JEUNE [illegible]NNE AYANT UNE FORMATION DE [illegible] EN MILIEU [illegible] SANS EXPERIENCE DE VENTE.
[illegible] COURANT LU ET PARLE [illegible] indisp.

OFFRONS UNE REMUNE[illegible]ION INTERESSANTE + PRIMES.

Adresser candidature + C.V. détaillé à M. CORSI 22, rue Emile-Dubois - [illegible] PARIS

OPPORTUNITE POUR 2 JEUNES CADRES DE GESTION

- Formation supérieure [illegible], complétée par D.E.C.S.,
- ayant une 1ère EXPÉRIENCE (2/3 ans) du CONTROLE DE GESTION exclusivement

RECHERCHÉS PAR LE SIEGE A PARIS d'UN GROUPE INDUSTRIEL IMPORTANT (chiffre d'affaire 15 Milliards) POUR RENFORCER [illegible] ÉQUIPES d'

AUDIT INTERNE

[illegible] d'AUDIT OPERATIONNEL ET VERIFICATIONNEL

ANALYSE DE GESTION

ANALYSE ET EXPLOITATION des INFORMATIONS REÇUES des FILIALES (plusieurs dizaines)

DISCRETION ABSOLUE. Adresser [illegible] manuscrite, CV détaillé, rémunér[illegible] ss réf. 2636 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

ORGANISME CENTRAL DES BANQUES POPULAIRES

PARIS recherche pour son service études d'organisation et d'informatique

ANALYSTES

Les candidats seront (après formation si nécessaire) intégrés dans des groupes de [illegible] de 4 à 5 personnes de très haut niveau qui ont chacun en charge l'organisation et l'informatique d'un département de la société dans un contexte de téléprocessing.

Nous recherchons plus particulièrement des analystes ayant 2 à 3 ans d'expérience ou ingénieurs débutants grandes écoles ou assimilées.

Adresser C.V., photo et prétentions s/réf. 5462 à [illegible] LICHAU S.A., [illegible] rue de Louvois 75063 Paris cedex 02 qui transmettra.

SOCIÉTÉ ENGINEERING

filiale d'un important groupe français de biens d'équipement en pleine expansion recherche

1°) INGÉNIEUR d'AFFAIRES

Marine OFF-SHORE
de formation Ingénieur grandes Écoles

Il sera chargé de rechercher et de concrétiser des affaires "Clés en main".
Devis exécution, mise en route grande autonomie de travail, expérience d'au moins 3 ans en engineering.
Anglais indispensable.

2°) TECHNICIENS DE B.E.

[illegible] chargés [illegible] d'équipements complets et du suivi des devis à la mise en route.
Expérience tuyautage, chaudronnerie, automatisme, télécommande d'au moins 3 ans.
Postes à pourvoir à Paris.

Écrire avec C.V. photo et prétentions à : Société AMRI - Service du Personnel 80, avenue Daumesnil - 75012 PARIS

WANG FRANCE

"TRAITEMENT DE TEXTES"

ingénieurs commerciaux

pour la [illegible]

HACHETTE

recherche dans le cadre d'une politique de développement des carrières

JEUNES DIPLOMÉS

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OU GRANDES ÉCOLES

[illegible] une période [illegible] de familiarisation avec les différentes activités [illegible] de la [illegible] ils seront appelés à prendre des responsabilités au niveau éditorial [illegible] ou [illegible].

[illegible] C.V. détaillé et prétent. [illegible] réf. [illegible] à : LIBRAIRIE [illegible] Service de l'Emploi, [illegible] PARIS.

SERVICE D'ETUDES de la REGION PARISIENNE

spécialisé dans la régulation du trafic urbain recherche

INGÉNIEUR de haut niveau

[illegible] promouvoir au sein d'une petite équipe des méthodes d'analyse et de mise en place de systèmes de régulation du trafic.
[illegible] 30 ans, les candidats devront pr[illegible] solides connaissances [illegible] problèmes de gestion de la circulation en milieu urbain, acquises dans la conception, la fabrication ou la mise en place sur le terrain, de tels systèmes de régulation.
Le candidat retenu aura à jouer rapidement un rôle de Conseil et d'Expert à l'échelon national et international.

Envoyer C.V., photo et prétentions sous la référence 357 M au

Cabinet Jean-Claude MAURICE, Conseil en Gestion du Personnel, 42, rue Legendre, 75017 PARIS.

IMPORTANTE ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

recherche pour sa Division Internationale
Lieu de travail : proche banlieue OUEST

UN CHEF COMPTABLE

Collaborateur direct du responsable administratif, il sera chargé du service comptable de cette division dont les chantiers sont notamment situés au MOYEN-ORIENT. Titulaire du D.E.C.S., il aura acquis une première expérience de quelques années dans une fonction similaire et aura de [illegible] connaissances fiscales.

Connaissance de l'anglais appréciée.

Ecrire (photo), C.V., rémunération souhaitée sous référence 4.350 à L.T.P., 31, [illegible] Bonne-Nouvelle, [illegible] Paris [illegible] tr.

BANQUE ÉTRANGÈRE

recherche

CHEF COMPTABLE DE HAUT NIVEAU

(minimum CL VII)

Ayant acquis, dans une fonction identique exercée pendant 5 ans minimum dans la profession bancaire, des connaissances approfondies en comptabilité générale, comptabilité bancaire, fiscalité et informatique.
Le candidat devra disposer de diplômes professionnels (CESB apprécié).
Sur le plan des relations humaines, il aura fait la preuve de ses aptitudes à animer une équipe et organiser un Service. Il aura le sens de la synthèse, de la rigueur dans son travail.
Le poste pourra éventuellement comporter des responsabilités administratives en fonction des compétences du candidat.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions sous n° 3.195 B [illegible] BLEU [illegible]
17, rue Label [illegible] - Vincennes Q.T.

WANG FRANCE

"TRAITEMENT DE TEXTES"

ingénieurs commerciaux

pour la [illegible]

Pour Société Multinationale

DIRECTEUR MARKETING

recherche son

ADJOINT

Ce poste s'adresse à un [illegible] :
— formation E.S.C. ou similaire ;
— expérience papier impression écriture et plus particulièrement autocopiant chimique ;
— [illegible] technique en [illegible] d'imprimerie ;
— [illegible] d'une expérience de plusieurs [illegible] dans une fonction similaire ;
— connaissance parfaite de la langue anglaise.

C.V. détaillé, [illegible] manuscrite, [illegible] et prétentions à [illegible] à :
[illegible] HECTOR,
[illegible] bis, rue [illegible] Houtrait,
92500 [illegible]

Industrie alimentaire

PARIS 140.000 +

Une société française, C.A. 500 M de F, recherche pour prendre en charge, sous l'autorité du Directeur Financier, la responsabilité complète des services [illegible] comptabilité générale, comptabilités [illegible] de la [illegible].

DIRECTEUR COMPTABLE

Pour réussir à ce poste, il faut avoir eu des responsabilités opérationnelles comptables dans des Sociétés de produits de grande consommation pendant au moins 5 ans, une bonne connaissance de l'informatique et une formation supérieure comptable.

Envoyer C.V. + photo en indiquant sur l'enveloppe le nom des entreprises auxquelles vous ne voulez pas qu'il soit communiqué sous réf. 3080-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

SAVIEM

analystes programmeurs confirmés

De formation IUT ou équivalent vous possédez une réelle expérience en informatique de gestion et vous pratiquez COBOL.
Nous vous proposons de vous intégrer à l'équipe existante et de participer au développement du projet "gestion informatique de la production".

Matériel utilisé IBM 370/145 sous O.S.

Lieu de travail : [illegible] 92.

Les [illegible] postes [illegible] à [illegible] [illegible] mais une prise de [illegible] en septembre/octobre 1977 est possible.

Le Service Recrutement répondra à toutes les candidatures qui lui seront adressées ss réf. 06 au 9, rue Frédéric-Clavel, 92152 SURESNES.

Importante Société de TÉLÉCOMMUNICATIONS

[illegible]

INGÉNIEUR INFORMATICIEN

pour réalisation de systèmes de lecture optique en [illegible] réel

[illegible] de l'assembleur PDP 11 et si possible [illegible] RS X 11 - et M.

Expérience antérieure appréciée

Lieu de travail banlieue Sud

Adresser C.V. et prétentions sous n° 19.464 Contesse Pub., 20, av. Opéra, [illegible] tr.

Groupe [illegible] CHIMIE - PHARMACIE

UN INGENIEUR

pour [illegible]
FABRICATION [illegible]

Sa [illegible]
[illegible] la mise [illegible] et la [illegible] d'un appui [illegible] auprès des [illegible] de fabrication et du développement.
Il [illegible]
DRE[illegible]
BIOC[illegible]
BILITE du [illegible]
nomade.

Jeune [illegible]
Ingénieur chimiste de l'[illegible] ou ENSIA)

Le candidat [illegible]
manifestant [illegible]

Goût du travail en [illegible], [illegible] sur les autres et sens de l'autorité, [illegible] pour réussir dans ce poste.

Connaissance [illegible] souhaitable.

Le poste est basé dans la proche banlieue sud de Paris.

Envoyer lettre [illegible] photo et prétentions à :
[illegible]
MINET Publicité 40, rue [illegible] 75015 PARIS qui transmettra.

PROCHE BANLIEUE NORD

GROUPE DE SOCIETES recherche

ADJOINT AU CHEF COMPTABLE

[illegible] minimum
BP [illegible] ou [illegible]
[illegible] 5 [illegible] d'expérience minimum.
Connaissance en comptabilité analytique appréciée.
Effectif du service : [illegible] person[illegible]
Comptabilités tenues sur ordinateur.
Position cadre.
Poste évolutif [illegible] groupe dynamique.

Adresser C.V. et prétentions sous référence 17M177 [illegible] 20 [illegible] Mogador 75009 [illegible]

Centre de Psychologie Appliquée

Important centre informatique de gestion, région parisienne, équipé de matériel de grande puissance recherche pour son département EXPLOITATION

informaticiens

niveau DUT informatique ou équivalent

- expérience indispensable dans la fonction de pupitreur sur grosse configuration IBM avec environnement téléprocessing.
- travail en équipe
- postes de responsabilité

Envoyer C.V. et photo sous réf. 12.341 M

Havas Contact — 156, Bd Haussmann [illegible] PARIS

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE TELECOMMUNICATIONS

recherche pour son siège à Neuilly

INGÉNIEURS pour :

— MISE EN SERVICE DE SYSTEMES (réf. TSI)
Responsable mise en service des terminaux compagnies aériennes sur le réseau, sera chargé des essais de comptabilité et de réception. Poste conviendrait à ingénieur avec quelques années expérience en matériel téléinformatique, possédant connaissances pratiques de terminaux (PTS 100, SPD). Connaissance équipements de transmission de données souhaitée.

— ANALYSTE PERFORMANCE RESEAU (réf. OAI)
Chargé au sein d'une équipe d'étudier et définir méthodes d'analyse des paramètres de la qualité du service, tels que temps de réponse, pointe de trafic, rédigera les rapports de synthèse des résultats. Niveau requis : maîtrise maths appli[illegible] connaissances en statistique et informatique.

Parfaite maîtrise [illegible] l'anglais parlé et écrit.

Env. C.V. [illegible] prét. à SITA, Direction du Personnel, 212, [illegible] Charles-de-Gaulle, [illegible] NEUILLY.

GRANDE CHAINE HOTELIÈRE INTERNATIONALE RECHERCHE POUR SON UNITÉ A PARIS

CHEF DU SERVICE COMPTABLE

SOUS L'AUTORITÉ DU DIRECTEUR FINANCIER IL SERA CHARGÉ

- d'animer une équipe de 3-6 personnes ;
- d'assumer la responsabilité de la tenue de la comptabilité générale, des déclarations fiscales, de l'établissement des rapports mensuels de gestion, du suivi des budgets prévisionnels [illegible] la gestion de la trésorerie.

Ce poste conviendrait à candidat, 32 ans minimum (DEC3 ou niveau équivalent), ayant assumé la responsabilité d'un service similaire et familiarisé [illegible] la comptabilité anglo-saxonne.

Bonnes connaissances anglais indispensables.

Avantages sociaux.

Ecrire sous réf. WD 538 A2M,

4, [illegible] Massenet, 75016 Paris discrétion ab[illegible]lue

etap

Importante Société de Conseils, à Paris recherche

DIPLOMÉ D'UNE GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE

Bilingue Anglais

Ayant une expérience professionnelle d'au moins 3 ans. Assisté par le service technique, il prépare les dossiers et contrats qu'il va négocier à haut niveau avec les sociétés clientes françaises et multinationales.

Adresser C.V. et indiquant prétent. [illegible] n° 1347

COFAP 40, rue de Chabrol 75010 Paris cedex

CABINET COMPTABLE

COLLABORATEUR

[illegible]

CADRE JURIDIQUE

[illegible]

SOGETI SYSTEMES

3 ANALYSTES-PROGRAMMEURS DEBUTANTS

5 ANALYSTES-PROGRAMMEURS EXPERIMENTES

offres d'emploi

assistant controller

INGÉNIEUR D'AFFAIRES

TECHNICIENS DE LA...

CHEF COMPTA... DE HAUT NIVE...

offres d'emploi

sfica

SOCIETE D'INGENIEURS CONSEILS SPECIALISEE DANS LES PROBLEMES DE [illegible] ET DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES DE BUREAUX ET DE LOCAUX INDUSTRIELS

recherche dans le cadre de son plan de développement

ingénieur en organisation

ou intéressé par les problèmes d'organisation

- Formation HEC, AM ou équivalent (grandes écoles et universités)
- Ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle si possible dans une Société de Co[illegible]
- Ayant le goût du travail [illegible] des équipes pluridisciplinaires.

Envoyer CV et prétentions à SFICA (dept DOP) 44, rue des Petites Ecuries 75010 Paris

---

Avant plusieurs postes à pouvoir IMPORTANT GROUPE ELECTRONIQUE recherche

INGÉNIEURS DÉBUTANTS

Diplômés ESE - ECP - ENSI GRENOBLE - ENSAM
Libérés service national.
Pour domaine physique, électronique, hyperfréquence.
Adr. C.V., [illegible] n° [illegible] CONTESSE Publicité 28, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Recherchons JOURNALISTE Femme pour poste rewriter hebdomad. spécialisé. Connaissances secrétariat de rédaction appréc. Libre de suite.
Env. C.V. à [illegible] RUSTICA 12, rue [illegible], [illegible] NEUILLY-S-SEINE.

Recherchons secrétaire de rédaction-maquettiste confirmé H ou F pour [illegible]. Libre de suite.
Env. C.V. à Direct. RUSTICA, 12, rue Blaise-Pascal, 92201 NEUILLY-SUR-SEINE.

Sté INDUSTRIELLE [illegible] - Banlieue [illegible] - Recherche

CHEF COMPTABLE

Formation supérieure
Minimum D.E.C.S.

Bonnes perspectives d'évolution de carrière pour candidat [illegible]

Adresser [illegible] prétent. à Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.tr.

NATIONALE SUISSE (France) Cie d'assurances IARD ch.

LICENCIÉ EN DROIT

de préf. comme élève inspecteur
Adresser C.V. manuscrit 79-81, rue de Clichy, Paris (9e).

IMPTE SOCIETE DE CONSTRUCTION DE MATERIEL ELECTRIQUE Banlieue Ouest 25 km gare St-Lazare Recherche pour sa division FABRICATION COMPOSANTS ET EQUIPEMENT

UN INGÉNIEUR DE FABRICATION POSITION II

Adr. C.V., prétent., n° 19.541, CONTESSE PUBLICITE 28, av. de l'Opéra, Paris-1er q.tr.

CABINET D'EXPERTISE et REVISION COMPTABLE PARIS (7e) [illegible]

RÉVISEURS-COMPTABLES

HMES CONFIRMES

Niveau N 3, [illegible] ans de pratique dans la [illegible] exigée.

Env. C.V., [illegible] n° 19.587, CONTESSE PUBLICITE 28, av. de l'Opéra, Paris-1er [illegible].

Cherche

REPRÉSENTANTS (ES)

Régions Paris - Banlieue
Pour [illegible] chemises, 1er prix [illegible] COMPETITIF
Téléphonez au 555-64-69 ou se présenter SOCIETE KORDE 6, av. de la Motte-Picquet 75007 [illegible]

Groupe international CHIMIE - PHARMACIE recherche

UN INGÉNIEUR

pour son département des FABRICATIONS BIOCHIMIQUES.

Sous l'autorité directe du responsable de l'ensemble des fabrications par [illegible]tion (antibiotiques, vitamines [illegible]12...), le titulaire du poste aura pour mi[illegible] principale la mise en place et la promotion d'un appui informatique, auprès du personnel de fabrication et du développement.

Il pourra, par la suite, être amené à PRENDRE en charge les PROBLEMES de GENIE BIOCHIMIQUE, ainsi que la RESPONSABILITE du DIAGNOSTIC des installations nouvelles.

Jeune ingénieur, (génie chimique de Toulouse ou ENSIA)

le candidat devra surtout posséder une attirance très marquée pour les problèmes informatiques liés à la fabrication.

Goût du travail en équipe, ouverture sur les autres et sens de l'autorité, sont [illegible] pour réussir dans ce poste.

Connaissance de la langue anglaise souhaitée.

Le poste est basé dans la proche banlieue-est de Paris.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions réf. 3244/JN

MINET Publicité 40, [illegible] 75015 PARIS qui transmettra.

Importante [illegible] chimique SENEGAL

recherche

pr sa [illegible] génér. [illegible]

UNE SECRÉTAIRE

niveau B.T.S.
excellente sténodactylo

ayant au minim. dix ans d'expérience dans un poste similaire. Elle sera chargée, en dehors d'un secrétariat classique et comportant des tâches variées, de contacts à haut niveau tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise.

Ce poste exige une excellente présentation et une [illegible] facilité d'adaptation.

Il [illegible] le pourvoir au [illegible], mais la date d'entrée en fonction pourra être repoussée au 5 septembre.
Rémunération intéressante.
Possibilité [illegible] sociaux.

Env. lettre manuscrite, C.V., n° 6.355, Emplois et Entreprises, 18, rue Volney, 75002 PARIS.

---

de direction

SOCIETE INTERNATIONALE MACHINES D'IMPRIMERIE grande renommée [illegible] déjà introduite en [illegible] recherche pour sa filiale française PARIS EST

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Sténodactylo indispensable.
Expérience confirmée de secrétariat.
Aptitudes relations publiques.
Connaissances italien exigées.

— Bon [illegible] de travail
— Larges [illegible] avant.

[illegible] C. V. + photo et prétent., sous référence 722 M, SODECI [illegible] rue Violet, [illegible] Paris

---

Cabinet Comptable BANLIEUE SUD recherche

COLLABORATEUR

NIVEAU D.E.C.S.

Adr. C.V. manuscrit et prétent., n° T 75200 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ETABLISSEMENT PUBLIC recherche pour début septembre

CADRE JURIDIQUE

ayant expérience droit public et commercial, éventuellement contentieux.
— Sérieuses références exigées.
Tél. pr rendez-vous : 225-45-77.

CAP SOGETI

SYSTEMES

recherche immédiatement

3 ANALYSTES-PROGRAMMEURS DÉBUTANTS

(diplôme I.U.T. apprécié)
Référence 472

5 ANALYSTES-PROGRAMMEURS EXPÉRIMENTÉS

(deux à cinq ans d'expérience professionnelle)
Référence 473

[illegible] spécialités [illegible] sont particulièrement recherchées :
— ASSEMB. IBM, PL 1, COBOL
— METASYMB., GAP 2, LOGOL

Adresser C.V. et prétentions à CAP-SOGETI SYSTEMES, F. BEHR, 5, rue des Mortiers, 75015 PARIS.

Constructions Electriques [illegible] Electroniques Banlieue Sud Paris

recherche

TECHNICIENS

DUT INFORMATIQUE

par participation à études logiciel et mise en service de systèmes industriels à base de calculateurs de processus.

Mobilité obligatoire [illegible]

[illegible], C.V. détaillé à n° [illegible] ERAR 12, [illegible] Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX

[illegible] d'Assu[illegible] équipées d'un [illegible] 270-145 à PARIS, recherche

UN CHEF DE PROJET

formé d'une Ecole d'ingénieurs une expér. de l'informatique. [illegible] 42.291, Publicité Roger [illegible]LEY, 101, rue Réaumur, [illegible]2 PARIS, qui transmettra.

IMPT CENTRE DE RECHERCHE Nord de Paris recrute pour son service SURFACES MECANIQUES

UN TECHNICIEN SUPÉRIEUR ÉLECTROCHIMISTE

CONFIRMÉ

[illegible]ponsable du suivi des essais [illegible]és au laboratoire dans les [illegible]haines de la corrosion et de la galvanoplastie.

[illegible] sera plus particulièrement [illegible]arqué de l'exécution [illegible] [illegible]lle expérimentale des études d'électrochimie appliquée.

[illegible]ture de [illegible] technique indi[illegible]ensable.

[illegible]ess. C.V., photo et prét. à 19186 CONTESSE Publicité, av. de l'Opéra, Paris-1er.

Le Campeur, le caravanier [illegible] JOURNALISTE homme. Jeune ayant sens technique pour spécialisation camping et activités annexes. [illegible]sser C.V. [illegible] prétentions [illegible] EDIREGIE, 3, cité d'Hauteville, 75010 PARIS.

WANG FRANCE

recherche [illegible] son département

"TRAITEMENT DE TEXTES" ingénieurs commerciaux

Région Parisienne

pour la commercialisation de ses systèmes 10, 20 et 30.

Ils seront responsables d'un secteur de vente nécessitant des contacts à haut niveau.

Les candidats retenus devront [illegible] expérience de 2 ans minimum impliquant une parfaite connaissance de l'environnement dactylographique.

Engagement prévu pour début septembre.

Envoyer lettre manuscrite et C.V. à :
M. S.W. HOBBS - Directeur du Personnel
Sté WANG France
79/80, avenue Gallieni - 93170 BAGNOLET

---

information divers

POUR

TROUVER UN EMPLOI

Le CIDEM (Centre d'information [illegible] l'emploi, [illegible] sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages)
Extraits du sommaire :

- [illegible] de C.V. : [illegible]tion, [illegible] erreurs à [illegible]ter.
- La graphologie et ses pi[illegible].
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'actions détaillés.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bonnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.
- Vos droits, lois et accords.

Pour informations, écr. CIDEM, 6, Sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

Je peux vous aider à trouver un emploi. Conseils personnels pour faire valoir votre candidature. Entretien particulier.
Env. [illegible] détaill. à Carabi, B.P. 240 - 75924 Paris Cedex 19

Jeunes diplômé[illegible] futurs diplômé

VS CHERCHEZ UN EMPLOI !

Si vous êtes incapable de rédiger un bon C.V. et une lettre de [illegible] vous n'avez aucune chance. Information gratuite : SCRIB, 44, quai M. Rollo, 21000 DIJON.

Enseignement privé à distance.

---

autos-vente

8 à 11 C.V.

Part. Alfa-Romeo [illegible] 1, 1971, bon état. Prix intéres. 332-45-69, soir ou avant 9 h.

12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 E B.A. 1977 [illegible] km, [illegible] Prix intér [illegible].

+ de 16 C.V.

[illegible] X [illegible] Prix sacrifié, cause départ. T. : 747-97-17 ou 951-34-04, bureau.

---

divers

AMÉRICAINES
René PETIT s.a.
81, rue de Meaux
607.93.92

LANCIA AUTOBIANCHI
13, Bd Exelmans 16e
OUVERT SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE
• 524-50-30 •

---

occasions

EN SOLDE
maquettes et [illegible] muraux, 1er et 2e choix 100.000 m2 s/stock. - 355-46-50

---

capitaux un proposit. comm.

ÉTATS-UNIS - CALIFORNIE

VOUS [illegible] un placement sûr à [illegible] des crises économiques.

NOUS vous offrons des exploit[illegible] agricoles (Alfalfa-Farms [illegible] des plantations agrumes) bien [illegible]

VOUS [illegible] de [illegible] expérience de [illegible] années.

Avantages de [illegible] offre :
— Terrains parfaitement irrigués, ménagement hautement qualifié, [illegible] d'affaires contrôlables, valeur du terrain toujours croissante.
— Plusieurs [illegible]tes par an assurent un rendement de 10 % et plus sur les placements.

[illegible], Ing. - Agentur fuer Europa Arabel[illegible] [illegible] - D-8000 [illegible]uenchen 81. Tél. 19 49 89/916851-53 - Télex 05-29982.

---

secrétaires

Importante Société vocation internationale Constructeurs véhicules industriels

recherche

SECRÉTAIRE BILINGUE ANGLAIS

(connaissance de l'allemand non exigée mais très souhaitée) pour service « Exportation » Quelques années d'expérience appréciées. Poste intéressant [illegible]

Ecrire [illegible] C.V. et prétent[illegible] n° T 075.171 [illegible] REGIE-PRESSE, [illegible] bis, rue Réaumur, [illegible]

---

traductions

Demande

Ingénieurs se chargent de TRADUCTIONS DE RUSSE
Ecr. n° 1249 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 [illegible]

---

offres d'emploi

ENERGIE SOLAIRE

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE OU D'ENGINEERING

ayant plus [illegible] 5 ans

dans le [illegible] du développement [illegible] applications des nouvelles formes d'énergie.

INGÉNIEUR PRÊT A :

— étudier ;
— développer ;
— [illegible] gérer.

VOTRE PROGRAMME ÉNERGIES NOUVELLES

Ecrire [illegible] HAVAS ILE-DE-FRANCE sous [illegible] 0911/0, 16, rue Béranger - 92100 Boulogne, qui transmettra.

JEUNE COUPLE 30 ANS

DYNAMIQUE ET ENTREPRENANT

Lui : INGENIEUR GRANDE ECOLE MECANIQUE
Formation Gestion 4 ans expérience dans P.M.I.
Directeur Technique Adjoint + Dir. SAV.
Langue Anglais.
Elle : CADRE ADMINISTRATIF COMMERCIAL B.T.S.
[illegible] ans expérience dans P.M.I. [illegible], [illegible]tion et animation.
Vente départ[illegible] [illegible] gestion [illegible] animation réseau export. [illegible] courant.
cherchent
France ou Etranger situation dans Sté Française [illegible] Internationale. Implantation d'Agence [illegible] d'antenne souhaitée.
Libre sous 3 mois.

Ecrire [illegible] n° [illegible] M., à REGIE PRESSE, 85 bis, rue [illegible], [illegible] PARIS, qui transmettra.

CADRE BANQUE CL. VI

[illegible] immobilier

LICENCE + D.E.S. Sc. ECO. + [illegible]
Anglais - espagnol courant
[illegible] années expérience professionnelle hautement qualifiée
poste responsabilités.

[illegible]
PARIS [illegible] PROVINCE
[illegible] niveau [illegible] : [illegible] entreprise, [illegible]

Ecrire n° 1283 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427, [illegible] 9e.

EXPORTATIONS - MARCHÉS INTERNATIONAUX

Pour [illegible] une prospection commerciale, négocier des contrats [illegible] le suivi commercial des [illegible] un

CADRE COMMERCIAL

28 ans, ét. cclales sup., bilingue, volontaire et efficace, réussite prouvée dans la vente, apporte à une [illegible] en expansion [illegible]

Ecrire n° 1.197 « le Monde » Publicité, [illegible] rue des Italiens, [illegible] PARIS [illegible]

DIRECTEUR 35 ans

MBA Stanford [illegible]
IAE Paris 1973
Ingénieur électronicien, dix ans d'expérience industrielle

[illegible] ou [illegible] à [illegible] : Direction g[illegible] finance, marketing, [illegible] gestion. [illegible]

Ecrire n° 1246, « le [illegible] » [illegible] rue des Italiens - [illegible]

CHEF SERVICE TECHNIQUE INDUSTRIEL Ingénieur 44 ans, [illegible] animation usines à l'Etranger — Fabrications automobiles — Organisation ingénierie — Production —, cherche poste :

RESPONSABLE TECHNIQUE OU CONSULTING

Comportant missions ou expatriation

Faire offre sous le no 19.225, à CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

Si vous n'interdisez pas la créativité à un ingénieur électronicien - automaticien et physicien (DEA) j'aimerais vous p[illegible] [illegible] jeune expérien[illegible] professionnelle, et [illegible] goût [illegible] recherche. Ouvert à toutes les techniques [illegible] j'ambitionne un champ [illegible] où [illegible] l'esprit d'invention.

Du [illegible] électronique à l'énergie solaire, votre proposition m'intéresse si elle signifie : TROUVER

Ecrire n° T 075.223 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

---

demandes d'emploi

Vous recherchez un DIRECTEUR GÉNÉRAL de haut niveau...

- 49 [illegible] formation supérieure commerciale et juridique. Trilingue anglais-espagnol.
- Dynamique, fervent partisan de l'esprit d'équipe et capable [illegible] le [illegible].
- Parfaitement maître de l'ensemble des problèmes économiques [illegible] humains de l'entreprise.
- Rompu aux méthodes modernes [illegible] [illegible]tion et marketing (notamment responsable de profit dans groupe anglo-saxon).
- Habitué aux négociations à l'échelon le plus élevé ; partenaires sociaux, syndicats, Administration, clients, fournisseurs...
- Actuellement Directeur Général [illegible] Société industrielle de 500 personnes qui réalise [illegible] C.A. de 100 millions [illegible] francs.
- Après avoir multiplié [illegible] profitabilité de [illegible] entreprise par 30 en 15 ans.

Je vous propose d'écrire [illegible] n° 1 237 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e, qui transmettra.

Directeur Général

Formation, Expérience Supérieures

Trente huit ans

RÉGIE PRESSE [illegible] rue Réaumur 75081 Paris Cedex 02 n° 697532.M

MAITRE DE CONFÉRENCES

DOCTEUR D'ETAT [illegible]
MATHEMATIQUES, 34 [illegible]
EXCELLENTE EXPRESSION ECRITE ET ORALE, [illegible] ET ANGLAIS.
GRANDE FINESSE D'ANALYSE PROBLEMES SCIENTIFIQUES ET HUMAINS.

[illegible] aux déplacements [illegible] durée, France [illegible] Etranger. Accepterait expatriation à terme.

SOUHAITE RECONVERSION DANS LE PRIVE : SOCIETE DE CONSEIL INGENIERIE, [illegible]

Ecrire n° 1242, « le [illegible] » [illegible] [illegible] Italiens - 75427 PARIS [illegible] qui [illegible]

SO. PO. EOO. FI 27 ANS

OFFRE
DYNAMISME ET AMBITION
[illegible] EXP. DANS [illegible] P.M.I.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION FILIALES FRANCE ET [illegible] CHERCHE
SITUATION DE DIRECTION
MOTIVANTE [illegible] OBJECTIFS
FRANCE [illegible] ETRANGER - DEPL. [illegible] PROBLEMES
LIBRE SOUS [illegible] MOIS

Ecrire sous [illegible] numéro [illegible] M, à [illegible] [illegible] bis, rue Réaumur, 75002 [illegible], qui [illegible]

CADRE SUPER. 45 a., form. de caract. et d'action, 20 an. d'exp. (production, créat., gestion, organisat.), sens de la rentabil., de [illegible] optim., sach. domin. [illegible], animer les hom. Ce que je peux apporter à votre entreprise n'est pas monn. cour. Que pouvez-vous me proposer ? Ecr. n° 1.200, « le [illegible]nde » Pub., 5, r. des Italiens, [illegible] Paris-9e.

EX-GÉRANT ENTREPRISE [illegible] MOYENNE CRÉATION D'AGENCE ou [illegible] responsabilité pour implantation avantages, Normandie, Vendée de commercialisation de produits techniques ou non. — Ecrire n° T 75.242 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

E.S.C.P. 76

Pratiquant couramment anglais, allemand, espagnol, italien et arabe, ch. [illegible] type export. Ecr. n° T [illegible] M, Régie-Pr., 85 bis, [illegible] Réaumur, [illegible]

PHARMACIEN DIRECTEUR COMMERCIAL

— [illegible]
— Dynamique.
— Formation complémentaire : MARKETING et GESTION.
— Opérationnel rapidement,

recherche un poste avec des responsabilités en rapport avec [illegible] dans les branches [illegible] ou PHARMACEUTIQUE

Ecrire : n° 1453, à MEDIA 5, 18, rue Thiboumery, 75015 Paris, qui transmettra.

J.F. 30 [illegible] SUPERIEUR

EXPORT COMMERCIAL ADMINIST. DES VENTES

Sérieuses références, 7 a. expér. Allemand, [illegible] not. espagnol. Libre voyager, recherche poste DE DIRECTION France ou étranger.
Ecr. n° 75.072, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

CADRE COMPTABLE

Grande expérience comptable financière, administrative, juridique, fiscale, informatique, rech. collaboration [illegible]iel ou ASSISTANCE [illegible] PME en organisation et gestion.
Ecr. n° 1.199, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Hme, 31 a., licence interp. trad., haut niveau de

JAPONAIS

cherch. empl. Tél. : 766-74-72.

CADRE SUPÉRIEUR de HAUT NIVEAU - 50 ans

Bilingue, français-allemand
— Formation universitaire : juridique et économique ;
— Ayant une parf. connaissance
● des problèmes bancaires
● de la gestion d'entreprise

cherche

POSTE DE DIRECTEUR ADMIN. ET FINANCIER [illegible] SECRÉTAIRE [illegible]

au sein, soit :
● d'un groupe bancaire,
● d'une entrepr. multinationale
— Région indifférente.
— Disponibilité immédiate.

Ecr. réf. 770628 SOGENOR Sét. 13, bd Haussmann, PARIS-9e.

Jne Fme TITULAIRE

MAITRISE LETTRES

ANGL. et ALLEM. COURANTS ETUDIE TOUTES PROPOSIT.
Ecr., no T 75179 M, Régie-Presse 85 [illegible] [illegible] Réaumur Paris-2e

---

CHEF DES VENTES

France, gde expér., bien introd. CENTRALES, HYPER PRODUITS GDE CONSOMMAT. cherche situation stable.
Ecr. n° T 075.260 M, [illegible]gie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

Architecte 29 ans, aimant initiatives, romps contacts immobiliers [illegible] aux montages [illegible] ciers, cherche poste à responsabilité France ou étranger. Langues étrangères.
Ecr. s/no 9.599 à P. Lichau S.A., 10, r. de Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

COMPTABLE très qualifiée, 26 ans, expér. + D.U.T., gestion, libre suite, ch. poste à respons. comptabilité entière ds P.M.E. Paris-Ouest ou 92. Tél. 620-37-71 ou écr. Curron, 123, r. du Vieux-Pont-de-Sèvres, 92100 Boulogne.

Jeune homme 27 ans D. E. S. D'ECONOMIE, parfaitement bilingue anglais-français, cherche situation d'avenir. Ecr. n° 1.256, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. 25 ans, lic. droit + I.A.E., ch. emploi gestion personnel finance compat. Etud. [illegible] prop. Ecr. n° T 75.160 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

H.E.C. - 31 ans
Dir. commercial import. société négoce établ. en Afriq. du Nord, rech. poste direction France/étr. Ecr. no 1.248 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

INGÉNIEUR E.S.T.P.

+ Institut de gestion, 47 ans.
— A réalisé d'importants projets clés en main.

FRANCE ET ETRANGER
cherche situation en rapport.
TEL. : 926-27-74.

DIRECTEUR EXPORTAT.

[illegible] [illegible] des affaires [illegible] [illegible] anglo-saxonnes. Angl., allem., italien. Produits manufacturés. Négociations internationales. [illegible] niv. libre voyager, rech. poste à responsabilités.
Ec. no T 075178 M Régie-Presse 85 [illegible] rue Réaumur, Paris-2e

---

J. H., 30 a., Bne p[illegible], sérieuses réf., cherche place CHAUFFEUR DE MAITRE
Ecr. n° [illegible] Régie-Pr., 85 bis, rue [illegible], Paris-2e.

J. Fme, 29 ans, dom. mairie 18e

SECRÉTAIRE

10 ans expér., sach. rédiger not. scol., angl. allem., connais. comptab. Libre 1er septembre. 2.400 X 13. 5 X 8. T. 780-43-73.

CADRE COMPTABLE ET ADMINISTRATIF

31 ans, exp. 4 ans U.S.A., 2 a. [illegible] seuses références.
Recherche

POSTE DIRECTION

PARIS
de préf. branche immobilière. BITTON, 4, sq. Vitruve, (20e).

[illegible] NSEIL électro-n[illegible] [illegible]n spécialiste
faible et H.T. [illegible]
technico-commerciale [illegible]
[illegible] [illegible] cibles protection des personnes. Protection des biens liaisons [illegible] personnes. Loisirs, détente, information. Etu[illegible] toutes propositions [illegible] avec firme [illegible] Sud-Est.
Ecrire Havas CANNES [illegible]

URGENT

J.F. 35 ans - DUT commercialisation, lic. de psychologie, 10 a. [illegible] commerc., vente, promot. lancement de produits, négociation, format., analyse de besoins, ch. situation stable sédentaire.
Ecr. no 1.247 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Jeune homme, 29 ans, LIC. DROIT, D.E.S. et CAPA 3 ans expér. juridiq. et budgét. + 6 mois dans cabinet jurid. à Londres, rech. emploi intéress. à PARIS ou à LONDRES
Ecrire à M. Pradon 24, avenue Simon-Bolivar, [illegible] Paris.

Jne Fme, licence anglais, expér. enseign. enfants, adultes, resp. serv. pédagogique, recrutement, formation suivie d'enseignants, participation magazine enfants, cherche poste à responsabilités Paris, région paris. BARAQUIN, 24, [illegible] Perrichont, 75016 [illegible]

JEUNE FILLE française très sérieuse, étudiante en pédagogie, cherche travail secrétariat, bibliothèque, 14 à 20 heures Paris MOIS D'AOUT
Ecrire n° 18.957, CONTESSE PUBLICITE, 28, av. de l'Opéra, PARIS [illegible].

JEUNE COUPLE

[illegible] emploi à l'étranger. Elle : [illegible] ans, maîtr. de psychol. Lui : [illegible] ans, en lic. de maths (dég. oblig. mil.). Etud. toutes propositions (Enseignement...)
Ecr. : M. Genevet-M[illegible] [illegible] bd Gambetta, 38000 [illegible]

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI "Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	40,00 / 42,00	45,76 / 48,04
DEMANDES	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.		

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"		45,76
L'AGENDA DU MONDE		32,03

REPRODUCTION INTERDITE

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive [illegible]

TROCADÉRO
48, rue de Longchamp (16e)
Immeuble luxueux neuf
jardin intérieur
STUDIOS, 2, 3 ET 5 PIECES
avec terrasses.
immédiatement.
Sur place, de 14 h. à 18 h. 30.
SECOGI,
téléph. 720-17-54, le matin.

Me Lamarck sur jardin
Très beau, 3 P. culs. équipée entrée, w.-c., bains, penderie chauff. cent., 5e asc. 314.000 F TVA incluse. Urgent. 285-66-18

MADELEINE. Ptaire vd dans bel imm. asc. 2 p. et 4 [illegible] tt cft Poss. prof. lib. [illegible] h. h.

SENTIER OCCAS. EXCEPTION. VENDS
lib. 1/9/77, investiss. intéress., MIXTE : 60 m2 BURX AMEN. 2 lig. tél. + APPT 50 m2 tt cft. Calme. Liv., kitchen. équipée, chbre, s. de bains, téléphone. Ens. ne 75.117 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

MAGENTA 3 p. [illegible] Tr. clair. Tt cft. Im. [illegible] s. 345.000 F. Tél. 523-22-70 apr. 12 h.

PHILIPPE-AUGUSTE
IDEAL PLACEMENT
[illegible] immeuble entièrement restauré
TRES BEAUX 2 P.
Tt [illegible] - 165.000 F.
Avec 25.000 F cpt + [illegible].
STE PTAIRE - 345-86-41

BEL IMM. XVIIIe RESTAURE
MARAIS IMMENSE STUDIO DE
CLASSE EXCEPTIONNELLE
Soleil. Tél. Placards. Tt [illegible]
URGENT - 350.000 F.

PELLEPORT
[illegible] Imm. [illegible] - Standing
BEAU 3 PCES Tt conft - Grand balcon - Cave
Tél. [illegible] 7e ét. 280.000 F. Avec 56.000 F compt. + crédit. STE PPTAIRE - 345-86-41.

AV. POCH, clair SOLEIL
Pavil Imm. [illegible] LUXE. [illegible] 5 p., cft [illegible]. EXCLUSIV. [illegible] 522-62-14

MUETTE - Splendide Appt de réception, 7/8 pces, 400 m2. 5 serv. Prix élevé justifié. « Malesherbes [illegible] LAB. 58-13

DANS BEL [illegible] P. de T. 1900

APPT 120 m2
LIVING/SALON + 2 CHBRES
2 bains. Tr. bon état. Calme. S. PLACE [illegible] 11-19 H 88, r. Michel-Ange, [illegible]. gche.

VENDS CAUSE DÉPART
de préf. part. à part Apt 230 m2
8, rue Guy-de-Maupassant.
Tél. 504-69-82.

POMPE
JANSON-DE-SAILLY
[illegible] RUE DE LA POMPE
Immeuble grand standing
Façade entièrement marbre
APPTS 2 et 3 P.
Livraison immédiate.
Prix fermes et définitifs.
Tél. : 704-56-93

AFFAIRE A SAISIR
LIV. + CHBRE. Tt confort.
Rénovation luxueuse. Poutres.
BAS PX. Ptaire. 335-75-42.

12, BD FLANDRIN
PARIS (16e)
Dans Hôtel particulier de grande [illegible]
17 APPARTEMENTS
de caractère très personnel de 2 à 6 pièces
Réception demain de 14 h 30 à 18 h 30.

BEAUBOURG
EN FACE DU
CENTRE POMPIDOU
«LES [illegible] DE VENISE»
STUDIOS, 2-3 ET 4 P.
en construct. Livraison fin 1977 et 2e [illegible]
PIERRE BATON
21, Av. PAUL-DOUMER [illegible]
704-55-55 +

VICTOR-HUGO
6e et 7e ét., splendide duplex liv. + chbre 55 m2 + 70 m2. Terrasse, box. 567-22-88.

MADELEINE - 5 pièces
Tt conft. clair, calme. 073-00-70.

PRÈS PARC MONCEAU
TRES BEAU DUPLEX, 3e ét., imm. gd stand., 3 P. env. 85 m2. Px : 600.000. Tél. 260-30-93.

7e Amateur CHEMINÉE, POUTRES XVIIIe, immense dble liv. + gde chbre, équipé gd confort. Vu urgence prix exceptionnel 878-45-47.

CENTRE POMPIDOU
67-69, rue Guincampoix
RENOVATION DE PRESTIGE
Poutres appar., vide-ord., asc.
STUDIOS 2 [illegible] DUPLEX
Disponibles immédiatement
A partir [illegible] F
Tous les jours : 13 à 19 h (sauf dimanche). Tél. mat. 770-73-77.

PARC MONCEAU Splendide 3-5 pièces, [illegible] m2, 3e étage, appt gd stand. Tél. : 526-69-91.

16e - TRES RESIDENTIEL
LUXUEUX 5 et 6 P
TRES GD STAND, TEL. BOX. [illegible] partir [illegible] m2. - 704-88-18.

MONCEY - Beau 5 p. 150 m2, culs. équipée, 5e ét., asc. balc. ALGRAIN, 285-00-59 - 09-56

COURS DE [illegible]
Beau 2 p. Double exposition. Refait neuf. 249.000 F + grenier à aménager 100.000 F - 387-59-79

VILLIERS - [illegible] F
Studios, confort. Etat neuf. Et. élevé. Soleil. Vis. Mercr., jeudi, de 14 h 30 à 19 h
[illegible] rue [illegible]

TRINITE
Calme, s/s pièces, confort. MARTIN, Dr en Droit. 742-99-09

RUE [illegible] ERNOVIZ
[illegible] 2 bains, [illegible] m2, 4e ét., loggia. Parking. 720.000 F 387-63-41

MARAIS - Imm. nf, caractère, grd studio, tt conft, 256.000 F. Appartement duplex + [illegible] 860.000 Francs - 278-09-40

11e - Bel Appt 3 pces, tt conft, [illegible] 59 m2, parking, [illegible] F. Possib. av. 30.000 F - 387-[illegible]

PHILIPPE-AUGUSTE
Imm. récent 111 m2, gd confort, 5 pièces, 2 bains - 343-13-18

EUROPE - LIEGE
Immeuble P. [illegible] T. 200 m2, possible partie professionnelle, 1er étage, asc. Téléphone. Service : 1.000.000 F - 874-70-47

TERNES
Gd stands, superbe réception + 4 chambres, profess. [illegible] [illegible] Dr [illegible] - 742-99-09

Butte-Montmartre, sur verdure. Living + [illegible], cuis équipée, entrée, wc, [illegible] penderie. Etat impeccable. [illegible] cent. 5e asc. 185.000 F. [illegible] - 255-66-18

RUE LAMARCK - Studio, grde cuis., entr., wc, bains. Bel imm [illegible] taille. [illegible] 98.000 F. Etat [illegible] - T. : [illegible]

PHILIPPE-AUGUSTE (11e)
Résultat : bon rapp. qualité (4.200 F/m) reste à vendre petit immeuble pierre de taille un 3 pces livrable début juillet. visite sur rendez-v. Tél. 346-71-08

PIERRE DE TAILLE
Paris 12e, Imm. neuf
Magnif. 2 P. 54 m2 + terrasse 11,20 m2 sur jardin.
[illegible] sur place tous les jours, de 14 h. à 19 h. 30, 16, rue de la Voûte, Mo Pte de Vincennes. Tél. après-midi 628-14-97 ou pour rendez-vous
766-13-14

CHAMPS-ELYSEES. Même ptaire vend TRES BEAU STUDIO, tout confort. TBE. 6e ét. élevé. Hres bur. 734-99-78

AV. MONTAIGNE
ptaire vd LIVING + 2 CHBRES Balcon, soleil. Tout confort Tél. heures bureau. - 734-99-78

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE
APPTS DE 100 M2 A 335 M2
227-91-45 et 755-98-57

Paris Rive gauche

ALESIA Studio 30 m2, tt cft, tél. Prix 155.000 F. [illegible] 03-83.

CENSIER IMM. NEUF GD STAND.
Superbe 6 pièces, culs. équipée, tt cft, balcon s/jardin. Parking. VERNEL - 326-01-50.

DUPLEX LUXEMBOURG près
6 P. + atelier [illegible] 340 m2 + logt serv. + dépendances + 2 garages, magnifique récept., étage élevé, soleil, parf. état. Possibilité division.
Excl. AMSELLE - 329-78-30

Me VAVIN Bon immeuble Atelier artiste
80 m2, chbre, s. de bains, culs., w.-c. à refaire. Prix 460.000 F. Jean FEUILLADE - 566-00-75

7e - AV. DE VILLARS
PRES INVALIDES
[illegible] pierre [illegible] [illegible] rénové, bel appt de 5 P princip., culs., 2 [illegible], tt cft, 4e ét., balc. Prix 1.150.000 F. DEMEURE, 780-35-31

DUFOUR - SEVRES. ODE. 42-70
SEJ. S. à M. 2 CH. 110 M2.
ETAGE ELEVE - SOLEIL.
[illegible] - Montparnasse - Asc. 170 [illegible] dble séj. + 2 p., 3 bns. Terras. Vue. ODE. 95-18. Calme.

Panthéon-Tournefort. Calme. Séjour + 2 ch. Cave voût. S/jdin pr. 40 m2. ODE. 95-18 + st. pass.

[illegible] Propr. vend studio ou local professionnel + tél., rez-de ch., imm. 1966. 548-52-75.

RUE EMERIAU, [illegible] 2 P., 90 m2, culs., bains, [illegible] et. [illegible]. ALGRAIN : 285-08-59 et 09-54.

Propr. vd 2 P., culs., S. d'eau, wc, CHFF. CAL. imm. ravalé. Tél : 580-70-14, 13e arrondiss.

Part vd 3-4 P., vi m2, rue de la Huchette [illegible] dern. et., tt cft, rénovation style, conv. à artiste ou étrang. 766-19-53 mat.

ODEON. Pr. quais, mais. 4 P. s/3 niveaux, culs., bains, chff, centr. 430.000 F. Tél. 322-61-35.

RUE TOURNON
Elegant appt du XVIIIe S., 7 P., 2 bains, parking. Tél. 742-02-44.

[illegible], St-Michel, Part. vd 66 m2, calme, caract. 400.000. 325-42-63.

SEVRES-LECOURBE - 120 M2. Salon, S. à M., 3 chbr. gd cft. 3e étage, asc., imm. P. de T., chbr. [illegible]ce. Tél. : 567-22-88.

VAVIN. Dans [illegible] immeuble P. de T., chambre service. Prix : 39.000 F. PROMOTIC 325-10-74.

LUXEMBOURG.
séj. + chbr., [illegible] confort. [illegible] 268.000 F. PROMOTIC 325-10-74.

PORT-ROYAL (bd Saint-Michel) Dans bon immeuble, gentil 3 P., confort, calme. Tél. : 544-58-38.

ALESIA. Propr. vd 3 P., état neuf 6e étage, 70 m2 + park., imm. 1966. Téléphone 548-52-75.

TOLBIAC
IDEAL PLACEMENT
Imm. récent Standing
GD 3 PCES Tt conft (78 m2)
Tél. Cave
Park. - 17e, 6e. Vue imprenable.
280.000 F
35.000 F compt. + crédit.
PPTAIRE - 345-55-10 [illegible]

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
BEAU 4-5 P.
120 m2, près forêt. - 963-28-02.
[illegible]-Laye. P. à P. vd Appt 118 m2, séj. + 3 ch., bns, culs. équ., gar., cave, jdin copr. Calme. 610.000 F - Tél. 973-37-14

Part. à [illegible] Défense, imm. 69, 3 p., imm., 80 m2 env., ss v.-à-v. soleil. Grd balc. Tél. Parking. Téléph. :

NEUILLY (Bois)
Magnif. rez-chauss. 210 m2 [illegible] 140 m2 jardin + [illegible] m2 rez-de-chaussée [illegible] + chambre de service.

BOULOGNE - Imm. rés. [illegible] bel Asc. balc. Soleil. Séj. dble, 2 [illegible] culs., [illegible] + cabin. toilette. [illegible] 475.000 -

VILLE-D'AVRAY - Appt haut stand., environnement arborisé, 170 m2, récept. av. chem. 80 m2, fr. bel. culs. équip., 3 chbres, 2 bains, dégagements, placards, cave, 2 park. en sous-sol, [illegible] par asc., exposit. OUEST. Px 1.013.000 F frais not. compris. J. M. B., [illegible]

NEUILLY-SAINT-JAMES
Bateau-habitation amarré, 5 p. 130 m2, tél., tt cft. Jdin [illegible] 300 m2. 470.000 F - 263-[illegible]

MEUDON-BELLEVUE
Dans très beau parc. Séjour + 3 chbres, tout cons. Impeccable. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09

LE MONDE s'efforce d'éliminer de ses Annonces Classées tout texte comportant allégation ou indications fausses ou de nature à induire en erreur ses lecteurs. Si, malgré ce contrôle, une petite annonce abusive s'était glissée dans nos colonnes, nous prions instamment nos lecteurs de nous la signaler en nous écrivant :
LE MONDE
Direction de la [illegible]
5, rue des [illegible]
75009 PARIS

Sain-Germain-des-Prés. - Charm. 2 P., caractère, poutres, cheminée, 300.000 F. Tél. : 727-84-76.

ALESIA. Dans petit immeuble, 3 studios, libres, de 16 m2. Calme. Bon placement. Total : 165.000 F. Téléphone : 585-15-21.

SOLFERINO 100 UNIVERSITE ORIGIN. DUPLEX, 170 m2, tax., ARBR., ET. ELEVE, soleil, asc. Possib. Boutiques. Murs, 50 m2. Mercr.-Jdi, 13-18 h., ODE 42-70.

[illegible]e - LILLE - SAINTS-PERES Ravissant et luxueux 140 m2, 3 P., dont réception de [illegible] m2. Service. Parking. Tél. [illegible]

[illegible] - Limite Montparnasse Dis imm. [illegible] stdg, studio, tt confort, [illegible] F. - 633-86-03.

ECOLE-MILITAIRE
STUDIOS pour HABITATION ou placement locatif de 19 m2 à 33 m2. Prix 125 [illegible] à 245.000. Crédit poss. [illegible]
Bel Immeuble 1930, ascenseur, chauffage central, vide-ordures. - Tél. : 292-28-51.

CLUNY
3 P. DUPLEX
Jardin, terrasse, soleil.
26, r. de la PARCHEMINERIE, ou Téléphonez [illegible]

Près JUSSIEU - FACULTÉ
Dans bel imm. rénové, [illegible] sur jardin, APPART. [illegible] 78 m2 EN DUPLEX, refait neuf. Prix exceptionnel : [illegible].000 francs. Téléphone : 722-30-74.

GOBELINS
STUD., R.-de-C., 25 m2, 95000 F.
2 P., 3e étage, 27 m2, 120.000 F.
2 P., 4e étage, 28 m2, 108.000 F.
2 P., 3e étage, 48 m2, 162.000 F.
3 P., 5e étage, 43 m2, 215.000 F.
STUD., 4e ét., 29 m2, 140.000 F.
CBI-ORPI : 587-81-46.

XVe - FÉLIX-FAURE
SUPERBE 2/3 P. 84 m2
Dans un Imm. neuf, tout conft, séjour double, 48 m2, S. de B., toilette, 6e étage, balcon sud, téléphone, moquette.
586.000 F
S/place, [illegible] les jours, de 14 h. à 19 h. 30, 27-29, rue de l'Abbé-Grout. Téléphonez l'après-midi : 828-66-40, ou sur rendez-vous :
766-25-32

RUE
BARBET-DE-JOUY
Un hôtel du XIXe siècle a été rénové entièrement par :
[illegible] ARTHUR
3 [illegible] rdc et 4 et 5 Places, [illegible] 207 m2, avec cave et parking à proximité, soleil. Po[illegible] renseignements [illegible] :
FRANK ARTHUR S. A.,
134, bd Haussmann, Paris (8e). 766-01-49, 9 à 12 h. - 14 à 18 h.

QUAI D'ORSAY
500 M2, VUE SUR SEINE DIVISIBLE
FRANK ARTHUR : 766-01-49.

BEAUX 3 PIÈCES
Immeubles Pierre de Taille 61 M2, DUPLEXE : 380.000 F ; 61 M2, Convertion, 310.000 F. Jean FEUILLADE : 566-00-75.

6e - RUE HAUTEFEUILLE
IMMEUBLE RESTAURE
[illegible] 65 M2 A 178 M2.
[illegible] ou 755-98-57.

Région parisienne

ST-MAUR-DES-FOSSÉS
Petite [illegible] :
5 Pièces, confort, 2.400 F le m2.
SEGECO : 522-43-20.

NEUILLY - MAIRIE
Bel immeuble Pierre de Taille, CHAMBRE + STUDIO, 70.000 F. 227-91-45 ou 755-98-57.

SAINT-MANDÉ - SUR BOIS
Rez-de-jard. gd stand., maste séjour, bde chbre, tout cft impecc. Tél 523-24-50, P. 62.

ST-GER[illegible]MAIN-EN-LAYE
BEAU 4-5 P.
120 m2, près forêt. - 963-28-02.
[illegible]-Laye. P. à P. vd Appt 118 m2, séj. + 3 ch., bns, culs. équ., gar., cave, jdin copr. Calme. 610.000 F - Tél. 973-37-14

Part. à [illegible] Défense, imm. 69, 3 p., imm., 80 m2 env., ss v.-à-v. soleil. Grd balc. Tél. Parking. Téléph. :

NEUILLY (Bois)
Magnif. rez-chauss. 210 m2 [illegible] 140 m2 jardin + [illegible] m2 rez-de-chaussée [illegible] + chambre de service.

BOULOGNE - Imm. rés. [illegible] bel Asc. balc. Soleil. Séj. dble, 2 [illegible] culs., [illegible] + cabin. toilette. [illegible] 475.000 -

VILLE-D'AVRAY - Appt haut stand., environnement arborisé, 170 m2, récept. av. chem. 80 m2, fr. bel. culs. équip., 3 chbres, 2 bains, dégagements, placards, cave, 2 park. en sous-sol, [illegible] par asc., exposit. OUEST. Px 1.013.000 F frais not. compris. J. M. B., [illegible]

NEUILLY-SAINT-JAMES
Bateau-habitation amarré, 5 p. 130 m2, tél., tt cft. Jdin [illegible] 300 m2. 470.000 F - 263-[illegible]

MEUDON-BELLEVUE
Dans très beau parc. Séjour + 3 chbres, tout cons. Impeccable. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09

Province

Part. vd mini-studio, CANNES-MARINA, vue impr., luxe, pisc., tennis, idéal placem. ou pied-à-terre, 95.000 F à débt. pr résils. rapide. — Tél. : 16-93 34-30-67.

BIARRITZ
APPARTEMENT 100 m2, sur la plage, résidence Sunset, Côte des Basques. BLANCAN, avenue de Magudas, Boîte Postale n° 6. 33160 LE HAILLAN. Téléphone : (56) 47-29-05.

PLACEMENTS en TOURAINE
Appts du [illegible] au 5 p[illegible] Pavillons 4 et 5 pièces. Location garantie. Gestion assurée.
GAUTARD Immobilier (47) 61-16-45

4 P., stdg, pr. [illegible] bord [illegible]

Etranger

SUANCES (Esp.), appt meublé 4 P., stdg, pr. Santader, bord plage, site tr. joli. : 80.000 F. Téléphone : 336-05-84.

appartem. achat

URGENT - RECHERCHE
4 à 7 Pièces, tout confort, 16e, 8e, Rive [illegible], Neuilly.
MICHEL et REVL : [illegible]

ACH. 3 P., [illegible] park. [illegible] Ecrire COLETTE 196, rue de Belleville, 20e. Tél., après 19 heures au : 636-16-76.

Jean FEUILLADE, 34, avenue de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-73, rech., [illegible] 15e et 7e, pr bons clients, appts toutes surfaces et [illegible]. PAIEMENT COMPTANT.

[illegible] COMPTANT, URGENT, 2 à 4 P., PARIS, av. ou sans travaux, préférence pr. FACULTE. Téléphone 673-20-67.

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, sch., urgent, 1 à 2 P., Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e. - [illegible]

locations non meublées Offre

Paris

Avenue GEORGES-MENDEL-6e Côté soleil. Très bel Appt de 400 m2. Rez[illegible]. Téléph. : [illegible]

Les Arcades de L[illegible] 13, rue Joffroy-[illegible] Du studio au 2 P., cuis[illegible]. Tél., parkg. Loc. s/place, [illegible] les jours, 13 h 30/19 h. 278-72-[illegible]

Montparnasse Immobilier CHOIX DE LOCATIONS
122, bd du [illegible] (14e)
R. St-Honoré. 3 pces [illegible] de caractère, 6e ét., sans asc. 6 ans. 1.500 + ch. 296-13-29

JARDIN DES PLANTES
Studio, tt confort, tél. 950 F + charges. - POR. [illegible]

17e HOTEL PARTICULIER
Idéal pour professionnel
S/JARD. PRIVE, TEL. [illegible]
Libre 1er oct. [illegible]

Région parisienne

Courbevoie. A louer, confort, Studios, de 25 à 31 m2 + loggia. Neuf. Tél. Cuisine équip. Moquette. Proximité R.E.R. Gare S.N.C.F. - Bus. - 30-32, RUE DE BELFORT
Tous les jours. Tél. : [illegible]

PARC de ROCQUENCOURT (2e SORTIE AUTOR. OUEST) TR. BEL APPARTEMENT 5 P. Balcon. T[illegible]. Parking. Grd parc. Piscine. Tennis. 4.500 F par mois + charges NICOLAS et VICHER [illegible] Saint-Lazare - Versailles [illegible] et [illegible]-20

PARLY 1 STUDIOS neufs, cuisine, tél. 750 F. - C.C.P. : 936-92-60.

RARE Sur Parc de [illegible] Eglise
Très gde récept., 4 ch., 185 m2, dans villa. - Tél. 387-47-29.

Province

PROPRIETE BOURGEOISE
avec parc. S'adresser n° 7.231, « le [illegible] » Pub., [illegible] Italiens, [illegible] Paris-9e, [illegible] fr.

locations non meublées Demande

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons îles banl. Loy. garanti, 4.000 F max. 283-57-61

locations meublées Offre

Paris

PRES [illegible] EIFFEL
MACSON
43, r. Saint-Charles, 75015 Paris, LOUE A LA SEMAINE, QUINZAINE OU AU MOIS, Studios et Appartements Tél : 577-54-04.

Région parisienne

ST-CLOUD - Chbre [illegible] dche, coin cuis., préf. part. à part. 350 F. - Tél. : 602-04-89.

A louer, meublé, [illegible] Pierre-Curie, [illegible], 4 P., tt cft. 1.800 F ch. c. [illegible], Mayeux : 758-17-58, P. 2547

constructions neuves

VOUS N'IREZ PAS LOIN POUR SORTIR.

[illegible] Montparnasse, le quartier des loisirs.

[illegible] Deparcieux
31-33, rue Deparcieux - 14e
Du studio au 3 pièces
Bureau [illegible] vente sur place,
Tél. 567.28.29.
SIF [illegible]

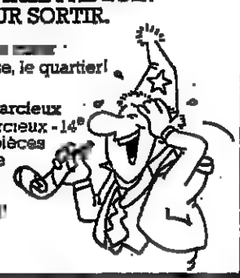

RESIDENCE CLAUDE-DECAEN Quart. Dannemil et Bois de Vincennes, 60 à 64 bis, r. Claude-Decaen, Paris-12e. Petit imm. de stand. du stud. au 3 pces. Prix [illegible] appt [illegible] S.A. AZED, 25-27, bd Richard-Lenoir, 75011 PARIS. - [illegible] +

PRIX [illegible] LA RESERVATION
PARIS-Ve
LUXEMBOURG
[illegible] trimestre 77
— Studios et 2 pièces.
— [illegible] pièces en [illegible]
PARIS-XVe
CHARLES-MICHELS
— Studios 30 m2 ..... 300.000 F
— 3 pièces ..... 410.000 F
Habitables 3e trimestre 77
IMMOBILIERE FRIEDLAND
41, [illegible] Friedland. - 225-93-69

R. POMPE, près POCH, Petit imm. luxe, livraison juin 1977 Reste : DEUX 2 P. DUPLEX TERRASSE ET JDIN. 256-34-22

immeubles

A céder [illegible] bail [illegible] sans
PETIT IMMEUBLE A RESTAURER
200 [illegible]
FACE AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU
pour [illegible] commerciales ou libérales
Tél. : 260-38-85 [illegible] 238

immeubles

PORTE DES [illegible]
[illegible] bureaux
IMMEUBLE NEUF
proximité métro et périphérique
96.000 F H.T.
avec garantie [illegible]
[illegible] 18
Renseign. : IMMOVERY
555-69-91

A VENDRE

A PALAVAS-LES-FLOTS (Hér.), en bordure de mer GRAND IMMEUBLE dit « VILLA Blanca » ancien établissement de cure hélio-marine.
Comprenant :
Superficie en sol : 1.160 m2
Bâtiment principal : 4 niveaux
Bâtiment annexe : 3 niveaux
Dépendances diverses, cour intérieure, surface totale de [illegible] 1.700 m2.
Faire [illegible] de prix [illegible] pli [illegible] cheté à :
M. le Directeur de la Caisse d'Assurance maladie du Languedoc-Roussillon
29, cours Gambetta
34078 MONTPELLIER CEDEX
Tél. : [illegible] (ptes 447, 500, 5291 [illegible] de l'établissement possible sur rendez-vous

fonds de commerce

Urgent. [illegible] part. [illegible] fd restaurant. [illegible] unique XIIIe S. [illegible] touristique. 50 [illegible] rais. [illegible] 21-47-01 [illegible] repas.

A VENDRE, 2 MAGASINS FLEURS — LYON, BANLIEUE
Très bonne affaire.
TEL [illegible] LYON

IMMEDIAT. CEDE [illegible] DE-PART atelier [illegible]erie-[illegible] XIe arrdt, Bne clientèle, val. réelle 90.000. Prix dem. vu urgence 35.000 F TEL. : 357-34-22 et [illegible]

POUR VENDRE [illegible] COMMERCE ou BOUTIQUE dans de bonnes conditions LIIP 522-22-00 - 834-09-24

locaux commerciaux

Edit. ch. à louer, [illegible] pr b. Local 100-150 m2 pour [illegible] Tél. : 236-94-41.

A vendre r[illegible]ion Haut-Rhin, proximité autoroute [illegible] principale, à 20 km de la Suisse et [illegible] l'Allemagne. BATIMENT INDUSTRIEL Bureau, téléphone, [illegible] m2 couv. Conviendrait à petite et moyenne entreprise. Le tout sur 90 ares. Faire offre ss No 232262 à l'ALSACE HAVAS PUBLICITE 68200 MULHOUSE.

ST-OUEN A vendre IMM. INDUSTR. 2.000 m2 utiles - [illegible]oratoire Entrepôt - Bureaux - Parking 3 monte-charges - Force SEGECO - 522-43-20

PARIS (16e)
PORTE D'AUTEUIL
Petit magasin avec sous-sol Agencement moderne. Location 850,00 par mois (reprise à débattre).
Tél. : 527-31-12

Ach. [illegible] OCCUPE CCIAL ou Midi avec [illegible] 9e arrdt, maximum 5 millions ou 2 imm. 2 millions 500 chaque. Tél. au 637-78-53

Boutiques

17e PARC MONCEAU
Ste de service cède :
1) 25 m2 ..... 35.000 F
2) 45 m2 ..... 45.000 F
3) 70 m2 ..... 65.000 F
Loyers mo[illegible]. Lignes téléph. Possibilité crédit.
Tél. M. PERRIN : 622-54-69

viagers

15e, rue E.-RENAN, 3 p., sac. 92 m2, occupé 86/85 a. 35.000 + 2.000 rente. LODEL - 700-00-99

LIBRE, Perreux bord de Marne appt rdc, 3 pces, bale., gar., calme ensoleillé, 85.000 + [illegible] rente. LODEL - 255-61-58

LIBRE, rue ACACIAS, appt 5 p. mixte + service 165 m2 + 3 parkings, 2 téléph. 250.000 + 5.850 rente. LODEL - 700-00-99

GAMBETTA - Imm. neuf Gd 2 P. 57 m2 + loggia 8 m2. Occupé 73 ans - 45.000 F cpt + rente 1.400 FONCIAL 266-32-25

VAVIN [illegible] PLEIN CIEL
120 M2 + [illegible] TERRASSES tt cft, [illegible] 1 ch. [illegible] touristique. 300.000 F cpt + [illegible] limitée à 15 ans VERNEL 526-01-50

HOUILLES Libre 1979
Très belle propriété, résidence 10 pièces, parfait état, grands arbres, 2 têtes 71/72 ans. Cpt 430.000 F, rente 4.600 F. LE VIAGER 190, rue de Rivoli 233-05-75

manoirs

NORMANDIE - SORTIE DE LISIEUX A LOUER MANOIR 8 P. P. Tout confort Dépendances. Tél. Perc. LIBRE S'adr. M. MABILLE, Administr biens. LISIEUX Tél 62-08-23

bureaux

8e Proximité Saint-Augustin
Dans imm. grand standing
A LOUER BUREAUX
293-62-52
DOMICILIATION, TEL, SECR. TELEX Frais 100 F par mois
[illegible]AL - [illegible]

SANS CONTRE[illegible] 85, ou de 50 m2 à [illegible] Bur. meublés. Tél., standing. 371-50-83.

CHAMPS-ÉLYSÉES
Ptaire loue 1 ou plusieurs bureaux. Ref. [illegible]

224-08-80
[illegible] courrier, [illegible] permanence, [illegible]

MADELEINE
Bureaux 45 m2, R.-de-Ch. Jean FEUILLADE. - 544-00-75

Domiciliation [illegible]
RD-POINT CHAMPS-ELYSEES
Offrons [illegible] Syndicats ou [illegible] nismes loi 1901, adresse, ré-[illegible] courrier, téléphone, se-[illegible] et possibilité bureau réception [illegible] de conférence.
Ecr. à SWEERTS Publicité B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09, sous référ 924, qui [illegible]ra.

maisons individuelles

CAVALAIRE, 15 minutes de SAINT-TROPEZ
LES MAS DU LEVANT
[illegible] PIEDS DANS L'EAU
MAS PROVENÇAUX [illegible] 2 ou 3 PIECES avec jardins privatifs
VISITEZ NOTRE MAS MODELE,
AVENUE DE LA VIGIE - T. : [illegible]
ROLLAND Diffusion, B.P. 84 - 84420 CAVALAIRE
T. : 72.00.06.

LA GRANDE-MOTTE RESIDENCE
LES AULNES
une oasis sur le port
36 APPARTEMENTS
[illegible] studio aux 2 et 3 pièces
[illegible]eignements HILAIRE SERVICES
46, [illegible] Victor-Hugo (angle maison [illegible]
30000 NIMES. Tél. (66) [illegible]

propriétés

15' TOURS, ravis. propriété, 15 pces, 42 ha, parc, bois, étang. Ag. de BOURGUEUIL - TOURS. TÉL. (47) 05-51-53.

ST-GERMAIN-LES-CORBEIL
Maison de caractère, 8 p., exc. [illegible] 1.200 m2 terrain. Px à rens. T. : [illegible] - 551-73-40.

PROVENCE. [illegible] de châteaux, mas, propriétés. LE TUC BP 14. ORANGE (90) 34-35-93.

EXCEPTIONNEL MILLY-LA-FORET
50 km PARIS SUD - P. à P.
Propriété rustique. Impecc. 7 p. Gd stdg. 850.000 F. - 424-51-53.

HOUDAN. Très jolie ferme transformée en équerre
Pierre apparente. Liv. cath. drest, belle cuis. équipée, 3 ch., 2 s. de bains + 2 vastes chbr. à l'étage, tt cft, aménagements raffinés, garage 2 voitures, joli jardin clos 1.400 m2. - CALME.
LARGIER ANJ. 02-49
22, bout. Malesherbes, Paris 8e

MA CAMPAGNE
20 km Castelnaudary, coquette mais. rust. très bon état, 5 p., culs., cheminée, terrasse, pelle d'eau, w.-c., gde remise, jard. + pd verger, 170.000 av. 34.000. AVIS 4, r. Verdi [illegible] (16) [illegible] ouvert même dim., ou 887-43-40

NICE
Propriété, 24 ha, seigneurie 17e, S. à rénover. Chapelle privée. Offr. Vue mer. Imp. suscept. constructible. Fr. : 5.300.000 SOUMMER, 110, bd Cimiez, Nice

terrains

LAVANDOU. Cap. BENAT. Bord mer. Part. vd terrain 70 F-m2. Site exception. 7. (78) 58-03-32.

BOIS-COLOMBES, proche gare. Pav. 9 P., tt cft, jdin, possib. 2 appts. 500.000 F. [illegible]

PROVENCE. Part. vd à [illegible]ron Luberon, ter. constructible. Très belle plinède 2.400 m2. Pl. sud. Vue. Eau, électricité. Tél. (50) 02-24-73.

Part. vd à [illegible]uilly-le-Château (Yonne) 2.140 [illegible] entrée pays. Plat., eau, élec., 50.000 F. Tél. 437-80-95.

[illegible] vd beau terrain boisé de 2.200 m2, clos, élect., eau, avec bungalow 2 pièces à Viarmes (95), près de Chantilly. 844-94-97.

VAR [illegible] km MER - Région SAINT-RAPHAEL - Beau [illegible]rain à bâtir 2.000 m2. Eau. [illegible]r. Vue dégag. Px 85.000 [illegible] 30.000 F cpt. - 265-51-05.

RÉGION CORBEIL URGENT
Terrain à bâtir 1.200 m2
Toute viabilité, fac. [illegible] m, dans bourg tous [illegible] F.
705-39-10

CÔTE-D'IVOIRE
Terrain à bâtir (Abidjan) pour constr. 300 villas. Lotissement 1er ordre. [illegible] finance. [illegible] p[illegible]me sur 5 ans. Rentab. [illegible]. Tél. [illegible] 27-64-59.

villégiatures

Loue [illegible] 3 p. culs. tt cft, jard. 3.000 F juillet, 1.500 F sept. 207-9508 après 19 h.

COTE D'AZUR. Grand choix de vacances. Précisez désirs. Agence A.C.H., chemin du Val-Fleuri, 06170 CROS-DE-CAGNES. TÉL. (93) 31-54-71

ST-TROPEZ face au golf Part, lase 2 chbr. communic., bains, w.-c., gde chbre, bains, wc, [illegible] stdg, terrasse, piscine. (94) [illegible]-13-37.

fermettes

PAS-DE-CALAIS Prox. Touquet Part. vd fermette à rénover - 5.300 m2 4 km plage. — Tél. : 736-25-32.

villas

5' VERSAILLES ds très belle résidence. Villa 180 m2 habit. 5 chbres, gar., jard. 700.000. LEFIEVRE GPI 950-00-22.

MARNES-LA-COQUETTE
Villa 140 m2 habitables, décoration raffinée, séjour, bureau + 3 chbr., culs., bains. Terr. de [illegible] m2. Pr. gare. Comm., écoles. [illegible] 840.000 F. J.M.B. 970-79-79.

SEVRES, accept. bordure parc de St-Cloud. Part. dt. Réc. 3 ch., gar., jd. 360 m2. 630.000 F av. [illegible] F. cpt. 027-57-46.

ST-GERMAIN-EN-LAYE
près forêt, s/300 m2
7 P., gar. 860.000 F. 962-28-02.

CHATOU - CALME
VILLA ILE DE FRANCE 1976 récent. 60 m2, 4 chbres, 2 bains, lingerie, sol se-sol, gar. 2 voit., tt cft, jardin 350 m2. PX T.T.C. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET. - 976-05-98

BOIS-COLOMBES
5' gare, résidant calme pav. 195 m2 habit., 280 m2 utiles, ent., vestiaire, s. à m., liv. 40 m2 4 chbr., culs., bns, salle d'eau, lingerie, nombr. [illegible]. s.-sol, gar., s/340 m2 [illegible]. 740.000 F. ACI 30, r. A.-France, Levallois. 757-13-85/84-18

maisons de campagne

L'ORDINATEUR de la MAISON de L'IMMOBILIER sélectionne gratuitement l'off. que vous recherchez parmi celles de 1000 professionnels F.N.A.I.M. agréés PARIS et 120 KM [illegible]
Consultation [illegible] ou [illegible] Par corres[illegible]ce : questionnaire sur envoi de votre carte de visite.
LA MAISON DE L'IMMOBILIER
[illegible] bis [illegible] de Villiers, 75017 PARIS. 757-62-02.

Gers. Mais. rur. 5 p., gdes dép., 2.300 m2, jdin. 65.0000. Visite 3-4 juillet. Bézard. Hôtel Midi.

A 2 h. DE PARIS
15 km sortie autoroute Sud
BELLE MAISON RURALE
séj., culs., 4 ch. cab. toil., w-c, chauf. cent., garage, atel., dépend., tr. bon état, terrain 1.500 m2, site agréable. PRIX 171.000 F, crédit 90 % possible. Cabinet PI[illegible] 9, [illegible] Saint-Just, 58300 DE[ill

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LOGEMENT

Trois conseils généraux de la région parisienne demandent une commission d'enquête sur la gestion de l'office interdépartemental d'H.L.M.

« J'aime [illegible] locataires [illegible] », dit M. Claude Rattier, directeur [illegible] de l'office public d'H.L.M. interdépartemental de la région parisienne. Il a servi. De grève des charges locatives en demandes d'explications, de [illegible] de presse en manifestation devant le secrétariat d'Etat au logement, la [illegible] nationale du logement et [illegible] fédérations de la région parisienne [illegible] obtenir satisfaction : désignation d'une commission d'enquête paritaire, retour de représentants des [illegible] au sein du [illegible] d'administration de l'office, arrêt des poursuites engagées contre les familles en difficulté.

S'agit-il seulement de la [illegible] classique de hausses de loyers et de charges locatives [illegible] trop lourdes pour des habitants aux [illegible] trop faibles ? Il semble que cela aille bien au-delà.

Le secrétaire d'Etat au logement, M. Jacques Barrot, n'a-t-il pas, le 10 juin dernier, à l'Assemblée nationale, en réponse à M. Canacos, député communiste du Val-d'Oise, parlé, à propos de [illegible] d'H.L.M., de « problèmes difficiles » et de l' « [illegible] » de la situation ?

Des changements importants sont [illegible] équipes dirigeantes de l'office. Il y a un peu plus d'un an, M. [illegible] devenait directeur général [illegible] fonctions de directeur général adjoint de l'Agence foncière technique de la région parisienne. Au début de cette année, on assistait au licenciement d'un sous-directeur et à la mise en cause d'un cadre supérieur... La démission du président du conseil d'administration, M. Guy Rabourdin, il y a bientôt un mois, ne faisait qu'accroître le malaise. N'expliquait-il pas en effet : « *Je n'ai cessé de me consacrer à temps complet à cette entreprise mais je dois constater que la situation était pire que je ne l'imaginais au départ et me cause énormément de soucis, ceci au détriment de mon état physique.* »

De quoi s'agit-il ? L'office, devenu « interdépartemental » depuis le nouveau découpage des départements de la région parisienne, est le second de France par l'importance de son patrimoine (après [illegible] d'H.L.M. de Paris), avec [illegible] logements au 31 décembre 1976. L'essentiel de ce « parc » (85 %) est situé dans les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. Le quart de l'ensemble de ces logements date d'entre les deux guerres.

Cinq problèmes

M. Rattier classe les problèmes de l'office en quatre grandes catégories :

● *Les logements vacants.* Il y en avait [illegible] en 1976. Il en reste 1 016 au 31 mai. C'est trop.

● *Les impayés.* En 1976, le pourcentage des loyers impayés atteignait 7,5 %, ce qui est un chiffre record. La masse des impayés dans les appartements locatifs, qui atteignait 50 millions de francs en juin 1976, était encore de 53 millions en juin 1977. Ce problème est brûlant pour les amicales de locataires, qui s'opposent vigoureusement aux saisies et aux expulsions.

● *La réorganisation des services.* L'office compte [illegible] salariés. Il s'agit de déconcentrer un pouvoir trop [illegible] et trop éloigné de l'usager.

● *Le problème politique enfin.* Depuis la disparition du [illegible] général de la Seine, « *il n'y a plus* [illegible] dit M. [illegible] Au [illegible] d'administration (36 membres) siègent [illegible] conseillers généraux [illegible] quatre appartiennent à l'opposition : 1 [illegible] de gauche et 3 communistes), 1 représentant de la [illegible] d'épargne, 1 de la [illegible] familiales, 2 des comités [illegible] H.L.M. Les autres sont [illegible] par les préfets des sept départements et de Paris.

Les [illegible] de l'office ajoutent à cela une cinquième famille de problèmes : la dégradation du patrimoine, le manque d'entretien des espaces verts, des parties communes, des [illegible], et surtout la cherté des charges locatives, et singulièrement des frais de chauffage. Sur un [illegible] de 430 millions de francs en 1977, les loyers apportent 200 millions, et le seul chauffage coûte environ 100 millions de francs ; le gros entretien, 10 millions ; les [illegible] seurs, 5 millions ; les espaces verts, 5,8 millions. L'office gère quarante-huit mille logements.

[illegible] tous les [illegible] de chauffe ont été résiliés. Ils étaient à « garantie totale » et [illegible] sur les quantités de chaleur [illegible] par les entreprises d'exploitation. Cinquante-[illegible] depuis, [illegible] signés avec quatorze entreprises : ils comprennent la fourniture de combustible et l'entretien et comprennent [illegible] d'intéressement.

Deux des entreprises d'exploitation n'ont pas accepté la résiliation de leur contrat, et un contentieux est en cours devant le tribunal administratif.

L'une de ces sociétés, justement, chauffe plus de six cents logements à Argenteuil, et l'amicale des locataires de cet ensemble discute depuis plus de deux ans, jugeant trop élevées les dépenses de chauffage.

Le mode de calcul d'une facture de l'entreprise à l'office, que les locataires ont pu se procurer, laisse rêveur. A partir d'un nombre précis de mètres cubes de gaz fournis par Gaz de France, on aboutit, disent les locataires, au « *miracle suivant : la quantité de chaleur disponible à la sortie de la chaufferie est supérieure à la quantité de chaleur fournie à cette même chaufferie* ». Or chacun sait qu'on observe une déperdition de chaleur dans une chaufferie, non l'inverse. Autre anomalie : il n'y avait aucun compteur de calories à la sortie de la chaufferie. L'amicale des locataires, au lieu d'un calcul complet, estime que le « *trop perçu* », en quatre [illegible] de chauffe, s'élève à 1 634 714 [illegible].

Après une grève des charges, l'amicale a obtenu que les acomptes [illegible] de chauffage soient abaissés de 30 %. M. Rattier ne disconvient pas que les comptes avec cette entreprise sont à revoir de très près. Il va « *essayer de récupérer le trop-perçu* » au « *fera bénéficier les locataires des remises en ordre* », mais pense lui, ce « *trop-perçu n'est pas si grand qu'on l'imagine* ». Pour l'établir de façon indiscutée, il faudrait que les comptes de chauffage soient étudiés en présence des représentants des locataires. Encore que ces comptes [illegible] difficiles à interpréter en raison d'une péréquation opérée entre [illegible] groupes d'immeubles de l'office, péréquation qu'il [illegible] question de [illegible] donner.

[illegible] mandent « *la mise en place d'une [illegible] d'enquête chargée de faire la clarté sur la gestion de l'office* ». M. Rattier déclare que « *l'office ne se refuse pas à ouvrir ses livres* ».

Au-delà de ce cas limite, [illegible] probablement [illegible] ces problèmes de l'office qu'il faudrait voir de près. La C.N.L., les conseils généraux de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et quatre [illegible] le conseil de [illegible] de-[illegible]. Une première étape pourrait [illegible] à son conseil [illegible] représentants des locataires, devançant ainsi le décret qui réintégrera officiellement [illegible] au sein des conseils [illegible].

D'autres [illegible] ont déjà agi de la sorte. La création d'une commission d'enquête — à condition [illegible] soit utilisée dans le temps — présenterait l'[illegible] de mettre fin au [illegible] actuel, de faire cesser les rumeurs et [illegible] les responsabilités.

Au risque [illegible] pour naïf, on veut croire que tout le monde y [illegible] : les [illegible] bien sûr, mais aussi les administrateurs [illegible] responsables de l'office.

JOSÉE DOYÈRE.

COLLOQUES ET CONGRÈS

Les jeunes chambres économiques réfléchissent au nouvel ordre international

De notre correspondant régional

Lyon. — [illegible] la conférence annuelle Europe-Afrique des jeunes chambres économiques internationales, dont le thème était « ouverture, responsabilité, solidarités internationales » a certainement d'avoir permis aux [illegible] cinq cents délégués d'une quarantaine de pays réunis à Lyon, du 22 au 25 juin, de prendre mieux conscience de ce qu'un nouvel ordre économique est en train de naître au niveau mondial. La participation à ces journées de réflexions de MM. Jacques Rigaud, directeur général adjoint de l'UNESCO ; Claude Cheysson, membre de la commission des Communautés européennes chargé de la politique du [illegible] et des relations [illegible] le tiers-monde, et Antoine Rufenacht, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, du [illegible] et de l'a[illegible], a [illegible] une dimension que [illegible] participants semblent avoir appréciée.

Les pays en [illegible] développement, a rappelé M. Rigaud, placent la culture au premier plan de leurs préoccupations, au point d'en faire l'« *âme du développement* ». « *Notre avenir*, a ajouté M. Cheysson, *dépend dans une très large mesure de la capacité de développement des pays du tiers-monde dont le marché représente pour l'Europe un débouché deux fois plus grand que le marché américain. Les [illegible] de Lomé sont exemplaires; mais il faut aller plus loin et permettre aux pays qui ont une véritable chance de décoller de bénéficier d'une aide exceptionnelle.* »

Ce « plan Marshall » pour le tiers-monde consisterait à « *mettre des liquidités de l'ordre de 10 milliards de dollars pendant trois ou quatre années à la disposition de ces pays* ». Cette aide devrait être sélective, l'Europe réservant son assistance aux pays qui choisissent des industries « *développantes* ». Les implantations des multinationales en Corée, à Hongkong, sont « *des illustrations typiques d'industrialisation dépendante* » qui ne devraient donner lieu à aucun avantage pour les pays concernés.

« Entreprises et pouvoirs publics doivent se préparer à ce nouveau cours, a souligné M. Rufenacht, qui estime que les Occidentaux doivent plus que d'autres « *lutter pour que se crée une solidarité à l'échelle du monde...* ». « *Aujourd'hui, a-t-il dit, la voie de la coopération entre les pays et leurs peuples est la seule capable d'éviter les conséquences catastrophiques de dérèglements irréversibles.* »

B. E.

ÉNERGIE

EXAMINÉ EN UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

Le programme nucléaire ne sera pas bouleversé

Un comité interministériel [illegible] réuni mardi 28 juin, à l'hôtel Matignon, en présence de M. Raymond Barre, pour étudier le développement du programme nucléaire français. Les décisions prises doivent être présentées mercredi au conseil des ministres.

Le 17 mai, lors d'un conseil restreint à l'Elysée, il avait été décidé que les ministères compétents examineraient à intervalles réguliers les conditions d'exécution du programme électronucléaire, pour coordonner l'action administrative et permettre à Electricité de France de disposer avec le maximum d'efficacité du nombre de sites nécessaires dans des conditions de sécurité et d'écologie [illegible]. La [illegible] réunion de ce type [illegible] quinze jours après que la commission PEON (pour la production d'origine nucléaire) a remis son rapport. Les experts [illegible] n'ont pu formuler de recommandations au gouvernement sur le déroulement de ce programme. Ils ont présenté les problèmes qui se posent en matière [illegible] civil, [illegible] du [illegible] du ministre de l'économie et des finances que d'E.D.F., des écologistes, des industriels et du commerce [illegible]. Ils ont admis que toute augmentation de la capacité électrique [illegible] nucléaire, le [illegible] des tranches anciennes dépend du coût relatif du nucléaire par rapport aux coûts présumés du pétrole et du charbon dans les années qui viennent.

Or, depuis deux ans, le coût de l'énergie nucléaire s'est accru pour approcher 10 centimes le kilowatt-heures, contre 11,5 pour le charbon et 12,5 pour le fuel. Ces éléments, ajoutés à l'allongement de plus d'un an des délais de construction des centrales, au taux — mieux connu désormais — de disponibilité annuelle de ces centrales, et aux prévisions (en hausse) de la consommation future, ont amené les experts à établir une « fourchette » de 7 000 à 10 000 mégawatts pour les années 1978-1979 (le conseil de l'énergie du 15 avril 1976 ayant autorisé E.D.F. à passer commande de centrales pour 5 000 mégawatts pour 1978, chiffre qui ne sera pas [illegible]) : 13 000 mégawatts [illegible] en 1974-1975 et 12 000 en 1976-1977.

La décision d'un ralentissement accentué du programme nucléaire [illegible] le premier ministre. Nul n'ignore que M. Barre, quelques semaines [illegible] son arrivée à Matignon, avait envisagé d'étaler sur une plus longue période la construction des centrales afin d'en mieux répartir le poids financier (un gigawatt — 1 000 mégawatts — installé représente un investissement de 3 milliards de francs). Depuis lors, il a peut-être été convaincu de la nécessité d'accroître autant que possible l'indépendance énergétique pour épargner des devises.

Il est donc peu probable qu'il y ait un bouleversement, même si, et cela est certain, le programme 1978-1979 n'atteint pas celui des deux années précédentes. « *Il y a un noyau dur auquel on ne peut toucher*, dit-on à Matignon. *C'est sur la dernière tranche de chaque année qu'il peut y avoir discussion.* » En dernier ressort, ajoute-t-on, c'est la cohérence financière des grands choix économiques et financiers [illegible] qui doit jouer. Cela pourrait amener M. Barre à demander une [illegible] complémentaire de prendre une décision. Auquel cas, le conseil des ministres du 29 juin se bornerait à une simple déclaration de principe en faveur de l'électronucléaire.

En tout état de cause, E.D.F., qui craint une pénurie d'électricité au cours de la première moitié de la décennie prochaine, devra procéder dans les mois qui viennent à des « *ajustements de programme* ». Déjà l'accélération du programme hydraulique du Haut-Rhône a été décidée. Devrait s'y ajouter la construction — outre de turbines à gaz d'une grande souplesse d'utilisation — de centrales thermiques classiques. Des centrales au fuel seraient « *contraires aux directives du gouvernement* », dit-on à la délégation générale à l'énergie. « *Pour des raisons régionales* », le développement d'une tranche de 600 MW au charbon à Carling est pratiquement acquis. Une autre centrale de 600 MW pourrait être construite au Havre, où le site existe. Quant au développement de la production charbonnière de l'Aumance, il reste conditionné par la consturtonin'ouv'b tionné par la construction d'une unité électrique sur place. — B. D.

CONJONCTURE

La conférence tripartite se préoccupe des dangers de la concurrence extérieure

De notre correspondant

Luxembourg (Communauté européenne). — La « [illegible] tripartite », qui [illegible] le 27 juin, à Luxembourg, les représentants des employeurs, des travailleurs et des gouvernements des neuf pays membres, a mis en relief les divergences grandissantes entre les syndicats et les pouvoirs publics quant aux moyens à mettre en œuvre pour relancer l'activité économique et améliorer la situation de l'emploi. Chacun pour témoigner de ce divorce, la réunion s'est achevée, ainsi que l'avaient d'ailleurs prudemment voulu ses organisateurs, sans l'adoption de la traditionnelle déclaration ou résolution finale indiquant la voie à suivre. La conférence n'a retenu qu'un simple programme d'études sur différentes questions liées à l'emploi qui, politiquement, n'engage personne.

Les représentants des syndicats ont regretté que les gouvernements n'aient pas cru nécessaire de présenter des propositions sur ce qu'il convenait maintenant d'entreprendre pour [illegible] l'activité et [illegible] le chômage. Les Français, après avoir [illegible] que les [illegible] des autres pays membres « *faisaient une analyse modérément critique de leur comportement et [illegible] que la gravité de la [illegible] était sous-estimée* » ont déploré l'autosatisfaction [illegible] à [illegible] preuve M. Beullac, ministre du travail.

La Confédération européenne des syndicats (CES) a insisté pour sa part sur la nécessité d'une relance globale de la demande, écartant comme injuste et inefficace une relance dont le principal objectif serait la reconstitution des marges [illegible] des entreprises. On a également noté l'importance attribuée par la CES à l'investissement [illegible] et, de façon plus générale, au secteur public de l'économie.

Personne n'a [illegible] que l'intensification de la concurrence extérieure [illegible] en difficulté les entreprises et, par conséquent, à accentuer la gravité des problèmes d'emploi. Mais, curieusement, seuls les Français — d'ailleurs immédiatement soupçonnés de vouloir renouer avec le vieux démon protectionniste — ont insisté sur la nécessité de discipliner les échanges [illegible]. M. Jacques Ferry, vice-président du C.N.P.F., a fait à [illegible] une intervention remarquée, qui d'ailleurs a reçu un écho plutôt favorable du côté syndical. Il a estimé que les pouvoirs publics, notamment la Commission européenne, n'avaient pas pris la mesure exacte des difficultés que connaissent les entreprises du fait d'une concurrence extérieure effrénée et ne faisaient pas appel aux moyens adéquats pour les résoudre. Il a appelé de ses vœux « *la définition par l'Europe d'une politique commerciale active et ferme. La Communauté devrait, à l'image de ce qu'ont fait les Etats-Unis en adoptant le Trade Act, se doter de moyens de dissuasion et de persuasion.* »

Il faut, selon M. Ferry, « *sortir de l'optique traditionnelle du GATT : substituer au principe de liberté inconditionnelle celui du développement organisé et progressif des échanges* ». Le vice-président du C.N.P.F. s'est défendu avec vigueur de plaider ainsi pour un retour au protectionnisme, lequel, selon lui, serait « *catastrophique* ». Il a expliqué qu'au contraire, « *si on laissait aller les choses, si l'on n'anticipait pas les difficultés, la [illegible] protectionniste deviendrait irrépressible* ».

PHILIPPE LEMAITRE.

FISCALITÉ

« LE BARÈME DE L'IMPOT DOIT TENIR COMPTE DE L'ÉROSION MONÉTAIRE » estime le R.P.R.

Le comité central du R.P.R. a débattu, dimanche 26 juin, d'un rapport de MM. Alain Juppé, délégué national aux études, et Maurice Papon, député du Cher, rapporteur général de la commission des finances, sur « *les orientations d'une nouvelle fiscalité* ». Il s'agit de l'amorce d'un « programme fiscal » pour la future législature.

M. Juppé a présenté une série de propositions tendant à harmoniser les vérifications, à encourager l'entreprise, à protéger les fruits du travail et à mieux répartir le poids de l'impôt. Il suggère ainsi que le barème de l'impôt sur les personnes tienne compte de l'érosion monétaire, l'exemption totale des contribuables ayant payé en 1977 moins de 1 500 F d'impôt sur le revenu, la possibilité pour les personnes âgées d'abattre 10 % sur les retraites comme sur les salaires et l'étalement sur cinq ans de l'impôt relatif à la dernière année de travail. Pour faciliter l'autofinancement, le R.P.R. propose une modulation de l'imposition à la taille des entreprises et une réduction de l'impôt sur les bénéfices non distribués. Il souhaite la suppression de la taxation des plus-values sur les valeurs mobilières et les biens autres que les immeubles. L'impôt sur les successions serait allégé pour les petits et moyens patrimoines. Une taxation de la détention du patrimoine serait obtenue par un impôt annuel sur la valeur vénale des biens immobiliers et des valeurs d'actif des entreprises, impôt qui remplacerait la taxe foncière et professionnelle. Sa modulation permettrait d'imposer davantage les grosses fortunes que les autres.

FAITS ET CHIFFRES

Agriculture

● *M.* [illegible], président de la Fédération des négrands vins, a été élu président du C.I.V.B. (Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux). Il succède à M. Jean-Paul [illegible], qui s'était engagé, lors de son installation, à ne pas rester en place plus d'un an. M. Paul Glotin a affirmé être décidé à poursuivre la politique de son prédécesseur pour organiser le marché du bordeaux et soutenir [illegible] vins [illegible]. — *(Corresp.)*

Automobile

■ *Les ventes de voitures ont fléchi en mai sur le marché français* : elles n'ont atteint que 152 500 unités, soit [illegible] de moins qu'en mai 1976, annonce la Chambre syndicale des constructeurs automobiles. Ces résultats confirment le retournement observé depuis le début de l'année (*le Monde* du 13 juin). En mai, la progression des importations (+ 7,6 %) a permis aux constructeurs de maintenir [illegible] niveaux de production (258 725 automobiles, soit 13 % de plus que l'an passé). Par contre, la production de [illegible] les utilitaires a nettement fléchi (— 7,6 % pour les véhicules de moins de 6 tonnes et — 5,8 % pour les autres), la progression des exportations n'ayant pu compenser la [illegible] accentuée du marché intérieur, où le recul des ventes atteint 17,9 % pour les petits véhicules (moins de 6 tonnes) et 16,9 % pour les [illegible].

Conflits et revendications

● *Fin du conflit* à la Sertic (société d'ingénierie) après une grève de trois semaines suivie par le [illegible] de cent cinquante personnes.

■ *Opposition à la réintégration* d'une déléguée C.G.T. dans une entreprise textile de La Madeleine (Nord) ou [illegible] dix-huit travailleurs sur [illegible] vingt refusent le retour de la cégétiste, alors que l'inspection du travail a [illegible] pour deux fois la réintégration à la suite du licenciement pour raison économique. — *(Corres.)*

Emploi

■ *Groupe Agache-Willot : un licenciement collectif* au retour des congés payés a été annoncé dans un établissement du groupe, l'entreprise Rigot-Stalars, à Marquette (Nord). « *Ce licenciement, malgré un bilan positif du dernier exercice, sera le quatrième effectué depuis l'arrivée des frères Willot* », indique la C.G.T., qui reproche à la direction de licencier en premier lieu les jeunes rentrant du service militaire après de fréquentes reprises de travail. — *(Corresp.)*

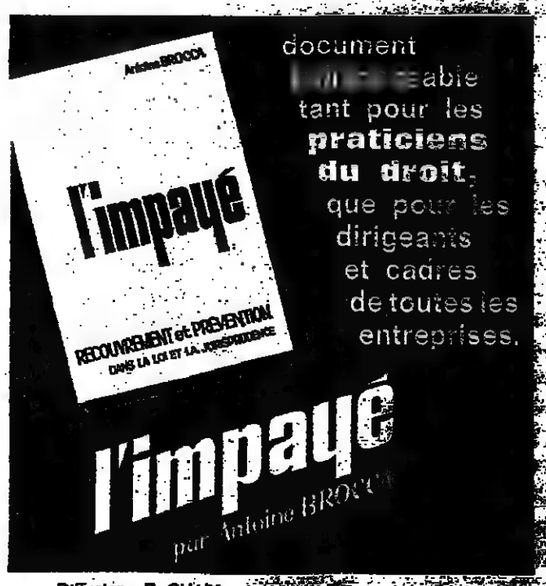

Diffusion : R. CHAIX – [illegible]

Brillant & Associés 1

هكذا من الأصل

à vendre
AVENUE FOCH
hôtel particulier
de classe exceptionnelle

s'adresser
GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE
9, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS TÉL. 359.14.70

VIENT DE PARAITRE
une grande enquête d' informations chimie
LES PROCEDES DE LA CHIMIE FRANÇAISE
Issus de la recherche, ils renouvellent les méthodes de production de la chimie : produits chimiques - plastiques - engrais...
Nombre d'entre eux, mis au point dans tous les pays industriels, assurent le rayonnement de la technique française dans le monde.
dans ce numéro :
avec :
Jean-Claude ACHILLE, nouveau président de l'Union des Industries Chimiques,
Jacques CELERIER, PDG de Technip
sur les technologies
MM. G. MAIRE et J. C. ZIMMER, du Groupe Rhône-Poulenc
une enquête de l'APEC
L'emploi des cadres dans la chimie
350 PAGES - 60 FRANCS
☐ Je désire votre SPECIAL PROCEDES en règle ci-joint 60 F
☐ Je désire recevoir sans documentation gratuite sur vos autres publications
nom et adresse .....
CHIMIE II, rue Jules Lefebvre - 75009 PARIS
tél. : 874.83.70 + - télex : 650696 F
edr

LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Les nationalisations

(Suite de la première page.)

La page suivante du programme commun fixe les conséquences pratiques du choix de ces critères. « *L'ensemble du secteur bancaire et financier* » doit être nationalisé ; ce qui concerne, précise le texte, parmi les établissements français les banques (toutes n'étant pas concernées), les banques d'affaires, les principaux holdings financiers, les sociétés de dépôts privées (les trois principales sont, on le sait, déjà nationalisées : B.N.P., Crédit lyonnais, Société générale), les établissements financiers de vente à crédit, de développement immobilier, les sociétés de bourse (mais pas les Sicomi), ainsi que les grandes compagnies d'assurances privées (mutuelles exceptées). Soit, selon le niveau où est placée la barre à propos des « grandes » compagnies d'assurances, plus ou moins trois cents sociétés regroupées, pour la plupart, autour de quelques conglomérats bancaires. Sur ce point, pas de divergence entre signataires du programme commun.

En revanche, neuf groupes industriels seulement ont été retenus en 1973 sur les vingt-cinq proposés par le P.C.F. : un qui vit largement des fonds publics (Dassault), quatre conglomérats (Rhône-Poulenc, Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, Pechiney-Ugine-Kuhlmann et la Compagnie générale d'électricité), trois firmes essentielles dans les secteurs de pointe que sont l'informatique et les télécommunications (Thomson-Brandt, I.T.T.-France, C.I.I.-Honeywell-Bull), enfin Roussel-Uclaf, laboratoire jouant un rôle pilote dans la production et la recherche pharmaceutiques. On a dit, à l'époque, que le niveau du chiffre d'affaires des firmes avait été déclaré dans le choix du P.S. et que, si Saint-Gobain n'avait pas fusionné avec Pont-à-Mousson deux ans plus tôt, la seconde de ces firmes n'aurait pas figuré sur la liste. C'est vrai, mais en partie seulement, car des sociétés plus importantes que l'ex-Pont-à-Mousson n'y figurent pas non plus (Michelin - Citroën, Usinor - Vallourec, Wendel-Sidelor), alors que de plus petites y sont mentionnées.

Fiche de consolation pour le P.C.F., le programme commun a dressé enfin une liste de firmes où la puissance publique prendra « *une participation financière pouvant aller jusqu'à des participations majoritaires* » : trois dans la sidérurgie (Usinor - Vallourec, Wendel-Sidelor, Schneider), une dans le pétrole (C.F.P. - Total), auxquelles s'ajoutent des secteurs : transports aériens et maritimes, traitement et distribution des eaux, financement des télécommunications, concessions d'autoroutes.

Que représente économiquement cette énumération ? Les neuf groupes industriels nationalisables emploient actuellement environ 851 000 salariés contre quelque 1 400 000 pour le secteur public industriel existant, soit respectivement 3 % et 17 % de la population active industrielle française. Ces groupes assurent à peu près 5 % de la production intérieure brute française (103 milliards de chiffre d'affaires consolidé) contre 9 % pour le secteur déjà nationalisé. Leurs dépenses d'équipement égalent 15 % de l'investissement industriel français contre 36 % au secteur public actuel. En gros — encore que ces évaluations globales soient difficiles et que la consolidation des bilans ou la totalisation des effectifs restent souvent sujettes à caution, — la « rallonge » industrielle que propose la gauche représente donc à peu près la moitié de l'actuel secteur nationalisé.

Dans le domaine du crédit, les comparaisons sont plus aléatoires, tant divergent les types d'établissements concernés : Paribas n'a pas grand-chose à voir avec une société de leasing, Suez avec une compagnie d'assurances, Rothschild avec une officine de vente à crédit. Pour se faire une idée, on peut cependant comparer les dépôts et l'épargne liquide réunis

Les neuf groupes du programme commun

Voici dans l'ordre où les énumère le programme commun de la gauche les neuf groupes dont il propose la nationalisation.

■ *Marcel Dassault - Breguet Aviation* : 18 450 salariés ; chiffre d'affaires (hors taxes) de 1 927,7 millions de francs en 1976. L'Etat devrait y prendre une participation de 33,4 %. Fabrique des avions civils (Mercure 200 en projet, outillages et pièces détachées pour le moyen-courrier Mercure 100, dont la fabrication a été arrêtée en 1976), des appareils d'affaires (Mystère 10, 20, 25 et Falcon 50), des avions militaires (Mirage, Jaguar, Alpha Jet, Breguet Atlantic), et le fuselage du Fokker F-27. Usines à Saint-Cloud, Argenteuil, Boulogne-Billancourt, Melun, Argonay, Istres, Mérignac, Martignas, Talence.

■ *Roussel-Uclaf* : deuxième groupe pharmaceutique en France (après Specia) ; 15 070 salariés ; chiffre d'affaires : 3 270 millions. Est contrôlé à 50,02 % depuis 1968 par la firme chimique allemande Hoechst (ex-Farbwerke Hoechst Chimio). La pharmacie représente naturellement sa plus grosse production (44,9 % du chiffre d'affaires) ; trois usines à Romainville, Compiègne et Osny, seize à l'étranger. Autres activités : parapharmacie (trois usines, dont deux situées à Romainville et à Creuilly) ; parfumerie (usine de Poissy ; plus une filiale de production en Italie) ; chimie fine (usines de Romainville, Romilly-sur-Seine, Vertolaye) ; produits pour l'agriculture et l'élevage (quatre usines, dont Marseille et Beaucaire).

● *Specia* : premier laboratoire français de produits chimiques ; 113 500 salariés (dont 11 000 dans la région Rhône-Alpes et 35 000 dans le reste de la France) ; chiffre d'affaires : 21,7 milliards de francs. Holding financier coiffant plusieurs centaines de sociétés exploitantes, situées tant en France qu'à l'étranger (Brésil, Etats-Unis, Grande-Bretagne), qui exercent leurs activités dans quatre grandes branches : la santé (43,7 % du chiffre d'affaires, surtout dans les régions lyonnaise et parisienne, dans l'Oise et près de Marseille) ; la santé animale et la phytopharmacie (22,6 % : Specia, Théraplix, Adrien Marinier, Bellon et Mérieux) ; les fibres chimiques (17,7 % : textile du Rhône, Est, Nord) et les films (5,2 %).

● *I.T.T.-France* : 22 500 salariés ; 3,4 milliards de chiffre d'affaires ; filiale à 51 % d'un groupe américain. Principales activités : télécommunications (C.G.C.T.), laboratoire central de télécommunications, lampes-éclairage (société Claude), radio-électronique (Océanic), enseignement (Pigier), etc. Détient en France des actions prépondérantes du groupe (composants électroniques notamment). Principales usines : Paris, Boulogne, Longueneesse, Rennes, Châteaudun, Lyon.

■ *Thomson-Brandt* : 105 600 salariés (pour l'ensemble du groupe Thomson) ; 10,8 milliards de francs de chiffre d'affaires. Principales activités : appareils électroménagers, radio, télévision, moteurs électriques, fils et câbles électriques, matériel médical, lampes, ingénierie, armements. Soixante-sept usines en France et quinze à l'étranger. Sa filiale à 51 % Thomson-C.S.F. est spécialisée en électronique professionnelle, mini-informatique, télécommunications, composants, radars ; elle compte vingt usines en France et sept à l'étranger (dont une aux États-Unis).

● *C.I.I.-Honeywell Bull* : 18 750 salariés ; 7,2 milliards de francs de chiffres d'affaires ; filiale à 53 % d'actionnaires français (C.G.E. et Bull) et à 47 % de l'américain Honeywell Information System. Principale activité : ordinateurs et matériels périphériques. Usines à Angers et à Rueil ; centres d'études dans la région parisienne et à Grenoble ; 17 filiales commerciales à l'étranger.

● *Pechiney - Ugine - Kuhlmann* : 47 000 salariés (dont 33 000 en France) ; chiffre d'affaires de 10 milliards de francs ; producteur européen d'aluminium (7 % de son activité) et l'un des tout premiers producteurs d'aciers spéciaux. Autres activités : quasi-totalité de la production française de titane, 70 % de son chiffre d'affaires), transformation du cuivre (15 %), métallurgie spéciale (9 %). Au total 300 usines dans la région Rhône-Alpes, le Nord, la Picardie, la Haute-Normandie, la région parisienne ; hors de France, le groupe est présent aux Pays-Bas, en Allemagne fédérale, en Italie, en Grande-Bretagne, en Belgique, en Espagne, en Grèce, en Afrique (Guinée, Cameroun, Madagascar) et en Amérique latine (Argentine).

● *Saint-Gobain - Pont-à-Mousson* : 160 000 salariés (dont plus de la moitié en France) ; 28,5 milliards de francs de chiffre d'affaires. Les sociétés qui la composent sont rassemblées dans quatre grands départements : matériaux de construction (30 % du chiffre d'affaires), conditionnement, vitrage et produits spéciaux ; canalisations, mécanique (pompes), chimie, métallurgie compte pour 10 %) ; emballages, tubes, bouteilles en verre et flaconnage (24 %) ; produits réfractaires. S'y ajoutent une branche distribution et un département matériaux. Le groupe possède 120 usines, principalement dans la région parisienne, le Sud-Ouest, la Picardie, l'Alsace, la Lorraine, l'Allemagne fédérale, le Benelux, l'Italie, l'Espagne, les Amériques du Nord et du Sud.

● *Compagnie générale d'électricité* : 103 000 salariés ; 15,7 milliards de chiffre d'affaires (participation Alsthom-Atlantique — 51 % — non comprise). Principales activités : électromécanique (Sociétés Unelec, Ducellier, Stains-Industries, Joint français), bâtiment et travaux publics (Générale d'entreprise, Européenne d'entreprise), câbles et fils (Fulmen notamment), câbles électriques et téléphoniques (Câbles de Lyon), équipement de télécommunications (C.I.T.-Alcatel), mini-informatique (Sintra), automatismes, ingénierie (Sogréah). La C.G.E. compte 160 usines ou établissements en France (en particulier dans la région parisienne, l'Ouest, l'Est, Grenoble) et une dizaine à l'étranger.

Le Nikkormat de Nikon.
Moins de 2.000 F.*

C'est décidé. Vous achetez un appareil photo. C'est-à-dire votre premier 24 x 36 reflex sérieux. Celui que vous voudriez bien pouvoir utiliser encore l'année prochaine, et celle d'après, et, pourquoi pas, dans 10 ans.
Il surgit le problème : comment accéder réellement à ce monde de la photo sans pour autant acquitter un droit d'entrée prohibitif!

Le Nikkormat coute moins de 2.000 F. Ce n'est pas le prix d'un Nikon, et pourtant il s'agit bel et bien d'un Nikon, sans certains accessoires utilisés par les professionnels, mais avec toutes les qualités que cela implique. En particulier, des éléments d'optiques. Les objectifs Nikon, dont le 50 mm qui équipe d'origine le Nikkormat, sont montés par les professionnels pour leur piqué et leur répartition homogène de la lumière. Ils sont d'une qualité constante, d'une extrême d'un modèle à l'autre.

La raison est simple. Le double. D'abord, Nikon, et c'est important de le rappeler, coule lui-même son verre et décide de ses propriétés. Et ensuite, depuis longtemps, Nikon crée pour les observatoires, laboratoires de recherche, des instruments optiques et électro-optiques de haute précision (télescopes, comparateurs, microscopes, binoculaires).

Prenez le Nikkormat en main. Il est en acier. Evidemment, robuste. Et c'est bien, la robustesse, pour un appareil photo. Demandez donc ce qu'ils en pensent à ces grands reporters qui un jour promènent leur Nikon dans les rocailles brûlantes d'un désert et qui, la semaine suivante, ne trouveront rien de mieux à lui proposer qu'un glacier vertigineux.

Vous avez le Nikkormat bien calé dans votre paume. Sollicitez-le. Il est prêt à répondre. A vous de commander la manœuvre. Au fond, une grande partie de plaisir est là!

Vous êtes le maître de l'appareil. Et non l'inverse. Collez l'œil au viseur. Choisissez la vitesse. Le diaphragme. Fignolez votre mise au point. La cible est nette. Petit mouvement du pouce : l'appareil est armé. Claquement sec, détaché, presque brutal. C'est fait. "L'image est dans la boîte". Elle sera telle que vous la vouliez.

Avec le Nikkormat, vous ne courez aucun risque, si ce n'est celui de vous prendre au jeu de la photo. Après le 50 mm, vous voudrez peut-être passer à d'autres objectifs, permettant tous les angles de prises de vues : fish eye, zoom à multiples focales, optiques à décentrement, objectifs macro. Le Nikkormat suivra.

En bon Nikon qu'il est, il a été conçu pour accepter tous les objectifs Nikon actuels – il y en a 58 différents – et à venir, car nul doute qu'il en viendra d'autres. De même qu'il accepte déjà 230 accessoires divers, filtres, soufflets de reproduction, viseurs d'angle, flashes électroniques, etc. Mais tel qu'il est, équipé du 50 mm, le Nikkormat est une bien belle machine.

Tous les amoureux vous le diront, une véritable passion, surtout au début, ne supporte jamais d'être vécue à la légère.

Le Nikkormat, c'est peut-être l'une des meilleures idées de Nikon.

*Modèle chromé avec objectif f2/50 mm.

Profitez de la richesse de Nikon.

Une documentation sur le Nikkormat et le système Nikon vous sera adressée sur simple demande à Nikon, 15 ter, rue de la Croix-de-Fer 92120 Montrouge. Tél. 655.64.44.

هكذا من الاصل

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

...ujourd'hui et demain

...les uns ... autres. On ...pte ... que ... secteur public ...mutualiste recueille 85 % du ...l des fonds concernés (26 % ...r les trois ... banques ...ionalisées, ... % pour le Crédit ...icole, 27 % pour la ... ...és, 5 % pour ... chèques pos..., 4 % pour les banques popu...es, 4 % pour ... Trésor), ... le secteur nationalisable n'en ...it ... le huitième : 10 % des ...ôts et de l'épargne liquide ...ogais.

...ans les assurances, le domaine ...nalisable ... — selon ... retenu pour fixer ...re — plus ou moins 25 % ...chiffre d'affaires du secteur ...al des dix premiers groupes ...és) contre 60 % pour l'actuel ...teur nationalisé ou mutualiste. ...s'agit-il d'une extension exces..., comme l'affirment les hom...s politiques de la majorité et ...plupart des milieux directe...nt concernés ? C'est, bien sûr, ...aire de choix politique. Mais ...comparaison avec l'étranger ...met de situer les choses.

... 11 % de la valeur ajoutée ...l'ensemble ... entreprises ...duction, ... public fran...s est actuellement ... plus important d'Europe ; en ...triche, il représente 14 % de ...total, en Italie 12 %. L'exten...n proposée par la gauche fran...se porterait ... domaine ... ... un peu au-delà ... ...s possède l'Autriche, pays peu ...spect ... « collectivisme ».

... c'est ici qu'intervient l'ini...tive récente du parti commu...te tendant à élargir ... de 12. Dans ... projet d'actualisa...n du programme commun du ... avril, le P.C.F. a proposé ...ajouter aux neuf groupes du ...te initial six firmes : les qua... sociétés sidérurgiques citées ...s haut, C.F.P.-Total et ...ugeot-Citroën. Ce faisant, il ...prend — mais cette fois au ...veau des holdings — six des ...ze sociétés qu'il avait en vain ...ché à faire inscrire en 1972 ...r la liste des entreprises natio...lisables.

La « rallonge » du P.C.

L'initiative ... s'est ...urtée à un refus très ferme du ...S. et des radicaux de gauche. ...abord parce que ces deux partis ...sent — pour des raisons d'op...rtunité politique — d'aller au-...là de la liste ... « L'... ... *a été passé avec opinion qui nous a ... méfiance*, explique M. ... ...nd ; *appliquons-le d'abord, ...ant de le modifier.* » ... ...rte que socialistes et ... gauche craignent les ... ...s d'application ... ... ; ils préfèrent ... limiter ...ne surchargeant pas la ... ... Enfin, parce que la ... ...ont les communistes ... ... problème ... ...ute quelque peu ... parte...

Le P.C.F. établit, en effet, une ...tinction ... entre les ... ... », ... permettent à la puissance ...blique d'acquérir 100 % du ...pital, et les « *fausses* » natio...lisations, ... qui ... à ... qu'une participation ... capital, ... de 60 % ou 80 %. Pour ... amis de M. Mar..., seule ... nationalisation à ... % permet d'éviter les chica... ... — ... ...cisions, querelles procédurières, ... — et d'engager l'en...prise ... une logique de ... *croissance* ». Au lieu ... ... d'une participa...n publique ... — 30 % suf... quand ... ... du capital « atomisé » — ou même majo...aire (comme à la S.N.C.F., où ... ne possède que 51 %), le ...rti communiste demande une ...propriation ..., dans plus ...

...ne ... ... options ...mplique encore ... ... : ... ...C.F. ... ne pas limiter la ...tionalisation (à ... %) aux ...ds holdings ... groupes ... ou ... ...pplique à ... ...joritaires ... ces groupes. ... ... passer le ... ...tionalisations envisagées dans ... non pas ... neuf ...s à quinze, ... indiqué ...qu'ici, ... de mille ... entre... ... (filiales ... ... à mille ...atre ... cinquante (filiales ...nze). Le P.S. ne le suit pas ...r ce terrain ; il ... donc ... ces chiffres.

C'est ... parce que la ...tionalisation — à 100 % — de ...tes ces entreprises demanderait ...travail législatif phénoménal ...e le P.S. refuse d'aller dans ... vote ... s'en ... à l'expro...lation ... ... plus ... ... pense-t-il, pour atteindre ... objectifs ...és par ... ... : en ... économique, assurer le ... de la planification ... ...tique, l'expansion sélective ... ... branches, la restructuration industrielle souhaitée ; sur le plan politique : réduire le pouvoir ... ... qui ... ... toutes-puissantes ayant souvent ... ... d'échapper ... contrôle ... l'Etat, ... à leurs ... multinationaux, ... permettre ... travailleurs d'intervenir démocratiquement ... ... entreprises qui les emploient.

Point n'est ... besoin pour ... faire, pensent les ... et les radicaux ... gauche, de se lancer ... la nationalisation ... plus de mille firmes ... Celle ... ... holdings suffira à s'assurer le pouvoir ... ... pour, ... l'expression employée en privé, « *y faire ... le ménage* » : ... entreprises ... alors restructurées plus rationnellement, d'autres ... ... être regroupées — ... régionalement — ... d'autres, tandis ... plusieurs ... indépendantes, ... publiques, ... — qui n'ont ... à voir ... les objectifs poursuivis par la nationalisation — pouvant ... ... par ... (4). ... ... mois, après la ... prévue pour la première ... ... Parlement. Il ... prendre ... ... l'opérer sérieusement, ... le personnel ... ...

Bien utiliser plutôt qu'élargir

Le P.C.F. déplore ... qu'il considère comme une ... déplacée. ... risque-t-on pas, dit-il, ... en deçà ... qui permettrait ... ... française » ... ... qui permettrait à la ... publique ... ... *croissance* » ? Pour convaincre les hésitants, les experts ... P.C. multiplient les ... ... l'on acceptait ... proposée par ... P.C.F., le ... public s'élargirait de quelque cinq ... mille ... supplémentaires, ce qui, joint ... ... aux mille ... ... neuf groupes, porterait ... « poids » ... secteur public à quelque 32 % de ... population ... dans l'industrie, ... 45 % de ... réalisé par les sociétés ... ... % ... l'ensemble des dépenses de ... ... par les entreprises de notre pays. L'outil permettant un « *changement de cap* » décisif existerait ; il ... de la ... politique pour l'opérer.

L'argument ne convainc pas les ... signataires du programme commun. Les ... redoutent qu'une extension aussi rapide du ... public ne ... pagaille ou bureaucratie, décevant ... partie ... l'opinion, qu'une ... moins brutale ... Ils nient, d'autre part, ... d'une sorte de « ... *magique* » au-delà duquel l'évolution ... de l'économie ... comme mécaniquement plus ... ... le ... en ... impossible. Pour ... ... le domaine public ... suffisamment large, ... plus l'usage qui ... est fait par la ... nationale ... son ... qui ... la maîtrise du développement, l'effet d'entraînement du ... jouant ... dans le bon ... Quant à l'impossibilité ... revenir ... arrière, l'expérience ... montre qu'elle n'existe pas : une loi de dénationalisation peut toujours supprimer ... principaux ... d'une nationalisation ; ... d'ailleurs du principe démocratique ... l'alternance.

Les ... ajoutent qu'au ... d'élargir encore ... ... public, il ... utiliser les ... dont dispose déjà la puissance publique. L'Etat possède ... participations suffisamment ... et importantes ... les grands ... (par l'intermédiaire ... la Caisse des dépôts, des banques ... des ... ... pour ... ... les ... (au lieu ... rester un « partenaire dormant ») ; il a les moyens, par la réglementation ... ... et ... ... dans les banques (détenteurs de pouvoirs en blanc), d'infléchir l'... des banques ; son ... est ... ... sollicité pour qu'il négocie l'octroi en posant ... ... (5). C'est dans cette voie qu'il faut aller, répètent les amis de M. Fabre, non dans celle du gigantisme.

A supposer ... les signataires du ... en restent, dans ces conditions, à la liste ... près), ... questions ... seront à régler entre eux :

1) *Le cas des trois groupes où des ... étrangers* possèdent une part prépondérante ou ... importante : Roussel-Uclaf, dont le ... allemand ... la chimie Hoechst détient la majorité, L.T.T.-France (C.G.C.T., L.C.T., ... contrôlé par la société-mère américaine, enfin, C.I.I.-H.B., dont Honeywell Information System ... 47 % (et a obtenu, ... ses partenaires français, ... et de fournitures fort avantageux). Les trois partis ... gauche ... ... renoncé à nationaliser ces trois groupes : mais il leur faudra probablement y parvenir par la voie ... la négociation ... ... propriétaires étrangers.

2) *Le sort de la « petite phrase »* autorisant les ... d'une entreprise à en demander la nationalisation, ... au Parlement, M. Fabre met son point d'honneur à la faire sauter, la jugeant politiquement inquiétante ... ... dangereuse (verra-t-on ... patrons des entreprises en difficulté demander leur nationalisation pour éviter le chômage ou la faillite ?). M. Marchais répond que, dès à présent, ... peut « *... député* » pour demander l'aide du ... ... et que, en cas ... menace ... sur l'emploi, rien ... ... d'ailleurs plus normal ... ... de la sidérurgie ... ment) ; démarche pateline qui peut viser à maintenir ... phrase ... du ... ..., où il est dit que « *la progressivité des ... ... sera liée aux ... ...* ». M. Mitterrand, lui, « ... *prendra ... l'initiative de ... supprimer* » le ... contesté, qui ne ... pas outre-mesure. S'orientera-t-on, dans ces conditions, vers une ... plus explicite, soulignant que ... logiquement ... gouvernement ... prendre l'initiative d'une demande de nationalisation supplémentaire, mais qu'une situation économique particulièrement grave peut ... les ... à la ... de le faire ?

Sur ce point comme sur d'autres ... la liste ... nationalisable, le jeu ... ... pourrait ... faire apparaître le *statu quo* comme la ... ... du programme commun.

GILBERT MATHIEU.

Prochain article :

UN MOYEN DE RESTRUCTURER L'INDUSTRIE

(1) Le ... communiste ..., à cet égard, ... vote au Parlement ... nécessaire pour aliéner toute partie du patrimoine public dépassant 10 % du capital d'une entreprise employant plus de ... salariés.

(2) *Cf.* Jean-Denis Bredin (*Le Monde* du 21 janvier).

Étatisation ou autogestion...

La notion de « ... » figure dans les programmes ... la gauche européenne depuis la fin ... ... A l'origine de ... ... se ... la volonté ... confisquer la « plus-value » capitaliste, ... par les ... la ... l'exploitation salariale par le patronat.

Cependant, au ... du mouvement syndical — ... en France, — l'approbation ... de pair avec une idéologie ... s'inscrivant dans la lignée du socialisme ... Fourier et de Proudhon. Pour les syndicalistes, c'était aux producteurs ... mêmes, les salariés, ... prendre ... en charge la propriété ... la gestion ... entreprises, non à l'Etat. Dès 1887, le congrès ... la Fédération ... (née d'une ... du parti ouvrier ... Jules ... évoquait la ... en place par ... municipalités ... boulangeries, bazars, entreprises ... construction = *pour ... les spéculateurs* » ... demandait que l'on ... *minières... l'organisation ... publics* [et l'exploitation] ... *mines, ... fer, canaux, gaz* »... A partir ... 1911, le parti socialiste, ... plus tôt, reprend ces ...

La C.G.T. élargit la proposition à ... congrès ... 1919, en demandant « *la ... industrialisée, ... le ... des producteurs ... ... grands services ... l'économie ...* ». « *... pouvons accepter que ... soit à la ... propriétaire ... gestionnaire* », ajoute ... suivante ... Jouhaux, qui ... cependant que l'Etat ... au ... ... entreprises qui seront ..., aux ... ... travailleurs ... ... La ... syndicale paraît fixée.

Bien qu'une minorité ... la C.G.T. — celle qui fondera la C.G.T.U. en ... — pense que « *la ... ... une ... blague tant que nous serons dans l'ordre capitaliste* ». Une blague ou ... « ... *diversion* » ... ... Le parti ... à ses débuts, ... lui paraissant ... ... à ... ... dans l'économie ; il craignait — en ... — que la formule ne ... « *récupérée* » par le capitalisme.

Le programme du gouvernement ... Front populaire (auquel ne participait ... le P.C.F.) comme celui du ... national de la résistance portent la ... ... des ... ... opérées en 1936 — ou proposées en ... — ... ... anti-étatiste ... font ... au ... des entreprises ... C'est ... ... à la ... de production qu'a ... la Constitution ... 1945, ... une ... reprise ... ... 1958.

Position inversée

Aujourd'hui ... par rapport à l'avant-guerre. ... « ... » d'autonome ne se ... plus guère pour l'extension ... nationalisations, dont le P.C.F. fait au ... une ... politique économique. Les ... auto-gestionnaires — par ... proches du courant ... proudhonien initial — ... montrent, eux, plus ... que ... ... sur ... ... publiques ... nationalisations, ... périence internationale ... montré que celles-ci ... ... un renforcement du ... ... l'Etat ... qu'elles ne conduisaient pas, à ... seules, au socialisme, l'Etat pouvant ... ... au service ... industries privées.

L'attitude ... organisations ... politiques ... syndicales sur le sujet ... d'ailleurs varié. Un courant hostile à cette politique ... même exprimé en 1955 au ... de la C.G.T., sur la ... d'une analyse ... que les trusts ... repris le ... ... entreprises nationales. En février dernier, ... du colloque du P.S. sur la politique industrielle M. François Mitterrand soulignait, ... sa part, ... des nationalisations, en ... : « *C'est la ... libérale qui a ... les ... nationalisées, façon ... une ... de récupérer ce qui ... perdu.* »

La ... plus ou moins permanente ... ... sur ... ... — relancée par l'... ... du ... commun — n'est qu'une illustration du ... plus ... tal ... l'Etat, ... la gauche depuis ... origines ... ouvrier. ... d'ailleurs sur ... ligne qu'une ... ... auto-gestionnaires s'était, à l'origine, ... contenu — ... trop étatiste — du programme ... La discussion est loin ... Les « quinze ... sur l'autogestion », adoptées ... juin 1975 par le ... (rallié ... temps par ... ... et un bon ... du P.S.U. ou ... syndicalistes), ont expressément prévu pour ... entreprises socia... ... ... participation ... travailleurs à la gestion ... que la ... tripartite classique ... programme commun : ... ... par les salariés, ou bien conseil ... gestion élu de la ... ... flanqué d'un ... de ... représentant ... pulsion ... ... ; ... prévoit aussi, à côté ... ... publiques classiques, ... démarrage ... formules ... entreprises. De son côté, le P.C.F. parle maintenant d' « *autonomie ... gestion* » ... d' « *autogestion* ». Il ne ... pas ... fini d'évoluer à ... égard.

T. P.

(PUBLICITE)

A VENDRE EN UNITÉ INDIVISIBLE ENTREPRISE DE VIANDES INDUSTRIELLES

A vendre ... unité indivisible entreprise de viandes industrielles, ... construction hors ... terminée en 1976 pour Continental Irish Meats Ltd.

L'usine se trouve sur un terrain de ... situé à 1,6 km ... la ville ... Waterford, l'un des principaux ports irlandais ; elle ... à proximité d'un important abattoir et d'un ... entrepôt frigorifique et ... une surface totale ... ... m2 (24,700 sq. ft.).

Les équipements comprennent ... salle ... désossement, en acier inoxydable, pouvant traiter ... ... par semaine, un ... entièrement automatique d'empaquetage ... vide, un ensemble broyeur d'os avec soufflerie, un ensemble en acier inoxydable de production de beefburgers, deux chambres de réfrigération ... un congélateur.

Une main-d'œuvre qualifiée ... disponible.

Les ... sont invités à se faire connaître,

Laurence Crowley, F.C.A.,
Receiver,
Continental Irish Meat, Ltd.,
Harcourt House,
Harcourt Street,
Dublin 2. Republic of Ireland.
Telephone Dublin 757971.
Telex SKCD ...

Pour votre
DEMENAGEMENT
208 10-30 ODOUL
16, rue de l'Atlas - 75019 PARIS

MONDIAL MOQUETTE

LES PRIX
LE CHOIX
LE STOCK

le mois des affaires !

MOQUETTE BOUCLEE 15 F le M²
SUPER VELOURS 29 F le M²
MOQUETTE STRUCTUREE 39 F le M²

BON DE REDUCTION GAGNEZ 2 francs au M2 SUR NOTRE MOQUETTE BOUCLEE
BON DE REDUCTION GAGNEZ 3 francs au M2 SUR NOTRE MOQUETTE "VELOURS"
BON DE REDUCTION GAGNEZ 4 francs au M2 SUR NOTRE MOQUETTE STRUCTUREE
SOIT 39 F AU LIEU DE 51 F LE M²

OFFRES DU 27 JUIN AU 24 JUILLET 77
sur présentation de ces bons.

PARIS 13e : 40, quai d'Austerlitz
Face gare d'Austerlitz
Tél : 584.72.38

PARIS 14e : 9...
50 m Porte d'Orléans
Tel : 539.38.62

PARIS 19e : 144, bd de la Villette
Av. Colonel Fabien
et J. Jaurès - Tél : 208.00.79

BAGNOLET : 191-193, av. Pasteur
5 mn ... des Lilas
Tél : 858.18.46

BOULOGNE : 82 ... rue Gallieni
Tél : 605.45.12

... NIERES : (N 10), près Trappes
Route du Pont d'Aulnoau
Tél : 461.70.12

FOSSES-SURVILLIERS : Zone industrielle de FOSSES
près gare S.N.C.F. - Tél : 471.03.44

MAISONS-ALFORT : 129, rue Jean Jaurès - R.N. 5
Tél : 375.44.70

SARCELLES :
29, av. Division-Leclerc
R.N. 16 - Tél : 990.00.77

SAINT-DENIS : 73, rue de la République ... : 820.92.93

PARIS 10e 114 rue DAMREMONT
Tél. : 606.05.73

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

BUDGET

Accommodements...

(Suite [illegible] première page.)

Le premier ministre, [illegible] ment au maintien du pouvoir d'achat, c'est-à-dire à la surveillance du parallélisme entre la montée des prix et celle des salaires, n'avait pas pour autant exclu une progression de son pouvoir d'achat — notamment pour les plus [illegible] — il [illegible] circonstances le permettaient, c'est-à-dire si son plan était sur la bonne voie. A en regarder l'échelle des prix aujourd'hui, il [illegible] l'optimisme [illegible] au corps pour en convenir. Mais il [illegible] semestre, les résultats du commerce extérieur et la [illegible] rémunérations, permettant aux firmes de retrouver quelques fonds propres.

Un autre accommodement de la philosophie gouvernementale concerne la politique des prix. Par nature, par doctrine, M. Barre est pour leur liberté, et s'il a dû [illegible] gurer son action par un blocage, c'est parce qu'il ne pouvait faire [illegible] pour couper court aux anticipations [illegible], qui auraient rongé son plan sur le [illegible]. Après le retour à la [illegible] début de l'année, [illegible] que le gouvernement, pour [illegible] diverses, bloque les prix de [illegible] breux [illegible] ainsi que [illegible] du [illegible] et du [illegible]. L'opposition ne pourra-t-elle [illegible] pratiquer dans [illegible] politique de... l'« escarpolette » ?

Voici enfin les premières [illegible] budget [illegible] jusqu'ici dur et pur. M. [illegible] d'Estaing [illegible] répétant que le loi de [illegible] présentée en équilibre [illegible] prochaine. [illegible] l'état [illegible] dépenses l'emportent [illegible] sur les [illegible], et, comme l'histoire l'a [illegible] démontré, les « [illegible] » du départ [illegible] à l'arrivée, ce qui [illegible] plus [illegible] en [illegible] rale. Des dispositions plus « [illegible] » [illegible] la présentation du budget [illegible] de la loi des [illegible] ?

PIERRE DROUIN.

L'équilibre sera difficile à réaliser

Les dépenses de l'Etat pour 1978 sont maintenant [illegible]. Elles doivent progresser à peu près comme la production nationale en valeur, telles que la prévoient les comptables officiels : d'environ de 13 % par rapport aux dépenses de cette année (1). Les ministères de l'agriculture et de l'intérieur, n'y [illegible] ni plus ni moins pourvus que les [illegible] précédentes. Les préoccupations électorales n'apparaissent donc pas; ou peu encore, puisqu'elles peuvent se manifester par [illegible] d'allégements [illegible] ne seront pas décidés avant la fin d'août ou le début de septembre.

Un ministère a posé, par son appétit, de gros problèmes, celui des armées. La loi-programme militaire, votée fin 1975, prévoit qu'en 1978 le budget des armées représentera 20 % [illegible] progression de [illegible] 17 %. [illegible] progression [illegible] on imagine les répercussions. Mis côte mal [illegible] des [illegible] pour l'année prochaine, [illegible] peut prévoir qu'elle ne sera pas du goût de tous les députés lors de la discussion du projet gouvernemental au Parlement en octobre prochain. Une autre série de dépenses [illegible] aussi des difficultés : celle qui concerne les rapatriés.

En revanche, un effort très net a été fait en faveur de la justice, de la culture, de la jeunesse et des sports, de l'environnement, des affaires étrangères. Les programmes d'action prioritaire (PAP) [illegible] du 7e Plan ont, de leur côté, été respectés. Le budget de 1978, [illegible] dans [illegible] nomiquement [illegible] de [illegible] nouveaux [illegible] de changement.

Quel sera l'effet de ces dépenses sur la conjoncture ? Les dépenses de l'Etat auront-elles un effet de frein ou d'accélérateur ? Il est évidemment beaucoup trop tôt pour le dire, puisque les recettes de l'Etat sont loin d'être fixées. On remarquera tout de même deux choses. D'une part vingt-cinq mille emplois environ seront créés dans le [illegible] publique [illegible] titularisation), nombre supérieur à celui qui était inscrit dans le budget de 1977. D'autre part, les crédits d'équipement croîtront plus vite que l'ensemble des dépenses publiques ; les autorisations de programme augmenteront, elles, d'environ 7 %, c'est-à-dire plus qu'en 1977.

Enfin, malgré un concours budgétaire de 30 milliards cette année aux entreprises nationales, les tarifs publics ne seront pas relevés de plus de 6 à 6,5 % en [illegible]. Une exception [illegible] de même : les tarifs de la S.N.C.F. progresseront nettement plus vite (d'environ 15 %) pour stabiliser le déséquilibre considérable des chemins de fer.

Pour toutes ces raisons, le budget de l'Etat actuellement en préparation apparaît capable de soutenir une croissance qui, en l'état actuel des prévisions, risque d'être encore lente l'année prochaine (la progression de 4,5 % actuellement prévue n'est qu'une première estimation, sujette à de nombreuses révisions). Il ne porte pas, en tout cas, les marques de l'austérité rigoureuse qui caractérise la politique monétaire menée par la Banque de France grâce à l'encadrement du crédit.

Les problèmes difficiles de septembre

En fait, la partie du budget 1978 la plus difficile à mettre au point concernera les recettes de l'Etat, c'est-à-dire les impôts des contribuables. En l'état actuel des choses et à législation fiscale inchangée, les dépenses publiques ne seraient pas couvertes par les recettes. On peut estimer le déficit compris entre 5 et 12 ou 13 milliards de francs, l'imprécision de ce chiffrage s'expliquant par l'incertitude de la conjoncture au cours des mois à venir (plus la croissance économique est faible, moins les rentrées de T.V.A. sont abondantes).

Or, le gouvernement pourra difficilement refuser — surtout en période pré-électorale — certains aménagements fiscaux auxquels il s'est plus ou moins engagé : application de la loi Royer aux commerçants et artisans, qui implique l'octroi d'un abattement de 20 % sur leur revenu ; révision des bilans des entreprises ; aménagement du barème de l'impôt sur le revenu.

Ces différentes mesures entraîneraient des pertes de recettes considérables pour le trésor. Si elles devaient être prises, MM. Giscard d'Estaing et Barre se trouveraient confrontés à un choix difficile : ou bien accepter un déficit budgétaire important, que le chef de l'Etat a toujours refusé ; ou bien se résoudre à lever des impôts supplémentaires. Réponse en septembre...

ARAMI VERNHOLES.

(1) Compte tenu de la loi de [illegible] rectificative d'avril [illegible] non [illegible] les mesures nouvelles du « plan » Barre bis (personnes [illegible] jeunes).

LA « NOUVELLE CROISSANCE » VUE PAR M. GISCARD D'ESTAING

La présidence de la République a diffusé lundi après-midi 27 juin un recueil de déclarations de M. Giscard d'Estaing sur le thème de la « nouvelle croissance », regroupées en une brochure d'une cinquantaine de pages. Les textes publiés sont empruntés à quatorze discours ou déclarations du président de la République (prononcés entre juin 1974 et février 1977), ainsi qu'à trois communiqués de l'Elysée et à divers passages du livre *Démocratie française*.

Ils sont classés en trois chapitres : « Pourquoi une nouvelle croissance ? » et « Mise en œuvre » de celle-ci. L'originalité de cette plaquette est que la plupart des pages citées sont dépourvues de chiffres ou de faits « *visant à montrer comment la pensée* (du chef de l'Etat) *s'est traduite dans l'action* ». Les références les plus nombreuses concernent des textes administratifs (lois, décrets, circulaires, projets [illegible] taux) relatifs aux [illegible].

● PRÉCISION. — Après l'article intitulé « Le P.C. demande l'interdiction de la C.F.T. et des milices patronales », M. A. Colsne, directeur général du Touring Club de France, nous indique : « *Vous avez écrit : « Le syndicat C.F.T. » Citroën et les responsables » C.F.T. des comités d'établissement de la région parisienne » ont décidé d'annuler la fête » prévue dimanche 12 juin dans » le parc Jean-Jacques-Rousseau, » à Ermenonville (Oise). » « Je tiens à vous préciser que ce parc, dont le Touring Club de France est propriétaire, a été mis par lui pour l'organisation du comité [illegible] (Association APF[illegible] des usines Citroën de la région parisienne), et non au syndicat C.F.T., comme vous le mentionnez.* »

BANQUE

Le Crédit agricole souffre de l'encadrement du crédit

Le Crédit agricole nourrit [illegible] préoccupations majeures au seuil de [illegible] : l'encadrement du crédit, [illegible] l'agriculture et l'application de la réforme du financement du logement, a indiqué, lundi, M. Jacques Lallement, directeur général de la Caisse nationale de Crédit agricole.

Si le volume des dépôts auprès de la « banque verte » a augmenté de 16 % en 1976 (contre 11 % pour l'ensemble des banques), ce qui lui assure [illegible] 15,3 % en 1975), le [illegible] des crédits qu'elle a distribués n'a progressé que de 13,3 % (contre 15,3 % pour les autres banques), [illegible] la plus faible depuis cinq ans. Cette [illegible] performance est due aux rigueurs de l'encadrement du crédit, auxquelles échappe néanmoins le financement des opérations d'exportation. Or, jusqu'à présent, la [illegible] du Crédit agricole [illegible] peu d'opérations avec l'étranger. Pendant les premiers mois de 1977, le rythme de progression des [illegible] a été à 11,8 %. Les [illegible] de l'agriculture n'ayant pas pour [illegible] diminué, la [illegible] tendue, [illegible] un allongement des délais de délibération des prêts et des [illegible] pour les financements [illegible] des entreprises pour la construction. Cette [illegible] que le Crédit agricole, [illegible] l'habitat, après le Crédit foncier, [illegible] milliards de francs en 1976 et 9 % du marché de l'épargne-logement), [illegible] inquiet : l'[illegible] de la réforme gêne [illegible].

Le [illegible] de ses [illegible] du [illegible] a amené la « banque verte » à employer [illegible] d'importants [illegible] de trésorerie, ce qui a paradoxalement, [illegible] bué à [illegible] ses [illegible], qui [illegible] plus [illegible] à l'arrivée, ce qui [illegible] plus [illegible] en [illegible] rale. Des dispositions plus « [illegible] » [illegible] son adhésion à la carte de crédit [illegible] EUROCARD, premier réseau mondial, [illegible] la [illegible] en Europe.

● *Fusion de deux banques privées à Lyon.* — La Banque [illegible] et la Banque [illegible] ont annoncé qu'elles allaient fusionner pour former la Banque [illegible] Lafanechère [illegible] l'Isère » (B.N.L.L). La B.N.L.L sera une société [illegible] au capital de 20 millions de F et comptera vingt-huit agences dans l'Isère (B. N. L. L.).

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE RENFORCE SON ACTION EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Maurice Lauré, président de la Société générale, a annoncé, le 27 juin, au cours d'une conférence de presse présidée par M. André Rossi, ministre du commerce extérieur, la création d'un groupe de sociétés de commerce internationale (S.C.I.) à l'initiative de la Société générale. Les trois premières firmes de ce groupe s'attacheront « *à ouvrir et à organiser de nouveaux débouchés extérieurs permanents aux productions françaises* ». Elles seront des filiales d'une holding (au capital de 10 millions de francs) qui coordonnera, depuis Paris, leurs activités respectives dans plus de cinquante pays.

La première, baptisée Agritan, existe déjà depuis deux ans et s'occupe du commerce des produits agricoles et alimentaires. La seconde sera chargée de promouvoir et commercialiser, dans les prochaines semaines, des équipements médicaux, chirurgicaux, hospitaliers et scientifiques. La troisième prendra en charge, dès la rentrée, l'exportation d'équipements destinés aux industries agro-alimentaires.

M. Rossi s'est, pour sa part, félicité du rôle de « médiateurs » que joueront les S.C.I auprès des P.M.E, dont elles faciliteront l'accès aux marchés extérieurs.

AFFAIRES

● *La Société financière [illegible] de participation* (SOFIPA), filiale à 65 % [illegible]-Gabon, vient d'acquérir une participation de 10,38 % dans le capital de Waterman, premier fabricant français de stylos. Sur les 32 472 actions rachetées par la SOFIPA, 32 000 lui ont été cédées par un des membres de la famille de Mme Gomes, P.-D.G. de Waterman, membres qui contrôlent la firme, à savoir Mmes Le Foyer (42,95 %), Lundgren (6,30 %) et Gomes (12,43 %). Le montant de la transaction n'a pas été indiqué, mais, aux cours de Bourse actuels, il serait un peu supérieur à 3 millions de francs. La SOFIPA a été créée par Elf-Gabon (48,37 % Elf-Aquitaine), Elf - Aquitaine - Gabon (100 % Elf-Aquitaine) et la Sogerap, afin de gérer les excédents de trésorerie dégagés par le groupe Elf-Aquitaine au Gabon et de procéder à des prises de participations industrielles dans ce pays ou ailleurs.

Cet [illegible] paru et souscrit, [illegible] publié à titre d'information

CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE

Paris

FLORINS 20,000,000 EMPRUNT 1983-1992
FLORINS 55,000,000 EMPRUNT [illegible]

garanti par l'ETAT FRANÇAIS

placé auprès d'investisseurs institutionnels aux Pays-Bas

par

BANK MEES & HOPE NV

et

BANQUE DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET

Juin, 1977

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TOTAL — COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie française des pétroles, qui s'est tenue le 24 juin, le président-directeur général, M. Granier de Lilliac, a indiqué que l'exercice 1976 a été le plus mauvais connu depuis longtemps par la Compagnie.

Les raisons en sont multiples :

— Insuffisance des [illegible] à la production de pétrole brut, [illegible] nées dans la plupart [illegible] Moyen-Orient à un [illegible] [illegible] à la [illegible] du courtage ;

— [illegible] de tonnage [illegible] sur le [illegible] maritime ;

— [illegible] de capacités de raffinage en Europe ;

— Prix hors taxes anormalement bas des produits raffinés sur la plupart des [illegible] européens, où les conditions de concurrence normale ne sont plus [illegible].

Pour faire face à ces [illegible] d'exploitation difficiles, la Compagnie française des pétroles a [illegible] à la mise en production [illegible] en Indonésie, [illegible] l'exploitation [illegible] résultats satisfaisants [illegible] 1977. Par ailleurs, l'[illegible] considérable nécessité une mise [illegible] gisement de gaz de [illegible] et la production [illegible] pourrait [illegible] fin de l'année. Au Moyen-Orient, où la Compagnie [illegible] très grandes [illegible] d'huile, des améliorations importantes [illegible] pu être négociées, particulièrement [illegible] Abu-Dhabi, où il s'est vu [illegible] par l'[illegible] développement [illegible] champs. La production technique [illegible] rémunérée [illegible] partie de la production à un [illegible] sur celui [illegible] Par ailleurs, la C.F.P. va apporter sa coopération technique à l'Inde pour le développement d'un gisement marin au large de Bombay.

Diverses mesures de rationalisation et d'économies ont été prises dans les secteurs du transport maritime (regroupement des services centraux de la Compagnie navale des pétroles et de la Compagnie auxiliaire de navigation pour faciliter, le cas échéant, leur fusion), du raffinage et de la distribution (vente de la raffinerie de Mantoue).

Pour tenter de porter remède à la conjoncture de dépression anormale des prix en Europe, M. de Lilliac a rappelé [illegible] qu'il a [illegible] à quatre de ses confrères européens pour [illegible] à la [illegible] des nations [illegible] à [illegible] la situation des activités du raffinage et de distribution. A cet égard, le président de la C.F.P. a souligné l'importance toujours actuelle de la législation française en [illegible].

Rappelons que le chiffre d'affaires [illegible] de TOTAL s'est élevé à près de [illegible] milliards de francs en 1976 contre 38,1 milliards en 1975.

Les tonnages de pétrole brut commercialisés par le groupe s'établissent à 75,1 millions de tonnes, marquant une [illegible] (+4 %) sur 1975.

Les ventes de produits finis ont atteint un [illegible] plus de 59 millions de tonnes, [illegible] 27,9 en France (+ 2,6 %) et 31,2 à l'étranger (+ 5 %). Cependant la reprise de la consommation sur le marché français a [illegible] permis d'améliorer la rentabilité des activités de raffinage et de distribution, l'insuffisance du niveau des [illegible] l'exercice, déjà sensible [illegible], s'étant accentuée en cours d'année.

Les investissements se sont élevés à plus de 5,1 milliards de francs (contre 3,4 en 1975) : plus [illegible] deux tiers ont été consacrés à l'exploration et à la production. Ils ont [illegible] à [illegible] milliards de francs, soit 80 %. Pour le solde, le groupe a dû encore recourir en 1976 à d'importants crédits à long et à moyen terme.

Au niveau du groupe, les résultats consolidés accusent une baisse sensible passant à 185 millions de francs contre 771 millions de francs pour l'exercice précédent. Pour comparer ces deux chiffres, il faut rappeler que l'exercice 1975 avait bénéficié d'une dotation nette aux amortissements et provisions particulièrement réduite et préciser que le résultat consolidé 1976 a enregistré une perte de change de 325 millions de francs.

Le dividende unitaire est maintenu à 9,40 F, auxquels s'ajoutent 4,70 F d'impôt déjà payé au Trésor.

La date de mise en paiement de ce dividende a été fixée au mardi 5 juillet.

COFIMEG

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 22 juin 1977 sous la présidence de M. Jean Weil.

Elle a approuvé les résolutions présentées par le conseil d'administration, en particulier les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1976, qui font ressortir un bénéfice net de 60 073 000 F, en progression de 10 % sur celui de l'exercice 1975 (54 538 000 F).

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 9,25 F par action, dont 2,29 F non déclarables à l'impôt sur le revenu, sur présentation du coupon n° 32 A et B. Le dividende afférent à l'exercice précédent s'était élevé à 8,70 F par action.

La date de détachement du coupon a été fixée par le conseil d'administration au 7 juillet 1977.

COMPAGNIE OPTORG

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 24 juin 1977, a approuvé les comptes de l'exercice 1976, qui se soldent par un bénéfice net de 14 750 573 F, en progression de 22 % sur celui de l'exercice 1975, et décidé la distribution d'un dividende de 14,70 F par action, dont 9,80 F directement versés et 4,90 F d'impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscal) à chacune [illegible] le capital à la [illegible] du 31 décembre 1976.

Ce dividende sera mis en paiement le 15 juillet contre remise du coupon n° 23.

Le bénéfice net consolidé pour l'exercice 1976 ressort à 50 942 726 F et la part revenant à la Compagnie Optorg, après déduction de celle des tiers, à 45 274 463 F, en progression de 22,8 % [illegible] précédent.

RICOLÈS - ZAN S.A.

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 22 juin 1977 sous la présidence de M. André Baudry, a approuvé les [illegible] de l'exercice 1976.

Le chiffre d'affaires, hors droits et taxes (ventes et redevances, après déduction des droits sur alcool et divers produits accessoires), est passé de 62 836 KF en 1975 à [illegible] KF ; le résultat [illegible] ploitation de 3 321 KF en 1975 à [illegible] KF ; le compte de pertes et profits de [illegible] KF en [illegible] KF ; toutefois, il y a lieu de remarquer que 1.944 KF proviennent de plus-values sur cessions d'actif.

Les amortissements se sont élevés à 2.902 KF [illegible] KF en 1975.

Le résultat net a atteint 3.372 KF contre 1.696 KF en 1975, après impôts qui se sont élevés à 2.587 KF contre 1.538 KF en 1975.

L'assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende de 4 F par action, [illegible] avoir fiscal, et la mise en report à nouveau spécial 1976 d'un dividende complémentaire [illegible] 1 F par action pour [illegible] dès que cela sera légalement possible.

A fin mai 1977, le chiffre d'affaires s'élève à 33.265 KF contre 28.930 KF, soit une progression de 15 %.

Bourdais Investissements
Bureaux, locaux industriels, magasins, habitations
vente, crédit-bail, lease-back
227.11.89

DOLLFUS - MIEG ET CIE

L'assemblée générale, réunie le 24 [illegible] 1977, a approuvé les comptes de [illegible] 1976, qui se soldent par une perte nette comptable de la société de 10,8 millions de francs, après 22,8 millions de francs de provisions et une perte consolidée, intérêts des tiers inclus, de 19,7 millions de francs, sensiblement réduite par rapport à l'exercice précédent.

Le dividende, prélevé sur les réserves, a été fixé à 4,50 F par action, avoir fiscal compris, payable à partir du 4 juillet 1977.

L'assemblée générale a réélu MM. Louis Leclercq et Marcel Thiriez membres du conseil d'administration et a nommé M. François-Xavier Thiriez administrateur en remplacement de M. André Thiriez.

Dans son allocution, le président Jacques Blosse-Dupleix a évoqué l'exercice en cours. Pour les cinq premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 1 milliard 113,6 millions de francs (+ 17,6 %) et le résultat brut consolidé s'établit à 54,8 millions de francs pour le premier trimestre 1977.

Depuis le mois d'avril, toutefois, les affaires sont devenues plus difficiles, tant au niveau des prises d'ordres que des livraisons et les marges ont tendance à se dégrader. On peut espérer, néanmoins, compte tenu des mesures prises récemment pour limiter les importations [illegible] la situation s'améliorera au [illegible] deuxième [illegible].

CRÉDIT FONCIER ET IMMOBILIER

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 24 juin sous la présidence de M. Louis de Fages de Latour, a approuvé les comptes de l'exercice 1976.

La société a enregistré en 1976 une nouvelle amélioration de ses résultats d'exploitation. Les recettes ont progressé plus que les charges, malgré une augmentation de 10 % des amortissements et provisions.

Etant donné les résultats d'exploitation favorables et les plus-values que recèlent les biens immobiliers, le conseil propose la mise en distribution d'un dividende global en légère augmentation, soit 9,90 F contre 9,45, ce dividende étant en partie prélevé sur les réserves. Il sera mis en paiement à compter du 1er juillet 1977.

L'exercice 1976 enregistre un bénéfice net de 16 300 000 F [illegible] pour [illegible].

Le conseil d'administration, qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée, a nommé M. Jean Lamey président-directeur général et M. Louis de Fages de Latour président d'honneur.

ÉTABLISSEMENTS NICOLAS

L'assemblée générale ordinaire annuelle, réunie le 23 juin 1977 sous la présidence de M. Jacques Sartor, a approuvé les résolutions qui lui étaient proposées par le conseil d'administration. Le dividende, mis en paiement le 25 juillet, a été fixé à 5 F, ce qui, avec l'impôt déjà versé au Trésor, représente un revenu global par action de 7,50 F au lieu de 15 F l'exercice précédent.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur de la Société languedocienne des vins d'origine en remplacement de M. Patrick Saulnier-Bischa, administrateur démissionnaire, et elle a renouvelé le mandat d'administrateur de cette société, ainsi que celui de MM. Jacques Sartor et Pierre Garance.

LES MARCHÉS

PARIS
27 JUIN

LONDRES

la consolidation [illegible] poursuit

NOUVELLES DES SOC[illegible]

BOURSE DE PARIS - 27 J[illegible]

VALEURS		VALEURS		
[illegible]		[illegible]		

VALEURS		VALEURS		
[illegible]		[illegible]		

VALEURS		VALEURS		
[illegible]		[illegible]		

هكذا في الاصل

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉ
TOTAL
COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTR

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
27 JUIN

La consolidation se poursuit

Les valeurs françaises sont restées soutenues ce lundi à la Bourse de Paris, mais le marché s'est montré sensiblement moins actif qu'au cours des séances précédentes.

Le nombre de valeurs en hausse est resté supérieur à celui des baisses bien que l'indicateur instantané soit demeuré stable (— 0,09 % en fin de séance).

De fait, une certaine irrégularité a dominé dans quelques compartiments tel le matériel électrique ou le bâtiment qui, par solde, a même cédé quelques pouces du terrain acquis la semaine dernière. En revanche, les métallurgiques, les chimiques et les établissements bancaires, notamment les SICOMI et les sociétés d'investissement immobilières, ont été mieux orientés. Les plus fortes hausses ont d'ailleurs été relevées sur OPFI, C.F.I., Sogerap et Cotelle et Foucher (+ 6,5 %).

Le meilleur climat observé en Bourse depuis plus de deux semaines ne s'est donc pas dégradé. La période de consolidation amorcée à la veille du week-end s'est même poursuivie dans de meilleures conditions que prévu. A trois jours de la fin juin, échéance mensuelle, trimestrielle et semestrielle, beaucoup d'opérateurs craignaient d'assister à une ruée de réalisations. Elle ne s'est pas produite, et le ralentissement du courant d'achats d'origine étrangère a été quelque peu compensé par un léger accroissement des acquisitions des gérants de portefeuille.

Fermeté générale des valeurs étrangères, en particulier les mines d'or qui se redressent.

Sur le marché de l'or, le lingot s'est inscrit en hausse de 260 F, à 23 150 F, tandis que le napoléon cotait 239,70 F (après 239,90) contre 238,20 F. Le volume des transactions s'est, en revanche, contracté à 4,25 millions de francs contre 9,50 millions de francs.

VALEURS	CLOTURE 27/6	COURS 28/6
Bepcham	495	496
British Petroleum	920	926
Courtaulds	135	134
De Beers	260	259 1/2
Imperial Chemical	411	407 1/2
Rio Tinto Zinc Corp.	213	210
Shell	576	576 1/2
Vickers	185	184
War Loan 3 1/2 %	28 7/8	28 13/16
*West Driefontein	18	17/4
*Western Holdings	14 1/4	14

(*) En dollars U. S., net de prime sur dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIETES

BANQUE ROTHSCHILD. — Emission d'un emprunt de 220 000 000 de francs représenté par 220 000 obligations de 1 000 F, portant [illegible] amortissables en douze ans.

SOCIETE GENERALE DE MATERIELS EN LOCATION (G.M.L.). — [illegible] de 80 000 000 de francs divisé en 80 000 obligations portant intérêt de 11,30 % et amortissables en dix ans.

SOCIENE GENERALE POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE. — [illegible] gratuite de deux actions [illegible] pour vingt-cinq.

CIMENTS D'ORIGNY [illegible] — Emission à 71 F [illegible] actions [illegible] de 55 F. Le capital est porté de 27 784 880 F à 83 294 640 F. Opération [illegible] deux.

COMERA. — Emission au pair de 472 000 actions nouvelles de 10 F [illegible] pour anciennes), jouissance : 1er [illegible] 1977. Le capital est porté de [illegible] francs à 7 552 000 F.

ELECTRICITE DE STRASBOURG. — Attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix anciennes. Le capital est porté de 81 873 000 F à 89 842 500 F.

PRESSERVATRICE - VIE. — [illegible] du capital par élévation [illegible] 80 F du nominal des actions.

DOLLFUS-MIEG. — [illegible] du [illegible] se sont soldés par un bénéfice brut consolidé de [illegible] millions [illegible] situation [illegible] du second semestre.

LONDRES

L'indécision succède à l'optimisme, et mardi matin, à l'ouverture, l'effritement est de règle aux industrielles, aux fonds d'Etat et aux pétroles. Seule B P poursuit son avance. Tassement [illegible] mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 142 78 contre 142 50

VALEURS	24/6	COURS 27/6
Alcan	54 1/8	53 3/4
A.T.T.	63 3/4	63 5/8
Boeing	57 3/4	57
Chase Manhattan Bank	32 7/8	32 3/4
Du Pont de Nemours	117 1/8	117 1/4
Eastman Kodak	59 7/8	59 3/4
Exxon	52 1/4	52 3/4
Ford	57 5/8	58 3/4
General Electric	56 1/4	[illegible]
General Foods	33 3/8	[illegible]
General Motors	70	[illegible]
Goodyear	28 5/8	[illegible]
I.B.M.	255	257 1/2
I.T.T.	35 1/4	35 3/4
Lockheed	29	29 1/8
Mobil Oil	68 3/4	68 7/8
Pfizer	27 1/4	27
Schlumberger	69 5/8	69 1/8
Texaco	29 1/4	[illegible]
U.A.L. Inc.	20 1/4	20 1/2
Union Carbide	61 3/8	60
U.S. Steel	40 1/8	[illegible]
Westinghouse	22 1/8	21 7/8
Xerox	49 1/4	48 1/2

COURS DU DOLLAR A TOKYO

		28/6
1 dollar (en yens) ..	271 65	270 75

[illegible] du marché monétaire [illegible] privés ..... 8 [illegible]

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1975.)

	24 juin	27 juin
Valeurs françaises ..	91	91,2
Valeurs [illegible] ..	99,7	100

C[illegible] DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 28 déc. [illegible])

Indice général	58,4 — 58,9

NEW-YORK

Tassement

La semaine n'a pas très bien commencé à Wall Street, où lundi, à l'issue d'une séance peu active, l'indice des industrielles a cédé [illegible] points, à 934,10.

Le nombre de baisses a [illegible] été supérieur à celui des hausses. Sur 1 880 valeurs traitées, [illegible] ont fléchi et [illegible] ont monté.

[illegible] c'est, en effet, les plus attaquées, notamment celles relevant des industries de [illegible] d'un tassement sensible des commandes chez [illegible] principaux [illegible] américains, [illegible] les dirigeants tablent sur une conjoncture aussi médiocre durant le second semestre que pendant le premier.

L'activité a porté sur 19,87 millions de titres contre 25,19 millions.

BOURSE DE PARIS - 27 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% de nom.	% du coupon		Cours précéd.	Dernier cours
2 %[illegible]	27	2 218	France (A.R.B.)	175	183
5 %[illegible]	49 60	2 014	France (Lt)	330	343
5 % 1920-1950	[illegible]	2 014	GAN (Sté) Centr.	615	610
2 % amort. 45-56	[illegible]	2 721	Protectrice A.I.E.	227	220
4 1/4-4 3/4 % 53	104	484	U.A.P.	554	555
4 1/4 % 1953	91	614			
Emp. N. Ex. 3 % 66	105	358	Alsacien. Banque	348	348
Emp. N. Ex. 6 % 68	104	438	(Lt) Bque Dupont		242
Emp. N. Ex. 6% 67	97	444	Banque Hervet	226	228
Emp. 7 % 1973	102	136	Bque Hypoth. Eur.	225	225
Emp. 8,80 % 1977	101	772	Bque. Nat. Paris	440	440
E.D.F. 6 % 1950	110	696	Banque Worms	150	150
— 5 % 1960	101	603	C.C.I.D.	56	56
			Cofica		83
			C.A.M.E.	54	56
			Crédital	92	95
			Créd. Cén. Indust.	143	142
			Cr. Ind. Alz.-Lor.	123	123
			(M) Crédit Mod.	54	56
			Electro-Banque	110	110
			Eurobail	111	111
			Financière Bail.	258	258
			Fr. Cr. et B. (Cin.)	46	46
			France-Bail	142	147
			Hydro-Energie		21
			Immobail S.T.F.	118	118
			Immobanque	172	170
			Immorfico	134	134
			Interbail	90	90
			Lafitte-Bail	117	117

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locabail Immob.	166	172
Locafinancière	120	124
Lyon-Alemand	98	98
Marseill. Crédit	231	235
Paris-Réescompte	6250	6240
Sécurabail. Banq.	148	150
SLIMINCO	[illegible]	181
Sté Cent. Banque	[illegible]	64
Sté Générale	210	211
SOFICOMI	165	165
Sovabail	209	209
UCIP-Bail	114	108
Unibail	178	185
Un. Ind. Crédit	[illegible]	135
Cie F. Stein Ro.	89	90
Fonc. Chât.-d'Eau	575	575
(M) S.O.F.I.P.	48	48
Fonc. Lyonnaise	522	542
Immob. Marseille	[illegible]	750
Lauure	[illegible]	158
Midi	565	570
Reale Foncière	750	775
SIMYM	158	156
Voitures à Paris	250	250
Cogifi	[illegible]	119
Foncina	[illegible]	95
[illegible] Fin. Constr.	[illegible]	106
Immobilo	[illegible]	122

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Immuvest	61 50	62 50
Cie Lyon. Immo.	99 10	99 10
OFIMEC	79	80
U.G.I.M.O.	104	105
Union Habit.	152	153
Un. Imm. France	128	128
Axier Investiss.	98 50	91
Gestion Select.	d102 50	107 50
Sofragi	C188	187
Abeille (Cie [illegible]	138 20	140
Applic. Hydrauli.	603	610
Artois	[illegible]	35
Centen. Blanzy	258	250
(Ny) Centrest	118	120
(Ny) Champeux	[illegible]	121
Charg. Réun. (p.)	2550	2821
Comindus	332 10	324
(L.I) Dév. R. Nord	122	120
Electro-Financ.	182	184
Fin. Bretagne	89	49 50
Naz et Eaux	492	492
Rente Foncière	758	775
Sofal	22	22
Voitures à Paris	250	250
Cogifi	[illegible]	119
Foncina	[illegible]	95
[illegible] Fin. Constr.	[illegible]	106
Immobilo	[illegible]	122

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Aquitaine	1884	1870
Bras. et Glac. Ind	348	340
C.D.C.	168	170
Casseiner		352
Dist. Indochine	338	338
Ricqlès-Zan	76	76 10
Saint-Raphaël	137	135 50
Soprgal	228	213
Union Brasseries		38
Simca	182	182
Sucr. Bouchon	71 50	72 50
Supr. Seissenais	185 50	185 50
Bertiet	d174 50	d178
Chausson (Ets.)		
Citroën	[illegible]	[illegible] 50
Equip. Véhicules	[illegible]	86 50
Metalafrance	82 10	84
Savien	84 50	85
Bois Ddr. Ocean	9	9 10
Berie	265	[illegible]
Camp. Bernard	75	73
C.F.C.	[illegible]	d 44 90
Ceraksti	117	118 50
Clements Vicat	230 60	229 70
Cochery	85 50	85
Drag. Trav. Pub.	135	138
F.E.R.E.M.	85 50	85
Fougerolle	115	110
Française d'Entr.		55
G. Trav. de l'Est	89 50	91
Horlico	179	181
Ides Industries	40	22
Lambert Frères	28 20	[illegible]
Leroy (Ets G.)	d 56	55
Origny-Desvroise	104	105
Parcher	129	129
Rougier	130	130
Routière Colas	258	258
Sablières Seine	80 20	81
S.A.C.E.R.	38	38 50
Savoisienne	107	107
Schwartz-Hautm.	d 26 40	26
Spie Batignolles	44 20	44
Unidel	140	141 50
Voyer S.A.		70
Dunlop	19 40	d 20 20
Hutchinson-Mapa	78	d 78
Saffo-Alsan	162 90	162 90
Casiphos	73	75
S.M.E.C.	103	107
Ramonot	450	450
Pathé-Cinéma	51	52
Pathé-Marconi		116 50
Tour Eiffel	d 82	84 50
Air-Industrie	62	64 50
Applic. Mécan.	45	43 20
Arbel	22	22
Ateliers U.S.P.	19 50	20 20
Av. Dass.-Bregnet	242	245
Bernard-Moteurs	29 50	29 50
B.S.I.	237	241
C.M.P.	348	[illegible]
De Dietrich	430	C438

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Beghin-Say	57 10	58
Bic	708	711
Bonnetes	372 50	376
B.S.N.-G.V.	464	467
Carrefour	1185	1194
— (Obl.)	245 90	248
Casino	880	869
CEM	55	55
Côtelem	152	155
Charg. Réun.	182	186
Chiers	19 50	19 90
Chim. Rhôt.	110 50	110
Cim. Franç.	96	98 50
— (Obl.)	115 70	119 30
C.I.T. Alcatel	[illegible]	960
Club Méditer.	[illegible] 80	392 —
C.M. Industr.	157 80	161
Codetel	94 90	98
Coflumeg	102	103 50
Cofradel	229	227
Cie Bancaire	258	259 90
C.G.E.	273	277
— (Obl.)	335	340
C. Entrepr.	101 50	104
Cot.-Foucher	45	47 80
Cr. Com. Fr.	82 80	86 50
— (Obl.)	175 60	176 60
Créd. franc.	276 50	277 50
C.F. Immo.	104	111
Créd. Indust.	75 80	76
Créd. Nat.	249	254
Crédit Nord	51	51
Creusot-Loire	89	90
C.S.F.	142 50	[illegible]
D.B.A.	128	[illegible] 50
Demain-M.-E.	60	61
Delfas-Mieg	44 40	43 50
Dumez	413	411
Cie Gle Eaux	418	415

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locindus	257	258 90
L'Oréal	780	775
— obl. conv.		2825
Lyons. Eaux	[illegible]	354
Machines Bull	29 40	29
Mais. Phénix	1340	1340
Mar. Wendel	42 50	[illegible]
Mar. Cie Réu	53 90	[illegible]
Martell	269 50	[illegible]
Mat. Téléph.	1060	1058
Matra	[illegible]	495
M.E.C.I.	41 90	43
Mét. Norm.	53 50	52 90
Michelin B.	1163	1188
— oblig.	560	565
Moët-Hen.	356	357
Mot. Leroy-S.	477	471
Moulinex	168 40	184 20
Mumm	213	214 50
Nat. Investst.	322	[illegible]
Navigat. Mixt	260	264
Nobel-Bozel	62	61 80
Nord	28 10	28 [illegible]
Nouvel. Gal.	49 90	50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Pechelbronn	75	75 20
P.U.K.	63 90	63 10
— (obl.)	119 [illegible]	117 60
Pezarroya	45 10	45 90
Penhoët	157 50	155
Perrod-Ricard	247	252
Perrier	[illegible]	99 90
Pétroles B.P.	69	69
Peugeot-Citr.	247	246
— (obl.)	383	389
Pierre-Auby	71 05	71
P.L.M.	[illegible] 30	80
Pocelain		
Poliet	138 50	141
Pampey	96 10	95
P.M. Labinal	95 70	98
[illegible]	31 80	31 70
Presses-Cité	200	199
Prétabail Sl.	239	235
Pricel	108	109
Primagaz	135	127
Printemps	31 80	32 55
Radar S.A.	342	345
— (obl.)	451	451
Radiotech.		407
Raffin. (Fse)	72 50	[illegible]
Raff. St-L.	63	[illegible]
Redoute	549	556
Rhône-Poul.	73	[illegible]
Roussel-Uclaf	155 90	159 50
Roche Picard	218	218
Rue Impérial	385	390
Sacilor	24	25
Sade	130	130
Sagem	395	396
Saint-Gobain	113	111 10
S.A.T.	378	384
Saviem	72 50	72
Saunier-Duv.	76 90	[illegible]
Schneider	134 50	[illegible]
S.C.O.A.	73	[illegible]
Sefimeg	94 10	96
S.I.A.S.	277 50	279 90
Sign. E. Et.	230	230
S.I.T.I.B.	199 50	196 50
Simco	118 70	121
S.I.M.O.P.	81	81
Sk. Rossignol	1610	1615
Sagerap	[illegible]	[illegible]
Sommer-All.	350	369
Suez	224	223

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Tél. Arcueson	205	204
Terres Roug.	67 25	67 80
Thomson-Br.	177	[illegible]
— (obl.)	204	208
U.I.S.	200	200
U.C.B.	167 50	168
Un. F. Banq.	194	195
U.T.A.	72	72
Usinor	26 60	27 30
— (obl.)	107 50	110
Vallourec	112	110
V. Clicquot-P.	340	350
Vicinprix	348	354
Amax	214 20	212 80
Amer-Tel.	315 90	317
Ang. Am. C.	14 10	14 20
Anglo	80	80 80
B. Ottomans	311 50	319
BASF (Akt.)	336	332 50
Bayer	291 80	298 50
Boffeistoet	46 90	47
Chartar	9 80	10 50
Chase Manh.	161 50	160 60
Cie Pét. Imp.	108 50	104 10
C.F. Fr.-Can.	368	372
De Beers (S.)	15 50	15 60
Deuts. Bank	582	582
Dome Mines	217 20	218
Du Pont Nem	585	594
East Kodak	285 50	297 40
East Rand	12 40	12 30
Ericsson	109	108 50
Exxon Corp.	256 50	258 50
Ford Motor	285	281 50
Free State	55 50	55 80
Gen. Electric	277	278

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Goldfields	11 50	11
Harmony	15 10	15 40
Hoechst Akti	287	289
Imp. Chem.	33 05	34
Inco Limited	133 50	132 10
I.B.M.	1300	1307
I.T.T.	179 70	180
Merck	284 80	284 50
Minnesota Mi	247	250 50
Mobil Corp.	336 80	335 50
Nestlé	6870	6860
Norsk Hydro	230 80	230
Petrofina	698	693
Philip Morris	279 40	283
Philips	55 30	55 60
Prés. Brand.	50 80	51
Quilmès	285 10	288
Randfontein	148	154
Royal Dutch	281	284 90
Rio Tinto Zinc	17 05	17 25
St-Helena Co	50	50 80
Schlumberg.	343 50	343 80
Shell Tr. (S.)	47 60	48 20
Siemens A.S.	543	542
Sony	45 385	45 60
Tanganyika	11	11
Unilever	236 30	237 80
Union Corp.	12 30	12 50
U. Min. 1/10	121	121
West Drief.	98 80	100 70
West Deep	40 50	40 90
West Hold.	71 50	71
Xérox Corp.	251 50	247 50
Zambia Cop.	1 05	1 03

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Gevaert	167 50	167 50
Glaxo	43 20	43 20
Grace and Co	141 50	142 50
Pfizer Inc.	[illegible]	[illegible]
Procter Gamble	415	416 50
Courtaulds	[illegible]	10 70
Est-Asiatique	106 50	106 50
Canadien-Pacif.	88 80	88 80
Wagons-Lits	[illegible]	70
Barlow-Rand	9 60	9 55
Suéd. Allumettes	[illegible]	75 50

HORS COTE

Aiser	[illegible]	[illegible]
Berthail-Siconi	600	600
Cellulose Pin	[illegible]	75 80
Coflpa-Siconi	1031	1031
Coparex	251	250
[illegible]	51 20	52
Simni	250	260
Tr. C.I.T.R.A.M.	[illegible]	98
Transport indust.	112	112
La Brosse	61 10	63 50
Cigarettes Indo.	d 84 30	86
Degremont	318	307 10
Dong-Trieu	160	160 50
Duquesne-Purina	296 50	294 50
Exalbor	6884	685
Farrailles C.F.F.	225	234
Havas	123	119
Locatel	213	221 50
G. Maguant	[illegible]	0 45 50
Novafer	132	131
O.F.P.-Om.F.Paris	249 50	250
Publicis	104	103
Sellier-Leblanc	135	135 20
Waterman S.A.	228	230
Brass. du Maroc	308	298
Brass. Ouest-Afr.	84	84
Elf-Gabon	405 30	399
(B) Min. et Métl.	0490	0490
C.F.C.A. 5 1/2 %	[illegible]	4600
Emprunt-Young	[illegible]	218
Nat. Nederlanden	[illegible]	187
Phoenix Assurance	18 80	18 80
Algemaine Bank	816	830
Bco Pop. Español	102 50	102
B.N. Mexique	22 60	22 50
B. régl. Intern.	7800	7800
Buerieg C.I.	7 40	7 75
Commerzbank	398 80	399
Dresdner Bank	455 30	457
Bowater	16	15 20
Cie Brux. Lambert	[illegible]	[illegible]
Gén. Belgique	270	280
Latonia	98	[illegible]
Rollnco	285	288 50
Roheco	388 80	388
Cavenham	19 30	0 9 30
Lyons (J.)	7 30	7 80
Goodyear	[illegible]	106
Pirelli	[illegible]	5 20
I.H.C.	29 75	28 50
Kuhoto	[illegible]	0 55
Olivetti	4 40	4
S.K.F. Aktiebolag	83	85
Paiboed Holding	153	[illegible]
Femmes d'Anjour	[illegible]	0 [illegible] 50
Marks-Spencer	9 70	10
A.E.G.	187 80	187 80
Bell Canada	251	249 50
E.M.I.	[illegible]	15 50
Hitachi	3 80	3 88
Honeywell Inc.	[illegible]	[illegible]
Matsushita	11 80	11 80
Sperry Rand	170	185
[illegible]	348	358
Steel Cy of Can.	126 50	127
Thyss a. 1000	237	233
Blyvoor	17 80	18
De Beers (part.)	[illegible]	18 50
De Beers p. cp.	[illegible]	0 80
General Mining	[illegible]	85
Hartebeest	[illegible]	86
Johannesburg	[illegible]	75
Middle Witwat	[illegible]	10 20
President Steyn	[illegible]	32
Stilfontein	10 30	11 90
Vaal Reefs	58	64 50
West Rand	7 50	7 25
Alcan Alum.	136 40	138
Asturienne Mines	170 30	111
Commes	C169	166
Finoutremer	[illegible]	139
Minerais-Ressour	[illegible]	85
Noranda	135 20	340
Vieille Montagne	330	335
Am. Petrofina	[illegible]	177
British Petroleum	77 50	80
Gulf Oil Canada	128	128 90
Petrofina Canada	[illegible]	77 50
Shell Tr. (part.)	47	[illegible]
Azco	80 10	88
Dart. Industries	[illegible]	190
Dow Chemical	175 20	183 50
Foseco	15 10	[illegible] 10

SICAV

Plac. Institut.	12389	12454 02
1re catégorie	[illegible]	9613 84

28/6	Emission trois jours	Rachat net
Actions Sélec	139 44	133 12
Audificandi	152 74	145 81
Agrimo	160 73	153 45
A.L.T.O.	145 98	136 [illegible]
America-Valor	289 47	275 34
Assurances Plac.	117 42	112 10
Bourse-Invest	128 38	120 55
B.T.P. Valeurs	123 94	119 75
C.I.P.	286 55	254 47
Convertibles	111 19	[illegible] 15
Convertimmo	123 [illegible]	118 73
Ormuz Invest	163 80	156 37
Elysées-Valeurs	138 11	131 [illegible]
Epargne-Croiss.	520 [illegible]	496 70
Epargne-Inter	261 23	[illegible] 38
Epargne-Mobil	150 42	[illegible]
Epargne-Oblig.	130 84	124 [illegible]
Epargne Revenu	270 55	[illegible] 28
Epargne-Unie	287 35	255 23
Epargne Valeur	188 35	180 72
Foncier Investiss.	271 35	259 05
Fortune 1	120 60	106 56
France-Croissance	151 85	144 97
France-Epargne	145 38	138 [illegible]
France-Sécurité	210 49	208 [illegible]
France-Investst	131 87	[illegible]
Lafitte-Rend	100 89	96 [illegible]
Lafitte-Tokyo	187 22	178 74
Nouv. France-Obl.	268 10	255 [illegible]
France Placement	158 51	151 32
Gestion Rendem.	214 83	205 09
Gest. Sél. France	131 55	125 58
I.M.S.I.	135 49	129 35
Indo-Valeurs	175 76	167 79
Intercroissance	137 98	131 [illegible]
Intersélection	131 66	125 [illegible]
Livret porter	187 38	178 [illegible]
Oblig. ties catég.	1077 53	1043 81
Paribas Gestion	145 88	139 38
Pierre Investiss.	175 20	167 26
Rothschild-Exp.	[illegible] 58	288 [illegible]
Sécur. Mobilière	275 48	263 38
Sélec. Croissance	525 91	502 06
Sélect. Mondiale	119 73	113 73
Sélection-Rend.	127 66	121 [illegible]
S.F.I. FR. et ETR.	183 77	[illegible]
S.I.G.	233 65	[illegible]
Silvafrance	148 51	142 [illegible]
Silvam	106 83	104 [illegible]
[illegible]	[illegible] 53	143 70
Silvistar	[illegible] 11	127 64
Sogepargne	[illegible] 64	280 28
Sogevar	322 80	307 97
Soleil-Investiss.	182 98	155 58
U.A.P.-Investiss.	128 83	128 91
Unifrocier	289 78	257 [illegible]
Unijapon	216 24	197 84
Uni Obligations	1978 53	1382 87
Unipremière	1415 [illegible]	[illegible] 40
Unisic	[illegible] 85	123 86
Worms Investiss.	219 80	209 [illegible]

28/6

Antigest	102 83	98 17
Crédistor	133 52	127 [illegible]
Croissance-Inve	132 28	126 29
Euro-Croissance	[illegible] 22	128 14
Financière Privée	339 60	[illegible]
Fructidor	136 90	[illegible]
Gestion Mobilière	192 08	183 [illegible]
Mondiale Invest.	168 78	159 22
Obligest	135 75	[illegible]
Optima	187 84	121 40
Plaulator	272 90	261 48
Sicavimmo	196 35	181 73
S. I. Est	383 52	347 04
Sogincu	119 90	[illegible] 40
Soginter	[illegible] 28	[illegible] 15
Univalor	147 91	[illegible] 22
Valorem	153 33	[illegible] 36

*Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
855	4,50 % 1973	858	858	858	858
1820	C.N.E. 3 %	1836	1848	1840	1848
340	Afrique Occ.	352 50	[illegible]	[illegible]	347 30
335	Air liquide	332	[illegible] 50	[illegible] 50	335
56	Als.Part. Ind.	[illegible]	58	58	58
124	Als. Superm.	136	135	135	132
62	Alsthom-Atl.	62 20	63	62	63
138	Applica gaz	143	137	138 20	135 10
270	Aquitaine	292	298	296 50	295
50	— certif.	53 80	55	53	53
97	Arjom. Prion	103	102	102	102 80
259	Ass. Gr. Paris	256	264	265 50	266
228	Aux. Entrepr.	230	230	228	[illegible]
81	Banc.-Fives	83 80	84	[illegible]	84
133	Bail-Equip.	139	145	144	146
208	Bail-Investst	197	197	197	199
[illegible]	B.C.T.	87	92	90	90
[illegible]	Bazar H. V.	50 50	51	50	51
[illegible]	Baghin-Say	57 10	58	57 50	57 50
[illegible]	Bic	708	711	718	709
358	Bonnetes	372 50	376	374	375
426	B.S.N.-G.V.	464	467	467	468
1150	Carrefour	1185	1194	1199	1194
245	— (Obl.)	245 90	248	245 90	244 50
828	Casino	880	869	865	852
53	CEM	55	55	55	54 30
146	Côtelem	152	155	155	152
152	Charg. Réun.	182	186	184 90	184 90
18	Chiers	19 50	19 90	20 30	20 30
107	Chim. Rhôt.	110 50	110 30	110	110
92	Cim. Franç.	96	98 50	98 50	98 50
124	— (Obl.)	115 70	119 30	119	118 10
948	C.I.T. Alcatel	[illegible]	960	[illegible]	958
370	Club Méditer.	[illegible] 80	392 —	[illegible] 50	388 90
149	C.M. Industr.	157 80	161	[illegible]	160
92	Codetel	94 90	98

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2-3. EUROPE
— Le débat sur l'eurocommu-
— GRANDE-BRETAGNE : les libéraux proposent un nouvel accord au gouvernement aux travaillistes.

4-5. PROCHE-ORIENT
— LIBAN : les affrontements dans le Sud gagnent en intensité.
— Une interview du maire de Jérusalem.

8. DIPLOMATIE

8. ASIE
— CHINE : les dirigeants du parti ont été remplacés dans les provinces du Hunan et de l'Anhui.

10. OCÉAN INDIEN
— Archipels et pays riverains tentent de limiter la présence militaire des grandes puissances.

10. AFRIQUE
— KENYA : Nairobi se rapproche des pays arabes modérés.

17 à 19. POLITIQUE
— Les travaux parlementaires.

19-20. JUSTICE
— LIBRES OPINIONS SUR LA PEINE DE MORT :
— « Un geste rituel », par Jacques Madaule.
— « Le chef de l'Etat ne doit plus choisir seul », par Henri Caillavet.

LE MONDE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES
PAGES 21 ET 22
— Remorquage d'icebergs antarctiques jusqu'en Arabie Saoudite : [illegible] questions.
— Un laboratoire de biologie moléculaire au Muséum.

23. L'ACTUALITÉ MÉDICALE
— Comment les Français se soignent.

23. RELIGION
— La fin de l'assemblée mondiale de la Fédération luthérienne à Dar-Es-Salaam.

24 à 26. SUPPLÉMENT ENSEIGNEMENT
— Les secteurs d'éducation spécialisés : au secours des exclus.
— POINT DE VUE : « Vercingétorix, ni sous Louis-Philippe », par Claude Nicolet, Charles Piétri, Pierre Vidal-Naquet et Edouard Will.

27. ÉDUCATION
— L'orthographe sera enseignée pendant toute la scolarité obligatoire.

27. D'UNE RÉGION A L'AUTRE

27. ÉQUIPEMENT
— A PARIS-DE... : des administrateurs contestent les comptes d'Air France.

28. SOCIÉTÉ

29. PRESSE

29 à 31. ARTS ET SPECTACLES
— MUSIQUE : *Christus*, de Liszt.
— THÉATRE : la première journée du Conservatoire.

39 à 42. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (31)
Annonces classées (35) à (38) ; Aujourd'hui (28) ; Carnet (28) ; « Journal officiel » (28) ; Météorologie (28) ; Mots croisés (28) ; Spectacles (43).

De la [illegible] au [illegible]
NOUVELLE COLLECTION ÉTÉ
Avec la garantie d'un maître tailleur
COSTUMES MESURE
dans un choix de 3.000 draperies
à partir de 681 F
Prêt-à-porter homme
Boutique Femme
LEGRAND TAILLEUR
27, rue du 4-Septembre, PARIS (Opéra)
A B C D F G H

VERS LA REPRISE DES NÉGOCIATIONS SALARIALES

Le traitement des fonctionnaires sera augmenté le 1er septembre au lieu du 1er octobre

Suspendues le 29 avril dernier, les négociations salariales dans le secteur public et nationalisé vont reprendre : tel est le résultat principal de l'entretien que M. Raymond Barre a accordé, lundi, à M. André Bergeron (nos dernières éditions du 23 juin). Déjà, M. Giscard d'Estaing avait indiqué, le 23 juin, au secrétaire général de F.O. qu'il « *souhaitait une reprise* » des négociations.

La date de la nouvelle rencontre entre M. Maurice Ligot, secrétaire d'Etat à la fonction publique, et les sept [illegible] de l'intersyndicale doit être incessamment fixée, afin si possible d'être communiquée au Conseil supérieur de la fonction publique, qui se réunit jeudi 30 juin. S'il n'est pas totalement certain que les négociations reprennent au mois de juillet, il est plus vraisemblable qu'elles reprendront à partir du 1er septembre.

Il est d'ores et déjà acquis, en tout cas, que la majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat sera décidée par le conseil des ministres du 7 septembre, avec effet au 1er septembre au lieu du 1er octobre : [illegible] pour respecter la « rythme » en vigueur année, compte tenu de l'évolution des prix. La dernière augmentation des fonctionnaires a eu effet rétroactif au 1er juin, au lieu du 1er juillet.

La question est évidemment de savoir quel sera le taux de cette augmentation, qu'en l'absence d'accord contractuel le gouvernement s'était unilatéralement fixé à 3,5 % le 1er juin. Ce sera l'objet des prochaines négociations, qui porteront essentiellement sur les deux principaux points en litige : le mode de calcul de la hausse au troisième mois du trimestre (l'indice des prix n'étant pas alors connu) et le système d'anticipation ou « avance de trésorerie », de façon à prévenir et compenser la hausse des prix. Avant la suspension du 29 avril, le gouvernement avait accepté de garantir non plus en masse salariale, comme c'était son intention première, mais en niveau de salaires.

Le 1er juillet

LE SMIC SERA PORTÉ A 9,58 F OU 9,60 F

Réuni hier pour fixer, en conseil des ministres, mercredi 29 juin, le taux d'augmentation du S.M.I.C. à compter du 1er juillet, le ministre du travail devait consulter pour avis, mardi 28 juin, la commission supérieure des conventions collectives. Compte tenu de l'évolution des prix en mai (+ 0,8 %) et du « coup de pouce » donné chaque année, en juillet, au pouvoir d'achat du salaire horaire des ouvriers (1), le S.M.I.C. pourrait être relevé de 2,60 % à 2,75 %. Il passerait ainsi de 9,34 F à 9,58 F (1 597 F par mois pour quarante heures de travail hebdomadaire) ou à 9,60 F (1 670 F). La C.G.T. et la C.F.D.T. devraient, de leur côté, réclamer un S.M.I.C. mensuel de 1 800 F.

L'augmentation bénéficierait directement six millions de personnes (5 % de l'ensemble des salariés) mais 8,7 % de ceux qui travaillent dans les entreprises de dix à cinquante personnes) et indirectement près d'un million trois cent mille autres travailleurs, dont la rémunération est voisine du SMIC.

(1) Le « coup de pouce » doit être égal à la moitié au moins de l'accroissement de ce pouvoir d'achat, soit 1,70 %, majoré de 0,05 %, progression prévue en un an.

Neuf inculpés sont renvoyés en correctionnelle pour l'incendie du C.E.S. Édouard-Pailleron

M. Alain Vernier, juge d'instruction à Paris, a signé l'ordonnance renvoyant devant le tribunal correctionnelle neuf personnes dont la responsabilité est engagée au sujet de l'incendie du C.E.S. Édouard-Pailleron, qui éclata le 1er février 1973, la mort de quatre adultes, l'enfant en outre [illegible].

Une audience d'instruction devrait fixer la date définitive des débats, qui pourraient durer trois ou quatre semaines, entre novembre, avec, pour parties civiles, vingt-six parents de victimes et trois associations de parents d'élèves.

Seront alors prévenus d'homicides et blessures involontaires :

— Quatre fonctionnaires, M. [illegible] Raynaud, conseiller référendaire à la Cour des comptes, directeur, à l'époque des faits, de la direction des équipements scolaires, universitaires et sportifs au ministère de l'éducation nationale, qui donna son agrément aux projets établis et choisit les architectes ainsi que les entreprises ; M. Albert Bouzoud, ingénieur général des ponts et chaussées, chef du service constructeur de l'académie de Paris ; son adjoint, M. Claude Duffaut, ingénieur des travaux publics de l'Etat, et M. Alain Roget, [illegible] technique, tous trois ayant été chargés du surveiller le déroulement de la construction de l'édifice ;

— Les deux architectes, M. Michel Keyte, de nationalité britannique, naturalisé à Londres en 1973, et M. Bernard Poirier, français, collaborant avec lui ;

— Les entrepreneurs, M. Michel Lefèvre, président-directeur général des Constructions modulaires, [illegible] qui fit office de bureau d'études, et M. Jean Ibar, président-directeur général de la S.E.M.I.P., qui réalisa la construction ;

— M. [illegible], cadre au service commercial du Gaz de France, auquel il avait tenu rigueur de ne pas s'être opposé au passage de tuyaux de gaz entre faux et vrais plafonds, mais qui n'assume sa responsabilité.

Rappelons que les deux personnes qui auraient le plus doivent comparaître les 6 et 7 octobre au tribunal pour enfants.

Aux États-Unis

LE DÉFICIT COMMERCIAL A DIMINUÉ EN MAI

Washington (*A.F.P., Agefi*). — Le déficit de la balance commerciale américaine s'est nettement réduit en mai, tombant à 1,2 milliard de dollars contre 2,6 en avril, ce qui constitue le plus faible déséquilibre mensuel enregistré depuis le début de l'année. Ce résultat provient d'une baisse des achats de pétrole et de café et d'une hausse des ventes de soja, de riz, et de matériel de transport. Les importations auraient atteint 11,9 milliards de dollars contre 12,6 milliards en avril, alors que les exportations sont passées de 10 à 10,4 milliards.

Pour les cinq premiers mois de 1977 le déficit s'est élevé à 9,77 milliards de dollars contre 361 millions pour la période de 1976 les importations avant augmenté de 28,7 % pour se situer à 58,2 milliards et les exportations de 9,4 à 49,84 milliards de dollars. Pour l'ensemble de l'année, ce déséquilibre dépasserait, selon les prévisions officielles, 30 milliards de dollars, alors que jusqu'ici le déficit le plus élevé avait été enregistré en 1972 avec 6,4 milliards.

Cependant, les commandes totales de machines-outils ont augmenté de 5,3 % en mai pour se situer à 2 815 millions de dollars. Celles en provenance de l'étranger sont passées de 12,5 millions en avril à 16,3 millions en mai.

Au Conseil d'État

UN CONTROLE SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXTRADITION A PROPOS DE M. PEDRO ASTUDILLO

Un important arrêt concernant le contrôle de l'extradition vient d'être rendu, sur demande de Me Philippe Waquet, aux conseils, à Rennes, de M. Pedro Astudillo, opposant au régime espagnol, visé par un mandat d'extradition de Madrid et incarcéré, de ce fait, depuis le 31 janvier 1976 (*le Monde* daté 2-3 janvier, 28-29 mars, 30 octobre 1976).

Devant une jurisprudence antérieure, le Conseil d'Etat a annulé la décision d'extradition, en se fondant sur l'article 5, paragraphe 3, de la loi du 10 janvier 1927, aux termes duquel « *l'extradition des étrangers* ». Ce texte prévoit que « *l'extradition n'est pas accordée (...) lorsqu'il résulte des circonstances que l'extradition est demandée dans un but politique* ».

La Haute Assemblée a donc implicitement admis que, si les faits reprochés à M. Astudillo en Espagne n'avaient pas un caractère politique, la demande qui s'appuyait sur eux présentait ce caractère politique.

M. Astudillo aurait été arrêté en flagrant délit sur-le-champ, mais il a toujours affirmé sans être démenti son innocence. Son avocat, Me Yves Dechezelles, craint que la France, dans ce cas, n'expulse son client.

A Nice

« LES ENFANTS DU DÉSESPOIR »

(De notre correspondant.)

Nice. — Trente-trois pour infractions à la législation sur les stupéfiants, vingt-quatre prévenus [illegible] ont comparu lundi 27 juin, devant la sixième chambre correctionnelle du tribunal de Nice, présidée par M. Porcher. A tous, garçons et filles — l'aîné a vingt-quatre ans, le benjamin dix-neuf ans, — sont reprochés l'usage et la circulation des produits toxiques allant du haschisch à l'héroïne. Parmi eux, une décoratrice, un poseur de moquette, deux étudiants en rupture de cours, un graveur, un garçon boucher, un manutentionnaire, un soudeur, un photographe, un peintre décorateur, un employé de station-service, et même un infirmier psychiatrique, bref un échantillonnage d'une société « *malade d'amertume et de chômage* », dont le substitut, M. Pagès, dira qu' « *elle n'a sans doute pas tout à fait bonne conscience pour apprécier le comportement de ces enfants du désespoir, venus trop tard dans un monde qui a plus changé en trente ans qu'en trois siècles* ».

Il requerra tout de même des peines de prison ferme. Après de longs débats, où s'enchevêtreront la philosophie et le droit, M. Raymond Giodano, vingt et un ans, sous le coup d'une précédente condamnation avec sursis, a été frappé d'une peine de quinze mois de prison ferme (sans révocation de sursis) ; deux autres peines de prison ferme ont été prononcées contre deux prévenus absents. Six condamnations à des peines de six à dix-huit mois avec sursis ont été [illegible] prononcées. [illegible] prévenu bénéficiant [illegible] simple.

Entre 1985 et 1990

LA FRANCE RETRAITERA 150 TONNES DE COMBUSTIBLES NUCLÉAIRES ALLEMANDS

La Compagnie [illegible] des matières nucléaires (COGEMA), filiale du Commissariat à l'énergie atomique, vient de signer un contrat [illegible] un producteur ouest-allemand d'électricité, la Philipps-[illegible]. Aux termes de ce contrat, signé le 22 juin dernier, la COGEMA retraitera dans son usine de La Hague entre 1985 et 1990, 150 tonnes de combustibles nucléaires irradiés sous forme d'oxyde.

Ce contrat est le premier [illegible] qu'espère obtenir la COGEMA — elle négocie actuellement avec la Belgique et le Japon — pour lui permettre de financer et d'alimenter une nouvelle usine de production à La Hague (dite UP 3), dont la mise en service est prévue pour 1985.

MORT DU DOCTEUR HEEZEN pionnier de la géologie sous-marine

Le docteur Bruce C. Heezen, pionnier de l'exploration des fonds océaniques et des phénomènes sédimentaires, est mort le 21 juin d'une crise cardiaque. Le décès du docteur Heezen s'est produit dans l'Atlantique nord, à bord du sous-marin nucléaire de recherches *NR-1*, alors qu'il [illegible] sur la dorsale de Reykjanès, au sud-ouest de l'Islande.

Né il y a cinquante-trois ans, dans l'Iowa, le docteur Heezen avait fait son doctorat de géologie à l'université Columbia de New-York, et toute sa carrière de chercheur se déroula au Lamont-Doherty Geological Observatory, qui est un des instituts spécialisés de cette université. C'est lui et Mme Marie Tharp qui repérèrent en 1956 le « rift », cette vallée longitudinale qui coupe en deux les dorsales sub-océaniques. C'est lui et le docteur Maurice Ewing, directeur du « Lamont », qui eurent en 1959 l'idée — bientôt vérifiée — que les dorsales constituaient une chaîne de montagnes de 65 000 mètres de long, serpentant sous tous les océans.

Depuis plusieurs années, le docteur Heezen se consacrait à l'exploration directe et systématique des fonds [illegible], en utilisant les [illegible] de la marine américaine. Il avait plusieurs fois à des [illegible] accumulant une énorme documentation dont la [illegible] reste à faire.

Parmi les sujets étudiés par le docteur Heezen, les courants de turbidité, qui font dévaler des quantités de matériaux [illegible] vers les plaines abyssales ; les traces laissées par l'explosion du volcan de Santorin, qui, vers [illegible] Jésus-Christ, provoqua probablement le brusque déclin de la civilisation minoenne ; la migration [illegible] plus rapide [illegible] du Pacifique [illegible] régions équatoriales jusqu'à [illegible] actuelle proche [illegible] ; l'extension [illegible] des champs [illegible] de [illegible] », qui, [illegible], provenaient de l'explosion d'un objet météorique il y a sept cent mille [illegible].

Quelques jours avant sa mort, le docteur Heezen avait reçu la médaille Walter-R.-Bucher de l'Union [illegible] de géophysique. Il appartenait à de nombreuses sociétés scientifiques et avait publié plusieurs livres et d'innombrables articles dans des revues spécialisées. Le docteur Heezen restera, avec Mme Marie Tharp, l'auteur des cartes extraordinairement précises des fonds océaniques, [illegible] qui furent publiées il y a quelques années par le National Geographic Magazine.

Volé en 1971 au musée de Bayonne

UN REMBRANDT EST RETROUVÉ AUX ÉTATS-UNIS

Un réseau spécialisé dans l'écoulement d'œuvres d'art volées vient d'être démantelé par le F.B.I. (police fédérale) de la région de New-York, où on a procédé à vingt-quatre [illegible].

Parmi les quarante récupérées figure un tableau de Rembrandt, le *Rabbin*, qui avait été dérobé au musée Bonnat, de Bayonne, le 3 mars 1971.

Deux autres tableaux de Rembrandt — un *Christ en croix* et un portrait du *bourgmestre Jan Six* — qui avaient été volés en même temps que [illegible] avaient été retrouvés en juillet 1971 à Francfort, par des journalistes, après un coup de téléphone anonyme.

Pendant la période précédant l'indépendance

LONDRES ENVISAGE DE CONFIER LE MAINTIEN DE L'ORDRE EN RHODÉSIE A UNE FORCE DU COMMONWEALTH « NON COMBATTANTE ».

Le Foreign Office a confirmé, lundi 27 juin, une information du jour même par le *Daily Mail*, selon laquelle Londres envisage de parrainer la création d'une force du Commonwealth qui serait chargée du maintien de l'ordre en Rhodésie, pendant la période transitoire devant conduire à l'indépendance.

Cependant, Londres souligne que le projet envisage la mise sur pied d'une « *force non combattante* » et non pas d'une force chargée de s'interposer entre les guérilleros [illegible] et les troupes [illegible].

De plus, bien que le projet soit encore au stade [illegible] détail, il faudra que toutes les parties intéressées acceptent l'ensemble des propositions anglo-américaines qui comportent trois éléments : la mise au point d'une constitution pour l'Etat indépendant du Zimbabwe, des arrangements pour la période de transition et la création d'un fonds pour le développement du Zimbabwe.

Sur le terrain, les combats font rage entre l'armée rhodésienne et les maquisards nationalistes. Ils ont fait [illegible] et un [illegible] en vingt-quatre heures, indiquait lundi un communiqué militaire.

Enfin, la population européenne ne cesse de diminuer. En mai, 1 754 Blancs ont [illegible] expatriés. — (*Reuter, A.F.P.J., U.P.I.*)

LES NEUF NE PARVIENNENT PAS A S'ENTENDRE SUR UNE POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE

Luxembourg (A.F.P.). — Les neuf ministres de la Communauté économique, réunis, lundi 27 juin, à Luxembourg, n'ont pu mettre en place une politique commune en matière de pêche dans la zone des 200 milles.

La Grande-Bretagne (elle a le monopole des 60 % des ressources en pêche de la C.E.E.) persiste actuellement à parler de « zone préférentielle » de 50 milles plutôt que de « zone économique ». L'Irlande continue d'exiger une zone [illegible] de 100 milles. Les [illegible] de France, pour répartir les [illegible] de prises de poissons, [illegible] définir [illegible] ou 50 milles), ont tenu compte d'une part des intérêts des régions vivant exclusivement de la pêche et, d'autre part, des [illegible] pêcheurs face aux pêcheurs industriels.

La plupart des délégations souhaitent [illegible] arrivé à un accord communautaire afin d'éviter toutes mesures unilatérales. L'examen du dossier a donc été renvoyé au prochain conseil agricole des 18 et 19 juillet, après que la Commission européenne et les représentants permanents auprès de la C.E.E. aura élaboré une série de propositions [illegible].

Mgr ERNOULT DEVIENT ARCHEVÊQUE DE SENS

La démission de Mgr [illegible] Stourm, archevêque de Sens, a été acceptée par Paul VI, prend effet à dater du 29 juin au matin. Mgr Eugène [illegible], archevêque coadjuteur de Sens, devient de ce fait archevêque de Sens.

[Mgr [illegible] Ernoult est né à Saint-Pol-de-Léon le 13 novembre 1926. Il a été ordonné à Rennes le 29 juin [illegible]. Il a été aumônier national de l'Action générale catholique des hommes de 1960 à 1968. Il a été [illegible] à Rome, par le pape. Il est archevêque co-adjuteur de Sens depuis 1975. Il est [illegible] des commissions épiscopales du clergé et des semi-naires et pour les migrations.]

NOUVELLES BRÈVES

● [illegible] vice-présidents de la SACEM, Jean Marietti et Henry [illegible], ont été élus, le 25 juin, à Paris.

[Né le 10 novembre 1900 à Bastia, Jean Marietti, directeur des éditions [illegible], a participé à l'adaptation en français de nombreux opéras, parmi lesquels *Pays du Sourire*, de Lehar, *Frasquita*, de Franz Lehar, *Valses de Vienne*, de Johann Strauss, *Comtesse Maritza*, d'Emeric Kalman, etc.

Henry Verdun, de son vrai nom Maurice Casteiain, né à Roubaix le 9 avril 1900, a écrit des musiques de films, notamment *Sous les chapeaux verts*, *La Bouilleuse*, *Les Amants du Tage*, *Minuit, Cyrano de Bergerac*, *L'assassin habite au 21*, *Le Corbeau*, *Le Bossu*, *Le Secret de Mayerling*, *Le Voleur de femmes*, *Le Coupable*. Il a également signé la composition de partitions pour de nombreuses comédies musicales créées aux Bouffes-Parisiens ou à l'Eldorado, telles que *l'Hostellerie de la vertu*, *la Reine de [illegible]* ou *Pouponnière* sur le thème d'Alfred Villemetz.]

● *Les grévistes de Lip* [illegible] *Electrique*, qui avait été coupé par la police, à l'usine de Besançon. [illegible] spécialistes, [illegible] pris certains risques en rétablissant le courant [illegible], qui était sous tension, [illegible] dû [illegible] moyens de fortune.

● *Deux morts dans un foyer de réfugiés.* — Dans un foyer de jeunes travailleurs, à Cachan (Val-de-Marne), où sont hébergés des réfugiés cambodgiens, l'un d'eux, ce [illegible] 28 juin, a tué sa femme à [illegible], avant de blesser un de ses compatriotes. L'homme s'est [illegible] la mort en se tranchant la gorge et en se jetant du haut de l'immeuble. Les [illegible] de ces réfugiés n'étaient pas connues ce mardi en fin [illegible].

Le numéro du « Monde » daté 30 juin 1977 a été tiré à 554 047 exemplaires.

LA TREILLE
LE SPÉCIALISTE OÙ TOUT EST BIEN VÊTEMENT
HOMMES, DAMES, JUNIORS
soldes d'été
QUALITÉS IRRÉPROCHABLES
PRIX EXCEPTIONNELS
62, R. St-Antoine ARTS - 6e
PARKING ATTENANT A NOS MAGASINS

STYLES ANCIENS VIEILLEFF DÉCORATEUR TOUTES ÉPOQUES
R. BERBIGIER
961.14.97
MAGASIN DIRECTION
BOUTIQUE DÉCORATION
95100 ARGENTEUIL

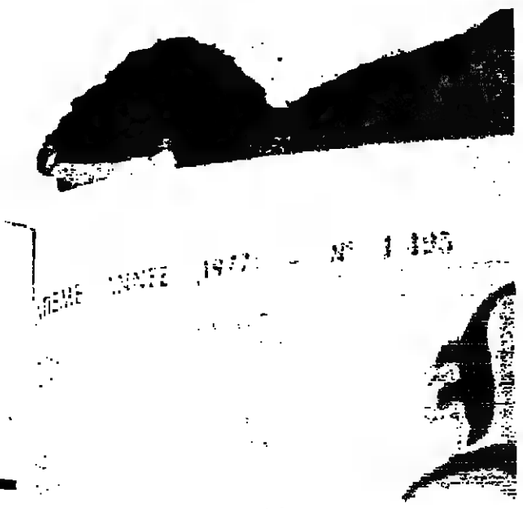

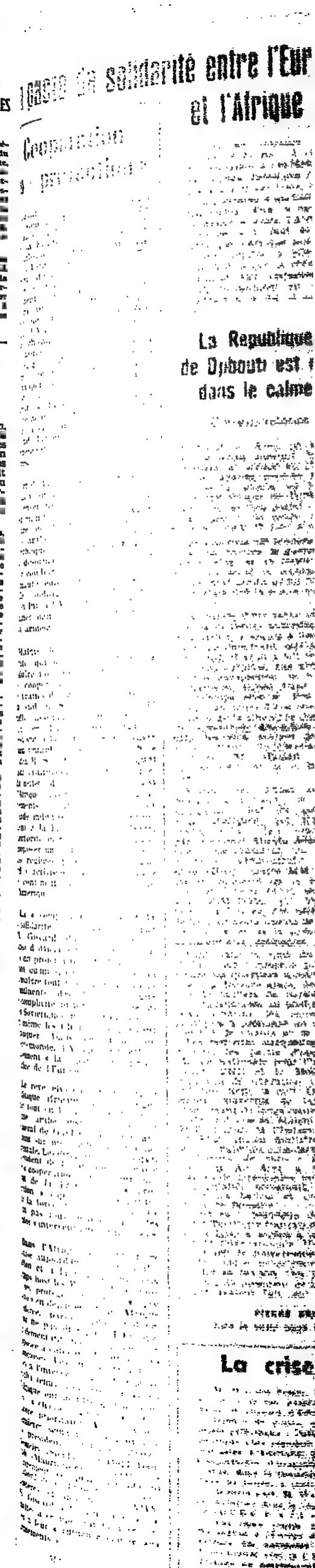

TRENTIÈME ANNÉE (1977) — N° 1 495 SÉLECTION HEBDOMADAIRE DU JEUDI 23 AU MERCREDI 29 JUIN

DIRECTEUR : Jacques FAUVET
FONDATEUR : Hubert BEUVE-MÉRY

DIRECTION
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
5, RUE DES ITALIENS, 75009 PARIS

TELEPHONE : 246-72-23
Adresse télégraphique : JOURMONDE PARIS

Le Monde

N° [illegible]

Canada, 0,50 $ can. ; Côte-d'Ivoire, 110 fr. ; Egypte, 30 p. ; Grèce, 20 dr. ; Hollande, 1,15 fl. ; Indonésie, 250 Rp. ; Israël, 3,50 L.I. ; Liban, 150 P.L. ; Sénégal, [illegible] fr. ; [illegible] 2,5 cinq ; Tunisie, 80 [illegible] Turquie, 6 L.T. ; U.S.A., 0,50 $ U.S.

ABONNEMENT : Six mois / Un an
France ..... F 35 / F 60
Etranger .... F 48 / F 85
(Tarifs avion page 2.)
CHÈQUE POSTAL : PARIS N° 4207-23

Un pacte de solidarité entre l'Europe et l'Afrique ?

Coopération ou « protection »

Saluant, comme il se doit, l'accession de Djibouti à l'indépendance, qui lave symboliquement la France du « péché » de colonialisme en Afrique, M. Giscard d'Estaing propose l'établissement d'un « pacte de solidarité » entre l'Europe et le continent noir. Alors que, du Sahara au cap Bonne-Espérance, de l'Erythrée à l'ex-Katanga, l'Afrique devient le nouveau champ clos des rivalités planétaires et des affrontements idéologiques, Paris table sur la volonté de nombreux dirigeants d'échapper à la tyrannie manichéiste des blocs, volonté qui fournit à l'Europe les chances de promouvoir une nouvelle politique avec un continent dont dépend largement son approvisionnement en matières premières.

Fort de la réussite de son intervention au Zaïre, encouragé par le consensus franco-africain qui s'est manifesté en avril, à Dakar, assuré de la bienveillance des pays arabes, le président de la République estime que la France est désormais la mieux placée pour conduire, au nom de la Communauté européenne, cette nouvelle politique qui éviterait, selon lui, à l'Afrique d' « être entraînée dans une ruineuse course aux armements ».

Malgré les impératifs d'austérité qui ont conduit Paris à réduire fâcheusement son budget de coopération, les 4 milliards de francs dépensés chaque année au nord du Sahara, et les onze mille assistants techniques servant sous [illegible] — tardifs — de cesser l'aide militaire à Pretoria [illegible] à la France, selon [illegible], l'autorité morale nécessaire pour proposer une « troisième voie » à des régimes qu'obsèdent le nouvel « activisme soviétique » dans le continent et les silences de l'Amérique.

La « complémentarité » de la « [illegible] » avec l'Europe que M. [illegible] ainsi d'officialiser constituent en soi un projet [illegible] plus [illegible] sant qu'un [illegible] de [illegible] malgré tout, [illegible] entre les [illegible] liens et une « complicité historique » que ni les Soviétiques, ni les Américains, ni même les Chinois, ne peuvent invoquer. Dans l'ensemble du tiers-monde, l'Afrique est effectivement « la » partenaire privilégiée de l'Europe.

Le rêve élyséen d'une grande politique africaine qui prolongerait tout en l'y associant la politique arabe instaurée par le général de Gaulle achoppe néanmoins sur une ambiguïté fondamentale. Les dirigeants auxquels le président de la République parle de « coopération » attendent surtout de la France une « protection » capable de perpétuer par la force des régimes qui ne sont pas tous menacés par les seules « interventions étrangères ».

Dans l'Afrique que l'histoire pousse aujourd'hui à la radicalisation et à la coupure en deux temps hostiles Paris a déjà choisi ses protégés et s'érige « ipso facto » en défenseur d'une Afrique modérée, parfois peu crédible, pour ne pas dire plus. L'Europe, en demeurant, n'est pas toujours disposée à entériner les initiatives françaises. Les propos très hostiles à l'intervention française au Shaba tenus, voici trois mois, en Belgique ont montré que le souci de « [illegible] » était encore prioritaire. Au cours des dernières semaines, en tout cas, les présidents Mobutu (Zaïre), Nemeiry (Soudan) et Ould Daddah (Mauritanie) ont manifesté clairement ce qu'ils attendaient d'abord de la France : des hélicoptères et des blindés AMX. Et [illegible] d'Estaing a-t-il invités à ce moment-là à renoncer à leur « ruineuse course aux armements » ?

(Mardi 28 juin.)

La République de Djibouti est née dans le calme

Correspondance

Djibouti. — Avec, en arrière-plan, le décor suranné du haut commissariat occupé en [illegible] par Léonce Lagarde, premier gouverneur [illegible] de la colonie, [illegible] de la République de Djibouti — blanc, [illegible] pastel — frappés d'une [illegible] rouge, ont été envoyées lundi 27 juin à 0 heure.

Les vou-vous des femmes, les sirènes des navires de guerre français et vingt et un coups de canons ont salué la naissance du nouvel Etat tandis qu'un feu d'artifice était tiré face aux quartiers africains.

La crainte d'incidents avait incité les nouvelles autorités et les responsables français à mettre en place un important service d'ordre. Ainsi, chacun a-t-il retrouvé, non sans surprise, aux abords de la ville européenne les rouleaux de barbelés, signes d'une époque en principe révolue. Peu avant minuit, au cours d'une séance solennelle de la Chambre des députés, réunie en Assemblée nationale, les élus avaient proclamé officiellement l'indépendance et confirmé M. Hassan Gouled comme président de la République.

Aucun chef d'Etat ne s'est déplacé à Djibouti, le colonel Mengistu, chef du gouvernement éthiopien, qui était attendu, s'étant fait représenter par le colonel Atnafu Abate, premier vice-président du conseil militaire administratif provisoire (Derg). Outre MM. Robert Galley, ministre de la coopération, et Olivier Stirn, secrétaire aux DOM-TOM, qui représentaient la France, des délégations de tous les Etats voisins de l'ONU, de l'O.U.A. et de la Ligue arabe assistaient aux cérémonies.

Tard dans la nuit du 26 au 27 juin, sur l'immense place qui sépare les quartiers somalis de la cité des dockers afars, des dizaines de milliers de personnes se sont rassemblées au pied du drapeau. Chacun des responsables politiques a prononcé un discours ponctué de chants et de danses.

Les festivités auxquelles participaient les partis d'opposition, l'Union nationale pour l'indépendance (UNI) et le Mouvement populaire de libération (M.P.L.), ont duré toute la nuit. Des danseuses, couvertes de bijoux et brandissant de longs couteaux délicatement ciselés, étaient venues de Tadjourah. M. Chehem Daoud, un Afar, ancien ministre de la santé, longtemps considéré comme l'« homme de main » de l'ex-président Ali Aref, a joué les maîtres de cérémonies, tandis que la population acclamait, dans le calme, les ballets et orchestres venus de Somalie.

C'est sans beaucoup de fièvre que le Territoire français des Afars et des [illegible] a accédé à la souveraineté internationale. Un décret du conseil de gouvernement [illegible] chaque propriétaire à repeindre sa maison. Des portraits officiels du président de la République [illegible] fait leur apparition.

PIERRE BRIAND.

[illegible] la [illegible]

La polémique sur l'eurocommunisme

Les dirigeants soviétiques continuent de se considérer comme le Saint-Office nous déclare M. Santiago Carrillo

La polémique soulevée par la publication, jeudi 23 juin, dans la revue soviétique « Temps nouveaux », d'un article attaquant l'eurocommunisme et M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste espagnol, se poursuit. A Madrid, le comité central du P.C.E., réuni pendant le week-end, a réaffirmé [illegible] du parti à la « voie démocratique vers le socialisme » et son droit à « élaborer sa ligne politique et sa stratégie en toute indépendance ». Le comité central s'est également déclaré solidaire de M. Santiago Carrillo. Dans l'interview qu'il nous a accordée, le secrétaire général du P.C.E. affirme que « les Soviétiques contribuent à diviser le mouvement communiste (communiste) et que « les dirigeants de l'U.R.S.S. [illegible] se considèrent comme le Saint-Office ».

En Italie, le quotidien communisant « Paese Sera » estime que la revue soviétique « vise en fait l'eurocommunisme dans son ensemble » et que la cause de cette attaque est peut-être l'inquiétude des dirigeants soviétiques « de voir les [illegible] communistes occidentaux gagner l'Europe de l'Est ». De son côté, l'organe du P.C.I., « l'Unità », rappelle que « tous les partis communistes sont autonomes ».

M. Santiago Carrillo a répondu, dimanche 26 juin, à l'issue de la réunion du comité central de son parti, aux *questions de notre envoyé spécial* sur l'anathème lancé par Moscou contre sa personne et contre l'eurocommunisme.

« Cette attaque de Moscou contre l'eurocommunisme, sous l'annonce d'une nouvelle scission dans le monde communiste ?

— Pour qu'il y ait scission, il faudrait qu'il y ait organisation. Or, ce qui existe c'est un mouvement et non une organisation communiste internationale. En ouvrant cette polémique, les dirigeants soviétiques contribuent évidemment à diviser un tel mouvement. Ils montrent qu'ils s'éloignent chaque fois plus de la [illegible].

— Pourquoi à votre avis ont-ils pris une telle initiative ?

— Parce que [illegible] est une Eglise. Ils continuent de se considérer comme le Saint-Office. Ils pensent encore pouvoir prononcer des anathèmes et des excommunications. Et aussi parce que la politique eurocommuniste les gêne, pas seulement notre politique à nous, Espagnols, mais celle d'autres partis.

— Moscou s'en prend surtout à votre dernier livre...

— En fait, l'article de *Temps nouveaux* passe sous silence l'essentiel de mon livre, l'analyse qui est faite de l'eurocommunisme. Il m'attaque surtout pour ce que je dis des pays de l'Est. Au lieu de répondre à mon livre, il se sert de prétendues déclarations que j'aurais faites à la presse sans jamais dire de quelle presse il s'agit. Cet article est un ensemble de mensonges indignes de journalistes appartenant à un parti qui se dit marxiste. C'est un prodige de manichéisme et de falsification des thèses soutenues par notre parti. De telles méthodes n'ont rien à voir avec le marxisme. Je le répète, ces messieurs se conduisent comme un Saint-Office en action. Ils ne peuvent donc inspirer que de la défiance.

Propos recueillis par
CHARLES VANHECKE.

(Lire la suite page 6.)

Les dépenses de l'État augmenteront d'environ 12% en 1978

L'équilibre budgétaire sera difficile à réaliser

Les dépenses de l'Etat qui seront inscrites dans le budget pour 1978 [illegible]. Elles représentent une progression d'environ 12 % par rapport au budget de 1977 rectifié. Des efforts particuliers sont prévus pour la justice, la culture, la jeunesse et les sports, l'environnement, les affaires étrangères. Les créations d'emplois, plus nombreuses cette année, atteindront le total de 25 000. Les tarifs des entreprises publiques augmenteront d'environ 6 %, sauf ceux de la S.N.C.F. qui devront [illegible] plus, pour empêcher la hausse des salaires de s'aggraver. Le conseil des ministres du mercredi 29 juin doit entériner ces [illegible].

Les recettes de l'Etat pour 1978 ne seront fixées qu'au début de septembre, mais il apparaît dès maintenant que l'équilibre budgétaire sera très difficile à [illegible] sans [illegible] fiscal supplémentaire.

Au cours du comité des prix de lundi, M. Villain, directeur des prix au ministère de l'économie et des finances, a confirmé la décision prise par le gouvernement de [illegible] les prix à la production et à l'importation des articles [illegible] qui bénéficient des mesures de sauvegarde ; ce blocage ne prévoit aucune dérogation. Il en va de même pour le café et le [illegible]. D'autre part, les entreprises [illegible] pour non-respect de l'accord de [illegible] des prix qu'elles avaient signé. M. Boulin a adressé à de nombreuses firmes des lettres de mise en garde, dont [illegible] d'ailleurs [illegible].

Les objectifs de l'Etat pour 1978 sont maintenant [illegible]. Elles [illegible] progresser à peu près comme la production intérieure en valeur, telle que la prévoient les comptables officiels : d'environ 12 % par rapport aux dépenses de cette année (1). Dans l'ensemble, les grands [illegible] dépensiers (l'agriculture, l'[illegible] ment) ne [illegible] ni plus ni moins pourvus que les années précédentes. Les préoccupations électorales n'apparaissent donc pas ; ou pas encore, puisqu'elles peuvent se manifester sous [illegible] d'allégements fiscaux qui, eux, ne [illegible] la fin d'août ou le début de septembre.

Un ministère a posé, par son appétit, de gros problèmes, celui des armées. La loi-programme militaire, votée fin 1975, prévoit qu'en 1982 le budget des armées représentera 20 % du total des dépenses de l'Etat, contre 17 % actuellement. D'où [illegible] progressions [illegible] on imagine les répercussions. [illegible] inscrite à [illegible] pour l'année prochaine, dont on peut prévoir qu'elle [illegible] les députés [illegible] la discussion du projet gouvernemental au Parlement au [illegible] prochain. Une [illegible] dépenses [illegible] : celle qui concerne les rapatriés.

En revanche, un effort très net a été fait en faveur de la justice, de la culture, de la jeunesse et des sports, de l'environnement, des affaires étrangères. Les programmes d'action prioritaire (PAP) inscrits au 7e Plan ont, [illegible] été respectés. Le [illegible] novateur, traduit bien de même une [illegible] volonté [illegible] gement.

Quel [illegible] dépendra sur la conjoncture ? Une [illegible] dépenses de l'Etat [illegible] un effet [illegible] ou d'accélérateur ? Il est également beaucoup trop tôt pour le dire, puisque [illegible] de l'Etat sont loin [illegible] remarquera [illegible] même deux choses. D'une part, vingt-cinq mille emplois environ [illegible] créés [illegible] la fonction publique [illegible] sation), nombre supérieur à celui qui [illegible] inscrit dans le budget de 1977. D'autre [illegible] d'équipement croîtront plus vite que [illegible] publiques : les autorisations de [illegible] augmenteront, elles, [illegible] 7 %, c'est-à-dire plus qu'en 1977.

Enfin, malgré un concours budgétaire de 30 [illegible] année [illegible] nationales, les tarifs publics ne seront pas relevés de plus de 6 à 6,5 % en 1978. Une [illegible] tout de même : les tarifs [illegible] S.N.C.F. augmenteront [illegible] plus vite (environ 15 %) pour stabiliser le déséquilibre [illegible] des chemins de fer.

Pour toutes ces raisons, le budget de l'Etat [illegible] en préparation apparaît capable de [illegible] qui, en l'état actuel des prévisions, [illegible] lente [illegible] progression de 4,5 % actuellement prévue [illegible] qu'une première estimation, sujette à de [illegible]. Il ne paraît pas, en tout cas, les marques de [illegible] qui [illegible] par la Banque de France grâce à l'encadrement du crédit.

En fait, la partie du budget 1978 la plus difficile à mettre au point concernera les recettes de l'Etat, c'est-à-dire les impôts [illegible]. En effet, l'actuel [illegible] fiscale inchangée, les dépenses publiques [illegible] par [illegible] On [illegible] le déficit compris entre 5 et 12 ou 13 milliards de francs, l'imprécision de ce chiffrage s'expliquant par l'incertitude de la conjoncture au cours des mois à venir (plus la [illegible] économique est faible, moins les [illegible] de T.V.A. [illegible]).

Or, le gouvernement pourra difficilement [illegible] — surtout en période pré-électorale — [illegible] aménagements fiscaux auxquels il tient plus ou moins [illegible] : application de la loi Royer aux commerçants et artisans, qui implique l'octroi d'un abattement de 20 % sur leur revenu ; révision des bilans des entreprises ; aménagement du [illegible] de l'impôt sur le revenu.

Ces différentes mesures entraîneront des pertes [illegible] considérables pour le trésor. Si elles devaient être prises, MM. Giscard d'Estaing et Barre se trouveraient confrontés à un choix difficile [illegible] bien accepter un [illegible] budgétaire important, que l'[illegible] de l'Etat a toujours refusé : ou bien [illegible] résoudre à [illegible] impôts supplémentaires.

ALAIN VERNHOLES.

(Mercredi 29 juin.)

(1) Chiffres [illegible] de la loi de finances [illegible] 1977, mais non compris les [illegible] nelles du « plan » Barre bis (personnes [illegible] famille, [illegible]).

Un entretien avec M. Kekkonen

La conférence de Belgrade ne doit pas devenir un tribunal nous déclare le président de la République finlandaise

Helsinki. — *Grand, chauve depuis ses jeunes années, le regard aigu derrière de grosses lunettes, M. Urho Kekkonen se considère, et est considéré par la plupart de ses compatriotes, comme une sorte de président à vie de la République finlandaise. Elu pour la première fois en 1956, et constamment réélu, il compte solliciter l'an prochain un nouveau mandat qui devrait lui permettre de rester en fonction jusqu'en 1984, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans (il est né avec le siècle).*

Le secret de la longévité politique de M. Kekkonen est pour une grande part le crédit dont il jouit auprès des dirigeants soviétiques, qui voient [illegible] président le gage du [illegible] de la [illegible] dite « [illegible] », allant à développer des relations d'amitié entre la Finlande et l'U.R.S.S. C'est donc sur ce thème que nous l'avons surtout interrogé lors de l'entretien qu'il nous a accordé dans la petite maison qu'il occupe au bord d'un bras de mer dans un faubourg d'Helsinki. A propos de la conférence de Belgrade, qui a commencé depuis le [illegible] 15 juin aux travaux, M. Kekkonen [illegible] que [illegible] de cette réunion ne doit pas être de rédiger [illegible] l'acte final d'Helsinki en 1975, « la conférence de Belgrade ne doit pas devenir un tribunal », estime-t-il.

« Quelle signification peut être attribuée à la récente réorganisation du gouvernement finlandais et notamment à l'entrée de communistes dans le cabinet ?

— Au cours de son histoire, la politique finlandaise a trop souvent dû reposer sur des gouvernements parlementaires faibles et de courte durée. Personnellement, j'ai acquis dès les années 50 la conviction que, dans les conditions finlandaises, la base gouvernementale la plus durable et politiquement la plus solide doit reposer sur les partis du centre et de la gauche. Voilà pourquoi je suis très content que cette solution se soit révélée possible une fois de plus. Nous avons [illegible] d'un gouvernement majoritaire solide dans la difficile situation économique que nous connaissons actuellement.

» [illegible] des communistes dans la politique gouvernementale, j'ai abordé notamment ce problème dans l'un de mes discours, il y a une dizaine d'années.

J'ai dit alors : « J'attache une » grande importance à ce que soit » accepté en Finlande le droit de » principe des communistes de » contribuer au gouvernement et, » sur un pied d'égalité, à la con- » duite des affaires de l'Etat. » Dans le même contexte, j'ai constaté, toutefois, qu'il est une autre chose de définir comment ce principe sera appliqué en pratique : « La Finlande est un pays multi- » parti et il revient aux partis » politiques de décider entre eux » de leur coopération et du pro- » gramme de la politique gouver- » nementale. Si l'on n'arrive pas, » dans ces pourparlers à un ar- » rangement qui pourra être ac- » cepté aussi par les communistes, » ceux-ci doivent [illegible] suivant » les règles du jeu parlementaire, » dans l'opposition. » Cette fois, ils ont estimé pouvoir accepter le résultat négocié, ce qui n'a pas [illegible] le cas en 1972 et 1976. Je suis [illegible] que, [illegible] circonstances, cette solution [illegible] la meilleure possible.

» En outre, il est apparu tout à fait clairement, ces derniers temps, que les membres de la tendance majoritaire du P.C. [illegible] positive au patriotisme finlandais. Cela s'est révélé [illegible] au cours d'une émission de télévision. Il y a quelques jours.

— Quel rôle [illegible] jouer à la conférence de Belgrade ? Souhaitez-vous que des suites lui soient données et que des institutions « ad hoc » soient mises sur pied ?

L'intérêt finlandais à l'égard de la C.S.C.E. n'a pas diminué. Nous considérons la détente comme la seule alternative raisonnable qui existe à l'heure actuelle. Nous avons fortement soutenu le processus de la C.S.C.E. jusqu'à présent et nous allons l'encourager à Belgrade dans la mesure du possible, y compris en ce qui [illegible] les services que la Finlande, seule ou en [illegible] autres pays neutres, pourra éventuellement offrir aux Etats participants.

» Nous considérons que l'Acte final d'Helsinki comporte déjà le [illegible] de la conférence de Belgrade sera la première dans son genre et que d'autres conférences seront organisées à une date ultérieure. La mise sur pied des institutions « ad hoc » pourra être une [illegible] de coopération appropriée. Mais ce n'est qu'à Belgrade que nous verrons s'il y a lieu d'[illegible] de ce genre.

» En tout cas, il faut construire à partir du texte de l'Acte final. Nous pensons que la conférence de Belgrade ne doit pas devenir un tribunal. Nous avons devant nous un processus très long et très ardu. Ce qui, pour nous, est important, c'est que ce processus soit mis en route de manière positive et [illegible].

— Pensez-vous que des mesures militaires permettant [illegible] en Europe soient souhaitables, au-delà de ce qui avait été prévu par l'acte final de la Conférence d'Helsinki ?

Propos recueillis par
MICHEL TATU.

[illegible] la suite page [illegible]

(1) Le P.C. finlandais [illegible] en deux tendances : l'une, minoritaire, dite « stalinienne », très proche de l'U.R.S.S., majoritaire, qui a pris [illegible] à l'égard de Moscou.

La crise aux antipodes

M. Malcolm Fraser, premier ministre australien, s'est entretenu au cours de son [illegible] à Paris le 16 juin, avec MM. Raymond Barre et Giscard d'Estaing. M. Fraser a précisé, au cours d'une conférence de presse, que les discussions avaient porté sur trois sujets principaux : l'uranium, le développement d'une consultation politique plus régulière entre les deux pays et les questions commerciales. L'Australie, qui met actuellement au point sa politique d'exportation d'uranium, [illegible] un fournisseur potentiel de la France, dont la consommation devrait considérablement augmenter dans les années à venir.

D'autre part, M. Muldoon, premier ministre néo-zélandais, vient de séjourner dans la capitale française, où il a assisté à la réunion de l'O.C.D.E. Il a été reçu par M. Barre.

Les [illegible] montrent l'intérêt porté par Canberra et Wellington à [illegible]. Les deux gouvernements conservateurs des antipodes veulent resserrer leurs liens politiques et économiques avec la C.E.E., alors que ni l'Australie ni la Nouvelle-Zélande ne parviennent à sortir de leur crise économique.

(Lire dans l'enquête de notre envoyé spécial Jacques Decornoy.)

DIPLOMATIE

APRÈS LA VISITE DE M. BREJNEV

C'est avec une demi-heure de retard que M. Brejnev a quitté Orly pour Moscou, mercredi après-midi 22 juin, dans un nouvel Iliouchine spécialement envoyé à Moscou. Il avait offert, avant, un déjeuner dans le nouveau bâtiment de son ambassade en l'honneur de M. Giscard d'Estaing et de nombreuses personnalités, dont M. Chirac, maire de Paris.

Auparavant, le chef de l'Etat soviétique avait eu à Rambouillet un ultime entretien, très écourté, avec le président de la République. Le rendez-vous, qui avait été fixé à 10 heures, a en effet été reporté d'une heure. Les documents finaux de la rencontre n'en ont pas moins été signés comme prévus par les deux présidents en fin de matinée.

Il s'agit notamment d'une déclaration commune qui passe en revue les grands problèmes internationaux et affirme notamment l'attachement des deux parties au respect de l'intégrité territoriale des Etats africains et de leur droit à décider librement de leur avenir « sans ingérence de l'extérieur ». Sur le plan bilatéral, Paris et Moscou ont évoqué la possibilité d'un élargissement de leur coopération dans le domaine nucléaire civil, pour la construction non seulement de centrales mais aussi de réacteurs surrégénérateurs. Une déclaration spéciale sur la non-prolifération des armes nucléaires traduit par ailleurs l'intérêt des deux pays pour le développement des usages pacifiques de l'atome.

Une autre déclaration conjointe énumère un certain nombre d'efforts considérés par les deux parties comme nécessaires à la poursuite et à l'intensification de la politique de détente. Il s'agit notamment de prendre des « initiatives décisives en direction du désarmement » et de « favoriser la compréhension entre les hommes par un développement de leurs contacts et par un progrès de la connaissance mutuelle ».

La déclaration commune : la France et l'U.R.S.S. continueront de donner à la détente un contenu tangible et concret »

La déclaration franco-soviétique signée mercredi 22 juin à Rambouillet par M. Giscard d'Estaing et Brejnev énumère les personnalités présentes aux conversations et souligne le « climat de grande cordialité, conforme aux relations amicales et aux liens historiques existant entre les deux pays », dans lequel sont déroulés les entretiens. Les deux parties « confirment leur volonté de poursuivre leur coopération dans tous les domaines et de continuer à apporter leur contribution au renforcement et à l'approfondissement de la détente. Elles entendent œuvrer concurremment à l'ancrer dans les relations internationales et de lui donner un contenu tangible et concret ». Abordant la période écoulée depuis la conférence d'Helsinki sur la sécurité européenne, le texte poursuit :

« *Les deux parties constatent que, pendant cette période, la situation s'est améliorée en Europe et que certains progrès ont été accomplis dans les relations politiques, économiques, culturelles et autres entre les pays européens.*

« Profondément attachées à l'application intégrale et dynamique de l'acte final d'Helsinki, la France et l'U.R.S.S. sont résolues à travailler à la mise en œuvre effective de toutes ses dispositions. Elles notent que des progrès continus dans les relations bilatérales entre les Etats, dans tous les domaines visés par l'Acte final, constituent l'un des moyens principaux de parvenir à la réalisation de ce programme d'action à long terme.

« *Les deux parties ont procédé à un échange de vues sur la réunion de Belgrade des représentants des affaires étrangères prévue par l'acte final. Elles ont exprimé l'espoir que cette réunion se déroulera dans un esprit constructif et contribuera à faire progresser concrètement la mise en œuvre des dispositions de l'acte final et par conséquent à affermir la détente.* »

« La France et l'U.R.S.S. ont noté que la détente ne pourra prendre toute sa dimension que si tous les Etats signataires parviennent à la réalisation des objectifs définis dans l'acte final et s'adaptent aux nécessités de la détente leur action dans toutes les régions du monde.

« *Les deux parties ont souligné la grande importance qu'elles attachent à l'accord quadripartite du 3 septembre 1971 (sur Berlin, N.D.L.R.), dont le strict respect et la pleine application sont la garantie de la stabilité dans la région correspondante et constituent de ce fait un élément fondamental du maintien de la détente en Europe.*

« *Les deux parties, en accordant leur conférence sur la nécessité de régler le problème de Chypre sur la base du respect total de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Un règlement équitable et durable devra être trouvé par la voie des négociations. Elles prononcent pour l'évacuation rapide de la République de Chypre par toutes les troupes étrangères. (...)*

Le droit d'Israël à une « existence indépendante »

« *Les deux parties ont noté que les circonstances étaient actuellement plus favorables à des progrès dans un règlement d'ensemble au Proche-Orient. Les deux parties se félicitent de ce que les positions qu'elles soutiennent depuis longtemps sur les éléments essentiels du règlement font maintenant l'objet d'une large approbation. Elles soulignent que l'établissement d'une paix juste et durable repose sur le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, le respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris celui de créer sa propre patrie, le droit à une existence indépendante de tous les Etats de la région, y compris Israël, dans des frontières sûres et reconnues.*

« *Dans cet esprit, la France et l'U.R.S.S. espèrent que la conférence de la paix à Genève pourra se réunir selon l'intention de l'accord avec la participation de tous les partis intéressés, y compris les représentants du peuple palestinien.*

La situation en Afrique

« *Les deux parties ont étudié avec attention la situation en Afrique.*

« La France et l'U.R.S.S. confirment, dans l'esprit de la politique de détente, l'importance qui s'attache, pour le renforcement de la paix sur le continent africain, au respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats africains, ainsi qu'à la réalisation du droit des peuples d'Afrique à décider pour eux-mêmes et librement de leur sort, sans ingérence de l'extérieur.

« Se félicitant de l'accession prochaine de Djibouti à l'indépendance, la France et l'U.R.S.S. espèrent que tous les Etats respecteront la souveraineté et l'intégrité territoriale du nouvel Etat.

« *Les deux parties expriment le souhait que les peuples du Zimbabwe [la Rhodésie, N.D.L.R.] et de la Namibie puissent accéder rapidement que possible leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance conformément aux principes et aux résolutions des Nations unies. Elles déplorent et condamnent la poursuite de la politique d'apartheid en Afrique du Sud.*

« *La France et l'U.R.S.S. déclarent qu'elles ont l'intention, compte tenu du rôle éminent qu'elles jouent dans l'arène internationale en faveur de la détente et de la sécurité, de participer dans un esprit constructif aux efforts entrepris en faveur du désarmement.*

« *Les deux parties, soucieuses de désir de favoriser toute initiative qui puisse contribuer à la réalisation du désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire, sous un contrôle international strict et efficace, qui déjà donné lieu à accord à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée au désarmement, feront leurs efforts pour que les débats aboutissent à des résultats positifs et concrets permettant de donner une impulsion nouvelle aux travaux sur le désarmement afin de libérer le monde des dangers inhérents à la course aux armements tant nucléaires que conventionnels.*

« *Les deux parties considèrent néanmoins que la tenue de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur le désarmement, dont les objectifs principaux consisteraient à définir les principes généraux applicables en matière de désarmement, à déterminer les principaux efforts à accroître l'efficacité des mécanismes des négociations existants, ne diminue en rien leur intérêt pour la réunion d'une conférence sur le désarmement. Elles souhaitent que les conditions requises pour une telle réunion — en particulier l'adhésion de toutes les puissances nucléaires — puissent être remplies dans un proche avenir. (...)*

« *La partie française continue de considérer comme inacceptables les propositions de la partie soviétique relatives à la production de nouveaux types d'armes de destruction massive ou de nouveaux systèmes de telles armes.*

« *Les deux parties se sont prononcées pour reconnaître la nécessité d'une réorganisation des relations économiques internationales, tenant compte du rôle des pays en voie de développement à être associés aux progrès économique mondial, à mieux recevoir une part plus équitable, tenant qu'à influencer le choix dont il dépend.* »

« Elles ont affirmé leur volonté de poursuivre un dialogue utile à cet égard, d'œuvrer pour l'élargissement de la coopération dans tous les domaines avec les pays en voie de développement et de renforcer la coopération économique internationale entre tous les Etats sur une base d'égalité. »

Les relations bilatérales

Dans le domaine bilatéral, la déclaration relève l'importance des rencontres au niveau le plus élevé et des contacts de ministres. Les deux parties poursuivront « *la pratique des consultations politiques approfondies* » et renforceront « *le caractère systématique et vue d'un meilleur enrichissement réciproque de leurs positions, et, le cas échéant, de leur concertation* ».

« *(...) Elles ont constaté avec satisfaction que le volume des échanges commerciaux continuait à croître de façon régulière et que cette augmentation permettait d'envisager de nouvelles perspectives. Les rythmes de croissance du commerce mutuel en 1975-1976 ont été d'environ 20 % par an, et son volume, pour les deux années indiquées, a atteint approximativement le volume d'échanges des cinq années précédentes, soit 1970-1974. Elles se sont fixé l'objectif du doublement des échanges pour la période 1975-1979, fixé à Rambouillet en décembre 1974, sera atteint et même dépassé. Les deux parties ont décidé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour obtenir leur triplement. Elles sont, en outre, convenues de continuer à porter leurs efforts afin d'assurer une progression plus harmonieuse de ces échanges.*

« *Les deux parties sont décidées à favoriser la réalisation de nouveaux projets et, à cette fin, un nouvel accent au programme d'approfondissement de la coopération entre le secteur de l'économie et de l'industrie pour une période de cinq ans, comprenant une liste complémentaire de projets agréés entre les deux parties à l'occasion de la signature, à l'issue de la session de la commission mixte, de l'accord sur la coopération dans le domaine des transports.*

« Les deux parties ont noté qu'une coopération scientifique et technique s'est développée depuis plusieurs années entre les deux pays dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et ont évoqué la possibilité d'un élargissement de cette coopération, notamment dans le domaine des centrales nucléaires et des réacteurs surrégénérateurs.

« La France et l'Union soviétique sont décidées à faire de nouveaux efforts pour assurer le développement de l'enseignement de la langue de France et de la langue française en Union soviétique, tant sur le plan scolaire et universitaire qu'au niveau des adultes. Elles estiment, en particulier, souhaitable d'étudier la possibilité et l'effet d'accroître le nombre des lecteurs et des assistants d'un pays dans l'autre. Elles sont résolues à faciliter les rencontres régulières entre jeunes des deux pays, y compris des jeunes qui accomplissent leurs études. (...)

« *On a noté l'intérêt des contacts qui ont déjà eu lieu. Les parties se sont déclarées prêtes à poursuivre, dans la mesure du possible, et élargir de tels échanges en considérant qu'ils sont appelés à favoriser le renforcement des traditionnels du respect que les forces armées de l'Union soviétique et de la France se portent mutuellement.*

« Les deux parties continuent à attacher du prix au développement des sentiments de respect, d'estime et d'amitié entre les peuples de France et d'Union soviétique. Elles estiment que le renforcement de ces sentiments sera favorisé par le développement de la connaissance mutuelle de la culture et de la vie des peuples ainsi que des contacts entre Français et Russes. Elles considèrent qu'ainsi se poursuivra l'instauration d'un climat propice à l'accomplissement des tâches importantes que la France et l'Union soviétique tient dans le domaine de leurs rapports bilatéraux et dans celui de la consolidation de la paix dans le monde. »

(Jeudi 23 juin.)

Les négociations financières n'ont pas abouti

M. Giscard d'Estaing et M. Brejnev se sont référés à plusieurs reprises au cours des deux jours de la bonne évolution des échanges commerciaux entre la France et l'U.R.S.S. MM. Patolichev et Rossi ont signé mercredi matin à Rambouillet un « protocole annexe au programme de développement de la coopération franco-soviétique dans le domaine de l'économie et de l'industrie pour une période de dix ans » qui prévoit un triplement des échanges au cours de la période 1975-1979 par rapport aux cinq années précédentes. Ce texte, cependant, ne prévoit rien sur un point essentiel : le problème des crédits gouvernementaux à l'U.R.S.S. et sans lesquels tout développement des échanges devient illusoire.

Cette question a fait l'objet de négociations techniques avant et pendant le « sommet » de Rambouillet, mais ces discussions n'ont pas abouti. Deux problèmes retenaient en particulier l'attention des experts : le dégagement par la France d'une nouvelle tranche de crédits — entre 5 et 10 milliards de francs — pour favoriser l'accroissement des échanges envisagé et la modification des taux d'intérêt préférentiels actuellement appliqués et qui seront légèrement relevés selon l'importance des opérations qu'il s'agit de réaliser.

Il semble que les négociations aient buté sur deux points : le refus des Soviétiques d'accepter une légère hausse — 0,25 %, dit-on — des taux d'intérêt, et les pressions ouest-européennes, comme l'Allemagne fédérale, qui dénoncent régulièrement la pratique des crédits gouvernementaux préférentiels, quitte à recourir à d'autres artifices comptables pour favoriser le développement de leurs échanges. A un moment donné, experts français et soviétiques espéraient pouvoir trancher au plus haut niveau le litige qui les oppose sur le taux d'intérêt. La question, finalement, n'a pas été soumise à MM. Giscard d'Estaing et Brejnev. Elle va, dit-on, faire l'objet de nouvelles discussions, vraisemblablement à la veille du voyage que M. Barre fera en Union soviétique pour y présider, en septembre, les travaux de la grande commission de coopération franco-soviétique. J. A.

(Vendredi 24 juin.)

La détente internationale

La déclaration conjointe de la France et de l'Union soviétique sur la détente internationale est ainsi rédigée :

« La France et l'Union soviétique considèrent qu'à notre époque où les deux pays ont atteint une puissance de destruction immense et où le problème de la satisfaction des besoins matériels se pose de façon aiguë pour une partie importante de la population de la terre, l'intérêt supérieur de l'humanité exige de façon impérieuse que les Etats et les peuples subordonnent aux politiques fondées sur la recherche, la rivalité et la force et qu'ils reconnaissent que, en dépit des différences dans la conception de l'organisation de la société, ils sont solidaires face aux périls qui les menacent.

« Elles estiment que, pour répondre à cette nécessité impérieuse de notre temps, les Etats doivent renoncer à utiliser la force, la menace ou l'intervention des moyens économiques pour influencer la politique des autres Etats, se prêter à la solution des différends qui les opposent par des moyens pacifiques, et développer entre eux une coopération visant à la meilleure utilisation des richesses de la nature et au progrès de la civilisation.

« Elles constatent que, depuis un peu plus d'une dizaine d'années, il a été tenu un plus grand compte de cette nécessité dans les rapports internationaux, ce qui a permis l'instauration de la politique de détente. L'U.R.S.S. et la France croient que l'amélioration de leurs relations a joué un rôle important dans cette évolution favorable. Elles se félicitent de ce qu'un nombre croissant d'Etats se soient associés à cette politique, de ce que la tendance à la détente soit devenue générale.

« Elles constatent qu'ont été conclus un certain nombre d'accords de grande importance, visant à dépasser certains des différends qui pouvaient opposer la France ou l'U.R.S.S. ou qui a pu permettre de procéder à un désarmement général, à la mise en œuvre des principes qui doivent être à la base d'un développement pacifique de la coopération internationale, ainsi qu'à la création de conditions qui peuvent permettre un tel développement, et définir en commun ces principes et ces mesures dans l'Acte final de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

« La France et l'Union soviétique considèrent comme indispensable que soient poursuivis et intensifiés par tous les Etats les efforts en faveur de la détente internationale :

« — En faisant une application de l'Acte final signé à Helsinki et en entreprenant les actions entreprises en ce sens ;

« — En prenant des initiatives décisives en direction du désarmement ;

« — En faisant en sorte que l'esprit de la détente ne soit pas contrarié par les considérations de la politique de bloc ;

« — En s'abstenant d'intervenir dans les affaires intérieures des autres Etats et en respectant leur souveraineté et leur indépendance ;

« — En tenant en considération les intérêts légitimes et les préoccupations des autres Etats ;

« — En contribuant au climat de confiance dans les relations entre les Etats ;

« — En adaptant aux nécessités de la détente leur action vis-à-vis de tous les Etats et dans toutes les régions de la terre ;

« — En favorisant la compréhension entre les hommes par un développement de leurs contacts et par un progrès de la connaissance mutuelle de la culture et de la vie des peuples ;

« — En adoptant une attitude favorable au renforcement des sentiments d'amitié et de confiance entre les peuples.

« Les deux parties confirment, en outre, que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales par tous les Etats constitue l'une des conditions d'une amélioration profonde de leurs relations mutuelles.

« La France et l'U.R.S.S. sont résolues à développer leur action en faveur de la détente, à la faire prévaloir par leur politique pratique, par leurs efforts conjoints, et à traduire les progrès de leurs rapports avec les autres Etats. »

(Jeudi 23 juin.)

La non-prolifération des armes nucléaires

La « *déclaration franco-soviétique sur la non-prolifération des armes nucléaires* » est ainsi rédigée :

« La République française et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, conscientes de la responsabilité qu'elles portent en tant que puissances nucléaires et désireuses d'éviter les dangers qui découlent de la dissémination des armes nucléaires, réaffirment leur volonté de déployer tous leurs efforts tendant à éviter la prolifération.

« A cette fin, elles estiment qu'une large coopération internationale est nécessaire, particulièrement au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont le système d'inspection, en contrôlant le respect effectif des engagements pris en matière de non-prolifération, constitue un moyen important et efficace pour atteindre cet objectif. Elles sont prêtes à contribuer à l'amélioration de ces contrôles.

« La France et l'U.R.S.S. reconnaissent que l'accès aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire représente pour un nombre croissant de pays un moyen important de leur développement économique. Elles veilleront, de leur côté chacune en ce qui la concerne, à ce que leur coopération avec d'autres pays tiers dans le domaine de l'industrie nucléaire présente toutes les garanties nécessaires pour empêcher la prolifération. Dans cette perspective, elles rappellent qu'elles ont accepté en principe la limitation des transferts de matières nucléaires prêtes à fabriquer des explosifs nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs et d'installations ou technologies susceptibles de produire de tels explosifs.

« Les deux parties appliqueront leur politique d'exportations de matériels nucléaires, équipements et technologies en respectant leurs engagements internationaux dans ce domaine. Elles sont disposées, chacune en ce qui la concerne, à renforcer les dispositions et garanties appropriées dans le domaine des équipements, des matières et des technologies. Elles continueront à contribuer activement à la concertation sur les principes généraux applicables aux exportations nucléaires.

« Elles se félicitent de la coopération qui a été instaurée entre elles dans le domaine de la technologie nucléaire.

« La France et l'U.R.S.S. attachent une grande importance à la protection physique des matières nucléaires afin d'éviter tout usage ou maniement non autorisé. Elles se prononcent en faveur de l'élaboration d'une convention internationale à ce sujet.

« Elles poursuivront leurs consultations sur l'ensemble de ces questions. »

(Jeudi 23 juin.)

TARIF DES ABONNEMENTS PAR AVION

(Les prix ci-dessous sont nets et ne comportent aucune taxe locale majorée.)

	6 mois	1 an
Europe, Turquie d'Asie, Chypre, Açores, Canaries, Madère, Algérie, Maroc, Tunisie	88	168
D.O.M., Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Haute-Volta, Territoire français des Afars et des Issas	98	185
T.O.M., T.F.A.I., République malgache, Poste navale, Etat	73	136
Libye, Egypte, Arabie Saoudite, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Liban, Syrie	64	122
Birmanie, Brunei, Chine, Corée, Hongkong, Indonésie, Japon, Macao, Malaisie, Mongolie, Philippines, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Guinée, Fidji, Nouvelle-Zélande, Laos, Cambodge	93	175
Canada, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud, autres pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie	82	153

Nous recommandons à nos abonnés résidant à l'étranger d'utiliser des chèques bancaires libellés à notre ordre et adressés directement au journal « Le Monde ».

Nous leur rappelons, pour les renouvellements de joindre à leur paiement la bande d'avis d'échéance.

EN FRANCE

LA CON

La détente est

L'U.R.S.S. et le dialogue Nord-S

du 23 au 29 juin 1977

EN FRANCE

Enfin les deux parties « confirment que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales par tous les États constitue l'une des bases d'une amélioration profonde de leurs relations mutuelles ».

Le secrétaire général du P.C. soviétique, que MM. Raymond Barre, Louis de Guiringaud et Mme Simone Veil étaient venus saluer à son départ, n'a fait aucune déclaration. Peu après le décollage de son appareil, il faisait parvenir un message à M. Giscard d'Estaing, affirmant notamment que « les mécanismes concrets et utiles, des documents signés, permettent de parler d'une nouvelle et grande perspective au développement des relations franco-soviétiques, qui répondent aux intérêts de l'approfondissement des rapports de bon voisinage et de la compréhension en Europe, constituant une assurance de paix pour le monde entier ». Un peu moins de quatre heures après son départ, M. Brejnev était accueilli à Moscou par plusieurs membres du bureau politique et notamment par M. Mikhaïl Sousiov.

Peu après son départ, M. Giscard d'Estaing tenait à l'Élysée une conférence de presse restreinte, « à l'anglaise ». Debout derrière un pupitre marqué de son sceau personnel, le président de la République a répondu pendant quarante-cinq minutes aux questions qui lui étaient posées, en principe exclusivement sur les relations franco-soviétiques, mais en débordant quelque peu sur les questions de politique intérieure (voir ci-dessous). Il a confirmé notamment l'intérêt de la France pour le projet soviétique de conférence mondiale sur le désarmement et de session spéciale de l'Assemblée générale de l'ONU sur le sujet. Il a brièvement longuement évoqué les problèmes de la limitation de la défense et de la prolifération nucléaire.

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La détente est un choix entre la compréhension et l'affrontement

DÉCLARE M. GISCARD D'ESTAING

En réponse à une question sur la différence des conceptions en matière de détente, M. Giscard d'Estaing analyse la déclaration franco-soviétique sur la détente et affirme que les quatre conditions qu'il avait présentées à M. Brejnev se retrouvent dans le texte. A propos des droits de l'homme, il poursuit :

« Il faut que les Français sachent que la France est le pays des droits de l'homme, qu'elle est le pays des libertés fondamentales, que celles-ci figurent dans nos textes constitutionnels, nos textes de lois et que nous appliquons scrupuleusement ces principes.

» D'ailleurs j'observe que l'année dernière il y avait encore dans la politique française certaines initiatives tendant à ce qu'on appelait à l'époque la défense des libertés, il y avait des comités et des commissions, et je m'aperçois que tout cela a disparu : disparu pourquoi ?

» Cela a disparu devant l'évidence qu'à l'heure actuelle les pouvoirs publics en France, le président de la République, le gouvernement, sont profondément attachés au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et je dirai, connaissant nos messieurs les journalistes, vous en savez quelque chose.

» Ce qui est important du côté soviétique, c'est la reconnaissance de ce principe. Il figure, bien entendu, déjà dans l'acte final d'Helsinki, mais c'est la première fois qu'il figure dans un document bilatéral entre l'Union soviétique et un de ses principaux partenaires. »

Interrogé sur le désarmement, le président de la République évoque les « gigantesques arsenaux » qui créent une situation « sans précédent dans l'histoire de l'humanité » et poursuit :

« Entre l'Union soviétique et la France, un grand effort doit être accompli dans la direction de la réduction de ce potentiel militaire.

» Les Soviétiques ont mis un certain nombre d'initiatives. Vous avez vu, dans les textes qui ont été signés, que nous n'avons pas repris plusieurs d'entre elles, et d'ailleurs je dirai qu'elles n'ont jamais pris de décision, par exemple, la proposition qui avait été faite par les Soviétiques de renoncer à l'usage en premier de l'arme nucléaire n'a pas été évidemment au cours des discussions que j'ai eues avec M. Brejnev. D'ailleurs, notre attitude en l'occurrence de faire valoir qu'une telle proposition n'était évidemment pas applicable pour la France puisque, si nous la retenions, elle mettrait en cause le principe même de notre dissuasion nucléaire.

» Les points sur lesquels nous avons pu atteindre nos buts sont d'abord le fait que la France soit présente à la tenue, sans doute en 1978, d'une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée au problème du désarmement ; d'autre part, le fait que nous soyons également favorables à une proposition soviétique qui est celle d'une conférence mondiale sur le désarmement.

» Nous pensons une condition en est qu'elle comporte cette dernière caractéristique, c'est la participation de l'ensemble des puissances nucléaires. Une telle conférence mondiale n'aurait évidemment pas son sens si telle ou telle puissance nucléaire en était absente.

» Ce qu'il y a de nouveau sans doute dans notre discussion sur ce sujet, c'est le fait que j'ai indiqué que le problème du niveau des armements était pour la France un problème secondaire qui appelait notre préoccupation et que, donc, nous allions suivre de très près le développement des initiatives internationales sur ce sujet. »

L'U.R.S.S. et le dialogue Nord-Sud

A propos d'une question portant sur l'opinion soviétique au dialogue Nord-Sud, M. Giscard d'Estaing répond :

« Nous avons parlé de ce sujet et vous remarquerez dans notre texte le fait que l'Union soviétique est très sensible aux problèmes que posent, à l'heure actuelle, le développement économique dans le monde et l'inégalité de la répartition des ressources. (...) Quant à la forme de sa participation, l'Union soviétique, à l'heure actuelle, n'est pas prête, me semble-t-il, à la définir.

» L'Union soviétique pratique, vous le savez, une politique qui consiste à traiter directement, sur une base bilatérale, la plupart des problèmes [illegible] développement. J'ai indiqué à M. Brejnev que l'organisation économique à venir devait sans doute de plus en plus une large place aux organisations, organisations de marchés, organisations multilatérales, concertation en matière d'aide, et qu'il serait bien normal, et sans doute à long terme inévitable, que l'Union soviétique se fasse [illegible] associés à ce type d'action.

» Autant l'Union soviétique semble-t-il le problème à l'heure actuelle, autant elle ne me paraît pas, pour le moment, disposée à entrer dans les mécanismes existants de l'action multilatérale internationale. »

Comment on s'étonnait à M. Giscard d'Estaing de ce qu'à titre d'« application » du principe du respect des droits de l'homme, il a évoqué avec M. Brejnev des cas humains précis, le président de la République répond qu'il [illegible] de citer ou qu'est la différence

» Fondamentalement, la détente, c'est un choix. C'est le choix d'un effort pour améliorer les relations, la compréhension entre des pays ou des groupes de pays dont chacun sait que les orientations politiques, que les structures, sont fondées sur des principes différents ; donc, c'est le choix d'une méthode systématique d'amélioration de ces relations.

» Quelle est l'alternative à la détente ? Il faut la voir clairement : c'est d'organiser l'affrontement par divers moyens, ces moyens peuvent être idéologiques, peuvent être militaires, peuvent constituer toutes sortes de formes de pression entre nous et [illegible]. (...)

» Compte tenu de l'accumulation des moyens militaires de toute nature, [illegible] ce que serait la situation du monde à l'heure actuelle, si le langage tenu par les principaux dirigeants, M. Brejnev, M. Carter, mon[illegible] M. Schmidt ou d'autres, était celui de la préparation ou de l'hypothèse de l'affrontement. Je vous le dis d'y réfléchir.

» Donc, la détente, c'est le choix d'un effort de compréhension et de rapprochement. (...)

» (...) Ce choix, il faut le faire à partir de la définition des principes [qui doivent guider les relations internationales] N.D.L.R.] et du rappel de leurs conséquences, mais on ne peut pas le faire à partir des cas concrets, pour une raison simple, c'est que nos pays — je dis bien nous nos pays — n'acceptent pas l'ingérence dans les affaires intérieures : la France n'accepte pas et n'acceptera pas l'ingérence dans ses affaires intérieures ; nous n'accepterions pas qu'un processus judiciaire en France fasse l'objet d'interventions diplomatiques extérieures, aucun de nous ne l'accepterait. (...)

» Cela ne veut pas dire que nous nous désintéressons d'un certain nombre de situations humanitaires. Il serait [illegible] et injuste d'en faire le reproche à la France, pays dont je rappelais récemment qu'il est sans doute celui qui accueille à l'heure actuelle le plus grand nombre de réfugiés politiques, des réfugiés politiques qui naissent en France la [illegible] que nous avons. Chaque fois que nous rencontrons des dirigeants importants de pays où se pose tel ou tel problème, nous [illegible] chaque fois, nous obtenons la réciprocité de certains de ces cas. Mais, il nous arrive fréquemment d'agir en direction, parce que nous n'avons pas dérogé pour l'instant à notre [illegible] sur le plan public, puisque c'est l'autre méthode, c'est-à-dire l'intervention dans des cas particuliers. Donc cette réponse est une [illegible] soulevons, bien entendu, un certain nombre de cas [illegible] nous [illegible] des résultats positifs. »

Une initiative africaine

Après avoir fait observer que M. Brejnev a fait [illegible] un caractère « privilégié » des relations entre l'Union soviétique et la France, M. Giscard d'Estaing aborde le problème de Djibouti et de l'Afrique en général :

« Lorsque, il y a quelque temps, j'avais l'occasion d'évoquer les problèmes de Djibouti avec mes dirigeants soviétiques, il n'y avait pas eu de prise de position de leur part. Vous verrez au contraire que dans le texte de la déclaration générale il est fait allusion de façon très précise à l'indépendance de Djibouti et au respect des prérogatives du nouvel État.

» Nous avons parlé de l'Afrique. J'ai rappelé les bases de la politique française, c'est-à-dire l'Afrique aux Africains, les choses essentielles que l'Afrique aux Africains. Le problème de la sécurité et du droit à la sécurité des États africains, et sur ces points j'ai eu l'accord de M. Brejnev.

» J'ai également [illegible] un point qui va d'ailleurs dans le sens d'une préoccupation plus générale de l'Union soviétique : je pense qu'il serait souhaitable que vienne, ici ou là, une initiative concernant la limitation des armements ou des transferts d'armes à l'Afrique. Mais j'indique qu'une telle initiative, à mon avis, devrait venir des Africains eux-mêmes, et c'est la raison pour laquelle je me suis abstenu de la formuler publiquement. Mais si les Africains, ou telle ou telle organisation représentative de l'Afrique, prenaient une initiative dans ce domaine, elle rencontrerait du côté de la France un accueil favorable. »

A propos du Proche-Orient, le président de la République rappelle ce que sont les trois principes que la France avait énoncés en avril 1974 (évacuation des territoires occupés, droit des Palestiniens à une patrie, droit à l'existence de tous les États de la région dans des frontières reconnues, mises en garanties), « l'Union soviétique et la France ont des conceptions semblables », poursuit-il.

» J'ai indiqué à M. Brejnev que la question n'était pas tant dans le détail de l'application de ces principes. Il y a un certain nombre de questions qui se posent ou qui sont posées à partir de la nature de cette évacuation. A partir de la conception juridique de notre patrie palestinienne, mais j'estime qu'à l'heure actuelle il n'est pas souhaitable de figer les positions, puisque ce sont les sujets mêmes de la négociation. Je considère que nous n'avons pas à intervenir dans le déroulement des événements politiques internes, ici ou là, mais qu'il est important de rappeler la position de la France, qui reste attachée à ces trois principes. »

Une « valorisation du rôle de la France »

Comme on demande à M. Giscard d'Estaing souhaite jouer le rôle de médiateur entre l'Union soviétique et les États-Unis, le président de la République répond :

» Un rôle de médiateur, non. Un rôle à jouer, oui, par la force des choses puisque, depuis l'entrée en fonction de la nouvelle administration américaine, il n'y a pas eu de contacts personnels entre M. Brejnev et M. Carter, alors que j'ai rencontré successivement M. Carter et M. Brejnev.

» D'autre part, en raison de la mise en place de cette nouvelle administration, d'un certain nombre d'initiatives qu'elle a prises, s'agissant des cas particuliers pour ce qui est des droits de l'homme, s'agissant des nouvelles approches de la négociation S.A.L.T., il y a, en effet, un élément de novation dans les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique, et nous avons donc, à mon égard, un rôle à jouer.

» Je ne reviendrai pas l'expression de « médiateur » puisque, dans le même temps, il y a des conversations directes entre les États-Unis et l'Union soviétique, par l'intermédiaire des ambassades, et que, dans un certain nombre de cas, il nous arrive de nous entremettre dans une direction, dans une autre direction. Mais ne donnons pas l'air d'être en train d'intermédiaire sur le plan public, puisque c'est l'autre méthode, c'est-à-dire l'intervention dans des cas particuliers. Donc cette réponse est une [illegible] soulevons, bien entendu, un certain nombre de cas [illegible] nous [illegible] des résultats positifs. »

Une « valorisation du rôle de la France »

Comme on demande à M. Giscard d'Estaing souhaite jouer le rôle de médiateur entre l'Union soviétique et les États-Unis, le président de la République répond :

» Un rôle de médiateur, non. Un rôle à jouer, oui, par la force des choses puisque, depuis l'entrée en fonction de la nouvelle administration américaine, il n'y a pas eu de contacts personnels entre M. Brejnev et M. Carter, alors que j'ai rencontré successivement M. Carter et M. Brejnev.

» D'autre part, en raison de la mise en place de cette nouvelle administration, d'un certain nombre d'initiatives qu'elle a prises, s'agissant des cas particuliers pour ce qui est des droits de l'homme, s'agissant des nouvelles approches de la négociation S.A.L.T., il y a, en effet, un élément de novation dans les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique, et nous avons donc, à mon égard, un rôle à jouer.

» Je ne reviendrai pas l'expression de « médiateur » puisque, dans le même temps, il y a des conversations directes entre les États-Unis et l'Union soviétique, par l'intermédiaire des ambassades, et que, dans un certain nombre de cas, il nous arrive de nous entremettre dans une direction, dans une autre direction. Mais ne donnons pas l'air d'être en train d'intermédiaire sur le plan public, puisque c'est l'autre méthode, c'est-à-dire l'intervention dans des cas particuliers. Donc cette réponse est une [illegible] soulevons, bien entendu, un certain nombre de cas [illegible] nous [illegible] des résultats positifs. »

Une puissance nucléaire de plein exercice

Le président de la République aborde ensuite un problème dont il a « longuement parlé » avec M. Brejnev, celui de la non-prolifération nucléaire.

» Nous avons, à ces égards, un rôle important et délicat à jouer.

» Pourquoi ? Parce que nous sommes une puissance nucléaire. Nous sommes de plein exercice. Nous sommes devenus une puissance nucléaire militaire. (...) D'autre part, nous sommes une puissance nucléaire civile complète.

» En même temps, la France ressent profondément le problème de la non-prolifération. (...)

» Dans ce domaine, la France est amenée à faire des propositions, parce que c'est un pays qui est bien placé pour prendre la double dimension de l'action internationale : la première générale, c'est de limiter le danger de prolifération nucléaire militaire.

» La seconde, c'est de répondre aux besoins de très nombreux pays qui vont avoir besoin de l'électricité nucléaire dans la période à venir. Et on ne peut pas se contenter de traiter un seul de ces dossiers. (...) Je suis en train de réfléchir à ce que sera le moment venu une proposition française sur ce sujet. »

Le président de la République expose ensuite les deux inconvénients que présente à son avis la conférence de Genève sur le désarmement, tenue dans le cadre de l'ONU, et à laquelle la France ne participe pas depuis sa création en 1962 :

« Le premier inconvénient, c'était le système de la co-présidence. Vous savez que cette réunion, qui est une réunion de trentaine de pays, il y a deux co-présidents qui sont les États-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Nous ne voyons pas pourquoi une réunion internationale multilatérale a deux co-présidents statutaires :

» Le deuxième inconvénient est que je n'observe pas qu'elle (cette conférence) ait obtenu des résultats concrets d'une très grande portée, encore que, sur un certain nombre de sujets de caractère technique, [illegible] pu être atteintes.

» Alors, je lui ai indiqué que si, sur ces deux points, il y avait des inconvénients, c'est-à-dire, d'une part, la procédure, et notamment [illegible], en ce qui concerne la présidence, et d'autre part, les perspectives de résultats dans notre conception, la France examinerait la [illegible]. »

Enfin, en ce qui concerne la conférence sur la réduction des forces en Europe centrale, M. Giscard d'Estaing n'envisage pas la participation de la France pour des raisons qui sont bien connues.

A propos des négociations sur les armements stratégiques et de l'action de la mission du secrétaire d'État américain à la défense, M. Brejnev a, selon M. Giscard d'Estaing, dépeint la surprise qui avait été la sienne devant les propositions qui avaient été présentées à Moscou et lesquelles ces propositions avaient été jugées par lui inacceptables.

M. Giscard d'Estaing conclut :

« Cette ligne de la politique française, quelle est-elle ? Peut-on dire de la France ? Je vous dirai que la France est l'alliée loyale des États-Unis, le partenaire actif dans l'Alliance atlantique, et que, bien entendu, elle n'est le sujet de personne. »

(Dimanche 26 juin.)

La détente idéologique s'applique un peu à nous-mêmes

Interrogé sur l'accueil avec lequel M. Chirac avait entouré à l'Hôtel de Ville de Paris, M. Giscard d'Estaing a répondu : *« Il y a deux choses. La première : [illegible] pas du président de la République qu'il polémique avec quelqu'un pour le compte lui-même à la fonction de président. D'autre part, le fonctionnement d'une société d'État en France comporte des entretiens — qui sont parfois très mal organisés — et des parties protocolaires. Sur ces parties protocolaires, je n'ai aucune d'appréciation à porter. »*

Le chef de l'État a ensuite évoqué l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel. « J'ai noté avec beaucoup de satisfaction a-t-il dit, le vote, hier soir, de l'Assemblée nationale, à la quasi-unanimité, du projet de loi électorale concernant l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne. A la quasi-unanimité. Et j'imagine que s'il y avait eu les uns ou les autres, une opposition profonde à une élection de cette nature celle-ci se serait manifestée à l'occasion du vote du dispositif qui va permettre à cette élection de se dérouler. »

Comme on lui demandait si l'existence d'un bon climat entre la France et l'Union soviétique était compatible avec les démonstrations d'anticommunisme de la majorité, M. Giscard d'Estaing a déclaré : *« Je crois qu'il [illegible] pour la France — [illegible] des événements stratégiques et de l'action de la mission du secrétaire d'État américain à la défense, M. Brejnev a, selon M. Giscard d'Estaing, dépeint la surprise qui avait été la sienne devant les propositions qui avaient été présentées à Moscou et lesquelles ces propositions avaient été jugées par lui inacceptables ».*

M. Giscard d'Estaing conclut :

« Cette ligne de la politique française, quelle est-elle ? Peut-on dire de la France ? Je vous dirai que la France est l'alliée loyale des États-Unis, le partenaire actif dans l'Alliance atlantique, et que, bien entendu, elle n'est le sujet de personne. »

(Dimanche 26 juin.)

La détente idéologique s'applique un peu à nous-mêmes

Interrogé sur l'accueil avec lequel M. Chirac avait entouré à l'Hôtel de Ville de Paris, M. Giscard d'Estaing a répondu : *« Il y a deux choses. La première : [illegible] pas du président de la République qu'il polémique avec quelqu'un pour le compte lui-même à la fonction de président. D'autre part, le fonctionnement d'une société d'État en France comporte des entretiens — qui sont parfois très mal organisés — et des parties protocolaires. Sur ces parties protocolaires, je n'ai aucune d'appréciation à porter. »*

Le chef de l'État a ensuite évoqué l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel. « J'ai noté avec beaucoup de satisfaction a-t-il dit, le vote, hier soir, de l'Assemblée nationale, à la quasi-unanimité, du projet de loi électorale concernant l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne. A la quasi-unanimité. Et j'imagine que s'il y avait eu les uns ou les autres, une opposition profonde à une élection de cette nature celle-ci se serait manifestée à l'occasion du vote du dispositif qui va permettre à cette élection de se dérouler. »

Comme on lui demandait si l'existence d'un bon climat entre la France et l'Union soviétique était compatible avec les démonstrations d'anticommunisme de la majorité, M. Giscard d'Estaing a déclaré : *« Je crois qu'il [illegible] pour la France — [illegible] des événements stratégiques et de l'action de la mission du secrétaire d'État américain à la défense, M. Brejnev a, selon M. Giscard d'Estaing, dépeint la surprise qui avait été la sienne devant les propositions qui avaient été présentées à Moscou et lesquelles ces propositions avaient été jugées par lui inacceptables ».*

M. Giscard d'Estaing conclut :

« Cette ligne de la politique française, quelle est-elle ? Peut-on dire de la France ? Je vous dirai que la France est l'alliée loyale des États-Unis, le partenaire actif dans l'Alliance atlantique, et que, bien entendu, elle n'est le sujet de personne. »

(Dimanche 26 juin.)

Le Monde de l'éducation

Le numéro de juillet-août est paru

«LE PALMARÈS 77 DES UNIVERSITÉS»

Pour la seconde année consécutive, « le Monde de l'éducation » publie un « palmarès des universités », en étendant l'éventail des disciplines analysées : toutes les lettres, les sciences, les sciences sociales et humaines, y figurent la médecine (pour partie) et les classes préparatoires aux grandes écoles (scientifiques et de commerce).

La carte parisienne se modifie. Les universités de la région parisienne « produisent » à elles seules plus du tiers des doctorats en lettres et en sciences. Plus de la moitié des élèves qui entrent à l'École polytechnique proviennent des classes préparatoires parisiennes. Les écoles de commerce sont en effet, pour les sciences sociales et économiques (Dauphine pour l'économie ; Sciences-Po Paris pour les sciences politiques ; les hautes études en sciences sociales pour la sociologie ; Paris-VII pour la linguistique ; Paris-V pour la psychologie).

Malgré leurs handicaps, les établissements de province obtiennent des résultats remarquables. Ce sont, en particulier, ceux des « grandes » métropoles universitaires du Midi — Aix-Marseille, Lyon, Grenoble, Montpellier, Toulouse, Bordeaux — ainsi que Strasbourg, dont les [illegible] de moindre taille, il faut citer Nice, Lille ou Dijon. Les universités les plus récentes ont du mal à « décoller ». Certaines, toutefois, y parviennent [illegible] Orléans, Mulhouse ou Le Mans.

● La tribune des législatives : les points de vue de Jean-Pierre Soisson (P.R.), Louis Mermaz (P.S.), Jacques Guyard (P.S.-Ceres).

● Un choix de livres d'enfants pour les vacances.

« LE MONDE DE L'EDUCATION » - 5 F

LA CRISE AUX ANTIPODES

I. — L'Australie, riche captive

De notre envoyé spécial JACQUES DECORNOY

Canberra. — En crise, l'Australie ? Allons donc ! Elle est en week-end... En ce dimanche de notre arrivée dans la capitale fédérale, nous n'avons, entre l'aéroport et le centre, vu âme qui vive. Aucun être humain, aucun quadrupède domestique. Bientôt ils repeupleront les rues, les centres commerciaux, les administrations.

En crise, l'Australie ? Nous nous trouvions, voici peu, à Sydney. Restaurants pleins à craquer, grands magasins en pleine activité. Embouteillages publics le midi dans les espaces interdits à la circulation automobile, réceptions, le soir, dans les hôtels de luxe.

La crise, l'Australie, même si nul ne peut prétendre, par l'exposition de cas marginaux, résumer l'ensemble du problème ? Sans aucun doute. La presse locale a, récemment, présenté l'exemple de Liverpool, ville moyenne proche de Sydney. Quatre-vingt-dix mille habitants, qui avaient déjà quelque mal à vivre avant le début de la crise, il y a trois ans. Cinq mille trois cents chômeurs sur une population active de trente-cinq mille personnes, soit un pourcentage de 15 %, le pourcentage national — officiel pour ce pays — étant de 4 %. Rien à voir toutefois avec la situation qu'a connue l'Australie lors de la dépression des années 30, dont le souvenir reste vivace, une période pendant laquelle la misère n'était soulagée par aucune législation sociale. Mais, sur quelques petites taches urbanisées, installée sur un continent regorgeant de fantastiques richesses (le charbon, le fer, l'uranium, la bauxite, etc.), produisant d'énormes quantités de viande, de laine, de lait, de blé, de sucre, cette petite population de 13 500 000 âmes traverse une période d'incertitude. Faute de devenir le géant que l'examen de son sous-sol et de son sol permet d'imaginer (il lui faudrait, pour cela, se grossir de millions et de millions d'habitants supplémentaires et posséder des capitaux), l'Australie est vouée à devenir de plus en plus dépendante, et, en un sens, à se « tiers-mondiser ». Il exporter des matières premières brutes, à importer des objets manufacturés de ses industriels, incapables de toute réelle, localement et sur les marchés extérieurs, ne peuvent produire.

Les travaillistes, pendant leur séjour au pouvoir de 1972 à leur débâcle de l'hiver 1975, avaient, grâce surtout à leur dirigeant, M. Whitlam, fait souffler un vent de changement sur le pays : le verbe (haut et fleuri) du premier ministre était neuf, cette, qui exaltait le nationalisme, l'indépendance politique et économique ; sa politique étrangère, l'ultra-conservatisme, le pro-américanisme des années précédentes décennies, étaient balayés, l'Asie entrait enfin dans le champ de vision de l'Australie. Les aborigènes aussi, quelque cent cinquante mille habitants des origines, victimes d'une politique pire que l'apartheid : la politique de la négation, au-delà du mépris.

Un coup de barre à droite

Cette mise à jour, qui avait bousculé quelques habitudes, n'a pas — tel n'était pas son but — bouleversé les données économiques et mentales de l'Australie. Le verbe parfois gaffeur, de M. Whitlam était porteur d'un timide réformisme qui ne pouvait que voler en éclats à la première secousse du monde capitaliste. Encore était-il en pointe par rapport à ce que la majorité des Australiens était prête à entendre.

Le sérieux coup de barre à droite donné à la suite de la victoire (la coalition des agrariens et des libéraux) n'a évidemment pas effacé l'acquis procuré par les travaillistes mais si l'Asie, plus que le Pacifique, sont désormais plus volontiers vers l'Europe occidentale, et, bien sûr, vers ces partenaires politiques et économiques majeurs que sont le Japon et les Etats-Unis. Cela un fond d'anti-soviétisme digne de celui de Pékin ; si les responsables des affaires étrangères paraissent plus sereins, le premier ministre, M. Fraser, a l'air sincèrement terrorisé par l'U.R.S.S. et lorsque, en mars, le président Carter a évoqué l'hypothèse d'une démilitarisation de l'océan Indien, ce que Canberra apprit en écoutant la radio, le chef du gouvernement australien n'a pas fait mystère de ses craintes.

M. Fraser estime que les travaillistes lui ont légué en héritage une situation économique et financière difficile, que la conjoncture mondiale n'a en rien contribué à redresser : endettement, chômage, inflation, menaces proférées contre le capital étranger, gel de l'exploration et de l'exploitation des matières première, poids des syndicats. Caricature partisane de bon sens que déjà, avant lui, M. Whitlam utilisait pour dépeindre le précédent gouvernement conservateur. Ce dernier avait amorcé une réaction contre les multinationales, que les travaillistes tenteront de développer. Et M. Whitlam, avant de perdre le pouvoir, avait, de son côté, amorcé la réouverture de l'Australie aux capitaux étrangers, que M. Fraser transformera en dogme, ou en espérance de salut. A Canberra, les clivages idéologiques sont minces puisque chacun considère comme allant de soi les murs du système. La violence des controverses ne parvient pas à camoufler l'absence de divergences sur le modèle de société.

Il reste que, jusqu'à présent, l'équipe de M. Fraser n'a pas réussi, même si elle proclame chaque jour que le bout du tunnel est en vue, à sortir l'économie de sa torpeur. Il y a 400 000 chômeurs. Encore ce chiffre est-il trompeur : il ne prend pas en compte les très nombreuses femmes qui ont cessé de travailler, dont le retour au foyer n'est pas considéré comme une perte d'emploi, mais dont l'appoint salarial était bien utile au maintien du niveau de vie et au remboursement des multiples crédits traditionnels de la société d'abondance.

Le gouvernement conservateur, croyant en la magie de son credo capitaliste intégriste, pensait que l'Argent se régulerait automatiquement à son service : l'Argent local et l'Argent étranger. Mais si, effectivement, la chambre de commerce australienne n'a pas regretté M. Whitlam, si le département d'Etat n'a plus à s'inquiéter des discours du premier ministre australien, les dirigeants de capitaux ont fait leurs comptes et leurs calculs de rentabilité. Il faut ici se méfier du discours un peu trop généraux. Le gouvernement a créé un *Foreign Investments Board*, chargé d'examiner, avec une mansuétude sans faille, les propositions d'investissements étrangers. Mille projets présentés en 1976, six seulement ont été rejetés, dit un haut fonctionnaire. Voilà qui est impressionnant. Mais un expert ne peut (secret professionnel oblige) ou dire plus sur la magnitude des projets dont, jusqu'à présent, si peu ont fondamentalement, bien peu semblent avoir été suivis d'effets.

Car la confiance ne règne pas. Le monde extérieur est, certes, friand des matières premières australiennes (le Japon en est grand consommateur), mais l'activité d'extraction ne contribue pas à la résorption du chômage ; de plus, l'archaïsme de la structure industrielle, l'activisme brouillon de syndicats ne raisonnant qu'en termes de niveau de vie (et jamais de pouvoir dans l'entreprise), préviennent, entre autres éléments, l'émergence d'une économie moderne viable.

L'argent contre le dollar

M. Fraser n'a pas jugulé l'inflation, bien au contraire. De plus, phénomène nouveau, l'argent a spéculé en masse contre le dollar australien ; il y eut des départs de capitaux (alors qu'il en manquait déjà). Le gouvernement dut alors prendre des décisions. Fallait-il continuer d'emprunter à l'extérieur ? M. Fraser opta en faveur de la dévaluation qui, suivie de réévaluations légères, a finalement été de 16 % environ. Les capitaux sont revenus, la dévaluation a profité aux exportateurs de produits agricoles et de minéraux, mais l'inflation se poursuit (12 % au moins, en année ?) ; il est encore trop tôt pour affirmer que les syndicats ne continueront pas à anticiper la hausse des prix par des demandes nouvelles d'augmentation de salaires, et les projets de lutte contre la puissance des bureaucraties syndicales vont sans doute échouer (la description de ces « machines », que nous a faite un ministre, n'est pas fausse, mais elle est mise au service d'une politique réactionnaire). Le pouvoir rogne autant qu'il peut sur les programmes sociaux, il pénalise les pauvres parmi ces déchets de la misère que sont les Aborigènes, mais pour autant redresser véritablement la situation.

La manière dont le gouvernement travailliste a été renversé, en novembre 1975, est facilite pas sa plus la tâche de l'actuel gouverneur général, Sir John Kerr, prétextant du fait que le Sénat refusait obstinément de voter le budget, démit M. Whitlam et provoqua une nouvelle consultation électorale. Cette affaire d'empoisonne la vie politique : « *On ne se consulte plus comme autrefois entre partis, on passe son temps à se dénoncer* », confie un conseiller du dirigeant travailliste qui énumère les nombreux échecs de M. Fraser.

L'héritage inflationniste n'est pas négligeable, mais, à la fin de 1975, M. Whitlam avait pris des mesures qui commençaient à produire leurs effets. « *M. Fraser met en œuvre une politique qui date du dix-neuvième siècle* », déclare-t-on dans l'entourage de l'ancien premier ministre : au lieu de stimuler la demande, il la freine, il enfonce l'économie dans la crise, développe le chômage, et, au nom d'*a priori* idéologiques, bloque arbitrairement les dépenses publiques. Il ne fait rien pour moderniser l'industrie, il place tous ses espoirs dans le secteur minier, qui ne crée pas d'emplois et dont les profits partent, pour une bonne part, à l'étranger. « *Ce gouvernement est par définition celui du secteur privé.* » Conséquence : pour la première fois depuis la guerre mondiale, il y a baisse du niveau de vie. Les travaillistes ajoutent : « *La coalition regroupe libéraux et agrariens ; or la composante agrarienne, le Country Party, est essentielle : elle pèse d'un grand poids dans la vie politique aujourd'hui. M. Fraser, qui est lui-même un gros propriétaire foncier, a notamment, à la dévaluation, favorisé la minorité rurale au détriment de la majorité* »

Les travaillistes reprochent au pouvoir de chercher à mettre au pas les syndicats, à limiter le droit de grève, à « contrôler » le pouvoir des travailleurs. Mais ils reconnaissent que la crise a produit aucune ébullition sociale ou idéologique : « *Il faut tenir compte de l'apathie traditionnelle. De plus, la mentalité australienne a changé, une nouvelle ; les effets sérieux de la crise ne se font pas encore fait sentir. Les gens hésitent leur capital, leurs économies, mais cela aura une fin.* »

Ainsi va l'Australie. Mal, mais mises à part des mutations de cette façon assez poids sociologique et politique, la masse populaire n'est pas en vue. Ce pays demeure prisonnier de son passé, de son homogénéité et de son côté humain, même si la prison est dorée. Il navigue à vue dans un contexte où il est partagé : producteur de matières premières pour les pays tiers-monde qui exigent une juste rémunération de leurs matières brutes, mais aussi, à combien ! européen, et la vitalité actuelle de M. Fraser dans cette région est considérée, à Canberra, comme un événement « majeur ». La solidarité politique et économique avec l'Europe de l'Ouest est évidente, il nul ne sait en juste quel apport économique lui donner. Le temps n'est plus, si jamais il le fut, où Canberra vitupérait les Français en raison de ses expériences nucléaires. Tout qu'espèrent les conservateurs australiens, c'est un équilibre dans l'océan Indien : pas trop de Russes surtout, et on regarde en direction de Pékin. Une présence française pour contrebalancer les Russes. Et l'on est bien ennuyé de voir l'Indonésie ne pas se sortir du guêpier de Timor - Oriental (c'est-à-dire, d'un point de vue optique, l'écraser). Ennuyé, mais le serait plus encore si, pour le moindre malheur des quiètes banlieues, les Aborigènes — le tiers-monde de l'intérieur — se mettaient à bouger.

Un coup d'œil en direction de l'est et, on le verra, la situation n'est pas fondamentalement différente en Nouvelle-Zélande.

(Dernier : 18 juin.)

II. — La Nouvelle-Zélande, pays sans passion ?

Wellington. — « *Le pouvoir de l'armée n'est plus contesté en Nouvelle-Zélande. Avec l'aide de conseillers sud-africains et des services spéciaux américains, le nouveau régime d'extrême droite est parvenu à mater le soulèvement de la minorité maorie, désormais soumise à d'incessants contrôles policiers. Tous les opposants sont soit en prison, soit en camp de concentration, où l'on torture sans scrupules.*

« *Il est clair que la classe politique n'a pas su répondre au défi lancé dans les villes, en septembre, par un petit groupe de terroristes maoris, dont le programme était nébuleux, mais qui devinrent rapidement des héros aux yeux de leurs frères de race, toutes strates sociales confondues. Cependant, l'armée a su diviser les Maoris, en sortant de géôle un de leurs chefs religieux qui prêcha la non-violence et isola les guerilleros qui avaient pris le maquis et purent résister longtemps au napalm et aux roquettes.*

« *La couronne britannique avait certes fini par prendre fait et cause en faveur du régime du général Haywood. L'attitude des travaillistes britanniques a cependant irrité à ce point Wellington que la Nouvelle-Zélande s'est retirée du Commonwealth et est devenue une république. Au grand soulagement de Washington, les troupes d'élite néo-zélandaises (les Bérets bleus), un temps rappelées dans le pays pour écraser la révolte, viennent d'être renvoyées en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où elles sont engagées dans la lutte contre le soulèvement communiste local...* »

Les lignes qui précèdent sont évidemment absurdes. Elles résument le fruit de l'imagination d'un écrivain amateur de politique-fiction et auteur d'un excellent roman, *Broken October, New Zealand 1985* (1). Absurde, mais à peine les périodes de malaise qui provoquent ce qui peut apparaître comme un délire, fut-il techniquement bien ficelé. La Nouvelle-Zélande demeure, en apparence, le pays « *pas mon* » récemment décrit dans un cruel pamphlet qui n'épargne ni les Blancs ni les Maoris (2).

Eternel refrain ? La situation n'est pas si simple. D'une part, la politique-fiction, sans parler de l'art du pamphlet, n'est pas neutre. D'autre part, les plus feutrées des conversations de 1977 sont le reflet de préoccupations, d'inquiétudes nouvelles, directement issues de la crise économique. L'euphorie politique et financière des années 1974-1975 s'est volatilisée. « *Encore un fait-on des illusions* », estime le directeur d'un institut de recherche économique. Il ajoute : « *La reprise n'est pas en vue. Tout indique que la crise durera encore pendant plusieurs années.* »

« Au tournant »

« *La Nouvelle-Zélande au tournant* » : tel est le titre d'un rapport récemment rédigé à la demande du gouvernement par un groupe d'experts chargés d'étudier les modalités d'une planification économique et sociale. Un organisme permanent a été mis en place à la suite de cette enquête, mais il serait erroné de penser que le pouvoir conservateur est soudain devenu un partisan des plans quinquennaux... S'il y a « *tournant* », il est à peine perceptible dans le domaine de l'action politique. En revanche, dans ce petit pays qui, depuis le début du siècle, a prévalu d'une législation sociale de pointe, sur le défaut d'une société sans classes, a produit une idéologie égalitariste, et qui a, jusqu'à présent, prévenu tout heurt racial majeur, un relâchement social de fait jour, qui a pu inciter les dirigeants à mieux coordonner leurs programmes, à maîtriser davantage la marche des événements.

Si chacun parle d'abondance de crise, il est juste de souligner qu'il s'agit d'une crise au sein de l'abondance. Le pessimisme exposé incite à sourire qui a en tête la pauvreté de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la misère des Indonésiennes — pour ne prendre que ces deux exemples « voisins ». Si la crise avait la profondeur évoquée par les Néo-Zélandais, elle susciterait une réflexion nouvelle, dans les milieux d'opposition en particulier. Il n'en est rien. Le chef des travaillistes, M. Rowling, qui fut l'ancien premier ministre, ne ressent le besoin de proposer autre chose que des retouches à la législation, et il se situe très en deçà des plus timorés des sociaux-démocrates européens lorsqu'il regrette l'exclusion de Singapour de l'Internationale socialiste ! passant sous silence les procédés policiers de M. Lee Kuan Yew, il ne voit aucune contradiction dans l'appartenance à une organisation qui va de la gauche travailliste à l'extrême droite (fait diriger son parti et qui est un haut lieu du capitalisme mondial.

« *Pourtant, si, il y a crise* », affirme un Wellingtonien qui a des fonctions officielles. Il ajoute lui aussi : *Non seulement il y a crise, mais on pourrait se tromper s'il pense sérieusement que nous apercevons le bout du tunnel.* » Il se préoccupe moins de telle ou telle donnée conjoncturelle que d'une évolution qu'il qualifie de « *structurelle* ». « *En raison des difficultés économiques et financières actuelles, des tensions latentes sont apparues au grand jour. Tensions raciales entre les Maoris et les Européens. Tensions. Auckland, entre les diverses communautés et les Polynésiens immigrés. Apparition ouverte d'une classe de riches à Auckland, alors qu'autrefois la richesse — rurale — demeurait cachée. Les riches, qui ont gagné de l'argent grâce à l'industrie et à l'import-export se voient plus touchés par la crise sont les Maoris et les Polynésiens, qui sont ceux qui supportent le plus les membres de la classe moyenne inférieure : dans ce milieu, la perte d'un emploi sur les deux qu'avait le couple auparavant est perçue comme acute. C'est à ce moment que l'actuel premier ministre, M. Muldoon, a su parler pendant la campagne de 1975. Il a su mener des enquêtes sociologiques préliminaires l'ayant aidé à jouer sur les préjugés, sur les ressentiments à l'égard des syndicats.* »

Une analyse assez juste, qui pourrait déboucher, dans un avenir imprévisible, sur une situation politique nouvelle, mais qui, pour l'instant, ne dépasse pas le niveau du constat. Les mythes populaires ne sont pas sciés à la base — témoin ce modeste travailleur (blanc) d'Auckland qui, tout en vibrant à la retransmission radio d'une rencontre de cricket, nous assure que, dans son pays, « *nous sommes égaux, on ne pourrait avoir un ministre noir* ». Témoin aussi, en un autre travailleur, qui lui, maori, et jut avec une faconde hugolienne un vocabulaire biblique, un élan de pasteur noir américain, décrit le paradis perdu de ses ancêtres : poissons, gibier, les vertes forêts et les plages blondes et bleues) peut aboutir à ce qui est, pour lui, a-poétique évidence : ses enfants doivent étudier pour se tailler une place dans la jungle de la société moderne. Tant mieux si la couleur en fait pas part, ils demeurent quelque peu maoris...

M. Kirk, le dirigeant travailliste, qui, en 1972, avait mené son parti à la victoire, et qui est mort à la tâche, avait tenté d'insuffler un peu de passion dans une société trop casanière, trop rebelles. Non qu'il soit loin, mais il n'avait pas craint l'impopularité, dans ce pays drogué par le sport, en interdisant les rencontres avec les Sud-Africains racistes et, faute de pouvoir imaginer un grand dessein pour la Nouvelle-Zélande, il avait espéré pour elle une destinée régionale : la Nouvelle-Zélande deviendrait véritablement une nation du Pacifique du Sud, s'insérant dans cet immense archipels, non pour en prendre la tête que pour y jouer le rôle de grand partenaire.

M. Muldoon, l'élu des « travailleurs à col bleu », des petits Blancs frileux, n'a pas, en dépit de proclamations contraires, pareil projet : « *Nous sommes redevenus à part entière du club occidental* », note un fonctionnaire. Si Carter peut bien annoncer des décisions ou faire part d'intentions concernant la région sans avertir le moindre du monde Wellington, Wellington ne s'émeut pas : la solidarité va jouer à fond avec Washington, Tokyo et l'Europe occidentale. Et, avec l'Europe, note un haut fonctionnaire, il faut parler davantage de politique, « *même si le prix du fromage est important* ».

Les guimbardes d'Auckland

Important, il l'est, cependant que la perpétuelle recherche des débouchés pour cette production de masse de l'industrie rurale néo-zélandaise : le lait, le beurre, la laine, la viande. L'euphorie inconsciente d'naguère a vécu : adieu, et non au revoir, au boom de 1974-1975, comme dit nos interlocuteurs de Wellington. « *Nous vivons dans un autre monde*, dit un responsable. *Il faut oublier le proche passé, celui des exportations à prix d'or et des importations d'énergie et d'autres produits à prix raisonnable. Le changement est conjoncturel.* »

La Nouvelle-Zélande, qui n'appartient plus officiellement au peloton de tête des pays riches (la richesse étant le revenu par habitant), fait désormais face à une vérité déplaisante. Vivait-elle au-dessus de ses moyens ? Disons que ses moyens ne lui permettent maintenant limités, que l'augmentation des revenus est inférieure (légèrement) au taux de l'inflation, que, plus encore que dans le passé, elle doit accroître la productivité de son agriculture et la compétitivité de son industrie (ce qu'elle parvient à réaliser) et naturellement, s'assurer de débouchés pour ses campagnes. Certes, elle vend, elle aimerait disposer de ce capital rare qui s'appelle la sécurité : d'où l'insistance mise à demeurer présente sur le marché de la C.E.E., d'où, aussi, les fréquents voyages de par le monde (en Iran, en Grèce, un peu partout, à vrai dire) pour placer ici du beurre, là des produits laitiers.

La vérité, M. Muldoon a décidé de la hausse aux prix, M. Kirk les avait gelés en partie. Le chef du gouvernement a décidé de faire payer les consommateurs, d'où des augmentations considérables des tarifs postaux, de l'électricité, etc. Il freine les augmentations de salaires, les dépenses sociales. Il a dévalué en 1976, a beaucoup emprunté. Comme son collègue australien, il ne porte pas les syndicats dans son cœur (le sentiment est loin d'être impopulaire. Mais l'opposition travailliste, sans s'émouvoir outre mesure : elle sait que le pouvoir ne peut réellement s'attaquer aux syndicats. Mais, toujours selon les statistiques de l'opposition, le nombre de journées perdues pour fait de grève a été en 1976 le double de celui de 1975 (« *un très grand gâchis* »)

La Nouvelle-Zélande continue de porter une grande attention à son environnement immédiat : le Pacifique du Sud (Fidji en direction des archipels que Wellington tient en priorité, mais M. Muldoon a décrété une « pause » : l'assistance globale a légèrement diminué, en dollars constants. D'autre part, la politique d'immigration s'est durcie : Wellington entend instaurer un contrôle plus strict sur les différentes vagues de Tongiens, de Cookiens, de Niuens qui, entre autres, s'installent à Auckland surtout.

Une image, pour terminer, qui n'est pas totalement dénuée de vertu symbolique. Certains jeunes à Auckland, en fin de semaine surtout, des jeunes des deux sexes se livrent dans les rues principales à des rodéos automobiles incroyablement bruyants. Ils vont et viennent à bord de vieilles guimbardes, ou de camionnettes, s'arrêtent, vident quelques canettes de bière, repartent en trombe. Ils sont déjà trois ou quatre à occuper le terrain. La police veille discrètement : n'intervient qu'en cas de « pépin ». Jusqu'à 2 ou 3 heures du matin, la sarabande se poursuit, jusqu'à l'assèchement des réservoirs. Une infime minorité ? Elle désigne, à sa façon, qui n'est pas sans des pendants à Wellington, que la marche à la croissance génératrice de chômage lorsqu'elle s'enraye à une impasse.

JACQUES DECORNOY.

FIN

(Lundi 20 juin.)

(1) Ouvrage de Craig Harrison (Cassell éd., 1976).

(2) *The passionless people. New Zaland in the 1970s*, par Gordon McLauchlan (Cassel éd., 1976).

Le Monde

WEEKLY ENGLISH SECTION

Nous rappelons à nos lecteurs que la sélection hebdomadaire du Monde en langue anglaise est insérée dans le Guardian Weekly et vendue par abonnement dans tous les pays.

EXTRAIT DU TARIF
(Abonnement d'un an)

Voie normale ..... 108 F

Voie aérienne :
- Europe, Malte, Gibraltar, Chypre .. 108 F
- Moyen-Orient, Afrique du Nord .. 134 F
- Amériques, Canada, Afrique, Indes, Pakistan, Ceylan, Hongkong, Malaisie, Antilles ..... 156 F
- Extrême-Orient .... 170 F

SERVICE DES ABONNEMENTS : 5, rue des Italiens 75427 Paris - 09 C.C.P. 4207-23 Paris « Weekly English Section : « le Monde »

فكذا في الأصل

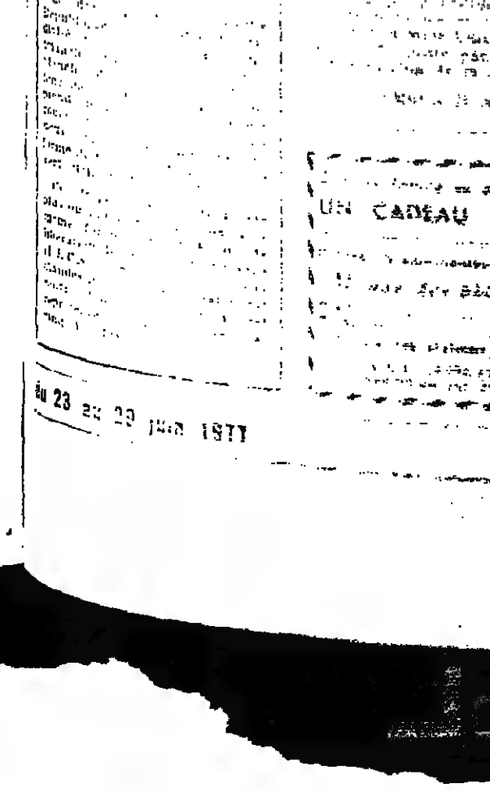

La proclamation de l'indépendance de Djibouti

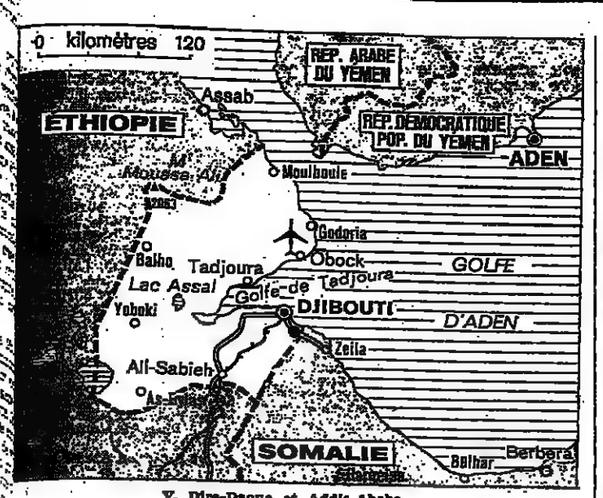

V. Dire-Daoua et Addis-Abeba.

DANS UN MESSAGE RADIODIFFUSÉ

M. Giscard d'Estaing propose l'établissement d'un pacte de solidarité entre l'Europe et l'Afrique

A l'occasion de l'indépendance de Djibouti, le président de la République a adressé un message à l'Afrique, dimanche soir 26 juin, sur les ondes de Radio-France internationale. Voici le texte de ce message :

Je m'adresse ce soir à l'Afrique, à tous ceux et à toutes celles qui vivent sur ce continent, auquel je pense souvent, et qui est pour moi si proche.

Dans quelques heures, à minuit, à la place de l'ancienne Côte française des Somalis, devenue le Territoire français des Afars et des Issas, va naître un Etat indépendant et souverain : la République de Djibouti. Au nom de la France, je salue son indépendance. Au nom de la France, je souhaite à ce nouvel Etat de connaître la paix, le progrès et la liberté.

Il y avait peu d'observateurs pour croire, il y a un an, que Djibouti accéderait à l'indépendance par une démarche démocratique et pacifique. Chacun connaissait les difficultés : la coexistence des ethnies, les graves menaces sur la stabilité de la région. Il y a fallu la sagesse et la modération des responsables locaux, auxquels nous remettons ce soir la clef du nouvel Etat. Il y a fallu aussi la volonté de celui qui vous parle.

« La colonisation, c'est fini »

La France n'a l'intention ni d'oublier, ni d'ignorer Djibouti. Je connais la difficulté des problèmes de son développement, l'importance du chômage, le besoin de sécurité. Nous répondrons dans tous ces domaines aux demandes librement exprimées par le gouvernement djiboutien, et nous respecterons, bien entendu, les engagements pris.

Avec cette indépendance, ce soir, un événement se produit. Voici que disparaît, après plus de trois siècles de présence, la dernière trace de souveraineté de la France sur le continent africain. Cette longue présence, avec ses mérites, ses services rendus et ses défauts, que seule l'Histoire jugera, mais aussi son cortège de souvenirs, de rencontres, d'épreuves vécues en commun, cette longue présence qui s'achève mérite que nous la saluions.

Il y a vingt ans, la France a conduit la décolonisation de l'Afrique au nord du Sahara, dans la paix et dans la dignité. Les Etats nouvellement nés de cette décolonisation, la seule qui aura été menée à son terme, à l'autre d'une manière pacifique. Préparée en 1956, par la loi-cadre, engagée par le général de Gaulle, il me revient aujourd'hui de l'achever.

* * *

Renonçant à toute souveraineté, la France n'abandonne pas l'Afrique. Certes, l'époque de la colonisation est bien finie. Mais la France n'éprouve aucun remords devant la disparition de l'impérialisme. Nous avons de puissantes raisons de travailler ensemble.

La première, c'est la solidarité réciproque, née de la vie commune. Vous, ce soir, qui maîtrisez la langue, écoutez ma voix et comprenez ma langue, savez ce que je veux dire. Une réponse à votre indépendance, c'est la coopération, c'est-à-dire le travail en commun pour résoudre les difficiles problèmes qui sont les vôtres : éducation, santé, agriculture, développement.

« Le respect de l'indépendance »

La seconde raison, c'est que la France croit à la solidarité entre les peuples. Bien souvent, l'égoïsme triomphe. Mais peu à peu, la conscience s'affirme, comme dans le dialogue entre le Nord et le Sud, où comme nous pouvons le réaliser ensemble.

Je souhaite qu'un jour cette complémentarité entre l'Europe et l'Afrique se manifeste avec éclat dans un *pacte de solidarité*, couronnant l'œuvre de la décolonisation et ouvrant l'ère de la solidarité. Il fixerait les règles de la coopération politique et économique entre l'Europe et l'Afrique ainsi que les principes de la sécurité de votre continent, fondée sur le respect de l'indépendance et le droit de chacun des peuples à choisir lui-même la forme de son organisation politique et sociale.

Ainsi, l'Afrique pourrait éviter de devenir l'enjeu d'affrontements extérieurs, et d'être entraînée dans une dangereuse course aux armements. Deux ou trois Etats suffiraient pour le commencement pourraient d'adhérer à ce pacte.

Avant d'inviter ce pacte de solidarité, il faut au préalable que l'Afrique soit entièrement maîtresse d'elle-même, c'est-à-dire que la règle de la majorité soit respectée partout, notamment en Afrique australe.

* * *

En saluant ce soir, de Paris, les différentes de la République de Djibouti, et son président, M. Hassan Gouled, je tiens à marquer que ce grand acte de l'indépendance est le couronnement d'une évolution de plusieurs années qui a abouti à amener le peuple de l'Afrique aux mains Africains.

Je souhaite, au nom de la France à la jeune République de Djibouti et à son peuple, bonne chance pour sa vie à venir !

Et à tous ceux qui auront, ce soir, charge d'Etat dirigeants, fonctionnaires, intellectuels, hommes aussi, qui vivent dans l'Afrique profonde, celle des villages en rapide développement qui grandissent, disséminés dans la brousse ou le désert qui grandissent, entre les forêts humides et celle du sable brûlant, à vous tous que ma voix vienne du poste exprime la fidèle affection de la France.

(Mardi 28 juin.)

Dans la famille ou pour des amis
UN CADEAU DURABLE
Offrez un abonnement d'un an au
Monde des philatélistes
France ..... 32 F
Etranger ..... 40 F
7, rue des Italiens, Paris (9e)
C.C.P. 23-... Paris

LE DRAPEAU DU NOUVEL ÉTAT

Le drapeau de la nouvelle République de Djibouti est divisé en trois parties : un triangle isocèle de couleur blanche, dont la base court le long de la hampe, et qui comprend en son centre une étoile rouge à cinq branches, puis deux bandes horizontales de forme et de dimensions rectangle, l'une vert clair et l'autre bleu clair.

Ce drapeau avait déjà été plus ou moins adopté, sous cette même forme, par le Front de libération de la Côte des Somalis (F.L.C.S.), ce mouvement, hier clandestin, basé en Somalie, qui rentré dans la légalité. Il est représenté à la Chambre par cinq députés.

UNE ÉCONOMIE A RÉINVENTER

La survie internationale de la République de Djibouti, sa capacité de résistance aux appétits des grands voisins, dépendront largement de sa « viabilité » économique. Pour l'essentiel, l'économie djiboutienne repose sur les activités du transit du port et de la voie ferrée. Deux atouts majeurs, mais combien vulnérables.

Cordon ombilical de l'Ethiopie (plus de 60 % de son commerce extérieur l'emprunte), la ligne de chemin de fer reliant Addis-Abeba à Djibouti, longue de 781 kilomètres (677 en Ethiopie, 107 dans l'ancien T.F.A.I.), achevée en 1917, cette voie ferrée fut gérée pendant un demi-siècle par une société française en vertu d'un traité conclu entre le général Viatte et le Négus. Propriétaire à Addis-Abeba 50 % des parts de la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien (C.F.E.), l'Etat du capital demeurant français (27 % propriété de l'Etat, 23 % du secteur privé) Le C.F.E. est une société d'économie mixte dont le siège social est à Addis-Abeba et la direction technique à Djibouti.

Initialement valable jusqu'en 2017, le traité de 1908 doit être prochainement renégocié. Encore plus que les nouveaux dirigeants de Djibouti, comme ceux de Mogadiscio, se tiennent pour « léonin ». Il attribue à l'Ethiopie, aux dépens des avantages financiers et stratégiques considérables du droit commun : exemption totale de douane, absence de contrôle et d'inspection des marchandises en transit, transitant par le T.F.A.I., parcelle de l'utilisation du chemin de fer en temps de guerre comme en temps de paix. La fameuse « mission française de contrôle », dédié-Abeba et Djibouti ont négociations étant l'objectif est double : signer un nouvel accord bilatéral, créer une nouvelle société Addis-djiboutienne. Le conseil d'administration du chemin de fer franco-éthiopien a tenu, en présence d'observateurs djiboutiens, son ultime réunion les 10 et 11 juin à Paris.

Priorité pour l'économie du jeune

Mais, la voie ferrée a été coupée depuis plus d'un mois par des rebelles pro-somaliens, hostiles à la junte d'Addis-Abeba, ont, le 1er juin, fait sauter trois ponts au nord de Dire-Dawa. Deux autres ouvrages au moins ont, depuis lors, été endommagés. Les équipes de réparation éthiopiennes, prises sous le feu des insurgés, ont dû rebrousser chemin. Il faudra sans doute plusieurs semaines pour remettre en état cette voie ferrée dont le trafic a représenté, ces dernières années, 350 000 tonnes par an. En attendant, malgré la construction d'un pont aérien, des milliers de tonnes de fret, dont 10 000 tonnes de grains destinés à l'Ethiopie, sont en souffrance dans le port de Djibouti, tandis que la jeune République perd de précieuses recettes douanières. Ouverte en mars dernier, la « route d'Ethiopie », qui double le chemin de fer, a permis une liaison directe entre les deux capitales. Mais, en raison de l'insécurité qui règne dans la région, cette voie routière n'est pratiquement pas utilisée (seul un camion par jour franchit l'emprunte à ce jour). De même, la société souhaite obtenir des garanties juridiques prohibant l'embargo par Djibouti.

Le déclin du port

Djibouti, a-t-on souvent relevé, est un « port éthiopien ». Un traité de 1897 en avait fait le « débouché officiel du commerce impérial » d'Addis-Abeba. Aujourd'hui encore, le gouvernement de la province érythréenne, qui contrôle en permanence les ports d'Assab et de Massaoua, ce fut, du moins jusqu'à ces dernières semaines, la seule voie d'évacuation maritime « libre ». Avec ses 2 700 mètres de quais, ses postes d'accueil à 12 mètres — permettant d'accueillir les plus gros navires, — sa zone franche de 16 hectares et ses deux mille cinq cents employés, le port de Djibouti est la première entreprise du pays. En 1976, ses activités de manutention ont porté sur 480 000 tonnes de marchandises. Toutefois, son déficit — que le nouveau président de la République, M. Hassan Gouled, qualifiait récemment d'« inadmissible » — pourrait atteindre en 1977 100 millions de francs Djibouti (1 FD = 2,8 F).

Plusieurs raisons expliquent ces difficultés financières. La réouverture du canal de Suez en juin 1975 n'a pas provoqué le « coup de fouet » escompté. Trop profond pour emprunter le canal — qui, au début, ne permettait plus de réaliser des économies de distances et de temps « dissuasives » — les pétroliers modernes sont préférés à la « route du Cap ». Djibouti n'eût pas été en mesure, d'ailleurs, d'équiper les ports arabes de la mer Rouge — Djeddah et Aden — sont dotés de redoutables installations. Perim, en face, l'entrepôt de Djeddah, dispose d'infrastructures, joua au profit de Djibouti, qui servit d'entrepôt pour le fret destiné à l'Arabie Saoudite. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, d'autant moins que Djeddah, pour les livraisons qui lui sont notamment, offre de grandes facilités d'approvisionnement et pratique des prix « dumping ». Le rôle traditionnel de station-service joué par Djibouti a considérablement amenuisé. Des solutions existent, mais l'indispensable modernisation du port, qui permettrait, par exemple, de l'équiper en matériel destiné à manutentionner les containers, est évaluée à 3 milliards de francs Djibouti. Enfin, les clients potentiels ont été découragés par l'instabilité politique et le poids des charges portuaires.

La question des dockers

Un autre mal — peut-être plus grave — devra être relevé, qui tient à la composition ethnique de la main-d'œuvre portuaire. En 1966, M. Ali Aref, président du gouvernement local, avait, avec la bénédiction de la métropole, « nettoyé » le port, en débarquant les deux mille emplois de dockers à ses fidèles de race afare. Combien de temps les nouveaux dirigeants, qui se désolent de tout « tribalisme », toléreront-ils pareille anomalie ? Trois choix leur sont offerts. Ou ils maintiennent le *statu quo* au risque d'être critiqués — voire débordés — par la communauté issa, traditionnellement en position de force. Ou ils chassent tous les dockers afars (une sorte d'opération Ali-Aref » à l'envers), privant ainsi de revenus deux mille familles déjà rendue inquiète par sa perte d'influence dans ce secteur social — et tribal — serait pratiquement inévitable. Troisième solution la plus hardie, qui consisterait à créer un corps de dockers mixte.

Mais cette profession, exclusivement homogène par le passé, ne serait plus « immunisée » contre les dissensions tribales et les jeux de clientèle. En toute hypothèse, le gouvernement djiboutien envisage — austérité oblige — de réduire les effectifs pléthoriques.

De manière plus générale, Djibouti souffre d'un chômage. De l'aveu des dirigeants, le secteur public compte 18 000 salariés pour 120 000 habitants. Un fonctionnaire fait le plus souvent vivre quinze à vingt personnes. La pléthorique d'une armée nationale ne suffira pas à résorber la « frange » d'emplois. Plusieurs projets sont à l'étude : développement — avec l'aide saoudienne et à l'initiative de la Banque — des activités de la pêche, peu exploitées jusqu'ici par les Djiboutiens ; diversification de la production agricole par l'implantation, notamment, de cultures vivrières, promotion de l'élevage et du tourisme. Mais il s'agit avant tout de mettre un terme à la dépendance alimentaire, source d'inflation, par Djibouti importe chaque année 40 millions de tonnes de sucre, de farine, de riz. En outre, tous les Djiboutiens, hommes et femmes, participeront à un « service national » conçu comme un « corps de travailleurs du développement ».

Toutefois, même si la réduction progressive de la présence française laisse prévoir quelques répercussions économiques (les transferts provenant de la métropole représentaient, en 1976, 600 millions de francs français), le nouvel Etat continuera, dans l'immédiat, d'avoir deux atouts : une monnaie forte appartenant à la zone dollar (liée en 1949, le franc Djibouti est garanti et sera émis par le Trésor français. Il symbolise la permanence des liens économiques, financiers, linguistiques encore, la minuscule République et son ancienne métropole.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Mardi 28 juin.)

M. Hassan Gouled a été élu président de la République

PORTRAIT

Le partisan victorieux du dialogue

Ce sexagénaire souriant, qui parcourt les couloirs noirs en France, notamment parmi les personnalités du petit monde politique, est avant tout un partisan du dialogue. Instinctivement porté à la modération, il pratique au plus haut point l'art des compromis, qualité qui, dans le fonctionnement politique de l'ancien Territoire français des Afars et des Issas, lui confère une importance de premier plan et lui donne, aujourd'hui, une incontestable marge de manœuvre.

Mais, si, depuis 1916 à Djibouti, Hassan Gouled Aptidon est, au début de sa carrière politique, administrateur des T.O.M., un farouche partisan du maintien de son territoire sous le joug de la France. Homme d'action convaincu, il milite d'abord dans les rangs du R.P.F. puis entre dans l'U.N.R. au lendemain du référendum constitutionnel de septembre 1958. Il conseille ses partisans à voter « oui ». C'est l'époque où son adversaire, M. Mahmoud Harbi, président du conseil de gouvernement local, apparaît, comme ses prédécesseurs Didko Touré, de Guinée, et Diibo Bakary, du Niger, il se prononce en faveur du « non » et il prône l'indépendance. Le malentendu est dissipé rapidement d'autant plus que l'un des artisans de la politique du général de Gaulle outre-mer, il devient ministre d'Etat et président du gouvernement local de décembre 1958.

Le tournant de 1967

En effet, M. Hassan Gouled ne cesse de préconiser une politique d'équilibre entre les deux communautés, notamment en faveur de la création d'une vice-présidence qui permettrait de nommer un Issa susceptible de remplacer les Arabes du président afar, en cas de besoin. « Il faut prendre garde. La Somalie est comme le vent. Il souffle d'où il vient de façon imprévisible », aime-t-il dire. Mais, devant l'obstination du gouvernement français à pratiquer une politique d'assimilation, attentiste, basée sur le maintien du statu quo, et devant son refus de mettre au pas M. Ali Aref, qui continue de gérer le Territoire au profit de ses seuls amis, l'ancien parlementaire gaulliste prend position en faveur du « non » lors du référendum d'autodétermination du 19 mars 1967, et vient se ranger progressivement dans les rangs de ceux qui réclament l'indépendance. Cependant, à l'élection présidentielle de 1969, il soutient encore sans réserve M. Ali Aref.

Pour, et il apparaît comme un véritable zélateur de l'indépendance que comme un champion de l'autonomie.

« Ce que nous refusons, ce n'est pas la France, c'est Ali Aref », dit M. Gouled, en 1967. Il déclare, en 1975 : « Cette indépendance que nous voulons, nous la voulons avec la France et non pas contre elle. » Devenu l'artisan direct de l'accession de Djibouti à la souveraineté internationale, M. Gouled paraît minimiser l'importance : alors qu'il était encore considéré comme un moyen en passe d'être dépassé, puisque le général parquisitionnait chez lui, il est nommé, le mois suivant, comme un interlocuteur valable par Paris, et le député U.D.R. de Préaumont, en visite à Djibouti, lui rend hommage, faisant état de « un comportement empreint de réalisme politique » : les dirigeants des pays arabes, ceux de l'Ethiopie et ceux de la République démocratique de Somalie voient en lui un homme capable d'assurer la sécurité du nouvel Etat ; enfin, lors de la crise d'avril 1977, qui oppose Aref à Gouled, le président sortant a pu déployer un « service d'ordre » un incontestable sens des limites... ».

Le président Hassan Gouled vit très relativement simplement, mêlé à ses compatriotes, au village du Magala, au sud autochtone, au quartier IV, à proximité de la place Lagarde. Néanmoins, les Issas, qui sont de plus en plus actifs au jeu politique local, sont soucieux à l'égard de certaines pratiques du parlementarisme hérité de l'Occident. Dans la société somali, chères, où le culte du conservatisme. Alors que leurs générations voient d'un mauvais patriarche, qui exploite plus d'un quart de siècle durant la vie politique d'un simple mot que ceux d'entre eux n'hésitent pas à qualifier de « cheval de retour ».

PHILIPPE DECRAENE.

(Lundi 27 juin.)

Naissance dans le calme

(Suite de la première page.)

MM. Giscard et Galley ont enfin signé sept accords de coopération : un traité d'amitié, un accord sur la coopération économique et financière, un protocole militaire provisoire, un autre concernant l'émission monétaire, la gestion du Trésor et la coopération en matière d'aéronautique civile, ainsi qu'un accord domanial.

Seule, l'arrivée, vendredi dernier, de trois cents militaires du Front de libération de la Côte des Somalis (F.L.C.S.), officiellement acceptée par la France, a fait monter la tension. Le Front de libération, responsable de plusieurs attentats meurtriers, dont la prise en otages, en février 1976, à Loyada, de trente et un enfants de militaires, aura du mal à s'intégrer dans le nouvel Etat. Les militants du F.L.C.S. ont pris part au défilé militaire, lundi matin, leurs armes à la ceinturon, montrant ostensiblement qu'ils étaient désarmés, et vêtus d'un uniforme presque semblable à celui de l'armée locale)

L'annonce de la venue du colonel Menguistu Hailé Mariam, chef du gouvernement militaire provisoire éthiopien, qui doit décoller ce mardi matin à la dernière minute, paraît également avoir été bien accueillie par les responsables de la jeune République. Samedi, déjà, le général Siyaad Barre, président de la République somalienne, avait annulé sa visite, pourtant fort attendue tant de la population, en majorité d'ethnie somalie, que des dirigeants, qui sont toujours issus du clan de Mogadiscio.

Lundi matin, après la signature des accords franco-djiboutiens, M. Galley a fait un discours sur la coopération. Reprenant les termes utilisés la veille par M. Giscard d'Estaing, il a évoqué un « partenariat spécial et étroit » de la France, dénoncé l'intervention « totalement étrangers à l'Afrique », et fait part de la volonté française de voir préservée l'indépendance de la jeune République.

PIERRE BRIAND.

(Mardi 28 juin.)

EUROPE

Italie

UN AN APRÈS LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Communistes et démocrates-chrétiens font le bilan de la « politique d'abstention »

Rome. — Le premier anniversaire des élections législatives du 20 juin [illegible] donne lieu à de nombreux commentaires en Italie. Cela est dû à l'importance de ce scrutin qui aura fait sortir [illegible] l'opposition.

Les négociations engagées entre les six partis de l'« arc constitutionnel » italien (démocrate-chrétien, communiste, socialiste, social-démocrate, républicain et libéral) se heurtent à des difficultés. Le « pacte » en discussion porte sur la situation économique, l'ordre public, l'enseignement et les collectivités locales. Sur un point — la défense de l'ordre démocratique menacé par le terrorisme, — l'accord paraît acquis.

De notre correspondant

L'accord entre les six partis (économie, ordre public, enseignement, [illegible]) est important et ne doit pas, selon la démocratie chrétienne, modifier l'équilibre politique qui dure depuis [illegible] : elle entend maintenir Andreotti, [illegible] cinq [illegible] dans l'abstention. Le parti gouvernemental se refuse donc à former une majorité avec les socialistes. Et il ne veut ni d'un remaniement ministériel ni d'un [illegible] qui donnerait l'impression de la sanctionner.

Cette interprétation [illegible] les dirigeants du P.C.I., qui cherchent, au contraire, à souligner la portée de l'accord. Quant aux socialistes, ils continuent de réclamer des « gestes politiques », c'est-à-dire l'entrée [illegible] indépendants » dans la majorité, l'application du programme établi à la fin divergences — s'ajoutant à des désaccords persistants sur le refus du travail, le syndicat des policiers et les écoutes téléphoniques — sont-elles [illegible] à empêcher l'accord au dernier moment ! Personne ne semble [illegible] à Rome, où l'on a cependant noté une phrase de M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du P.C.I. : « Les groupes politiques qui, pour leur position, *feraient reculer la situation*, [illegible] *responsabilités*. »

« Les électeurs ont été trahis »

Le bilan des douze mois écoulés est jugé très négatif par les petites forces qui se situent dans l'opposition, à l'extrême droite et à l'extrême gauche. Elles ne pensent pas à leurs propres divisions — fortement accentuées depuis l'été 1976, — mais au compromis des six [illegible] « constitutionnels ». Si l'on en croit le [illegible] social italien, « *les électeurs ont été trahis* » puisque la démocratie chrétienne s'était engagée à dire non aux communistes pendant la campagne électorale et qu'aujourd'hui « *elle les traite de nouveau dans la majorité* ». Pour sa part, le mouvement Lotta Continua [illegible] traduit les sentiments de l'extrême gauche quand il affirme que la démocratie chrétienne est le principal bénéficiaire de cette période, que le P.C.I. lui a offert « une [illegible] explicite et inébranlable », que le chômage augmente en même temps que la répression.

L'opposition dénonce sur le fermeture du Parlement, il y a quelques jours, [illegible] de projets à [illegible] et députés n'auront en effet [illegible] dont certains points leur semblent probablement [illegible]. On [illegible] la « normalité » du Parlement vantée après les élections du 20 juin ? Comment les députés d'extrême gauche, qui n'ont fait leur entrée à cette assemblée, N'est-il pas devenu une simple chambre d'enregistrement ?

Dans leurs propres [illegible] taires, les dirigeants démocrates-[illegible] ont un même souci : [illegible] leurs troupes respectives. Deux [illegible] à peu près exactement opposés, les premiers insistant sur la continuité, les seconds sur le changement. « *Le 20 juin n'a pas porté atteinte aux fondements de ce régime* », affirme le président [illegible] *Depuis lors, nous avons dénoncé la théorie démagogique de l'ingouvernabilité de l'Italie.* »

Lui faisant écho, le secrétaire général de la démocratie chrétienne déclare : « *Nous n'avons pas perdu* [illegible] *électeurs. Nous a même augmenté, comme le montrent les scrutins partiels* » Quant au futur accord rendu possible par « *un [illegible] réfléchi* », il ne [illegible] « *n'annulera pas les [illegible] différences entre les partis* ».

C'était un tout autre langage que tenait M. Berlinguer dans une interview publiée par [illegible] n'en est pourtant pas triomphaliste. On peut [illegible] la fréquence avec laquelle des mots comme « limites », « lenteurs » et « [illegible] » reviennent dans la bouche du secrétaire général du P.C.I.

Sur le [illegible] qui le caractérise, il développe les idées suivantes : le parti subit inévitablement le contrecoup de la « *phase tourmentée de transition* » que traverse l'Italie, mais il n'est pas en crise comme certains voudraient le faire croire ; il n'a pas été contraint de « *suivre la danse* » imposée par la démocratie chrétienne, mais a obligé celle-ci à avoir un « *rapport positif avec lui* » ; il a mis *toute son énergie* dans la recherche [illegible] et la collaboration, non parce qu'une [illegible] comme le montrent les *scrutins partiels* » Quant au futur accord rendu possible par « *un [illegible] réfléchi* », il ne [illegible] « *n'annulera pas les [illegible] différences entre les partis* ».

C'était un tout autre langage que tenait M. Berlinguer dans une interview publiée par [illegible] n'en est pourtant pas triomphaliste. On peut [illegible] la fréquence avec laquelle des mots comme « limites », « lenteurs » et « [illegible] » reviennent dans la bouche du secrétaire général du P.C.I.

Sur le [illegible] qui le caractérise, il développe les idées suivantes : le parti subit inévitablement le contrecoup de la « *phase tourmentée de transition* » que traverse l'Italie, mais il n'est pas en crise comme certains voudraient le faire croire ; il n'a pas été contraint de « *suivre la danse* » imposée par la démocratie chrétienne, mais a obligé celle-ci à avoir un « *rapport positif avec lui* ». Il a mis *toute son énergie* dans la recherche [illegible] et la collaboration, non parce qu'une [illegible] pure et simple du pays conduirait tous les Italiens à la ruine ; cela n'empêche pas le P.C.I. de viser plus que jamais [illegible] *la direction politique* du pays, *quel que soit le résultat hypothétique des négociations* en cours entre les [illegible] politiques ».

Le [illegible] des [illegible] démocrates-chrétiens [illegible] les éléments que l'on privilégie : la [illegible] l'emploi, l'ordre ou la [illegible]. Il est clair, par exemple, que la remarquable stabilité de la lire et le ralentissement de l'inflation n'ont pu obtenus qu'au prix d'une [illegible] de la production industrielle, d'un freinage des augmentations salariales et d'une aggravation [illegible].

Le point noir — [illegible] du désordre [illegible] — reste l'ordre public. Il a été simultanément [illegible] par des [illegible], des terroristes et de jeunes [illegible]. Des désordres qui font apparaître la [illegible] de l'état et la force de ses adversaires.

Les cris de victoire, qui avaient marqué (à gauche) les résultats du 20 juin 1976, se sont vite estompés. On est frappé aujourd'hui par le scepticisme de beaucoup de militants. Ce n'est pas seulement le moral — très maigre — de l'accord à venir qui les déçoit, mais l'absence de perspectives : ils ne voient pas où l'on va, le « *parti de lutte et de gouvernement* » que constitue [illegible] le P.C.I. ne paraissant répondre pour le moment à aucun de ces deux [illegible].

Au cours de ces douze mois, la démocratie chrétienne et le parti communiste ont traversé diverses tempêtes, sans perdre apparemment trop de plumes. L'affaire Lockheed, [illegible] les [illegible] parlementaires sur l'avortement et les attentats de tout genre n'ont pas suffi à interrompre leur collaboration. Chacun a [illegible] du terrain : la D.C. en négociant au grand jour, et le P.C.I. en [illegible] progressivement ses exigences.

Même si l'accord est signé et qu'une [illegible] quelques [illegible] intervienne, qu'en sera-t-il à l'automne ? Plusieurs questions épineuses — comme l'avortement et le concordat — devront être réglées sans [illegible]. Le déroulement [illegible] neuf référendums [illegible] par plus de cinq cent mille citoyens. La démocratie chrétienne ne sera-t-elle pas tentée de lâcher alors progressivement le P.C.I ? « *Notre stratégie est de sauvegarder cette législature en empêchant que [illegible] au Parlement le vacuum à un rapport normal entre majorité et opposition* », vient de déclarer le président du groupe parlementaire D.C., M. Flaminio Piccoli.

ERNEST SOLA.

(Mardi 21 juin.)

Finlande

Un entretien avec M. Kekkonen

(Suite de la première page.)

— Il n'est pas seulement souhaitable, mais même très important, que la détente politique soit complétée par la détente militaire. Cela devrait se produire notamment par l'encouragement des négociations SALT et sur la réduction des armements.

» L'opinion [illegible] non-alignés [illegible] qu'il faut réduire les activités militaires. Il y a un découragement dans ce domaine, car le désarmement ne progresse pas et les SALT marquent le pas.

» En ce qui [illegible] questions, l'objectif de la conférence de Belgrade n'est pas de rédiger un nouvel Acte final d'Helsinki. Par contre, elle offre une bonne possibilité d'échanger des vues sur la progression de la mise en œuvre des dispositions de l'Acte final [illegible] également [illegible] pour le [illegible] de ce processus.

— La politique finlandaise vis-à-vis de l'U.R.S.S. a donné naissance dans certains milieux au terme de « finlandisation », signifiant une perte d'autonomie dans le jugement et la politique pratiqués vis-à-vis de Moscou. Qu'en pensez-vous ? Le désir de maintenir de bonnes relations avec l'U.R.S.S. n'a-t-il pas entravé la liberté d'action de la Finlande, [illegible] dans le domaine de la coopération nordique ?

— De nombreux [illegible] finlandais et étrangers dans le domaine de la politique internationale ont observé que le terme de « finlandisation » est utilisé sans fondement suffisant comme arme contre la politique étrangère de la Finlande et contre la détente en général. J'ai souvent dit moi-même que nous ne nous opposons pas à l'emploi de ce terme s'il est fondé sur les faits. Depuis [illegible], la Finlande poursuit une politique de conciliation avec l'Union soviétique, et nous sommes prêts à défendre cette solution de base qui s'est révélée juste. Dans ce cas, le terme de « finlandisation » revêt un jugement de valeur positif. Bien que nous pensions que les autres peuvent tirer profit de notre expérience, nous avons pris comme point de départ le principe que chaque pays fait son propre choix dans le domaine de la politique de sécurité. En outre, nous ne voyons aucune contradiction dans nos efforts pour développer la coopération avec l'Union soviétique et les autres [illegible]. Au contraire, il convient de noter à titre d'exemple que les relations de la Finlande avec les autres pays [illegible] ont changé leur aspect notamment pendant la période où nous avons maintenu avec l'Union soviétique les relations de confiance fondées sur le traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle conclu en 1948.

— Depuis [illegible], l'U.R.S.S. a toujours été le premier partenaire commercial de la Finlande, devançant la Suède et l'Allemagne fédérale. Ce fait a-t-il une [illegible] politique ou seulement économique ?

— Nous [illegible] commandons ce qu'elles viennent. Alors que le taux moyen de chômage [illegible] 4 ou 5 % dans le pays, il atteint 13 % dans les régions proches de la frontière soviétique, près de Kouvola, Imatra, que je connais très bien pour en être originaire. Les commandes soviétiques sont donc très importantes pour nous, d'autant plus qu'il y a eu la concurrence dans de nombreux cas nous refusons de telles commandes, comme dans le [illegible] étrangers, nous [illegible] de temps difficiles.

Il y a, en outre, le problème du pétrole. Le pétrole que nous achetons en Iran ou en Arabie Saoudite doit être payé en devises, ce qui nous est [illegible] difficile, étant donnée la situation actuelle de notre balance commerciale. En revanche, nous payons le pétrole soviétique en marchandises.

— Y a-t-il un critère de ce que l'U.R.S.S. jugerait [illegible] dans la politique finlandaise ?

— Il est très difficile de délimiter la frontière au-delà de laquelle nous entrerions dans une zone de danger. L'important, à nos yeux, est qu'il existe un climat de confiance. Comme j'ai pu le constater au cours de mes récentes visites en U.R.S.S., les dirigeants soviétiques font valoir qu'il est facile de traiter avec la Finlande, parce que ce climat de confiance existe.

» En fait, tout est affaire de cas concrets. L'important est, pour nous, de nous comporter de manière à ne pas créer de malentendu. Mais nous ne sommes pas si maladroits.

» Il est vrai que la presse soviétique nous critique de temps en temps. Mais nous pensons que c'est là un phénomène assez normal. Il n'y a pas lieu de s'alarmer.

Pas de demandes soviétiques

— Mais les demandes soviétiques ne risquent-elles pas de vous entraîner toujours plus loin ?

— Il n'y a pas de demandes soviétiques. Par exemple, lorsque j'ai proposé de créer une zone dénucléarisée des pays nordiques, j'ai agi de mon propre chef. Les Soviétiques ne l'ont appris qu'après coup. Ils ont approuvé cette proposition, mais elle était la nôtre.

» Il est donc faux de dire que les Soviétiques présentent des demandes. C'est à nous qu'il revient d'apprécier la situation telle qu'elle est et de voir où sont nos intérêts, qui sont parfois communs avec ceux de l'U.R.S.S. Il nous faut [illegible] d'être actifs et d'apprécier la situation au bon point. Il vaut aussi, afin d'éviter les malentendus.

» Cette notion de « *demandes soviétiques* » nous ramène à celle de « finlandisation » évoquée tout à l'heure. Je n'ai rien contre, si l'on en prend en compte tous les aspects. Elle devrait même être considérée comme un exemple de la façon dont un petit pays peut vivre en paix avec un immense voisin, en créant avec lui un climat de confiance. C'est cela le côté positif.

— Tandis que la Finlande définit sa politique étrangère comme une politique de neutralité, l'U.R.S.S. préfère parler à son sujet de politique « éprise de paix ». Le communiqué que vous avez signé en mai avec les dirigeants soviétiques parle d'un « effort de la Finlande pour mettre en œuvre une politique de neutralité éprise de paix ». Quel sens faut-il attribuer à ces nuances ?

— Les expressions changent avec le temps. Dans les communiqués que nous avons rédigés avec les Soviétiques, nous avons employé des expressions pas toujours identiques. Mais la substance est restée la même.

— Quelle place attribuez-vous à la défense des droits de l'homme dans la mise en œuvre des décisions de la conférence d'Helsinki ? Que pensez-vous de la politique de M. Carter à cet égard ?

— Les droits de l'homme sont un élément de l'Acte final et la [illegible] attribuons à la défense de ces droits la même place qu'à celle des autres principes de l'Acte final. Tous les principes qu'il comporte sont d'une importance essentielle, et les États participants se sont engagés à les respecter à égalité et sans réserve. Nous nous efforcerons, de notre côté, de remplir cet engagement et nous attendons que les autres fassent de même.

— Êtes-vous persuadé que la politique étrangère finlandaise restera inchangée après vous ?

— Je ne crois pas qu'il y aura des changements. Les changements ont eu lieu en fait après Paasikivi, dont la politique était assez différente. Paasikivi ne voulait pas que la Finlande ait des engagements internationaux. Il était plutôt pour un retrait des affaires du monde. J'ai changé cela. Ainsi, nous sommes devenus membre de l'ONU en 1956 seulement et alors que j'étais premier ministre : le président Paasikivi, lui, avait freiné la décision, peut-être pendant des années. Selon Paasikivi, seule une politique d'invisibilité convenait à la Finlande.

» Il y a, certes, en Finlande des [illegible] privées qui professent des [illegible] différentes sur la politique étrangère. Mais je ne vois pas les mouvements ou forces politiques qui pourraient amener un véritable changement. L'avenir paraît assez clair, car la direction est bien tracée.

» Après tout, je n'ai été élu pour la première fois président de la République que par une voix de majorité ; mais aujourd'hui, presque toutes les tendances politiques ont donné leur accord à ma candidature. »

MICHEL TATU.

(Mardi 21 juin.)

La controverse entre Moscou et le parti communiste espagnol

Les déclarations de M. Santiago Carrillo

(Suite de la première page.)

— *Et pourquoi [illegible] vous a-t-il visé ?*

— Parce qu'ils pensent que nous sommes les plus faibles et qu'ils [illegible] nous abîmer, à nous affaiblir davantage. Mais ils se trompent. Notre parti est fort et uni. Tout ce que nous regrettons, c'est le moment choisi pour nous [illegible]. Si l'attaque était venue dix [illegible] plus tôt, nous aurions eu beaucoup plus de voix aux [illegible]. Ce n'est pas un [illegible] entièrement si elle s'est produite après le scrutin et avant la réunion du [illegible] comité central.

— *L'article de Temps nouveaux vous reproche d'avoir accepté l'idée d'une adhésion de l'Espagne à l'OTAN.*

— C'est faux. J'ai toujours dit au contraire que l'Espagne ne devrait pas entrer à l'OTAN, et mon livre [illegible] dit que je parle de cette organisation. Ce que nous avons dit, c'est que nous ne nous opposerions pas à la [illegible] des bases américaines en Espagne. Ceux qui ont inspiré l'article du *Temps nouveaux* ne sont pas du tout partisans de [illegible] disparaître les blocs ni d'un côté ni de l'autre. Ils croient même que ne les [illegible] pas du tout que disparaîtrait l'OTAN et le pacte de Varsovie.

— *Vous avez critiqué également pour votre plaidoyer en faveur d'une Europe unie qui deviendrait, selon lui, un bloc antisoviétique.*

— L'Europe [illegible] l'Union soviétique, [illegible] d'aujourd'hui, celle de l'OTAN. Ce que nous avons dit plusieurs fois. Berlinguer a [illegible] souhaitions une Europe [illegible] indépendante [illegible] de l'Union soviétique.

— *Les dirigeants soviétiques vous reprochent de défendre une conception trop globale de l'eurocommunisme selon laquelle le capitalisme évoluerait aussi bien au Japon, en Australie aux États-Unis qu'en Europe.*

— Ce que j'ai dit, c'est qu'il est plus facile de réaliser un socialisme démocratique dans un pays capitaliste [illegible]. Par exemple, si d'un seul coup le peuple des États-Unis se prononçait pour le socialisme, il est certain que le [illegible] qui s'implanterait là-bas serait le plus avancé.

— *[illegible] la revue soviétique, pour vous, le mot eurocommunisme est une simple appellation ?*

— Formellement, oui. Mais il est [illegible] que d'autres attaques qui ont eu lieu dans le passé. Nous avons déjà subi des tentatives [illegible], dirigées qui [illegible] par [illegible] Garcia et Enrique Lister (1). En fait, [illegible] l'article nous rendent service : ils confirment que notre parti est un parti indépendant, authentique. Les pires antisoviétiques, vous [illegible] ceux qui inspirent et écrivent [illegible] comme celui de *Temps nouveaux*.

Propos recueillis par

CHARLES VANHECKE.

(Mardi 28 juin.)

(1) Plusieurs dirigeants du P.C.E., dont MM. Eduardo Garcia et Enrique Lister, furent exclus du parti en 1968 et avaient formé un nouveau parti communiste pro-soviétique [illegible] critiquer l'intervention [illegible] Tchécoslovaquie.

Le comité central du P.C.E. réaffirme son attachement à l'eurocommunisme

De notre envoyé spécial

Madrid. — Le parti communiste espagnol a réuni son comité central pendant deux jours, samedi 25 et [illegible] juin, pour analyser les résultats des [illegible].

Les [illegible] ont voulu y lire le [illegible] de la revue soviétique *Temps nouveaux*. Aussi coup en sourdine. M. Santiago Carrillo le premier, qui [illegible] tré pendant ces deux jours parti-[illegible].

L'article de la revue soviétique fait [illegible] sceller [illegible] le [illegible] entre communistes [illegible] soviétiques [illegible] les *tranchées de Stalingrad* ».

A qui un tel appel pouvait-il être adressé, sinon à celle qui passe pour le plus pro-soviétique des dirigeants du P.C.E., c'est-à-dire [illegible], qui a fait la légende dans les [illegible] — n'a-t-il pas vient d'être [illegible] dépuis — et qui a perdu un fils à Stalingrad ? La manœuvre a [illegible] court. Dès le 25 juin, le P.C.E. publiait sa réplique à Moscou sous la forme d'un communiqué rédigé, était-il précisé, à la demande de Mme Dolores Ibarruri, présidente du parti, ainsi que de M. Francisco Romero Marin, [illegible] lieutenant-colonel de l'armée soviétique, de MM. José [illegible] et [illegible], combattants dans [illegible] de quelques [illegible] du comité central, « qui *ont lutté pendant de longues années en Union soviétique* » était-il indiqué.

« *Bien que dirigées personnellement contre mes camarades Santiago Carrillo, Ibarruri, le communiqué, les [illegible] de la revue et de l'agence [illegible] visent le parti communiste dans son ensemble, ainsi que les principes qui inspirent [illegible] politique de tous les partis [illegible] à une [illegible] vers le socialisme et à un [illegible] dans la [illegible]* ».

Après [illegible] contre ces méthodes qui « *remplacent l'analyse scientifique des problèmes [illegible] de l'excommunication* », le communiqué réaffirmait que le P.C.E. [illegible] « *la ligne politique et sa stratégie en toute indépendance en [illegible] (...) sur l'analyse scientifique des changements qui se produisent dans la réalité socio-économique et politique du pays. De son activité le parti répond entièrement devant les travailleurs et le peuple d'Espagne. Pour l'Espagne, comme pour chaque pays capitaliste [illegible] ses caractéristiques similaires, la [illegible] l'unique façon réelle d'avancer vers le socialisme : une alternative authentiquement révolutionnaire qui, sans renoncer aux meilleures traditions du mouvement communiste, [illegible] fait [illegible] les fondateurs du marxisme, les [illegible] aux profondes et indéracinables aspirations populaires à la liberté ; qui conçoit le socialisme dans un régime où se déploient amplement la démocratie et les libertés* ».

Pour finir, le P.C.E. se dit déterminé « *à approfondir sa stratégie, à l'appliquer de manière cohérente jusqu'à ses dernières conséquences* ».

Le communiqué reflète [illegible] optimisme que nous avons [illegible] auprès de certains membres du comité central. « *Nous avons constaté dans nos meetings*, disent-ils, *que la population nous associe encore à l'idée qu'elle se fait du communisme à travers les gens de l'Est. Nous devons donc être plus [illegible]* ».

Personne ne nie la déception qu'ont provoquée les quelque 10 % de voix obtenues aux élections. Comme l'écrit Jorge Semprun dans la revue *Triunfo*, un parti qui a lutté si longtemps contre le franquisme, et qui a si souvent lutté tout seul était en droit d'espérer davantage.

Dans le rapport qu'il a présenté le 23 juin au comité central, M. Santiago Carrillo a affirmé que ce n'était pas en quelques jours de [illegible] que le parti pouvait rompre la [illegible] créée par quarante ans de franquisme. Il a indiqué également qu'il [illegible] été dans[illegible] de gagner beaucoup de suffrages. Il n'empêche qu'il escomptait lui-même à la veille du scrutin un gain de trente à quarante sièges à la Chambre des députés. Or il n'y en aura que dix-neuf ou vingt.

Le P.C.E. a analysé [illegible] qui [illegible] produites ici et là, notamment au Pays basque, où [illegible] payé une [illegible] [illegible] une politique [illegible] au particularisme basque. On a beaucoup insisté sur le fait qu'en [illegible] il n'y avait pas eu de « *rupture démocratique* » comme au Portugal et qu'en conséquence beaucoup d'Espagnols étaient [illegible] conditionnés par [illegible] acquis sous [illegible] régime, qui bien [illegible] toujours en place.

M. Marcelino Camacho, élu à Madrid sur la liste du P.C.E., immédiatement derrière M. Santiago Carrillo, abandonnera son siège de député après la première séances parlementaires pour se consacrer exclusivement à son travail de secrétaire général des Commissions ouvrières (le principal syndicat espagnol, animé par les communistes). Mme Dolores Ibarruri en raison de son grand âge, devrait également abandonner, mais plus tard, son siège de député gagné dans les Asturies.

Ch. V.

(Mercredi 29 juin.)

LA CONCERTATION DANS LE

LE COMITÉ CEN

M. Chirac estime que le prince peut ne pas être

LE CONSEIL POL

M. Lecanuet se déclare des non-gaullistes

D'UNE

MARDI 21 JUIN

PARIS

ALGER

LE MONDE diplomatique

PROBLÈMES INTERNATIONAUX

L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU MONDE

LA COOPÉRATION ENTRE LES NATIONS

du 23 au 29 juin 1977

Finlande

...n avec M. Kekkonen

LA CONCERTATION DANS LES PARTIS DE LA MAJORITÉ

LE COMITÉ CENTRAL DU R.P.R.

M. Chirac estime que le principe des élections primaires peut ne pas être une règle absolue

« Le processus de détente est engagé dans la majorité — tel est le sens que M. Chirac a donné à l'invitation qu'il a lancée, vendredi 24 juin, aux autres formations de la majorité, alors qu'il ignorait encore que la réponse des radicaux valoisiens serait négative. Il est vrai que des contacts [illegible] avec MM. Soisson, Stoléru et surtout Lecanuet, aient eu lieu avec M. Servan-Schreiber. Son initiative a été approuvée à l'unanimité par les membres du comité central du R.P.R. nouvellement élus, qui se réunissaient pour la première fois dimanche 26, à Paris.

Si l'ancien premier ministre a refusé de polémiquer avec ses alliés sur l'antériorité de cette initiative — que revendique M. Soisson, — il a néanmoins rappelé que le 18 mai, déjà, il leur avait adressé une simple missive qui reprenait les termes de sa proposition du 2 février pendant la campagne municipale de Paris. Il a aussi refusé de préjuger le contenu des futures conversations. Cependant, à travers ses déclarations à [illegible] devant le comité central et celles qu'il a faites notre deux allocutions à l'émission « Inter-Presse » de France-Inter, le président du R.P.R. a laissé deviner les principes qu'il défendra devant ses alliés.

Celui de la personnalité, de l'originalité et de l'indépendance du R.P.R. se nourrit de la certitude qu'il est le mouvement le plus important de la majorité, qu'il peut seul avoir la puissance d'entraînement nécessaire et que le sort des autres mouvements est, en conséquence, lié à son destin. MM. Debré, Chirac et Labbé ont exprimé la même conviction. Sans vouloir préjuger les futures négociations, M. Chirac a cependant exprimé sa préférence pour des candidatures multiples de la majorité aux élections législatives, assorties du règles de bonne conduite que constituera le « pacte majoritaire ». Toutefois, il est prêt à accepter des candidatures uniques dans deux cas, pour conserver un siège pour que « chaque mouvement soit représenté à un niveau souhaitable ».

C'est dire clairement que le R.P.R. consentira des sacrifices importants pour que les autres tendances ne soient pas écrasées et que notamment le Centre des démocrates sociaux de M. Lecanuet, qui ne possède aujourd'hui que douze députés, puisse obtenir les trente sièges qui lui permettraient de constituer un groupe autonome. Encore faudra-t-il que ne se constitue pas contre le R.P.R., ce « front commun » des candidats républicains et centristes, dont le projet est caressé par certains de leurs leaders et dans quelques cabinets ministériels et élyséens. De même, M. Chirac comme d'ailleurs M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, refuse toute éventualité d'un « programme commun » de la majorité, jugeant plus profitable que *chaque formation s'adresse avec ses options à la sensibilité de son propre électorat.*

Les gaullistes, encore échaudés par les tentatives poursuivies de MM. Giscard d'Estaing et Poniatowski *faites naguère pour les isoler en les diviser, redoutent toujours de « perdre leur âme ». C'est pourquoi ils veulent se renforcer autour de M. Chirac* sans peut-être un peu vite que le R.P.R. a déjà récupéré l'électorat populiste du général de Gaulle. Il affirme peut-être un peu péremptoirement que le parti socialiste ne peut désormais que régresser.

Mais il est surtout résolu à élargir son audience en présentant une politique plus sociale, en multipliant des propositions comme la participation et la réforme de l'école, en agitant le spectre du communisme, en garantissant à la fois l'ordre et le progrès, bref, en étant l'auteur et le moteur d'une « stratégie offensive » conduite en dehors du président de la République et du premier ministre et sans se soucier de leur aval.

ANDRÉ PASSERON.

LE CONSEIL POLITIQUE DU C.D.S.

M. Lecanuet se déclare hostile à une entente des non-gaullistes face au R.P.R.

La tentative des états-majors non gaullistes de la majorité de constituer une sorte de front commun face à M. Jacques Chirac a fait long feu. D'une part, le président du R.P.R. avait bousculé les plans d'entente de ses partenaires en leur proposant, dès vendredi dernier, une rencontre « au sommet » qu'il leur était difficile de refuser (seul M. Servan-Schreiber devait, lundi matin, répondre « non » à cette offre). D'autre part, les propos tenus dimanche 26 devant le conseil politique du C.D.S. par M. Lecanuet ont établi que la concorde était loin de regner parmi les non-R.P.R., pour ce qui concerne l'attitude à adopter à l'égard de l'ancien premier ministre.

Au cours des [illegible] alors que l'on s'activait chez les giscardiens, parmi les dirigeants du C.D.S. et même au parti radical, à mettre en place un système de concertation régulière, M. Lecanuet ne cachait guère qu'il était personnellement opposé à toute idée d'organisation du « deuxième courant » de la majorité. Dimanche, il a dit carrément que ce n'était pas là ce que devaient souhaiter les centristes, alors même que certains d'entre eux s'étaient avancés assez loin dans cette voie. Certes, pour ménager ses amis (toujours ombrageux dès qu'il s'agit de leurs rapports avec les gaullistes), le président du Centre des démocrates sociaux a habilement présenté les choses : il n'a écarté l'éventualité d'un « front commun » qu'après l'avoir présenté comme la riposte qu'opposeraient — contraints et forcés — giscardiens et centristes à un R.P.R. trop intransigeant en matière de partage des investitures. Mais il paraissait certain que, avant même de brandir la menace de riposte, le leader centriste avait reçu des assurances sur l'improbabilité d'un excès d'intransigeance. Du moins à l'égard de son parti.

Tout se passe, en effet, comme si M. Lecanuet avait choisi son allié au sein de la majorité : une bonne entente avec le R.P.R. a, à ses yeux, quelques chances d'être électoralement plus payante pour les centristes qu'une hypothétique unité d'action avec les giscardiens et les radicaux dans l'hostilité — déclarée ou non — aux gaullistes.

Pour le reste, M. Lecanuet a tenté de jouer les conciliateurs. Il a [illegible] une vision d'ensemble de l'organisation de la campagne électorale de la majorité, qui pourrait bien constituer une sorte de minimum [illegible] pour tous : M. Giscard d'Estaing indiquerait « le bon choix » et demeurerait un recours (comme il en a manifesté l'intention) ; M. Barre [illegible] le débat (tant est qu'il le souhaite) et les partis politiques se donneraient un projet de société (comme le leur recommande le premier ministre) mais seulement après avoir, chacun de son côté, accentué leurs spécificités (comme le veut M. Chirac). Une [illegible].

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(Lundi 28 juin.)

La mise à jour du programme commun se poursuit en dépit de la polémique entre le P.C. et le P.S.

Le groupe de travail de quinze membres chargé d'actualiser le programme commun de gouvernement de la gauche abordera, mardi 28 juin, le chapitre de ce programme où figurent les nationalisations.

Avant la reprise des contacts jeudi après-midi 23 juin, le comité central du P.C.F. avait mandaté une délégation pour qu'elle obtienne qu'aucune question ne soit laissée à l'écart des discussions et que les rapports de l'union de la gauche soient mieux définis.

M. Pierre Bérégovoy a profité de la réunion du groupe de travail pour faire part du mécontentement du bureau exécutif du P.S. devant les critiques que les communistes adressent aux socialistes. Dans « l'Humanité » du 23 juin, René Andrieu qualifie cette déclaration de « préoccupante » et reproche à M. Mitterrand d'avoir engagé la polémique à Nantes, puis dans l' « Unité ».

Le ton monte au sein de l'union de la gauche. Tout en se défendant les uns et les autres de vouloir relancer la polémique, socialistes et communistes se menacent mutuellement de suspendre les négociations sur l'actualisation du programme commun. Le P.C.F. a déjà fait reporter la réunion prévue mardi 21 juin et, jeudi 16, M. Bérégovoy a révélé que le P.S. avait préparé un texte analogue.

Les négociateurs poursuivent pourtant le mise à jour du texte de 1972. Le 23 juin au soir, ils ont réglé plus de cinq chapitres du programme commun restant à négocier et, lors de la prochaine séance de travail mardi 28 juin, la discussion s'engagera sur le chapitre de la « démocratie économique » et dans sur les nationalisations. Un accord serait intervenu sur la plupart des sujets et sur les points encore réservés en vue d'un arbitrage ultérieur. Par exemple, la seule divergence qui subsiste au sujet de l'éducation concerne le statut particulier de l'Alsace et de la Moselle.

Les négociateurs ayant, en quatre réunions, effectué un tel travail, les socialistes estiment qu'il leur est parfaitement possible d'aboutir avant le 14 juillet.

Le dialogue qui semble entre le parti public et le parti du travail en sommeil illustre bien la situation à la fois inédite et conflictuel de l'union de la gauche. Même quand ils recourrent aux mêmes mots, les partenaires savent qu'ils ne peuvent les pousser jusqu'au point de rupture et, tout en tapant du poing sur la table, ils s'assurent que l'irréparable n'est pas créé.

L'offensive de M. Georges Marchais ne doit cependant pas être sous-estimée. Si le secrétaire général du P.C.F. met d'un langage particulièrement dur à l'égard de M. François Mitterrand, c'est qu'il doit tenir compte d'un mécontentement réel et profond de ses militants. Cet agacement a été provoqué, bien sûr, par le prétendu secrétariat du P.S., accusé de faire cavalier seul et d'en prendre à son aise avec les contraintes de l'union de la gauche, mais aussi par la direction du P.C.F., parfois soupçonnée d'être prête à toutes les concessions en vue d'arriver au pouvoir. La modification de la position communiste sur l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel et sur la force de dissuasion nucléaire a créé un trouble certain chez les militants qui ont dû s'employer, notamment à travers de nombreux articles de la presse du parti, à les convaincre que ces évolutions ne constituaient pas des reculs.

Dans cette situation, M. Georges Marchais ne pouvait sans risque laisser M. Mitterrand fixer des délais et un ordre du jour contraignant à la négociation sur la mise à jour du programme commun. Il lui fallait, vis-à-vis de son parti, montrer que le P.C.F. restait maître de ses choix politiques. Il lui fallait aussi, vis-à-vis de ses partenaires, rappeler à M. Mitterrand qu'il ne peut espérer avoir les mains totalement libres et que le parti communiste n'accepte pas de reconnaître au P.S. un rôle dominant dans l'alliance. Il n'a, en particulier, pas pris son parti de l'hommage électoral que vient d'acquis la formation de M. Mitterrand.

Pour marquer nettement la présence et l'influence du P.C.F., M. Georges Marchais joue à deux niveaux. En premier lieu, il cherche à utiliser le prestige personnel de M. Mitterrand en mettant en cause son rôle « homme providentiel ». Le congrès de Metz lui a fourni sur ce point des arguments inespérés. En second lieu, il critique la manière que le P.S. a fait de la négociation sur le programme commun. M. Marchais, avance d'ailleurs à ce propos des arguments qui ont le mérite de la clarté et de la logique. Il rappelle qu'en 1971 chaque parti avait élaboré son propre programme avant de négocier le programme commun et qu'il est donc normal que chaque formation tienne éventuellement ses positions acquises depuis le texte de 1972. C'est ce que le P.C.F. a fait sur l'Europe, et le P.S. vient de faire sur l'énergie nucléaire, et ce qu'il a fait sur la force de dissuasion nucléaire, et le P.S. s'en plaint. M. Mitterrand dénonçant même une rupture unilatérale des accords d'union de la gauche. Les socialistes se justifient en privé en expliquant qu'ils ne souhaitent pas modifier sur ce point le programme commun, à quoi servirait alors la négociation ? Mais sur les problèmes de défense qu'ils ont prévu de traiter à la rentrée ? Se contentera-t-elle d'un simple échange de vues sans prise de décision ou est-il acquis qu'elle maintiendra la position qui était celle du P.S. en 1972 ? L'position il est vrai moins restrictive à l'égard de la force de dissuasion nucléaire que celle qui figure dans le programme commun, lequel tenait compte de l'hostilité du P.S.U. à l'époque.

L'autogestion

Les controverses sur la méthode de négociation et les différences qui peuvent subsister sur tel ou tel point particulier, communistes et socialistes commencent à préciser, dans la perspective de leur arrivée au pouvoir, deux démarches divergentes. M. Jérôme Monod, secrétaire général du R.P.R., a dénoncé le 23 juin « la [illegible] inquiétante » à laquelle se livrent, selon lui, depuis quelques semaines, « les partis et les syndicats de l'opposition ». « Désormais, explique-t-il, chacun à gauche s'efforce d'en rajouter. » Cette appréciation s'appuie notamment sur les plates-formes revendicatives publiées par la C.G.T. et la C.F.D.T. Or, plus que cet aspect-là, me paraît mériter de retenir l'union de deux documents, dont qu'ils correspondent à deux visions non concordantes de l'action que devrait mener un gouvernement de gauche dans les premiers mois qui suivront son arrivée au pouvoir. La C.G.T., tout comme le P.C.F., insiste sur la nécessité immédiate de nombreuses mesures quantitatives, ce qui implique un développement important de la production. La C.F.D.T. tient un discours autre, analogue à celui de M. Michel Rocard à la tribune du congrès de Nantes. Il ne s'agit pas de rejeter en cause les nationalisations que la gauche devrait entreprendre, mais de subordonner de nouvelles prestations. Il s'agit de mettre les citoyens au gouvernement de gauche sur la voie rapide des réformes de structures et de participation. Donner des contre-pouvoirs dans le domaine devrait permettre de canaliser les frustrations qui ne tarderont pas à naître du fait des contraintes économiques globales. En outre, les vraies réformes sont, l'expérience historique le montre, pratiquement impossibles à réaliser sans favoriser une meilleure implantation de la gauche dans la société civile et renforcer en conséquence sa capacité de résistance aux entreprises de la droite.

Ces démarches divergentes sur l'attitude à prendre dans les premiers mois peuvent placer le thème de l'autogestion au centre de la négociation sur le programme commun. Si il était, à ce jour, le seul point de désaccord qui avait été officiellement reconnu, dans la version de 1972, par les communistes et les socialistes. Depuis, cette différence a été un peu gommée car les deux partis s'étaient appliqués à la présenter comme marginale et ne portant guère que sur les modalités de participation des salariés à la gestion des entreprises. Le texte publié par la C.F.D.T. comme les propos tenus à Nantes par M. Rocard prouvent qu'il s'agit de bien autre chose.

La gauche devrait parvenir à approfondir ce type de débat, à coordonner des démarches dont les logiques risquent, à terme, de devenir contradictoires, sinon mener un type de négociations trop souvent superficiel, même s'il recouvre des problèmes de fond. S'appuyer, par exemple, sur des revendications partielles, comme le font les [illegible], n'a guère de signification. Le P.C.F. n'est pas vraiment fondé à se plaindre auprès du P.S. des mauvais reports de voix qu'il a pu constater entre le premier et le second tour de l'élection municipale de Châtellerault et de l'élection cantonale de Nevers-Grand, tant est vrai qu'un [illegible] ne transfère pas automatiquement un socialiste à un électeur.

La stratégie de l'union une confrontation politique n'est pas moins importante que le [illegible] une période où la majorité met en sourdine ses [illegible] internes et se prépare à [illegible] ses armes de bataille contre l'opposition.

THIERRY PFISTER.

(Suite de la page 23 juin.)

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE...

MARDI 21 JUIN

PARIS. — Le gouvernement espagnol en exil a annoncé, dans une déclaration signée de son président, M. [illegible], qu'il met fin à sa « mission historique ». Dans celle-ci, il souligne le « triomphe des forces [illegible] » aux élections du 15 juin, triomphe que « nous jugeons comme le [illegible] ».

ALGER. — Six Français détenus en Algérie pour délits économiques, dont les trois ingénieurs ...

MM. [illegible] et Jean-[illegible], qui ont été reçus à la mairie de Paris de la part du président [illegible].

ANKARA. — M. Fahri Koruturk, président de la République, a approuvé la composition du cabinet [illegible] par M. Bülent Ecevit, chef du parti républicain du peuple. Le chef du [illegible] a ce faisant, passé outre à la pression des [illegible] de la justice, de l'armée et de la Sûreté. — Le Parti [illegible] majoritaire à l'Assemblée, — qui l'a suggéré de ne pas accorder de « prime » à un gouvernement de [illegible] qui, au départ, disposes de 224 députés sur [illegible].

MERCREDI 22 JUIN

[illegible]. — [illegible] et [illegible] Leyland, premier constructeur automobile britannique, ont annoncé qu'ils [illegible] une commission composée [illegible] chargée d'analyser [illegible] possibilités [illegible] de fabrication [illegible] de véhicules [illegible] de pièces [illegible] dans [illegible] conditions [illegible].

D'autre part, les [illegible] d'entreprise [illegible] de Saviem et de Berliet, réunis respectivement à [illegible] à Lyon ont été informés de la disparition, le 30 juin [illegible] de deux sociétés et du regroupement de leurs services dans une firme unique qui portera le nom [illegible] Industriels.

MADRID. — M. [illegible] Carrillo, secrétaire général du parti communiste espagnol, a été reçu — pour la première fois. — par M. Adolfo [illegible], qui poursuit ses négociations avec [illegible] principaux partis.

JEUDI 23 JUIN

PARIS. — Le président de la République a reçu à l'Elysée M. Bergeron, [illegible] ouvrière. « J'ai voulu être à M. Giscard d'Estaing, a déclaré M. Bergeron, à sa sortie de l'Elysée, ma conviction profonde qu'il faut reprendre les négociations dans les entreprises là où elles ont été interrompues depuis plusieurs mois. »

Selon M. Bergeron, le président de la République a estimé souhaitable que ces négociations reprennent effectivement. « Cependant, a fait remarquer M. Bergeron, je pense que ceci ne pourra se faire que sur des bases nouvelles. »

— Sur proposition du ministre de l'intérieur, le conseil des ministres a fixé au dimanche 25 septembre la date des prochaines élections sénatoriales. Cent quinze sièges de sénateurs seront à pourvoir. Ces élections concernent les départements pris entre R et Y, ainsi que Paris et les départements de la région parisienne, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

DOUAI. — Condamné à la peine de mort, le 1er février dernier, par la cour d'assises du Nord, pour le meurtre d'une fillette de huit ans commis le 27 octobre 1975, Jérôme Carrein, trente-six ans, a été exécuté à 4 h. 30 à la prison de Douai.

[illegible]. — La conférence de l'Organisation internationale du travail s'est terminée sans que la situation, née de la menace du retrait [illegible], ait pu être [illegible]. La rupture cependant a été évitée. Le groupe des [illegible] développement, dit des « 77 », a obtenu que soit reconduit pour un an le groupe de travail chargé de proposer une réforme des structures de l'organisation pour la prochaine session de la conférence, en 1978.

VENDREDI 24 JUIN

[illegible]. — [illegible] Gango, chef [illegible], a déclaré [illegible] à l'issue d'une entrevue privée, que ses entretiens avec les dirigeants français [illegible] « ont été très positifs » et qu'il a trouvé un appui [illegible] auprès des dirigeants français. A propos des « dossier des [illegible] », dont [illegible] a fait remarquer qu'il [illegible] a décidé de mettre sur pied une commission [illegible].

— M. Vance, [illegible] américain, a été reçu par M. Giscard d'Estaing, à la demande [illegible] a déclaré : « Le président m'a informé de manière générale sur les entretiens qu'il a eus avec M. Brejnev. Il m'a chargé de transmettre ces informations au président Carter. »

CITE DU VATICAN. — Paul VI a écrit, dans une lettre, Mgr Marcel [illegible] que les ordinations prévues à Ecône pour le 29 juin constituaient une « rupture irréparable » a déclaré le porte-parole du Saint-Siège.

DAR-ES-SALAAM. — L'[illegible] de la République [illegible] mondiale a été élu pour sept ans son nouveau président, le R.P. [illegible] Kibira, [illegible] nord-[illegible]. « J'espère, a-t-il dit, que l'Afrique du Sud [illegible] ce pays, où [illegible] se multiplient. L'apartheid a [illegible] de regrettables [illegible] jusqu'au sein [illegible] Eglises. »

C'est la première fois qu'un Noir [illegible] président de la Fédération [illegible] mondiale, la première fois aussi qu'un [illegible] du [illegible].

SAMEDI 25 JUIN

LIBREVILLE. — L'Organisation de l'unité [illegible] a invité tous les [illegible] à venir en [illegible] au front [illegible] notamment du Mozambique, qui doit faire face « à la guerre d'agression ouverte » menée par le régime [illegible] de Ian Smith.

DIMANCHE 26 JUIN

BAGDAD. — M. Raymond [illegible] a effectué au cours [illegible] en Irak. Un communiqué [illegible] à l'issue des [illegible] souligne « l'importance d'un dialogue régulier et à un niveau élevé » entre les deux pays. Ce dialogue doit reposer sur la notion d' « indépendance nationale » à [illegible] la [illegible] l'Irak [illegible] « une importance [illegible] ».

LUNDI 27 JUIN

PARIS. — M. [illegible] a reçu pendant une heure et demie le [illegible] de F.O., [illegible] par son secrétaire général M. [illegible] Bergeron. A sa sortie de l'hôtel Matignon, [illegible] F.O. a déclaré : « Les négociations salariales vont reprendre dans les jours qui viennent dans la fonction publique et le secteur privé. Nous avons fait observer au premier ministre que, dans le secteur privé, l'industrie, le commerce, et l'agriculture, les patrons en ont rajouté par rapport aux difficultés qu'ont connues les salariés du secteur public. » M. André Bergeron a ajouté que le premier ministre était convenu qu'il était nécessaire de réengager, également, les négociations dans le cadre des conventions collectives car la situation actuelle ne pourrait se prolonger « sans dommages ».

LE MONDE diplomatique
MENSUEL
s'adresse à tous ceux qui s'intéressent
PROBLÈMES INTERNATIONAUX
à L'ÉVOLUTION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU MONDE
à LA COOPÉRATION ENTRE LES NATIONS
désirent se procurer une information
des commentaires objectifs
5, rue des Italiens, PARIS (9e)
Tél. : PROvence [illegible]
En vente partout

Vivre la langue de votre choix.
DEUTSCH
KÖLN ZÜRICH
ENGLISH
LONDON BOURNEMOUTH BRIGHTON CAMBRIDGE OXFORD EDINBURGH TORQUAY DUBLIN
ESPAÑOL
MADRID BARCELONA
FRANÇAIS
PARIS LAUSANNE NEUCHÂTEL CAP D'AIL
ITALIANO
FIRENZE
Cours intensifs et accélérés pendant toute l'année. Cours de civilisation et langues de spécialités.
Programme culturel, visites, excursions, hébergement en famille.
Stages de perfectionnement pour l'enseignement des langues.
EUROCENTRES
Fondation sans but lucratif
Renseignements et inscriptions :
Eurocentre de Paris
13 M, passage Dauphine 75006 Paris
Tél. 325.81.40

MÉDECINE

UNE ÉTAPE ESSENTIELLE POUR LA BIOLOGIE DU FROID

Certains cancers pourraient être traités par des autogreffes de moelle congelée

Le traitement des cancers du sang et des organes formateurs de cellules sanguines a enregistré depuis une vingtaine d'années des progrès considérables. Le maniement combiné de la radiothérapie et de certaines substances chimiques qui détruisent de manière préférentielle les cellules jeunes, se reproduisant rapidement (donc les cellules malignes), permet aujourd'hui de prononcer le mot inespéré de guérison pour un certain nombre de ces affections malignes, parmi les plus graves.

D'autres échappaient encore aux possibilités thérapeutiques : cédant remarquablement au premier traitement chimique qui permettait d'obtenir une disparition complète de tous les signes pathologiques, elles réapparaissaient après six à douze mois, entraînant inévitablement la mort du patient.

Il se révélait alors possible, lors de ce deuxième stade de la maladie, d'obtenir à nouveau la disparition des cellules cancéreuses, mais au prix de doses létales de médicaments chimiques ou de radiations qui détruisaient définitivement les organes hématopoïétiques (2) de ces cellules et tuaient, détruits, comme le malade.

D'un homme à l'autre

L'idée de remédier à cette insuffisance par une greffe de plus actif de ces organes, la moelle osseuse, a depuis longtemps hanté les cancérologues. Du très nombreuses tentatives recourant à des moelles étrangères (greffe allogène) ont fait la preuve à cette fin. Elles n'ont toutefois rencontré de succès définitifs que dans les cas exceptionnels où il pouvait être greffé à un jumeau la moelle osseuse de son frère (1).

Comme pour toutes les greffes d'organes, les opérateurs se heurtaient aux lois du rejet des tissus étrangers par le système de défense immunologique du receveur, système dont on peut à l'heure actuelle atténuer les réactions par des moyens divers et par l'appariement du donneur grâce à la recherche des groupes tissulaires.

L'application de ces méthodes donne, pour les greffes de rein, les résultats très remarquables que l'on connaît. Mais la greffe de moelle osseuse allogène, soulève un problème infiniment plus complexe : c'est elle, en effet, qui produit et soutient les cellules constituant le système de défense immunologique des individus. Mais les moelles osseuses greffées font l'objet de la part du malade qui en bénéficie, des réactions de rejet que les chercheurs ont pu déjouées, mais qui peuvent provoquer un certain type d'accident mortel d'une attaque du receveur, c'est-à-dire du malade, par le greffon lui-même.

Entre le dixième et le vingtième jour de la greffe de moelle, on peut voir alors apparaître des troubles cutanés, de la fièvre, des destructions hépatiques, des diarrhées et une disparition des globules blancs, entraînant, si la moelle étrangère greffée n'est pas rejetée, la mort du malade. La gravité de ces « maladies du greffon » tient à la mise en jeu du système d'attaque que constitue la moelle osseuse, organe des défenses immunitaires, explique que ces thérapeutiques désespérées soient restées expérimentales.

Depuis plusieurs jours, une femme atteinte d'une affection, mortelle à brève échéance, du sang et des organes formateurs de cellules sanguines a vu disparaître les symptômes de sa maladie et a pu reprendre une vie normale grâce à une technique révolutionnaire.

Après avoir été congelées pendant trois mois à moins cent degrés dans l'azote, les cellules formatrices de sa propre moelle osseuse lui ont été injectées, greffées, entraînant ainsi la reprise des fonctions sanguines normales au décours d'un traitement anticancéreux conduit à doses mortelles, doses capables de supprimer toutes les cellules malignes, mais aussi, quelles, dans les conditions habituelles, aucun patient ne pourrait survivre.

Cette ultime technique expérimentale avait été utilisée déjà en Grande-Bretagne chez un petit malade qui devait atteint la phase terminale d'une affection analogue, et d'autres patients vont être traités de la même façon dans les mois à venir par l'équipe du service des maladies du sang de l'hôpital Saint-Antoine, que dirige à Paris le professeur Gérard Dubamel.

Il s'agit là d'une première dont il est aisé de percevoir qu'elle ouvre une étape nouvelle et importante non pour les concepts de la cryobiologie ou biologie du froid que pour ceux présidant aux transplantations, et, lorsque les techniques seront parfaitement au point, pour l'un des chapitres les plus décevants et les plus tragiques de la cancérologie : celui de l'aplasie médullaire sanguine inéluctablement mortelle en raison de leur spécificité.

Le fait que des patients condamnés à mourir par un mal irrémédiablement destructif puissent survivre aujourd'hui grâce à l'un de leurs propres organes, plus jeune qu'eux de plusieurs mois ou plus jeune que leur maladie, ouvre d'incalculables perspectives de science-fiction où se mêlent les mythes anciens et les rêves modernes de lutte contre le temps, contre la marche inexorable des affections chroniques et contre la mort.

Les cancérologues songeaient depuis longtemps à une solution permettant d'éviter les difficultés par l'injection à un patient de sa propre moelle osseuse prélevée au cours d'une rémission de la maladie et conservée à cette fin (2).

Toutes les tentatives semblables à ce jour en ce sens étaient soldées par des échecs, motivés par les difficultés de la congélation (puis de la décongélation), qui entraînait de graves lésions cellulaires.

De nouvelles difficultés qui ont été vaincues par l'équipe de Saint-Antoine, en utilisant un système nouveau de congélation qui permet d'atteindre, dans azote liquide, une température de — 196° sans que les cellules vivantes, qui peuvent ainsi être conservées très longtemps, soient détruites, comme c'était le cas jadis au moment du passage de l'état liquide à l'état solide ou inversement.

L'azote liquide

C'est le 14 avril 1976 que, pour la première fois, 500 ml de moelle osseuse étaient prélevés, sous anesthésie générale, dans les os d'un malade en phase de rémission d'une affection maligne fatale du sang. Cette moelle fut placée dans cinq sacs extra-plats de polyoléfine glissés dans un appareil réfrigérant spécial fabriqué aux Pays-Bas et remanié en France, puis congelés d'abord à — 80° et, en azote liquide, à — 196°.

Le malade avait subi un mois auparavant une chimiothérapie multiple, et aucun des prélèvements conduits tant sur la moelle prélevée que sur le sang du malade ne montrait plus la moindre trace de cellule cancéreuse. Le 10 février dernier, le jeune homme était hospitalisé à nouveau en urgence et grave malade d'une maladie qui, cette fois, échappait à toute possibilité thérapeutique.

A moins... A moins que l'on ne puisse entreprendre une chimiothérapie massive à doses telles qu'elle entraînerait la destruction de la totalité des cellules sanguines et médullaires. Une telle entreprise entraîne le décès du patient, si les doses en question sont dites léthales, sauf si l'on peut repeupler par une greffe sa moelle désertée.

Du 12 au 18 février, le traitement fut entrepris : quarante-huit heures plus tard, le malade recevait, en perfusion intraveineuse, 200 ml de la poche prélevée six mois auparavant et décongelés. La perfusion fut renouvelée six heures plus tard. Un traitement de protection anti-infectieux fut alors entrepris pendant les dix jours critiques où le patient ne possédait plus de défenses immunitaires (détruites par la chimiothérapie) et où la moelle transfusée n'a pas encore repris ses fonctions.

Des patients plus âgés que leur sang

Dès le dixième jour de cette greffe, les premières cellules jeunes apparaissaient dans le sang, signant la reprise d'un fonctionnement normal. Au trentième jour, le patient était, tant sur le plan clinique que sur le plan biologique, strictement normal. Cet état s'est maintenu pendant trois mois, au bout desquels des localisations cérébrales et méningées de l'affection apparurent. Le traitement chimique mis au point n'avait été appliqué ne fonctionnait pas, en effet, la première méningée, et une thérapie complémentaire eût dû être entreprise pour cette localisation.

C'est ce qui a été fait, sous la forme d'une chimiothérapie intrarachidienne, pour la seconde malade de Saint-Antoine. Après une chimiothérapie à doses massives, destructives, elle a reçu le 18 avril une perfusion d'un milliard de cellules de sa propre moelle congelée trois mois auparavant.

La numération des éléments sanguins montrait rapidement un retour à la normale, et la malade est actuellement cliniquement normale sur le plan clinique et sur le plan sanguin, sans qu'aucun signe de malignité soit décelable. Les cellules cancéreuses de ses autres patients, tous mortellement atteints, ont, d'ores et déjà, été congelées et sont prêtes à leur être utilisées le jour venu.

Les huit premiers mois de cette expérience montrent qu'elle permet à la plupart de patients qui sont plus vieux de six mois que l'organe formateur de leurs cellules sanguines — alors que cet organe formateur a échappé au temps et à l'évolution inéluctable d'une maladie qui se poursuivait, elle, chez son propriétaire.

Les résultats déjà obtenus représentent une étape décisive pour la cryobiologie et montrent que l'on a enfin atteint la maîtrise des techniques de congélation cellulaire, permettant de conserver durant des mois, ou des années, des cellules vivantes et qui, décongelées, intactes, leur activité lorsqu'elles sont décongelées et replacées dans l'organisme qui les abritait.

D'étonnantes perspectives sont dès lors ouvertes, tant pour le traitement — lorsque cette technique expérimentale aura parfaitement au point — d'un certain nombre d'affections malignes qui échappaient jusqu'à présent aux possibilités de la médecine que pour les multiples voies de recherches fondamentales qu'offrent, notamment en immunologie des transplantations, les progrès de la cryobiologie (3).

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(Jeudi 23 juin.)

(1) Le plus célèbre de ces tentatives a eu lieu en Finlande en 1956 à l'initiative des professeurs Mathé, Schwarzenberg et Jammet sur cinq physiciens yougoslaves accidentellement irradiés. A l'heure actuelle, les allogreffes de moelle (d'un individu à l'autre) sont utilisées dans les cas fatals d'aplasie médullaire avec des résultats améliorés mais encore aléatoires.

(2) Lors du congrès annuel de la Société américaine d'investigation clinique, une équipe coordinée par le professeur Appelbaum, de l'Institut national du cancer de Bethesda, vient de présenter les tout premiers cas de dix-neuf enfants atteints d'une affection maligne particulière (tumeur de Burkitt), et qui survivent grâce à une greffe de leur propre moelle congelée depuis plusieurs mois.

(3) Le travail de l'équipe de Saint-Antoine a été rendu possible grâce à un contrat de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (direction : professeur Charles Sadron).

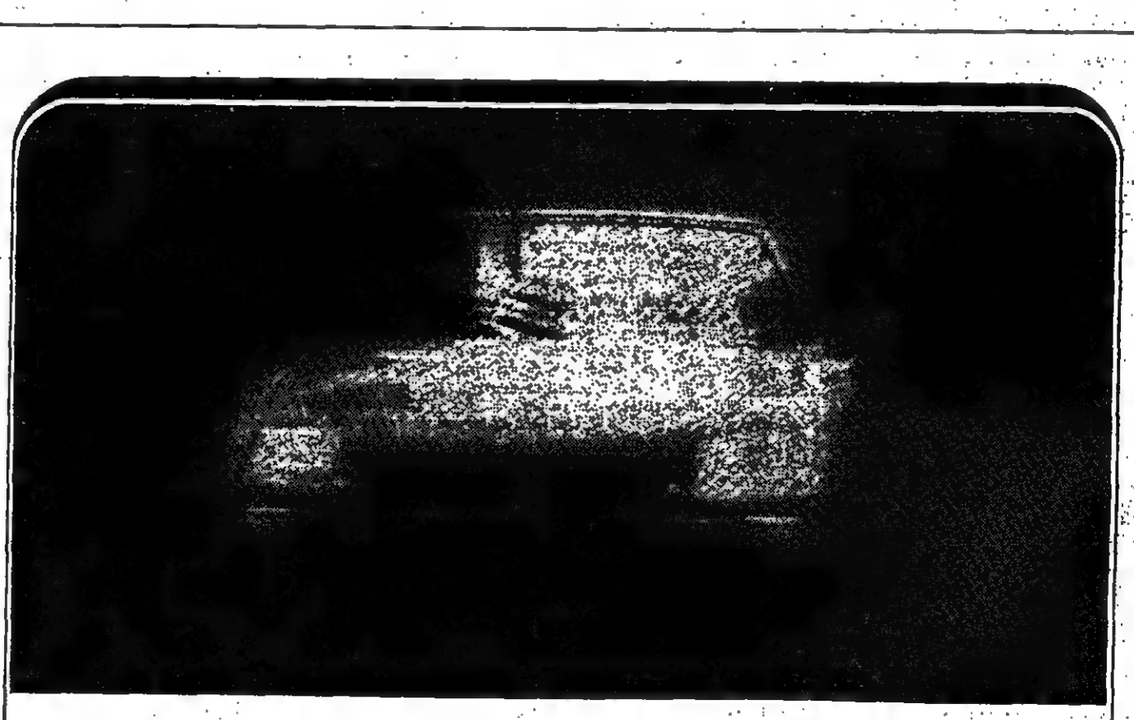

ROULEZ, NOUS FAISONS LE RESTE.

Vous arrivez en Europe dans quelques mois, quelques semaines, quelques jours... Pour vous, la question "voiture" doit être réglée à l'avance, facilement, tranquillement.

Avez-vous interrogé Citroën Champ de Mars?

Parce qu'il ne se contente pas de vous livrer une voiture : il vous propose de la choisir dès maintenant (demandez son test "à vous de jouer").

Parce qu'il vous laisse opter pour le mode de paiement qui vous convient le mieux : soit achat ferme et définitif (vous pouvez ramener votre voiture dans votre pays de résidence) soit plan financé "tout compris" (vous ne payez que pour la durée d'utilisation de la voiture).

Parce qu'il vous livre dans la ville, à l'aéroport même où vous arrivez, la Citroën qu'il vous faut.

Parce qu'il vous procure, s'il le faut, une voiture dans les 24 heures.

Citroën Champ de Mars : pour profiter à fond de votre séjour 1977.

CITROËN CHAMP DE MARS
FILIALE DE S.A. CITROËN
6-10, rue de la Cavalerie, 75015 Paris.
Télex : TT CITRO 204.833 F, Tél. : 567.55.62 +

Pour recevoir, avec une documentation détaillée, notre test "à vous de jouer" (qui vous permettra de vous orienter vers le modèle Citroën qu'il vous faut), nous vous remercions de nous renvoyer ce bon à l'adresse ci-dessus.

Nom
Adresse
Pays
Ville
Date d'arrivée en France
Durée de séjour
Type du véhicule qui vous intéresse

CITROËN
CITROËN préfère TOTAL

LES MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 1816

HORIZONTALEMENT

I. Familier à ceux qui composent. — II. On y trouve des fraises en toutes saisons (pluriel) ; Grecque. — III. En toile ; Peu précis. — IV. Symbole ; Fin de participe ; Roi. — V. Garantit l'authenticité d'une citation ; Ne fait pas un pli quand la coupe est réussie. — VI. Retranchaient. — VII. D'une blancheur éclatante. — VIII. Est proverbialement promis à une belle carrière majestueuse ; Plante. — IX. Voyagent au ralenti ; Abréviation commerciale. — X. Pronom ; Prélat français. — XI. Souvent peu raisonnable quand elle est pure.

VERTICALEMENT

1. S'opère à chaud ; Bien physique. — 2. S'attaque à une charpente ; Mérita ; Préfixe ; Capitale étrangère. — 4. Craint les passages cloutés ; Puits sans fond. — 5. Apprise ; Trouve excellent des admirateurs. — 6. Mit le paquet ; Sans aucun effet ; En Israël. — 7. Possessif ; Ne peuvent dormir debout. — 8. Colora ; Déplaça un bouton. — 9. Il peut se mettre sur eux les fermés ; Sont.

Solution du problème n° 1815

Horizontalement

I. Alcool ; Al. — II. Bouteille. — III. Su ; Alliées. — IV. Eveillera. — V. Nèpe ; Tl. — VI. Inn ; Met. — VII. Solliès. — VIII. Ur ; Vos. — IX. Arèneuses. — X. Rase ; Rive. — XI. Al ; Aidées.

Verticalement

1. Absents ; Ara. — 2. Louve ; Oural. — 3. Cu ; Epîtres. — 4. Otaient ; Né. — 5. Œil ; Nive. — 6. Lille ; Ilotes. — 7. Lee ; Il. — 8. Alertes ; Ilote. — 9. Lésait ; Ossa.

GUY BROUTY.

AUTOMOBILISME

La nouvelle formule 1 Re
s'est révélée competiti

ATHLÉTISME

Avec les hommes à tout
du décathlon

FOOTBALL

La France obtient le matc
à Buenos-Aires

RUGBY

Test positif pour les Fu

مكتبة من الأصل

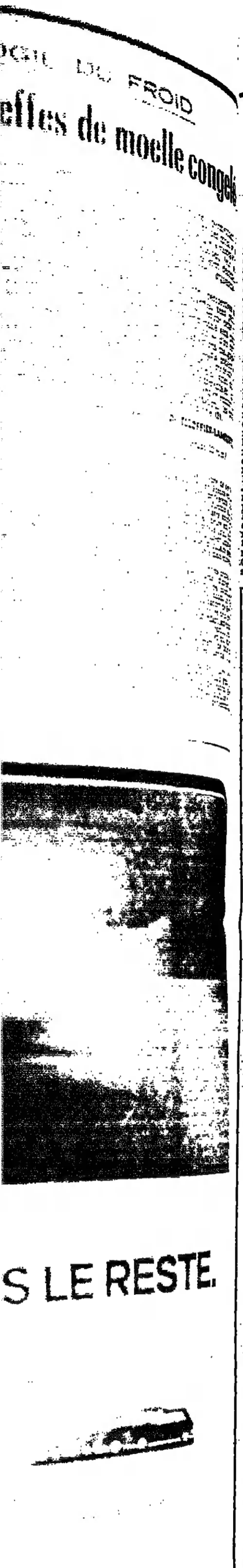

AUTOMOBILISME

La nouvelle formule 1 Renault s'est révélée compétitive

De notre envoyé spécial

Dijon. — La nouvelle formule 1 Renault (RS 01) est confrontée depuis le jeudi 23 juin à la réalité sur le circuit de Dijon-Prenois, où doit avoir lieu le Grand Prix de France le 3 juillet. C'est en effet la première fois que la RS 01 procède à des essais en même temps que la concurrence, et l'équipe Renault a pu ainsi établir des comparaisons concrètes.

Presque toutes les écuries — Ferrari, Tyrrell, Wolf, Brabham, Shadow, Ligier, McLaren — sont à Dijon depuis quelques jours, et les résultats des essais officieux laissent apparaître que la RS 01 est déjà en mesure d'aller au moins aussi vite que la plupart des autres monoplaces de formule 1. Vendredi 24 juin, seule la Ligier de Jacques Laffite, le récent vainqueur du Grand Prix de Suède, a bouclé un tour plus rapide (1 min. 12 sec. 45 contre 1 min. 12 sec. 89) que Jean-Pierre Jabouille, pilote essayeur de Renault. Le meilleur temps réalisé par Lauda (Ferrari) est de 1 min. 13 sec. celui de Scheckter (Wolf) de 1 min. 13 sec. 2. On peut naturellement penser que Lauda et Scheckter amélioreront ces performances lors des essais officiels du Grand Prix de France, mais il s'agit néanmoins, pour la RS 01, de premières références probantes.

Le potentiel extrêmement comptable de la RS 01 met en réalité la régie Renault dans l'embarras. Car si la voiture va très vite, il reste beaucoup à faire, à ce stade initial de la mise au point, pour la rendre fiable, c'est-à-dire pour que la RS 01 puisse supporter les contraintes d'un Grand Prix. C'est une chose de boucler quelques tours très rapides, c'en est une autre de participer à une course de deux heures, soit environ 300 kilomètres à parcourir D'où l'embarras de Renault, placé devant la tentation d'engager la voiture pour le Grand Prix de France tout en sachant que le développement de la mise au point est insuffisant. Gérard Larrousse, le directeur de la compétition, considère que ce serait aller au-devant d'un risque technique trop grand, mais il est possible que d'autres considérations — prestige, impératifs commerciaux — équilibrent le pour et le contre. Il reste que, pour ses premiers tours de roue, la RS 01 a suscité beaucoup d'intérêt et de curiosité auprès des techniciens et des pilotes des autres constructeurs.

FRANÇOIS JANIN.

ÉQUITATION

AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE A VIENNE

Des chevaux susceptibles et inconstants

De notre envoyé spécial

Vienne. — S'il y a une leçon à tirer du championnat d'Europe de saut d'obstacles, qui a pris fin dimanche 26 juin, au Sudstadt de Vienne, c'est bien celle-ci : l'élevage français destiné aux concours hippiques produit des chevaux utiles quelques-uns remarquables, mais aucun ne paraît avoir l'envergure des héros, la régularité souhaitable des cracks authentiques. Ils ont eu leur jour de gloire (par équipes) à Montréal, puis, après une victoire à Rotterdam, le mois suivant, ont abordé leur déclin. On parle bien d'un phénomène, la jument olympique *Belle de Mars*.

Mais la piste à peine ouverte, le signal du départ à peine donné, cet animal bondissant se grise de vitesse, et, pour peu que l'excellent Marc Roguet, son cavalier attitré, le frustre de son plaisir, elle frôle le sabotage après avoir approché le chef-d'œuvre. Nous l'avons vue administrer la preuve de son talent bien souvent et, une fois de plus, à Vienne, lors de l'épreuve individuelle du championnat d'Europe où elle s'est classée en quatrième position après deux jours de lutte serrée. Mais que lui a-t-il manqué pour que ce beau moment passé en sa compagnie fût un moment de perfection ?

Ce qui est vrai pour *Belle de Mars* l'est également pour les chevaux de Marcel Rozier et de Daniel Constant, les bais *Bayard de Maupas* et *Denoso*, tous deux d'humeur instable un jour, surtout le premier nommé, et puis resplendissants de santé, d'énergie, de bonnes dispositions naturelles le jour suivant. Et que dire encore de *Rivage*, le si beau pur-sang d'Hubert Parot, qui démarre sec le mercredi 22 juin, dans l'épreuve inaugurale où il se paie le luxe de survoler tous les obstacles au point d'arracher des « ah ! » de stupeur admirative aux milliers de poitrines présentes. Mais le lendemain, plus de *Rivage*, ou plutôt un *Rivage* bousillant tout dans un affreux vacarme sur la piste, les tribunes cette fois muettes de saisissement.

La page de poésie était tournée, un charabia lui succédait, absolument incompréhensible. « *Nos chevaux sont bien de chez nous*, nous disait naguère à Barcelone Marcel Rozier, qui venait d'essuyer de sérieux déboires avec sa monture numéro un. *Ils sont susceptibles en diable, inconstants dans leur caractère, difficiles à avoir à la main...* »

Cela dit, le Prix des Nations disputé en deux manches a clos le meeting de Vienne, sous un ciel d'orage, sans donner lieu à une empoignade passionnante. Neuf nations se sont mesurées durant quatre heures d'horloge, une performance à mettre à l'actif non seulement des concurrents, mais du public, vraiment en or, pour ne donner à aucun moment des signes de lassitude. Citons dans l'ordre du classement final les Pays-Bas qui remportent le titre par équipes, après s'être adjugé la récompense suprême dans l'épreuve individuelle, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, la France, la Belgique, la Suisse, l'Irlande, l'Espagne et l'Autriche.

Hélas, dès la première manche Marcel Rozier disparaissait après s'être fait une déchirure musculaire.

Restaient en lice, Hubert Parot, Marc Roguet et Daniel Constant. Résultat de Parot pour les deux manches : 20 points (8 + 12). Marc Roguet et Daniel Constant tiraient leur épingle du jeu, le premier avec 8 points (4 + 4), le second avec 16 points (8 + 8). Des parcours on le voit méritant la mention très honorable.

ROLAND MERLIN.

ATHLÉTISME

Avec les hommes à tout faire du décathlon

Montargis. — Il avait fallu la présence de Guy Drut, sa médaille d'or olympique fraîchement pendue autour du cou, pour donner l'an dernier, au décathlon de Talence (Gironde), les apparences d'un grand spectacle. Débarrassée de ses fauxsemblants sensationnels, la spécialité a retrouvé, à l'occasion des championnats de France, organisés à Montargis (Loiret) les 25 et 26 juin, cet aspect dépouillé qui sied à un exercice de corde rude. Dix épreuves et deux jours de compétition, c'est en effet plus qu'il n'est nécessaire pour provoquer un écart.

Jean-Philippe Sommero en aura fait la désagréable expérience, qui obtint un zéro affligeant au saut à la perche. A dix-huit ans, cet Apollon, tel que le ciseau de Phidias n'eut pas osé le rêver (1,93 mètre et 90 kilos), possède un ensemble de qualités stupéfiant qui lui permit, notamment, de franchir 2,08 mètres en hauteur et de lancer le poids de 7,257 kilos à 16,43 mètres. Il était en situation de battre largement son record personnel (6 650 points) lorsqu'il fit tomber trois fois la barre, placée à 3,85 mètres dès son entrée dans le concours. Perdant dans l'affaire plus de 800 points, puisqu'il s'est déjà élevé à 4,40 mètres et était pour le moins en mesure d'effectuer un bond de 4 mètres, il laissa échapper le titre national attribué aux juniors. Reste qu'il a l'étoffe d'un champion fabuleux.

Un champion d'un calibre sans doute supérieur à celui de son aîné Yves Leroy, qui, gêné par un genou douloureux, se contenta de garantir sa supériorité. Philippe Bobin, Serge Morth et Gilles Gémisse-Fareau, autres athlètes en vue du décathlon, n'étant pas dans leur meilleure forme, la performance de Thierry Dubois fut particulièrement mise en évidence. Voilà un garçon de vingt et un ans qui améliora cinq de ses records personnels et fit progresser son total de 7 248 points à 7 563 points !

RAYMOND POINTU.

FOOTBALL

La France obtient le match nul à Buenos-Aires

L'équipe de France de football a commencé sa tournée en Amérique du Sud (21 juin au 5 juillet) par un match nul (0 à 0), le 26 juin à Buenos-Aires, face à l'Argentine. Pour cette première rencontre, Michel Hidalgo, le sélectionneur français, n'alignait pas sa meilleure équipe, mais plutôt les joueurs qui lui paraissaient le moins fatigués par le voyage et les derniers matches de la saison. Ainsi avait-il décidé de laisser au repos les deux Stéphanois, Gérard Janvion et Dominique Bathenay, et l'avant-centre lyonnais, Bernard Lacombe, pour constituer une sélection à ossature nantaise avec six des nouveaux champions de France (Bossis, Rio, Michel, Sahnoun, Amisse et Baronchelli).

Ce match nul n'améliorera pas la situation précaire du sélectionneur argentin Cesar Menotti, toujours privé de ses meilleurs éléments exilés en Europe et très critiqué, après les résultats décevants enregistrés par son équipe à Buenos-Aires durant le mois de juin : défaite (3 à 1) contre la République fédérale d'Allemagne, matches nuls (1 à 1) contre l'Angleterre et l'Ecosse et victoire (3 à 1) contre la Pologne.

Au-delà des résultats, cette tournée de l'équipe de France répond à plusieurs buts. Un an avant la phase finale de la Coupe du Monde, qui devrait être organisée du 1er au 25 juin 1978, il était utile pour les Français — qui espèrent y participer — de se familiariser avec l'ambiance des stades sud-américains et avec le climat des premiers jours de l'hiver. Avant de retrouver au mois de novembre à Paris les Bulgares pour le match de qualification décisif, Michel Hidalgo tient d'autre part à aguerrir ses joueurs, pour la plupart jeunes et assez inexpérimentés. Face à l'Argentine, la moyenne d'âge des Français atteignait à peine vingt-quatre ans, et seuls Henri Michel, Marius Trésor et Dominique Baratelli comptaient plus de huit sélections.

Michel Hidalgo, qui avoue des ambitions pour la prochaine Coupe du Monde, n'ignore pas que les tournées lointaines se sont souvent révélées propices à la naissance des grandes équipes. L'éloignement, les changements d'habitudes et surtout la vie et l'entraînement en commun durant deux semaines se révèlent irremplaçables pour donner à une sélection un véritable esprit d'équipe.

GÉRARD ALBOUY.

RUGBY

Test positif pour les Français

L'équipe de France a dû faire donner ses lignes arrière dans le premier test-match disputé samedi 25 juin à Buenos-Aires contre l'équipe d'Argentine. Ne menant que de 3 points (6 à 3) à la mi-temps, les vainqueurs du tournoi des Cinq Nations se devaient de prouver leur suprématie face à des Argentins qui, pour s'affubler du totem de puma, n'en sont pas à tout dévorer sur leur passage.

Ces derniers, en outre, manquèrent les neuf coups de pied de pénalité qui leur furent accordés, alors que Romeu en réussissait quatre et Aguirre un, de 50 mètres. Le nouveau trois-quarts aile Bustaffa et le trois-quarts centre Bertranne ayant chacun marqué un essai, le score final a été de 26 à 3 en faveur de la France. Romeu ayant ajouté les 3 points d'un drop-goal. L'équipe nationale argentine, qui s'était longuement préparée à cette rencontre, trouvera le samedi 2 juillet, toujours à Buenos-Aires l'occasion d'une revanche.

CYCLISME

Le championnat de France sur route

On attendait Hinault... ce fut Tinazzi

De notre envoyé spécial

Château-Chinon. — Comme il-rait notre confrère Pierre Chany, évoquant Henri Jeanson, le classement du championnat de France fait penser à la pendule de Pépé le Moko, qui marque 2 heures et qui en sonne quatre, quand il est midi moins le quart. Ce classement, dans lequel Tinazzi et Bittenger devancent Laurent et Seznek, qui précèdent eux-mêmes Hinault et Danguillaume, offre l'image de l'incohérence. Il reflète les contradictions d'un cyclisme troublé par les rivalités, faussé par le dopage et soumis périodiquement aux influences de l'anti-dopage, bref d'un cyclisme déréglé.

La course des Marseillais

En fait, la victoire acquise dimanche 26 juin à Château-Chinon (Nièvre) par Marcel Tinazzi, un Méridional âgé de vingt-quatre ans, professionnel depuis six mois, constitue moins une surprise qu'une anomalie. On savait que le championnat de France, se déroulant selon le processus habituel, donnerait lieu à une surveillance sévère entre les principaux leaders d'équipes et que la neutralisation des vedettes profiterait aux coureurs de second plan. On n'ignorait pas que la condition de favori représentait un privilège redoutable dans le cadre de cette course bizarre où le manque de notoriété devient un avantage assez considérable.

Cependant, l'opinion admettra difficilement que le maillot tricolore ne soit pas attribué à Bernard Hinault, vainqueur cette année de Gand-Wevelgem, de Liège-Bastogne-Liège et du Dauphiné libéré ; elle comprendra mal que ce garçon habile et vigilant ait perdu trois minutes au cours du tour final (long de 19 kilomètres), et cela essentiellement par le fait du marquage, alors qu'il faisait partie de l'échappée décisive.

Cette échappée déclenchée peu après le cent vingtième kilomètre, soit à mi-parcours, par vingt coureurs, dont Rouxel, Seznek, Tinazzi, Perret, Bossis, Campaner, Danguillaume, Hézard, Vallet et Michel Laurent — le plus ardent de tous — avait surpris Poulidor et Delisle, victimes l'un et l'autre d'une chute, ainsi que Bernard Thévenet. La position en retrait de ce dernier, son abandon discret, tandis qu'il comptait plus de dix minutes de retard sur le groupe de tête, ne sauraient le condamner systématiquement, mais ce revers justifie néanmoins les craintes de son entourage, à quelques jours du Tour de France.

Sept anciens champions de France étaient présents à Château-Chinon. Un seul a terminé — loin, il est vrai. — Poulidor, quarante et un ans, qui avait remporté l'épreuve en 1961. On notera encore que Marcel Tinazzi, Marseillais comme son prédécesseur au palmarès, Guy Sibille, appartient au groupe Flandria, de même que Michel Pollentier, le nouveau champion de Belgique. Un titre logique, celui-là, qui récompense le double vainqueur du Tour d'Italie et du Tour de Suisse : l'homme en forme du moment.

JACQUES AUGENDRE.

Les résultats

Athlétisme

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉPREUVES COMBINÉES

DÉCATHLON

1. Leroy, 7 928 pts ; 2. Bobin, 7 732 ; 3. Morth, 7 719 ; 4. Farsau, 7 628 ; 5. Dubois, 7 563.

PENTATHLON

1. Marie-Christine Debourse (S. F.), 4 228 pts (nouveau record de France, ancien record par elle-même, 4 188) ; 2. Picaut (S. F.), 4 039 ; 3. Tarlin (Flèche), 3 960.

A l'occasion de cette épreuve, Marie-Christine Debourse a amélioré son record de France du saut en hauteur avec un bond de 1,88 mètre.

* * *

Les athlètes français disputaient trois rencontres internationales ce week-end. A Bruxelles, l'équipe de France masculine a dominé la Belgique par 364 points à 315. A Villeneuve-d'Ascq, les féminines se sont imposées face à la Belgique par 250 à 213. A Bucarest, les athlètes masculins ont obtenu une troisième victoire face à la Roumanie par 125 à 97.

Cyclisme

CHAMPIONNAT DE FRANCE A CHÂTEAU-CHINON

Classement. — 1. Marcel Tinazzi, les 248 km en 6 h. 24 min. 12 sec. ; 2. Bittinger ; 3. Chalmel ; 4. Laurent ; 5. Seznec ; 6. Perret, tous même temps ; 7. Jacques Bossis, à 8 sec. ; 8. Chassang, à 17 sec. ; 9. Campaner, à 19 sec. ; 10. Bourreau, à 34 sec. ; 11. Hinault, à 2 min., etc.

Motocyclisme

GRAND PRIX DES PAYS-BAS

250 cm3. — 1. Grant (Ang.), Kawasaki, 47 min. 46 sec. 8 (moy. 145,3 km-h.) ; 2. Uncini (It.), Harley-Davidson, 47 min. 55 sec. 4.

350 cm3. — 1. Ballington (Afr. S.), Yamaha, 49 min. 35 sec. 3 (moy. 149,9 km-h.) ; 2. Rougerie (Fr.), Yamaha, 49 min. 26 sec. 5.

500 cm3. — 1. Hartog (P.-B.), Suzuki, 52 min. 35 sec. 4 (moy. 140,8 km-h.) ; 2. Sheene (Ang.), Suzuki, 52 min. 41 sec. 3 ;

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 20 AU 24 JUIN 1977

Le redressement s'accélère

UNE nouvelle étape sur le difficile chemin de la reprise a été franchie cette semaine à la Bourse de Paris, où les différents indices ont enregistré une progression moyenne de plus de 5 %.

Il y a huit jours bien peu, sous les verrières du palais Brongniart, se hasardaient à parier sur la poursuite, à court terme, du mouvement de hausse. De fait, la séance de lundi, bien que la tendance restât assez bien orientée, ne fut pas particulièrement brillante. Les gérants de portefeuille des banques et des charges d'agent de change semblaient vouloir se faire tirer l'oreille pour procéder à des acquisitions. Pourtant, sous la houlette d'opérateurs étrangers, les cours des valeurs françaises enregistrèrent une légère avance, qui devait d'ailleurs être confirmée lors de la semaine suivante. Le 22 juin fut un grand jour. Celui des records, mais aussi, celui consacré à la liquidation générale des engagements à crédit. La réponse des primes qui s'était déroulée la veille, avait été excellente, la quasi-totalité d'entre elles devant être levées, la liquidation allait se révéler brillante. En quatre semaines, les valeurs françaises se sont adjugées près de 11 % de hausse. Les boursiers n'avaient pas vu une telle performance depuis quinze mois ! Les ventes bénéficiaires allaient sans aucun doute affluer et peser lourdement sur l'ultime séance du terme de juin... Il n'en fut rien. Au contraire ! En dépit de prises de bénéfices bien légitimes, après une telle hausse, le marché, largement alimenté en ordres d'achats par des gestionnaires et une clientèle privée ravis de n'avoir pas à régler de soldes débiteurs, s'offrit le luxe d'une nouvelle progression moyenne de près de 1 1/2 %.

Le 23 juin, premier jour du nouveau terme, le mouvement de hausse, loin de s'essouffler, s'accélérait sensiblement permettant à cent cinquante valeurs de gagner encore du terrain. Les cotations de cinq grands titres (Creusot-Loire, Presses de la Cité, T.R.T., Marine Wendel, Beghin-Say) allaient même être retardées, devant l'abondance des demandes, phénomène que l'on avait failli oublier. A la veille du week-end, l'euphorie retombait un peu, pour faire place à une très saine pause de consolidation, au cours de laquelle les indices s'avancèrent cependant de plus de 1 1/2 %. La Bourse de Paris venant de s'offrir sa onzième séance consécutive de hausse retrouvant des niveaux abandonnés depuis trois mois exactement.

Qu'y a-t-il de changé ? Pas grand-chose, au fond. Beaucoup, dans les détails. L'inflation, après son brutal accès de fièvre en avril, retomberait, lui dit-on, à un niveau plus supportable en mai. Le franc se tient bien grâce, entre autres, à l'amélioration du commerce extérieur. Il n'est toujours pas question de relance globale, mais 1 milliard de francs vient d'être débloqué du Fonds d'action conjoncturelle, et d'autres mesures sélectives seraient dit-on encore, en préparation pour la rentrée. Le chômage ? Le C.N.P.F. s'en préoccupe. Les querelles intestines de la majorité ? Enterrées par MM. Chirac et Barre eux-mêmes. La victoire - fatale - de l'opposition aux prochaines législatives ? Compromise par les - accrochages - entre MM. Mitterrand et Marchais eux-mêmes. Alors ? - Les chances de gain sont considérablement plus fortes que le danger d'essuyer de nouvelles pertes, d'autant plus qu'aucune autre Bourse du monde n'a subi une chute aussi importante que celle de Paris - écrit le journal financier allemand - Boersen Zeitung -. Ajoutons que les dividendes des sociétés commencent à pleuvoir et sont souvent réinvestis par les organismes de placement collectifs, tandis que la clientèle particulière devient de plus en plus réticente à vendre. Est-ce suffisant pour assurer la poursuite du mouvement de hausse ? Une chose est sûre : l'horizon boursier à court terme paraît plus dégagé. Néanmoins, le plus difficile reste à faire.

PATRICE CLAUDE.

BAISSE DU FLORIN

Repli du FLORIN, faiblesse des COURONNES SCANDINAVES, fléchissement du DOLLAR par rapport aux monnaies fortes et bonne tenue persistante du FRANC, telles sont les données principales de la semaine sous revue.

Le FLORIN s'est vivement replié, non point qu'il ait été attaqué dans la perspective d'une quelconque dévaluation, mais tout simplement parce que les engagements spéculatifs à la hausse sur la monnaie hollandaise, contractés en mai, se dénouent. A cette époque, la spéculation jouait une réévaluation qui ne s'est pas produite, et maintenant elle se dégage.

Les COURONNES SCANDINAVES restent très faibles, malgré le soutien que leur ont prodigué les banques centrales en début de semaine.

Le DOLLAR s'est nettement replié par rapport aux monnaies fortes. Tout d'abord, les taux ont légèrement fléchi sur le marché de l'eurodollar. Ensuite, l'annonce d'un déficit record de la balance américaine des paiements courants au premier trimestre 1977 a jeté un froid.

La PESETA est restée faible : aux yeux des cambistes, elle est entrée dans le régime de « la veille de week-end », période dont les gouvernements sont censés profiter pour dévaluer par surprise leur monnaie. En l'occurrence, on pense généralement que la dévaluation de la PESETA, jugée indispensable par certains, n'interviendrait pas avant le courant de l'été, le plein des rentrées de devises « touristiques » ayant été fait au préalable.

Le FRANC affiche une bonne tenue persistante et même un peu mieux, en dépit de la baisse du loyer de l'argent sur le marché monétaire : le DOLLAR est descendu au-dessous de 4,94 F, et le DEUTSCHEMARK a touché un moment 2,0920 F. Cela n'empêche pas l'institut britannique Forex de prévoir une baisse du FRANC à l'automne et au début de 1978, en raison d'une réapparition d'un important déficit commercial dû à la reprise de la production. Si seulement on savait quelle sera la situation en France au dernier trimestre !

Le YEN est toujours ferme par rapport au DOLLAR, qui s'établit aux environs de 282 yens, sans grands changements.

Sur le marché de l'or, une certaine animation a été relevée en milieu de semaine, sur des rumeurs non contrôlées d'un regain de tension au Proche-Orient, le cour de l'once s'élevant jusqu'à 141,80 dollars pour s'établir à 140,80 vendredi soir.

F. R.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(la ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	£ LIVRE	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres..	—	1,7196	8,4931	4,2869	1,0479	62,0431	4,2869	1.521,58
	—	1,7195	8,4990	4,2798	1,0498	62,0223	4,2781	1.521,92
New-York.	1,7196	—	28,2470	60,1123	42,4868	2,7716	60,1123	0,1130
	1,7195	—	28,2316	60,1767	42,4583	2,7723	60,1929	0,1129
Paris.....	8,4931	4,9390	—	198,11	289,81	13,6890	198,11	5,5817
	8,4990	4,9427	—	198,58	289,86	13,7032	198,66	5,5843
Zurich....	4,2869	2,4930	50,4758	—	105,9048	6,9096	100,0000	2,8174
	4,2798	2,4890	50,3565	—	105,6788	6,9004	100,8401	2,8121
Francfort.	1,0479	2,3540	47,6614	94,4243	—	6,5243	94,4243	2,6603
	1,0498	2,3552	47,6585	94,6263	—	6,5296	94,6643	2,6699
Bruxelles.	62,0431	36,0880	7,3651	14,4725	15,3271	—	14,4725	4,8775
	62,0223	36,0788	7,2975	14,4917	15,3147	—	14,4975	4,8752
Amsterdam	4,2869	2,4930	50,4758	100,0000	105,9048	6,9096	—	2,8174
	4,2781	2,4889	50,3363	99,9598	105,6363	6,8976	—	2,8169
Milan....	1521,58	884,85	179,15	354,93	375,89	24,5246	354,93	—
	1521,92	885,18	179,07	355,60	375,79	24,5383	355,68	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

Danse

Les véhémences de Maïa Plissetskaïa

MAIA Plissetskaïa nous a bien manqué lors de la dernière tournée du Bolchoï. Pendant que les Parisiens s'enthousiasmaient pour *Giselle* ou *Ivan le Terrible*, elle vivait des moments exaltants à New-York où elle dansait avec le Ballet du XX^e^ siècle. Aujourd'hui, Maïa Plissetskaïa apporte à Paris les grandes turbulences. Avec elle, tout reprend couleur. De nouveau sa chambre de l'hôtel Scribe vibre d'allées et venues. Maïa-tempête a coupé les fils du téléphone pour être tranquille, et Lili, l'interprète, s'use en courses folles pour tenter de la joindre.

La voici, assise bien calme entre deux immenses bouquets de fleurs. Quelque chose d'irréductible émane de sa mince silhouette. L'œil est attentif, et soudain les mains sagement croisées se mettent à vivre, à battre, véhémentes, volubiles. On dirait un vol de mouettes : *la Mouette*. Maïa Plissetskaïa s'identifie tellement au personnage de Tchekhov qu'elle rêve depuis des années d'en faire l'héroïne d'un ballet. Mais il n'est pas facile pour une mouette de vivre à ras de sol, au rythme prudent et discipliné du Bolchoï. A Moscou, Plissetskaïa est un peu à la dérive. Chacune de ses réactions, dictées par la passion, fait figure de défi : Maïa en a assez de toujours danser *le Lac des cygnes*, et elle le dit. Maïa s'ennuie sous la férule du tout-puissant et peu imaginatif directeur de la danse, Grigorovitch, elle le crie, puis s'en va respirer un autre air.

Elle revient bouleversée de Belgrade, où elle a vu Dunka Sifnios dans le *Boléro* de Béjart, un ballet qu'elle sent fait exactement pour elle. Il le lui faut, c'est vital. Elle le danse à Bruxelles, à Paris. Elle voudrait partager le *Boléro* avec son public du Bolchoï, mais l'administration lui oppose un refus formel : Béjart n'est pas au répertoire. « *Mais j'y parviendrai*, dit-elle. *Déjà, j'ai pu obtenir que des danseurs de la maison le dansent avec moi. Ils étaient huit, d'abord, ils ont répété avec Piotr Nardelli qui est chez Béjart et l'ont ensuite appris aux autres. Nous l'avons présenté en Australie, à Buenos-Aires, et comme nous ne pouvons encore le donner à Moscou, imaginez l'effervescence. Tout le monde en parle et l'attend.*

« Pour qu'une jeune génération puisse s'exprimer »

« Isadora, *c'est l'idée de Maurice Béjart. En pensant à moi il a fait le rapprochement avec Isadora Duncan. J'avoue que sur le moment j'ai été déconcertée, puis très vite séduite. Il ne s'agit pas pour moi d'imiter la grande prêtresse de la danse moderne, évoluant d'instinct et pieds nus, mais plutôt de suggérer une affinité spirituelle. Pour la haute idée qu'elle avait de la danse, pour sa remise en question perpétuelle chaque fois qu'elle dansait, je suis solidaire d'elle. Ce qu'elle a écrit sur les gestes des bras, je le fais mien, quand elle dit par exemple : « Je ne sais qu'une danse, et c'est « ce geste de ramener les mains « au plexus solaire et qu'une force « intérieure ouvre les bras et les « élève. »*

« *Maurice Béjart a construit son ballet à partir des grands moments de la vie d'Isadora, sur des musiques qu'elle a interprétées. Je l'ai créé à Monte-Carlo devant un public vieux. A New-York, on ne m'a pas comprise. J'ai remporté un succès personnel mais les Américains ont oublié Isadora Duncan. Quand elle vivait, quand elle dansait, quand elle leur jetait des fleurs, ils riaient. Alors elle est partie pour l'Europe. Parce qu'elle ne séparait pas la danse de la vie, elle a vécu solitaire (même dans le succès) et exilée. En Russie, elle a rencontré Essénine, poète du quotidien, et de la nature. Chez nous il est très populaire. Ce n'était pas un intellectuel, Isadora pouvait très bien le comprendre. Mais leur union n'a été qu'un épisode tragique de plus dans un destin voué au tragique. Quand je pense à ces enfants qu'elle a réunis autour d'elle pour danser, alors même qu'elle venait de perdre les siens, comme j'aime cette femme, et comme je voudrais montrer ce ballet à Moscou !*

« *Il y a tant de choses que j'aimerais apporter à Moscou. Il existe là-bas un immense appétit de danse. Depuis des années, les gens sont à la diète : il faut les nourrir avec précaution et discernement. Déjà, l'Opéra de Paris vient de leur apporter un souffle d'air nouveau. Mais lorsqu'on dit qu'il n'y a pas de jeunes chorégraphes au Bolchoï, je me fâche. On ne les encourage pas, mais ils sont là. Je peux citer Elizariet, avec qui j'ai tourné un film sur les Eaux printanières de Tourgueniev, Elyman, Lebedev, Briantsev, d'autres encore. Ils m'ont aidée pour créer* Anna Karénine, *et maintenant pour la Mouette. J'ai pu présenter à Paris un pas de deux de Vassiliev. Mais Vassiliev a quarante ans, et il est bien trop modeste. Moi, je me bats pour qu'une jeune génération puisse s'exprimer, plutôt que pour le ballet conservateur de Grigorovitch ou de Vinogradov, qui vient d'être nommé au Kirov. Il faut sortir du ballet-musée. Moi j'aime qu'on crée pour moi, j'ai envie de danser du nouveau, de danser la vie* »

MARCELLE MICHEL.

(Jeudi 23 juin.)

Cinéma

LE DERNIER FILM DU CINÉASTE SOVIÉTIQUE OTAR IOSSELIANI

Le paradis pastoral n'existe pas

LE cinéma soviétique peut-il être universel ? Peut-il, en deçà ou au-delà de la seule idéologie admise, exprimer des certitudes aussi bien que des interrogations fondamentales ? On est en droit de se poser la question au vu d'un certain nombre de productions récentes qui ont retenu l'attention à l'Occident, qu'il s'agisse de *l'Obier rouge*, de Vassili Chouchkine, de *la Prime*, de Serguei Mikaelian, de *Je demande la parole*, de Gleb Panfilov, etc., mais qui, à bien y réfléchir, relèvent plus — ou tout autant — de la sociologie que de la cinématographie. Si ces films n'avaient pas été tournés en U.R.S.S. par des réalisateurs soviétiques, il y a fort à parier qu'ils n'auraient été considérés que comme autant de travaux pratiques, parfois laborieux, au service d'une idéologie qui s'apparente par bien des aspects à la raison d'Etat.

La production soviétique comporte bien sûr un certain nombre d'exceptions, depuis *l'Enfance d'Ivan*, d'André Tarkovsky, l'auteur d'*André Roublev*, *le Premier Maître*, de Mikhalkov-Kontchalovsky, par exemple, jusqu'au *Miroir* (également de Tarkovsky) ou ces *Vingt Jours sans guerre*, d'Alexei Guerman, qu'on vient de projeter au Festival de Cannes avec succès. Autre exception majeure dont on parle moins, et qui pourtant devrait faire date : *Pastorale*, le dernier film d'Otar Iosseliani, ce cinéaste géorgien auquel nous devons déjà *la Chute des feuilles* et *Il était une fois un merle chanteur*.

* * *

Quatre musiciens de la ville, de la capitale, passent l'été dans un village de montagne isolé des grandes routes et des grands centres : ils restent pendant la saison d'hiver, logeant chez l'habitant, dans une famille où sont réunies trois générations. Avec étonnement, les gens du village considèrent ces jeunes venus d'ailleurs, habillés comme des citadins en vacances, chargés de leurs instruments. Ce sont pour eux des gens étranges, « *qui ne jouent ni dans les mariages ni dans les enterrements, mais dans des salles de concerts* », qui boivent du lait, font leur gymnastique matinale.

Dans le village, on fait le pain, on trait les vaches, on récolte le raisin, on garde les moutons. Depuis toujours... Le quatuor s'installe chez l'habitant, répète sur la terrasse en plein air, désireux de travailler lui aussi en union complète avec la nature et d'apporter à des gens simples ce que ces artistes pensent être un langage universel, seul capable de franchir les barrières linguistiques et sociales. La musique classique ils ne participent ni aux travaux ni aux réjouissances, mais aux préoccupations ou aux soucis des gens du village. Ils veulent simplement donner un fond musical à la beauté du travail humain et se trouvent tout décontenancés lorsque leur musique est troublée par le bruit d'un moteur d'arrosage ou celui d'un avion qui répand des engrais.

* * *

Seule la fille aînée, qui a une quinzaine d'années, Edouki, découvre avec curiosité ces gens comme elle n'en a jamais vu, tourne autour d'eux et flaire les instruments, les vêtements, chasse les enfants qui pourraient troubler ce qu'elle sent être un travail... Quand ils partent, à la fin du séjour, il ne s'est rien passé : on se dit « au revoir », « Viens nous voir ». Et, l'autocar parti, le village continue à vivre comme il a toujours vécu. Seule Edouki éprouve l'intuition qu'il existe ailleurs, au bout de la route de l'autocar, un autre monde dont les musiciens étaient les représentants et qu'elle ne connaîtra peut-être jamais. Ils ont laissé derrière eux un microsillon qu'ils avaient l'habitude d'écouter sur leur électrophone ; pour retrouver leur souvenir, elle met le disque sur le vieux phono de la maison : défigurée, méconnaissable informe, la musique n'est plus la même. Elle l'arrête. La vie continue : il ne s'est rien passé.

Ces musiciens sont de bonne volonté : ils veulent connaître les mœurs d'un village ; ils recueillent les chants perdus d'autrefois et achètent les outils anciens des artisans comme d'autres collectionnent les icônes. Ils sont finalement perdus dans un monde exotique, ils ne savent plus qu'acheter la culture d'autrefois, ils ne sont plus que des consommateurs de la culture d'autrefois.

Pour Otar Iosseliani, *Pastorale* est certainement un aboutissement, la fin d'un chemin. Dans *la Chute des feuilles*, dans *Il était une fois un merle chanteur*, il avait cru qu'une culture pouvait survivre et suppléer aux imperfections d'un monde moderne qui nous détruit. Après *Pastorale*, il ne pourra plus idéaliser la vie des gens simples et la beauté du travail humain. La musique elle-même qui rythmait les travaux des vendangeurs dans *la Chute des feuilles* ne peut même plus être considérée comme un support naturel et un unificateur : le phono n'est pas un électrophone et le même disque ne dispense pas la même musique, le paradis pastoral n'existe pas...

La culture, même géorgienne, ne peut être objet d'idolâtrie, nous explique en fin de compte Iosseliani, dont le film est comme un constat d'impuissance. Lui-même n'apparaît dans *Pastorale* que comme un passager de l'autocar qui traverse le village, passager qui regarde et observe la vie pastorale, protégé par une vitre...

* * *

Ce film important a été terminé au début de 1976. Il est projeté depuis plus d'un an dans les cinémas de la République de Géorgie. On l'attend encore à Moscou et ailleurs. Il a été refusé aux organisateurs de tous les festivals internationaux qui en ont fait la demande. Et aux invités officiels de passage qui veulent le voir, on répond de plus en plus souvent qu'il n'en existe pas de copie. Pourquoi ?

NICOLE ZAND.

(Jeudi 23 juin.)

AU FESTIVAL DE ZURICH

Monteverdi baroque

ZURICH évoque surtout pour les Français la ville des banquiers, dont on dit qu'ils ont joué des tours à notre franc, mais l'on ne sait guère la place qu'elle tient dans les arts, sinon peut-être qu'elle est la patrie de Rolf Liebermann. On ignore en tout cas absolument son Festival, qui est l'un des plus grands d'Europe, et depuis fort longtemps (l'origine en remonte à 1909), sans doute parce qu'il est placé en mai et juin, époque où les Français ont encore peu l'habitude de prendre des vacances.

Ville sévère, Zurich ? La cité de Zwingle, avec le soleil et la chaleur de ces jours derniers, ressemble plutôt à un lieu de vacances. De l'Opéra ou de la Tonhalle, on descend au milieu d'une foule élégante et joyeuse vers le lac bleu comme celui d'Annecy, parsemé de voiles, et dominé par un admirable paysage alpestre au loin. Cette grande ville respire largement dans un beau cadre comme Lucerne.

Mais on découvre surtout ici un opéra qui est un des meilleurs d'Europe et peut se permettre de présenter à la suite, au cours du Festival, *Lohengrin*, *la Flûte enchantée*, *Porgy and Bess*, *le Chevalier à la rose*, *Lucie de Lammermoor*, *Otello*, *la Bohème*, *Fidelio*, *les Maîtres chanteurs*, *l'Orfeo* et *le Couronnement de Poppée*, de Monteverdi, ainsi qu'une création mondiale, devenue aujourd'hui rarissime en Europe, *Un ange vient à Babylone*, de Rudolph Kelterborn, sur une pièce de Dürrenmatt.

Voir ici *le Couronnement de Poppée*, réalisé et dirigé par Nikolaus Harnoncourt, mis en scène par Jean-Pierre Ponnelle, après celui de Corboz et d'Erio à Lyon. C'est un surcroît de chance, car ces deux productions d'une égale qualité sont à l'opposé, sans que le chef-d'œuvre se révèle moins grand.

Alors qu'Erio l'avait traitée comme une pièce moderne ou plutôt intemporelle, universelle, Ponnelle en a fait un spectacle baroque, circonscrit dans un décor étroit, une cour de château Renaissance très chargée, avec escaliers, balcons, statues, fontaine, frontons, vasques, ornements floraux, portes de cuivre aux sujets érotiques donnant sur d'idéals jardins à la Brueghel, où l'Amour, la Vertu et la Fortune en robes noires mènent le jeu de personnages très grand-siècle avec robes à paniers et perruques, duègnes et béguines.

Cette distanciation scénique sert de levier à une mise en scène éblouissante, dure et acérée, implacable pour les personnages, tournant parfois à une bouffonnerie digne d'Offenbach : Poppée (admirablement louée par Rachel Yakar) n'est qu'une sale petite garce, minaudière, truqueuse, dont on imagine bien que Néron ne mettra pas longtemps à se débarrasser quand ses poses étudiées ne prendront plus ; les disciples de Sénèque se détournent ignoblement de lui, préférant s'ébattre sous ses yeux avec les demoiselles plutôt que de mourir avec leur maître ; les courtisans chantent la gloire de Poppée avec des rires sarcastiques, sur une partition écrite par Néron, en une scène vraiment dérisoire, etc. On multiplierait les exemples, tant chaque personnage est dessiné, gravé par Ponnelle à l'intérieur de cette conception brutale qui dénude les passions jusqu'à l'os avec une sorte de pessimisme méprisant, terrible dans sa truculence. Quelle différence avec Erio, chez qui tout relevait du lyrisme poussé à l'extrême qui révèle les êtres, sans complaisance ni pudeur, mais dans leur plus puissante dimension humaine ! Deux mondes qui ne se recoupent pas.

La même différence se retrouve entre Corboz et Harnoncourt. Celui-ci, étonnant personnage aux allures de prince italien comme un Gesualdo ou un Lampedusa, reconstitue avec un immense talent la partition telle qu'elle pouvait être exécutée au temps de Monteverdi, lui impose un style d'exécution archéologique, peut-être discutable dans ses principes, mais d'une beauté esthétique prodigieuse (1) : il sertit la musique et chaque note comme un joyau avec d'admirables instruments anciens, donne à chacune une sorte de vie effervescente, modèle chaque phrase avec une folle liberté expressionniste, un baroque exalté, qui révèle à chaque instant le fond des personnages, leur avidité, leur lâcheté, leur grotesque, leur lascivité, impitoyablement dénoncés par Monteverdi.

Chez Corboz, au contraire, la musique est un état lyrique qui survole les personnages et les rachète : conception sans doute plus « romantique », où le spectateur participe corps et âme à la musique et à l'action, même quand celle-ci s'attache aux êtres les plus vils, en face de l'extraordinaire comédie de caractère de Ponnelle où la satire rebondissante réjouit sans cesse, mais où l'on garde les yeux secs.

Il y aurait bien d'autres choses à dire de ce spectacle, monté à la perfection avec des acteurs et des chanteurs de premier ordre, dont on ne citera que le *Néron* d'Eric Tappy qui fait le lien entre les productions de Lyon et de Zurich.

« Un ange arrive à Babylone »

On retrouve la même qualité de travail théâtral dans la création d'*Un ange arrive à Babylone*, où Götz Friedrich réalise, dans d'excellents décors de Josef Svoboda, une pièce de jeunesse fort embrouillée de Friedrich Dürrenmatt où les mythes bibliques (la tour de Babel) servent de point de départ à sa propre mythologie. Je ne me hasarderai pas à tirer la morale d'une œuvre où se mêlent mille références et réflexions philosophiques, théologiques, politiques et autres et où fleurissent les anachronismes et les gags : disons que le ciel, les mendiants et les rois semblent avoir quelque mal à s'y comprendre, ce qui n'est pas d'une originalité extrême. Mais de cette guirlande de fabliaux écrits en un langage savoureux, Friedrich tire un divertissement étincelant aux personnages ubuesques qui enchantent alors même qu'on ne comprend guère leurs « motivations ».

La musique d'esprit sériel du Suisse Rudolph Kelterborn convient surtout aux apparitions angéliques ; elle joue aussi un rôle de comique corrosif comme chez Kurt Weill, mais ne parvient pas à atteindre le niveau d'existence, de truculence, de la puissante matière poétique brassée par Dürrenmatt, malgré quelques tableaux fort réussis, tel le combat des trombones théologiques contre les trompettes royales. On citera au moins dans une excellente troupe un acteur exceptionnel, le roi des mendiants, Wolfgang Reichmann.

Les concerts du Festival de Zurich n'ont rien à envier à l'Opéra : dans la belle salle de la Tonhalle (la seule au monde sans doute où l'on ne contrôle pas les billets !), attendrissante « basilique » du dix-neuvième siècle analogue au Musikverein de Vienne et dont l'acoustique paraît également remarquable, se succèdent ces jours-ci Colin Davis, Gulda, Markevitch, Maazel, Haitink, Perlman, Böhm, Rostropovitch, Michelangeli et bien d'autres. Les Zurichois ont fait un triomphe à Penderecki après une superbe exécution de *la Passion selon saint Luc* par les solistes, les chœurs et la Philharmonique de Cracovie, sous la direction de Jerzy Katlewicz, qui donnaient à cette œuvre son grand caractère tragique.

Derrière la passion du Christ, on devine toujours chez Penderecki l'obsession de la guerre mondiale qui attise l'horreur de cette fresque pleine de cris détonnants, de tutti d'orchestre épouvantables, de hordes barbares autour du crucifié. Cet expressionnisme qui donne le frisson paraît cependant un peu élémentaire parfois, bien qu'il alterne avec des chœurs *a cappella* d'une intime beauté dans leur piété désincarnée. Mais la sincérité et l'élan emportent l'adhésion, même si l'émotion véritable n'est pas toujours au rendez-vous.

JACQUES LONCHAMPT.

(Jeudi 23 juin.)

(1) On sait la version intégrale du *Couronnement de Poppée* qu'il a enregistrée, document exemplaire que tout mélomane doit posséder (5 disques Telefunken, 835.247).

« LE DIABLE PROBABLEMENT » de Robert Bresson

Ce garçon dont on retrouve le corps dans une allée du Père-Lachaise, s'est-il suicidé, ou bien a-t-il été victime d'un attentat ? Robert Bresson répond : Il a voulu sa mort, et n'en a pas moins été assassiné. Le meurtrier ? Pour la police, ce sera peut-être le malheureux — simple délégué au crime — qui a tiré le coup de revolver. Mais le vrai responsable, le vrai coupable, n'a pas de visage. Et si son pouvoir est immense, son impunité scandaleuse. Il n'a pas non plus de nom. A moins que ce nom ne soit simplement celui du mal. « *Qui nous manœuvre en douce ?* », demande un voyageur dans un autobus. Et son voisin réplique : « *Le diable, probablement.* »

Ce film est né, Robert Bresson l'a dit, d'une angoisse. Angoisse provoquée par une civilisation devenue hideuse, devenue cette entreprise de destruction, où règnent la folie et la mort, et dont nous ne comprenons pas qu'elle nous mène aux abîmes. Civilisation que nous croyons à notre service alors qu'elle nous réduit en esclavage. Peut-être sommes-nous déjà perdus. Mais qui s'en préoccupe ? Quelques prophètes égarés. Quelques jeunes aussi, que leur innocence protège de l'aveuglement.

Charles est de ces jeunes. Il a gardé la pureté, la perspicacité de l'enfance. Sa soif d'absolu nous rappelle le goût de Bresson pour les personnages dostoïevskiens. Révolté ? Oui, bien sûr. Mais sa révolte est à la fois trop violente et trop diffuse pour se laisser capter par une quelconque idéologie. Il n'est pas comme son ami Michel, qui milite dans un mouvement épologique et qui fait encore confiance à la science. Et il rompt avec un petit groupe gauchiste auquel il s'était affilié. Désormais le voilà seul, désespérément seul, en dépit des copains qui l'entourent et de cette fille qui l'aime et qui s'accroche à lui. La religion ? C'est un recours. S'il n'y avait les prêtres, Dieu serait peut-être présent dans ses églises. Mais les prêtres chassent Dieu et ceux qui croient en lui.

Les amis de Charles craignent que Charles ne devienne fou. Fou, ne l'est-il pas déjà ? Fou de voir ce que les autres ne voient pas, de ressentir ce que les autres sont incapables de ressentir. Ce vide, cette absence, cette décomposition... N'a-t-il pas, une première fois, pensé à se tuer. Un psychanalyste l'interroge. Comédie médicale, absurdité et impuissance des mots. De la consultation, Charles ne retient qu'une phrase : « Il arrivait que les anciens Romains ordonnent à un esclave de les supprimer. » L'« esclave » est facile à trouver. C'est un drogué à qui Charles a rendu quelques services et qui, pour de l'argent, est prêt à tout. L'affaire est conclue. Elle se dénouera, la nuit, dans une allée du Père-Lachaise.

Le Werther de sa génération

Ce film évoque une double crise : celle du monde moderne et celle d'un adolescent confronté à ce monde. Film précisément ancré dans l'espace et le temps — Paris, l'époque actuelle, — et qui, pourtant, échappe au concret. Il est clair que pour Bresson Charles dépasse Charles, qu'il est un peu l'enfant de notre siècle, le Werther de sa génération. C'est pourquoi son suicide — contrairement à ce qu'avaient pu croire les membres de la commission de contrôle — apparaît moins comme la conséquence d'un désespoir individuel que comme le symbole d'un rejet collectif, celui qu'oppose au matérialisme, à toutes les pollutions physiques et morales, une jeunesse consciente des dangers qui la menacent. Charles n'est ni un lâche ni un malade. S'il choisit la mort, c'est qu'il n'y a pas pour lui d'autre façon de dire « non ».

On connaît la démarche de Robert Bresson. Son hostilité au réalisme, ou du moins à ce réalisme figuratif que l'on trouve d'ordinaire au cinéma. Bresson ne représente pas le visible, il cherche à en exprimer l'essence. Comme celui du peintre (Bresson est peintre), son regard filtre, décante, réduit à leur vérité primordiale ses modèles, autrement dit ses personnages. Tout est signe chez lui. Rapports et enchaînements de signes. Dans chacun de ses films, une écriture cinématographique nouvelle, différente, s'élabore sous nos yeux.

La question qu'on peut se poser à propos du *Diable probablement* est de savoir si ce style hiératique et austère — parfaitement approprié à ces chefs-d'œuvre que furent *Pickpocket*, *le Procès de Jeanne d'Arc*, *Au hasard Balthazar* ou *Lancelot du Lac*, — est bien le style qui convenait à une histoire aussi proche de nous, aussi actuelle, que celle de ce film. N'y a-t-il pas danger à transcender le réel, quand justement on prend pour sujet la réalité quotidienne ? Et les partis pris de l'auteur (le langage, par exemple, qu'il prête à ses adolescents) ne risquent-ils pas de déconcerter le public au point de le priver de tout contact affectif avec le récit ?

Il faut franchir une barrière, briser une vitre, avant d'entrer dans ce film désincarné. Barrière des mots et des images, vitre de l'ascèse formelle. Ce n'est qu'après avoir rompu avec nos habitudes que l'on entend dans toute son ampleur la voix du cinéaste, que l'on découvre ce que recèle d'angoisse et de violence contenue son cri d'alarme. A sa manière, Bresson nous crie sa peur. Souhaitons qu'il soit entendu.

JEAN DE BARONCELLI.

(Vendredi 17 juin.)

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX^e^

OJD 1975

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 460

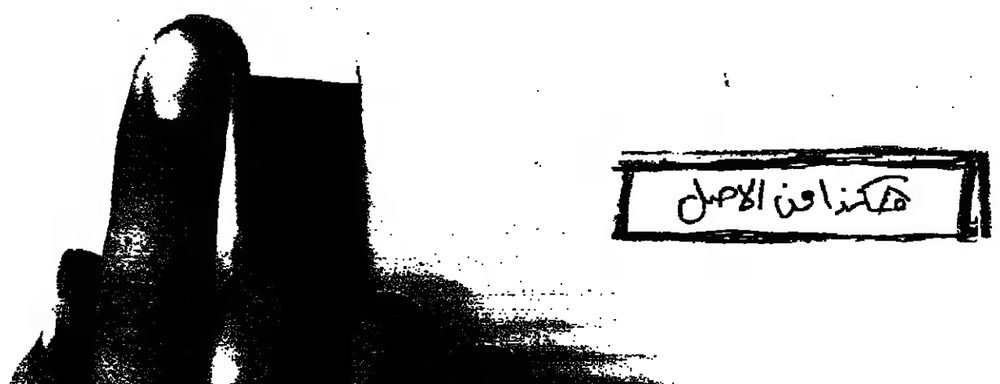

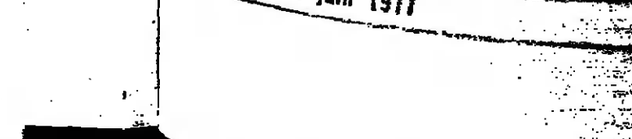

LECTURES

Quand le père sort du moule

● *Une femme de quarante-quatre ans et ses trois grands fils se courrent, dans le roman de Noëlle Loriot, que le père n'est pas conforme à son image...*

Que deviennent les fils ?

Un

LECTURES POUR LES VACANCES

Quand le père sort du moule

● ***Une femme de quarante-quatre ans et ses trois grands fils découvrent, dans le roman de Noëlle Loriot, que le père n'est pas conforme à son image...***

NOELLE LORIOT a le double talent des sujets brûlants et du dialogue bien d'aujourd'hui. Le langage de cette famille — père dans l'édition, mère dans la librairie, trois fils à leurs études, une petite fille qui attend ses règles — est tout à fait contemporain. Les répliques lancent leurs « spots » crus sur la pénombre des rapports familiaux.

La famille vit l'époque très consciemment. Logis un peu étroit, deux traitements, mais jamais d'argent en fin de mois. Le père ? Les fils vivent leur opposition à lui avec violence. La petite fille savoure son grand amour sans nuages. La mère, Susanne, a beau se promener nue dans l'appartement, on sent en elle une insatisfaction mal cicatrisée. Elle se reproche de ne pas être comblée par le labeur domestique incessant et par l'exigence des siens. Se sent coupable du soulagement qui la prend dans sa librairie, où elle redevient, non plus maman, mais elle, Susanne, qui a grossi, qui a ses coups de cafard et ses élans.

Que deviennent les fils ?

Dans cette famille, donc, rien ne semble caché. Le fils aîné demande s'il « baise » encore, au père qui répond, serein, « *non, pas avec ta mère* ».

Voilà qu'un autre fils, voulant avouer au géniteur détesté qu'il a mis fin à ses études, va le voir au bureau, découvre un emploi du temps mystérieux, suit l'auteur de ses jours... et le trouve avec un garçon. Un prostitué. Du coup, la stature paternelle s'effondre comme une statue de dictateur déchu... Sitôt rentré, le fils contestataire jette à la mère ce secret trop lourd.

Tout se déclenche. Plus rien ne sera jamais comme avant. En théorie, tous, dans cette famille, acceptent l'homosexualité sans mépris ni scandale. Mais quand c'est le père ? Comment cultiver sa classique opposition au mâle adulte si celui-ci sort du moule viril ? Soudain, l'espèce de répugnance qu'il montrait à l'égard de ses fils devient étrange, équivoque. On ne peut plus l'expliquer par la classique difficulté du vieux mâle devant la poussée des jeunes. Si le père cesse d'être la figure paternelle, que deviennent les fils ? Et que devient Suzanne quand, pour expliquer l'effritement du lien charnel, elle ne peut plus accuser ses propres réticences, ni quelque liaison inconnue, ni l'impuissance ? Quand il faut admettre une rivalité où elle est d'avance vaincue.

Les temps étaient mûrs pour arracher ce voile. Dans tous les pays, toutes les générations, un pourcentage — mal établi — d'individus préfèrent l'amour homosexuel, mais la plupart n'osent l'assumer et mènent une existence sociale selon la norme. Parfois, on apprend, à l'occasion d'un « passage à l'acte », rupture ou suicide, ce que cachait une conjugalité d'apparence banale. Noëlle Loriot a le grand mérite de lever ce rideau. Peut-être est-elle restée un peu trop à la superficie ? Dans ce récit, où l'auteur se situe dans chacun de ses personnages, nous ne progressons plus très loin en Susanne après le choc, alors que nous pensions la connaître avant. Et le mari, s'il expose son « cas » à la fin, ne nous découvre guère ses profondeurs.

L'auteur a-t-il voulu montrer la confusion des sentiments quand surgit le caché ? Ou est-ce la rançon d'avoir, pour tous les personnages, adopté le même ton ?

N'importe ; même avant le coup de théâtre, on prend à lire un plaisir acide et vif tant sonnent neufs les rapports entre mère et fils. Quant au thème, il fournira ceux qui aiment l'« osé » de conversations pour ne pas bronzer-idiot cet été. Découpé comme un film, le livre est dédié à Annie Girardot, et c'est son visage que, malgré toutes les descriptions, on prête à l'héroïne.

DOMINIQUE DESANTI.

(Vendredi 24 juin.)

★ « Un père singulier », de Noëlle Loriot, Denoël, 228 p., 32 F.

Geneviève Dormann : dent dure, gaieté tendre

QUEL plaisir un roman où l'auteur, sans martyriser sa cervelle et notre entendement ne conte, visiblement, que par plaisir ! A la course, des clins d'œil à ceux de la famille Blondin, Marcel Aymé, Nimier, et un grand coup de chapeau à Colette, dont cette petite sœur a le toupet tranquille, le sens bien charnel de la vie sans compter l'odorat affûté comme celui d'une bête en chasse.

Une salade de pastiches, alors ? Pas du tout. Geneviève Dormann a une voix, une verve que ce sixième roman ne démant pas, et sa manière bien à elle de vous rouler dans la farine, côté pile les insolences et l'irrespect, côté face la tendresse avec la poésie, le tout assaisonné de franche gaieté.

Gauthier du Coudran — pourquoi Mickey-l'Ange, si ce n'est pour la drôlerie de l'à-peu-près ? — descendant de hobereaux normands dans la dèche, a vingt-cinq ans et est prof de français. Dans une soirée entre copains, il a levé une grande bringue de petite bourgeoise, et le voici emberlificoté, vite fait, dans des fiançailles dont il sort d'une ruade, par instinct de conservation. Une surprise l'attend dans son gourbi de la rive gauche, une Léa aux belles fesses, entrée chez lui, impossible de savoir comment, venue d'où, difficile à démêler : ne pas trop se poser de questions quand passe l'amour fou.

Voilà le fil d'Ariane. La suite ? Une espèce de bourlingage aventureux du Cotentin aux Açores, du château de Versailles à la rue Berton, de la rue du Bac au bistrot de la gare de l'Est où, durant une longue nuit constellée de whiskies et de calvas de plus en plus agissants, Gauthier raconte son histoire à un solitaire de rencontre.

Passe-muraille qui traverse aussi le temps, Léa est-elle une ombre, un rêve, une fantasmagorie de l'alcool ? Quelle importance ! Elle sent bon l'algue humide et le trèfle chaud des soirs de juin et, pour Gauthier, le seul, avec le lecteur, à croire à son existence, elle est l'initiatrice au bonheur de vivre.

Reste que le tempérament de Geneviève Dormann à quelque chose de trop explosif pour maintenir le récit dans la seule tonalité d'un conte de fées moderne. C'est plus fort qu'elle — et c'est très bien ainsi — il faut qu'elle balance par-dessus bord ce qui lui pèse sur le cœur. Et tout y passe, le « disagne » et le monde du « bisenesse » à outrance, les ourés d'avant-garde et les bourgeois fin de race, les nanas libérées mais toutes pareilles, ou presque, « *qui se précipitent comme des folles sur les vestiges de ce qui les a abrutis, ligotées dans les oripeaux passés : les dentelles, les meubles encombrants, les robes longues, les nids à poussière* », et les « *bouches minces à coca-cola* » qui ont remplacé les bouches gourmandes faites pour le bourgogne, et « *les petits macs qui crachent sur l'armée et courent aux Puces se déguiser en troufions avec les habits qui restent des vieilles guerres* »... L'invective est une des armes de ce hussard en jupons, qui pourfend nos faux-semblants et nos inconséquences, une arme qui fait mouche à tout coup en déclenchant le rire.

Une telle cure de santé par la joie, ce n'est pas tous les jours qu'on a l'occasion d'en faire une sur le marché du romanesque. « Affaire à profiter. »

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

(Vendredi 24 juin.)

★ MICKEY-L'ANGE, de Geneviève Dormann. Le Seuil, 232 p., 29 F.

Une salade niçoise pour l'été

UN culot monstre, ce Michel Grisolia. Convenez-en : assassiner, dans une ville comme Nice, célèbre pour son bain de soleil et ses bancs de retraités, plusieurs dizaines de bourgeois installés et de jeunes filles en fleur, il faut le faire. Inutile de compter les cadavres, on s'y perd. Et l'auteur ne nous fait grâce d'aucun détail pour nous punir, c'est évident, de croire que les villes paraissent ce qu'elles sont.

Cette ville tiède, peu encline au désarroi, il l'exécute et la réinvente à la façon d'un Sade qui aurait peint des tableautins au fond de la classe de Jérôme Bosch. Dans les pinèdes et dans les villas, la débauche voisine avec l'enfer. Exagération ? Pas du tout ! Imaginez un instant un enchevêtrement de corps nus dominé par des crucifiés agonisants... et notre Grandguignol, qui connaît les plus vieilles terreurs, dispersant sur ce grouillement, singes pleins de pattes et lézards tous fureteurs ! Grisolia a un faible pour les petites bêtes, serpents et murènes sont ses armes favorites. Vitriol, essence, flèche, sont pour lui d'un usage subalterne, une concession, peut-on dire, au goût des matérialistes.

Pour conduire l'enquête dans ce capharnaüm, il a désigné David Géant, surnommé, on ne sait trop pourquoi (pour les vacances ?) « l'inspecteur de la mer ». Il s'agit d'une sorte de John Wayne qui aurait vu tous les thrillers de Bogart, et qui ne se serait pas remis de la mort de sa Lauren Bacall. Il ne comprend pas grand-chose. Nous non plus, mais on marche comme lui, d'une victime à l'autre, flanqué de sa peine de cœur et de sa fille de seize ans, une délurée impertinente qu'on gifflerait volontiers à la place du père, qui donne dans le style « chouette copain » compréhensif et tout. Il fume aussi des cigarettes au menthol à la cadence d'un acteur qui ferait de la « pub »...

Un style ramassé, des dialogues crépitants, et un humour corrosif (à base d'acide), nous entraînent jusqu'à la fin, où l'on a la joie de comprendre enfin et de s'en tirer sain et sauf. Mais on ne fréquente pas impunément sans quelque traumatisme des cadavres subtilement mutilés.

On lira, on découvrira les atroces, baroques et savantes turpitudes de Michel Grisolia, de préférence en plein jour, au milieu du monde, sur une plage peuplée. Le croirez-vous ? On dit que l'auteur de ce livre est paisible et doux dès qu'il a posé son stylet — son stylo.

BERNARD ALLIOT.

(Vendredi 24 juin.)

★ L'INSPECTEUR DE LA MER, de Michel Grisolia, édition J.-C. Lattès, 297 pages, 40 F.

Alain Decaux, juge d'instruction de l'histoire

● ***De Louis XIV à Clemenceau, dix-sept monstres sacrés interrogés à charge et à décharge.***

ALAIN DECAUX a une manière de traiter les dossiers de l'histoire qui fait penser à celle dont usait René Floriot pour ses dossiers judiciaires. Elle procède de la même connaissance scrupuleuse des pièces complétée par une même intelligence des faits. Ainsi se reconstitue au mieux, et surtout sans ennui, une vérité qu'habitent à la fois la vie et la vraisemblance. Comme l'avocat, l'historien semble dire : « *Evidemment, je n'y étais pas, mais avouez qu'on ne doit pas être loin de ce qui s'est passé.* »

On retrouve avec plaisir ce savoir-faire, cette habileté, cette sûreté, dans le dernier livre d'Alain Decaux qui réunit les « dossiers » de dix-sept personnages de l'histoire de France. Dans l'ordre, Louis XIV, Voltaire, Mirabeau, Robespierre, Mme Roland, Saint-Just, Marat, Napoléon Ier, Chateaubriand, Talleyrand, Fouché, Alexandre Dumas père, George Sand, Napoléon III, Victor Hugo, Adolphe Thiers et Georges Clemenceau.

Si l'énumération peut paraître fastidieuse, elle est aussi révélatrice. De tous ces « grands hommes » on remarque d'abord que même ceux qui furent écrivains et retenus surtout comme tels furent aussi, peu ou prou des politiques. En second lieu, il n'en est pas un qui ait fait sur son nom l'unanimité. Tous ont été et sont encore l'objet de débats, de procès, de discussions, et leur cause n'en finit pas de s'instruire.

C'est ce qui a plu à notre historien, ou plutôt à ce juge d'instruction de l'histoire qu'il aime tant être. Il nous explique dans un avertissement que son idée fut de réaliser avec ces morts ce qui se réalise aujourd'hui quotidiennement avec les vivants : l'entretien moderne ; étant entendu qu'il ne serait pas imaginaire. Tous les héros choisis ont suffisamment écrit, discouru, fait œuvre de mémorialiste, laissé de correspondance pour qu'il soit aisé de les faire parler d'un peu tout et sur un peu tout, y compris sur bien des questions qui restent au cœur des hommes d'aujourd'hui : les femmes, le divorce, la guerre, la révolution, la tolérance, la liberté, les libertés, l'armée, le socialisme.

Voilà donc Alain Decaux en dialogue avec ceux qu'il a choisi de faire parler. En fait, il s'agit plus d'un interrogatoire — il emploie d'ailleurs le mot une fois — que d'un dialogue. Le questionneur, ici, sait bien où il va, où il veut aller. A la manière du juge, il a quand même sa petite idée sur ceux qu'il fait comparaître devant lui. S'il ne manque jamais de leur donner leur titre — Sire, Prince, Monsieur, Madame — et si sa politesse est grande, sa lucidité ne l'est pas moins. Eventuellement, son indulgence ou sa sympathie. Parce qu'il fut « le premier dévoué au peuple », Robespierre paraît plaire ou convenir davantage que d'autres à ce juge qui de toute façon instruit à charge et à décharge et qui surtout ne manque jamais d'être à la recherche de la sensibilité. Ainsi quête-t-il un Saint-Just moins glacé et voit-il mieux. Talleyrand « *homme à l'enfance douloureuse, privé d'amour* ».

Comme sur tous il sait tout, y compris ce qu'en ont dit ceux qui, avant lui, les jugèrent, il navigue à son aise, amène toujours par la demande qui convient la réponse intéressante et authentique. L'ensemble donne un livre vif qui ne saurait s'adresser à des érudits, car, même en près de cinq cents pages, on ne peut donner de dix-sept pareils monstres sacrés que l'envie d'en savoir sur eux davantage. A ce propos on peut répondre : mission accomplie.

Mais pourquoi Alain Decaux n'a-t-il pas livré ses sources, c'est-à-dire indiqué à l'usage de ses lecteurs de quelle œuvre, de quel texte de l'intéressé il tirait chaque fois les réponses obtenues ? Bien sûr, les plus avertis reniflieront assez vite et avec assez de sûreté ce qui pour Napoléon vient du *Mémorial de Sainte-Hélène*, pour Louis XIV de ses *Mémoires*, pour Chateaubriand des *Mémoires d'outre-tombe*, etc. Comme l'auteur a pris soin d'expliquer que c'étaient là des « textes souvent peu accessibles », il n'aurait pas été inutile, justement, de saisir l'occasion de les mieux faire lire dans leur intégralité. A moins que l'histoire n'exige elle aussi, et à sa manière, son secret de l'instruction.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

(Vendredi 24 juin.)

★ LES FACE A FACE DE L'HISTOIRE, d'Alain Decaux. Librairie académique Perrin, 475 p., 69 F.

«Vos vacances... votre séjour en France»

Alsace

Hôtel KASTELBERG *** N.N. - tél. (88) 08-97-83 à 67140 ANDLAU. Ses 140 chambres avec bain, wc, sa salle de confér. Son restaur. AU CANON connu par son excellente cuis. et ses spécial. Hors saison, réduction pour groupes.

Côte d'Azur

HOTEL RÉGENCE
** N.N.
21, rue Masséna, NICE
Rue piétonne.
30 chambres.
Bains-douche - w.-c. privés
Plein centre - Près MER.

Mer

17200 ROYAN-FONTAILLAC
Hôtel *** « LE DOMINO »
Chambres - Demi-pension - Pension disponibles saison et hors saison.
B.P. 530 - Tél. (46) 38-02-22
Chaîne « Relais du Silence ».

Normandie

CABOURG
*** L
GRAND HOTEL
le dernier hôtel
le plus romantique du monde
ACCÈS DIRECT A LA MER
PROMENADES
ET PÊCHE EN MER
Tél. : 31/91-01-79 - 91-02-13
Télex : 170 187 F (169)

Paris

HOTEL OBSERVATOIRE *** N.N.
Qu. Latin - Face jardin Luxembourg.
38 chambres - Restaurant - Grill.
Confort, calme et détente.
107, bd Saint-Michel - 75005 PARIS.
Tél. : 033-52-00 et 033-24-90

Sélection immobilière France
Campagne - Mer - Montagne

01 Ain

VDS bar brasserie, gde artère ville import. Sud-Est. Bon C.A. Install. impec. Px 450.000. Facilit. Côte d'Azur. Hôtel, restaur., bord de mer, 22 chambres tt comft. Px murs et fonds 2.300.000 F, possib. viager. AGENCE CAILLAT R. Robin, 01000 Bourg-en-Bresse.

06 - Alpes-Maritimes

VOTRE MAS DANS L'ARRIÈRE-PAYS
Villas - Terrains - Maisons de village
AGENCE DU PANORAMA
06320 CAGNES - Tél. : (93) 60-50-59

DOMAINE VITICOLE 100 HA
44 ha vignes produisant un grand cru. Install. de vinification ultra-modernes. Château vendu avec meubl. et œuvres d'art. Affaire rare, prix élevé mais justifié.
Vente partielle ou en totalité.
A.I.E., 144, rue d'Antibes,
06400 CANNES - Tél. (93) 38-52-02.

CANNES
450 m. Croisette, plein centre
19 appartements luxe.
Du Studio au 4 Pièces
LIVRAISON ETE 77
RENS. : S.N.S., 12, place Masséna,
06000 NICE. TEL. (93) 85-91-25

COTE D'AZUR
A 10 minutes AEROPORT DE NICE
Proximité SAINT-PAUL-DE-VENCE.
« LES HAMEAUX DU SOLEIL »
Village provençal calme
Maisons de 3 à 5 pièces et petits app., Villas, piscine, tennis, centre commerc. Très bonne rentabilité.
RENS. : S.N.S., 12, place Masséna,
06000. Tél. : (93) 85-91-25

COTE D'AZUR
UN ORDINATEUR A VOTRE SERVICE POUR SÉLECTION GRATUITE D'APPARTEMENTS ET VILLAS AVEC ASSISTANCE SUR PLACE POUR PRESENTATION DES PROGRAMMES
RENS. : S.N.S., 12, place Masséna,
06000 NICE. Tél. : (93) 85-91-25

30 - Gard

LES HAUTS DE NIMES
TENNIS VILLAGE
ROUTE D'ANDUZE - NIMES
3 km ouest des arènes.
Centre de sports et de loisirs sur un domaine boisé de 43 hectares avec
24 COURTS DE TENNIS
Restaurant - Bar - Salle de réunions - Piscine chauffée 25×12,5 mètres.
Activités sportives et jeux divers.
Direction sport. et stages. G. DENTAU.
Ouvert toute l'année.
— Mas 1 pce 27 m2 avec cuis. install., s. bains, w.-c. séparé, séj. 128.000 F
— Mas 2 pces 40 m2 ..... 165.000 F
— Mas 3 pces 52 m2 ..... 210.000 F
Votre mas peut être loué, lorsque vous ne l'occupez pas, par le service Gestion sur place (frais 30 %).
Loyer mas 1 pce : 600 F par semaine Hte saison; 500 F par semaine Basse s. Bureau de vte et hameau modèle s/pl. Renseign. et docum. par correspond. : SOPREX S.A., Promoteur Constructeur
Membre F.N.P.C.
7, quai des Bateliers,
67000 STRASBOURG.
Tél. : (16-88) 36-21-33.

34 - Hérault

MONTPELLIER
En centre ville dans le nouveau quartier du POLYGONE, à proximité immédiate Centre Commercial, Administrations, Ecoles, Lycées...
RESIDENCES DU NOUVEAU MONDE
du studio au 6 pièces
prestations de classe
PISCINE TENNIS
Livraison octobre 1977 et fin 1978
Prix fermes et non révisables.
Documentation sur demande à SOCRI, Centre Commercial Polygone, 34000 MONTPELLIER. T. (67) 58-51-51

40 - Landes

SOUSTONS
8 km OCEAN, 800 m LAC
SITE CAMPAGNE
BELLE VILLA NEUVE STYLE PAYS
REZ-DE-CHAUSSEE : séjour, cuisine, 2 chamb., bns, w.-c., cellier. Terrasse
ETAGE : 3 chambres.
DEPEND. : jolie bergerie restaurée, avec terrain boisé 1 hectare.
750.000 FRANCS.
AGENCE BOUQUET,
40140 SOUSTONS.

45 - Loiret

VOTRE RESIDENCE EN GATINAIS
Propriétés, Fermettes, Terrain, App.
Sélection standing.
Documentation sur demande
AGENCE DE LA POSTE
4, boulevard Paul-Baudin
45203 MONTARGIS.
Tél. : (15-38) 85-03-64

Proche MONTARGIS. — Terrain viabilisé - 5.617 m2 - 45 m. façade - Légèrement en pente - Vue magnifique - Px : 162.000 F. - 422-23-08

46 - Lot

VALLEE DORDOGNE - Château 17 P., nombreuses dépendances, 2 ha prairies et charmilles, étang.
CAUSSE PADIRAC - Belle maison quercynoise, très bien restaurée, cft. MAISONS en état ou à rénover rég. St-Céré et Figeac. A partir de 50.000 F. Hôtel Tourisme * Murs et fonds. Parfait état, 13 ch., restaur. 150 couv. Affaire saine cédée cause retraite : 850.000 F
AGENCE DU MERCADIAL
46400 SAINT-CERE - B.P. 62.

66 - Pyrénées-Orientales

PERPIGNAN
Villa neuve 5 pièces, garage, jardin, 232.000 F, avec 50.000 F + crédit.
MILLOT, 57, avenue de Gaulle,
66000 Perpignan

ROUSSILLON SAINT-CYPRIEN
VILLA séjour + 2 chambres tout confort, plain-pied, double sanitaire. 140 m2 bâti matériau de choix. dépendances, rare. Urgent.
VALLESPIR près AMELIE-les-BAINS
VILLA 7 pièces - 700 m2 jardin, vue montagne imprenable.
ARGELES-SUR-MER Joli terrain 1 ha. prairie, possible bâtir. Excellente situation. Urgent.
PRES THUIR 3 ha. landes, bois. Vue panoramique jusqu'à la mer Prix : 90.000 F - ETUDE ARAGO, 66200 SAINT-CYPRIEN Plage

73 - Savoie

SAVOIES-ALPES
Choix maisons
chalets, appartements, terrains
Au Bâtiment
quai Navet, Chambéry (Savoie)
Tél. : 33-01-42 - 33-01-51.

74 - Haute-Savoie

A louer, Megève, « le Sporting », 2 p. 3 000 F/mois. Cab. Thomas, 18, place St-Martin, 14000 CAEN (31) 81-35-36.

81 - Tarn

Station Touristique du Grand Lac du LAOUZAS Site protégé par le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (Michelin 83 pli 3). Altitude 800 m. Chalet bois, 8 couch. avec terrain et vue panoramique sur le lac. Prix 185 000 F.
AGIMO, 81430 Ballegarde.

83 - Var

LORGUES
VILLA, 2 km centre. Terrain boisé 2 000 m2, Piscine 80 m2, living, cuisine, 5 chambres, 3 salles de bain, 3 W.-C., Chauff. cent., garage. Prix : 450 000 F.
AGENCE FERRAN
38, boulevard Jean-Jaurès,
83300 DRAGUIGNAN

Val-de-Loire

A Vdre, Rég. Val-de-Loire, du CIEN à Cosne-sur-Loire, 150 à 200 km sud de Paris. LOIRET, CHER, NIEVRE : nombreuses Propr., Fermettes, Dom. agric. et forest. Maisons de maîtr., Châteaux.
INTER IMMOBILIER
4, rue d'Orléans - 89220 ST-ENEAU.
Tél. : 16-86/74-04-91 ; le soir 74-90-54.

Principauté de Monaco

Hôtel 3 étoiles N.N. 15 ch., tt confort, avec bar, snack, restaurant. Affaire de classe, chiffre important.
En S.A. monégasque.
A.I.E., 144, rue d'Antibes,
06400 Cannes - Tél. : (93) 38-52-02.

LETTRES

Un rire neuf : Pividal

Si les gens boudent la lecture, c'est aussi qu'elle ne fait plus rire. Réfléchir, rêver, bâiller... mais rire : rarement.

Tout sur les stars de l'écran, de la politique ou du concept ; sur leurs ridicules : presque rien. Juste *le Pied*, de Bory, à condition de se chatouiller un peu; *Made in France*, si on n'a pas lu d'autres Daninos, et *les Parodies*, de Burnier, pour peu que, élite et culte, on connaisse les modèles. Restent les bandes dessinées.

Restaient, car enfin Pividal est venu ! Retenez bien ce nom aux airs de médicament, et courez l'exiger de votre libraire contre tous les somnifères en vogue. L'éditeur étant nouveau — « Rupture », — insistez. En partant, posez *Pays sages* au-dessus des plies en place. Passez votre fou rire aux amis. Brouillez-vous avec ceux qui y résistent ; ou expliquez-leur, *Hamlet* en main, qu'il y a plus de choses dans le livre de Pividal que n'en rêve la nouvelle philosophie.

Je n'ai pas l'habitude de crier à la révélation : tout le monde en abuse, et ça ne prend plus. Mais, ici, la découverte est flagrante, et risque d'échapper à l'attention, faute du ramdam voulu. L'essayiste pince-sans-rire du *Capitaine Nemo* et de *la Maison de l'écriture* s'est changé en humoriste accompli. Il met enfin le conte philosophique français à l'heure du fantastique et du « nonsense » anglo-saxons. Tant pis si la référence pèse son poids de pavé de l'ours : il y a chez Pividal du Voltaire et du Swift, du Queneau et du Vian, du *Docteur Folamour* et de l'*Helizapoppin*. Par un prodige de logique en délire et de perception, *Pays sages* met à nu toute l'oppression tragiburlesque des Etats en place, à l'Est comme à l'Ouest.

CE n'est pas le tout d'assener des compliments. Encore faut-il articuler. Articulons.

A première vue, le livre se présente comme une politique-fiction. Dans une datcha sibérienne, un biologiste russe, Chepilov, attend l'heure, selon lui certaine, où le Soviet suprême le nommera ministre des affaires étrangères. En fait, le savant et le pays ne renvoient pas à une réalité, même caricaturale, mais aux stéréotypes et aux fantasmes que l'Occidental moyen se forme des steppes glacées, des combinats noirs, des babas à cabas, des cochons cachés et des hiérarchies secrètes. Le temps et l'espace, eux-mêmes, changent d'écartement comme les voies de chemins de fer. Obéissant à nos préjugés poétiques, le soleil devient plus rond qu'ailleurs... quand il veut bien se lever, sur les gares meringuées comme des basiliques de Lisieux. C'est Candide dans la Russie de *Tintin*. Moscou ne peut être qu'en feu, les personnalités qu'objets de culte, et les promotions qu'inexpliquées.

Après un examen d'aptitude du genre certificat d'études, Chepilov obtient le ministère de ses rêves. En titre seulement, car le pouvoir réel échoit à des réseaux occultes aboutissant... vous verrez où. Mais enfin c'est lui que Moscou déléguera à Londres pour fêter « au sommet » l'an 2000.

BONNE occasion de découvrir avec lui pourquoi le duc d'Edimbourg se promène toujours les mains dans le dos, les amours secrètes de Margaret et de Kissinger, ou la fougue de Jacques Chirac, que son entourage ne cesse de retenir « ou il fait un malheur », sans qu'on sache jamais de quel malheur il s'agit.

Au cours d'un banquet rabelaisien, les dirigeants du monde se révèlent d'une inquiétante parce que plausible dinguerie. Cette fois, nous voilà parachutés dans *le Dictateur*, de Chaplin ou *la Soupe au canard* des Marx Brothers, avec les risques supplémentaires que font peser, depuis Hitler, les armes nucléaires et autres technologies plus soumoises. Sachez, pour en finir avec l'anecdote, que Chepilov sera sommé par ses chefs clandestins, de choisir la « liberté », c'est-à-dire... le chômage et la marginalité pouilleuse dans le métro de Londres, où les rames proposent des « trips » idéologiques, religion comprise, à la fois comme des marques de sous-vêtements et les ombres de la caverne platonicienne.

A l'équilibre de la terreur atomique correspond, en effet, pour l'auteur, de l'Est à l'Ouest, un équilibre de la niaiserie étatique. Les systèmes qui se disputent la planète sont renvoyés dos à dos. *Pays sages* est évidemment mis pour pays fous. La critique hilare de Pividal trahit moins une préférence qu'une égale consternation.

EN U.R.S.S., c'étaient les distances désespérantes, les hivers éternels, les trains tous les trois mois, la pénurie beigeasse, le K.G.B. embusqué dans les consciences, l'individu sacrifié à une bureaucratie obuesque et fourbe, qui a décrété, c'est comme ça, que 1917 serait la dernière révolution admise.

par Bertrand Poirot-Delpech

A Paris et à Londres, au moins, on est « libre ». Libre d'antasser à sa porte des ordures que les artistes, à condition d'être « connus », revendent à prix d'or comme « chefs-d'œuvre ». Libre de choisir entre deux leaders politiques aussi peu différents, en fait, que deux marques de lessive. Libre de se servir des ouvriers pour faire peur aux vieux et aux femmes...

Sans virulence, mais avec l'acuité des vrais naïfs, Chepilov constate le rôle effectif des oppositions occidentales, qui canalisent les mécontentements, et dont les ténors se bornent à discuter les chiffres des gouvernants. Une évidence lui saute aux yeux, que nous ne voyons plus : notre nominalisme à tout va. Si les Russes errent dans des alignements de bouleaux, nous nous perdons, nous, dans des forêts de signes. Nous donnons des noms aux choses qui n'existent pas, et négligeons de nommer celles qui existent. Au monde réel, si tant est que cela veuille dire quelque chose, nous avons substitué une cathédrale de symboles. Connaître, en France, c'est d'abord savoir jouer avec et sur les mots. (En quoi Pividal se montre bougrement français !)

ET gare à celui qui ne respecte pas les règles du jeu ! Sans l'envoyer en asile, on lui fait sentir son inadaptation. Il aura intérêt à aller raconter ses rêves à qui veut les entendre, moyennant finance.

La psychanalyse, on le voit, est dénoncée comme gardienne de l'ordre, et aussi comme rationalisation illusoire. Chepilov en fait personnellement l'expérience. Sur le divan, son aventure lui est expliquée par des motifs contradictoires et réversibles qui l'apparentent successivement à Œdipe, Faust, Wilde et Andersen. La parodie molièresque du freudisme égale en cocasserie ajustée celle des alibis politiques et élargit l'ambition du livre.

Les lecteurs pompeux à qui rire ne suffit pas doivent savoir que *Pays sages* va plus loin qu'il ne semble, et qu'on peut en tirer un propos de table tout ce qu'il y a de savant. Sa « démarche », pour parler « troisième cycle », se situe au niveau de toute rhétorique sociale » — et toc ! — ou, encore, « s'analyse en termes d'aliénation » — re-toc ! Trêve de bluff : Pividal rend patent, mine de rien, que le moindre effort des politiciens et des docteurs pour injecter dans nos vies de l'ordre ou de la raison aboutit, quelle que soit la philosophie ambiante, à rendre l'existence plus absurde que nature. A l'Ouest comme à l'Est, les destins particuliers paraissent de plus en plus réglés par des mécanismes collectifs que leurs initiateurs eux-mêmes ne maîtrisent pas. Jusqu'au plus intime de nos corps, plans et statistiques d'Etat racontent une histoire où plus personne ne se reconnaît. Ce n'est pas un hasard si Chepilov perd la vue. Il se heurte à la vie, à l'amour, à la mort, tel un aveugle dans un cachot.

A sa façon badine, Pividal rejoint les préoccupations de chercheurs comme Foucault et Barthes, à l'affût des signes que les pouvoirs impriment au secret de nos perceptions et de nos langages. A cet égard, il peut servir d'initiation aux idées maîtresses de l'époque, rayon université.

MAIS *Pays sages* vaut mieux qu'un traité de sémiologie amusante. A toutes les parentés flatteuses citées en commençant s'ajoute une façon, qui n'est qu'à Pividal, de faire perdre leurs boulons aux constructions de la logique admise, et de matérialiser les erratces mentales qui s'ensuivent.

Peu d'écrivains jouent de manière aussi suggestive sur les déformations caoutchouteuses de la durée et de l'espace du dedans cher à Michaux. La marche anarchique des trains sibériens et du métro de Londres illustre jusqu'au vertige l'insécurité fondamentale que se cachent nos esprits.

Où sont le vrai et le réel quand un train traverse une gare sans s'arrêter ? Du côté du quai, dont s'écartent des paysannes fouettées de vent et de lumières ? Ou du côté des compartiments à samovars, d'où d'autres humains somnolents n'ont vu la station qu'à peine, et égrènent leur temps intérieur comme on se récite machinalement une grammaire ancienne ?

Si cette question primordiale vous trouble, alors, pas d'erreur, Pividal vous combiera.

(Vendredi 24 juin.)

★ **PAYS SAGES**, de Rafaël Pividal, Editions Rupture, 200 pages, 25 F.

LE PHÉNOMÈNE DE L'ÉDITION AMÉRICAINE

Les Noirs et leurs racines

Racines : deux millions d'exemplaires vendus aux Etats-Unis en six mois. La vitrine de l'éditeur new-yorkais éventrée et les livres volés vendus à la sauvette dans le métro. Un texte adopté par deux cent soixante-seize établissements d'enseignement supérieur.

La version télévisée — huit feuilletons en huit soirées consécutives, plus de cent trente millions de téléspectateurs — bat tous les records d'écoute, y compris celui d'*Autant en emporte le vent*, dont le racisme bienveillant représente les Noirs comme des êtres pacifiques, inférieurs, victimes d'injustice mais finalement bénéficiaires du mode de vie américain.

Interviewés par *Time*, qui consacre au « phénomène *Roots* » sa couverture du 14 février dernier, les leaders politiques noirs considèrent que l'ouvrage de Haley, l'auteur de l'*Autobiographie de Malcolm X*, ravive la conscience nationale noire. Ainsi, le député noir John Conyers : « *Cela ne va pas résorber le chômage ni supprimer les ghettos, mais rien n'est possible tant qu'on n'aura pas assumé notre négritude.* »

Les revues intellectuelles se plaisent à relever les inexactitudes historiques et à insinuer *(New York Review of Books)* que les littéraires apprécieront plus volontiers la dimension historique et les historiens l'aspect littéraire.

A gauche et à l'extrême gauche, les réactions sont plus ouvertement favorables. Le *Daily World* (P.C.) : « *Des vérités fondamentales apportées à des millions d'Américains conditionnés par des manuels d'histoire racistes* » *The Militant* (trotskiste) : « *Un éveil radical de la conscience politique qui renforce la fierté et le militantisme noirs.* » *The Guardian* (marxiste-léniniste) : « *Une puissante dénonciation du racisme, mais aussi un instrument idéologique* par lequel la classe dirigeante essaie *de détourner la lutte pour l'émancipation dans des canaux acceptables pour elle-même* »

Une opération publicitaire magistralement menée ? Sans doute. Mais aussi un événement culturel, politique et sociologique qui entame l'Amérique. Au lendemain de l'émission télévisée, un sondage Harris montre que le nombre des Blancs admettant l'existence de la discrimination à l'égard des Noirs s'est accru de 10 %... mais que trois Américains sur quatre continuent à croire qu'il n'y a pas de discrimination, par exemple en ce qui concerne la qualité de l'enseignement public.

Le succès phénoménal de *Racines* tient à ses thèmes : la quête d'identité, la recherche des origines, la vie en diaspora. L'Américain est toujours sensible à ces problèmes. Et, pour la première fois, il est question de racines noires. L'auteur — lui-même noir — prend ses distances à l'égard des deux stéréotypes massivement reproduits par les romanciers, les historiens et les militants — blancs Noir — prend ses distances à l'égard et noirs — : le Noir dégradé jusqu'à la dépersonnalisation par la société américaine ; le Noir triomphant dans son africanité, étranger dans une Amérique qu'il veut quitter pour rejoindre la terre de ses ancêtres. Dans les années 70, l'activiste Carmichael incarne le second pôle — ultra-nationaliste — : il appelle les Noirs américains à libérer d'abord l'Afrique, ensuite à affronter le racisme en Amérique. Plus répandue, la première image est reprise avec des variations infinies : le héros noir de Ralph Ellison est « un homme invisible ». Quand à celui de James Baldwin, « personne ne sait son nom ».

L'originalité d'Alex Haley est de montrer que le Noir, aux Etats-Unis, n'est ni le rescapé d'un camp de concentration à l'américaine ni un héros donquichottesque, mais un être qui s'efforce d'organiser sa survie, et souvent dans un monde hostile. Le Noir est à la fois Africain et Américain. C'est un Afro-Américain. Sa force et sa faiblesse sont d'être simultanément l'un et l'autre, ainsi que l'avait souligné, dès 1903, l'historien marxiste noir W. E. DuBois, dont Haley suit les traces : « *On ressent toujours sa dualité — un Américain, un Noir, — deux âmes, deux pensées, deux luttes irréconciliées ; deux idéaux en guerre dans un corps sombre, dont seule la force opiniâtre l'empêche de se déchirer* »

* * *

Au commencement était l'Afrique. La côte occidentale. Le village mandingue de Djouffouré, près de Kamby-Bolongo, la rivière de Gambie. La vie quotidienne : la culture du riz par les femmes, du sorgo et du coton par les hommes ; le cycle des saisons, les pluies, la fête des moissons ; le kora à vingt cordes, les tambours et balafons ; les cérémonies, la « dénomination » du nouveau-né huit jours après la naissance ; l'islamisme, le Coran, La Mecque ; les récits, l'histoire de l'histoire racontée par les « griots-conteurs ». La naissance de Kounta Kinté, l'ancêtre d'Alex Haley, en 1750, dans un univers intemporel : son initiation religieuse, scolaire, sexuelle, la première leçon de chasse, la première parcelle de terre que lui accorde le Conseil des anciens lorsqu'il devient un homme.

Ensuite, c'est l'accident : la capture de Kounta par des Blancs et leurs acolytes noirs. La traversée de la grande eau. Cent cinquante Noirs enchaînés, marqués au fer rouge, fouettés au sang, décimés par l'épidémie. Dès la première épreuve apparaissent des signes élémentaires de cohésion : malgré la multiplicité des dialectes, les Noirs réussissent à communiquer entre eux et cherchent à organiser la révolte. Pour se distraire, les négriers font exécuter aux Noirs un simulacre de danse : c'est l'occasion pour les femmes de transmettre à travers leurs chants des nouvelles incompréhensibles pour Blancs

Enfin, l'histoire d'une famille noire en Amérique — sous l'esclavage, et plus brièvement dans la période moderne. Les tentatives de fuite de Kounta, quatre fois reprises par les patrouilles de petits Blancs qui finissent par lui sectionner le pied d'un coup de hache. Bell, l'esclave de maison, fidèle au maître, le soigne. Pour Kounta l'Africain, un bon maître n'existe pas ; pourtant, il épouse Bell après mûre réflexion. Leur fille, Kizzy, porte un prénom mandingue et le nom américain du maître. Bon gré, mal gré, la vie quotidienne des Noirs et des Blancs s'entremêle. Jusque dans l'horreur : vendue à seize ans, violée par son nouveau maître, Kizzy donne naissance à George. Jusque dans le paternalisme littéral et figuré : au-delà de la cruauté, une complicité puissante et ambiguë s'installe entre George et son géniteur, entre le fils-esclave et le père-maître qui initie à l'élevage des coqs de combat et aux virées dans les bordels de la ségrégation.

Esclaves ou émancipés, les Noirs de Haley sont américains : « leur sort, explique l'auteur, est indissolublement lié à celui des Blancs » — parfois pour le meilleur, souvent pour le pire, « un mariage difficile » pourrait-on dire ; ils cherchent à construire une communauté qui leur est propre dans une Amérique qui les façonne et qu'ils façonnent à leur tour ; ils n'envisagent jamais sérieusement le retour en Afrique. Pourtant, l'Afrique est leur référence première. Les Noirs sont conscients de l'exploitation et du racisme *(« les plus sûrs investissements sont les esclaves et les terres »)*, conscients du rôle hégémonique de la loi *(« D'on qu'à s'installer quèq'part, les Blancs, et hop, ils bâtissent une cour de justice, pour faire encore plus de lois »)*, conscients qu'ils seront toujours les paysans ; au maître qui demande à l'esclave en pleine guerre de Sécession s'il va choisir les Nordistes ou les Sudistes, il est répondu : : « *Z'avez déjà vu deux chiens s'bagarrer autour d'un os, maître. Eh bien ! les Nègres, c'est nous qu'on est l'os.* »

Tounka, Kizzy, George, Tom, Cynthia, la grand-mère de l'auteur, nous racontent la même histoire, à laquelle ils ajoutent celle de leur vie. Cette histoire qu'Alex Haley a entendue dans son enfance est confirmée dans sa partie africaine par le récit du conteur gambien que l'auteur est allé écouter sur place, et dans sa partie américaine par les archives conservées notamment à Washington. *Racines* est la rencontre de deux traditions orales, l'africaine et l'américaine, et leur fusion dans l'histoire. L'histoire du peuple noir. L'histoire de son exil et de son accommodation. L'histoire de sa résistance : résistance active des grands rebelles noirs auxquels chacun se réfère dans le récit (Turner, Toussaint, Prossner, etc.). Résistance passive des masses noires qui brisent les outils et ralentissent les cadences. Résistance plus ambiguë, plus dialectique aussi, face à la religion : l'Eglise chrétienne est celle des maîtres, elle s'oppose à l'islamisme, mais c'est également le lieu où les Noirs peuvent se retrouver ensemble dans la légalité, le lieu où l'on danse, on chante et on s'instruit.

* * *

Racines tient à la fois de l'histoire, de l'anthropologie et du roman. Son importance est en partie liée à l'adoption par l'auteur du concept d'afro-américanité et à la vulgarisation, parfois un peu démagogique, des récentes thèses des historiens radicaux tels que Genovese sur l'esclavage et Gutman sur la famille noire. Le texte peut inciter à l'action, mais aussi à la satisfaction. Son impact dépend de la lecture que l'on en fait. La responsabilité ultime incombe au lecteur qui, s'il est américain, est également un acteur. Tels sont les limites et les pouvoirs de ce livre. Comme le suggère James Baldwin, *Racines* montre *« comment chacun d'entre nous, même inconsciemment, ne peut pas ne pas être le véhicule de l'histoire qui nous a façonnés. Maintenant, mes frères, on peut périr dans ce véhicule, ou on peut au contraire avancer sur la route »*

PIERRE DOMMERGUES.

(Mercredi 22 juin.)

★ *Racines*, d'Alex Haley, traduit de l'américain par Maud Sissung. Editions Alta, 478 p., 49 F.

vient de paraître

Entretiens

EUGENE IONESCO : *Entre la vie et le rêve.* — Rédition, enrichie, d'entretiens d'Eugène Ionesco avec Claude Bonnefoy, qui furent publiés en 1966. (Belfond, 223 p., 39 F.)

Critique littéraire

YVES-ALAIN FAVRE : *Saint-John Perse.* — *Le langage et le sacré* chez le poète d'*Anabase*. (José Corti, 124 p., 36 F.)

Politique

ANNIE KRIEGEL : *Un autre communisme ?* — C'est encore « l'euro-communisme » qui est au centre de cet ouvrage sur le nouveau visage des P.C. italien, espagnol et français. (Hachette, 188 p., 28 F.)

Documents

HUBERT BONALDI : *D'entre prises d'usure.* — Ce ne sont pas les souvenirs d'un « grand », mais le témoignage et les réflexions de l'ancien directeur de la Santé sur la prison, les prisonniers et leurs gardiens. La forme aussi d'une vie quotidienne. (Grasset, 251 p., 39 F.)

JEAN-PIERRE VITTORI : *Nous, les appelés d'Algérie.* — Un « appelé moyen » a interrogé trois cents autres anciens qui, comme lui, ont des souvenirs de leur « guerre de sept ans ». Des faits têtus. (Stock, coll. « Les grands sujets », 320 p., 38 F.)

MICHEL SLAVINSKY : *Commandos de la liberté à Moscou.* — Le rôle des clandestins Occidentaux contre la censure en U.R.S.S. (Editions Albatros, 222 p., 37 F.)

Histoire

GEORGES SORIA : *Guerre et révolution en Espagne : l'équilibre rompu.* — Le quatrième et avant-dernier volume de l'œuvre entreprise par Georges Soria, complété par un entretien avec l'évêque de Ségovie et un autre avec la Pasionaria. (Livre-Club Diderot et Robert Laffont, 390 p. 13, boulevard Bourdon (4e) En souscription.)

ROY et JAURES MEDVEDEV : *Khrouchchev, les années du pouvoir.* — Les Medvedev sont les premiers en U.R.S.S. à avoir entrepris une évaluation du rôle du premier « successeur » de Staline. (Maspero, coll. « Cahiers libres », trad. du russe par Michèle Kahn. 218 p., 35 F.)

GEORGES BAUDOT : *Utopie et histoire au Mexique.* — L'Espagne, les missionnaires franciscains et leurs rêves dans le Mexique du seizième siècle, au temps où l'on se fondait sur l'Apocalypse. (Privat, 560 p., 120 F.)

● *Histoire des protestants en France.* — Neuf universitaires étudient de façon exhaustive l'histoire de l'Eglise réformée. (Privat, 480 p., 145 F.)

EMILE COORNAERT : *Destins de Clio en France depuis 1800.* — De son romantisme à nos jours, les évolutions, les hésitations et les repentirs de l'histoire. (Les Editions ouvrières, 190 p., 45 F.)

Sciences humaines

JACQUES J. FROMONT : *Le Schème sociologique.* — A la recherche d'un modèle général pour les phénomènes sociaux. (Nathan et Labor, 292 p., 65 F.)

ARTHUR LEHNING : *De Bakounine à Bakounine.* — Une série d'études érudites sur une période décisive du mouvement ouvrier. (Champ libre, 350 p., 55 F.)

PERRY ANDERSON : *Sur le marxisme occidental.* — Une synthèse de l'évolution du marxisme, par l'un des animateurs de la *New Left Review*. (Petite collection Maspero, 168 p., 12 F.)

Sociétés

PATRICE et CHANTAL FAVA, JEAN LECLERC DU SABLON : *Chiens.* — Dans la collection « Petite Planète ». (Le Seuil, 191 p., 14 F.)

Philosophie

JEAN GRANIER : *Le Discours du monde.* — Un essai fondamental, au sens précis du terme, sur le destin de la philosophie, par l'auteur du *Problème de la vérité dans la philosophie de Nietzsche* Seuil, 1966, collection « L'ordre philosophique », 288 p., 76 F.)

Policier

DEMOUZON : *le Retour de Loir.* — C'est Racine qui donne le nom de ce quatrième roman policier de l'auteur : *Où me cacher ? Pensez dans la nuit nationale.* (Flammarion, 227 p., 18 F.)

ARCACHON
QUARTIER RÉSIDENTIEL
Grande villa, 12 pièces principales, parc, conviendrait Maison repos, retraite, pension famille.
ECONOMIC. AGENCE
(56) 83-35-29.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 082

L'effort des pays riches en faveur des nations sous-développées a encore baissé en 1976

Lire page 26 l'article de Ma Bei-lin

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

A fleuret moucheté entre Israël et les États-Unis

Un duel à fleuret mouchet[é] [e]st engagé depuis peu entre les Etats-Unis et Israël. Il semble en effet que la reprise des négociations de paix au Proche-Orient, le 5 juin, un communiqué du département d'Etat rappelait, dans des termes apparemment modérés, qu'un règlement négociait exigeait le retrait d'Israël des territoires occupés » remplace la Jordanie.

La reprise du gouvernement de M. Begin, le lendemain, avait empreinte d'une certaine inquiétude. Le communiqué déclarait que Jérusalem « refuse que l'on puisse compromettre Israël d'intransigeance. » Tout est négociable » ajoute le texte en réitérant d'avance [...] reuses à des termes que le [...] du Likoud reprenait [...] « autonomie », « territoires occupés ».

Pour la position des parties que [...] dire M. Begin, « la Judée et la Samarie » (les Cisjordanies) constituent des « territoires libérés » puisqu'elles font partie intégrante d'Eretz Israël » — la patrie historique du peuple juif — dont le territoire est inaliénable.

Que signifie, dès lors, que rien [...] est négociable » ? Le communiqué du ministère israélien des affaires étrangères est suffisamment ambigu pour laisser à M. Begin une [...] manœuvre. Le texte [...] que les pourparlers [...] seront [...] et sans [...] préalables et sans que [...] le règlement soient [...] par un [...] tière partie. [...] Carter devrait retourner à faire des propositions aux belligérants, et [...] propose par exemple, le retour d'Israël aux [...] proche de ses frontières de 67. Quant aux Arabes, ils devaient renoncer [...] armes [...] comme celle qui consiste à croire que la Cisjordanie devrait nécessairement leur être restituée.

Bref, le nouveau gouvernement de Jérusalem se [...] le droit d'imaginer d'autres formules de règlement. Si l'on en croit la presse israélienne, le général Dayan a déjà élaboré un projet que M. Begin soumettrait au président Carter lors de leur rencontre, le 18 juillet prochain. Les termes de ce plan, la Cisjordanie ne sera pas partagée entre Israël et la Jordanie. Le territoire resterait sous le contrôle de Jérusalem, tandis que ses habitants, qui conserveraient leur [...] d'une administration libre d'une manière ou d'une autre à la couronne hachémite.

Cette formule de « compromis » n'étonnerait l'administration ni de M. Carter, ni des dirigeants arabes. Le secrétaire d'Etat adjoint, M. Atherton, a fait mardi, en présence des directeurs de journaux américains, un long exposé sur la nécessité de trouver satisfaction, du moins partiellement, au peuple palestinien, en lui aménageant une patrie « homeland », alors que le ministre de la défense, le général Weizman, déclarait lundi à des Cisjordaniens : « Nous vivrons ensemble cent ans, mille ans peut-être... »

De toute évidence, les mises au point de Washington et les [...] sémantiques de Jérusalem ne contribue à rendre le fossé qui sépare les deux capitales. La rencontre Carter-Begin du mois prochain s'annonce, c'est le moins que l'on puisse dire, difficile.

(Lire nos informations page 3.)

UN NOUVEAU STATUT DEVRAIT ACCROITRE L'EFFICACITÉ DE L'AGENCE POUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

(Lire page N.)

Deux

ITALI

Six part[is] un progra[mme]

La nomination [...] au [...] sur les rela[tions]

APR[ÈS]

La fin